

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Année 1873. — 27^e volume

7^e DE LA 2^e SÉRIE.



AUXERRE

SECRETARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

V. MASSON ET FILS,
Place de l'École de Médecine.

DURAND, LIBRAIRE,
9, rue Cujas.

1873.

Per. 80

12539

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1873.

1.

SCIENCES HISTORIQUES.

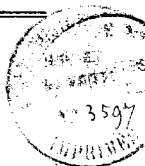
LA VIE ET LES ŒUVRES DE M. MARIE

Par M. CHÉREST.

FAMILLE ET JEUNESSE DE M. MARIE

1797-1830.

Il est bien tard pour raconter la vie de M. Marie. Trois ans déjà se sont écoulés depuis sa mort, et, dans l'intervalle, nous avons eu bien d'autres pertes à déplorer : nous avons porté d'autres deuils, parmi lesquels le deuil de la patrie ! Au milieu des épreuves que nous traversons, qui se souvient aujourd'hui de l'éminent avocat ? En dehors de sa famille et de ses amis intimes, qui s'intéresse au souvenir du sage républicain ?... Il est, au contraire, bien tôt pour juger, avec l'impartialité de l'histoire, ses doctrines et ses actes. Les luttes qu'il a soutenues ne sont pas terminées. Les dangers contre lesquels il a combattu nous menacent encore... Cependant, la Société



des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, qui s'était honorée d'inscrire M. Marie sur la liste de ses membres, a voulu payer à cette noble mémoire un juste tribut d'hommages. Elle m'a chargé d'être son interprète, et j'ai accepté, par déférence pour le vœu de mes collègues; mais, surtout, par un sentiment de profonde gratitude envers celui qui a guidé ma jeunesse et qui m'a donné, jusqu'à son lit de mort, les témoignages constants d'une flatteuse amitié.

M. Marie (Thomas-Alexandre) est né à Auxerre, le 15 février 1797 (1). Il appartenait à l'une des familles les plus nombreuses et les plus honorables de notre pays. Cette famille se divisait en deux branches principales : celle des Marie d'Avigneau et celle des Marie de Saint-Georges, toutes deux issues de la même souche et qui toutes deux ont joué un grand rôle dans notre histoire locale. Qu'il me soit permis d'entrer à ce propos dans quelques détails. Il ne faut attacher ni trop, ni trop peu d'importance à l'origine des hommes célèbres. D'ailleurs on a parlé souvent de la famille Marie, sans la bien connaître : les renseignements que nous fournirons sur elle sont puisés aux sources les plus sûres. On a contesté, sinon à M. Marie, du moins à ses enfants, le droit de porter, s'ils le jugent à propos, le nom de Marie de Saint-Georges (2);

(1) Il croyait être né dans l'humble maisonnette de la rue d'Arnus qui abrita ses premières années. Les registres de l'état-civil constatent qu'il est réellement né rue Chantepinot, sans indiquer le numéro de la maison.

(2) M. Marie n'a jamais porté ce nom. Mais il a cru devoir le transmettre à ses enfants en les faisant inscrire sur les registres de l'état-civil, et il l'a rappelé indirectement en appelant *Saint-Georges* la maison de campagne qu'il s'est fait construire dans la Puysaie.

nous verrons quel est le mérite de cette contestation, inspirée par des rancunes politiques.

Deux mots d'abord sur la branche des Marie d'Avigneau. Elle eut pour chef Thomas Marie, anobli en 1652, à raison des services éminents qu'il rendit à la cause royale, lors de la bataille de Bléneau. Il devint peu après baron d'Avigneau, et lieutenant-général au bailliage et siège présidial d'Auxerre. Cette charge importante se perpétua, jusqu'à la Révolution, parmi ses descendants. Les deux derniers possesseurs y joignirent le titre de bailli d'épée. Enfin l'un d'eux, André-Thomas Marie d'Avigneau, fut élu par le département de l'Yonne député à l'Assemblée législative de 1791.

Le chef de la branche des Marie de Saint-Georges s'appelait également Thomas Marie (1). Il était neveu et filleul de Thomas Marie d'Avigneau. Pendant de longues années, il exerça les fonctions d'avocat du roi au bailliage d'Auxerre. Marié une première fois avec Marie Briant de Fortbois, il en eut notamment un fils, Claude Marie, qui lui succéda dans sa charge d'avocat du roi, et de qui descendent en ligne directe M. Marie de Beauvais, aujourd'hui juge à notre tribunal civil, et M. Auguste Marie, décédé récemment conseiller à la Cour de Paris. Devenu

(1) Jean Marie, conseiller du roi en l'élection d'Auxerre, eut de son mariage avec Marguerite Bourotte trois fils : 1^o Thomas Marie d'Avigneau, dont il est question ci-dessus. — 2^o Nicolas Marie, qui succéda à son père dans la charge de conseiller à l'élection. — 3^o Claude Marie, conseiller au bailliage. Ce dernier épousa en secondes noces Madeleine Martineau, fille de Claude Martineau, président de l'élection. Il en eut, notamment, deux fils. Jean Marie, chanoine de l'église cathédrale d'Auxerre, lecteur et pénitencier, vicaire-général, etc., et Thomas Marie, né le 12 octobre 1637, qui devint le chef de la branche des Saint-Georges.

veuf, Thomas épousa en secondes noces, le 22 septembre 1695, Marie Regnaudin, dame de Saint-Georges, Soulaïne et Montmercy. Il prit alors le nom d'un de ces petits fiefs et le transmit aux enfants issus de sa seconde union.

L'aîné de ces enfants (1), François-Etienne-Thomas Marie de Saint-Georges, seigneur de Saint-Georges et de Varennes, se maria deux fois comme son père. De son premier mariage avec Marie-Monique Briant de Fortbois, il eut un fils aîné, François-Thomas Marie de Saint-Georges dont nous allons parler. De son second mariage, avec Henriette Gallois, naquit Anne-Etienne Marie, qui se distingua plus tard sous le nom de Marie de la Forge, et qui eut l'honneur d'être choisi, dans notre bailliage, comme député du Tiers-Etat à l'Assemblée constituante de 1789.

François-Thomas Marie de Saint-Georges, avocat au parlement, remplit les fonctions de procureur du roi, près le bailliage d'Auxerre réduit et renouvelé par le chancelier Maupeou. C'était un homme instruit. Il fut, avec son parent l'abbé Mignot (2), un des principaux fondateurs de la Société des sciences et lettres d'Auxerre,

(1) Une fille de Thomas Marie et de Marie Regnaudin, qui portait le prénom de Marie-Anne, épousa J. B. André Boucher de la Rupelle, lieutenant particulier au bailliage, de qui descend en ligne directe M. Paul Boucher de la Rupelle, actuellement substitut au tribunal de la Seine.

(2) L'abbé Mignot, le digne collaborateur de l'abbé Lebeuf, était fils de Edmée Marie, laquelle était sœur de Thomas Marie de Saint-Georges. Quant à l'abbé Lebeuf, lui-même, c'est à tort qu'on a prétendu le rattacher, par des liens étroits de parenté, à la branche des Marie de Saint-Georges. Sa mère, Marie Marie, était fille d'un simple marchand apothicaire, Jean Marie, qui n'avait certainement que des relations de parenté fort éloignée, si même il en avait, avec les deux branches principales de cette famille de magistrats. Bien entendu, je le regrette pour elles.

devancière honorable de notre Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. En 1762, ses collègues le choisirent pour secrétaire perpétuel de la Compagnie. Allié par son mariage avec la famille Silvestre (1), il n'eut que deux fils. L'aîné, par suite de je ne sais quels incidents, alla s'établir à Bordeaux, se fit remarquer comme avocat au parlement de Guyenne, et périt sur l'échafaud, victime innocente de la Terreur. Il n'avait jamais été marié (2). L'autre, Amable-Thomas Marie de Saint-Georges, avait été, dès son enfance, destiné à la carrière ecclésiastique. A peine âgé de vingt-quatre ans, il fut reçu chanoine à l'église cathédrale d'Auxerre. Mais la suppression du Chapitre en 1790, la mort de son frère aîné, et l'entraînement de circonstances exceptionnelles le décidèrent à quitter les ordres. Il se maria (3), vécut obscur et sans fortune, accepta par nécessité les fonctions, alors très-modestes, d'archiviste du département de l'Yonne, et mourut jeune, le 14 août 1800, laissant à la charge de sa veuve deux enfants en bas âge, parmi lesquels celui dont nous retraçons ici l'histoire.

Si honorable que fût sa famille, et malgré l'éclat qu'elle avait jeté dans le cours des deux derniers siècles, la vie ne s'ouvrait pas à lui sous de brillants auspices. La pau-

(1) Il épousa en effet Anne-Adélaïde-Sophie Silvestre, fille de Jacques Silvestre, conseiller du roi, notaire honoraire au Châtelet de Paris. C'est ainsi que M. Marie se trouvait parent de M. Silvestre de Sacy, membre de l'Académie française.

(2) J'ai sous les yeux deux opuscules de lui publiés à Bordeaux en 1787 et en 1789. Sur le titre de ce dernier, il se qualifie « *membre des académies d'Orléans et d'Agen.* »

(3) Le 14 janvier 1794, avec Anne Monnot, fille de Claude Monnot, négociant à Auxerre et de Claudine Paradis.

vreté de sa mère lui présageait de rudes épreuves. Il ne pouvait d'ailleurs compter sur l'appui de son aïeul paternel, François-Thomas Marie de Saint-Georges, qui vivait encore, mais qui avait été froissé dans ses convictions religieuses par le mariage d'Amable-Thomas, et dont le ressentiment s'étendit jusqu'aux enfants issus de cette union (1). Heureusement, M. Marie avait un oncle maternel, l'abbé Monnot, curé doyen de Saint-Eusèbe d'Auxerre, qui, malgré l'austérité de ses mœurs, montra plus d'indulgence. Il recueillit le pauvre orphelin, l'instruisit, en fit son enfant de cœur, et pourvut ensuite aux frais de son éducation collégiale. C'était un homme de la vieille école, qui châtiât volontiers ceux qu'il aimait. Néanmoins, M. Marie conserva toute sa vie le souvenir ému d'une enfance relativement heureuse, et je l'ai souvent entendu rappeler avec complaisance le temps où, sans souci, sans préoccupation, ignorant des grandeurs qui l'attendaient un jour, il servait la messe de son oncle, dans la vieille église où dormaient ensevelis la plupart de ses ancêtres (2).

Doué d'une intelligence précoce, il obtint au collège de sa ville natale des succès nombreux, mais faciles. Les études se ressentaient encore de la terrible commotion qui avait bouleversé la France pendant plus de dix années. Depuis l'établissement de l'Empire, chacun se demandait

(1) François-Thomas Marie de Saint-Georges n'est mort que le 14 janvier 1816.

(2) L'acte d'inhumation de Etienne-Thomas Marie, mort sur la paroisse Saint-Loup, le 26 septembre 1756, constate que son corps a été rapporté à Saint-Eusèbe, pour être inhumé *dans la sépulture de ses ancêtres*. Les Marie d'Avigneau, bien qu'habitants la paroisse Saint-Mamert, étaient tous inhumés dans l'église cathédrale.

à quoi bon acquérir des connaissances littéraires, alors que la seule carrière ouverte à la jeunesse était la carrière des armes, alors surtout que, pour s'y élever, le courage et la force semblaient plus nécessaires qu'une solide instruction. Bien qu'actif, énergique, et déjà décidé à ne négliger aucune occasion pour faire honorablement son chemin dans le monde, M. Marie ne partageait pas l'engouement de son époque pour le sabre ou l'uniforme. Il avait dans les veines le sang d'hommes qui, durant plus d'un siècle, avaient porté la robe : une vocation analogue l'attirait malgré lui. Dans les instants de liberté que lui laissaient ses études, il se glissait au Palais de Justice, sous la protection d'un de ses oncles maternels, M. Paradis, avocat distingué, devenu procureur impérial au tribunal criminel (1). Là, il assistait à des luttes oratoires qui le frappaient vivement. Il écoutait, avec respect, la voix sobre et ferme de M. Chardon, notre célèbre jurisconsulte. Il se laissait charmer par le talent de M. Bazin. Celui-là n'a laissé derrière lui aucune œuvre qui recommande son

(1) On cite de lui un beau mouvement oratoire. Un jour, dans une affaire d'assassinat, l'avocat du prévenu, M. Bazin, crut entendre dire autour de lui, pendant qu'il plaidait, que le bourreau était dans la salle. Sans vérifier le fait, il s'en erupara, avec sa verve ordinaire, et il termina son discours, en effrayant les jurés du spectacle de l'homme qui venait déjà leur réclamer sa proie. M. Paradis se leva pour répliquer. « Je ne sais pas, dit-il, si l'homme auquel est confiée la triste mission d'exécuter les arrêts de la justice, a commis l'inconvenance de pénétrer dans cette enceinte. Je ne veux pas le croire, je ne le vois pas. Je ne vois qu'un bourreau, c'est celui qui a fait telle chose..., c'est celui qui a fait telle autre... » Et M. Paradis, après avoir résumé sous cette forme les principales charges de l'accusation, s'assit en disant : « Ce bourreau, messieurs les jurés, vous l'avez tous reconnu, c'est l'accusé ! » M. Bazin lui-même resta confondu et n'osa pas répondre.

nom à l'estime de la génération actuelle ; mais ses contemporains ont conservé la mémoire de sa parole facile, de son imagination fougueuse, et l'on peut ajouter sans exagération, de son éloquence entraînant (1). En l'entendant, M. Marie résolut d'embrasser la profession d'avocat. Sur ces entrefaites, son aïeul paternel mourut, lui laissant la part de succession qu'il ne pouvait lui enlever. Si modique qu'elle fût, M. Marie en profita pour aller à Paris commencer ses études de droit, au risque de manger le capital avec le revenu. Même en sacrifiant la totalité de son petit pécule, il était contraint de s'imposer la plus stricte économie. Il s'installa dans un humble hôtel de la rue Saint-Étienne-des-Grès, partageant avec mon père la même chambre et les mêmes privations. Mon père avait du moins l'avantage d'être reçu très-fréquemment chez un professeur de l'École de droit, M. Boulage, ancien ôtage du roi Louis XVI, que des relations de famille et d'amitié rattachaient au département de l'Yonne (2). Il finit par introduire son camarade dans cette maison hospitalière, et c'est ainsi que M. Marie eut occasion de con-

(1) C'était du moins l'avis de M. Marie, bon juge en pareille matière. Il racontait, notamment, que M. Bazin s'était surpassé en repoussant, dans l'intérêt de son propre fils, une demande en nullité de mariage. L'avocat de la demanderesse n'était autre que M. Dupin aîné. Quand il eut entendu son adversaire, il sollicita la remise de la cause au lendemain, sous prétexte de répliquer, et il partit dans la soirée convaincu de l'inutilité d'une nouvelle lutte.

(2) M. Boulage (Thomas-Pascal), né à Orléans le 25 mars 1769, mort à Paris le 20 mai 1829, avait été successivement avocat à Auxerre et à Troyes. C'est, pendant son séjour à Auxerre, qu'en compagnie de cinq autres personnes de notre ville il adhéra à la proposition faite par M. de Rozoy, et se déclara prêt à servir d'ôtage au roi Louis XVI.

naître M^{lle} Olympe Boulage (1), qu'il devait bientôt épouser. En la choisissant, il n'écouta que son cœur, car elle était aussi pauvre que lui. Tous deux s'engagèrent dans la vie, sans trop savoir où elle les conduirait, mais unis par une affection durable, confiants dans leur destinée, et bien dignes de voir réaliser leurs espérances.

Reçu licencié le 20 novembre 1849, M. Marie s'était fait inscrire immédiatement comme stagiaire au barreau de la Cour d'appel de Paris. Il suivit les audiences avec assiduité, prit une part active aux conférences de l'Ordre, et obtint à la Cour d'assises des succès qui semblaient déjà promettre une carrière brillante. Mais il n'avait dans le monde des affaires ni appui ni relations. Il n'était pas de ceux qui sollicitent la clientèle, et cependant il fallait vivre. Une chaire de suppléant à l'Ecole de Droit vint à vaquer, un concours s'ouvrit : il en subit les épreuves, et, s'il ne réussit pas à obtenir le titre qu'il enviait, il prouva du moins qu'il n'en était pas indigne. A la suite de ce concours, trois diplômes de docteur furent distribués aux candidats qui s'y étaient fait le plus remarquer : le premier de ces diplômes fut attribué à M. Marie, comme une juste récompense de ses efforts. Son échec ne le découragea pas. Sans abandonner les études juridiques, il résolut de donner à son esprit une culture nouvelle. Il suivit les cours de la Sorbonne ; il étudia la philosophie,

(1) Elle avait trois frères ; l'aîné, M. Eusèbe Boulage, dont nous aurons à parler dans le cours de cette notice, est mort secrétaire-général du ministère des Travaux publics ; le second, M. Olympiade Boulage, qui vit encore, est curé de Saint-Pantaléon de Troyes ; le plus jeune, M. Ernest Boulage, est mort à Montpellier, après avoir été sous-préfet de Barcelonnette et de Roanne, préfet de l'Yonne et du Morbihan.

l'histoire et la littérature, sous les auspices des hommes illustres qui attiraient alors autour de leur chaire une foule enthousiaste. Nourri de ce haut enseignement, fortifié par de patientes lectures, il rapporta au Palais des qualités originales, une élégance de diction, une élévation d'idées, une fermeté de logique, qui le distinguèrent promptement de ses rivaux. En 1826, il était secrétaire de la Conférence des avocats, lorsque son confrère, M. Carré (1), fonda un nouveau journal judiciaire, qui parut d'abord sous le titre de *Spectateur* et qui prit ensuite celui de *Courrier des Tribunaux*. M. Carré eut l'heureuse idée de s'adjoindre, pour collaborateur, M. Marie, dont il avait su apprécier le mérite et dont il honorait le caractère. Il lui confia le soin de rédiger les comptes-rendus des audiences de la première chambre au tribunal civil de la Seine, c'est-à-dire de celles où se débattaient les affaires les plus importantes du rôle. M. Marie s'acquitta de cette tâche avec une exactitude consciencieuse et un vrai talent d'analyse. Mais il ne borna pas à cette besogne un peu aride son active collaboration. Il rédigea de nombreux articles sur les ouvrages de droit, de philosophie, de littérature, qui préoccupaient l'attention publique (2). Il aborda les plus hautes questions de doctrine.

(1) Je tiens ces renseignements précis de M. Carré lui-même, ancien conseiller à la cour de Paris. Il a eu l'obligeance de me signaler un à un les articles rédigés par M. Marie dans le *Courrier des Tribunaux*, et il m'a fourni le moyen de les lire, en mettant à ma disposition la collection complète de ce Journal. Je lui dois et je le prie d'agréer ici l'expression de ma reconnaissance.

(2) Parmi les ouvrages que M. Marie apprécie dans ces articles, je remarque celui de notre compatriote, M. de Molènes, intitulé : *De l'humanité dans les lois criminelles*.

Il prouva qu'il y avait en lui, non-seulement l'étoffe d'un habile avocat, mais celle d'un penseur et d'un écrivain. Enfin son goût éclairé pour les arts et surtout pour la musique, lui fit également confier les comptes-rendus de l'Opéra. Il eut ainsi l'occasion de saluer les débuts de M^{me} Malibran, d'applaudir aux premières représentations de la *Muette*, de *Guillaume Tell*. Il apprécia ces grandes œuvres, notre gloire et notre joie, comme elles méritent de l'être, et il donna le rare exemple d'un esprit assez souple pour se prêter à des occupations si variées.

M. MARIE, AVOCAT ET BATONNIER

1830-1848.

M. Marie avait trente-trois ans lorsque survint la Révolution de Juillet. Jusque-là ses travaux, ses efforts n'avaient obtenu que de modestes récompenses : il avait plus semé qu'il n'avait recueilli. Comment s'est-il ouvert tout-à-coup le chemin de la fortune et de la renommée ? Pour répondre à cette question, nous ne saurions mieux faire que de consulter le souvenir de ses contemporains, de ceux qui ont suivi les débuts de sa carrière, et qui n'ont pas été réduits, comme nous, à juger ses plaidoieries sur une froide lecture, sans avoir entendu sa diction, son accent, tout ce qui donne le mouvement et la vie, tout ce qui ajoute aux pensées de l'orateur le charme et l'entraînement. Parmi les témoignages qui se recommandent à notre choix, le plus sûr nous paraît être celui de M. Oscar Pinard. L'auteur des études remarquables sur le *Barreau au XIX^e siècle* a bien connu celui dont il parlait :

car il était à la fois son compatriote et son confrère. Il sait d'ailleurs concilier la bienveillance d'un esprit aimable avec la franchise d'un critique éclairé (1). A côté des qualités qu'il admire, il ne craint pas de noter les défauts qu'il regrette, et les pages qu'il a consacrées à M. Marie ne se distinguent pas de l'ensemble du livre par un excès d'indulgence. Après avoir esquissé rapidement les principaux caractères de la Révolution de 1830 et signalé comment le contre-coup s'en fit sentir jusque dans l'enceinte du Palais de Justice, M. Pinard continue en ces termes (2) : « Il y avait alors au Barreau un homme jeune, « quoiqu'il eût passé les riantes années de la première « jeunesse, que recommandaient des mœurs graves, un « esprit laborieux, un caractère digne, un talent élevé. « Il était déjà connu, quoiqu'il eût eu peu d'occasions de « se faire connaître : il avait été jusqu'alors peu mêlé à « la politique, son nom n'avait brillé dans aucun procès. « La Révolution de 1789 l'avait frappé vivement : il en « avait ressenti une passion sérieuse comme sa nature, « ardente, exclusive et convaincue comme sont les pre-
« mières passions. Il n'avait pas été étranger, non plus « que les hommes de sa génération, aux mécontente-
« ments qui avaient produit la Révolution de 1830, mais « il y avait en lui cependant d'autres idées moins impa-

(1) M. Pinard a publié deux éditions de son livre, la première en 1843, Paris, Pagnerre, 1 vol. in-8°; la seconde en 1865, *eodem*, 2 vol. in-8°. — Non-seulement l'une est plus développée, plus complète que l'autre, mais souvent elle en diffère par l'esprit qui est moins sévère, moins exclusif. Nous les avons consultées toutes deux, et nous les citerons alternativement.

(2) *Le Barreau au XIX^e siècle*, seconde édition, t. II, p. 242.

« tientes et plus hardies à la fois. Elles ne tenaient à au-
« cune haine, à aucun intérêt, à aucun souvenir ; on eut
« dit qu'il avait respiré un autre air ; à peine s'il avait
« cédé aux émotions qui avaient troublé ses contempo-
« rains : il semblait qu'il eût moins des passions que des
« principes. On sentait qu'il resterait toujours maître de
« lui, qu'il n'irait jamais trop loin : son calme le disait
« assez. Cet homme était M. Marie, qui, par ses goûts,
« ses études, s'était fait une place à part. Il était dès lors
« ce qu'il a toujours été : son extérieur réservé cachait
« un sentiment personnel qui n'était peut-être pas sans
« ambition, mais qui n'était surtout ni sans dignité ni
« sans prudence. Il y avait en lui moins d'éclat que de
« cette autorité qui vaut mieux, qui fait moins de jaloux,
« qui sert davantage, qui appartient d'ordinaire à un
« autre âge, puisqu'elle tient moins au talent qu'à la
« gravité des mœurs et à la tenue de la vie. De telles
« qualités dans un homme jeune ont un attrait que la
« jeunesse rend singulier et touchant, auquel M. Marie
« avait dû une sorte de popularité assez rare, qui a pré-
« cédé et préparé sa renommée, et dont il a pu s'honorer
« d'autant mieux qu'il ne l'avait pas appelée..... Son
« caractère et son talent auraient pu dès lors lui ouvrir
« d'autres routes : à tout il préféra l'indépendance de sa
« profession qui lui donnait le droit de concilier la liberté
« de ses opinions avec des avantages que sa fortune ne
« lui permettait pas de dédaigner et que le barreau lui
« promettait. En effet, il en était au moment, qui vient
« pour si peu d'hommes, où les espérances sont bien
« près d'être des réalités... Les élections du barreau à
« peine rendues libres, il fut un des premiers nommé

» membre du conseil, où il n'a pas cessé de siéger depuis
« et où les honneurs du bâtonnat l'attendaient. »

A ce portrait d'un dessin si ferme et de couleurs si vraies, il manque pourtant quelque chose d'essentiel, c'est le cadre, c'est l'entourage. Quels étaient les hommes au milieu desquels M. Marie avait su se créer une situation à part ? Quel était alors ce barreau de Paris qui venait de l'inscrire parmi les membres de son conseil ? Ce qui existe aujourd'hui ne donne qu'une idée imparfaite de ces temps, si rapprochés des nôtres par la date, et si différents par la physionomie. Jugez d'abord ce que devait être une corporation assez forte, assez féconde, pour perdre d'un seul coup, sans s'appauvrir, des membres tels que MM. Dupin aîné, Mauguin, Mérilhou, Persil, Barthe et tant d'autres, enlevés aux travaux de leur profession par les luttes politiques ou les plus hautes fonctions de l'Etat. MM. Hennequin et Berville représentaient encore le vieux barreau de la Restauration. Derrière eux s'avancait une génération d'avocats plus jeunes, prête à combler les vides, à remplacer les anciens, presque à les faire oublier : car les nouveaux venus s'appelaient Berryer, Philippe Dupin, Delangle, Duvergier, Paillet, Chaix-d'Est-Ange, Bethmont. Voilà les émules de M. Marie, ceux à côté desquels le suffrage de ses confrères venait de le placer et dont la brillante renommée encadre pour ainsi dire la sienne. Jamais le Barreau ne fut plus fertile en mérites de tout genre : jamais l'honneur d'y marcher au premier rang ne fut plus enviable. Les débats judiciaires avaient, il est vrai, perdu quelque chose de leur ancienne importance : ils n'avaient plus le même retentissement qu'autrefois, ils n'exerçaient plus la même influence sur l'opinion publi-

que (1). Blasée par l'éclat, comme aussi par le nombre et la longueur des grands procès politiques de la Restauration, la curiosité de la foule commençait à se détourner du Palais de Justice. Néanmoins, la nuance était encore peu sensible. Ceux qui nous ont précédés dans la vie ne se sont pas dégoûtés si vite que nous de talent et d'éloquence. En restant fidèle au barreau, M. Marie ne faisait un mauvais choix ni pour sa réputation ni pour son avenir. Lui aussi, il allait rencontrer sur sa route des procès politiques, que tout le monde suivait attentivement, et dont l'écho sonore se propageait au-delà des murs de la salle d'audience. Lui aussi, en s'adressant aux magistrats, aux jurés, il allait attirer l'attention, la sympathie générale, sur son talent, sur ses opinions, sur son caractère. Quelques plaidoieries lui suffirent pour remporter ce triple succès. Assurément les circonstances lui vinrent en aide : ses discours empruntèrent à la disposition des esprits une force, un attrait qu'ils n'auraient pas de nos jours. Toutefois, il est incontestable qu'il y avait, dans sa parole, des qualités solides, originales, et dignes d'être étudiées. Quant à ses opinions, elles méritent aussi d'être recueillies. Elles sont à lui, bien à lui, et nous l'y verrons fidèle jusqu'à la fin de sa carrière. Elles lui appartiennent par le fonds et par la forme, par ce mélange de modération et de hardiesse, de radicalisme et de large équité, qu'il conserva toujours dans ses actes comme dans ses idées, jusque dans les tempêtes du Gouvernement provisoire ou dans les embarras de la Commission exécutive. Elles appartiennent

(1) Voyez à ce propos l'ouvrage de M. Pinard, *passim*, et notamment la première édition, p. 281.

même à l'histoire, en ce sens qu'elles expliquent le rôle qu'il a joué, lorsqu'en 1848 il participa au gouvernement de la France. Enfin, dès le début, son caractère apparaît comme un de ceux dont il importe de recommander l'exemple, ne fut-ce que pour montrer qu'on réussit parfois, même au sein des partis les plus avancés, par la sagesse de l'esprit et par l'honnêteté de la conscience.

La première affaire qui mit en relief le nom de M. Marie se débattit devant la Cour d'assises de la Seine, en avril 1834. Il s'agissait d'un épisode du procès des Ministres, d'une conspiration républicaine, désignée sous le nom de *Conspiration du pont des Arts* (1). Les principaux accusés appartenaient à l'artillerie de la garde nationale de Paris, dans les rangs de laquelle, suivant l'accusation, le complot avait été ourdi. A vrai dire, les charges qui pesaient sur eux n'étaient ni graves ni suffisamment justifiées. Le ministère public leur reprochait plutôt des tendances que des actes, en sorte que le résultat du verdict était facile à prévoir. Mais c'était le premier procès de ce genre que le Gouvernement de Juillet croyait nécessaire d'intenter aux hommes qui avaient combattu pour lui en 1830, et qui étaient devenus ses adversaires implacables. Godefroi Cavaignac et Guinard étaient assis au banc des criminels. Les débats, attendus avec impatience, étaient suivis avec passion, et immédiatement reproduits, commentés par la presse. Le nombre des défenseurs appelés à porter

(1) Elle fut appelée ainsi parce que, suivant l'accusation, les conspirateurs avaient choisi l'une des arches du pont des Arts pour théâtre d'un de leurs conciliabules. Les accusés soutenaient, au contraire, qu'au jour indiqué cette arche était submergée par les eaux de la Seine, et que par conséquent l'accusation portée contre eux « s'en allait à vau-l'eau. »

successivement la parole contribuait à piquer la curiosité. Il y avait là des talents connus et depuis longtemps appréciés. Il y avait aussi des avocats qui se faisaient entendre pour la première fois, comme M. Michel de Bourges. Au milieu d'eux, le rôle de M. Marie semblait très-secondaire. Il défendait un étudiant en pharmacie, nommé Pénard, que l'accusation avait, on ne sait trop pourquoi, compris dans les poursuites. Appelé dans l'ordre des plaidoieries à parler le quatrième, il n'avait plus rien à dire sur l'ensemble de l'affaire, déjà examiné sous trois aspects différents. Il n'avait non plus aucun effort à faire pour éviter à son jeune client une condamnation, sur laquelle le ministère public n'osait guère insister ; et cependant, il trouva dans cette tâche, ingrate en apparence, l'occasion d'un grand et légitime succès.

Son discours, on le devine sans peine, ressemble plus à une harangue politique qu'à une plaidoierie de Cour d'assises. Mais autant une pareille transformation est commode pour capter les applaudissements de la foule, autant elle présente de difficultés, pour quiconque tient à mériter l'approbation des esprits sérieux. Quoi de plus banal, en effet, que de convertir une défense en profession de foi, et, sous prétexte d'un client qu'on néglige, de prendre à parti le gouvernement, d'attaquer, sans péril, le parquet, l'administration et, au besoin, la société tout entière ! M. Marie était trop sensé et trop honnête pour se laisser entraîner à ces écarts vulgaires. Il prit soin de rattacher à la cause qu'il plaidait les théories qu'il voulait soutenir, sans que personne eût à se plaindre de les voir mal-à-propos introduites dans la discussion. Suivant lui, les poursuites étaient le résultat, l'application d'un système

général. En voyant les agitations, sans cesse renaissantes, qui ont suivi les journées de Juillet, le nouveau pouvoir a cru qu'elles avaient pour cause unique les conspirations des partis extrêmes. Il l'a cru, et il a voulu faire partager sa conviction par le pays. Il a cherché des conspirateurs, moins pour les livrer aux rigueurs de la justice criminelle, que pour les dénoncer eux et leurs adhérents aux sévérités de l'opinion publique. D'abord, il a commencé par incriminer les légitimistes, maintenant le tour des républicains est venu. A la tribune de la Chambre des députés, M. le procureur général Persil s'est écrié : « Je tiens les statuts de la République. » C'est-à-dire je tiens la preuve que les factieux préparent déjà un gouvernement chargé de recueillir l'héritage du gouvernement établi. A l'audience, le ministère public s'est fait l'écho des mêmes doctrines. Si l'ordre est constamment troublé, si les affaires ne reprennent pas leur cours, la faute en est aux républicains incorrigibles, la faute en est aux accusés. Telle est la prévention que M. Marie relève, et dont il profite aussitôt pour faire irruption dans le champ de la politique. Attribuer l'agitation de la société aux manœuvres des partis, à la faute de quelques individus, c'est manquer d'intelligence ou se laisser aveugler par la passion. Le mal a des causes plus sérieuses, plus profondes, qui remontent plus loin et plus haut. Et quelles causes ? La réponse est délicate. « Mais rassurez-vous, » s'écrie l'habile avocat, en s'adressant aux jurés et à la « Cour, rien d'hostile pour les hommes ne sortira de ma « bouche. C'est une page d'histoire que je veux parcourir « avec vous. » Et en effet, les considérations élevées qu'il développe ne sont pas indignes d'être méditées par un

historien. On peut les critiquer, on peut les réfuter. On doit convenir, en tous cas, qu'elles ont quelque chose de saisissant ; et l'on comprend sans peine, qu'en 1834, au milieu des événements qui les motivaient, elles durent produire une sensation profonde sur l'esprit des auditeurs.

M. Marie rappelle d'abord dans quelles circonstances s'est accomplie la dernière révolution. Après avoir renversé l'ancienne dynastie, les vainqueurs s'arrêtent, hésitent. Puis ils s'effrayent eux-mêmes de leur œuvre. Ils voient le désordre et l'anarchie lever une tête menaçante. Des hommes habiles exploitent cette peur. « Un nom, dit « M. Marie, a été prononcé, et Paris avait donné un roi à « la France, que les provinces ignoraient encore les jours « nées de Juillet. » Que les résultats soient bons, que les circonstances excusent, et jusqu'à un certain point, justifient la constitution du nouveau pouvoir, M. Marie ne le conteste pas. Quoiqu'il en soit, ce pouvoir reste anormal, irrégulier. On s'épuise en vains efforts pour lui créer, à défaut de légitimité véritable, une légitimité fictive. Quoiqu'on fasse maintenant, on a déposé « dans le sein de la « société nouvelle un principe de doute et de défiance, « et dès lors un principe de malaise et d'agitation. » Si du moins les hommes que la Révolution a portés aux affaires avaient su comprendre son esprit ! S'ils avaient fondé les nouvelles institutions sur leurs véritables bases. Mais, ils n'ont pas su organiser leur victoire, parce qu'ils ne l'ont jamais comprise. « Nos hommes d'Etat, dit M. Marie, ont cru qu'un volcan, comprimé pendant quinze « années, avait fait explosion et lancé ses laves brûlantes, « seulement pour dévorer une couronne et incendier

« quelques feuilles de papier, sur lesquelles un roi in-
« sensé avait jeté des ordonnances. Ils n'ont pas vu que
« depuis 89, à travers les épreuves rudes et sanglantes
« de 93, comme à l'abri des lauriers de l'Empire et sous
« la charte octroyée de Louis XVIII, la nation avait
« grandi, qu'un peuple nouveau s'était formé, que la
« civilisation avait ouvert ses trésors à tous et que tous,
« dès lors, devaient compter pour quelque chose dans
« l'organisation du système représentatif. Le progrès de
« l'humanité que Brougham a signalé avec tant d'énergie
« au parlement d'Angleterre, il s'était manifesté en Fran-
« ce, on n'en a point tenu compte. Quel a été le résultat
« de ce défaut de vues? Une charte nouvelle a été faite,
« et, dans cette charte, dans toutes les lois organiques
« qui l'ont suivie, le peuple s'est vu, comme par le passé,
« divisé en deux catégories; dans l'une on a placé les
« hauts propriétaires, classe privilégiée, qui est aujour-
« d'hui au peuple ce qu'étaient au Tiers-Etat la noblesse et
« le clergé : classe rétrograde qui demande le juste-milieu
« comme autrefois la noblesse et le clergé réclamaient le
« *statu quo*; dans l'autre on a jeté pêle-mêle les savants,
« les industriels, les artistes, toutes les supériorités mo-
« rales en un mot, *populace remuante*, qui, n'ayant pas
« été assez adroite pour acheter des maisons, ne mérite
« pas d'être associée aux droits politiques. Ainsi la so-
« ciété a changé dans ses mœurs par le développement
« des lumières, et les institutions sont restées les mêmes.
« Elle voulait l'harmonie, elle n'a trouvé que de vaines
« dissonances. Et, en présence de ce mal profond, on va
« chercher une cause de trouble dans les conspirations !
« La jeunesse est turbulente, s'écrie-t-on. Eh ! comment

« ne le serait-elle pas ? Calomniée pour ses opinions gé-
 « néreuses, chassée même des Conseils municipaux, on
 « ne la reconnaît comme vivante dans l'Etat que lors-
 « qu'il s'agit de verser son sang. Les savants, les indus-
 « triels, les supériorités morales s'émeuvent et s'agitent.
 « Comment n'en serait-il pas ainsi ? Chassés des collèges
 « électoraux, parce qu'ils ne sont pas riches, on les a con-
 « damnés à la mort politique. Cependant l'histoire des
 « siècles leur apprend qu'eux aussi ils ont eu le pouvoir :
 « que le pouvoir est toujours dévolu aux plus capables ;
 « que c'est là la vraie légitimité... Souverains détrônés,
 « croyez-vous donc qu'ils s'humilieront servilement et
 « sans murmures devant une aristocratie d'argent ? Ah !
 « c'est méconnaître les droits et la dignité de l'homme.
 « Messieurs, on a cherché la cause de l'agitation et on a
 « dénoncé à la France les statuts de la République. Vaine
 « parade ! Je signale, moi, dans les institutions, la vraie
 « cause du mal, et je dénonce à mon tour, à la France,
 « les statuts de l'aristocratie ! (1) »

Voilà des paroles dont la hardiesse égale au moins celle des plaidoieries politiques qui ont obtenu le plus grand succès de scandale. Quelques mois après la victoire de Juillet, les droits de la dynastie nouvelle sont l'objet d'attaques ouvertes. L'une des bases fondamentales de la

(1) Les plaidoieries qui ont fait la réputation de M. Marie, savoir, dans les affaires Pénard, de Roche, Jeanne, Cabet, et dans celle de Durand contre les commissionnaires de roulage, ont été publiées avec sa consultation pour la maréchale Ney. Elles occupent la deuxième partie du treizième volume des *Annales du Barreau français*. Je remarque dans cette même collection une notice sur les débuts de M. Marie, notice composée par un de ses confrères, M. Moulin, et qui me semble digne d'être recommandée pour son exactitude.

Constitution, le système électoral, est dénoncé comme une injustice et une cause de troubles incessants. Pour la première fois peut-être, à la barre des tribunaux, le suffrage universel est revendiqué comme un gage de paix et d'harmonie sociales. Comment se fait-il pourtant qu'en entendant ce discours, aucun magistrat n'ait songé à l'interrompre? Pourquoi sa lecture intéresse-t-elle encore, après tant d'années, au milieu de préoccupations si différentes? C'est que rien n'y trahit un esprit fâcheux de mesquine opposition. C'est qu'on sent, derrière l'avocat qui plaide, l'honnête homme qui raconte consciencieusement ce qu'il croit juste et bon. C'est qu'on trouve dans ses idées la trace d'études, de réflexions, je ne sais quoi d'élevé, de philosophique, qui commande l'estime, alors même que la conviction n'en est pas ébranlée. Les hardiesses de M. Marie, comme l'a très-bien observé M. Pignard, ne tiennent « à aucune haine, à aucun intérêt, à aucun souvenir. » Quand sa parole est le plus ardente, il apporte au débat « moins des passions que des principes, » et, s'il se trompe, évidemment il se trompe de de bonne foi.

Les qualités qu'il avait révélées dans l'affaire Pénard, il eut bientôt occasion de les déployer sur un terrain plus large. Un grand seigneur républicain, M. Hercule de Roche, avait adressé, au journal *La Tribune*, une lettre dans laquelle il soutenait que le gouvernement de Juillet n'était qu'un gouvernement de fait, et que le suffrage de la nation librement consultée pouvait seul convertir le fait en droit. Poursuivi devant la Cour d'assises de la Seine, M. de Roche se souvint que M. Marie venait d'émettre une doctrine analogue : il le choisit pour défen-

seur. Ici l'honorable avocat n'avait besoin d'aucun subterfuge pour aborder de front les questions qu'il avait déjà effleurées. Il était bien dans son rôle en examinant la thèse incriminée et en plaidant qu'elle n'était pas coupable parce qu'elle était conforme à la vérité historique. Il s'acquitta de cette tâche avec autant de fermeté dans la pensée que de modération et d'habileté dans la forme. A certains égards, il justifia les opinions de M. de Roche, en s'y associant lui-même. « Et d'abord, dit-il aux jurés, « veuillez, je vous prie, ne pas vous laisser effrayer par « cette qualité de républicain qui a souvent retenti dans « la cause. Un républicain, pour quelques hommes qui, « par nécessité ou avec intention, réfléchissent peu, un « républicain, c'est un homme qui court les rues, qui « excite les émeutes. C'est un représentant de 93, prêt à « marcher encore sur la crête de la Montagne sans s'é- « tourdir. Est-ce donc là le client que je viens défen- « dre?... M. de Roche est un républicain, oui. Mais c'est un « homme éclairé qui sait que les institutions ne s'impro- « visent pas, qu'elles n'ont de durée possible qu'autant « qu'elles sont la réalisation des mœurs... Appelle-t-il la « violence au secours de sa doctrine? non. La Providence, « qui dispose des trônes, décidera, vous dit-il. Qui ne sait, « d'ailleurs, qu'on n'organise pas à son gré une insur- « rection? Une insurrection! c'est l'enfantement doulou- « reux d'une forme nouvelle qui doit succéder à la forme « vieillie : c'est la transition violente d'une idée, encore à « l'état d'abstraction, au fait qui la réalise. Pour que « cette révolution arrive, il faut que l'idée ait mûri long- « temps dans l'esprit des masses. » Sur d'autres points, M. Marie ne craint point de distinguer son opinion per-

sonnelle de celle de son client. Il comprend, il explique pourquoi, à la suite des journées de Juillet, les républicains honnêtes, sans abandonner leurs espérances d'avenir, ont accepté, dans le présent, une transaction conforme aux intérêts généraux. A propos des divers projets que fit naître la vacance du trône, il s'exprime ainsi : « La ré-
« publique, dont on nous effraie tant aujourd'hui, a eu
« alors ses représentants ; et, sans doute plus d'un noble
« cœur a battu à l'espoir de voir se réaliser ce beau rêve
« de la vie, dans lequel l'humanité se développe avec
« tant de dignité et de grandeur. Mais, à côté de la magie
« des illusions, était placée la puissance des faits. La
« sagesse républicaine a vu s'agiter auprès des ambitieux
« du jour, ces ambitieux vieilliss, esclaves de tous les
« maîtres, convives de tous les festins, gaspilleurs de tous
« les serments, et, plutôt que d'accepter cet ignoble
« joug, elle s'est inclinée fière, mais respectueuse devant
« la royauté citoyenne. » Mais, il est un autre sujet sur lequel M. Marie s'éloigne davantage de M. de Roche. Celui-ci ne s'était pas borné à contester la légitimité du nouveau règne, il avait attaqué ses principaux serviteurs et surtout le parti doctrinaire. « Son jugement est sévère,
« observe M. Marie, trop sévère peut-être. Je l'avouerai
« même, il m'est impossible de partager, en tout point,
« l'avis de l'écrivain. » Dans un autre passage de sa plaidoierie, il indique le fond de sa pensée : « Ce que nous
« voulons, c'est ce que veulent les doctrinaires eux-mêmes : c'est la souveraineté de la raison. Seulement, plus
« conséquent qu'eux, nous demandons que la raison de
« tous puisse se développer libre et sans obstacles, et
« qu'un parti ne confisque pas, au profit de la raison

« individuelle, la raison absolue, qui seule doit être souveraine. » Une fois encore il revient à cette souveraineté de la raison, qu'il accepte, dit-il, « d'accord en cela avec les doctrinaires, et parce qu'en définitive elle vit sous toutes les formes de gouvernement, monarchique ou républicain. »

Cette insistance de M. Marie a été justement relevée comme un trait caractéristique de ses opinions, comme un symptôme curieux de ses plus intimes tendances (1). Eh quoi ! Le fervent républicain se rattacherait-il, par des liens indirects, au parti doctrinaire ? Le futur membre du Gouvernement provisoire serait-il à certains égards un adepte de MM. Royer-Collard et Guizot ? Oui, répond sans hésiter M. Pinard (2). « Il pense comme ces derniers en morale, en histoire, en philosophie. Il aime leurs talents, leurs personnes ; il aime les qualités de leur esprit : il n'y a pas jusqu'à leurs défauts qu'il aime... Leur élévation le frappe, leur dogmatisme le séduit, leur obscurité ne lui fait pas peur... Il n'y a pas jusque dans la politique où il essaie de se rapprocher d'eux en dépit des barrières qui le séparent... » Tout ceci est parfaitement exact. Pendant longtemps M. Marie, étudiant laborieux, avait suivi avec assiduité les cours de la Sorbonne. Il y avait admiré la grande voix qui racontait alors aux auditeurs charmés les origines de la *Civilisation en France* ou celles du *Gouvernement représentatif en*

(1) Comparez, sur ce point, les deux éditions du livre de M. Pinard, p. 338 de la première et p. 249 du t. II de la seconde. Au reste, M. Pinard est, comme M. de Roche, bien sévère pour les doctrinaires.

(2) Seconde édition, t. II, p. 249 et suiv.

Europe. Il avait médité, avec une ardeur sympathique, les écrits de l'école doctrinaire ou ceux des hommes éminents qui se rapprochaient d'elle. Toute sa vie, il conserva le souvenir et l'empreinte de ses premières études : il demeura fidèle à ses premières préférences. Et il n'était pas de ceux qui rougissent de leur fidélité. Il n'avait pas besoin qu'on lui rappelât le conseil du poète : « Souviens-toi, dans ton âge mûr, que tu dois porter respect aux rêves de ta jeunesse. » Non-seulement ses plaidoiries, ses discours, mais ses écrits, ses dernières notes contiennent la preuve irrécusable de l'estime qu'il a conservée pour ses maîtres, des sympathies qu'il n'a cessé de professer pour la plupart de leurs idées. Il est resté jusqu'à la fin de ses jours ce qu'il était en 1831, lorsqu'il plaidait pour M. de Roche, un *républicain doctrinaire* ou un *doctrinaire républicain*. On a vu là une source de contradictions inévitables (1). Pourquoi donc ? Les doctrinaires étaient de nobles esprits, que les crimes de l'anarchie révolutionnaire et les abus regrettables du despotisme impérial avaient pénétré d'indignation contre la violence et de haine contre la force. Ils cherchaient dans la raison, dans le droit, dans la région sereine de la science, les principes qui seuls doivent présider au gouvernement des choses humaines. M. Marie était autorisé à penser et à dire que leur système, indépendant des questions de forme, est applicable en république aussi bien qu'en monarchie : il ne touche qu'au fond des choses, et il y tou-

(1) Après avoir dit que, même en politique, M. Marie essayait de se rapprocher des doctrinaires, M. Pinard ajoute : « M. Marie devait échouer « dans une telle tentative, il n'a pu échapper à des contradictions inévitables. »

che pour les grandir, pour les purifier. Il est vrai que les doctrinaires considéraient la monarchie constitutionnelle comme le régime le mieux approprié aux mœurs, aux traditions, au véritable esprit de la France. M. Marie n'y voyait au contraire qu'une transition de courte durée entre la monarchie absolue et la république, entre le passé et l'avenir. Mais, pas plus qu'eux, il n'entendait imposer son opinion au pays. Il n'attendait que du temps, de la réflexion, de la volonté générale, la satisfaction de ses calmes désirs. En s'éloignant, sur ce point, des maîtres de sa jeunesse, il conservait la partie essentielle de leur doctrine, le respect du droit, le culte de la raison absolue : il maintenait sur les mêmes bases qu'eux son idéal de gouvernement. Ce n'est pas avec lui-même qu'il risquait d'être un jour en contradiction. C'était seulement avec son parti, dans lequel prévalaient malheureusement d'autres idées, d'autres habitudes, d'autres moyens d'action. S'il a fini par contracter ces habitudes, s'il a eu la faiblesse de recourir à ces moyens, je conçois qu'on l'accuse de s'être contredit. S'il les a répudiés, s'il a lutté avec une énergie constante contre les entraînements de son entourage, s'il n'a concédé à la pratique des choses que ce qu'il est impossible à tout homme politique de lui refuser, le reproche qu'on lui adresse manque de fondement. Allons plus loin. Les doctrinaires étaient alors partisans du cens électoral, et M. Marie préférait déjà le suffrage universel. Là, dira-t-on, la dissidence est si profonde, si radicale, qu'elle ne laisse place à aucun rapprochement. Demandez pourtant aux doctrinaires qui ont eu la triste prérogative de vivre jusqu'à nos jours. Le suffrage universel, qu'ils repoussaient jadis, comme une

utopie dangereuse, leur semble-t-il aujourd'hui si terrible, si impraticable, si contraire à la raison et au droit d'une nation comme la nôtre ? Croient-ils, en y adhérant, sous la réserve de sages réformes, abandonner l'ensemble de leurs anciennes doctrines ? Même sur ce terrain, en luttant contre eux, M. Marie ne commettait qu'une contradiction apparente, et c'est parce qu'il le sentait au fonds du cœur, que, malgré les ardeurs de cette lutte, il aimait toujours à se proclamer leur disciple. Continuons d'ailleurs à le suivre dans sa carrière. Nous l'entendrons, en maintes circonstances, préciser ce qu'il pense, ce qu'il veut. Nous nous ferons à la fois une idée plus exacte de ses opinions et plus complète de son talent.

Au mois d'octobre 1832, il va défendre, devant la Cour d'assises de la Seine, le chef de la barricade du Cloître-Saint-Méry. Jeanne, son client, avoue les faits qui lui sont imputés. Il reconnaît sans forfanterie comme sans faiblesse que, durant un jour et une nuit, à la tête de quelques insurgés, il a tenu en échec les forces combinées de la ligne et de la garde nationale. Sa condamnation est certaine : lui-même, il s'incline d'avance devant les rigueurs du verdict. Toute la question est de savoir si sa jeunesse, les circonstances qui l'ont entraîné, la bravoure qu'il a déployée dans le combat, l'attitude honorable qu'il a prise à l'audience et l'intérêt qu'il a su conquérir lui concilieront, dans une certaine mesure, l'indulgence du Jury. Jamais M. Marie ne fut mieux inspiré que dans cette difficile affaire. « Vous m'écoutez », dit-il, en commençant, aux jurés : car je ne viens « point, plaçant la révolte sur un piédestal, la proclamer « légitime et sainte. » Il se borne à soutenir que les agi-

tations, dont se plaint le ministère public, et qui dégénèrent trop souvent en émeutes, ont des causes profondes, qu'il serait injuste d'imputer soit aux accusés, soit à leur parti. Il rajeunit la thèse qu'il avait déjà présentée dans l'affaire Pénard, en la présentant sous une autre forme, sous un aspect nouveau. « Après la Révolution de Juillet, dit-il, les libéraux de la Restauration se sont divisés. Il semblerait, aux yeux d'un parti, que ceux qui ont persisté dans leurs doctrines et dans leurs convictions sont des anarchistes, que ceux-là seuls sont dévoués au pays qui restent entièrement unis au gouvernement. Ne vous y méprenez pas, Messieurs, parmi les libéraux Carbonari, il y en eut qui conspiraient comme les grands seigneurs de la Fronde, pour des gouvernements, des honneurs et des places : pour ceux-là la Révolution est complète. D'autres voyaient plus haut et plus loin : pour eux le combat dure encore. D'un autre côté, ces hommes ont mis en mouvement une classe du peuple en lui parlant sans cesse de ses droits, de liberté et d'égalité : ils ne semaient que des grands mots ; mais cette semence est tombée sur un terrain fertile. Entre la bourgeoisie et les derniers rangs de la société, se place, en effet, Messieurs, une classe industrielle, intelligente, active et qui chaque jour marche d'un pas plus ferme à l'initiation politique. Elle court à la conquête de la monarchie républicaine, comme vos pères couraient à la conquête de la monarchie constitutionnelle..... On l'oublie trop... C'est dans ce fait social que se trouve le principe funeste de nos divisions politiques... L'union une fois rompue, chaque dissident a dû mani-

« fester son opinion selon son caractère, son organisation,
« ses idées. Les sages ont fait une opposition toute intellec-
« tuelle : ils savent que la force n'est pas un argument.
« D'autres, et notamment les hommes qui comme Jeanne
« appartiennent à cette classe injustement délaissée, dont
« je vous parlais il n'y a qu'un instant, ont continué le
« système de force, auquel on avait tant de fois et im-
« prudemment applaudi; et, dans ce système, l'effet a
« trop souvent calomnié la cause. » On voit qu'ici M. Marie
n'indique plus la république pure comme l'objectif im-
médiat du parti radical. A la monarchie constitutionnelle,
il oppose la monarchie entourée d'institutions républi-
caines : à la charte officielle de 1830, le prétendu pro-
gramme de l'Hôtel-de-Ville. Entre les deux, la raison
seule et la justice doivent prononcer. Si Jeanne, dans un
moment d'émotion populaire, a fait appel à la force, il a
eu tort. « Son intelligence, ajoute le défenseur, s'est ou-
« verte au lycée impérial de Caen; mais il ne reçut là
« qu'une éducation incomplète. L'instruction ne se donne
« pas en France, et Jeanne est pauvre. Malheur pour
« lui! Car s'il eût été favorisé de la fortune, l'étude, en
« l'adoucissant, aurait dompté son organisation : il aurait
« appris par la réflexion qu'avant de frapper il faut con-
« vaincre. » Surviennent les grandes manifestations qui
suivirent le convoi de Casimir Périer et celui du général
Lamarque. Les rues de Paris se remplissent de foule et
de tumulte. Un régiment de dragons se précipite, on ne
sait trop pourquoi ni comment, sur des groupes désar-
més. De toutes parts éclatent des cris de vengeance. Aux
armes! On nous assassine, on assassine la garde natio-
nale. « Eh bien, s'écrie M. Marie, placez Jeanne au milieu

« des divisions politiques que j'ai signalées, sous l'influence de ces idées de progrès qui agitent toute la classe à laquelle il appartient; et puis jetez-le au milieu des événements... » Un homme comme lui ne réfléchit pas. Il subit l'entraînement des circonstances; il est jeune, ardent, brave: il va se battre comme il s'était battu en 1830, avec le même courage, avec la même bonne foi. « Serez-vous inflexibles, conclut en terminant M. Marie? Je ne le crois pas. Dans le chemin ensanglanté des révolutions, où la force, toujours en présence, est aujourd'hui couronnée et demain séditeuse, il faudrait, pour être inflexible, qu'une autorité supérieure et infaillible eût posé des bornes qui disent au voyageur égaré: Par là tu vas à la gloire, par là tu marches à l'échafaud. » Ce court et brillant plaidoyer eut un retentissement immense. Plus que tout autre, peut-être, il contribua à fonder, à étendre la réputation de M. Marie. Les conservateurs lui surent gré d'avoir apporté, dans la défense, une modération alors trop rare, et d'autant plus louable que l'intérêt spécial, qui s'attachait à sa cause, l'excitait à plus de témérité. Les radicaux applaudirent l'élévation de pensées et de paroles avec laquelle il avait sollicité l'indulgence du Jury, sans sacrifier ni l'amour-propre de son client, ni sa dignité personnelle, ni la franchise de ses doctrines. Tout le monde reconnut en lui, suivant la juste expression d'un de ses rivaux, M. Philippe Dupin, un noble talent rehaussé par un beau caractère (1).

(1) C'est au début de sa plaidoirie dans l'affaire Fieschi, que M. Philippe Dupin a caractérisé en ces termes le talent de son confrère. — Séance de la Chambre des Pairs du 13 février 1836.

Cependant la défense de Jeanne, comme celle de Pénard, ne soulevait qu'indirectement et incomplètement ces questions moitié politiques et moitié historiques, sur lesquelles M. Marie avait longuement médité, et qu'il excellait à traiter de haut, à la façon des doctrinaires. Il n'en est pas de même de l'affaire Cabet, qu'il plaida devant la cour d'assises de la Seine en avril 1833. Là, il s'agissait d'un livre sur la *Révolution de 1830*, et d'un livre où les attaques contre le gouvernement nouveau se rattachaient à des considérations générales sur 1789, sur le cours des événements, sur la marche des idées depuis cette date mémorable. Le sujet péchait plutôt par l'ampleur que par l'étroitesse de ses limites. D'un autre côté, l'auteur ne s'était pas encore fourvoyé dans les rêves puérils de son Icarie. Il occupait un siège à la Chambre des Députés. Naguère, sous le ministère Dupont de l'Eure, il avait exercé les fonctions de procureur général en Corse. C'était un homme important, poursuivi pour une œuvre sérieuse, en sorte que rien ne manquait à la gravité des débats. M. Marie commença par exposer la vie de son client et par établir son honnêteté. Puis, il se complut à le suivre dans le développement de sa thèse historique. En quelques mots, il indiqua comment lui-même il comprenait la Révolution française, ce qu'il approuvait en elle et ce qu'il blâmait. Ce passage de sa plaidoirie est assez curieux pour être cité textuellement, malgré sa longueur. Le voici : « Lors-
« que s'ouvrit cette époque glorieuse de 1789, l'ancienne
« organisation sociale était jugée, condamnée. La mo-
« narchie s'appuyait sur deux corps impuissants : la
« noblesse et le clergé. Le trône assemble les Etats

« dans un but fiscal. Mais le peuple dit à ses députés :
« Allez, construisez une monarchie nouvelle, et que,
« dans cette souveraineté d'emprunt et de mandat, ne
« se perde plus, à l'avenir, la seule souveraineté légi-
« time, la souveraineté du peuple. La nation fut obéie...
« Le premier jour, l'Assemblée frappa le vieil édifice,
« il tomba en poussière. Le lendemain, ces puissants
« destructeurs comprirent qu'un édifice nouveau devait
« s'élever sur les ruines de l'ancien. Deux années après,
« les droits de l'homme étaient reconnus, la souverai-
« neté du peuple proclamée, réalisée même : et Louis XVI,
« ce fier descendant de Louis XIV, venait, dans une
« inauguration solennelle, saluer cette Constitution de
« 1791 qui le faisait chef d'un peuple libre. Ainsi se
« termine cette première époque, époque de gloire et de
« dévouement, d'éloquence et de raison, que la France
« doit éternellement saluer avec respect. Quelques hom-
« mes calomnient cependant cette époque; oui, pour
« n'avoir pas à rougir de la leur. Mais qu'importe! A
« mes yeux, la Constitution de 1791 fut l'expression fi-
« dèle des besoins du pays : il n'était pas en-deçà, il
« n'était pas au-delà. Pourquoi donc des agitations san-
« glantes ont-elles succédé à cette époque si belle d'or-
« ganisation intelligente et élevée? A qui la faute? La
« faute, elle est aux trahisons du trône, à ces cons-
« pitateurs rétrogrades toujours armés contre le progrès,
« à ces guerres civiles de la Vendée; elle est aussi à ces
« conventions secrètes avec l'étranger, conventions tou-
« jours funestes... Les résistances d'une organisation
« tombée n'entraînent avec elle que des désastres.
« Quand la nation vit Louis XVI accueillant les hommes

« du passé, repoussant ou recevant avec froideur les
« hommes de la Révolution, un doute surgit dans son
« esprit, elle pensa que la monarchie pouvait bien être
« incompatible avec la Constitution de 1791. Les faits
« marchèrent et le doute se changea en certitude. D'un
« autre côté, quand le Tiers-Etat voulut à son tour se
« diviser et qu'une partie prétendit conquérir à son pro-
« fit les inégalités sociales, qu'il avait combattues lui-
« même, le peuple pensa qu'il pouvait bien se faire
« que l'égalité ne fût qu'un mot... Les faits marchè-
« rent encore et le doute se changea en certitude. Dans
« cette disposition des esprits, qu'arriva-t-il? La Révo-
« lution fut détournée de son but, et le peuple, j'ai
« cette opinion, accepta la République par colère plu-
« tôt que par conviction. Cette Révolution venait trop
« tôt: elle était l'ouvrage d'un parti, et, je le reconnais,
« il n'appartient point à un parti d'imposer à un pays
« des formes dont ce pays ne veut pas. Elle enfanta
« l'anarchie et se perdit dans le despotisme... Je passe
« rapidement sur l'Empire: ce n'est pour moi qu'un
« épisode expiatoire. Enfant glorieux de l'anarchie, il
« grandit vite et mourut jeune: les tempêtes l'avaient
« élevé, les tempêtes l'emportèrent, comme elles empor-
« tent ces arbres majestueux qui ne jettent de racines qu'à
« la surface. Pendant tout ce temps, l'esprit de liberté
« sommeillait, étourdi par les victoires. Il sommeillait...
« mais il vivait; et, lorsqu'en 1814 la Restauration
« vint étonner la France de sa présence, il se fit recon-
« naître, en face même de l'Europe armée, en face de
« ces rois qui, depuis trente ans, avaient brisé contre
« lui leurs armes impuissantes. Mais, comme il faut

« toujours qu'à côté d'un grand fait se place une co-
« médie, pour se consoler de la Charte, on déclara qu'au
« lieu d'être consentie, elle n'était qu'octroyée : parade
« ridicule, qui ressemblait assez à une autre parade de
« Robespierre, octroyant au monde l'existence de Dieu
« et l'immortalité de l'âme. Quoi qu'il en soit, Mes-
« sieurs, octroyée ou consentie, la Charte avait procla-
« mé des statuts, donné des garanties. Eh bien ! ces
« concessions furent-elles mieux respectées que ne
« l'avait été la Constitution de 1791 ? Non. Une ré-
« sistance nouvelle s'organisa : quel en fut le résultat ?
« Juillet parle. Résumons donc cette histoire du passé,
« et acceptons ses leçons. N'est-il pas vrai que les résis-
« tances à la volonté du peuple n'ont amené que des
« discordes ? Il y a donc nécessité d'accepter les prin-
« cipes, et, en acceptant les principes, de se prêter loya-
« lement à leurs conséquences. » Ainsi, pour juger
la Révolution française, M. Marie ne suit par les erre-
ments de l'école fataliste, si populaire au temps où il
parlait. Il n'accepte les faits que sous bénéfice d'in-
ventaire. Il les soumet à la ferme critique de sa raison
et de sa conscience. Non-seulement il répudie les tra-
ditions jacobines et stigmatise Robespierre, mais il ne
consent même pas à s'enrôler sous le drapeau des
Girondins. Il déclare hautement que la République de
1792 n'était pas née viable, qu'elle ne répondait ni aux
mœurs ni aux véritables besoins de la France, et qu'im-
posée par un parti à la terreur de la nation, elle de-
vait succomber tôt ou tard, elle devait expier l'anar-
chie par le despotisme. M. Marie est plutôt avec les
constituants, avec Barnave, Lameth, Duport et leurs

amis. Là où ils se sont arrêtés, il aurait voulu s'arrêter comme eux (1). Ses préférences pour la forme républicaine, il les eût sacrifiées par esprit de justice, par respect de la volonté nationale.

Arrivons maintenant à 1830. Que veut-t-il et de quoi se plaint-il ? Il se plaint que l'on s'obstine à conserver la charte octroyée de 1814, en lui faisant subir des modifications sans importance; qu'on ne revienne pas nettement aux principes de 1789 et à leur application loyale. Il se plaint encore qu'on ne tienne pas un compte suffisant des besoins nouveaux du pays. « Croyez-vous, dit-il, que nous ne sommes pas au-delà de 1791 ? Au moins ne sommes-nous pas en deçà ! Donc ce que la France a voulu, c'est reprendre sa souveraineté, telle qu'elle l'avait conquise alors; non pas une souveraineté abstraite, sans réalité, mais une souveraineté de fait; car assez longtemps on l'a payée de mots. Et ici, il faut bien s'expliquer quand on parle de souveraineté: il ne s'agit pas ici de cet individualisme grossier qui conduirait à la barbarie. Je ne suis pas loin de partager les idées des doctrinaires. La souveraineté de la raison est la seule légitime. Mais comment se manifeste-t-elle ? Est-ce par l'organe de quelques privilégiés de la fortune ou de l'intelligence ? Non, mais par les masses. L'intelligence est orgueilleuse, mais il faut qu'elle le sache, dans l'état actuel de la France, le bon sens est au-dessus d'elle, et de cette source seule peuvent jaillir l'ordre et la prospérité. Telle fut la conquête de Juillet, telles fu-

(1) *Le Barreau au XIX^e siècle*, seconde édition, t. II, p. 217.

« rent les promesses de cette grande époque. La Révo-
« lution de 1789 se résumait alors pour tous, pour
« tous, entendez-le bien, dans cette formule énergique :
« *monarchie populaire.* » Voilà le point de vue auquel
M. Marie se place pour analyser le livre de M. Cabet,
et pour en atténuer les critiques souvent excessives
et parfois même d'une violence regrettable. A vrai dire,
il refait le livre. Il le montre tel qu'il aurait pu être
et tel qu'il n'était pas. Nous ne pousserons pas plus loin
l'examen de sa plaidoirie. Nous en avons dit assez pour
faire comprendre ce qu'elle avait d'original et de sai-
sissant. Les jurés, émus, entraînés, confondirent l'œu-
vre du défenseur avec celle de l'accusé, et acquittèrent
l'un par sympathie pour l'autre. Ne soyons pas plus
sévères qu'eux, et constatons que rarement un procès
de presse a donné lieu à des discussions plus intéres-
santes, à des considérations plus élevées. Aujourd'hui
encore nous trouverions dans le discours de M. Marie
bien des passages à noter, bien des réflexions à médi-
ter. Combien de plaidoiries brillantes, jadis fort applau-
dies, nous fourniraient une pareille moisson ?

Durant le cours de cette même année 1833, M. Marie
se signala par une plaidoirie d'un genre tout différent.
La plupart des commissionnaires de roulage de Paris
avaient formé entr'eux une société, qui présentait les
principaux caractères de la coalition, définie et con-
damnée par l'article 419 du code pénal. Un de ceux
qui n'avaient pas adhéré à cette association, la dénonça
comme délictueuse et chargea M. Marie de soutenir sa
plainte. Celui-ci ne se borna pas à examiner la question
de fait et celle de droit strict : il rechercha les motifs qui

avaient inspiré le législateur, et s'éleva jusqu'à la grande question de la lutte engagée, depuis Turgot, entre la concurrence et le monopole : il prouva qu'il savait au besoin allier la science de l'économiste à la logique du jurisconsulte. A dater de ce moment, sa réputation fut faite, sa clientèle assurée. D'ailleurs, on ne tarda pas à se convaincre qu'il y en avait en lui l'étoffe d'un véritable avocat, de celui qui sait se plier à toutes les exigences de sa profession, qui ne dédaigne l'examen d'aucune affaire, la défense d'aucun intérêt légitime, et qui, dans les discussions familières de chaque jour, conserve encore quelque chose de la supériorité conquise dans des débats plus solennels. « M. Marie, dit « M. Pinard (1), n'a pas seulement plaidé des causes « spéciales, comme celles relatives à la propriété litté-
 « raire dont il s'est montré, dans ses écrits comme
 « dans ses discours, le défenseur peut-être trop absolu
 « et trop jaloux, aux droits des auteurs, aux brevets
 « d'invention, aux coalitions industrielles, affaires dans
 « lesquelles personne ne l'a surpassé. Il a plaidé en-
 « core, et avec un incontestable succès, des causes
 « civiles d'une grande importance. Il a eu l'honneur
 « de vaincre un préjugé déjà vieux qui aime à parquer
 « le talent. Il a prouvé que l'intelligence, cultivée avec
 « luxe, n'en est pour cela ni plus rebelle, ni plus sté-
 « rile; que l'esprit des affaires n'est pas aussi exclusif
 « qu'on veut bien le dire, et qu'il s'accommode assez
 « bien des travaux de la pensée, dont on a coutume
 « de l'effrayer. Il suffirait de citer les affaires du prince

(1) *Le Barreau au XIX^e siècle*, première édition, p. 815.

« de Grimberghem, du duché de Lorraine, du duché de Bouillon, qui présentaient les questions les plus difficiles et dans lesquelles M. Marie s'est montré avocat « très distingué (1). » C'est qu'avant de donner à son esprit une culture de luxe, il l'avait rompu d'abord à l'étude du droit et de la procédure. Avant de suivre les cours de la Sorbonne et d'écrire dans le *Courrier des Tribunaux*, il s'était préparé pour le professorat. En somme, il arrivait au barreau mieux armé de connaissances utiles et pratiques que la plupart de ses confrères. Il vivait dans la retraite, loin des distractions et des agitations mondaines, libre de consacrer aux affaires tout le temps qu'elles réclamaient de lui. Il plaidait bien parce qu'il savait bien ce qu'il avait à plaider. Si, dans les discussions journalières, il ne trouvait pas l'occasion de déployer quelques-unes de ses qualités maîtresses, en revanche il évitait certains défauts qu'on lui a reprochés (2). Lorsque son intelligence était surexcitée par l'importance du débat, il se laissait aller à une trop grande recherche des effets oratoires. Il y avait, dans sa parole, un peu de tension et d'enflure. On eut dit que, par un scrupule de conscience, il craignait de ne pas rendre sa pensée d'une manière assez frappante et de manquer le but qu'il se faisait un devoir d'atteindre. Alors il multipliait les images, et forçait les couleurs. Dans les affaires purement civiles, il était plus calme et plus simple : il avait plus d'abandon

(1) M. Marie a publié aussi des consultations remarquables. On cite, notamment, pendant cette période, celle qu'il rédigea sur le serment exigé des décorés de Juillet, et surtout celle qui est relative à la demande en révision du procès du maréchal Ney.

(2) Voyez l'ouvrage de M. Pinard, *passim*.

et de charme. Le ton de ses plaidoiries se rapprochait davantage de celui de sa conversation, toujours vive, toujours élégante sans apprêt, toujours spirituelle sans effort.

En toute circonstance, il ne plaidait que ce qu'il croyait bon et juste. Il savait résister aux exigences de ses clients comme aux entraînements de sa cause. Jamais sa loyauté n'a été mise en doute. Ses affirmations, quand il croyait pouvoir les produire au débat, avaient la valeur d'une preuve. Aussi, personne n'a possédé plus complètement ce qu'on est convenu d'appeler *l'oreille de la cour*. En l'entendant, les magistrats oubliaient le radicalisme de ses opinions pour n'estimer que la droiture de son caractère. Peut-être même pensaient-ils reconnaître en lui quelqu'un des leurs, exilé sur les bancs du barreau, mais conservant sous la robe d'avocat, la dignité, l'austérité, et jusque dans ses légers défauts, les allures magistrales. On a dit de lui que, dans certaines circonstances, il excellait à défendre en accusant, et qu'il y avait alors dans ses paroles une probité indignée qui leur donnait l'autorité d'un réquisitoire. Souvent, même dans les affaires politiques, il se rapprochait du ministère public. Il ne lui marchandait pas les concessions; quelquefois il lui prenait son rôle. C'est ce qui arriva, entr'autres, devant la Cour des Pairs, lorsqu'après l'attentat de Fieschi, il fut désigné d'office pour défendre un homme qu'il avait déjà arraché, en 1833, à la justice des conseils de guerre, Pépin, le trop fameux épicier de la place de la Bastille. Quelques-uns des accusés, désespérant de sauver leur tête, essayaient au moins de s'étourdir, en se faisant un piédestal de leur crime et de leur forfanterie. Encouragés par la faiblesse de l'auditoire, ils

étaient parvenus à un certain succès de surprise. Contre un tel scandale, nul ne déploya plus d'énergie que M. Marie. « En vérité, dit-il (1), ils croient, ces hommes, « parce qu'ils regardent la mort d'un œil ferme, ils « croient que, parce qu'un rayon d'intelligence s'est égaré « dans leur organisation brutale, ils ont droit à l'admi- « ration et au respect. Non, non ! Nous ne sommes pas « si bas placés que nous allions chercher dans le sang « et dans la boue l'objet de nos hommages ! » Il ne se montre pas moins énergique pour flétrir l'assassinat, mis au service des passions politiques ou sociales. « J'ai lu, dit-il, dans les interrogatoires de Fieschi, cette allégation « bien précise que le parti républicain, qu'un parti quel- « conque se trouvait engagé dans le complot. Je n'ai pu « le croire. Non, me disais-je, il est impossible que nos « mœurs aient ainsi rétrogradé. Je conçois que la pensée « d'un assassinat naisse dans quelque cerveau frappé « de vertige, je comprends que ce germe se développe dans « les cœurs corrompus. Mais un parti ! Un parti prenant « pour moyen de renversement, non pas la force ouverte, « la guerre civile, où l'on peut lutter de courage à cou- « rage, mais l'assassinat ! L'assassinat élevé à la hauteur « d'une théorie ! Je ne le comprends pas. Alors je recher- « chai, non dans l'intérêt de Pépin, mais pour l'hon- « neur de la France, si cette accusation pouvait avoir « quelque fondement. Grâce à Dieu ! je n'ai rien trouvé. « J'attendais avec impatience le réquisitoire du ministère « public. Je rends grâce à ses nobles paroles : elles au- « ront du retentissement. M. le Procureur général a bien

(1) Séance du 12 février 1736. — Voyez le *Moniteur officiel* du 15.

« pensé que, dans une accusation politique, généraliser, « c'est proscrire; et faisant justice à chacun, il a dit : il « est possible que quelques individus aient rêvé l'assas-
 « sinat, mais un parti, non ! Et grâce à ces justes paroles, « le diffamateur corse est confondu : il avait calomnié la
 « France, après l'avoir épouvantée. » Dans cette même plaidoirie M. Marie n'hésita pas à s'associer aux magistrats, pour condamner l'existence des sociétés secrètes, où fermentaient alors les passions démagogiques, où s'ourdissaient de perpétuels complots, et où les esprits faibles comme Pépin contractaient les germes funestes d'entraînements criminels. « Je n'ai, s'écria-t-il, ni la « mission ni la volonté de défendre ici la *Société des*
 « *Droits de l'Homme*. Je crois, moi aussi, que ses discours « et ses actes ont empêché le développement de la liberté
 « en France. » Dans la bouche d'un homme comme M. Marie, connu pour la franchise et la fermeté de ses opinions républicaines, de telle paroles ne pouvaient manquer de produire une sensation profonde; et le *Moniteur*, en reproduisant son discours, constate, en effet, qu'à plusieurs reprises il fut interrompu par les témoignages marqués de l'approbation unanime.

Dès ce moment M. Marie n'avait plus à envier qu'une récompense, une consécration de ses succès, le titre de bâtonnier de l'ordre. Il ne tarda pas à l'obtenir. Quelques voix seulement lui manquèrent pour y arriver aux élections de juin 1839 (1); l'année suivante, il fut nommé sans obstacle, et, suivant sa propre expression, la pre-

(1) Il écrivait à mon père le 9 : « Défaite honorable, tu as raison, mon cher ami, mais enfin c'est une défaite, et quand on a évidemment la ma-

mière ambition de sa vie se trouva légitimée par le suffrage de ses confrères. Arrêtons-nous à ce point de sa carrière professionnelle, sans oublier pourtant le remarquable discours qu'il prononça, lorsqu'en sa nouvelle qualité il eut l'honneur d'ouvrir les conférences annuelles du barreau de Paris. Aussi bien les conseils qu'il adressait alors aux jeunes avocats méritent plus que jamais d'être écoutés et suivis. Ils ne sont d'ailleurs que le résumé de son expérience, et comme le reflet de sa vie. L'homme est là tout entier dans les idées comme dans le style. Travaillez, dit-il, travaillez encore, travaillez toujours. « La puissance du travail, cette affranchie des temps modernes, est la seule, en effet, qui ne mente point à ses promesses, la seule qui ne demande point à l'homme, en échange de l'énergie qu'elle lui donne, le sacrifice de son indépendance et de sa dignité. » Ne craignez pas que le culte des études les plus abstraites vous absorbe et vous habitue à une indifférence égoïste. « C'est une erreur de croire qu'en s'élevant par la pensée on devienne étranger aux choses de la terre : on les voit de plus haut, voilà tout. » Durant votre jeunesse, préparez-vous, dans le silence, aux luttes de l'avenir. « N'usez pas vos forces à porter des fardeaux qui ne sont pas à vous. » Défiez-vous des ambitions impatientes, des agitations stériles. « Conservez votre liberté de penser, vos ardeurs, votre poésie, vos passions généreuses, comme on conservait le feu sacré, loin du bruit et dans l'intimité du

« jorité pour soi, se voir enlever la victoire, cela est dur. L'absence des
 • avocats-députés, retenus à la Chambre pour voter sur l'élection de
 • M. d'Houdetot, a amené ce résultat, que les deux premiers tours de
 • scrutin ne permettaient pas de prévoir. »

« sanctuaire. » La profession d'avocat, sainement appréciée, exige des connaissances aussi variées que profondes. Commencez par être de bons légistes; mais ne vous arrêtez pas à la science des textes, étudiez leur esprit, leur origine, leur histoire. Entrez dans la lice, « couverts des fortes armures du jurisconsulte philosophe « et non des armes de parade du jurisconsulte praticien. » Ce n'est pas encore assez. Qu'aucune des manifestations de l'intelligence humaine ne vous demeure étrangère. « Sans doute, au premier aspect, il peut vous « paraître inutile de sonder les mystères de la psychologie, ou d'aller par delà le monde interroger l'avenir « de l'homme et lui demander si l'immortalité, qu'il émbrosse avec tant d'ardeur, n'est qu'un rêve de son « orgueil. Et pourtant si vous n'avez pas approfondi les « lois de cette nature, si puissante dans sa faiblesse, si « variée dans son unité, si passionnée et tout à la fois « si intelligente dans ses manifestations criminelles ou « vertueuses, comment vous orienterez-vous au milieu « de ses querelles? » La religion même intervient sans cesse dans la vie, dans les relations sociales et jusque dans le conflit des intérêts. « Comment serez-vous avec « elle ou contr'elle, défenseurs éminents par le savoir et « l'impartialité, si vous la jugez avec l'esprit hostile et « léger du xviii^e siècle? » Comment défendrez-vous les prétentions de l'industrie, si vous n'avez pas des notions suffisantes d'économie politique? Quel secours porterez-vous à la littérature, si vous ne l'avez pas cultivée; aux beaux-arts, si vous n'avez pas appris à comprendre les nobles jouissances qu'ils procurent? « Jetez maintenant « un coup d'œil sur votre horizon. Quelle étendue!

« Quelle magnificence ! Mais aussi quels devoirs et quels
 « périls ! » Voilà, en quelques mots, les idées que
 M. Marie développe, et sur lesquelles il insiste avec une
 conviction chaleureuse : car avant de les recommander
 aux autres, il s'y est confié lui-même et il leur a dû ses
 légitimes succès. A côté du point de vue intellectuel, il se
 garderait bien de négliger le côté moral. « Le caractère,
 « dit-il sans crainte, est la garantie de la vie judiciaire
 « comme il est la garantie de la vie politique... Sans le
 « caractère, point de constance dans les idées, point de
 « dignité dans la conduite, point de gravité dans le lan-
 « gage, pas de discipline au sein des associations aux-
 « quelles on est lié ; et pourtant ce n'est qu'ainsi que
 « vous pouvez maintenir dans votre Ordre cette unité
 « d'où naît sa force. J'en atteste ces sociétés fameuses
 « qui ont jeté de si profondes racines et répandu à la
 « surface de si puissants rameaux. » Malheureusement
 les vieilles traditions commencent à se perdre. On dédaigne
 les grands exemples, on recule devant les longs
 travaux. On se hâte, on se presse, on n'a d'autre désir
 que d'arriver facilement et d'arriver vite. « A chacun sa
 « part de faute, s'écrie M. Marie, dans cette décadence
 « qui ne peut être arrêtée que par votre énergie. S'il y a
 « dans le Barreau tiédeur, indifférence, paresse peut-
 « être, la magistrature n'a-t-elle pas un peu provoqué
 « et développé ces fâcheuses tendances ? La majesté de sa
 « mission paraît l'étonner et l'on dirait qu'elle veut en
 « finir avec la solennité de ses formes. Nos institutions
 « l'avaient placée sur un piédestal du haut duquel elle
 « appelait à elle le savoir et l'éloquence ; il semble qu'à
 « ses yeux ce piédestal soit trop élevé pour nos mœurs

« et que la splendeur du prétoire aille mal à nos allures
« industrielles... Et puis on a dit : A quoi bon, pour les
« affaires, l'art, la poésie, l'éloquence? Allez plus loin,
« et généralisant votre pensée, jetez dans le monde cette
« question désolante ; à quoi bon tout ce qui vient du
« cœur? Singulier spectacle que celui d'une nation dans
« laquelle tout ce qu'il y a d'intelligent et d'élevé semble
« prendre plaisir à tout matérialiser ! La foi s'en va, dit-on,
« les croyances s'effacent, l'égoïsme étend partout ses dis-
« solvantes conquêtes. A qui donc la faute, si ce n'est à
« vous qui voulez faire de l'intelligence une sorte de ma-
« chine industrielle donnant, par heure, un nombre tou-
« jours plus considérable de produits? A qui, si ce n'est à
« vous, qui regardez comme ressorts inutiles toutes ces
« inspirations de l'âme, dont le développement moralise
« tout à la fois celui qui parle et celui qui écoute. Ah !
« je sais bien que Platon chassait de sa république les
« artistes et les poètes ; mais je sais aussi que dans cette
« antiquité, si glorieuse de son éloquence, l'arrêt du
« philosophe ne fut jamais qu'une triste utopie ; et la
« Grèce fut vaincue le jour où son dernier soleil se leva
« sur la défaite de son grand orateur. » Hélas, nous
devions éprouver la profondeur de cette leçon prophé-
tique. A force de répudier ses meilleures traditions, la
France a été punie comme la Grèce. Elle a subi la même
honte. Serons-nous dans l'avenir plus sages et mieux
avisés? Y a-t-il pour nous un moyen de remonter la pente
fatale? Voici, en tous cas, le dernier conseil que M. Marie
adressait à ses contemporains, et que je cite, en finissant,
comme n'ayant encore rien perdu de son utilité. « Soyez,
« disait-il, les hommes de votre temps, mais ne reniez

« pas les temps anciens. Notre France régénérée a ren-
 « versé des institutions vieilles : mais elle n'a pas fait
 « divorce avec les grandes idées morales que ces insti-
 « tutions recelaient en elles. Tout se tient, tout s'en-
 « chaîne, on l'a dit depuis longtemps, et cette vérité sort
 « brillante de la vaste unité du monde. Aussi bien c'est
 « dans le passé surtout que vous retrouverez ces hautes
 « leçons de patriotisme et de dignité nationale, que vous
 « demanderiez en vain à nos grands hommes de comptoir
 « ou à nos publicistes d'atelier (1).

M. MARIE, DÉPUTÉ

1842-1848.

Lors de son élection au bâtonnat, nous venons d'en-
 tendre M. Marie remerciant ses confrères d'avoir légitimé
 par leurs suffrages la première ambition de sa vie. C'est
 qu'une autre déjà s'était glissée dans son cœur. On avait
 souvent répété qu'il excellait dans les causes politiques.
 On allait même jusqu'à dire qu'il avait su *rapprocher la*

(1) Quelque temps avant ce discours, M. Marie avait pris part aux dé-
 bats du procès relatif à l'échauffourée de Boulogne (septembre 1840). Je
 trouve dans ses papiers une note concernant le discours que le prince
 Louis-Napoléon prononça devant la Chambre des pairs, à la séance d'ou-
 verture. Il paraît que le texte en avait été arrêté dans un conseil de dé-
 fense composé de MM. Berryer, Barrot et Marie. Mais pendant la nuit qui
 précéda l'audience, le prince réfléchit et supprima les passages qui lui pa-
 raissaient trop démocratiques. M. Marie s'en plaint. Ce qui me semble
 plus curieux, c'est que Louis-Napoléon avait préparé lui-même un dis-
 cours conçu dans un esprit tout différent. J'ai sous les yeux le manuscrit
 autographe et j'y remarque entr'autres les phrases suivantes : « Depuis

tribune du Barreau (1). La vérité est qu'il avait *trop longtemps médité sur les hommes et sur les choses* (2), qu'il s'était livré à des études trop profondes, trop élevées, pour borner son activité aux luttes de plus en plus étroites du Palais. Quelques amis dévoués, partisans de ses doctrines et admirateurs de son talent, lui firent entrevoir la possibilité d'entrer à la Chambre. Il se hâta d'acquérir une propriété près de Nemours, sans consulter ni ses convenances de propriétaire ni l'importance de ses ressources, uniquement pour devenir éligible, et bientôt après, aux élections générales de 1842, il fut nommé député par le V^e arrondissement de Paris (3).

On attendait de lui quelque brillant début, une harangue analogue à celles qu'il avait prononcées dans les

« 1830, j'ai vu tous les ans deux effets augmenter dans la même proportion, d'un côté la faiblesse du gouvernement, de l'autre l'anarchie des esprits. La dissolution sociale était arrivée à ce point que les hommes les plus recommandables ne pouvaient plus l'arrêter. Dans leurs mains, l'autorité devenait oppression et la liberté se changeait en licence. De l'avis de tous, le gouvernement marche à une chute prochaine. Fallait-il attendre qu'il tombât d'épuisement, lorsqu'il aurait usé toutes les forces vitales du pays? Je ne l'ai pas cru, car c'est là qu'est le véritable danger qui menace la France et l'Europe. Si le gouvernement tombe d'épuisement, on cherchera en vain après lui la terre vierge pour asséoir les fondations d'un nouvel édifice. »

(1) *Le Barreau au XIX^e siècle*, deuxième édition, tom. II, p. 254.

(2) Il le dit lui-même dans la circulaire qu'il adressa aux électeurs en 1846. Voyez cette pièce.

(3) Dans une réunion électorale qui précéda le scrutin définitif, et dont le compte-rendu fut publié par le journal *le Commerce*, du 8 juillet 1842, M. Marie s'écria : « J'ai confiance dans ma vie privée, sinon dans ma vie publique, car, grâce au cens électoral, il ne m'a pas été donné encore de servir mon pays. » Ainsi, lorsqu'il réclamait de larges réformes, il ne faisait que plaider sa propre cause. Avant d'attaquer l'injustice de nos institutions, il l'avait personnellement subie.

affaires de Roche et Cabet. Il semblait même que son talent, plus libre de s'élever et de s'étendre, dans une enceinte plus large, allait prendre un nouvel essor. Nous devons reconnaître que M. Marie trompa l'espérance générale. Non-seulement il n'obtint pas à la Chambre les grands succès que présageaient l'élévation de ses idées et l'ampleur de sa parole : il n'essaya même pas d'y parvenir. Ce n'est pas à dire pourtant qu'il restât silencieux, inactif, étranger à tout débat. Dans plus d'une circonstance, il se fit écouter avec intérêt, avec estime. Il apporta, notamment, dans l'examen de la loi sur les brevets d'invention, le tribut d'une expérience spéciale et le poids d'opinions longuement méditées. Mais il s'éloigna, presque systématiquement, des luttes, en apparence plus sérieuses, au moins plus solennelles, qui fournissaient aux coryphées de l'éloquence parlementaire l'occasion de triomphes éclatants. Lui qui, si souvent à la barre, avait parlé le langage d'un homme politique, à la tribune, il se renferma dans le rôle de légiste. Lui qui paraissait, au Palais, attiré de préférence par les plus hautes questions, il n'aborda, à la Chambre, que les questions secondaires. La surprise fut grande, si grande que certaines personnes, malgré l'honnêteté jusque là incontestée de M. Marie, imputèrent sa conduite à des mobiles fâcheux. Il voulait avoir la croix : il tenait à se rendre possible, comme on disait alors. Les choses en vinrent à ce point qu'en 1846, de nouvelles élections ayant eu lieu, il se crut obligé de se justifier devant ses électeurs. « Que me reproche-t-on ? dit-il... Mon silence à la Chambre ? Il y a ici quelque chose de fondé. Toute-fois, je le demande à votre loyauté, si on ne se trompe

« pas sur les faits matériels, ne se trompe-t-on pas sur
« les causes?... Vous avez toujours cru, n'est-ce pas,
« qu'un avocat aimait beaucoup à parler : il n'en est
« rien, et je suis, par exemple, du nombre de ces hom-
« mes qui n'aiment point à parler pour le plaisir de
« parler. Je suis de ceux qui pensent que les discours
« doivent contenir autre chose que des paroles, qu'ils
« doivent être des actes, qu'il faut qu'ils aient un but et
« qu'ils tendent à un résultat. Or, il faut le dire : dans
« les questions de cabinet qui ont été engagées, croyez-
« vous qu'il y eût toujours des résultats à obtenir?
« Croyez-vous que les discussions eussent toujours pour
« but l'intérêt du pays? Non, trop souvent elles avaient
« pour but le déplacement d'un portefeuille... Mais ce
« n'est pas là un but, c'est un moyen. Avant les questions
« de personne, au-dessus des questions de personnes, il
« y a les questions de choses. Or, presque jamais ces
« dernières n'ont été agitées dans tout le cours de la
« législature à laquelle vous m'avez associé. Moi, Mes-
« sieurs, qui n'ai pas à m'immiscer dans les questions
« de portefeuille, j'ai dû trouver, vous le comprenez
« maintenant, assez peu de place dans les questions de
« cabinet qui se sont agitées. Voilà la vraie, la solide
« raison de mon silence. »

Il est certain que M. Marie, homme de doctrine et de principes, était, en quelque sorte, dépaysé au milieu des intrigues et du conflit des ambitions parlementaires. Il avait trop de droiture pour se plier à la tactique des partis, trop d'équité pour en partager les rancunes. Du moment où les modifications ministérielles, que comportait la majorité de la Chambre, ne lui permettaient pas d'en-

trevoir la réalisation de ses désirs, il suivait d'un œil indifférent des luttes qui ne l'intéressaient pas. S'il restait assis sur les bancs de l'extrême gauche, c'est qu'il espérait dans l'avenir le triomphe de la forme républicaine : et surtout, c'est qu'il réclamait une réforme électorale, d'abord modérée, ensuite profonde, radicale, absolue (1). En attendant, que lui importaient les questions de personne ? Quand il écoutait les acteurs du drame quotidien qui se jouait devant lui, ceux dont le talent et le caractère excitaient ses plus vives sympathies n'étaient pas toujours ceux qui siégeaient à ses côtés. Je trouve dans ses notes un passage curieux, où, en peignant un de ses collègues, il a trouvé le moyen de se peindre lui-même par contraste. « M. Duvergier de Hauranne, dit-il, au début de
 « sa vie politique, brillait au second rang dans le parti
 « doctrinaire. C'était faire fausse route et manquer à ses
 « instincts. A lui, les rêveries de la doctrine, ses allures
 « larges, sa marche mesurée et logique, ses formes éle-
 « vées, ses tendances à généraliser, son dédain des
 « détails et des faits, ses axiomes orgueilleux, ses déci-
 « sions absolues, immuables ! non, non. Cela ne pouvait
 « convenir longtemps à sa nature. Placez-le dans l'oppo-

(1) Quelques jours après sa réélection de 1846, il écrivait à mon père :
 « On me reproche l'ardeur de mes opinions et l'on voudrait les voir plus
 « monarchiques. Mon Dieu, je l'ai souvent dit, je ne me suis jamais préoc-
 « cupé outre mesure de la forme du gouvernement. Ce que je demande à
 « tous, c'est qu'ils comprennent qu'ils ne sont rien pour eux-mêmes,
 « qu'ils sont tout pour le pays ; qu'ils ne doivent pas se livrer à un seul
 « intérêt, mais à tous ; que s'il y a différentes classes sociales, toutes ont
 « un droit égal à vivre et à se développer, non-seulement sous le rapport
 « physique, mais encore sous le rapport intellectuel et moral.... Voilà
 « bien de la politique, mon cher ami, mais que veux-tu ? Je quitte à peine
 « le champ de bataille, et je sens encore la poudre. »

« sition, éternellement dans l'opposition. C'est son
« milieu, c'est sa pleine eau, c'est sa vie. Comme il se
« plaît dans l'agitation! Comme il y frétille! Comme il
« sait organiser les petites intrigues, les petits coups de
« main! Qu'il est alerte dans les conspirations des
« bureaux et de la tribune! Voyez-le les jours de bataille.
« Il va, il vient. Il presse celui-ci, il retient celui-là. Il
« gourmande la paresse de l'un, l'activité compromet-
« tante de l'autre, s'assied sur le timon, sur le nez du
« cocher. Entendez-le, sa parole est vive, accentuée; son
« geste affairé, crispé. Il y a de la préoccupation, de
« l'inquiétude jusque dans son sourire. C'eût été dans
« les conspirations de portefeuille le roi des conspira-
« teurs, si sa pantomime trop expressive eut moins trahi
« les projets de sa pensée. » Voilà comment M. Marie
appréciait, dans le secret de son cœur, l'opposition par-
lementaire. Ne lui demandez pas d'y jouer un rôle actif :
cela répugne à ses instincts élevés, à ses larges allures,
à son esprit doctrinaire. Placez-le plutôt à la tête ou à
côté du gouvernement de son choix, pour rappeler à la
démocratie moderne les conditions essentielles d'un
triomphe durable, la modération, l'amour de l'ordre, le
respect de la loi et même celui de la discipline, les
grands principes que l'avenir est tenu d'emprunter au
passé. Là est son rôle, sa vocation. Sous le républicain,
vous trouverez bien vite le conservateur. Vous cherche-
rez en vain l'opposant, qui épuise sa verve à de mesqui-
nes taquineries, ou le tribun qui fait appel aux passions
exaltées.

Le silence de M. Marie avait encore d'autres causes et nous devons les indiquer. Car il y a là, dans son carac-

tère et dans son existence, un trait persistant, que l'habitude des assemblées n'a jamais effacé. Au Corps législatif comme à la Chambre des députés, malgré la différence des temps et des choses, il a gardé la même réserve. C'est qu'en réalité il avait peur de la tribune, une peur invincible, incurable. Il confessait volontiers, dans l'intimité, cette honorable faiblesse, et quand même il eut pris soin de la dissimuler, elle était trop manifeste pour échapper à des yeux clairvoyants. Déjà, au Palais, il était de ceux qui n'abordent l'audience qu'avec appréhension. « Il lui arrive, dit M. Pinard, ce qui arrive aux esprits sévères, qui ont moins de vanité que d'orgueil. Ces esprits là ne peuvent pas venir à bout de se satisfaire eux-mêmes : ils sont en proie à des inquiétudes continuelles (1). » Quand il s'était chargé de plaider une affaire grave, il s'y préparait avec un soin dont ses notes de plaidoirie attestent la scrupuleuse patience. Mais enfin, quand le jour de l'audience arrivait, sous l'empire d'une nécessité inévitable, en face d'un auditoire restreint et sympathique, il oubliait ses craintes ; parfois même il oubliait ses notes, et, une fois en possession de la parole, il se livrait tout entier aux inspirations de son noble talent. A la Chambre, au contraire, il sentait s'accroître sa défiance naturelle. Plus on attendait de lui, plus il redoutait de n'être pas à la hauteur de sa réputation. Il préparait de grands discours, il se faisait inscrire, et quand le moment de parler était venu, comme la nécessité n'était plus là pour le traîner à la tribune, il trouvait un prétexte de se taire et de renoncer à son

(1) *Le Barreau au XIX^e siècle*, première édition, p. 317.

tour d'inscription. Bien des fois, lorsque plus tard il représentait la ville de Marseille au Corps législatif, dans le cours des longs entretiens que nous avions à la campagne, je me suis permis de lui donner le conseil suivant : Habituez-vous peu à peu à voir l'Assemblée du haut de la tribune, à entendre le son de votre voix dans cette enceinte qui vous effraie à tort, parlez dans les discussions courantes, parlez souvent, n'eussiez-vous que quelques phrases à prononcer, vous arriverez progressivement à aborder les grandes questions. Il reconnaissait avec bienveillance les avantages de la méthode proposée : mais il n'a jamais osé la mettre en pratique. Que ceux qui sont toujours prêts à parler, même pour ne rien dire, lui jettent la première pierre ! Que ceux que rien n'effraie, même leur propre nullité, sourient de pareilles terreurs ! Tout en les regrettant pour M. Marie, pour l'éclat de son nom, j'avoue que je n'ai pas le triste courage de les condamner sévèrement. Ils sont rares, après tout, les hommes dont le succès n'a été entravé que par une trop grande modestie.

A quelque chose malheur est bon. Moins M. Marie s'engagea dans les luttes politiques et plus il resta fidèle à ses habitudes laborieuses du Barreau (1). Il était jeune encore, il ne faisait qu'arriver à l'apogée de sa carrière. Il avait le droit, sinon le devoir, d'en tirer un juste profit dans l'intérêt de sa famille. Un instant sa clientèle et ses amis les plus intimes s'étaient effrayés de le voir joindre le titre de député à celui d'avocat. Ils

(1) En 1831, deux de ses confrères, MM. Franque et Cauvin, publiant le *Code de l'Avocat* (Paris, Paulin, in-18), firent précéder leur travail d'une

se rassurèrent en le trouvant aussi assidu au Palais, aussi opiniâtre à l'étude ingrate des dossiers. Sur ces entrefaites, la mort prématurée de M. Philippe Dupin créa un nouveau vide dans les premiers rangs du barreau. Demeuré ferme à son poste, M. Marie vit bientôt son cabinet prendre une importance chaque jour croissante. C'est alors que, confiant dans l'avenir, il vendit sa propriété de Nemours pour en acheter une autre plus conforme à ses goûts, plus en rapport avec ses relations amicales, je veux parler de cette propriété de Saint-Georges, près Bléneau, qu'il aimait tant, qu'il avait faite au gré de ses rêves les plus chers; où il venait, avec tant de joie, se reposer de ses fatigues, et où, par un triste retour des choses d'ici-bas, il devait ressentir les premières atteintes de la mort. Pour couvrir les dépenses d'acquisition et d'embellissement, il fallait redoubler d'ardeur au travail. M. Marie s'y dévoua, sans regret, vaillamment, jusqu'au jour où des événements soudains, en lui créant de nouveaux devoirs, l'arrachèrent à ses occupations favorites.

lettre d'introduction et d'un opuscule inédit sur la question de la patente des avocats par M. Marie. Dans la lettre d'introduction, je remarque le passage suivant : « Au milieu de ce désordre social qu'on a si bien flétri
« du nom d'individualisme, l'esprit aime à se reposer sur ces professions qui
« ont su traverser nos révolutions, sans en être pour ainsi dire atteintes,
« s'enrichissant du principe de liberté que ces révolutions recélaient en
« elles, et, tout à la fois, rejetant avec courage leurs principes destruc-
« teurs. Elles sont là debout pour attester toute la force qui peut se ren-
« contrer dans l'alliance de la discipline et de la liberté. »

COMMENT M. MARIE ARRIVA AU POUVOIR.

RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848.

Malgré les attaques incessantes des partis, malgré la fermentation qui se manifestait déjà dans certaines classes de la population parisienne, et l'aveuglement qui cachait aux autres les premiers symptômes du danger, il est certain qu'en 1847 personne ne prévoyait, personne ne pouvait prévoir les terribles événements de l'année suivante. En tous cas, la position un peu effacée que M. Marie s'était faite à la Chambre, ne laissait pas pressentir que, dans un avenir prochain, il dût tout à coup s'élever jusqu'à la tête du pouvoir. Nous n'avons pas à rechercher ici comment s'est accomplie une révolution aussi profonde qu'inattendue. Voyons seulement par suite de quelles circonstances M. Marie a pris place parmi les membres du gouvernement issu de cette révolution soudaine.

Il était de ces hommes dont il ne faut jamais mesurer l'influence à l'éclat des succès qu'ils obtiennent. A la Chambre comme au Palais, il se recommandait par la droiture de son caractère, par quelque chose de franc, de loyal, de foncièrement honnête, qui lui attirait l'estime et peu à peu les sympathies de ses adversaires eux-mêmes (1). L'extrême gauche trouvait dans son concours une force morale dont elle appréciait hautement la va-

(1) « Il faut croire, observe M. Pinard, qu'il y a une véritable force dans ces qualités, puisqu'on ne peut nier qu'elles n'aient été pour quelque chose dans la fortune et la renommée de M. Marie. » — *Le Barreau au XIX^e siècle*, t. II, p. 251.

leur. Si d'ailleurs il se troublait à la tribune, il conservait dans les discussions moins solennelles la vivacité de sa parole, la fermeté de ses opinions, la sûreté de ses conseils. Il était un des membres les plus écoutés d'une réunion qui avait pour président M. Dupont de l'Eure, pour vice-présidents MM. Arago et Thiard, pour secrétaires MM. Carnot et Garnier-Pagès (1). Il était aussi membre d'un comité spécial, chargé de maintenir les députés radicaux en communication constante avec l'organe le plus accrédité du parti, avec le *National* (2). Depuis longtemps il entretenait avec les principaux directeurs de ce journal des relations étroites. Il représentait parmi eux, non l'esprit de coterie, dont on les a si souvent accusés, mais un esprit tout contraire, des vues larges, des tendances élevées, la modération dans l'énergie, le tact dans l'emploi des moyens. Ses avis ne prévalaient pas toujours ; mais ils étaient toujours reçus avec une affectueuse déférence. Là, comme partout, il exerçait un ascendant légitime, incontesté, et qui contribua puissamment à sa rapide élévation. Enfin, il avait sur la plupart des hommes politiques, députés ou journalistes, un rare et précieux avantage. Il ne laissait passer aucune question importante sans l'étudier consciencieusement. Il n'en parlait qu'en parfaite connaissance de cause. Au nombre des sujets qui préoccupaient les esprits, apparaissaient déjà les doctrines socialistes, et notamment le système de M. Louis Blanc sur l'organisation du travail. M. Marie ne se contenta pas de lire et de méditer le livre du trop

(1) Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, chapitre 3, vi.

(2) Garnier-Pagès, *eodem*, ch. 3, xii.

fameux utopiste. Il convoqua chez lui les principaux industriels du V^e arrondissement, qu'il représentait à la Chambre. Il les pria d'amener avec eux des contre-maîtres, des ouvriers intelligents, et c'est en provoquant leurs observations, en s'éclairant de leur expérience, en discutant leurs prétentions respectives, qu'il parvint à se faire une conviction arrêtée (1).

Le bruit de ces conférences familières se répandit aussitôt. Elles en provoquèrent d'autres, plus solennelles, plus importantes, et dont un historien de la Révolution, M. Garnier-Pagès, a rendu compte dans les termes suivants (2) : « Sur l'initiative des rédacteurs de l'*Atelier*, une « réunion fut convenue, dans laquelle seraient examinés « les divers plans d'organisation recommandés par les « différentes écoles. Plusieurs séances eurent lieu chez « M. Marie, où assistaient les députés Marie, Garnier- « Pagès, Carnot, Courtais, Chapuys-Montlaville, etc., etc.; « MM. Marrast, Dornès, Goudchaux, du *National*; Ledru- « Rollin, Louis Blanc, de la *Réforme*; Corbon, Danguy, « Pascal, de l'*Atelier*; Leroy et Thibault, de l'Association « des ouvriers; les représentants des industries unies, « MM. Lenoir, Antoine et quelques autres ouvriers. Les « questions successivement traitées peuvent être rame-

(1) M. Taxile Delord, dans son *Histoire du second Empire*, a parlé de conciliabules politiques qui se seraient tenus chez M. Marie, aux approches de la révolution de Février. Il a même raconté de prétendues négociations, qui se seraient ouvertes, entre le parti républicain et la famille Bonaparte, par l'intermédiaire de M. Marie. Ce sont là de véritables fables, qu'il est presque inutile de démentir. Je suis en mesure d'affirmer que le rôle de M. Marie, à cette époque, s'est borné, uniquement borné aux faits résumés ci-dessus.

(2) Chapitre 3, xxv.

« nées toutes à deux systèmes, à deux principes : celui
 « de l'association volontaire, celui de l'association forcée.
 « Le premier eut pour défenseur principal M. Corbon ;
 « le second M. Louis Blanc. Les discussions se renou-
 « velèrent souvent et la plupart des membres de la
 « réunion y prirent une part active. Je dois dire que le
 « système de l'association forcée y trouva peu d'adhé-
 « rents. Il fut combattu avec beaucoup de force par quel-
 « ques-uns, notamment par M. Ledru-Rollin. M. Louis
 « Blanc se retira (1). » Une chose me frappe dans ce
 récit : c'est que dès cette époque, les hommes les plus
 considérables du parti radical, même, au besoin, les
 révolutionnaires comme M. Ledru-Rollin, les socialistes
 comme M. Louis Blanc, ou les représentants les plus
 distingués de la classe ouvrière, comme M. Corbon,
 n'hésitaient pas à se grouper autour de M. Marie, et à
 vider leurs différends, dans son salon, sous sa présidence.
 Il regagnait en estime et en autorité ce que sa réputation
 d'orateur pouvait perdre en éclat. Voilà quelle était sa
 situation exacte, situation honorable, honorée, et de
 beaucoup supérieure à celle qu'en apparence il occupait
 à la Chambre.

Les banquets réformistes et les événements qui s'y
 rattachent, lui donnèrent encore plus de relief. Il avait
 toujours soutenu que le système électoral, alors en
 vigueur, était contraire au principe d'égalité proclamé
 par la Révolution française, et à celui de la souveraineté

(1) On finit par adopter une proposition de M. Goudchaux, qui était
 profondément hostile aux doctrines de M. Louis Blanc. Voyez la dépo-
 sition de M. Goudchaux, dans le *Rapport de la Commission d'enquête*
sur les insurrections de Juin et de Mai 1848, tome I, p. 283.

nationale reconnu par la Charte de 1830. Il s'était aussi prononcé avec une grande énergie contre l'envahissement du Corps législatif par les fonctionnaires. En adhérant au programme des oppositions combinées, il ne faisait que poursuivre le triomphe de ses idées les plus chères et de ses plus anciennes doctrines. Puisque les discussions parlementaires n'aboutissaient à aucun résultat, puisque aucune concession ne paraissait probable, il pensa qu'il était permis de se pourvoir auprès de l'opinion publique. « En cela, dit-il, dans ses notes, nous ne faisons qu'imiter l'exemple de l'Angleterre. » Une seule objection aurait pu retenir un esprit aussi droit que le sien, l'objection tirée du respect de la loi. Mais il était, à tort ou à raison, convaincu que le système adopté par ses amis était rigoureusement légal. Jamais il n'a éprouvé sur ce point le moindre doute (1).

Il ne se borna pas à donner son adhésion aux banquets : il en fut l'un des promoteurs les plus fermes et

(1) « Le droit était incontestable, la forme sous laquelle on devait l'exercer, excellente. Il n'y avait pas à discuter là-dessus, on ne discuta pas. Mais on arrêta que ce droit, on le soutiendrait avec vigueur, avec fermeté. Il restait à bien déterminer le but de l'agitation et à s'expliquer franchement sur la participation que devait y prendre chacune des branches de l'opposition. Le but, c'était la réforme électorale et parlementaire, rien de plus, rien de moins... Les drapeaux ne se mêlèrent pas pour cela. A chacun ses sentiments, son idéal, son but final. L'alliance commençait, en un mot, à la réforme électorale et parlementaire : elle finissait à la réforme électorale et parlementaire, réforme sage, modérée, successive, mais progressive. Toutes ces bases furent discutées et arrêtées dans plusieurs réunions, mais notamment dans une dernière, chez M. de Lasteyrie père. Là se trouvait une députation du Comité central de Paris, et MM. Odilon Barrot, Chambolle, Duvergier de Hauranne, Marie, Marast, Léon de Malleville, Garnier-Pagès, etc. » (Notes de M. Marie.)

l'un des organisateurs les plus zélés. Le premier de ces banquets eut lieu le vendredi 9 juillet 1847, au Château-Rouge. Tous les toasts et les discours avaient été réglés d'avance. On y réserva la parole à M. Marie. Mais les honneurs de la journée devaient appartenir et ils appartinrent, en effet, aux députés de l'opposition dynastique (1), comme MM. Odilon-Barrot et de Malleville, qu'il s'agissait d'entraîner, et surtout aux nouveaux convertis, comme M. Duvergier de Hauranne, l'ancien doctrinaire. A propos de ce dernier, M. Marie raconte un incident, qui passa inaperçu, et que lui-même il traite peut-être avec trop de légèreté. « Deux cents hommes du peuple, à peu près, s'étaient rapprochés de l'enceinte où nous étions réunis, et là ils s'étaient mis à chanter à toute voix la *Marseillaise*. M. Duvergier de Hauranne, dont les oreilles délicates étaient plus familiarisées avec les bourdonnements de l'opposition parlementaire qu'avec les chants animés de la foule, quitta tout à coup sa place, et vint demander aux commissaires, avec quelque peu d'anxiété, s'il n'y avait pas danger d'invasion. Il consentait bien à fraterniser avec la démocratie, mais à distance. Les commissaires s'empressèrent de le rassurer. Quelques-uns

(1) M. Marie remarque dans ses notes que MM. Thiers, Dufaure, Vivien et autres se tenaient en dehors de l'association, « prêts à en recueillir les fruits » car ils étaient « ministres en expectative et presque héritiers présomptifs du cabinet d'alors. » — « M. de Lamartine aussi s'abstint de paraître aux banquets. Il accepta plusieurs invitations, mais il ne se rendit à aucune. Pourquoi ? Je n'en sais rien. Toutefois, j'affirme que chez lui ce ne fut pas la peur de compromettre un portefeuille en se rendant impossible. » (Notes de M. Marie.)

« même quittèrent le banquet et se rendirent auprès
« des chanteurs. La police fut bientôt faite : le silence se
« rétablit... M. Duvergier reprit alors son calme et son
« sourire. » Faut-il néanmoins se moquer de son émotion
passagère? Nous ne le pensons pas. Les hommes
dont la voix, dont les chants, vinrent tout à coup retentir
à la porte de ce festin, où ils n'avaient pas été conviés,
songez-y bien, c'est la première avant-garde de ceux
qu'on est convenu d'appeler le peuple, et qui ne repré-
sentent, trop souvent, que la partie turbulente, pas-
sionnée, révolutionnaire de la population des grandes
villes. Leur intervention, si courte qu'elle ait été et si
respectueuse qu'elle ait paru, présageait déjà l'interven-
tion menaçante d'un élément nouveau. Celui-là est peu
à craindre en Angleterre, et voilà pourquoi les hommes
d'Etat de ce pays ne craignent pas de présider des mee-
tings, dont ils sont sûrs de conserver la souveraine direc-
tion. En France, à Paris surtout, la plus simple prudence
enseigne que toute agitation publique s'étend bientôt
au-delà des bornes que les agitateurs ont eu la préten-
tion de lui fixer. Si M. Marie a eu le tort de l'oublier au
banquet du Château-Rouge, nous verrons qu'il ne tarda
pas à s'en souvenir (1).

Je serais tenté de lui adresser un reproche plus sé-

(1) Dès 1832, dans son plaidoyer pour Jeanne, il avait dit à propos des manifestations qui eurent lieu aux obsèques de Casimir Perier et à celles du général Lamarque: « Nous étions tout émerveillés au récit de ces pro-
« menades populaires qui électrisaient l'Angleterre et imposaient la ré-
« forme. Nous admirions l'attitude imposante et ferme de ces quelque cent
« mille hommes parcourant les rues de Londres. Nous sommes imitateurs,
« et d'avance nous calculions avec bonheur l'effet d'une manifestation

rieux. Pourquoi non ? Le respect, que je dois et que je porte à sa mémoire, ne m'interdit pas de conserver ici l'entière indépendance de mes opinions. Lui-même, dans la droiture et dans la bonté de son noble caractère, il a souvent encouragé cette indépendance. Il a souvent permis à ma jeunesse des observations, des objections amicales, auxquelles il répondait avec une indulgente douceur. Du reste, sa vie est assez pure pour qu'on la raconte sans flatterie, et pour qu'on place, sans crainte, les rares critiques qu'elle soulève à côté des louanges qu'elle mérite.

Le banquet parisien du Château-Rouge produisit dans toute la France un effet contagieux. Chaque grande ville voulut avoir son banquet réformiste. M. Marie assista à celui d'Orléans, et y prononça un discours, dans lequel la forme, plus encore que le fond, contraste avec la modération de ses doctrines, avec la sagesse ordinaire de sa parole. On a dit et imprimé qu'il y avait esquissé le programme de la future république. C'est là une erreur évidente. Il se borna à développer, en termes généraux, la fameuse devise « Liberté, Egalité, Fraternité. » S'il avait été plus loin, s'il avait laissé entrevoir ses préférences pour la forme républicaine, et s'il avait contenu dans de justes limites l'expression de sa pensée, nous n'aurions qu'à nous incliner : car nous devons laisser aux autres la liberté que nous réclamons pour nous-mêmes. Mais il avait à répondre au toast porté par un

« semblable sur la marche du gouvernement. Imprudents ! Nous avons oublié que, si la démocratie est quelquefois calme et noble en Angleterre, elle se ressent toujours chez nous de l'esprit turbulent de la démocratie antique. »

conseiller municipal d'Orléans : « Aux travailleurs, à « l'amélioration de la classe ouvrière. » En reprenant ce thème, il lui donna, sans le vouloir assurément, un caractère fâcheux, celui de l'excitation d'une classe de citoyens contre l'autre : il se laissa entraîner à des exagérations manifestes sur les vertus des ouvriers et sur les fautes des bourgeois. Quiconque ne le connaissait pas dût se méprendre sur le but qu'il avait toujours poursuivi et qu'il ne cessa de poursuivre, le triomphe de la démocratie, dans l'alliance féconde de tous, et, comme il l'a souvent répété, non-seulement dans l'ordre, mais dans la discipline politique et sociale. Tel est le tort que je me permets de lui reprocher. Je conviens cependant que son discours contient des phrases dignes d'être reproduites. « Il y a, dit-il (1), au sein de notre société si active, « si industrielle, si généreuse, une classe éternelle-
« ment souffrante, classe nombreuse, intelligente et forte.
« Assurément, à elle seule, elle ne constitue pas la
« masse des travailleurs. Dans ce cercle, il faut placer
« la science qui crée les théories, la pratique qui les ap-
« plique, les capitaux qui leur viennent en aide, l'in-
« telligence qui les coordonne, les administre et les
« économise. Mais la classe ouvrière, mais les bras qui
« exécutent ont bien aussi une large part dans le travail
« industriel de la France. Quelle est leur part dans les
« droits politiques? Nulle. C'est une force pourtant, un
« élément social. Ils font partie de cette nation dont la
« souveraineté n'est plus en doute... C'est pour cela que
« moi, au milieu de vous, homme du parti radical, je

(1) Voir le *National* du 1^{er} octobre 1847.

« veux des réformes larges, étendues; assez larges, assez
 « étendues pour que nous puissions en finir avec les
 « rêves insensés de l'aristocratie nouvelle. Les réformes,
 « c'est un pas vers l'égalité. Les conservateurs n'en veu-
 « lent pas. Nous en voulons, nous; car nouveaux par-
 « venus aux droits politiques, nous voulons partager
 « avec les travailleurs les droits que le travail nous a
 « donnés. C'est un pas vers la probité. La probité peut
 « paraître à quelques hommes une vertu surannée. Nous
 « ne pensons pas ainsi, et nous voulons que l'héritage
 « de loyauté que nous avons reçu de nos pères, ne se
 « perde pas entre nos mains. » Dans l'égalité politique
 ainsi définie, dans cette invocation à la probité de ceux
 qui se sont élevés par leurs œuvres en faveur de ceux
 qui s'élèveront un jour, dans cette large revendication
 où le respect du travail manuel n'exclut pas le culte de
 l'intelligence qui crée, qui coordonne, qui économise, le
 mot y est, je reconnais mieux les doctrines de mon res-
 pectable ami. Toujours est-il que ses paroles eurent un
 retentissement considérable. Plusieurs mois après, le
 souvenir en était encore vivace, et il motiva, dans le sein
 de la Chambre des députés, des observations auxquelles
 M. Marie ne dédaigna pas de répondre (1).

On sait, en effet, qu'après la campagne des Banquets,

(1) L'attitude de M. Marie au banquet d'Orléans se comprend d'autant
 moins qu'il désavouait hautement les tendances fâcheuses d'une certaine
 fraction du parti radical. « Au mois de novembre, dit-il dans ses notes, les
 « banquets prirent tout-à-coup un caractère hostile et emporté qu'ils n'a-
 « vaient pas jusque-là. Lille donna le signal et Dijon le suivit bientôt.
 « C'est qu'en effet un élément nouveau venait d'entrer en scène. Cet élé-
 « ment était la fraction du parti radical dont le journal *la Réforme*
 « résumait les doctrines. A sa tête se plaçait M. Ledru-Rollin. M. Ledru-

pour employer le langage du temps, la Chambre se réunit et discuta la réponse qu'elle devait faire au discours de la Couronne. Le projet d'adresse contenait un paragraphe relatif « aux passions ennemies ou aveugles » qui agitaient le pays. L'opposition radicale eut accepté, jusqu'à un certain point, la qualification d'ennemie qui s'adressait à elle. Mais l'opposition dynastique ne consentait pas à passer pour aveugle. De là des débats irritants, qui resteront dans l'histoire, comme une des pages les plus tristes et comme un des écarts les plus regrettables du gouvernement parlementaire. C'est au cours de ces débats que M. Marie se sentit attaqué. Il monta à la

« Rollin avait longtemps blâmé les banquets. A ses yeux, il n'y avait pas de progrès, pas de succès possible pour le radicalisme s'il ne marchait pas isolé dans sa force. Tout contact entre lui et la gauche, à plus forte raison avec le centre gauche, était une cause d'affaiblissement, sinon une cause de mort... L'expérience avait prononcé. Le journal *la Réforme* s'était annulé dans son isolement, tandis que, grâce à la conduite plus politique du *National*, le radicalisme avait grandi et dorénavant il fallait compter avec lui. M. Ledru-Rollin le comprit, et tout-à-coup on le vit paraître au banquet de Lille. Il y parut, oui, mais avec cet esprit exclusif et absolu qu'il apporte en toutes choses et qui a toujours rendu et rendra éternellement sa vie politique impuissante. Chez lui, la vanité étouffe le talent et paralyse l'action... L'origine des Montagnards modernes date des banquets de Lille et de Dijon. S'ils avaient écrit et parlé auparavant, c'est là que pour la première fois ils ont agi. Odilon Barrot devait assister au premier de ces banquets. Quand il sut que Ledru-Rollin voulait y déployer son drapeau, il se retira. Au banquet de Dijon, les radicaux du journal *la Réforme* brillèrent seuls et purent, sans y être troublés, inaugurer pour la vieille Montagne leur culte rétrospectif. Autant les discours prononcés dans nos banquets avaient servi la cause que nous soutenions, autant lui furent nuisibles les toasts portés aux banquets de Lille, de Dijon et d'Autun. Aussi, dès alors, plus que jamais, fut tranchée la séparation entre les radicaux modérés et les radicaux exaltés... »

(Notes de M. Marie.)

tribune dans la séance du 7 février 1848. Sans négliger le soin de sa défense personnelle, et tout en essayant d'atténuer la portée des paroles qu'il avait prononcées à Orléans, il prit les choses de plus haut. Il se fit le champion de son parti. Cette fois, il fut bien inspiré. Plusieurs passages de son discours furent couverts d'applaudissements par la majorité elle-même, et les autres passages, que cette majorité ne pouvait applaudir, furent écoutés avec déférence, comme la protestation sincère d'un cœur honnête. « Le parti radical, dit-il entr'autres, et j'appar-
« tiens à ce parti, le parti radical a été violemment
« attaqué. On l'a accusé sur les questions sociales, sur
« les questions politiques... C'est, Messieurs, contre ces
« accusations qu'avant tout je veux protester, en mon
« nom personnel et au nom de mes amis, qui siègent avec
« moi sur ces bancs. Personne plus que nous, entendez-le
« bien, personne plus que nous n'honore et ne respecte
« la famille. Personne plus que nous n'honore et ne res-
« pecte la propriété. Avec le communisme, il n'y a ni
« moralité, ni liberté. Sans la famille, on peut bien en-
« core tenir au pays par l'esprit, par la pensée : on n'y
« tient pas par le cœur, et c'est dans le cœur qu'est la
« source du vrai, du grand patriotisme. Sur ce point,
« comme vous le voyez, nous pouvons marcher d'accord ;
« voici où nous divisons... Vous parlez de faire
« respecter la propriété, faites-la d'abord aimer. Qu'en
« avez-vous fait ? Vous en avez fait une puissance abso-
« solue, jalouse et exclusive. L'intelligence, la capacité,
« ne sont rien : et à moins que l'intelligence ne s'élève à
« la propriété, elle est dénuée de tous droits. Et vous
« voulez, quand vous avez créé cet antagonisme entre

« l'intelligence, la capacité industrielle ou commerciale
« et la propriété, qu'on respecte la propriété. Nous le
« voulons aussi, mais c'est à la condition de l'égalité.
« Voilà pour la question sociale. Quant à la question
« politique, permettez-moi d'en dire un mot. On vous
« parle de la terreur, et il semblerait, à entendre les ora-
« teurs qui accusent le parti radical, que le parti radical
« ne veut pas marcher dans les voies politiques sans
« avoir devant lui la terreur. Nous aimons la Révolution,
« nous applaudissons à ses principes, nous nous incli-
« nons devant ses grandeurs. Mais, sachez-le bien, jamais
« nous ne nous sommes mis à genoux, et jamais nous
« ne nous mettrons à genoux devant les instruments de
« guerre dont on s'est servi dans ces déplorables temps...
« Je vous ai dit, Messieurs, ce que ne veut pas le parti
« radical, je vais vous dire ce qu'il veut. Il veut, dans
« toute son étendue, la vérité de la souveraineté natio-
« nale reconnue en 1830. Voilà ce que vous ne voulez
« pas... Vous avez divisé le pays en deux zones, le pays
« légal d'un côté et le pays extra-légal de l'autre. Dans le
« pays légal, deux cent mille ou deux cent trente mille
« électeurs citoyens : dans le pays extra-légal, l'immense
« majorité des Français, qui n'ont aucun droit politique,
« qui n'assistent à aucune élection parlementaire, qui ne
« concourent à nommer ni les autorités municipales, ni
« les autorités départementales... Toutes les réformes,
« vous les repoussez. Vous les repoussez systématique-
« ment... de telle sorte que vous arrivez toujours à dire
« que vous voulez vous maintenir dans la situation ac-
« tuelle, c'est-à-dire avec un pays légal qui n'est qu'une
« aristocratie... C'est là ce que nous avons signalé au

« pays et les applaudissements du pays nous ont répondu.
« Je n'avais pas, Messieurs, en montant à la tribune,
« d'autre but que de faire cette protestation, que de mon-
« trer ce que veut le parti radical; ce qu'il veut, dégagé
« désormais de toutes les calomnies qui l'ont assiégé,
« de toutes les fantasmagories à l'aide desquelles on a
« voulu effrayer les esprits faibles. Maintenant ce but est
« rempli. Je n'ai rien à dire sur le reste, dont je ne
« m'occupe pas (1). » Ceux qui ne partagent pas les
idées de M. Marie ne sauraient méconnaître qu'en pro-
nonçant ce discours, il tint haut et ferme le drapeau de
son parti. Il se posa résolument comme un des précur-
seurs du suffrage universel; c'est-à-dire d'une institution
que presque tous les hommes politiques repoussaient
alors comme une chimère impraticable, et qui, malgré
ses inconvénients, malgré ses dangers, malgré son orga-
nisation vicieuse, est devenue la base fondamentale, je
puis même dire, la base généralement respectée de notre
droit public.

Mais le temps des discours parlementaires et des dis-
cussions oiseuses touchait à son terme. L'adresse votée,
on entra dans une période d'action. Ne voulant pas rester
sous le coup d'une espèce de flétrissure, l'opposition
chercha le moyen de se relever, en faisant appel à l'opi-
nion publique. Dans le cours de l'hiver, les électeurs du
XII^e arrondissement de Paris avaient conçu le projet

(1) Vers la fin de cette même séance, M. d'Haussonville insista sur les
explications que M. Marie avait données, au sujet du discours d'Orléans.
Il critiqua de nouveau non pas les intentions de l'honorable député, mais
les entraînements de sa parole. Cette fois, M. Marie ne crut pas devoir
répliquer.

d'organiser un nouveau banquet. La première idée qui se présenta fut de reprendre ce projet, jusque là suspendu, et de le mettre à exécution, en dépit des menaces du ministère, malgré les prohibitions solennellement annoncées en pleine Chambre. Si le gouvernement ne faiblissait pas, il y aurait protestation, résistance, probablement poursuites et débat judiciaire, en tous cas, agitation profonde, d'où l'on espérait voir sortir tôt ou tard les réformes si bruyamment réclamées. Il y avait aussi, dans ce plan, des dangers qu'entrevoyait M. Marie et qu'il signale en ces termes : « Par les discussions
« même que l'adresse avait soulevées, le banquet du
« XII^e arrondissement prenait une grande signification.
« La question de réforme, la seule qui avait provoqué et
« caractérisé les premiers banquets, se compliquait ici
« d'une seconde question, celle du droit de réunion
« audacieusement contesté, énergiquement revendiqué.
« Ou plutôt, comme il arrive toujours, cette seconde
« question, plus vive, plus accessible aux masses et plus
« actuelle, absorbait l'autre. Elle avait l'avantage sur
« celle-ci de mettre en action la résistance, qui jusque là
« s'était bornée à des paroles. Par cela même aussi,
« l'opposition prenait un caractère qui l'éloignait de
« l'opposition proprement dite, et la plaçait sur la limite
« de l'insurrection, limite dangereuse, où le droit touche
« de si près à la force, que trop souvent la raison se
« trouble et le vertige commence. A ces moments, ce
« n'est plus seulement une question politique qui se
« pose, c'est une question sociale. Les hommes sérieux,
« qu'ils vivent au sein du gouvernement ou dans l'oppo-
« sition, doivent réfléchir mûrement avant d'ouvrir la

« lutte. » M. Marie ne se borna pas à réfléchir. Il se décida promptement, et il prit soin de concilier le radicalisme de ses opinions en matière de réforme électorale, avec la sagesse de ses mœurs, son respect de la loi et son amour de l'ordre. Dès le lendemain du vote, le dimanche 13 février, à dix heures du matin, il réunit chez lui quelques journalistes radicaux (1), des députés de l'Extrême-Gauche et plusieurs membres du Comité central des électeurs de la Seine. L'objet de cette convocation était d'examiner une proposition nouvelle, émise par M. Marrast, et qui consistait à protester contre l'adresse, non par un banquet plus ou moins bruyant, mais par la démission collective de tous les députés de l'opposition. M. Marie se prononça énergiquement en faveur de ce système. « Si nous sommes prêts pour une révolution, » s'écriait-il, « donnez votre banquet. Si nous ne sommes pas prêts, ce sera une émeute, et je n'en veux pas... » Ces sages paroles soulevèrent de vives objections, même de la part des hommes avec lesquels il vivait d'habitude en conformité d'idées et de conduite, entr'autres MM. Garnier-Pagès et Carnot. Les auditeurs restèrent partagés, et l'on se sépara sans avoir pris aucune décision. D'ailleurs les députés opposants, sans distinction de nuance, devaient se réunir, le même jour à midi, au café Durand. C'est à eux qu'il appartenait de statuer définitivement sur la proposition de M. Marrast.

La réunion fut nombreuse. Cent sept députés avaient pris part aux banquets et se trouvaient atteints par le fameux paragraphe de l'adresse. Presque tous furent

(1) Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, chap. 6, 1.

« exacts au rendez-vous donné. « La discussion, dit M. Ma-
« rie, dans ses notes, s'ouvrit embarrassée, tumultueuse,
« comme il arrive toujours, quand de petits calculs, des
« arrière-pensées, tout empreintes d'égoïsme personnel,
« viennent se jeter à la traverse. A mon sens, la démis-
« sion en masse était le parti le plus rationnel, le plus
« parlementaire, le plus prudent. Je soutins cette thèse.
« La démission donnée, le gouvernement devait convo-
« quer les collèges électoraux. Cette convocation rouvrirait
« les assemblées préparatoires, et dans ces assemblées,
« mieux encore que dans les banquets, les questions de
« réforme, de droit de réunion, la politique du gouver-
« nement tout entière pouvait être de nouveau discu-
« tée. La discussion restait large, étendue ; elle rayonnait
« partout, et elle avait ce grand mérite de pouvoir être
« dirigée, gouvernée, contenue. Sans doute, elle mettait
« en mouvement un grand nombre de citoyens. Tout le
« sol de la France était en quelque sorte remué sur toute
« sa surface. Oui, mais ce mouvement, bien que général,
« se fractionnait, se localisait de lui-même. C'était une
« force bienfaisante, et non un bélier destructeur. Au
« contraire, le banquet à Paris, organisé comme il devait
« l'être, réalisé en face d'une bataille toujours mena-
« çante, après les excitations qui l'avaient précédé et qui
« nécessairement devaient l'accompagner et le suivre,
« au milieu d'une population si impressionnable, si
« ardenté, si facile à soulever, c'était un feu de joie
« allumé au milieu de matières incendiaires. Ces idées
« ne prévalurent pas. Il faut le dire franchement, la
« crainte d'une non-réélection entraîna beaucoup d'es-
« prits, et fit faiblir plus d'un cœur. Là où la foi man-

« que, ne cherchez pas le dévouement. J'avais, quoiqu'il
 « en soit, soutenu mon opinion avec vivacité contre
 « plusieurs représentants des diverses opinions. Quelles
 « que fussent mes préférences pour la forme républicaine,
 « préférences bien connues, et je n'ai pas besoin de le
 « dire, bien désintéressées, à tort ou à raison, je ne
 « croyais pas le moment venu pour sa réalisation; et,
 « avant tout, je voulais éviter un de ces mouvements
 « qu'une heure d'exaltation fait naître, et qui vont se
 « perdre, l'heure suivante, dans une échauffourée ridi-
 « cule. Le progrès marcherait plus sûrement et plus vite,
 « si les fautes de tous les partis n'accumulaient pas
 « devant lui des barrières qui l'arrêtent ou le retardent.
 « M. Thiers assistait à ces débats. Il n'avait pas cru
 « devoir prendre la parole. Mais au moment où la séance
 « fut levée, il m'aborda et me dit : Le parti que vous
 « avez proposé était le seul raisonnable. — Pourquoi donc,
 « lui répondis-je, n'avez-vous pas exprimé cette opinion ?
 « Vous auriez influencé plusieurs de vos amis, qui ont
 « voté en sens contraire. — Que voulez-vous, répliqua-t-il,
 « ils veulent le banquet; mais toute agitation est dan-
 « gereuse, toute résistance sera vaincue. Le Gouverne-
 « ment est prêt. Il a dans Paris ou près de Paris quatre-
 « vingt mille hommes (1). Les points stratégiques sont

(1) Au sujet de ces 80,000 hommes et de leur attitude pendant les jour-
 nées de Février, les notes de M. Marie contiennent des observations cu-
 rieuses. « L'armée, dit-il, paraissait être dévouée aux princes sous lesquels
 « et avec lesquels elle avait combattu... Toutefois, donnerait-elle, si le feu
 « était commandé contre les rassemblements..., entourée, comme elle était,
 « d'une foule énorme, d'une foule composée, il est vrai, de quelques hommes
 « audacieux, résolu, comme il y en a toujours dans les moments de dé-

« arrêtés. Un mouvement populaire, quelqu'il soit, sera
 « écrasé en moins d'une heure. — C'était aussi ma
 « crainte, je l'avoue franchement, et je regrettai d'autant
 « plus que M. Thiers eût gardé le silence. Enfin, Dieu
 « ou la fatalité avait parlé. Le banquet était décidé.
 « Nous l'avions combattu : nous n'étions pas homme à
 « le désertier. »

Il est certain que, dès ce moment, la lutte était arrivée à un tel point, que ni l'une ni l'autre des parties engagées ne pouvait reculer sans faiblesse. De même que M. Marie, nous eussions préféré les solutions pacifiques, les protestations sans danger social. Toutefois, nous comprenons que le jour où elles étaient repoussées par la majorité de ses collègues, il se soit cru obligé d'accepter la décision prise et de suivre la loi de son parti. Il avait fait son devoir en soutenant le système de démis-

« sordre, mais aussi, et en immense majorité, de curieux, d'indifférents,
 « de femmes, d'enfants, de déseuivrés? Dirigerait-elle contre ces masses,
 « au commandement d'un général, ses balles et ses baïonnettes? Question
 « délicate! Le champ de bataille dans une guerre civile ne ressemble en
 « rien au champ de bataille dans une guerre étrangère. On se tromperait
 « beaucoup, si l'on mesurait la décision, la résolution, le courage des
 « soldats et des chefs devant des concitoyens, à la décision, à la résolution,
 « au courage de ces mêmes soldats, de ces mêmes chefs devant l'ennemi.
 « Là, le courage jusqu'à l'empyrement, même aveugle; ici, l'hésitation
 « jusqu'à l'inertie. Certes, il n'est personne qui ne comprenne ce senti-
 « ment et n'y applaudisse. En tous cas, dans une guerre de rues, toute
 « force armée qui se laisse approcher, entourer, est une force annulée,
 « perdue. Le chef commandera peut-être encore, mais le soldat n'obéira
 « pas. Je me figure même que, si au lieu de s'engager à distance, comme
 « de fait elles s'engagent, les batailles s'engageaient entre deux camps qui
 « se toucheraient, malgré la différence des nationalités, le premier feu se
 « ferait attendre. On tue de loin sans hésiter. De poitrine à poitrine, les
 « lois de l'humanité reprennent vite leur empire. »

sion collective. Il fit encore son devoir en subissant le système contraire. A partir de là, ses efforts se bornèrent à donner au banquet du XII^e arrondissement un caractère moins dangereux. Il recommanda partout la modération dans les paroles, la prudence dans les actes. Un instant, on put espérer que la difficulté se résoudrait par une transaction. M. de Malleville, chargé par le ministère de la négociation, eut probablement réussi, sans un brusque et regrettable incident, je veux parler d'une espèce de proclamation, insérée au *National*, et qui semblait ériger un pouvoir illicite en face du pouvoir établi. Le Gouvernement y vit avec raison une provocation nouvelle, et cette fois, sans hésitation, sans ambages, il déclara qu'il s'opposerait, même par la force, à la réalisation du banquet. En face de cette attitude résolue, les membres de l'opposition dynastique commencèrent à comprendre qu'ils marchaient à une catastrophe. Même dans les rangs des radicaux, quelques courages furent ébranlés. Dans une dernière réunion, tenue chez M. Odilon-Barrot, on finit par décider que le fameux banquet n'aurait pas lieu. M. Marie combattit cette décision tardive. Il rappela qu'il avait, dès l'origine, déconseillé le banquet dont il prévoyait les graves inconvénients et soutenu le système des démissions collectives, bien préférable à tous les points de vue. Mais il ajouta que les circonstances s'étaient profondément modifiées. « A « présent, s'écria-t-il, ce n'est plus une affaire de politique, c'est une affaire d'honneur. Il n'est plus permis « d'hésiter (1). » Dix-sept voix seulement contre quatre-

(1) Garnier-Pagès, chap. 7, XI.

vingts se rangèrent à son avis. Il s'inclina pour la seconde fois et attendit les événements.

Dans les notes que nous avons déjà citées et que nous aurons encore souvent l'occasion de citer, notes tracées au courant de la plume, à bâtons rompus, avec l'entière sincérité d'un homme qui écrit plutôt pour lui-même que pour le public (1), il a pris à tâche d'établir que la Révolution de Février n'est pas le résultat d'une conspiration : qu'elle n'était même ni prévue ni sérieusement désirée par les chefs du parti radical : et qu'ainsi la principale responsabilité de ses conséquences n'incombe pas, comme on pourrait le supposer, à ceux qu'elle a portés brusquement au pouvoir. La même thèse est soutenue par M. Garnier-Pagès dans son *Histoire de 1848*. Néanmoins, nous croyons utile de recueillir les affirmations, les renseignements que M. Marie fournit à cet égard (2). « Par mes opinions, dit-il, par mes relations,

(1) J'avais eu d'abord l'intention de publier la plupart de ces notes à la suite les unes des autres, en me bornant à les trier et à les grouper. Mais un mur examen m'a convaincu qu'il était presque impossible d'en former un ensemble satisfaisant. J'ai préféré citer les principaux extraits dans le cours même de cette notice, et ceux de moindre importance à côté du texte auquel ils se rapportent. Mes soins se sont bornés à n'omettre rien qui soit digne d'intérêt.

(2) Si la thèse soutenue par MM. Garnier-Pagès et Marie est exacte, et, pour ma part, j'en suis profondément convaincu, quelle conclusion devons-nous en tirer? C'est qu'il y a, au monde, une ville où les révolutions éclatent à l'improviste, sans motifs sérieux, alors même que les principaux chefs de l'opposition radicale condamnent le mouvement comme inopportun. Et néanmoins ces révolutions réussissent à la surprise des uns, à la consternation de presque tous. Après 1848, on a cherché le remède à ce triste mal dans une décentralisation administrative et politique, qui permettrait à la France de résister aux caprices de Paris. Mais on a bientôt renoncé à ce moyen, comme peu pratique et

« par la situation que quelques services rendus m'avaient
 « faite au sein des partis avancés, j'aurais connu les
 « projets conçus, au moins par des confidences qui
 « auraient dû me venir et qui certainement me seraient
 « venues de divers côtés, même sans que je les cher-
 « chase... Sans doute on ne m'aurait pas associé à une
 « conspiration, car on savait que je n'avais aucune foi
 « dans les conspirations et par conséquent aucun goût
 « pour elles. Mais un mouvement sérieux se préparant
 « dans le but d'une révolution, je l'aurais su... Or,
 « j'affirme que personne alors ne voulait de révolution,
 « qu'il n'y avait aucune préparation dans ce sens. Pas
 « de conspiration, en un mot. Des désirs, des vœux, des
 « espérances, peut-être, rien de plus. » Un soir, cepen-
 dent, il vit entrer dans son cabinet un de ses amis
 politiques, M. Martin de Strasbourg, qui sortait d'une
 réunion chez M. Goudchaux (1), et qui lui annonça que
 dans cette réunion, on s'était préoccupé à tout hasard
 de la formation d'un gouvernement, pour le cas où la
 dynastie de Juillet serait renversée par une catastrophe
 subite (2). Il ajouta que M. Marie avait été désigné pour

même, à certains points de vue, dangereux. Aujourd'hui, la nécessité des
 circonstances a révélé un autre remède et l'expérience de ces derniers
 temps semble l'avoir consacré. Il consiste à soustraire le gouvernement
 national aux surprises de l'émeute, en établissant son siège hors de Paris.
 De cette manière, il sera peut-être possible de maintenir chez nous une
 centralisation politique, qui présente de grands avantages, et cependant,
 d'éviter à la France des catastrophes aussi imprévues que celle de fé-
 vrier 1848.

(1) Comparez la déposition de M. Goudchaux, que nous avons déjà
 citée. *Rapport de la Commission d'enquête*, t. 1, p. 288.

(2) « Il y a dans les partis, comme chez les individus, des pressenti-

en faire partie et il lui demanda s'il était disposé à accepter. M. Marie répondit, en riant, à cette communication imprévue. Il demanda, à son tour, s'il y avait des projets qui justifiaient une pareille précaution (1). M. Martin de Strasbourg déclara que, s'il y avait des projets, il ne les connaissait pas. Tout ce qu'il savait, c'est que les esprits étaient profondément agités, et qu'on devait se préparer aux éventualités les moins probables. Sur cette déclaration, M. Marie accepta, bien sûr alors qu'il n'engageait ni sa responsabilité, ni son repos. Il continua la conversation sur le ton enjoué d'un homme qui se raille de ses propres fictions. « Puisque vous avez « pensé au gouvernement, dit-il à son ami, avez-vous « pensé aux ministères? Voyons, composons un cabinet. » Et les voilà tous deux distribuant les portefeuilles. Il paraît même qu'ils se montraient sévères dans leurs choix, et que plus tard ces portefeuilles n'allèrent pas tous aux hommes honorables qu'ils en avaient libéralement dotés. Peu à peu la conversation devint plus sérieuse (2). Un vague pressentiment finit par assombrir

« ments, et quelques républicains s'y étaient laissé entraîner. » (Notes de M. Marie.)

(1) « Un gouvernement provisoire ! En ce moment, répondis-je en riant, c'est bien de l'audace ou bien de la prudence. Y a-t-il quelque chose de sérieux au fond ? Y a-t-il des projets ? Les connaissez-vous ? — Des projets, reprit M. Martin de Strasbourg, non, je n'en connais pas, mais tout est possible dans le mouvement qui se prépare, et il faut nous mettre en garde contre toutes les éventualités. » (Notes de M. Marie.)

(2) « Chemin faisant, la conversation était devenue sérieuse, et nous nous quittâmes avec cette pensée au cœur que le dénouement de tout ceci pouvait bien n'être pas aussi pacifique que nous l'avions cru d'abord. Cette pensée me resta dans l'esprit et je traversai avec elle toutes les péripéties du banquet. Commencée dans mon cabinet, la conversation se

les deux interlocuteurs. Puis, ils se séparèrent pour ne plus se revoir avant le 24 février.

M. Marie continua d'agir, comme il avait commencé, sous les seules inspirations de sa conscience. Lorsque les premiers troubles éclatèrent, dans la journée du 22, loin de chercher à attirer sur lui les regards, il s'enferma plus que jamais au milieu de ses livres, de ses amis et de sa famille. Il va jusqu'à déclarer dans ses notes que la trêve du 23, qui promettait une prochaine et complète pacification, lui inspira plus de joie que de regrets. « Tout homme de cœur et d'expérience, dit-il à
« ce propos, craint les révolutions, même quand elles se
« font au nom de la justice et du droit. Car, dans ces
« terribles jeux de la fortune, il y a un moment néces-
« saire, où la force conseille, domine, agit. Elle exerce, à
« ce moment, une dictature de destruction, de renverse-
« ment. Et, il faut bien le reconnaître, elle renverse et
« détruit, comme le canon renverse et détruit les mu-
« railles, sans trop se soucier des choses précieuses qu'il
« peut ensevelir sous les décombres. Oui, la force dans
« le monde est l'auxiliaire de la justice et du droit, mais
« un auxiliaire redoutable. Aussi, l'idée d'une concession
« par le pouvoir jetait dans les esprits un peu d'espé-
« rance et de calme. C'était comme une brise rafraîchis-
« sante se mêlant à l'atmosphère étouffante d'un soir

« compléta plus tard, dans une des salles de la Chambre des députés,
« lorsque M. Emmanuel Arago, à la tête d'un grand nombre de citoyens,
« m'aborda et me dit : « J'apporte une liste de membres du gouvernement
« provisoire. Votre nom est sur cette liste. Voulez-vous monter à la tri-
« bune et demander l'établissement de ce gouvernement ? » (Notes de
M. Marie.)

« d'orage. » Je ne sais s'il m'est permis d'ajouter ici mon témoignage personnel et de confirmer par mes propres souvenirs les déclarations de M. Marie. Je suis un de ceux qui passèrent chez lui la soirée du mercredi 23 février. Je l'entends encore exprimant son opinion sur les événements qui venaient de s'accomplir. Sa table était, comme d'habitude, entourée de jeunes gens plutôt que d'hommes âgés. La plus grande liberté régnait dans la conversation, grâce à la bienveillante tolérance du maître de la maison. Il se réjouissait de l'échec que venait de subir la politique de résistance. Il prévoyait une série de concessions, de réformes, de progrès. Et la République, lui demandait-on, qu'en eussiez-vous fait si elle était sortie malgré vous de l'émeute? Son temps n'est pas venu, répondait-il. Je l'aime trop pour souhaiter qu'elle naisse avant terme... Plus tard... à la mort du Roi, peut-être plus tard encore. Si je ne vois pas son avènement, vous y assisterez, vous autres jeunes gens. L'avenir est à elle... — Moins de vingt-quatre heures après, il était membre du Gouvernement provisoire de la République française. Cependant il soutient, avec M. Garnier-Pagès et tant d'autres, que la subite fusillade du boulevard des Capucines n'est pas due à la provocation d'un conspirateur endurci (1). Il s'appuie sur les nombreux renseignements qu'il a recueillis durant son

(1) Il rappelle d'abord que Lagrange s'est formellement défendu d'avoir joué, en cette circonstance, le rôle que l'opinion publique lui avait d'abord attribué. M. Marie ajoute : « Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'auteur de cette déplorable initiative ne s'est jamais révélé, même après le triomphe de l'insurrection qu'il aurait ainsi provoquée. Un provocateur volontaire et résolu aurait-il eu tant de réserve? N'aurait-il pas ensuite, en se

passage au pouvoir. Son témoignage n'est ainsi qu'un témoignage de seconde main, mais il n'en a pas moins, par les réflexions dont il l'entoure, par les arguments dont il le corrobore, une valeur sérieuse. Un coup de fusil, parti par mégarde des rangs de la ligne, au commandement donné par le colonel de croiser la baïonnette, devint pour les soldats égarés le signal, le seul et unique signal de l'effroyable décharge. Et à compter de ce moment, tout espoir de transaction pacifique s'évanouit sans retour.

De même que M. Marie ne s'était pas mêlé à la première phase de la lutte, de même, à plus forte raison, il resta étranger aux cris de vengeance qui suivirent la fusillade des Capucines. Il ne quitta sa demeure que le jeudi 24 au matin. Poussé par un instinct fort naturel de curiosité, il s'achemina vers les bureaux du *National*, qui étaient alors installés à quelques pas du boulevard des Italiens, à l'entrée de la rue Lepelletier. Il tenait, d'ailleurs, à savoir si l'on avait tenté ou si l'on avait résolu de tenter quelque chose pour imprimer une direction réfléchie à cette révolution imprévue, spontanée, qu'il n'avait pas souhaitée, mais qui déjà s'imposait à lui comme à tant d'autres. La proposition que lui avait faite naguère M. Martin de Strasbourg, lui revenait à l'esprit et cette fois elle lui causait de vives appréhensions. « Car, » dit-il, la République seule pouvait sortir du succès

« glorifiant devant le peuple, réclamé le prix de son audace?... Les clubs eux-mêmes, où se produisirent tant de vantardises audacieuses et insensées, les clubs n'ont pas vu s'élever dans leur sein une revendication de ce genre. Or, les hommes de violence ne nous ont pas habitués à tant de réserve et de modestie. » (Notes de M. Marie.)

« révolutionnaire. Or, étions-nous prêts pour la République ? Était-il désirable que la démocratie, toujours grandissante, ne dût qu'à un coup de main la forme supérieure et souveraine que la raison publique devait nécessairement lui donner sans surprise et sans violence ? » Le spectacle des boulevards n'était pas de nature à le rassurer. Evacués par la troupe de ligne, ils étaient occupés par le peuple, et quel peuple ! De temps à autre, des détachements de soldats attardés se repliaient vers la place de la Concorde, le fusil sur l'épaule, le front soucieux, au milieu des cris de « Vive la ligne », ce qui, suivant la juste remarque de M. Marie, pouvait se traduire par ces mots : « Vive la force désarmée (1) ! » On aurait pu croire que, dans ce désordre, les rédacteurs du *National* et leurs amis, gardant la fermeté de leurs pensées, s'efforçaient de faire prévaloir une volonté quelconque et de pousser les masses vers un but déterminé. M. Marie affirme qu'il ne trouva dans les bureaux qu'agitation stérile et regrettable (2). « La brusquerie du mouvement avait évidemment pris tout le monde au

(1) « Les troupes s'étaient retirées pendant la nuit. On apercevait encore quelques détachements faisant retraite, l'arme sur l'épaule, le front soucieux, à travers des groupes de citoyens et de gardes nationaux criant : « Vive la ligne », ce qui pouvait se traduire ainsi : « Vive la force désarmée. » Elle l'était, sinon de fait, au moins moralement. » (Notes de M. Marie.)

(2) « Au *National*, il y avait grande foule. On entraît, on sortait, on se succédait, chacun apportant sa nouvelle, ses espérances, ses joies, ses craintes. Beaucoup d'animation, beaucoup de cris. Point d'appréciation calme, sérieuse. Pas de proposition, pas de discussion. Aucun plan mis en avant, aucune résolution provoquée. La brusquerie du mouvement... etc. » (Notes de M. Marie.)

« dépourvu... Evidemment aussi, il ne pouvait, il ne
 « devait rien sortir d'un milieu aussi bruyant et si peu
 « discipliné. » L'honorable député se hâta de sortir et
 l'impression qu'il emporta avec lui fut le sentiment pro-
 fond de l'anarchie, du trouble des esprits, à cette heure
 de la journée. Était-on plus résolu dans les bureaux du
 journal *La Réforme*, cet autre organe du parti républi-
 cain ? M. Marie ne le pense pas. Il raconte que, vers onze
 heures (1), il rencontra M. Flocon, l'un des principaux
 rédacteurs, au pied du grand escalier de la Chambre,
 se promenant et causant avec une parfaite tranquillité.
 Celui-là était un homme d'action, et il ne tarda pas à le
 prouver. Il avait trop de bravoure, trop de loyauté sur-
 tout, pour se tenir à l'écart, s'il avait pu supposer qu'à
 ce moment ses amis politiques fussent décidés à des-
 cendre dans l'arène. « L'homme s'agite, dit-on, et Dieu
 « le mène, conclut M. Marie. Ce qu'il y a de certain,
 « pour moi, c'est que la révolution a mené le peuple

(1) « Le 24 février, vers onze heures, je me rappelle avoir rencontré
 « M. Flocon, au pied du grand escalier de la Chambre des députés, se
 « promenant et causant avec un de ses amis. Certes, il n'avait alors ni
 « l'air ni l'attitude d'un homme qui poursuit dans sa pensée, une œuvre
 « révolutionnaire. A ce moment, néanmoins, et à chaque minute, cette
 « œuvre grandissait sans lui, en dehors de lui. Il regardait la tempête du
 « rivage, il n'y mêlait même pas la voix. Or, qu'on y songe, M. Flocon
 « était, au point de vue de l'action, le chef du journal *la Réforme*. C'était
 « un homme résolu, énergique, loyal et brave. Assurément, il ne se serait
 « pas promené les bras croisés, au moment où des conspirateurs, armés
 « par lui, allaient jouer leur vie contre les soldats groupés sur la place
 « de la Concorde. Plus tard, lorsque les événements auront dit leur
 « dernier mot, on le trouvera à la prise de Vincennes parmi les combat-
 « tants. Mais alors le gouvernement provisoire sera nommé... » (Notes de
 M. Marie.)

« de Paris et n'a pas été menée par lui, au moins jusqu'à
 « onze heures, c'est-à-dire jusqu'à l'heure où se place
 « la pensée de l'abdication du Roi. Je désire qu'on me
 « signale jusque-là une direction raisonnée, un acte
 « réfléchi. A cette heure seulement la direction va com-
 « mencer. Mais alors la Révolution est déjà lancée, et il
 « ne s'agit plus que d'en organiser ou plutôt d'en disci-
 « pliner l'action. Voilà pour moi la vérité ; je la dis hau-
 « tement, et en toute conviction, n'en déplaise aux
 « prophètes du lendemain, et à ces intelligences orgueil-
 « leuses, qui veulent toujours avoir commandé, tandis
 « que, dans la réalité, elles n'ont fait qu'obéir. »

Cependant les événements suivaient leur cours fatal. La situation s'aggravait d'heure en heure. En quittant les bureaux du *National*, M. Marie fut témoin des efforts tentés successivement par M. Odilon-Barrot (1) et par le

(1) « M. O. Barrot, ministre de l'Intérieur improvisé, avait cru devoir
 « venir prendre possession de son portefeuille, au milieu même des barrica-
 « des. C'était un acte tout à la fois d'habileté et de courage. Il s'était
 « donc porté sur le boulevard. Je le vois encore, s'avancant entouré de
 « députés et d'une foule de citoyens, la tête nue, le visage ardent... Au
 « début de cette étrange promenade ministérielle, à la hauteur du boule-
 « vard des Italiens, là où les barricades étaient à peine commencées, les
 « discours de M. Barrot et de son escorte, l'attitude des hommes qui les
 « prononçaient, leur popularité justement acquise par de longs services
 « rendus à la patrie, produisirent une vive impression. La transaction,
 « bien que tardivement offerte, avait chance d'être acceptée... Mais, à
 « mesure que le groupe ministériel s'avancait dans les zones plus agitées
 « de la grande ville, où la révolution grandissait à vue d'œil, les obstacles
 « devenaient plus nombreux et plus menaçants : obstacles matériels, car
 « il fallait à chaque pas escalader les arbres que la hache avait couchés sur
 « le sol ; obstacles moraux, c'étaient les plus irrésistibles. Le peuple n'ac-
 « ceptait pas de transaction... Il fallut battre en retraite. Plus d'illusion
 « possible. Le grand mot des révolutions avait été prononcé. Il était déjà
 « trop tard. » (Notes de M. Marie.)

général Lamoricière pour calmer l'effervescence de la foule, en lui annonçant les concessions déjà faites, et en lui laissant entrevoir des concessions plus larges encore. Il fut aussi témoin de leur insuccès, de leur profond découragement, et il se dirigea vers la Chambre des Députés, convaincu que si personne n'avait voulu la Révolution, déjà tout le monde la considérait comme inévitable et s'y résignait. Chemin faisant il rencontra des amis, des collègues, et il constata chez eux la même conviction. Tout à coup M. Emmanuel Arago s'approche de lui, et en lui serrant la main : « Ne croyez pas, dit-il, que la « Chambre puisse se contenter d'un simple changement « de ministère. C'est la déchéance qu'il nous faut. » Puis il s'éloigne en répétant à haute voix : « C'est la déchéance « qu'il nous faut. » M. Marie déclare qu'en toute autre occasion, il n'eût accepté qu'avec défiance et sous toutes réserves le sentiment de cette âme ardente, passionnée. Mais il comprit qu'à ce moment M. Arago n'exagérât pas les prétentions de la foule victorieuse, et que bientôt, si l'abdication du Roi se faisait attendre, la Révolution pousserait ses conquêtes encore plus loin. Il entrevit pour la société elle-même des périls redoutables et il se prépara à des luttes qu'il n'avait pas souhaitées.

En arrivant à la Chambre, le spectacle qui frappa ses yeux lui sembla non moins triste que celui qu'il avait observé dans les bureaux du *National*. Beaucoup de bruit, beaucoup d'agitation, aucune délibération sérieuse, aucune mesure concertée ni même préparée, le trouble dans les esprits, la faiblesse dans les caractères. J'admets sans peine l'exactitude de ce sombre tableau. Seulement je trouve que M. Marie se montre trop sévère vis-à-vis de

ses collègues de la majorité, de ceux qu'il appelle ironiquement les dévoués de la veille. Quand les officiers quittent le champ de bataille, les soldats sont-ils tenus de continuer le feu ? Quand la royauté refusait de tenir tête à l'émeute, qui pouvait songer à la sauver malgré elle ?

« Au milieu du trouble général, dit M. Marie, M. Thiers entre. Il vient des Tuileries. On l'entoure, on l'interroge. Son attitude est abattue, mais semble résignée.

« Le roi abdique, dit-il, en faveur de son petit-fils et assure la régence à la duchesse d'Orléans. Je crains qu'il ne soit trop tard. Il n'y a plus à se défendre.

« Le flot monte, monte..... Le roi va quitter Paris et la duchesse d'Orléans se rendre à l'Assemblée...

« Cette nouvelle officielle, dans la bouche de M. Thiers, jeta la consternation dans les rangs de la majorité.

« Aucun cri de fidélité ou de courage ne se fit entendre : rien que la résignation silencieuse de celui qui s'assied sur une tombe ouverte. » Un instant après, M. Thiers quitte la Chambre pour se diriger sur Auteuil, et M. Marie lui reproche d'avoir disparu sans attendre l'arrivée de la duchesse d'Orléans.

Nous savons aujourd'hui les véritables causes de cette retraite. M. Thiers n'avait que trop bien jugé la situation. Il avait proposé le seul remède efficace, sortir de Paris et s'appuyer sur la France. En effet, il y a des heures néfastes, où l'esprit de confusion et de révolte s'empare de la capitale avec une telle puissance, qu'il est humainement impossible de le maîtriser. Les classes les plus intéressées à l'ordre, à la conservation, s'abandonnent à la contagion universelle. Dans cette atmosphère enfiévrée, l'armée perd à la fois son courage et sa

discipline. Il n'y a qu'une chance de salut, celle que le général Cavaignac a failli tenter pendant l'insurrection de Juin et celle dont M. Thiers a prouvé l'efficacité en mars 1871 (1). Du moment où le roi Louis-Philippe refusait d'y recourir, ni son abdication, ni la renonciation du duc de Nemours à la régence légale, ni les justes sympathies qui entouraient la duchesse d'Orléans, ni les concessions accumulées, ni le tardif retour aux mesures énergiques, ni le dévouement, ni la sagesse ne pouvaient retarder d'une minute l'inévitable naufrage. Voilà pourquoi les plus illustres soutiens de la dynastie se retiraient avec la conviction de leur complète impuissance. Voilà pourquoi les républicains, comme M. Marie, qui n'avaient pas provoqué la révolution, qui ne la désiraient même pas, avaient le droit, je dirais presque le devoir d'intervenir, pour arrêter le torrent dans son œuvre de destruction, dussent-ils être emportés à leur tour par ses flots déchaînés. Dieu veuille seulement que la France ne perde pas le fruit d'une expérience si chèrement achetée !

M. Marie hésitait encore sur le parti qu'il devait prendre, lorsqu'un homme, dont l'honorabilité lui inspirait une grande confiance, M. Carnot, l'aborda en lui disant : « Nous accepterions la régence, mais nous désirons

(1) Il ne semble pas très prudent d'attendre un jour de crise pour sortir de Paris. Non seulement on risque de se voir couper la retraite, mais on s'expose à des surprises qui rendent le départ impossible. Ne vaut-il pas cent fois mieux établir les grands pouvoirs de l'Etat dans un milieu plus tranquille et plus sûr ? Ce n'est pas là, quoi qu'on dise, décapiter Paris. C'est assurer, en fait, le triomphe de la souveraineté nationale que personne n'ose contester en droit, et les terribles expériences que nous avons subies, depuis les journées d'octobre 1789, commandent de ne rien négliger pour atteindre ce but.

« mieux, il faut obtenir un gouvernement provisoire, qui
 « laisse au peuple la faculté de choisir (1). » Presqu'aus-
 sitôt, dans la salle des Pas-perdus, il rencontra un groupe
 d'amis, à la tête desquels il reconnut celui-là même qui,
 le matin, lui avait pour la première fois parlé de dé-
 chéance. « Le roi abdique, dit M. Emmanuel Arago. Nous
 « ne voulons pas de régence, nous comptons sur vous.
 « Montez à la tribune, demandez la constitution d'un
 « gouvernement provisoire. » En même temps il com-
 muniqua à M. Marie une liste de noms à proposer.
 Celui-ci accepta et s'empressa de rentrer dans la salle
 des séances. Sa résolution était prise.

Avant de continuer le cours de ce récit, il est indis-
 pensable d'expliquer brièvement pourquoi M. Emmanuel
 Arago était venu à la Chambre, comment il y avait péné-
 tré, au nom de qui il avait prié M. Marie de réclamer
 la création d'un gouvernement provisoire (2). L'abdica-
 tion du roi et la renonciation du duc de Nemours à la
 régence, loin d'arrêter les progrès de l'émeute, n'avaient
 eu d'autre résultat que d'en accroître l'audace. La frac-
 tion modérée du parti républicain pensa que le temps
 était venu de prendre la direction du mouvement et d'a-
 dopter sans retard des mesures décisives. Une réunion,
 provoquée par M. Marrast, eut lieu dans les bureaux du
National. Cette fois, la gravité des circonstances imprima

(1) Garnier-Pagès, chap. 8, vii, en note.

(2) Voir Garnier-Pagès, chap. 8, vi et suivants. Personne n'a raconté
 avec des détails plus précis, plus clairs, et surtout plus conformes à
 l'ensemble des circonstances, la composition des deux listes du gouverne-
 ment provisoire, celle du *National* et celle de *la Réforme*. Il est bien dif-
 ficile de contester l'exactitude, pas plus que la bonne foi de M. Garnier-
 Pagès.

aux délibérations un caractère de précision et de fermeté qui leur avait manqué jusque-là. Il paraît qu'une voix proposa de se rallier à la régence de la duchesse d'Orléans. Cette solution fut bientôt écartée et l'institution d'un Gouvernement provisoire adoptée à l'unanimité. La composition de la liste soulevait plus de difficultés. On finit par se mettre d'accord sur les noms suivants : Dupont de l'Eure, François Arago, Marie, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, Odilon-Barrot, Marrast. La plupart de ces noms avaient été proposés par M. Martin de Strasbourg, le seul peut-être de tous les assistants qui eut eu la prévision confuse de ces événements extraordinaires. Le choix de M. Barrot souleva de nombreuses objections. On le trouvait sans doute trop dynastique et on ne le subit qu'à raison de sa récente popularité. M. Ledru-Rollin était encore moins sympathique aux rédacteurs du *National* et à leurs amis. On l'accepta pour satisfaire la fraction la plus ardente du parti républicain. Mais, M. Louis Blanc, présent, je ne sais pourquoi, à cette réunion d'hommes, qui étaient loin de partager ses doctrines, trouva qu'une telle satisfaction était insuffisante. Il protesta et courut aux bureaux de *La Réforme* susciter de nouvelles candidatures plus conformes à ses idées ou à ses prétentions personnelles. M. Martin de Strasbourg se hâta de le suivre pour éviter une scission dangereuse. MM. Emmanuel Arago, Sarrans et autres se chargèrent d'aller, sans retard, communiquer à la Chambre la résolution qui venait d'être prise. Quand ils arrivèrent sur la place de la Concorde, accompagnés d'un cortège toujours grossissant, ils se heurtèrent contre les troupes massées en cet endroit. Elles étaient commandées par un des

officiers les plus brillants et les plus estimés de l'armée d'Afrique, le général Bedeau qui, depuis le matin de ce funeste jour, n'avait reçu aucun ordre, aucune instruction, ni verbale, ni écrite, et qui, après avoir échangé quelques paroles avec M. Arago, laissa passer sans obstacles les délégués du *National* (1). Ils franchirent sans plus d'obstacles les portes de la Chambre, et rencontrèrent M. Marie dans la salle des Pas-Perdus.

A ce même moment, MM. Marrast, Bastide, Hetzel et Bocage attirèrent M. de Lamartine dans une des pièces consacrées à la réunion des bureaux de l'Assemblée (2). Ils en sortirent avec l'assurance que le grand poète combattrait la régence de la duchesse d'Orléans, et se prononcerait en faveur d'un gouvernement provisoire. En échange, ils prirent sur eux d'ajouter son nom à la liste proposée dans les bureaux du *National*. « Pour moi, dit « à ce propos M. Marie, Lamartine était un partisan décidé de la monarchie. Certes, il voulait les libertés, « mais par elle et avec elle. Cependant, il devint l'un « des promoteurs les plus accrédités et l'un des orateurs « les plus éloquents de la République naissante. Beaucoup

(1) « Que la duchesse d'Orléans et son cortège, bien peu nombreux « hélas! comme tous les cortèges du malheur, aient pu passer, on se l'explique. Mais l'insurrection, comment a-t-elle passé? Comment surtout « a-t-elle franchi, sans obstacle sérieux, cette place de la Concorde toute « convertie d'une armée formidable?... Le général Bedeau commandait. « C'était un homme d'intelligence et de cœur, mais il était soldat et ne « pouvait obéir qu'à des ordres. Les ordres manquaient... Je tiens de lui, « et j'ai foi dans sa parole, qu'il ne put jamais, à cet instant suprême, « obtenir ni ordre ni avis. » (Notes de M. Marie.)

(2) Garaier-Pagès, chap 8, ix. Comparez le récit de M. de Lamartine lui-même, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 159.

« ont pu s'en étonner. Personne assurément n'a eu à le
« regretter. »

Cependant la Chambre était en séance, si tant est que ces mots puissent donner une idée exacte de la triste réalité. Fidèle à son devoir de mère, Madame la duchesse d'Orléans était venue tenter un appel suprême aux représentants du pays (1). Les gardes nationaux armés, qui l'avaient accompagnée depuis les Tuileries jusqu'au Palais-Bourbon, la suivirent dans l'hémicycle et, malgré les injonctions du Président, ne consentirent plus à en sortir. Imitant leur exemple, une foule de personnes étrangères, parmi lesquelles M. Emmanuel Arago, les députés du *National* et leurs adhérents, se pressaient dans les couloirs, derrière les députés et presque sur leurs bancs. Les tribunes regorgeaient de spectateurs, qui prouvaient, eux aussi, par la liberté de leurs acclamations, qu'ils s'arrogeaient le droit d'intervenir comme acteurs. Pendant longtemps M. Marie, debout à la tri-

(1) « Cette démarche pouvait avoir un air constitutionnel séduisant, mais était-elle bien habile? Les pouvoirs n'étaient-ils pas déplacés?... C'est devant le peuple qu'il fallait se présenter... C'est à lui qu'il fallait demander d'accepter la régence. Un moment, quelques hommes dévoués eurent cette heureuse pensée, mais ils avaient reculé devant le premier obstacle, et, après une démonstration insuffisante, on en était revenu à la visite à la Chambre. J'avais communiqué la même idée à un conservateur que je pourrais nommer (M. Levavasseur) — Excellente idée, m'a-t-il répondu. Mais, avait-il ajouté, il faudrait à côté de la princesse des hommes jouissant d'une popularité acceptée. Pourquoi, vous, Monsieur Marie, ne prendriez-vous pas cette initiative?... Voilà où en étaient les dévoués de la veille. » (Notes de M. Marie.) Nous nous permettrons d'observer que la démarche de la duchesse d'Orléans n'aurait pas mieux réussi que celle de M. Barrot. Il y a des heures à Paris où rien ne réussit que la Révolution, ou, pour employer un mot moins vague, la Destruction.

bune, ne parvint pas à se faire écouter. Messieurs, s'écria-t-il en s'adressant à la foule, sortez pour que la Chambre puisse délibérer. Sa voix ne fut pas mieux respectée que celle du Président. Le flot annoncé par M. Thiers avait déjà monté assez haut pour envahir le dernier refuge de la loi impuissante, et ni la persuasion, ni la force n'étaient capables de le faire reculer. Enfin, le silence se rétablit et M. Marie prononça les paroles suivantes : « Messieurs, dans la situation où se trouve
« Paris, vous n'avez pas un moment à perdre pour pren-
« dre des mesures qui puissent avoir autorité sur la po-
« pulation. Depuis ce matin, le mal a fait d'immenses
« progrès, et si vous continuez encore à perdre le temps
« par des délibérations inutiles, vous ne savez pas
« jusqu'à quel point le désordre peut aller : il est donc
« urgent de prendre un parti. Quel parti prendre ? On
« vient de proclamer la régence de madame la duchesse
« d'Orléans. Vous avez une loi qui a nommé le duc de
« Nemours régent. Vous ne pouvez pas aujourd'hui faire
« une régence. C'est certain, il faut que vous obéissiez
« à la loi. Cependant, il faut aviser. Il faut à la tête
« de la Capitale, comme à la tête de tout le royaume,
« d'abord, un gouvernement imposant. Je demande
« qu'un Gouvernement provisoire soit constitué. Quand
« ce gouvernement sera constitué, il avisera, il pourra
« aviser concurremment avec les Chambres, et il aura
« autorité dans ce pays. Ce parti pris à l'instant même,
« il faut le faire connaître dans Paris : c'est le seul moyen
« d'y rétablir la tranquillité. Il ne faut pas en pareil
« moment perdre son temps en vains discours. Voici,
« Messieurs, ma proposition : je demande que sur-le-

« champ un Gouvernement provisoire soit organisé. » J'ai tenu à rappeler textuellement ce discours, tel qu'il a été conservé par la sténographie officielle. On y a beaucoup critiqué l'argument légal invoqué contre la régence de la duchesse d'Orléans. Il faut reconnaître qu'en de pareilles crises les petits scrupules de légalité ne semblent guère à leur place. Mais il faut reconnaître aussi que, dans la pensée de M. Marie, comme dans celle de M. Carnot, la création d'un Gouvernement provisoire n'avait pas la portée qu'on allait bientôt lui donner malgré eux. Il s'agissait de suppléer à la vacance du pouvoir exécutif et d'aviser avec les Chambres au salut du pays. Et quels étaient les véritables motifs présentés par l'orateur? « Vous n'avez pas un instant à perdre « pour prendre des mesures qui aient autorité sur la « population..... Vous ne savez pas jusqu'à quel point le « désordre peut aller..... Depuis ce matin, le mal, oui, « le mal a fait d'immenses progrès.... » Voilà le langage que M. Marie ne craignit pas de tenir à la Chambre en face de ses premiers envahisseurs. Songez qu'un quart-d'heure après un flot plus abondant et plus impétueux va déborder dans l'enceinte. Songez qu'alors un député, M. Ledru-Rollin, va dire, sans soulever la moindre protestation, en s'adressant à la foule : « Au nom du peuple, « que vous représentez, je vous demande le silence. » Songez qu'il va conclure, sans rencontrer un seul contradicteur, à la nomination d'un gouvernement, non par la Chambre, qui n'existe plus à ses yeux, mais par le peuple, qui est tout. Quant à moi, je ne m'étonne que d'une chose; c'est que la foule, enivrée par la victoire, aveuglée par de telles excitations, ait maintenu l'hono-

rable M. Marie sur la liste des maîtres du jour (1). Je m'en étonne, mais je suis tenté de répéter ce qu'il a dit lui-même à propos de M. de Lamartine : Qui donc pourrait le regretter ?

La liste acclamée, après une délibération confuse, ne diffère que très peu de celle arrêtée au *National*. En insistant, avec une rare loyauté, pour la régence de la duchesse d'Orléans, M. Odilon-Barrot s'était rendu impossible. Son nom fut aussitôt rayé. Celui de Lamartine fut ajouté à la suite de l'incident que nous avons rappelé plus haut. Il est difficile de savoir pourquoi celui de M. Marrast disparut. Il est non moins difficile d'expliquer au juste comment il fut remplacé par celui de M. Crémieux. Quelques jours avant, ce dernier, causant avec M. Marie, lui disait : « Oh, nous savons bien ce que vous « voulez, vous. Vous voulez la République ; mais nous, « nous n'en voulons pas. » M. Marie ajoute dans ses notes : « Au moment où la tribune était envahie, une

(1) Dans ses notes, M. Marie rend pleine justice à l'attitude de la duchesse d'Orléans et de son entourage, au milieu de ces événements terribles. « L'attitude de la duchesse était calme. Sa figure, pâle et « douce, ne manquait ni de fermeté ni de résolution .. Le jeune prince se « pressait par instinct contre sa mère... Alors une émotion du cœur trou- « blait un instant les traits de la duchesse. Elle se penchait vers son fils, « et reprenait bien vite son visage calme et noblement résigné. M. le duc « de Nemours, au contraire, avait l'air inquiet. Il regardait autour de lui « les gardes nationaux, les hommes du peuple, dont le nombre allait tou- « jours grossissant.. Ce n'était pas sur lui, au reste, qu'il paraissait veiller. « C'était sur sa sœur, sur son roi. Il les couvrait tous deux d'un dévoue- « ment sincère ; et pour lui, dont le nom n'était pas populaire, ce dévoue- « ment était du courage. » Ces lignes émues prouvent qu'en montant ce jour-là à la tribune, M. Marie ne cédait pas à de fâcheuses rancunes. Il n'écouta que sa raison, et il n'accomplit que son devoir, ou ce qu'il pensait être son devoir, sans se dissimuler ce qu'il avait de pénible.

« scène étrange se passait. Plusieurs listes de gouverne-
 « ment avaient circulé, les unes apportées par M. Emma-
 « nuel Arago, les autres par M. Hetzel, d'autres enfin
 « qui avaient été improvisées ou modifiées à la Chambre
 « même. La tribune était envahie et il était impossible
 « de se faire entendre. M. Hetzel imagine alors de tracer
 « des noms sur une feuille de papier, et d'arborer ce
 « papier. Il trempe son doigt dans l'encre, et il écrit les
 « noms des membres proposés. Puis il présente le papier
 « à M. Crémieux, et le prie d'en donner lecture. M. Cré-
 « mieux jette les yeux sur l'affiche, et s'adressant à
 « M. Hetzel : Je ne puis pas la lire, dit-il, mon nom n'y
 « est pas. Il insiste alors sur cette idée, pourquoi ne pas
 « écrire mon nom ? que vous ai-je fait ? M. Hetzel ne
 « répond pas et s'adresse à M. de Lamartine. Celui-ci
 « jette à son tour les yeux sur le papier, et après l'avoir
 « lu, il le rend à M. Hetzel, en disant : Je ne puis pas en
 « donner lecture, mon nom y est. Alors, M. Bastide le
 « met au bout d'une baïonnette et l'élève assez haut
 « pour que chacun puisse le lire. Pendant ce temps,
 « d'autres listes sont faites... (1) » Et sans doute M. Cré-
 mieux finit par obtenir ce qu'il avait d'abord inutilement
 réclamé.

Avant la fin de cette scène, où le drame tournait par-
 fois à la comédie, M. Marie se hâta de sortir de la Cham-
 bre, pour se rendre au ministère de l'Intérieur, en com-
 pagnie de M. Carnot. Il croyait indispensable de prendre
 des mesures pour annoncer à la France, qui ne s'en

(1) La note que nous citons ici se termine simplement par ces mots :
 « Pendant ce temps, d'autres listes sont faites et les noms suivants sont
 proclamés. »

doutait guère, comment ses destinées venaient de s'accomplir. En quittant le Palais-Bourbon, il essaya courageusement de contenir et de détourner un nouveau flot d'envahisseurs. Au ministère, il rencontra M. Odilon-Barrot, plongé dans la plus amère tristesse. Il s'efforça en vain de le décider à prendre place dans le nouvel ordre de choses, et, toujours en compagnie de M. Carnot, il se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville, où M. Garnier-Pagès avait déjà installé la révolution triomphante. Il raconta à ce dernier, qui les ignorait encore, les événements dont la Chambre venait d'être le théâtre. Le temps pressait. Sans attendre l'arrivée des autres membres du Gouvernement, on rédigea et on envoya à l'imprimerie la plus voisine une proclamation annonçant l'institution et la composition de ce Gouvernement. Le nom de M. Crémieux fut omis sur le manuscrit, car M. Marie n'apprit que plus tard, de la bouche même de son collègue, le dernier résultat de l'acclamation populaire. Une surprise plus sérieuse lui était encore ménagée.

M. Martin de Strasbourg accourut des bureaux de la *Réforme*, où il avait suivi M. Louis Blanc, et participé bon gré malgré à la confection d'une liste rectificative. Là, les noms de MM. Dupont de l'Eure, Arago, Ledru-Rollin et Louis Blanc avaient réuni l'unanimité des suffrages. M. de Lamartine avait été accepté comme un gage d'alliance avec la province. M. Marie n'avait été toléré que parce qu'il était député du V^e arrondissement de Paris, et très-estimé dans la 5^e légion de la garde nationale, une de celles qui avaient le plus contribué au succès de la journée. On décida que MM. Marrast et Flocon devaient faire partie du Gouvernement, comme repré-

sentants de la presse, et comme signe de la transaction intervenue entre les deux feuilles rivales. Enfin, M. Louis Blanc avait insisté pour que la liste fût complétée par l'adjonction d'un ouvrier. Sur ces entrefaites, M. Albert entra, et bien qu'il fût peu connu, même des habitués de l'endroit, les suffrages se portèrent immédiatement sur lui. En somme, il s'agissait d'ajouter quatre nouveaux noms à ceux qui avaient prévalu dans l'enceinte de la Chambre : MM. Louis Blanc, Marrast, Flocon et Albert. Afin de concilier toutes les prétentions, sans s'exposer à une scission regrettable, M. Martin de Strasbourg proposa d'admettre les élus de la *Réforme* en qualité de secrétaires. MM. Garnier-Pagès et Marie se bornèrent à répondre que la question était trop grave pour être tranchée par eux et qu'ils se réservaient de la soumettre à l'examen de leurs collègues. Bientôt, MM. Dupont de l'Eure, Lamartine, Ledru-Rollin et Crémieux parurent à la tête d'un immense cortège. M. Arago, que la fatigue avait retenu toute la journée chez lui, arriva de son côté. Il était environ cinq heures, quand, après mille péripéties, les nouveaux chefs de la France, noyés pour ainsi dire dans les flots d'une foule tumultueuse et souvent hostile, parvinrent à se réunir dans une pièce isolée, où ils trouvèrent quelques moments de calme, moments bien courts et bien vite interrompus.

Mais la nature spéciale de cette notice ne nous permet pas d'entrer ici dans des détails complets. Nous n'avons pas la vaine prétention d'écrire, après tant d'autres, l'*Histoire de la Révolution de 1848*. Il nous suffira de préciser la part que M. Marie a prise dans les graves

événements qui la suivirent, et de le juger à l'œuvre, au faite du pouvoir, après avoir jugé ses doctrines et sa conduite dans les rangs de l'opposition.

M. MARIE AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

On vient de voir comment, dans la journée du 24 février, M. Marie n'avait été devancé à l'Hôtel-de-Ville que par son collègue et ami M. Garnier-Pagès. Il n'en sortit que le 25 à six heures du matin. Pendant la soirée, il partagea tous les périls, il assuma toutes les responsabilités du nouveau Gouvernement. La nuit venue, quand la plupart s'étaient retirés, pour chercher un moment de repos, il resta d'abord en compagnie de M. de Lamartine, et quand ce dernier, cédant lui-même à la fatigue, ou désireux de rassurer les siens, s'éloigna à son tour, M. Marie consentit à demeurer seul de minuit à six heures. Il accepta la plus longue et la plus dure faction. Il attendit, calme et infatigable, l'instant d'une courte délivrance (1).

Et quelle soirée ! Quelle nuit terrible ! M. de Lamartine a peint, dans un style inimitable, « les houles et les « frémissements de ce peuple, vêtu de tous les costumes, « hérissé de toutes les armes, lançant ses lames d'hom-
« mes sur les marches des perrons, sous les vestibules
« et dans les escaliers de ce palais, qui les revomissait

(1) Sur ce point, les notes de M. Marie concordent avec le récit de M. de Lamartine (*Hist. de la Révolution de 1848*, t. I, p. 320, 323.) Elles diffèrent sensiblement de la version adoptée par M. Garnier-Pagès, dans son ouvrage.

« avec des cris, des gestes, des explosions, des déto-
« nations de douleur, d'horreur et de joie. Il a constaté
« avec raison que tout imprimait à cette heure solennelle
« un caractère de trouble, de doute, d'anxiété, qui ne se
« présenta peut-être jamais au même degré dans l'histoire
« des hommes. » Néanmoins, il me semble que, sous la
plume du poète, la triste réalité prend un caractère
grandiose, qui trompe l'esprit en le séduisant. Voilà bien
le mouvement, l'agitation, le désordre, tout un aspect de
la scène, saisi par la main d'un maître et représenté avec
une rare exactitude. Mais l'impression d'angoisse dou-
loureuse ne se dégage pas de ce brillant récit comme
elle se dégageait de la laideur des choses. « Beaucoup de
« ceux qui vivent aujourd'hui, dit M. Guizot dans son
« livre sur la *Démocratie en France* (1), ont eu cette des-
« tinée de voir, plusieurs fois dans le cours de leur vie,
« l'édifice social près de se dissoudre, et ses appuis,
« ses liens manquant de toutes parts. Sur quelle im-
« mense étendue, avec quelle effroyable rapidité ont
« éclaté, à chaque épreuve semblable, toutes les causes
« de guerre et de mort sociale qui fermentent incessam-
« ment au milieu de nous ! Qui n'a tressailli à cette
« révélation soudaine des abîmes sur lesquels vit la
« société et des frêles barrières qui l'en séparent, et des
« légions destructives qui en sortent dès qu'ils s'en-
« tr'ouvrent.... Pour moi, ajoute-t-il, j'ai assisté jour par
« jour, heure par heure, à la plus pure, à la plus sage,
« à la plus douce, à la plus courte de ces secousses
« redoutables. J'ai vu, en juillet 1830..., cette société
« livrée à elle-même qui faisait ou regardait faire la

(1) Première édition, Paris, Victor Masson, 1849, p. 22.

« Révolution. Et en même temps que j'admiraient tant de
 « sentiments généreux, tant d'actes d'intelligence forte,
 « de vertu dévouée et de modération héroïque, je fris-
 « sonnais en voyant s'élever et grossir, de minute en
 « minute, un vaste flot d'idées insensées, de passions
 « brutales, de velléités perverses, de fantaisies terribles,
 « près de se répandre et de tout submerger, sur un sol
 « qu'aucune digue ne défendait plus. » Hélas ! Qu'eut
 pensé M. Guizot si, au lieu des journées de Juillet 1830,
 il avait vu la soirée du 24 février 1848. C'est là que le
 torrent destructeur déborda brusquement avec toute la
 rage de ses flots, toute l'impureté de son écume. Devant
 un pareil spectacle, la démocratie, la véritable démocra-
 tie, celle que M. Marie recommande si souvent dans ses
 notes, n'avait qu'à gémir et à pleurer. La démagogie
 elle-même apparaissait sous des traits particulièrement
 hideux : des hommes abrutis par la débauche, sortis on
 ne sait d'où, des femmes indignes de ce nom, échappées
 des plus mauvais lieux, une avalanche de gamins ou de
 jeunes gens, comme on n'en voit qu'à Paris, partout où
 le désordre éclate, où il y a une mauvaise parole à crier,
 une mauvaise action à commettre : à la place du peuple
 ou au-dessus du peuple, un ramassis d'individus sans
 aveu ; émeute dans sa laideur la plus repoussante,
 l'anarchie dans ses plus honteuses misères ; quelque
 chose de pis que la terreur, la répulsion, le dégoût.

A tant de sources de maux, quelle digue pouvait-on
 opposer ? M. Marie observe que tout manquait à la fois.
 « Plus de lois, plus de police, plus de force armée (1), »

(1) « Au sommet, la force brutale, et dans l'ombre, bien loin, bien loin,
 « la force morale, intelligente, cachée, silencieuse, étourdie du présent,

La garde nationale qui venait, une fois encore, de faire ou de laisser faire la Révolution, avait disparu dans son prétendu triomphe; elle attendait une organisation nouvelle en harmonie avec le nouvel état de choses. « Paris « était livré à lui-même » et, comme d'habitude, la France était livrée à Paris. J'en appelle au souvenir des contemporains. J'en atteste l'impression profonde, incomparable, qui, du foyer de l'incendie, répandit bientôt la stupeur jusqu'au fond des provinces les plus reculées. Jamais, dans notre malheureux pays, un gouvernement, à peine constitué, ne s'est trouvé aux prises avec des dangers plus redoutables, avec une tâche plus écrasante (1).

Une des premières difficultés qu'il importait de résoudre était de fixer la composition définitive du Pouvoir. Car les élus de la *Réforme*, annoncés par M. Martin

« terrifiée de l'avenir. Partout enfin la foule, la foule enivrée de son succès, défiante, soupçonneuse, rêvant la domination, ne fût-elle que d'un jour, aspirant à des réalisations impossibles, décidée à les exiger. Car dans ces moments suprêmes, tout est en elle. Tout relève d'elle. Elle « règne, elle a ses flatteurs qui ne manquent pas de lui dire : « L'Etat, « c'est toi. » Et elle le croit, et elle le sait, et elle le fait sentir. » (Notes de M. Marie.)

(1) « A chaque instant, des nouvelles fatales nous parvenaient. Le Palais-Royal, les Tuileries sont en feu, nous disait-on. On incendie les gares, on veut détruire les chemins de fer. Des bandes s'organisent. Elles sont armées et se dirigent vers les hôtels du faubourg Saint-Germain... Nous écoutions, nous ne discussions rien. A quoi bon? Un mal « était signalé. Réel ou non, qu'importe? N'existât-il que dans les imaginations troublées, c'était trop; il fallait un remède. Et dans toutes les directions nous envoyions des agents. Mille secrétaires improvisés improvisaient à leur tour des émissaires qui se multipliaient à mesure que les dangers semblaient eux-mêmes se multiplier. L'histoire ne pourra jamais compter la multitude d'ordres écrits, expédiés pendant toute la

de Strasbourg, n'avaient pas tardé d'accourir. MM. Marrast et Flocon eussent fait bon marché du périlleux honneur qu'un suffrage contestable leur avait conféré. Mais M. Louis Blanc n'était pas disposé à l'abnégation, et il appuyait son insistance sur les droits, sur les mérites de son acolyte fidèle, M. Albert, l'ouvrier. On louvoya. On distribua sans eux les ministères et les grands services qui n'avaient pas été conquis de haute lutte, comme la direction des postes, par M. Etienne Arago, ou la Préfecture de police, par MM. Caussidière et Sobrier. Ensuite on admit les nouveaux venus à prendre part aux délibérations avec le titre de secrétaires. Peu à peu l'on se résigna à les traiter sur le pied de collègues. En ces jours de bouleversement absolu, personne n'était fondé à discuter sévèrement la régularité des mandats. « Si on nous « avait demandé à nous, dit M. Crémieux, par qui nous « avons été nommés nous-mêmes, nous aurions bien pu « dire : à la Chambre et non point par la Chambre (1). » Personnellement, M. Marie était très-lié avec M. Marrast, et très-désireux de le voir se rapprocher du Gouvernement. Il ne tarda pas non plus à apprécier les qualités sérieuses que M. Flocon cachait sous des dehors un peu frustes et des allures trop ardentes. Il n'avait de répugnance que pour les vaines théories et les prétentions excessives de M. Louis Blanc. A l'occasion des

« nuit par les membres du gouvernement provisoire... Chacun de nous « présidait à ce mouvement, sans le concentrer... Dans ces instants de crise « deux ordres valent mieux qu'un. Dire, redire et redire encore, c'était « une force. Plus il y avait d'échos à notre voix, plus elle grandissait. »
(Notes de M. Marie.)

(1) *Procès-verbal de la Commission d'enquête relative aux insurrections de Mai et de Juin 1848*, t. I, p. 266.

conférences, que nous avons racontées plus haut, il avait hautement rompu avec le dangereux sophiste, et il n'avait pas besoin de manifestation nouvelle pour accentuer sa franche antipathie. Mais il était convaincu qu'au milieu d'une telle crise, le premier devoir du Gouvernement était de calmer les défiances populaires, de résumer en lui toutes les opinions, d'offrir, par sa composition même, une garantie matérielle à tous les intérêts (1). Qu'il y eût là, pour l'avenir, un inconvénient grave, M. Marie le reconnaît dans ses notes. Le Gouvernement provisoire, comme il avait été constitué à la Chambre, péchait déjà par défaut d'homogénéité. Avec les adjonctions de la *Réforme*, il était menacé de divisions encore plus graves. Toutefois, l'essentiel était de traverser les premiers jours. Ce n'était pas là une question de bien ou de mieux. C'était une question de vie ou de mort. M. Marie se rappela alors l'une des phrases qu'il avait prononcées dans son plaidoyer pour M. de « Roche. Je crois, avait-il dit, je crois comme tout autre « à la nécessité : c'est une souveraine devant laquelle

(1) « Il y a au fond de tous les sentiments populaires un sentiment qui « domine et embarrasse toutes les situations, c'est la défiance... Or, sup- « posez que le peuple, agité de préoccupation terribles, n'ait vu à la « tête de la révolution, que des hommes semblables à ceux qui s'y « étaient placés en 1830, je n'hésite pas à dire que ces hommes, quelles « que fussent d'ailleurs leurs convictions républicaines, quelque pures que « fussent leurs intentions, quelle que fût leur volonté, leur courage, n'au- « raient pas duré deux jours... Pourquoi la confiance succéda-t-elle bientôt « à la défiance?... C'est que le gouvernement, tel qu'il était, représentait « bien tous les droits, il résumait tous les intérêts, il donnait des garan- « ties au prolétariat comme à la bourgeoisie, à la propriété comme au « travail. Il rassurait ceux-ci contre les violences, ceux-là contre la réac- « tion. » (Notes de M. Marie).

« l'homme le plus fier peut se courber sans honte. » Et il tendit la main à ses nouveaux collègues, en vue de la nécessité urgente, sans se faire illusion sur les dangers futurs.

Il avait déjà fait d'autres sacrifices dont il est juste de lui tenir compte. Quand on s'occupa de la distribution des portefeuilles : « Les travaux publics, dit M. Garnier-« Pagès, furent dévolus à M. Marie, qui les préféra par « ce motif modeste que son beau-frère, attaché depuis « longtemps à cette administration, l'aiderait de ses con-« seils. » Ceci n'est pas tout-à-fait exact. Par ses antécédents, par son respect pour le droit, par la gravité de ses mœurs, M. Marie semblait désigné d'avance pour le poste de Garde-des-Sceaux, et sa nomination eût été accueillie avec reconnaissance par la magistrature entière. Lui-même il la désirait au fond du cœur. Seulement, il n'était pas seul à ambitionner ce titre, tandis que personne ne se sentait apte à la direction des travaux publics, et tout le monde en redoutait les embarras. Dans le cours de la délibération, quelqu'un observa que M. Marie aurait sur ses collègues l'avantage de trouver au ministère un secrétaire-général habile et dévoué, dans la personne de son beau-frère, M. Eusèbe Boulage. On insista, et pour faciliter l'ensemble des combinaisons, M. Marie accepta le portefeuille des travaux publics. Ni lui, ni ses collègues ne s'illusionnèrent sur les conséquences de son dévouement. « M. Marie fut nommé mi-« nistre des travaux publics, dit à cet égard M. de Lamar-« tine. C'était une fonction immense, une dictature du « travail du peuple, et, dans ce moment, le régulateur de « l'ordre. Mais M. Marie, homme de haute tribune et de

« haute politique, était trop supérieur par sa nature
« intellectuelle à ce ministère de détail et de ménage
« pour s'y courber. Ce ministère ne fut pour lui que le
« titre de son entrée au Conseil dont il était la soli-
« dité (1). » Sans doute, il eut montré moins de condes-
cendance, et réclaté sa véritable place, s'il avait prévu
les soucis cuisants dont la création des Ateliers nationaux
allait bientôt l'accabler.

Dans cette même soirée du 24, une question encore
plus grave que celle de la composition du Gouvernement
ne tarda pas à se poser (2). Quelles seraient ses attri-
butions ? Devait-on le considérer comme provisoire, dans
la rigoureuse et loyale acception du mot, occupant la
vacance entre le pouvoir déchu et le pouvoir futur, chargé
dans l'intervalle de rétablir l'ordre, de veiller au salut
public et de faire, aussitôt que possible, appel à toute
la France, pour qu'elle disposât librement et souverai-
nement de ses destinées ? Ou bien devait-on usurper une
part de la puissance constituante et proclamer la Répu-
blique, sans restriction, sans appel, quelles que pussent
être les volontés ou les secrètes préférences du pays ?
Ou bien encore, par une usurpation moins hardie,
devait-on proclamer la République, sous la réserve plus
ou moins efficace du droit de la nation ? Entre ces trois
partis, M. Marie ne pouvait hésiter, bien qu'il fût assu-
rément républicain de plus vieille date et de plus ferme
conviction que quelques-uns de ses collègues. A la Cham

(1) *Hist. de la Révolution de 1848*, t. I, p. 239.

(2) Voyez à cet égard l'*Hist. de la Révolution*, par M. Garnier-Pagès,
chap. 44, I et suiv.

bre, quand il avait réclamé l'institution d'un Gouvernement provisoire, il avait eu soin de développer sa pensée, de manière à ne laisser aucun doute. Non seulement, il n'entendait pas usurper les droits de la seule autorité légitime, en matière de constitution, c'est-à-dire les droits de la France entière; mais il les avait formellement reconnus, et même il s'était fondé sur eux, il les avait invoqués comme la seule ressource, offerte à toutes les prétentions, pour revenir à l'ordre légal. M. Marie n'était pas homme à se contredire au gré des circonstances. Il avait d'ailleurs un caractère trop droit pour chercher un refuge dans la solution ambiguë qui consistait à préjuger la forme du Gouvernement, en réservant à la nation un recours illusoire contre le fait accompli. Dans une de ses premières plaidoiries, celle qu'il avait prononcée en 1831, pour le jeune Pénard, il avait dit, en parlant de la Révolution de Juillet : « L'élection d'un roi
« est chose grave. A ces grandes époques de leur des-
« tinée, les peuples n'abdiquent pas volontiers les rôles
« qu'ils sont appelés à jouer. Il y a une différence pour
« eux entre consentir et approuver. On ne l'a pas assez
« compris. Il en est advenu que le pouvoir est resté à la
« surface, ballotté entre tous les partis. Ses ennemis ont
« nié sa légitimité. Les provinces en ont douté quelque
« temps, et, parmi ses amis eux-mêmes, ceux qui voient
« dans ce monde autre chose que la force, nécessité
« ou autre, ont cru ne pouvoir mieux l'affermir qu'en
« créant, tout exprès pour lui, une *quasi-légitimité* : être
« fantastique, sorti tout armé d'un cerveau doctrinaire,
« et qui tient le juste-milieu entre le droit divin, la
« souveraineté du peuple et la force brutale. » M. Marie

n'avait pas deux poids et deux mesures, une pour l'élection d'un Roi, une autre pour la proclamation de la République. A ses yeux, dans les deux cas, le devoir était le même, il fallait avant tout respecter la souveraineté nationale, la respecter franchement, et ce devoir était trop impérieux, trop sacré, trop supérieur à tous autres, pour qu'on pût le méconnaître ou l'é luder sous le prétexte toujours facile des exigences de la situation. Il soutint donc avec MM Dupont de l'Eure et François Arago, que le Gouvernement devait rester essentiellement provisoire. On sait que son opinion ne prévalut pas. Néanmoins, il peut revendiquer l'honneur de l'avoir soutenue. Trois fois, la discussion fut interrompue, reprise, et trois fois il maintint ses doctrines pures du moindre subterfuge. Nous ne reproduirons pas ici les arguments qu'il développa, et qu'un de ses contradicteurs, M. Garnier-Pagès, a loyalement conservés. Mais nous rappellerons que les collègues de M. Marie n'étaient pas les seuls auditeurs, ni les seuls juges de sa triple protestation. Les portes de la salle du Conseil, incessamment forcées, ouvraient passage à quiconque avait assez d'audace pour pénétrer jusque là. Même, quand elles paraissaient closes, elles trahissaient encore les secrets de la délibération. Chaque parole de M. Marie était recueillie et dénaturée par des hommes qui n'auraient pas dû les entendre. J'en citerai, pour exemple, un ouvrage intitulé : *Le Gouvernement provisoire et l'Hôtel-de-Ville, dévoilés par M. Ch. de La Varenne, délégué du peuple, en permanence auprès du Gouvernement provisoire*. L'auteur explique avec complaisance comment il a surpris la discussion relative à la procla-

mation de la République. « M. Marie, dit-il (1), cram-
 « ponné à la parole, plaidait chaleureusement contre
 « la République. Il évoquait le spectre de 93, le Comité
 « de salut public, tout le bric-à-brac de la Terreur, et
 « concluait par la proclamation d'une Régence, dont
 « il espérait sans doute être le Garde-des-Sceaux.
 « A l'entendre, il fallait gagner du temps, et amuser l'é-
 « meute jusqu'à ce qu'on pût la museler. Plusieurs de
 « ses collègues, s'épanouissant à l'idée de voir l'ordre
 « se rétablir à leur profit, hochaient la tête en signe de
 « profonde adhésion. Car, s'écriait M. Marie, que sont
 « après tout ces gens qui veulent imposer la Répu-
 « blique à la France? Une poignée de faubouriens, éga-
 « rés par des meneurs, et quelques utopistes dont le bon
 « sens public va faire justice. Demain, Messieurs, au
 « jour, quand Paris sera dégrisé, tout cela disparaîtra
 « devant la brave Garde Nationale! — J'entrai brusque-
 « ment, continue M. Ch. de La Varenne. Je devais être
 « pâle, car je me sentais froid au cœur. Mon apparition
 « fit sur l'aréopage l'effet de l'ombre de Banco. Mes-
 « sieurs, leur dis-je, on a bien de la peine à vous trou-
 « ver. Je viens au nom des Ecoles et du Peuple. Trois
 « cent mille hommes, sous les armes, ont acclamé la
 « République. Ils ne veulent pas d'une Régence, qui
 « continuerait dix-huit années de mensonges. Si dans
 « une demi-heure vous n'avez pas reconnu la souverai-
 « neté du peuple, le peuple sera ici. Paris est debout....
 « J'attends. » Inutile de relever ce qu'un tel récit contient
 d'erreurs manifestes. Ce n'était pas la cause de la Ré-

(1) Page 21 de la seconde édition, Paris, Garnier frères, 1850, in-12.

gence que M. Marie soutenait à l'Hôtel-de-Ville, au sein du Gouvernement provisoire, de cette régence à laquelle le premier, du haut de la tribune, il avait porté les coups décisifs. C'était la cause de la France, du droit et de la raison, à laquelle il se cramponnait. Car il n'avait jamais confondu la souveraineté nationale avec la souveraineté parisienne, et encore moins avec les exigences des Ecoles ou celles d'une multitude affolée. Malheureusement, les appréciations de M. de La Varenne étaient immédiatement répandues, colportées, et, si invraisemblables qu'elles fussent, elles semaient la défiance, elles provoquaient la colère. Bien d'autres, comme lui, forcèrent l'entrée du Conseil, injurieux, menaçants, et n'en sortirent que la calomnie à la bouche. Chaque fois, les cris du dehors redoublaient. Les coups de fusil retentissaient jusque dans l'intérieur des salons envahis. Le péril d'une résistance consciencieuse devenait plus terrible. Rien ne put fléchir le courage de M. Marie. Il n'écouta jusqu'au bout que la voix de sa conscience.

Aussi, le 25 au matin, quand il regagna sa demeure, s'il avait le cœur triste, il avait assurément le droit de porter la tête haute. « La nuit, dit-il, était noire, le calme « régnait partout et le silence n'était troublé que par « le cri des factionnaires et des patrouilles. Le trajet « était difficile, on ne marchait que d'escalades en esca- « lades. Dans le voisinage de l'Hôtel-de-Ville, des che- « vaux tués et dépouillés de leurs parties charnues « étaient gisants sur le sol. Triste spectacle, après une « journée et une nuit si agitées. J'arrive place du Palais « Royal. Le Château-d'Eau brûlait encore. Qui vive? me « crie une voix fortement accentuée. — Ami. — Passez

« au large. — Je ne me le fais pas répéter deux fois et
« j'escalade une nouvelle barricade. A peine l'avais-je
« franchie que le factionnaire court après moi, m'aborde
« et me dit : Vous n'avez pas d'armes ? — Non. — Eh
« bien, allez au Château-d'Eau faire la chaîne et éteindre
« l'incendie. Nos amis y sont. — Allons, dis-je, en moi-
« même, ceux-ci ne songent pas à incendier la ville.
« Néanmoins, je m'éloignai dans une autre direction.
« Allez-y donc, me répéta-t-il, et quelques-uns de ses
« camarades accoururent à sa voix. Je fus obligé de dire
« que je venais de l'Hôtel-de-Ville, que j'étais membre
« du Gouvernement, et je me nommai. Alors le ton
« changea. Tous les soldats des barricades m'entourent,
« me demandent des nouvelles. Ils veulent être rassu-
« rés. Sur ma parole, ils reprennent confiance et me
« laissent continuer mon chemin. »

Après avoir passé quelques heures au milieu des siens, auprès de ce foyer domestique qu'il aimait tant et dont il ne s'éloignait qu'à regret, M. Marie s'empessa de retourner à l'Hôtel-de-Ville. La journée du 25 devait être encore plus effrayante que la soirée du 24. Elle a laissé dans les souvenirs de M. de Lamartine une impression si profonde qu'il est parvenu, en la racontant, à maîtriser son imagination et qu'il s'est rapproché, autant que possible, de la vérité historique. Cette fois, il n'a pas reculé devant la crudité des plus tristes détails. Il a surtout démasqué, avec une sagacité énergique, la cause et le caractère de cette odieuse recrudescence. Deux partis, toujours trop nombreux dans les rues de la capitale, le parti jacobin et le parti socialiste, n'avaient joué jusque-là qu'un rôle secondaire. Eux aussi, ils

avaient été pris au dépourvu par la rapidité de la crise, et cependant, ils prétendaient en recueillir tous les profits. Pour assurer leur triomphe, ils avaient combiné leurs efforts. Ils n'avaient pas craint de recruter des auxiliaires jusque dans les profondeurs les plus abjectes, jusque parmi les forçats libérés. Et, forts de leur nombre, sûrs de leur audace, ils avaient résolu de livrer au nouveau Gouvernement un assaut décisif. Qu'auraient-ils fait de la victoire? Nul ne le sait au juste, et il est probable qu'eux-mêmes eussent été dans un grand embarras. Mais ils sentaient, dans la composition du Gouvernement provisoire, une majorité hostile à leurs ambitions ou à leurs convoitises, et ils se ruaient à l'envi sur cette majorité désarmée. Par quel prodige le Gouvernement parvint-il à rester maître de la situation? Le nombre des hommes de bonne volonté, qui l'entouraient pour le défendre, était fort limité. Quand il en appelait d'autres à son aide, personne ne répondait, ou l'on répondait par un refus. En vain, MM. Marrast et Marie écrivirent aux maires des différents quartiers, pour les supplier d'envoyer du secours à l'Hôtel-de-Ville. M. Marie, notamment, s'était adressé à M. Pagnerre, républicain modéré, maire du X^e arrondissement, alors composé des parties les plus riches, les plus conservatrices, du Faubourg Saint-Germain. Voici la réponse qu'il en reçut, et qu'il a sans doute conservée comme souvenir et comme preuve :

« La mairie du X^e arrondissement est dans l'impossibilité absolue d'envoyer un seul homme à l'Hôtel-de-Ville. On brise les presses dans toutes les imprimeries du quartier. Tous nos hommes sont sur pied. Nous faisons battre le rappel et le Ministre de la guerre

« vient de nous prévenir qu'on devait attaquer ce soir
 « la mairie du X^e arrondissement pour l'incendier. Cette
 « menace provient des mensonges qu'on fait courir sur
 « les sentiments politiques de notre arrondissement, qui
 « cependant se prononce unanimement en faveur de
 « toutes les mesures prises par le Gouvernement pro-
 « visoire (1). » Ainsi, même dans le X^e arrondissement,
 l'autorité municipale répondait au cri de détresse du
 Gouvernement provisoire par un autre cri de détresse.
 Les dernières lueurs d'espérance s'évanouissaient une à
 une. Et pourtant, M. de Lamartine nous montre à ses
 côtés M. Marie, *toujours impassible*, et conservant dans
 les paroles qu'il adressait aux envahisseurs l'*austérité*
 d'un magistrat (2).

Tout le monde se rappelle le fameux épisode du dra-
 peau rouge, réclamé, comme une conquête, par la foule
 menaçante, et repoussé, comme une honte, par M. de
 Lamartine. Il est juste d'ajouter que M. Marie eut à sa
 part de courageuse résistance. Lorsque l'avant-garde
 populaire pénétra dans la salle du Trône, il courut au
 devant du danger, et rappela les plus violents au patrio-
 tisme, à la raison, pendant que M. de Lamartine des-
 cendait sur la place prononcer les phrases, justement
 célèbres, auxquelles toute la France applaudit. Mais on
 chercherait en vain dans les notes de M. Marie ces détails
 personnels. Quand il parle de lui, c'est à propos d'un
 fait qui l'a frappé, et qu'il considère comme intéressant,

(1) Cette lettre, datée du 25 février 1848, et signée : le Maire, Pagnerre, est écrite en entier de la main de celui-ci.

(2) *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 370 et 372.

au point de vue historique. Ou bien, c'est à propos d'une opinion qu'il soutient, d'un système qu'il combat, d'une responsabilité qu'il assume ou qu'il repousse.

En ce qui touche la journée du 25, il a voulu préciser dans quelles circonstances et sous quelles inspirations le droit au travail fut malheureusement décrété. Après avoir cité le texte même de la proclamation insérée au *Moniteur*, il ajoute : « Cette proclamation, qui jetait fort
« imprudemment les bases du droit au travail et lan-
« çait ainsi une promesse impossible à réaliser, est
« l'œuvre de M. Louis Blanc. Elle porte, il est vrai,
« comme tous les actes du Gouvernement, la signature
« de tous les membres. Mais elle ne fut ni délibérée, ni
« même lue au Conseil. Parmi les mille incidents qui
« marquèrent cette grande et périlleuse journée du 25,
« en voici un qui se présenta et qui fut la cause de la
« proclamation. Vers midi ou une heure, nous étions
« littéralement, non pas assiégés, mais envahis par la
« foule, qu'aucune puissance n'avait pu retenir. Nous
« délibérions au milieu de la place publique, pour ainsi
« dire. A chaque moment, l'un de nous quittait le tra-
« vail, soit pour aller haranguer, soit pour défendre les
« entrées. Tout-à-coup des éclats de voix retentissent.
« C'est un homme du peuple, criant qu'il est délégué
« du peuple, qu'il doit entrer, qu'il a une mission à
« remplir, qu'il la remplira. Sa figure est animée, ses
« yeux brillants, sa raison douteuse. Il tient à la main
« un fusil armé de sa baïonnette. — Citoyens, dit-il en
« entrant, et s'adressant à moi, je viens vous déclarer,
« au nom du peuple, qu'il nous faut l'organisation du
« travail avant demain. — C'est une œuvre difficile, lui

« répondis-je avec calme, et qui ne peut s'accomplir en
 « un jour. La condition des travailleurs sera pour le
 « Gouvernement et pour la République l'objet de la
 « plus sérieuse attention. Mais... — Nous voulons l'orga-
 « nisation du travail demain. Plus de belles paroles.
 « Depuis vingt ans le peuple attend. Le peuple ne veut
 « plus attendre. Décrétez l'organisation du travail. —
 « Cela est impossible, repris-je aussitôt, et Lamartine se
 « joignit à moi pour tâcher de le convaincre. Mais nos
 « efforts se brisèrent contre cette parole imperturbable :
 « Il nous faut l'organisation du travail demain. Vaine-
 « nement, M. Louis Blanc intervient à son tour, sa popu-
 « larité n'a pas plus d'influence que la nôtre, et l'éternel
 « refrain revient toujours : Il nous faut l'organisation
 « du travail demain. Enfin, impatienté de cette obstina-
 « tion, je reprends et dis : Vous voulez l'organisation
 « du travail demain. Nous n'avons pas, nous, un système
 « tout prêt qui puisse vous satisfaire. Mais puisque vous
 « y mettez tant d'insistance, sans doute vous avez une
 « organisation arrêtée. Eh bien, dictez, je vais écrire !—
 « Cette réplique l'étonna et le calma. Cependant comme
 « il parlait encore des déceptions dont le peuple avait
 « été victime, sous les gouvernements déchus, M. Louis
 « Blanc l'attira vers une fenêtre, et là, écrivit, pour ainsi
 « dire sous sa dictée, la proclamation ci-dessus. Ce
 « n'était pas l'organisation du travail. C'était une pro-
 « messe d'organisation, promesse sans avenir, parce
 « qu'elle était sans vérité. » Le récit de M. Marie ne
 « coïncide pas exactement avec celui de M. Garnier-Pagès.
 Dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, ce dernier
 reconnaît avoir coopéré à la rédaction du décret, et

l'avoir véritablement signé en compagnie de M. Louis Blanc. Il ajoute que la pièce fut ensuite *revêtue de la signature de tous les membres du Gouvernement*, ce qui semble, au premier abord, indiquer que tous les membres l'ont signée en réalité, mais ce qui, dans la pensée même de M. Garnier-Pagès, peut signifier simplement qu'à l'impression le décret fut, comme d'habitude, accompagné de leur signature, bien qu'elle n'existât pas sur l'original. Enfin, M. Garnier-Pagès déclare que M. Arago, l'un des plus sages et des plus fermes entre tous ses collègues, ayant eu connaissance du projet, se borna à proposer l'addition du dernier paragraphe, en vertu duquel le million de la liste civile, qui allait écheoir, devait être rendu aux ouvriers. Cependant je lis dans un autre passage des notes de M. Marie : « Le « décret du 25 n'avait point été discuté ni délibéré en « Gouvernement... Seulement, à côté de la signature « de M. Louis Blanc, figurait la signature de M. Gar- « nier-Pagès, signature donnée de confiance... Je n'ac- « cuse pas, je raconte. Je reconnais que chacun de « nous avait, de l'aveu de tous, un pouvoir en quelque « sorte dictatorial, et que les actes, émanés d'un seul, « étaient, par fiction politique, considérés comme l'œu- « vre de tous. Supprimez cette fiction. Tout gouverne- « ment devenait impossible dans ces journées, où il « n'y avait place que pour l'action, où cette action « devait être aussi rapide que les événements, plus « rapide même... C'est à la vérité historique à mettre « la réalité à la place des fictions et à mesurer la res- « ponsabilité morale des actes que nous n'avons pas « consentis. » En face de cette nouvelle affirmation, le

doute est-il possible ? Non ; le décret du 25 n'est pas l'œuvre officielle du Gouvernement provisoire, mais l'œuvre personnelle de M. Louis Blanc. Que M. Garnier-Pagès l'ait signé de confiance ou volontairement, ce n'est là qu'un détail secondaire. Reste la coopération bien improbable de M. François Arago. Sur ce dernier point, comme sur les autres, on nous permettra de recueillir un dernier témoignage, celui de M. Louis Blanc lui-même. « Dans la matinée du 25, dit-il (1), nous étions
« occupés de l'organisation des mairies, lorsqu'une ru-
« meur formidable enveloppa tout-à-coup l'Hôtel-de-Ville.
« Bientôt la porte du Conseil s'ouvrait avec fracas, un
« homme entra qui apparaissait vraiment à la manière
« des spectres. Sa figure, d'une expression farouche
« alors, mais noble, expressive et belle, était couverte
« de pâleur. Il avait un fusil à la main, et, ardemment
« fixé sur nous, son œil bleu étincelait. Il se présenta
« au nom du peuple, montra d'un geste impérieux la
« place de la Grève, et faisant retentir sur le parquet
« la crosse de son fusil, demanda la reconnaissance du
« droit au travail. Je l'avouérai, la forme menaçante de
« cette sommation excita d'abord en moi un mouvement
« involontaire de fierté ; mais, domptant aussitôt ce
« qu'un tel sentiment avait d'injuste à l'égard de qui
« réclamait son droit, et bien aise, au fond, qu'une
« pression, dont je n'avais pas à répondre, forçât la
« réalisation du plus cher de mes vœux, je m'em-
« pressai de saisir l'occasion, et, attirant dans l'embra-

(1) *Pages d'histoire de la Révolution de Février*, Paris, 1850, grand in-8°, page 30.

« sure d'une croisée l'ouvrier, qui se nommait Marche (1),
 « j'écrivis devant lui le décret suivant, auquel Ledru-
 « Rollin fit ajouter la clause qui le termine et qui est
 « relative au million de la liste civile... En rédigeant
 « ce décret, je n'ignorais pas jusqu'à quel point il enga-
 « geait le Gouvernement. Je savais à merveille qu'il
 « n'était applicable qu'au moyen d'une réforme sociale...
 « Mais, à mes yeux, c'était là justement la valeur du
 « décret. Il contenait une promesse à laquelle il faudra
 « revenir et qui, j'en jure, sera réalisée. » Dans tout
 ceci, nous ne voyons nulle part l'intervention directe,
 effective, du Gouvernement provisoire, mais tout au plus
 celle de M. Ledru-Rollin, beaucoup moins improbable
 que celle de M. Arago. Evidemment, M. Marie n'a pas
 été trompé par ses souvenirs, et ses notes contiennent
 l'expression de l'exacte vérité.

Grâce à ces concessions regrettables, arrachées à la
 faiblesse des uns et noblement rachetées par la fermeté
 héroïque des autres, le Gouvernement provisoire parvint
 à gagner du temps. Les approches de la nuit, la fatigue,
 peut-être aussi le découragement des envahisseurs, qui
 avaient compté sur une victoire plus facile, amenèrent
 quelques instants de détente. La journée du 25, s'écrie
 M. Garnier-Pagès, était enfin passée ! Malheureusement,
 elle pouvait se reproduire. Je me souviens d'avoir vu
 M. Marie dans la soirée. Il était rentré chez lui, triste
 quoiqu'impassible, et cachant à peine, devant sa famille,
 les sombres prévisions qui agitaient son esprit. « Allez,

(1) Voyez sur Marche les renseignements fournis par M. Cavé, mécanicien, dans les *Procès-verbaux de la Commission d'enquête, au sujet des révolutions de Mai et de Juin 1848*, t. I, p. 259.

« nous disait-il, recruter dans le quartier latin tous les
« jeunes gens de bonne volonté. Qu'ils viennent dès le
« matin sur la place de l'Hôtel-de-Ville, armés ou désar-
« més. Qu'ils viennent, qu'ils encombrant les abords.
« Qu'ils fassent le vide autour de nous. Si la journée
« de demain ressemblait à celle d'aujourd'hui, tout serait
« perdu... Je ne rentrerais pas chez moi. » M. de Lamar-
tine avait conçu les mêmes craintes. Il envoya de tous
côtés des émissaires pour arriver au même résultat, et
ses efforts furent couronnés de succès. Le 26 au matin,
l'Hôtel-de-Ville était entouré d'une foule relativement
paisible. Chaque fois qu'un membre du Gouvernement,
connu par la modération de ses idées, se montrait à une
fenêtre, il était aussitôt salué d'acclamations sympathi-
ques. Les manifestations hostiles s'éloignaient impuis-
santes ou ne parvenaient qu'affaiblies, découragées,
jusqu'aux portes du palais. Les scènes de la veille deve-
naient impossibles et le Gouvernement provisoire avait
franchi la période la plus critique de ses orageux débuts.

Ce n'est pas à dire pourtant qu'il eût déjà recouvré et
même qu'il dût jamais recouvrer sa complète liberté d'ac-
tion. Diverses causes s'y opposaient. Les unes tenaient
à la nature, à la composition même du Gouvernement ;
les autres venaient du dehors, de l'explosion soudaine
des passions révolutionnaires, et de la pression qu'elles
exerçaient jusque dans l'Hôtel-de-Ville. M. Marie les a
signalées toutes avec une entière franchise. Après avoir
établi que le défaut d'homogénéité dans la composition
du Conseil fut d'abord un rempart contre les défiances
populaires, un bien sur la place publique et dans les
premiers jours, il reconnaît que, dans la suite, toutes

les fois qu'il s'est agi de décisions à prendre, ce fut un mal profond, dont il a trop gémi, pour en accepter sans réserves la lourde responsabilité. « Pour les uns, « dit-il, la substitution de la forme républicaine à la « forme monarchique était déjà une révolution profonde, « profonde pour l'avenir plus encore que pour la réalité « actuelle. En effet, la France était républicaine par « ses instincts plutôt que par ses mœurs. Il fallait « compter sérieusement avec la société ancienne, « transformer le passé sans le nier, ouvrir largement « l'avenir sans briser les traditions, émanciper libéra- « lement les droits contestés sans troubler les droits « acquis, élever les intérêts nouveaux à la hauteur des « intérêts anciens, sans abaisser ceux-ci ni les sacrifier « à des prétentions jalouses, révolutionnaires, plutôt « qu'à des doctrines progressives... Les autres membres « du Gouvernement s'attachaient à un mot plutôt qu'au « fond des choses, et ce mot a été funeste. La Révolu- « tion, disaient-ils, n'est pas une révolution politique, « c'est une révolution sociale. M. Louis Blanc notam- « ment, quand il voulait peser, par une menace, sur « une délibération, ne manquait jamais de dire : Vous « aurez la guerre, et cette guerre ne sera pas seule- « ment une guerre civile, ce sera une guerre sociale... « Eux aussi voyaient bien que la République était dans « les instincts plutôt que dans les mœurs, ils ne se « laissaient pas arrêter pour si peu, et ils s'imaginaient « que, par une propagande active, ils changeraient les « mœurs comme, par un coup de main, ils avaient « changé la forme du Gouvernement. Ainsi, point de « conformité dans les vues. Comment en aurait-il existé

« dans l'action ? De là, ces efforts, ces tiraillements, que
 « le public a soupçonnés, mais que les membres du
 « Gouvernement ont cruellement ressentis. »

D'autres inconvénients moins connus, plus intimes, découlaient de la composition du Gouvernement provisoire, et, sous un autre aspect, le mal se glissait encore à côté du bien. « La parole, dit M. Marie, a été la grande
 « force, la grande arme du Gouvernement provisoire.
 « C'est par elle qu'il a régné sur la foule. C'est grâce à
 « elle qu'il a pu sans naufrage, sans avarie même, sur
 « un vaisseau désarmé, traverser cette effroyable tem-
 « pête qui a duré trois mois... Toutefois, si son action
 « au dehors a été une action heureuse, on peut dire
 « qu'à l'intérieur du Conseil elle a été un obstacle, j'ai
 « presque dit un fléau... Deux hommes surtout se lais-
 « saient aller à la manie de discourir sur tout et à pro-
 « pos de tout, Lamartine et Ledru-Rollin; tous deux,
 « doués d'une grande et vive imagination, variée dans
 « la forme, dans les qualités, dans les ardeurs, mais
 « identique dans les effets (1)... Autour d'une table verte,
 « quand la délibération et l'action doivent être si voi-
 « sines l'une de l'autre qu'elles soient presque confon-
 « dues, quand l'acte et la pensée doivent aller de front,
 « discourir alors, c'est perdre le temps, et en révolution
 « il n'y a pas une seconde à perdre... »

(1) « Une question se posait-elle ? ils en saisissaient les faces brillantes, les aspects pittoresques, les côtés généreux ou passionnés. Leur imagination s'exaltait et courait comme une folle sur les sommets glissants de la discussion, les touchant à peine, et regardant de cette hauteur, sans y pénétrer jamais, les profondeurs où les difficultés réelles et sérieuses attendaient la lumière et la solution. » (Notes de M. Marie).

Enfin, il ne faudrait pas croire que la partie modérée du Gouvernement provisoire fut toujours compacte et inébranlable. Souvent elle s'affaiblissait par l'hésitation des uns, par la défaillance des autres. Si du moins elle avait pu compter sur des agents dévoués, si elle avait senti près d'elle quelques appuis solides, peut-être elle aurait conservé, dans ses résolutions comme dans ses actes, une direction plus ferme et plus conforme à l'esprit de sagesse dont elle était, en général, animée. Mais, à chaque instant, elle se voyait menacée par ceux-là même, qui devaient la soutenir. Dès la journée du 24, MM. Caussidière et Sobrier s'étaient installés à la Préfecture de police, et M. Caussidière était parvenu à s'y maintenir, on sait dans quelles conditions, avec quel entourage. En sorte que les vices inhérents à la composition du Pouvoir se compliquaient du vice des agents que la nécessité lui avait imposés.

Parmi les obstacles du dehors, M. Marie dénonce les deux plus graves, à savoir les clubs et les attroupements. Suivant lui, « une puissance cachée, mais active, paralyse » toutes les vues politiques du Gouvernement. « C'était cette puissance des chefs de club qui voulait faire entrer la Révolution, à l'intérieur comme à l'extérieur, dans des vues d'exagération et de violence où elle n'aurait pas pu s'arrêter. Cette puissance avait des représentants au sein du Gouvernement lui-même. La pression se faisait sentir sur nos délibérations, et il était bien rare, dans les circonstances graves, que l'écho du dehors ne vint pas appuyer la parole du dedans. » Mais, ajoute-t-il, « ce qui m'irritait le plus c'étaient ces promenades d'ouvriers, de femmes,

« marchant drapeaux flottants, sans autre but que celui
« d'étaler leurs misères, et plus encore que leurs mi-
« sères, leur oisiveté... La répression était impossible.
« Opposer une digue à ce torrent, c'eût été en multiplier
« la force, et contre cette force nous n'avions rien. Les
« attroupements étaient encore plus dangereux. Souvent
« ils se réunissaient avec des intentions pacifiques;
« mais les agitateurs s'en emparaient... Comment les
« dissiper?... J'ai été souvent épouvanté en entendant
« certains chefs discourir sur le moment où ils pour-
« raient s'attaquer à un attroupement... Ils ne voulaient
« marcher qu'autant qu'un magistrat civil les dirige-
« rait, frapper qu'autant qu'ils en recevraient l'ordre
« exprès ; en un mot, ils acceptaient l'obéissance, non le
« commandement. Nous n'avions pas à nous plaindre de
« ce respect de la légalité... Mais il était aisé de voir à
« travers ce respect même des hésitations qui, dans un
« cas malheureusement nécessaire, auraient paralysé la
« force. »

Pour compléter le tableau, il ne faut pas oublier l'effroyable débordement de journaux et d'affiches qui, dès le 25 février, prenaient à tâche d'exaspérer les passions de la foule. Les affiches surtout, sans cesse renouvelées, étalaient sur les murs les motions incendiaires des clubs, les élucubrations, les vengeances, les calomnies du premier venu. Elles s'offraient à tous les yeux, elles augmentaient le danger des attroupements; elles multipliaient les chances, déjà trop nombreuses, d'une nouvelle et suprême explosion.

C'est pourquoi, dans la journée du 26, le Gouvernement provisoire, averti par le *Moniteur* du décret sur

le droit au travail, ne songea pas à protester. Il crut plus prudent de formuler un décret nouveau qui, dans la pensée des uns, n'était que la conséquence raisonnable du premier, et, dans celle des autres, un moyen de conjurer l'imminence du péril. Je veux parler du décret qui institua les Ateliers nationaux. Mais, pour plus de clarté, nous réserverons ici cette question, dans laquelle M. Marie, par la nature des fonctions qu'il avait subies, joua un rôle spécial. Il en a fait l'objet d'une note particulière et distincte, malheureusement incomplète. Nous imiterons son exemple et nous examinerons séparément tout ce qui se rattache aux Ateliers nationaux, en complétant ses observations à l'aide des documents les plus dignes de foi.

Dans cette même journée du 26, l'abolition de la peine de mort en matière politique, déjà proposée la veille par M. de Lamartine, fut définitivement adoptée, sur une nouvelle proposition de M. Louis Blanc. Sur ce point, tout le monde fut d'accord, et chacun revendiqua l'honneur de s'associer au décret. Le Gouvernement ne craignit même pas de faire pressentir, dans un dernier paragraphe, la conduite qu'il s'était imposée vis-à-vis de la famille déchue et de ses anciens ministres. Il annonçait implicitement que les poursuites commencées n'auraient pas de suite, et que la Révolution ne souillerait pas sa victoire par d'inutiles représailles. Chose singulière ! Le premier promoteur de la mesure, bien avant M. de Lamartine, n'était autre que le dernier serviteur de la dynastie déchue. L'abolition de la peine de mort, en matière politique, avait été réclamée par M. Guizot, sous la Restauration, dans une brochure qui

est restée célèbre. Au milieu de l'entraînement général, on voulut aller plus loin et rayer complètement de nos codes la peine capitale. MM. Marie et Bethmont, plus calmes et plus préoccupés des nécessités sociales, arrêtaient leurs collègues sur cette pente dangereuse. Grâce à leurs efforts, le décret, maintenu dans de sages limites, rassura les hommes de bien sans encourager les criminels.

Vers la fin de la séance, M. Marie essaya de parer à l'un des inconvénients de la situation en groupant autour de lui ceux des membres du Conseil qui partageaient ses doctrines, et ceux des ministres ou des hommes influents, qui se rattachaient à la majorité. Un rendez-vous fut pris chez lui pour le soir même, afin de s'entendre, de se concerter, d'adopter une ligne de conduite, et, au besoin, de se prémunir contre le danger commun. Malheureusement la réunion fut incomplète. En l'absence de MM. Lamartine et Garnier-Pagès, aucune résolution sérieuse ne put être adoptée, et cet essai, demeuré infructueux, ne fut pas renouvelé. Ceci est regrettable. Assurément le meilleur moyen de pallier le défaut d'homogénéité dans le Gouvernement provisoire était d'établir entre les membres de la majorité modérée une cohésion spéciale, une discipline constante.

La journée du 27 fut presque entièrement consacrée à la proclamation solennelle de la République sur la place de la Bastille. Même dans les jours les plus tristes, dans les circonstances les plus douloureuses, il faut des fêtes à Paris. Le lendemain, le Gouvernement se retrouva aux prises avec les difficultés que lui suscitaient les théories et les prétentions de M. Louis Blanc. Il n'évita

la création d'un ministère du Progrès, que pour retomber dans les dangers de la fameuse *Commission du Luxembourg*. Comme ces questions se rattachent par des liens étroits aux Ateliers nationaux, nous les réservons également et nous nous bornons à consigner ici deux détails, qui achèvent de peindre M. Marie à son entrée au pouvoir (1).

Si tous les membres du Gouvernement avaient été d'accord pour sauvegarder, dans leurs personnes, les princes de la dynastie déchue et leurs principaux serviteurs, la même unanimité n'existait pas en ce qui touche la fortune, les propriétés de la famille d'Orléans. L'ouvrage de M. Garnier-Pagès révèle que le système

(1) Je ne sais pas au juste quel rôle M. Marie a joué dans l'établissement du suffrage universel. Il en avait été l'un des premiers promoteurs, mais il voulait y arriver par degrés successifs. Evidemment les circonstances l'obligèrent à aller plus vite et peut-être plus loin qu'il n'aurait voulu d'abord. Voici tout ce que je trouve dans ses notes : « Suffrage universel. Cormenin chargé du projet. Il s'adjoint ou on lui adjoint Isambert. Rendez-vous donné le soir au Luxembourg où résidait Dupont de l'Eure et où le gouvernement provisoire tenait ses séances. Dans ces réunions, projet discuté. Y aura-t-il deux degrés ? On tomba d'accord que, dans l'état des esprits, cette question ne pouvait être posée. D'ailleurs, et au moins pour l'Assemblée constituante, qui devait consacrer une forme nouvelle, il parut bon que tous les citoyens fussent directement consultés. Cependant les militaires sous les drapeaux avaient été d'abord écartés. Les difficultés du vote, et, pour quelques membres, les dangers qui pouvaient s'attacher à l'intervention de l'armée dans les questions politiques, avaient décidé cette mesure. Mais dans une autre séance, où la commission militaire était convoquée pour d'autres affaires, Lamoricière nous exprima son étonnement de la mesure prise à l'égard de l'armée. Il en signala les inconvénients. L'armée se trouverait exclue par la République et cette situation était de nature à altérer son dévouement ou à nuire à son rapprochement. L'armée reconquit ainsi son droit de vote. »

de confiscation trouva des promoteurs opiniâtres et ne fut repoussé qu'après une longue délibération. Parmi ceux qui le combattirent avec le plus d'énergie, nous devons placer M. Marie. Je lis, en effet, dans ses notes, ces mots tracés à la hâte : « Domaine du Roi et de sa « famille. Bien des attaques dirigées. Cela m'a paru tour- « ner à la confiscation. Je m'y suis opposé *partout*, au « Gouvernement provisoire, à la Commission exécutive, « plus tard au Ministère de la Justice. M. Fain m'en « remercie *au nom de tous*. Voir sa lettre du 46 juil- « let 1848. » Cette lettre, adressée à M. Marie, alors président de l'Assemblée nationale, est ainsi conçue : « Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser « une note imprimée qui demain sera distribuée à l'As- « semblée nationale. Quand il s'agit de protéger les droits « de propriété dans la maison d'Orléans, ce n'est pas « par convenance seulement que je mets ces droits « sous votre protection. Je sais, Monsieur, et nous « savons tous que déjà, dans plus d'une circonstance « difficile, c'est par vous qu'ils ont été défendus et « conservés. Agréiez, etc. Camille Fain, mandataire de « Louis-Philippe, comte de Neuilly. » En effet, M. Marie avait, pour le droit de propriété sous toutes ses formes, un véritable culte, culte réfléchi, éclairé par des études profondes, dont la trace apparaît sans cesse dans ses plaidoiries, dans ses discours, et jusque dans ses travaux inédits. Quelle que fut son opposition au Gouvernement de Juillet, et son hostilité parfois très-vive contre la dynastie, il ne pouvait manquer de respecter le patrimoine des princes. Plus l'atteinte portée aux principes eût eu du retentissement, plus elle lui inspirait

de répulsion. Aucune pression du dehors, aucune objection de ses collègues, n'ébranlèrent à cet égard ses justes et fermes croyances.

Peu après, en recevant à l'Hôtel-de-Ville les hommages de la Cour de Cassation, il prononça un discours dans lequel il rappela, en quelques mots, la règle de conduite qu'il s'était tracée à lui-même. « La première pensée
« du Gouvernement provisoire a été de fonder la Répu-
« blique, en prenant pour principe le respect de tous
« les droits, l'alliance de l'ordre et de la liberté. Jus-
« qu'ici nous avons fait tous nos efforts pour arriver à
« ce grand résultat. Mais nous avons compris que,
« dans cette tâche difficile, nous avions droit d'être
« secourus par tous, et nous avons compté sur le secours
« de tous les bons citoyens. Au premier rang, dans nos
« espérances, nous devons placer la magistrature. Ce
« que vient de nous dire M. le Premier Président nous
« prouve qu'en effet ces espérances ne seront pas trom-
« pées. Appuyés sur cette force, qui est une des grandes
« forces de la patrie, sous toutes les formes de gouver-
« nement, nous n'hésitons pas, quant à nous, à prendre
« l'engagement solennel de marcher dans la voie où
« nous sommes spontanément et volontairement entrés,
« dans la voie de justice, de vérité et d'ordre. Aidez-
« nous, Messieurs ! » J'ai entendu M. Marie raconter qu'il avait réclamé l'honneur de recevoir la Cour suprême, afin d'éviter aux magistrats qu'il respectait, et surtout à M. le président Portalis, certains ennuis qu'il redoutait pour eux. Par une délicatesse, que ses collègues n'imitaient guère, il tenait à écarter de son discours des formules auxquelles la Cour n'était pas accoutu-

mée, et le cri obligé de « Vive la République » jeté à la fin comme une provocation, comme une mise en demeure, inutile pour la cause victorieuse, blessante pour les vaincus. Le *Moniteur* constate qu'il est resté fidèle à ses engagements. Mais il constate aussi que, malgré sa réserve, des cris nombreux de « Vive la République » éclatèrent spontanément, et il ajoute, non sans quelque malice, que le signal en fut donné par M. le procureur général Dupin.

Ces détails, trop longs peut-être, suffisent pour apprécier la conduite de M. Marie, dès les premiers jours de son entrée au pouvoir, conduite dont il ne s'est jamais écarté. Elle nous rappelle les éloges que, vingt-deux ans plus tard, un excellent juge en pareille matière, l'honorable M. Grévy, consacrait d'une voix émue à la mémoire de son confrère : « Il semblait que ce fût un vieux « Romain des beaux temps de Rome — un sénateur et « non un tribun — envoyé par les dieux pour nous faire « aimer la République. » Tel était M. Marie, sur la fin de sa vie, tel il était déjà dans le sein du Gouvernement provisoire. Et la chose vaut la peine d'être notée. Il y avait tant de tribuns en 1848 et si peu de sénateurs ! Il y avait tant d'hommes, qui compromettaient la République sous prétexte de la mieux servir, qu'on est heureux de rencontrer, dans cette tourmente, une figure sereine, une attitude austère, un esprit à la fois pratique et élevé, un cœur honnête, sans emportements comme sans faiblesse.

Nous ne continuerons pas à suivre M. Marie à chaque pas de sa rude carrière, comme membre du Gouvernement provisoire, pendant les deux longs mois qui précé-

dèrent la réunion de l'Assemblée constituante. Mais nous trouvons dans ses notes, sur les grandes manifestations de mars et d'avril, des renseignements curieux, des appréciations éclairées, qu'il nous paraît impossible de négliger.

Le 16 mars 1848, quelques milliers de gardes-nationaux, en uniforme, étaient venus à l'Hôtel-de-Ville protester contre le décret qui supprimait les compagnies d'élite et notamment les grenadiers ou, comme on disait alors, les *bonnets à poil*. Le motif apparent de cette démarche était futile. Mais la plupart des hommes qui s'y associèrent appartenaient au parti conservateur. Ils en partageaient les inquiétudes, quelquefois les impatiences. Aucun d'eux assurément n'avait le désir ou même la velléité de restaurations impraticables. Seulement ils s'indignaient de la persistance du désordre, et, dans l'espoir de le faire cesser, ils s'étaient réunis, pour encourager la partie modérée du Gouvernement, pour lui faire sentir qu'elle n'était pas complètement désarmée, et pour la pousser ainsi dans des voies plus conformes à leurs vœux. Le fonds de leur secrète pensée se révéla par quelques incidents regrettables. « C'était, dit M. Marie, « l'heure où les membres du Gouvernement se rendaient « à l'Hôtel-de-Ville pour les devoirs de la journée. « M. Arago passa avec M. Ledru-Rollin. Vive Arago, à « bas Ledru-Rollin, s'écrièrent plusieurs voix. Sans hésiter, Arago s'élança vers un des plus ardents : C'est « ainsi, dit-il, que débutent les assassinats. Le garde « national se tut et Arago donnant le bras à Ledru-Rollin « poursuivit sa route... Quelques instants après cette « scène, je suivais moi-même les quais, j'étais en voi-

« ture. Des gardes nationaux me reconnaissent. Vive
« Marie, s'écrient-ils : Soutenez-nous, nous sommes avec
« vous comme vous êtes avec nous ; Ledru-Rollin vient
« de passer, il a été mal accueilli, il a pâli ; continuez de
« marcher dans les voies fermes et courageuses dans
« lesquelles vous êtes entré. J'essayai de calmer cette
« irritation dont je ne saisissais pas la cause, mais dont
« je ne comprenais que trop le danger. » En effet, la
manifestation, mal conçue, mal organisée, réunissait
trop peu d'adhérents pour atteindre le but qu'elle
s'était proposé. « On vit aussitôt accourir, continue
« M. Marie, sur la place de l'Hôtel-de-Ville et sur les
« quais des bandes d'ouvriers en blouse. Le nombre
« en devint si grand que les deux ou trois mille
« gardes nationaux..... se trouvèrent comme isolés, et
« perdus, au milieu de cette foule, sans arme aussi,
« mais inquiète, défiante et manifestant par son agi-
« tation ses inquiétudes et ses défiances. Jusque-là le
« peuple et la garde nationale, qui s'étaient trouvés
« unis au 24 février, étaient restés unis. Du moins, s'il
« y avait antagonisme au fond des cœurs, cet antago-
« nisme y demeurait caché et inoffensif. Maintenant la
« division éclatait. De moment en moment une ligne se
« creusait, profonde, implacable, qui allait une fois
« encore séparer la bourgeoisie du peuple. Nous avions
« appliqué tous nos soins à confondre les intérêts, une
« folle démarche renversait ces combinaisons. » La ma-
nifestation des *bonnets à poil* devait entraîner une autre
conséquence non moins regrettable. Depuis quelque
temps, les délégués du Luxembourg, d'accord avec les
principaux chefs de club et les meneurs subalternes

des faubourgs, préparaient une manifestation en sens inverse (1). Eux aussi déguisaient leur véritable mobile. Ils voulaient, en apparence, obtenir l'ajournement des élections, celles de la Garde nationale et celles de l'Assemblée constituante. Au fond, ils ne tenaient guère à prolonger la dictature d'un gouvernement dont la majorité leur était hostile. Ce qu'ils voulaient, avant tout, c'était supprimer la majorité du Conseil ou annuler son influence. Les uns avaient une liste toute prête pour une nouvelle organisation du Pouvoir. Des hommes tels que Blanqui, Barbès, Proudhon devaient remplacer les hommes tels que MM. de Lamartine et Marie. D'autres, moins audacieux et moins exigeants se contentaient d'un résultat indirect. Ils entendaient effrayer la partie modérée du Gouvernement provisoire, par le spectacle d'une manifestation imposante, gigantesque, lui dicter leurs volontés séance tenante, et la laisser ensuite, vaincue moralement, désarmée, aux prises avec la minorité triomphante. Pour agir, il ne leur manquait plus qu'une

(1) « La protestation des bonnets à poil ne fut qu'une occasion, un pré-
 « texte. La manifestation du 17 mars était préméditée longtemps avant
 « qu'il ne fût question de bonnets à poil. M. Louis Blanc l'avoue lui-même :
 « J'appris, dit-il, au Luxembourg, plusieurs jours avant le 17 mars, que le pe-
 « ple de Paris se disposait à faire une importante manifestation dans le double
 « but d'obtenir l'ajournement des élections et l'éloignement des troupes
 « qui occupaient encore Paris. — Si maintenant on remarque que c'est au
 « Luxembourg que M. Louis Blanc a appris la nouvelle d'une manifesta-
 « tion préparée et qu'il a gardé pour lui ce secret, est-il difficile de con-
 « clure que le coup partait en effet du Luxembourg, de ce centre ardent
 « des agitations populaires? Je n'en ai jamais douté, quant à moi, et, si
 « j'en avais jamais douté, les renseignements qui m'arrivèrent de toutes
 « parts, le lendemain de cette journée, auraient dissipé tous mes doutes. »
 (Notes de M. Marie.)

occasion favorable. La fausse démarche des gardes nationaux leur en offrit une qu'ils s'empressèrent d'exploiter. Toute la nuit fut employée à recruter des adhérents. On convoqua le ban et l'arrière ban des ouvriers. Pour entraîner ceux qui n'étaient pas dans le secret des mençurs, ou qui ne partageaient pas leurs vues, on déclara qu'il s'agissait de protéger le Gouvernement tout entier, menacé la veille par l'infâme réaction (1). M. Marie, se fondant sur les renseignements positifs qu'il a recueillis comme ministre des travaux publics, affirme que la première pensée, les préparatifs antérieurs au 16 mars, et le signal définitif, tout vint du Luxembourg. « Est-ce à dire, observe-t-il, que MM. Louis « Blanc et Albert aient eu l'initiative? Non. M. Louis « Blanc s'adorait dans ses théories. Albert était plus « positif, plus homme d'action. Mais tous deux étaient « dominés. C'étaient des chefs tenus en laisse, rois fai- « néants, qui régnaient peut-être, mais ne gouvernaient « pas. Ils ont perverti le peuple, ils ne l'ont pas dirigé. « Louis Blanc lui-même en convenait très-naïvement. « Au Conseil, il nous disait : Une manifestation aura « lieu, nous n'y pouvons rien. Était-ce machiavélisme? »

(1) « Comme ministre des travaux publics, j'eus l'occasion de voir beaucoup « d'ouvriers. Je les interrogeai. Comment avez-vous été avertis? Dans « quel but? Tous me répondirent que toute la nuit du 16 au 17, des « émissaires leur avaient apporté de petits papiers qui les convoquaient à « un rendez-vous ; que dans la matinée, les chefs du mouvement s'étaient « répandus dans les ateliers pour enlever les ouvriers travailleurs ; que « sur la résistance des entrepreneurs, ils avaient dit que les ouvriers ne « seraient pas longtemps absents. Tous, au reste, s'accordaient à répéter « que la manifestation était faite pour donner appui et force au Gouver- « nement provisoire que la réaction avait menacé la veille. » (Notes de M. Marie.)

« Non, c'était l'aveu d'une triste et réelle impuissance. »

On sait quelle fut l'issue de la manifestation populaire du 17, et par suite de quels incidents elle respecta la composition du Gouvernement provisoire. Mais le but que s'étaient proposé certains meneurs, celui d'amoindrir l'influence et la force de la majorité, ne fut que trop sûrement atteint. Dans ses *Pages d'Histoire*, M. Louis Blanc s'excuse longuement de n'avoir pas poussé plus loin les conséquences de la victoire (1). Néanmoins, il prend acte des avantages conquis. « La vérité est, dit-il, « que le 17 mars avait profondément troublé la majorité « du Gouvernement provisoire, M. de Lamartine sur- « tout... (2). Il y avait bien toujours sept votants d'un « côté, quatre de l'autre ; mais derrière les quatre, le « souvenir du 17 mars faisait apparaître un cinquième « votant... le Peuple. » M. Louis Blanc signale ensuite la mobilité de M. Crémieux, qui penchait à faire un pacte avec la Révolution, les inquiétudes de MM. Arago, Dupont de l'Eure, Garnier-Pagès, Marrast, moins prompts à courber la tête sous les fourches caudines de la démagogie : et quant à M. Marie, pour lequel il réserve son

(1) *Pages d'Histoire de la Révolution de Février*, chap. XI tout entier.

(2) « Il faut bien aussi en faire l'aveu, dit M. Marie dans ses notes, « la majorité du Gouvernement n'était plus, à cette époque, aussi ferme « qu'elle l'avait été dans les premiers temps. Lamartine votait encore avec « elle, sans doute ; il voulait, il avait toujours voulu que la république « maintint avec vigueur les conditions de tout gouvernement régulier. « Mais l'aspect imposant des forces populaires en mars et même en avril « avait évidemment exercé sur son esprit une fâcheuse influence. Il s'était « rapproché de Ledru-Rollin et de Flocon, et il s'était trop préoccupé, « peut-être au point de vue de son ambition, du triomphe probable de la « démocratie ardente sur la démocratie modérée. »

dernier trait, il assure » qu'on devinait aisément ses « appréhensions à sa bouche contractée, à son front « soucieux, à ses regards qu'altérait le soupçon (1). » A quoi M. Marie répond fièrement dans l'une de ses notes : « Je ne sais quelle était à ce moment l'expression de « mon visage, mais ce que je sais bien, et ce que je n'ai « jamais nié, jamais dissimulé, c'est mon invincible « dégoût, ma haine vigoureuse pour toutes ces mani- « festations, qu'excitaient des ambitions méprisables, et « qui, jetant partout la défiance et l'effroi, ébranlaient « jusque dans ses racines la République que nous vou- « lions fonder. »

La manifestation du 16 Avril fut la contre-partie et la revanche éclatante de celle du 17 Mars. Cette fois, le Luxembourg avait résolu de pousser jusqu'au bout ses avantages. On s'était aperçu que la majorité du Gouvernement était parvenue à secouer le joug de la pression démagogique, et pour en finir avec elle, on n'hésitait plus à s'en débarrasser. Une nouvelle manifestation populaire fut préparée, un prétexte banal imaginé. Heureusement tout Paris, tout le Paris intelligent, honnête, rappelé par l'imminence du péril au sentiment de ses devoirs, à l'instinct de sa conservation, se leva en masse compacte, en nombre inouï, et, rien que par son attitude énergique, par ses acclamations significatives, fit rentrer dans l'ombre les coupables auteurs de ces perpétuels désordres. Ici se posera devant l'histoire une question qui s'est déjà posée dans l'esprit de tous les contemporains. Comment se fait-il que le Gouvernement provisoire

(1) *Pages d'Histoire*, p. 107.

n'ait pas profité d'une occasion si précieuse pour rompre en visière avec les partis anarchiques, les clubs, les attroupements, et qu'il n'ait pas utilisé l'explosion soudaine de l'esprit conservateur pour rétablir, coûte que coûte, l'ordre si longtemps compromis ? Comment se fait-il, au contraire, que le *Moniteur* du 17 avril ait publié une proclamation par laquelle le Gouvernement repoussait, en quelque sorte, la main que le parti conservateur venait de lui tendre, l'offre de concours qu'il venait de recevoir de plus de cent mille hommes ? M. Louis Blanc s'est vanté d'être l'auteur de cette proclamation aussi étrange qu'imprévue. Il a eu soin de remarquer qu'elle avait pour but manifeste d'étonner la Contre-Révolution, et de réparer, autant que possible, ce qu'il appelle le *mal accompli*. Écoutons, sur ce point, les explications de M. Marie. Il commence par observer que la portée de la manifestation du 16 avril doit être restreinte à ses limites exactes (1). Elle avait bien surpris, comprimé pour un instant, les forces anarchiques ; malheureusement elle ne les avait pas détruites. Que des mesures répressives fussent immédiatement décrétées, qu'une collision en résultât, la garde nationale se montrerait-elle aussi opi-

(1) « La manifestation spontanée, magnifique, de la garde nationale avait étonné, comprimé les forces populaires plus brutales qu'intelligentes, oui. Les avait-elle détruites ? non. Elles restaient après ce qu'elles étaient avant, un peu moins audacieuses peut-être, mais debout encore, et assurément prêtes au combat, si un combat était engagé..... Leur étonnement, au reste, n'avait pas été de longue durée. A peine le soleil couché, les clubs retentissaient de paroles violentes, les rues regorgeaient d'ouvriers. Les provocations hostiles ramenaient les dangers des premiers jours. Il ne fallait qu'un groupe armé, descendant dans la rue, pour qu'à l'instant tout le peuple fût en armes. » (Notes de M. Marie.)

niâtre dans une lutte meurtrière qu'elle s'était montrée unanime dans une manifestation pacifique? Nul ne saurait l'affirmer (1). L'armée était éloignée de Paris, la garde républicaine, composée d'éléments révolutionnaires; la garde mobile ne présentait guère plus de garanties que la garde républicaine. Il a fallu plusieurs mois encore pour suppléer à tant de lacunes, et préparer la grande, l'inévitable bataille. Le Gouvernement lui-même, par l'origine de son mandat, n'avait qu'une autorité précaire, contestable et contestée. La prudence conseillait d'attendre, et d'utiliser la victoire, victoire plus apparente que réelle, sans en pousser les conséquences à l'extrême. Seulement, il fallait recueillir avec soin les avantages moraux qu'avait produits la manifestation, et surtout il ne fallait ni les amoindrir, ni les renier. Qu'a donc fait le Gouvernement? Le soir même du 16 avril, il tint conseil. « Dès le début, dit M. Marie, un cri de « colère partit du sein de la minorité (2). La journée « n'était qu'une journée de réaction. Les cris de mort

(1) « L'insurrection avait reculé; elle faiblissait. Pourquoi ne pas l'attaquer de front? Il n'y avait qu'un moyen pour le faire: fermer les clubs, repousser tout attroupement l'arme au poing, les dissiper, les poursuivre, les trapper, s'il le fallait. Or, supposez que le gouvernement ait donné l'ordre, qui l'aurait exécuté?... La force publique n'était pas organisée en avril comme elle l'était en juin, où il y avait 25,000 hommes de troupes régulières, obéissantes, une garde mobile, une garde républicaine épurées, la nation toute entière vivante et active dans l'Assemblée nationale, une commission exécutive plus homogène, plus décidée. Et cependant à quoi e tenu la victoire? » (Notes de M. Marie.)

(2) « Il fut, dès les premiers mots, dit encore M. Marie dans ses notes, facile de se convaincre que tous les efforts seraient tentés d'un côté pour énerver l'effet de la journée, et que de l'autre il n'y aurait pas une volonté assez décidée pour résister à ces efforts. Entre s'arrêter net devant

« proférés contre les socialistes le prouvaient assez.
« Il était donc du devoir du Gouvernement de s'élever
« contre de pareilles tentatives et de ramener la popu-
« lation tout entière dans des voies de prudence et de
« conciliation. MM. Louis Blanc et Albert étaient surtout
« fort ardents dans ces récriminations. Le Luxembourg
« avait organisé une manifestation ouvrière, qui était
« allée peut-être au-delà des limites dans lesquelles
« les organisateurs avaient voulu la renfermer. La so-
« ciété s'était levée contre elle. Mauvaise humeur de la
« défaite ou calcul, les rois du Luxembourg voulaient
« que du moins les conséquences de cette défaite ne
« s'étendissent pas. Une proclamation habile devait,
« selon eux, couvrir la retraite de leurs amis et affaiblir
« la victoire de leurs ennemis. Nous ne partagions pas
« ces idées. Sans doute, nous ne regardions pas comme
« opportun ni comme possible de déclarer en ce moment
« la guerre, et surtout, une guerre décisive au parti des
« clubs et des manifestations publiques..... Mais nous
« voulions maintenir l'effet salutaire de la journée, puis
« étudier la situation, ce qu'elle pouvait avoir de ferme,
« de stable, ce qu'elle pouvait faire naître d'espérances
« fondées, pour le maintien de l'ordre par la force pu-
« blique organisée. Nous voulions, en un mot, marcher
« sur un terrain affermi, et sans laisser derrière nous
« de précipices ni de fondrières. Lamartine avait, dans
« une proclamation, résumé nos idées, nos sentiments,

« la victoire et en pousser les conséquences à l'extrême, il y avait un
« milieu, dans lequel se trouvaient tout à la fois la vérité et la prudence.
« C'est, j'en conviens, ce qui ne fut pas assez compris. »

« nos désirs. Les deux projets dont l'aspect, comme on
 « le voit, était si différent, se trouvèrent en présence.
 « Chose incroyable ! Au premier choc, Lamartine battit
 « en retraite et déclara qu'il préférerait à son œuvre
 « l'œuvre de M. Louis Blanc (1). Il entra, à plein vent,
 « dans les vues de conciliation, qui cachaient habile-
 « ment l'escamotage de la journée. Nous résistâmes.
 « Mais on sait ce que devient une majorité qui se laisse
 « entamer. La proclamation de M. Louis Blanc passa
 « donc, et les choses se retrouvèrent le lendemain du 16
 « au point où elles en étaient la veille. »

La seule voix de M. de Lamartine se détachant de la majorité n'eut pas suffi pour amener ce triste résultat. Il y aurait eu encore 6 voix contre 5, au lieu de 7 contre 4. Il faut donc qu'une autre voix ait fléchi : M. Marie le laisse entrevoir sans nommer personne. Quelques mots de M. Louis Blanc semblent indiquer que c'est la voix de M. Marrast, qui se montra dans cette occasion moins ferme que de coutume. Toujours est-il que Paris fut très mal récompensé de sa tardive sagesse et que la France, un instant rassurée, retomba presque aussitôt dans le doute et l'inquiétude.

En rapprochant ces divers souvenirs, M. Marie s'est demandé souvent comment l'histoire apprécierait les actes, les idées du Gouvernement dont il a fait partie. « Assurément, répond-il, elle ne lui demandera pas si,

(1) M. Garnier-Pagès s'est borné à dire : « M. de Lamartine soumit
 « ensuite au conseil une proclamation qui souleva quelques objections,
 « et qu'il crut devoir retirer malgré de pressantes réclamations. »
 Chap. x, III. — M. de Lamartine, dans son *Histoire de la Révolution*, a
 gardé le silence le plus absolu sur cet incident fâcheux.

« en deux mois, il a rétabli la confiance, ravivé le
« crédit, fécondé les sources de la richesse, restauré le
« commerce, l'industrie, amélioré le travail, supprimé
« la misère, fondé enfin sur les bases raisonnables et
« légitimes l'égalité et la fraternité. Mais elle lui deman-
« dera si, sous sa main, l'anarchie a levé la tête. Et il
« lui répondra que, si elle l'a levé un instant, un ins-
« tant après elle était abaissée, ou contenue... Sup-
« primez par la pensée, dit-il encore, le Gouvernement
« provisoire. Je ne parle pas des hommes, les hommes
« ne sont rien, je parle du Gouvernement. Que devenait
« la société? En quelles mains tombait-elle? Quelle
« puissance était prête à saisir et à dominer le formi-
« dable interrègne qui devait suivre fatalement la mo-
« narchie déchuée?.. Il fallait protéger les hommes, les
« familles, les propriétés, toutes les richesses que,
« pendant des siècles, une civilisation glorieuse avait
« amoncelées sur la terre privilégiée de France. Le Gou-
« vernement provisoire n'a pas reculé devant cette tâ-
« che. » Enfin M. Marie, résumant sa pensée, s'écrie :
« Qu'avait à faire le Gouvernement provisoire? Orga-
« niser? On n'organise pas devant la tourmente. Conte-
« nir? Oui. Qu'a-t-il fait? Il a contenu. Donc, il a fait
« son œuvre. »

On peut contester la rigoureuse exactitude de ces conclusions au point de vue général. On peut même invoquer les confidences de M. Marie pour établir que le Gouvernement, pris dans son ensemble, n'a pas toujours opposé à l'anarchie une résistance suffisante, une attitude inébranlable. Mais il est certain qu'il y a eu, dans ce Gouvernement, quelques hommes sages, modérés,

comprenant bien les devoirs de leur pénible mission, ne les perdant jamais de vue, malgré les obstacles, malgré les dangers, malgré les plus rudes épreuves. Ceux-là, réduits à leurs propres forces, ne pouvaient certes pas arrêter l'effroyable tempête qu'un jour de surprise avait déchaînée sur la France. Ils ont du moins le mérite d'avoir lutté avec une constante énergie. Et parmi eux, nul n'est plus digne d'estime que l'honorable M. Marie. Nul ne saurait attendre, avec une confiance mieux fondée, le verdict de l'histoire (1).

M. MARIE, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

LES ATELIERS NATIONAUX.

Au nombre des souvenirs les plus tristes que la Révolution de Février ait laissés derrière elle, nous n'hésitons pas à placer les Ateliers nationaux. Ils ont été d'abord pour le Gouvernement provisoire une source inépuisable d'embarras, pour le trésor public une lourde charge, un fardeau ajouté à tant d'autres ; ils sont bientôt devenus pour la France un scandale odieux, en même temps qu'une menace continuelle de guerre civile ; enfin, quand

(1) M. Marie n'a pas eu seulement le mérite de représenter, au sein du Gouvernement provisoire, les idées d'ordre et de modération. Il est resté toujours fidèle à ce rôle. En 1869, après les insultes que lui avait prodiguées la démagogie marseillaise, il écrivait les lignes suivantes : « On m'a beaucoup reproché, à moi et à mes amis, notre modération sous le règne « passager de la République de 1848. On m'a même fait l'honneur de me « présenter comme le chef influent du parti modéré. J'ai toujours été « soldat dévoué : je n'ai jamais eu l'ambition d'être chef. Chacun des « membres du Gouvernement provisoire s'est dirigé, selon son intelligence « et ses sentiments, dans sa propre indépendance, son entière liberté. Si

l'Assemblée constituante s'est décidée à les dissoudre, ils ont donné le signal de l'Insurrection de Juin, et Dieu sait quels efforts il a fallu faire, que de sang il a fallu répandre pour triompher de leur résistance opiniâtre. Devenu malgré lui ministre des travaux publics, M. Marie a eu la plus large part dans les embarras de ses collègues. Il a compris qu'une responsabilité particulière s'attachait à son rôle, et, bien que la pureté de ses intentions ne fût douteuse pour personne, bien que les représentants légaux de la France eussent deux fois ratifié sa conduite, la première en l'appelant à siéger dans la Commission exécutive, la seconde en lui déférant la présidence de l'Assemblée, au lendemain même de l'insurrection de Juin, il a voulu consigner dans ses notes les principaux motifs sur lesquels son esprit scrupuleux se fondait pour réclamer la faveur d'un jugement, sinon plus honorable, mais plus définitif (1).

« J'ai eu, dans cette ligne de conduite, quelque influence, bien loin de la désavouer, je la revendique. La modération du Gouvernement provisoire a rendu viable un enfant qui, malheureusement, n'était pas né à terme. Les violences des clubs et des manifestations, les attentats commis contre l'Assemblée constituante en mai et en juin ont tué cet enfant, qui ne demandait plus qu'à vivre, mais ne pouvait pas vivre de larmes et de sang. » (Dernières notes.)

(1) Les notes de M. Marie sur les Ateliers nationaux forment deux catégories distinctes. Dans la première, son intention était uniquement de répondre aux allégations contenues dans un ouvrage que M. Louis Blanc venait de publier sous le titre de *Pages d'Histoire*. Dans la seconde, qui est de beaucoup postérieure en date, M. Marie paraît avoir conçu le projet plus large d'exposer complètement l'histoire des Ateliers nationaux. Nous emprunterons tour à tour à l'une et à l'autre de ces catégories des citations que nous ne craignons ni de multiplier ni d'étendre. Le sujet est digne d'intérêt, et le rôle spécial, qu'a joué ici M. Marie, donne à son

D'après lui, et cela est vrai, le Gouvernement provisoire n'a jamais songé à faire « d'une situation politique qu'il a subie et dû subir, une théorie, un « système gouvernemental. » Les Ateliers nationaux n'ont été, dans sa pensée, qu'un expédient imposé par la nécessité des circonstances et destiné à réparer, dans des limites raisonnables, une série de malheurs ou de fautes, qu'il importe de préciser, si l'on veut mesurer à chacun sa juste part de responsabilité.

Certes, la prospérité, développée en France par le règne de Louis-Philippe, ne saurait être contestée sérieusement, et M. Marie se plaît lui-même à en reconnaître les bienfaits. Mais il soutient que cette prospérité de fraîche date renfermait, à côté d'éléments vrais et durables, des éléments factices, incapables de résister à la moindre secousse, et même des germes de perturbation, qu'un jour d'orage suffisait à faire éclore. Il rappelle les folles spéculations, les entreprises scandaleuses, qui avaient amené de terribles liquidations et frappé l'industrie tout entière d'un profond discrédit. Il note également les abus d'une concurrence excessive, qui avait jeté le trouble jusque dans les parties les plus fécondes et les plus essentielles de la production nationale. Il observe que la réaction de ces catastrophes s'était étendue aux ouvriers, à qui elle avait fait subir tantôt des diminutions de salaires, tantôt un chômage prolongé. Le malaise s'était traduit par des coalitions, souvent même par

opinion une autorité exceptionnelle. Quelques-unes de ces citations prouveront, en outre, qu'il eût obtenu, comme écrivain, un véritable succès, s'il eut eu le temps de terminer et de publier les œuvres qu'il a préparées.

des émeutes (1). Le commerce gémissait de plaies aussi graves que l'industrie proprement dite. On peut en juger par un seul fait. Durant la période comprise entre les années 1842 et 1847, le nombre annuel des faillites déclarées s'était élevé progressivement de 2500 à 4762. Sous l'empire de ces diverses causes, la misère avait atteint dans les grandes villes, dans les centres industriels et commerciaux, des proportions effrayantes (2). A Paris, notamment, la situation des classes inférieures, étudiée avec soin par un homme compétent, étranger à tout esprit de parti, révélait des dangers imminents pour l'ordre social. Ainsi M. Marbeau a inséré, dans la *Revue municipale*, un travail de statistique constatant qu'en 1847, il y avait 73,901 pauvres inscrits aux bureaux de bienfaisance des douze arrondissements de Paris, et que cette même année le chiffre des secours distribués avait été de 2,055,388 fr. (3) « Encore, ajoute

(1) « Longtemps avant que la révolution de février n'éclatât, il était « devenu difficile de calculer les désastres que de folles spéculations « avaient, depuis cinquante ans, accumulés sur la tête des travailleurs et « les conséquences funestes qui en sortiraient tôt ou tard. Les coalitions « des ouvriers et des maîtres, signes certains du malaise et de la souffrance, les séditions, les révoltes s'étaient vainement manifestées. Vainement des populations affamées avaient fait entendre de sinistres « clameurs : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant. » Si éclatants qu'ils fussent, ces signes précurseurs n'avaient trouvé que des « aveugles. Ces clameurs n'avaient frappé que des sourds. Il est si naturel « aux gouvernements établis de s'endormir même sur des volcans. » (Notes de M. Marie.)

(2) « Les vols simples avaient augmenté dans les proportions de 25,000 « à 41,000 ; le chiffre des condamnations pour mendicité qui, dans les « années précédentes, n'était que de 3,592 en moyenne, était monté, en « 1847, à 10,646. » (Note de M. Marie.)

(3) M. Marie, dans ses notes, cite textuellement ce curieux travail tel

« M. Marie, ne voyons-nous dans tout ceci que le petit
 « côté des choses. Nous avons la somme des indigents
 « inscrits, mais ceux qui ne l'étaient pas, ceux que la
 « disette de 1847 avait nouvellement enfantés, qui pour-
 « rait en dresser la statistique exacte? A côté des fail-
 « lites ouvertes et déclarées, placez par la pensée les
 « déconfitures, les maisons en état de suspension de
 « paiement, luttant encore, grâce à l'indulgence de leurs
 « créanciers, contre la mauvaise fortune qui ne pardon-
 « nera pourtant ni à leur courage ni à leurs illusions.
 « Au-dessus de tout cela, mettez les ouvriers, qu'une
 « concurrence effrénée, victime de sa propre énergie,
 « jetait par milliers sur le pavé de Paris, après les
 « avoir appelés, réunis et centralisés dans des ateliers
 « imprudemment ouverts. Voilà le triste, l'effrayant
 « spectacle, que présentait, la veille de la Révolution
 « de Février, une partie de la population parisienne (1).
 « Tout cela vivait, s'agitait, grondait sourdement au
 « fond d'une prospérité trompeuse. »

La vérité est que l'industrie et le commerce longtemps paralysés par les troubles sanglants de la Révolution Française, par les guerres incessantes de l'Empire, par deux invasions successives, par les embarras financiers

qu'il a été reproduit par le journal *La Presse* du 17 novembre 1850. Rien n'autorise à suspecter l'exactitude des chiffres qu'il contient, car l'auteur écrit sans préoccupation politique, sans aucun parti pris.

(1) M. Marie insiste surtout sur l'état de la population parisienne et il ajoute : « Cela suffit ; car dans nos révolutions, c'est surtout Paris qu'il faut voir. Là est la tête, là est le bras, la décision et l'exécution. Quand Paris le veut, la révolution est faite. » Rien de plus exact malheureusement. Mais cela est-il juste ? Cela est-il avantageux pour la prospérité de la France ?...

et les luttes politiques de la Restauration, enfin par les émeutes qui suivirent la Révolution de Juillet, ne faisaient que préluder au vigoureux essor dont nous avons recueilli plus tard les précieux bénéfices. Leurs premiers débuts furent ce que sont tous les débuts, inexpérimentés, incertains, mêlés de bien et de mal, d'entreprises heureuses et de tentatives avortées. La prospérité agricole elle-même, quoique plus ancienne et mieux assise, n'était pas ce qu'on l'a vue depuis; et l'appétit excessif de la terre, l'abus du crédit, de l'emprunt sur hypothèque, avaient semé jusque dans nos campagnes des causes de ruine qui, pour être moins nombreuses et moins graves, entraînaient cependant des perturbations regrettables. Quoiqu'en dise M. Marie, la faute n'en est pas aux puissants du jour. Ils n'ont même pas eu le tort de s'endormir à côté de périls qu'ils n'avaient pas créés. Seulement ils pensaient, comme M. Marie, que, dans les choses humaines, le progrès ne s'accomplit jamais sans mécompte; qu'en matière d'industrie et de commerce, le meilleur régime ou le moins vicieux est encore le régime de liberté; et que peu à peu, sans intervention trop directe, trop fréquente des pouvoirs publics, l'expérience corrigerait les défauts d'une organisation à peine ébauchée. Ils ne s'étaient pas trompés. Le second Empire a repris leur tâche au point où ils l'avaient laissée. Il a suivi les mêmes errements. Il a rencontré à son tour des spéculations scandaleuses à côté d'entreprises dignes d'éloges. Et néanmoins, avec le temps, il est parvenu à doter la France d'une prospérité agricole, industrielle et commerciale, capable de résister à l'invasion étrangère, compliquée de plusieurs

révolutions successives. Tandis que le Gouvernement provisoire, investi d'une succession prématurément ouverte, n'en a recueilli que les charges, semblable à ces héritiers d'une grande mais lourde fortune, qui succombent sous le faix d'une liquidation difficile et meurent avant d'en avoir réalisé le profit.

Un autre danger, antérieur à la chute de la dynastie d'Orléans, menaçait encore ses vainqueurs. Je veux « parler, dit M. Marie, du socialisme, non pas de ce « socialisme élevé, généreux, prudent, qui s'afflige de la « misère, qui veut la soulager et cherche par des mesures progressives à résoudre les grands problèmes « économiques qui pèsent sur le monde industriel; mais « de ce socialisme brutal, étourdi, vaniteux, ignorant, « qui brigue la popularité, aux dépens du repos et de « la fortune des citoyens; qui ne rêve et ne promet que « des chimères, et flétrit, dans ses agitations insensées, « les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, la « République elle-même. » Assurément ce nouveau danger ne saurait être imputé aux fautes du Gouvernement déchu, et M. Marie, qui le constate, n'en accuse que les auteurs d'écrits dangereux, les inventeurs de théories malsaines. Jamais le nombre n'en fut plus grand. Jamais les différents systèmes, compris sous la désignation vague de socialisme, ne comptèrent autant d'apôtres, depuis les chefs de l'école Saint-Simonienne, jusqu'à MM. Louis Blanc et Proudhon, sans oublier MM. Cabet, Pierre Leroux et Victor Considérant (1). Les ouvrages de ces pré-

(1) « Après les événements de Février, dit M. Marie dans ses notes, « quelques uns de ces chefs comprirent, il est vrai, qu'il fallait ajourner

tendus novateurs n'étaient eux-mêmes que le produit fatal de l'aberration presque universelle des esprits. Républicains honnêtes et membres de l'opposition dynastique, que dis-je, conservateurs et légitimistes, tout le monde répétait sans cesse et tout le monde avait fini par croire que la classe laborieuse se compose uniquement des ouvriers de l'industrie, hôtes turbulents des grandes villes; qu'à eux seuls est due la meilleure partie, la presque totalité du travail national; que les maux, dont ils souffrent, ne viennent jamais de leurs fautes; qu'ils méritent par leur intelligence, comme par leurs vertus, la protection exceptionnelle de la société entière. On les traitait déjà comme une puissance. Ils avaient leurs courtisans et leurs flatteurs, qui ne trouvaient à célébrer, en France, que les *brav nerveux* et les *mains calleuses*. On les pervertissait par des faiblesses tout autant que par des théories, et l'on provoquait ainsi, sans le vouloir, sans le savoir, les convoitises, les exigences, dont le 24 Février détermina l'explosion inévitable.

La Révolution se trouva donc, par suite de fautes antérieures, aux prises avec des dangers qu'il serait injuste de laisser à sa charge. Elle y ajouta ce que les révolutions populaires ajoutent aux crises préexistantes (1), le

« à des temps plus calmes la réalisation pratique d'idées qui avaient
 « besoin, pour grandir, d'un terrain mieux préparé. M. Considérant était
 « de ce nombre. Il s'en expliqua franchement avec moi, un jour qu'il
 « était venu me trouver, je ne sais plus dans quel intérêt, au ministère
 « des travaux publics. Mais d'autres voulaient, au contraire, une réalisa-
 « tion actuelle et sans retard... » De tous ceux-là, M. Louis Blanc se
 montra le plus actif et le plus dangereux.

(1) « Toute révolution, qu'elle soit faite au nom d'un homme ou au nom
 « d'un principe, jette fatalement une grande perturbation dans les affaires.

renversement subit de l'autorité, la suppression de la police, la suspension des lois, le déchaînement des passions démagogiques, l'impossibilité d'une résistance efficace de la part des classes conservatrices, la perturbation matérielle, l'anarchie morale; et, comme conséquence, une atteinte immédiate à toutes les entreprises, à toutes les affaires, à toutes les formes du crédit public ou privé, c'est-à-dire, la fermeture des ateliers, le chômage des magasins, la misère pour les ouvriers imprévoyants, la gêne pour tous, nouveau prétexte à de nouvelles agitations. L'effet se produisit instantanément (1), avant même que le Gouvernement provisoire eût songé aux Ateliers nationaux et en dehors de l'action qu'il put exercer sur la suite des événements.

« La révolution de Février a, en cela, autant que ses sœurs aînées, une lourde responsabilité à subir. Précisément parce que, dans les années antérieures, le commerce et l'industrie avaient pris de grands développements, cette responsabilité dut être plus lourde qu'elle ne l'avait été en 1815 et en 1830, où elle avait pourtant été déjà si grave. Le crédit avait été téméraire jusqu'à la folie. En s'étendant il s'était énervé. Le moindre choc devait le briser. Comment aurait-il résisté à une révolution aussi profonde que la Révolution de Février? » (Notes de M. Marie.)

(1) « La démocratie triomphait. Le peuple tout entier, ivre de ce triomphe, vivait dans la rue, sur les barricades. Il y vivait, comme il sait y vivre, avec ses émotions, ses agitations, ses emportements. Il y vivait en armes; toujours en armes, sans se laisser jamais de sa faction éternelle, et laissant à la providence ou plutôt au gouvernement le soin de son existence matérielle. Les meilleurs oublièrent alors, ce qu'ils n'avaient jamais oublié dans les temps de calme, la nécessité, la dignité, la moralité du travail. L'atelier était devenu silencieux et désert. Chacun de ces affluents du fleuve de la civilisation, hier divisés et fertiles en raison de cette division même, aujourd'hui réunis, couraient en torrents débordés et dévastateurs à travers les rues de la grande cité. . . Qui n'a vu et redouté ce spectacle? Quelle âme honnête, quelle conscience vraiment politique n'en a été contristée ou indignée? » (Notes de M. Mario.)

Cependant nous avons vu que, dès le 25 février, M. Louis Blanc, plus soucieux du triomphe de ses chimères que de la tranquillité de son pays, trouva moyen d'imposer à ses collègues la dangereuse promesse du Droit au travail. Nul ne se sentit la force de protester contre une mesure qui ne répondait que trop aux aspirations de la foule victorieuse, toute puissante. Le mieux, en pareil cas, n'était-il pas de louvoyer et de désintéresser la classe ouvrière par des concessions plus apparentes que réelles, qui permettent d'attendre des jours meilleurs, sans trop compromettre le présent, sans engager l'avenir? C'est ce que l'on fit, ou du moins ce que l'on crut faire en instituant les Ateliers nationaux (27 février). Dans la pensée de M. Louis Blanc et de ses adeptes, leur création était bien un premier pas vers l'intervention souveraine de l'Etat dans toutes les questions de travail, ou, en d'autres termes, vers l'application d'une partie des doctrines socialistes. Aux yeux de la majorité du Gouvernement provisoire, elle n'était qu'un dérivatif au décret du 25. On avait même pris soin de confier l'exécution de la mesure nouvelle au Ministre des Travaux publics, qu'on savait très-bien, comme l'observe M. Marie, spécialement hostile à aux idées de M. Louis Blanc (1). D'ailleurs, il ne s'agissait pas en-

(1) « Le décret du 27 février était sincère en cela qu'il ouvrait la porte à la théorie du droit au travail. Il était hypocrite en ce sens qu'il semblait en laisser les clefs au ministre des travaux publics, qu'on savait hostile à cette théorie et très résolu dans cette hostilité.... Je n'étais pas socialiste. Je n'ai jamais cru au droit au travail. J'ai combattu cette théorie toutes les fois que, dans le gouvernement ou au dehors, je l'ai rencontrée sur ma route. Je ne sais même pas, en y réfléchissant bien,

core des Ateliers nationaux, dont nous aurons plus tard à parler, avec le système de centralisation et d'organisation quasi-militaire imaginée par M. Emile Thomas. Il s'agissait simplement d'ateliers isolés, comme on en avait déjà vus, à différentes reprises, ouverts çà et là au prorata des besoins, au courant des circonstances, et destinés à soulager temporairement, sous une forme moins fâcheuse que la charité officielle, les plus pressantes misères.

Par l'institution de ces ateliers le Gouvernement provisoire entendait si peu donner une adhésion, librement consentie, aux théories socialistes sur l'organisation du travail, que MM. Louis Blanc et Albert ne tardèrent pas à se montrer plus mécontents que satisfaits. Ils imaginèrent de prendre leur revanche, en faisant réclamer par les bandes ameutées autour de l'Hôtel-de-Ville, et en réclamant eux-mêmes, dans le sein du Conseil, la création d'un Ministère du Travail (1). Bien entendu, l'un d'eux serait devenu Ministre et l'autre Secrétaire-général (2). Toutes les questions relatives aux tra-

« si ceux qui l'ont inventée y ont jamais vu autre chose qu'une arme de
 « guerre. Le décret qui proclamait le droit au travail ne pouvait donc pas
 « trouver en moi un serviteur dévoué et obéissant. Le décret du 27 fé-
 « vrier, dont l'exécution avait été remise à mes soins, ne pouvait pas non
 « plus être compris dans cet esprit. » (Notes de M. Marie.)

(1) « Dans les rues, dans les clubs, le socialiste délibérait, pétitionnait ;
 « dans le conseil, il parlait avec véhémence, avec menace, comme une
 « puissance, qui a derrière elle une armée et qui est bien décidée à s'en
 « servir. » (Notes de M. Marie.)

(2) « Par modestie, les orateurs ne disaient pas d'abord quel serait le
 « secrétaire d'État, quel serait le sous-secrétaire. Mais dans la discussion
 « la secrète pensée s'échappa, se fit jour... Si le gouvernement avait faibli,
 « le droit au travail triomphait. Les ateliers nationaux étaient constitués

vailleurs, y compris les Ateliers nationaux, seraient rentrées dans leur compétence exclusive, et le décret du 25 aurait eu pour exécuter celui-la même qui l'avait imposé par surprise. Cette fois la majorité ne faiblit pas. Elle repoussa la demande de MM. Louis Blanc et Albert, malgré leurs récriminations violentes, en dépit des menaces de la foule sur la pression de laquelle ils avaient trop compté. Mais la majorité ne crut pas devoir éluder, d'une manière absolue, ce problème de l'organisation du travail, dont on avait fait tant de bruit et qui laissait alors des illusions dans les esprits les plus éclairés. Elle décida qu'une Commission, qui devint la trop fameuse Commission du Luxembourg, serait chargée d'étudier les griefs de la classe ouvrière et d'indiquer les réformes à accomplir. Au lieu de réaliser à l'aveugle tel ou tel système, on devait d'abord les examiner et les discuter tous. D'après M. Marie, le Gouvernement provisoire aurait jugé prudent de confier cet examen, non-seulement à MM. Louis Blanc et Albert, mais encore à MM. Arago et Marrast, spécialement chargés de contrebalancer l'influence des premiers (1). Les souvenirs de

« en vue de ce droit. Leur organisation appartenait évidemment, non plus
 « au ministre des travaux publics, mais au ministre du travail. Le sys-
 « tème socialiste prévalait. L'état commanditaire de toute entreprise, de
 « toute main-d'œuvre, marchait résolument contre la liberté industrielle,
 « précieuse conquête de nos pères. » (Notes de M. Marie.)

(1) « A la tête de cette commission, le gouvernement plaça MM. Louis
 « Blanc, Albert, Arago et Marrast... Il avait cru balancer l'influence des
 « deux socialistes par l'influence de deux hommes qui ne l'étaient pas.
 « Mais absorbés par les devoirs immenses qui pesaient déjà sur eux,
 « MM. Arago et Marrast restèrent étrangers à la commission du Luxem-
 « bourg, en sorte que le président et le vice-président de cette commission
 « y dominèrent seuls. » (Notes de M. Marie.)

M. Marie sur ce point sont-ils parfaitement exacts? Ce qu'il y a de certain, c'est que le décret officiel plaçait la Commission nouvelle sous la présidence de MM. Louis Blanc et Albert, sans indication d'assesseurs, et que MM. Arago et Marrast, absorbés par d'autres soins, ne purent accomplir utilement la difficile mission dont ils avaient été chargés.

Quant à la mesure, considérée en elle-même, dans son but originaire et dans les conséquences qu'elle a produites, M. Marie reconnaît franchement que ce fut une faute. Il se borne à expliquer les motifs qui ont déterminé son vote et ceux qui atténuent ses regrets. « C'était, « dit-il, une expérience à faire et j'avais cru que cette « expérience ferait promptement justice des doctrines pro- « posées. Le peuple est un grand enfant qui ne juge « la valeur d'une théorie qu'en la voyant à l'œuvre. « Tant qu'il ne l'a pas essayée lui-même, il la croit vraie. « Si on la persécute, il la regarde comme sainte. Ce « sont ces considérations, je l'avoue, qui me décidèrent « à voter en faveur de la Commission. M. Louis Blanc « a voulu voir là un piège tendu à sa popularité. C'était « tout au plus une conspiration contre des doctrines que « nous regardions comme fausses et subversives. Ou « plutôt, c'était l'acte intelligent d'hommes d'État, qui « veulent en finir avec les mots et montrer de près les « choses. Au reste, je ne pensais pas, en abordant cette « épreuve, à tout le mal qu'elle a causé. Même en y réfléchissant bien, j'éprouve peu de regrets de l'avoir tentée. Parmi les périls du moment, ce péril était encore le moins grand de ceux qui nous menaçaient. La vérité est comme le soleil, elle féconde à la condition

« de brûler quelquefois. Il a fallu faire couler bien du
 « sang pour détrôner les faux Dieux. Nous ne pouvions
 « pas, sans qu'il en coûtât, renverser les idoles devant
 « lesquels le peuple était à genoux (1). » A supposer que
 le Gouvernement provisoire ait cru pouvoir repousser les
 exigences des classes inférieures, il était investi d'une
 autorité trop précaire pour résister au courant général
 de l'opinion publique, lors même qu'il en aurait pres-
 senti les inconvénients. Sur quelle force se serait-il ap-
 puyé dans cette double lutte? Son rôle était fatalement
 restreint par la nature des circonstances. Il n'avait qu'à
 satisfaire les vœux les plus raisonnables ou les moins
 imprudents. Il n'avait qu'à suivre les inspirations du
 parti de l'ordre, sans prétendre à plus de sagesse.
 Eh bien! Quelqu'un a-t-il protesté contre l'établissement
 des Ateliers nationaux? Dans la presse, alors libre jus-
 qu'à la licence, quelqu'un a-t-il glissé la moindre obser-
 vation? Est-il vrai qu'au contraire, en présence de la
 multitude, toujours croissante, encombrant les rues de
 son oisiveté dangereuse, les hommes les plus prudents
 et les plus expérimentés ont supplié l'Etat d'intervenir
 et d'ouvrir un débouché à cette foule, en lui offrant la
 ressource immédiate de travaux improvisés? Quand on
 prétend juger la valeur d'un remède, il est indispen-

(1) « Mirabeau a dit, après les journées des 5 et 6 octobre 1789, si
 « fatales à la royauté et à l'Assemblée nationale elle-même, et quand ces
 « grandes puissances étaient prisonnières à Paris, bien que libres encore
 « en apparence : « Il ne faut pas s'imaginer pouvoir sortir d'un grand
 « péril sans un péril, et toutes les forces des hommes d'État doivent être
 « employées à tempérer, diriger et limiter la crise, et non à empêcher
 « qu'il n'y en ait une, ce qui est entièrement impossible. » (Notes de
 M. Marie.)

sable de consulter, sur la nature du mal, les contemporains qui l'ont vu et qui ont été le plus intéressés à sa guérison. Or, la création des Ateliers nationaux, au moment même où elle a eu lieu, a reçu l'approbation unanime. Il y a plus. Cette Commission du Luxembourg, que M. Marie condamne comme une faute, bien qu'il n'en regrette qu'à demi la dure expérience, a-t-elle soulevé au début des critiques aussi sévères que les siennes? De courtes citations mettront le lecteur à même de répondre. Parmi les écrivains qui n'ont marchandé au Gouvernement provisoire ni les avertissements ni le blâme, M. Emile de Girardin s'est montré le plus actif et le plus courageux. Pourtant, dans un article du 5 mars (1), où il se flattait de dire *âprement* la vérité aux nouveaux maîtres de la France, il s'écriait : « Les bonnes choses que vous
 « avez faites et auxquelles nous applaudissons cordiale-
 « ment sont celles-ci : .. Vous avez rouvert tous les ate-
 « liers où s'exécutaient des travaux pour l'Etat. Vous
 « avez institué une Commission permanente pour les
 « travailleurs... Tout cela est bien. » Vers la même époque, l'organe le plus accrédité de la cause vaincue, le journal dont la rédaction était confiée aux écrivains les plus éminents, et qui représentait ainsi l'opinion la plus éclairée comme la plus impartiale, je veux parler du *Journal des Débats*, s'exprimait dans les termes suivants : « La révolution qui vient de s'accomplir parmi
 « nous d'une façon si imprévue, a mis certaines ques-

(1) Voyez la *Presse* du 5 mars 1848. Cet article a été recueilli par l'auteur dans un ouvrage intitulé *Bon sens et Bonne foi*, Paris, Michel Lévy, 1848, in-12. Voyez p. 94.

« tions à l'ordre du jour. Ces questions, le Gouverne-
 « ment provisoire n'aurait pas la puissance de les écar-
 « ter, s'il en avait la volonté, et certainement il ne l'a
 « pas. Quels changements est-il humainement possible
 « d'apporter à la condition des classes ouvrières, quelles
 « améliorations peut-on y introduire, en s'y mettant avec
 « le zèle le plus sincère, l'empressement le plus vrai ?
 « Voilà ce qu'il s'agit de savoir. En présence de ces
 « questions si épincuses, reconnaissons-le franchement,
 « proclamons-le tous. Il faut qu'une discussion s'ouvre
 « sérieuse, large comme le sujet lui-même..... Ce qui
 « vient d'être fait par le Gouvernement provisoire est
 « un commencement d'élaboration de la question.....
 « C'est, dans les circonstances où nous sommes, d'une
 « politique conciliante et sage, d'une parfaite raison (1). »

Quoiqu'il en soit de ces opinions concordantes, qui surprennent aujourd'hui ceux-là mêmes qui les ont jadis partagées, une chose demeure incontestable. Le jour où MM. Louis Blanc et Albert prirent la direction officielle de la Commission du travail, un danger nouveau, que personne ne semble avoir prévu la veille et que les moins clairvoyants reconnurent le lendemain, vint compliquer une situation déjà si grave et si périlleuse. A côté du Gouvernement, luttant à l'Hôtel-de-Ville contre l'invasion des doctrines socialistes, il y eut au Luxembourg une puissance rivale (2), luttant pour l'application immédiate

(1) *Journal des débats*, 4 mars 1848.

(2) « MM. Louis Blanc et Albert comprirent bien vite le parti qu'ils pouvaient tirer de leur situation. Ils s'empressèrent d'organiser immédiatement la commission du travail. Ils cherchaient ainsi à se donner de la prépondérance, et ils espéraient la trouver dans une grande popu-

de quelques-unes de ces doctrines, sous prétexte de les étudier toutes. A côté du Ministre des travaux publics, chargé d'ouvrir des Ateliers nationaux avec prudence, avec mesure, dans un sage esprit de philanthropie et sans oublier les charges du trésor public, il y eut une réunion de délégués irresponsables, abusant de la force, que les circonstances leur donnaient, pour étendre ces ateliers au gré des plus folles demandes, et, après les avoir étendus démesurément, pour en faire le théâtre de leurs dangereuses expériences, ou quelque chose de pis, le levier de leurs coupables ambitions (1). Voilà dans quelles conditions exactes M. Marie se trouva placé, dès le 1^{er} mars, et dans quelles conditions aussi il demande, à bon droit, que ses efforts soient jugés.

Il ne perdit pas une minute avant d'aborder la tâche redoutable que ses collègues venaient de lui imposer. Il commença par prescrire que les travaux exécutés par l'Etat antérieurement à la Révolution, et qui n'avaient été suspendus que par le contre-coup de la crise, fussent immédiatement repris. Il ordonna aux entrepreneurs de ces travaux de rouvrir leurs chantiers, et en échange, il leur assura que, chaque mois, ils recevraient des à-comp-

« larité, qu'ils étaient décidés à conquérir, dussent-ils perdre, dans cette « conquête, leur propre indépendance. Peu leur importait d'être poussés, « pourvu qu'ils marchassent en tête. Il y a des ambitieux ainsi faits. » (Notes de M. Marie.)

(1) « Les misères vraies n'étaient pas les plus dangereux. Il y avait « encore les fausses misères, celles qui se faisaient de leurs haillons un « drapeau, un piédestal, afin de souffler la révolte et la guerre civile. « Celles-là se mêlaient habilement aux premières et se cachaient, au grand « péril de la société, derrière cette terrible avant-garde. » (Notes de M. Marie.)

tes proportionnés à l'importance des résultats obtenus. C'était déjà quelque chose, mais évidemment ce n'était pas assez. Il convoqua sans retard les principaux chefs de son administration, le Conseil des ponts-et-chaussées, celui des chemins de fer, celui des bâtiments civils (1). Il supplia les ingénieurs de lui soumettre les projets susceptibles d'exécution immédiate, sans souci de vaines formalités, sans examen de détails minutieux, avec cette ferme pensée que, dans les temps exceptionnels, il y a des règles dont la prudence elle-même conseille de s'écarter. En attendant leurs propositions, il adressa aux ouvriers la proclamation suivante : « Par décision, en date
« de ce jour 27 février 1848, le ministre des Travaux
« publics a ordonné que les travaux en cours d'exécu-
« tion seraient immédiatement repris. A partir du mer-
« credi 4^{er} mars, des travaux importants seront organisés

(1) « Les hommes qui composaient ces conseils appartenaient tous ou presque tous à l'opinion monarchique. Ils avaient vécu, ils s'étaient élevés sous la monarchie. Ils l'avaient servie longtemps, et ils en avaient reçu les récompenses dues à leur talent et à leurs travaux. Ils lui restaient donc dévoués de cœur. Plusieurs d'entr'eux ne croyaient pas que l'état républicain convînt à la France. Je savais tout cela et je ne m'en effrayai ni ne m'en irritai. J'abordai franchement la question avec eux. La République est proclamée, leur dis-je, il n'y a point à discuter sur ce fait que personne n'a combattu, que personne ne combat. Un danger nous menace tous, c'est contre ce danger qu'il faut s'armer. Ouvrons une issue au torrent qui envahit nos villes et jette partout l'effroi. Qu'elle soit large et féconde. Reprenez les projets suspendus, remettez-les à l'étude, examinez, délibérez d'urgence, car la faim ne sait pas attendre. — J'avais à faire à des hommes d'intelligence et de cœur. Ces paroles furent entendues et comprises.... On a voulu me faire douter de leur loyauté, Je n'en ai jamais douté. Dans de telles circonstances, la déloyauté eût été un crime envers la patrie... et ils en étaient incapables. » (Notes de M. Marie.)

Sc. hist.

« sur divers points. Tous les travailleurs, qui voudront
« y prendre part, devront s'adresser à l'une des mairies
« de Paris qui recevront leurs demandes et les dirige-
« ront sans retard vers les chantiers. Ouvriers de Paris,
« vous voulez vivre honorablement par le travail. Tous
« les efforts du Gouvernement provisoire tendent, soyez-en
« sûrs, à vous aider dans l'accomplissement de cette
« volonté. La République a droit d'attendre et elle attend
« du patriotisme de tous les citoyens que l'exemple
« qu'elle donne soit suivi. De cette manière, la somme
« des travaux sera augmentée. Que partout donc les
« travaux reprennent leur activité. Ouvriers, après la
« victoire, le travail. C'est encore un bel exemple que
« vous avez à donner au monde et vous le donnerez. »
On voit que M. Marie se gardait bien de tromper
les classes inférieures par des promesses décevantes.
Il ne leur cachait pas l'impuissance de l'Etat à leur
fournir tous les travaux dont elles avaient besoin. Il
appelait à leur secours l'intervention nécessaire de l'in-
dustrie privée (1), et la seule chose, à laquelle il s'enga-
geait, était d'augmenter dans des proportions importantes
le nombre des chantiers ouverts par le Gouvernement
aux véritables travailleurs. Le juste engagement contenu
dans cette proclamation fut bientôt réalisé. Dès que
M. Marie put obtenir des projets plus ou moins étudiés,

(1) M. Marie faisait appel à l'industrie privée, mais il savait bien qu'il n'avait ni le droit ni la force de la contraindre à intervenir : « Je ne puis pas disposer des volontés individuelles. On ne commande pas aux spéculations qui vivent avant tout de confiance et de liberté. On ne donne pas d'ordres au crédit. Il fuit le joug comme il fuit la guerre, » (Notes de M. Marie.)

plus ou moins satisfaisants, il les approuva, et il en ordonna l'exécution immédiate, par la voie d'ateliers nationaux, organisés d'une manière provisoire, afin de subvenir sans délai aux besoins les plus urgents. La nature des travaux compris dans cette première catégorie était vraiment sérieuse et profitable. Il s'agissait : 1° de débiter la tranchée de Clamart et de porter les terres à Paris, à l'effet de préparer une gare au chemin de fer de l'Ouest; 2° d'améliorer la navigation de l'Oise; 3° de prolonger le chemin de fer de Sceaux à Orsay. M. Marie avait calculé qu'il y avait là de quoi occuper une dizaine de mille hommes. En tenant compte des travaux que le ministre de la guerre faisait, de son côté, exécuter au Champ de Mars, et des sacrifices que s'imposait aussi l'assistance publique, confiée aux soins de l'autorité municipale, on pouvait espérer quelques jours de répit, pendant lesquels le Ministre des travaux publics enjoignit de rechercher plus mûrement des entreprises nouvelles, susceptibles de pourvoir, dans un avenir prochain, à des besoins nouveaux.

Mais sous l'empire des causes diverses que nous avons énumérées, les demandes d'admission aux ateliers nationaux atteignirent bientôt des proportions imprévues (1), et offrirent un caractère inquiétant que M. Marie signale en ces termes : « Le décret imprudent qui avait donné, dans un acte gouvernemental, un corps à l'utopie du Droit au travail avait été pris au sérieux par les masses

(1) « Il arriva que ce qui devait corriger le mal l'augmenta. Les travaux donnés firent naître des espérances, des illusions que toute l'activité du gouvernement ne put réaliser. » (Notes de M. Marie.)

« ouvrières. Selon elles, le Gouvernement en ouvrant des
 « ateliers ne faisait qu'accomplir un devoir. Aussi, cha-
 « que jour elles devenaient plus exigeantes et plus im-
 « périeuses. On les avait faites créancières de l'Etat;
 « elles parlaient, elles agissaient en créancières. Elles
 « en avaient les allures hautainès et résolues. Il faut
 « avoir assisté à ce spectacle pour savoir ce que vaut,
 « dans la pratique, la théorie du Droit au travail. »
 Effrayés par les clameurs de la multitude, qui assiégeait
 leurs mairies, les maires de Paris n'eurent plus qu'une
 préoccupation, se débarrasser coûte que coûte d'un dan-
 ger qui les menaçait personnellement. Ils négligèrent
 de se conformer aux indications du Ministre des travaux
 publics, octroyèrent sans contrôle toutes les admissions
 qu'on leur demanda, et dirigèrent les ouvriers admis
 vers l'atelier le plus voisin, sans vérifier s'il y avait en-
 core des places vacantes, des travaux disponibles (1). Leur
 faiblesse ne rencontra que trop d'imitateurs. Les maires
 de la banlieue, les préfets ou les commissaires des départe-
 ments voisins acheminèrent vers la capitale des bandes
 d'ouvriers oisifs, qui réclamèrent eux aussi un travail fa-
 cile, un salaire assuré. En quelques jours, toutes les prévi-
 sions furent dépassées, toutes les mesures insuffisantes (2).

(1) « Les maires de Paris eurent de graves reproches à se faire dans
 « cette circonstance. Au lieu de se conformer exactement, et l'exactitude
 « était en ce moment un devoir rigoureux, un acte de courage nécessaire,
 « au lieu de se conformer, dis-je, aux indications qui leur étaient transmi-
 « ses par le ministère des travaux publics et de n'envoyer qu'un contingent
 « de travailleurs en harmonie avec les travaux à faire, ils dépassaient de
 « beaucoup ce contingent pour débloquer leurs mairies. Il en résulta un
 « désordre déplorable. » (Notes de M. Marie.)

(2) M. Marie énumère, dans ses notes, toutes les mesures qu'il prit, de

C'est alors qu'au milieu de l'inquiétude générale, MM. Hygonnet et Emile Thomas vinrent proposer à M. Marie deux systèmes ayant également pour but d'apporter quelque remède au mal (1). Celui de M. Emile Thomas consistait à centraliser les Ateliers nationaux, jusque là épars et indépendants les uns des autres; à les placer sous la direction d'une administration spéciale, relevant elle-même du Ministre des travaux publics; à exercer un contrôle sévère sur les admissions trop faciles des mairies, à répartir les ouvriers admis au prorata des besoins constatés; enfin, à soumettre tous les chantiers à la même discipline, tous les travailleurs à la même hiérarchie. On sait que ce dernier système fut admis de préférence à tous autres. M. Marie raconte, dans ses notes, comment et pour quels motifs. Nous ne le suivrons pas dans les nombreux détails qu'il fournit et dont les points les plus saillants ont été déjà révélés par les historiens de la Révolution. Quant à lui, son rôle, dans cette affaire, se réduisit à présenter les projets de MM. Hygonnet et Thomas à l'assemblée des maires de Paris, qui statua en premier ressort; ensuite, au Gouvernement, qui trancha définitivement la ques-

concert avec ses collègues, et notamment avec le Ministre de l'intérieur, pour arrêter l'invasion nouvelle arrivant de la province. Les circulaires, les instructions, les ordres expédiés de toutes parts ne produisirent aucun résultat. Le flot alla sans cesse grossissant.

(1) « Je connaissais M. Hygonnet, je n'avais jamais vu M. Emile Thomas. Ils m'apportaient chacun un système différent d'organisation, mais « qui avait pour but et qui devait avoir pour résultat de débarrasser les « mairies et de faire disparaître une cause imminente de désordre. Je les « entendis l'un et l'autre, mais je ne décidai rien, et, en effet, je ne pou- « vais et ne devais rien décider. » (Notes de M. Marie.)

tion (4). Cependant il ne cherche pas à dissimuler que les idées de M. Emile Thomas exercèrent sur son esprit la même séduction que sur tous ceux qui l'entouraient. « Tout ce qui pouvait discipliner la rue était pour moi « d'un intérêt immense. Je l'ai déjà dit, la démagogie, « c'est-à-dire le despotisme de la foule, m'inspire encore « plus d'horreur que le despotisme d'un seul. J'étais « d'ailleurs convaincu que si le triomphe de la démocra- « tie pouvait encore être suspendu, il ne pouvait l'être « que par les fautes de la démagogie. J'étais donc son « ennemi irréconciliable. » Mais pour faire prévaloir un projet séduisant, M. Marie ne s'arrogea pas une autorité contestable. Au contraire, il prit soin de laisser à chacun sa juste part de responsabilité. Il n'essaya même pas d'influencer la décision. Lorsque les maires de Paris se réunirent, il n'arriva qu'après l'exposé de M. Emile Thomas : il trouva l'assemblée convaincue, entraînée, et

(4) « C'était avant tout une question municipale que l'édilité parisienne « pouvait seule trancher; ou si, en raison des circonstances, et la question « s'élevant à la hauteur d'une question générale, l'Etat devait intervenir, « il n'avait droit de le faire que par décret, en vertu d'un acte gouverne- « mental. J'en fis l'observation à M. Emile Thomas... J'attendais ce jour- « là M. Garnier-Pagès, maire de Paris. Je priai M. Thomas de revenir « quand il serait là... M. Thomas revint en effet et il reproduisit, devant « M. Garnier-Pagès, les explications qu'il m'avait déjà données.... Nous « restâmes d'accord sur ce point que la décision appartenait au pouvoir « municipal et nous la lui réservâmes... On a reproché au gouvernement « provisoire jusqu'à son respect pour la loi et pour les compétences. C'était « en effet chez lui une religion. Il voulait donner à la démocratie, au mo- « ment même où elle débutait dans sa souveraineté, un grand exemple de « respect du droit. L'usurpation aurait-elle mieux valu? Peut-être. Pour- « tant, sur ce point, les reproches de M. Proudhon ne m'ont pas converti. »
(Notes de M. Marie.)

il n'eut qu'à constater l'unanimité enthousiaste de tous les assistants (1). Au sein du Gouvernement provisoire, l'approbation ne fut ni moins libre ni moins complète. « L'histoire de cette grande mesure, observe M. Marie, « peut donc se résumer en quelques mots. La nécessité « du temps l'a inspirée et imposée. M. Emile Thomas l'a « inventée. Le Corps municipal tout entier l'a résolue. « Le Gouvernement provisoire à l'unanimité l'a consac- « crée. La responsabilité n'est pas à un homme : elle « n'est même pas à tous les hommes qui gouvernaient « ou administraient alors : elle est aux événements. Il « n'y avait que deux moyens à prendre, mitrailler ou « discipliner par le travail et par l'assistance. Qu'il

(1) « Je n'étais point encore arrivé quand M. Emile Thomas exposa ses « idées... J'entrai au moment où la délibération commençait et je pus être « témoin de l'impression favorable que la proposition avait produite, « notamment sur les maires. Ce n'était pas de l'approbation, c'était de « l'enthousiasme. M. Berger (depuis préfet de la Seine) se montrait, parmi « les enthousiastes, un des plus enthousiastes. Je ne sais pas si M. Gar- « nier-Pagès a dit, comme on le lui a prêté, en parlant de M. Emile « Thomas : « Voilà un homme d'Etat qui se révèle. » Je n'ai point entendu « cette parole ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le projet exposé fut « considéré, dans la circonstance, par tous les membres de la réunion, « comme la mesure la plus efficace qui pût être tentée. Il y eut de grands « éloges donnés, pas une objection faite. La délibération approbative fut « prise à l'unanimité. Immédiatement on introduisit M. Emile Thomas. « Le président de la réunion, M. Garnier-Pagès, lui annonça que son « projet était adopté. Alors les conversations s'engagèrent ; on félicita « M. Emile Thomas ; on le pressa de commencer sa grande œuvre de « centralisation. Les maires auraient voulu qu'il n'y eût pas une seconde « de retard ; et, quand M. Emile Thomas demanda quatre jours pour « réunir les hommes qui devaient s'associer à son entreprise, notamment « les élèves de l'Ecole centrale, ses camarades d'étude, pour trouver aussi « l'emplacement et le matériel dont il avait besoin, on se récria, comme « s'il s'agissait de quatre siècles. » (Notes de M. Marie.)

« parle celui qui aurait osé conseiller la violence. Qu'il
 « se lève celui qui a trouvé le secret de maintenir, en un
 « pareil moment, par des moyens plus efficaces, le
 « calme dans la cité. Si ce secret ne peut plus servir
 « au passé, il servira dans l'avenir, pour d'autres peu-
 « ples, sinon pour le nôtre. Car la démocratie se fera
 « jour partout, et partout elle apportera dans la lutte
 « ses vertus et ses fautes. »

En tous cas, on devine sans peine pourquoi le plan de M. Emile Thomas, malgré les avantages qu'il présentait, malgré l'énergie de son jeune inventeur, et malgré le concours plus prudent, plus calme de M. Marie, vint échouer à son tour contre la toute puissance des faits (1). Ici encore nous n'aurons pas besoin de longs développements pour justifier une conclusion impartiale. L'examen rapide des points principaux suffit pour atteindre le but que nous proposons.

De quoi s'agissait-il avant tout? De soumettre les ouvriers des Ateliers nationaux à une organisation méthodique, à une discipline presque militaire, et ce brusquement, sans transition. Il eut fallu d'abord qu'ils fussent susceptibles d'être disciplinés. En France, on cède toujours au triste penchant d'imputer l'insuccès à ceux qui dirigent, à ceux qui commandent, lorsque trop souvent la faute est aux subordonnés, à ceux qui devraient obéir.

(1) « Je pourrais prétendre que c'était à M. Emile Thomas à organiser
 « un système dont il était le créateur. Mais je ne sais pas m'effacer après,
 « quant avant et pendant j'ai été présent et actif. Comme ministre, j'avais
 « la surveillance; comme ministre j'ai donc, sinon toute la responsabilité,
 « au moins une large part. Cela ne m'effraie pas d'ailleurs, et j'y puiserai
 « le droit de dire à chacun son fait. » (Notes de M. Marie.)

Peut-on admettre que les hommes qui réclamaient leur admission aux Ateliers nationaux comme un droit, comme une créance sur l'Etat, déposaient, en entrant dans ces ateliers, leur turbulente arrogance? N'est-il pas certain que la plupart y apportaient la prétention d'y toucher un salaire sans fatigue(1)? Les meilleurs étaient enivrés de la récente victoire qu'ils avaient remportée sur le gouvernement de Juillet et de la pression évidente qu'à différentes reprises ils avaient exercée sur le Gouvernement nouveau. Ils connaissaient la faiblesse de leurs prétendus maîtres. Placez à côté d'eux les faux ouvriers, les agents des clubs, les propagateurs de doctrines socialistes, les fauteurs endurcis de désordre, et quelque chose de pis encore, le rebut ordinaire de la population des grandes villes : tel est exactement le milieu dans lequel M. Emile Thomas avait charge de réaliser ses brillantes théories. Un fait dont se plaint M. Marie donnera une idée de la difficulté. Il raconte qu'il s'était adressé aux ingénieurs des ponts-et-chaussées pour savoir si, dans les travaux de chemins de fer en cours d'exécution, il ne serait pas possible de trouver un dérivatif à l'encombrement des ateliers de Paris. Les ingénieurs soulevèrent

(1) « Dans une lettre de M. E. Thomas, après les affaires de Juin, il dit « que l'ouvrier rougit d'un *salaire non gagné, de travaux inutiles, funestes à l'ouvrier comme à la conscience publique*. Oui, il y avait des « ouvriers vraiment dignes de ce nom. Mais un grand nombre aussi non « seulement acceptait, mais volait l'aumône. Un rapport de police (7 avril « 1848, Commission d'Enquête, t. II, p. 177), constate que M. E. Thomas « en gémissait sans pouvoir y apporter remède. Non-seulement ils ne travaillaient pas aux travaux qu'ils avaient à faire, mais ils empêchaient « de travailler et même menaçaient les travailleurs de bonne volonté. » (Notes de M. Marie.)

une foule d'objections spécieuses pour éluder une combinaison dont ils redoutaient les conséquences. Ils prétendirent notamment que, dans le voisinage de la capitale, les terrassements étant achevés, il n'y avait plus que des travaux d'art exigeant des ouvriers spéciaux. « En allant
« plus au fond des choses, dit M. Marie, j'apercevais
« des répugnances qui me prouvaient que les ingénieurs
« comprenaient mal ou ne voulaient pas comprendre la
« situation. Leurs chantiers étaient bien organisés. Une
« discipline sévère y régnait. De bons travailleurs, étrangers ou français, y accomplissaient leur devoir, sans
« se préoccuper des idées dissolvantes qui jetaient l'in-
« discipline et le désordre parmi les ouvriers de Paris.
« Ils craignaient que ces ouvriers ne désorganisassent
« ce qui était si bien organisé. Ils ne s'apercevaient pas
« qu'ils sacrifiaient ainsi un intérêt général à un intérêt
« égoïste et la tranquillité publique à leur tranquillité
« personnelle. » Je crains que M. Marie n'apprécie trop sévèrement la conduite fort explicable de Messieurs les ingénieurs. Quoi qu'il en soit, une chose mérite d'être retenue dans ce curieux incident. C'est que le Corps des ponts-et-chaussées désespérait de maintenir l'ordre et la discipline partout où, même à faible dose, on transporterait les habitués des Ateliers nationaux, et que le Ministre des travaux publics, partageant au fond du cœur les mêmes convictions, n'essaya pas de vaincre la résistance de ses subordonnés. La vérité est qu'ils ne se trompaient point. Leurs craintes n'étaient que trop fondées. Donc, il était impossible d'établir une organisation nouvelle et de faire prévaloir une discipline inaccoutumée, à Paris, au centre même du désordre, au foyer de l'anarchie.

D'ailleurs, et malgré le contrôle sévère de l'administration inaugurée par M. Emile Thomas, le nombre des admissions s'éleva bientôt à de tels chiffres que les efforts de la veille devenaient infructueux le lendemain. Pendant la seconde quinzaine de mars, on en compta 23,250 ; du premier au quinze avril, 36,520 ; du seize au trente du même mois, 34,530 ; en tout, 94,300, dans une période de six semaines, non compris les admissions antérieures au 15 mars, les seules à peu près sur lesquelles on avait d'abord compté (1). Ces chiffres monstrueux n'ont pas besoin de commentaires. Ils proclament à la fois la gravité du mal et l'impossibilité du remède.

Ce n'est pas à dire pourtant que la mesure adoptée par le Gouvernement provisoire ne contint pas en elle-même, comme toutes les choses de ce monde, quelques vices regrettables. M. Emile Thomas était bien jeune d'âge et de caractère pour accomplir la mission délicate qu'on

(1) « Quand le gouvernement a créé les Ateliers nationaux, quand j'ai accepté la redoutable mission d'exécuter ses ordres, quand résolument je me suis mis à l'œuvre, combien y avait-il d'ouvriers? Dix mille à peu près. Il fallait leur trouver du travail et j'en avais. Il fallait surveiller, discipliner ces dix mille hommes, et l'organisation de M. E. Thomas rendait cela facile. En un mot, nous étions placés en face d'une réalité embarrassante mais pas invincible. Nous avions sans doute à nous armer contre des éventualités que notre raison pouvait prévoir, et nous y comptions... J'avais pris des mesures pour y pourvoir, en m'entourant de toutes les spécialités qui pouvaient m'ouvrir de grands écoulements pour le travail. Mais en quelques jours, toutes les prévisions les plus hardies furent dépassées. Successivement, les ateliers se ferment, les ouvriers sans travail se multiplient. Ce n'est plus une crue d'eau : c'est une inondation. Paris, la banlieue, voient se lever tout à coup cette formidable armée que M. Louis Blanc appelle l'armée de la faim. » (Notes de M. Marie.)

lui avait confiée avec tant de hâte (1). Si l'on veut se convaincre de ses défauts, on n'a qu'à parcourir le livre qu'il a publié pour sa justification (2). Dès les premières pages, il montre comment il avait coutume de juger les hommes et d'apprécier les choses. Lorsqu'il entre en relation avec le secrétaire général du ministère des travaux publics, M. Eusèbe Boulage, beau-frère de M. Marie, il le dépeint sous les traits « d'un personnage grand, légèrement voûté, grisonnant, à la physionomie bénigne et « paternelle, au regard atone..... avec un accent bourguignon prononcé, » et il déclare, qu'après avoir échangé avec lui quelques paroles insignifiantes, il conçut pour son interlocuteur « une espèce de répulsion instinctive. » Puis il ajoute : « Ce jugement antipathique ou sympathique qu'apporte le premier coup-d'œil nous trompe « rarement et nous devrions le plus souvent nous y fier. « Mais l'homme, dans son orgueil, compte toujours plus « sur sa raison qu'il a formée lui-même que sur l'instinct « que la Providence lui a donné. » N'en déplaise à M. Emile Thomas, la plus vulgaire raison eut ici mieux valu que le sentiment irréflecti qu'il décore du nom d'instinct. L'indécision singulière qui frappait d'abord dans le regard et dans toute la physionomie de M. Boulage, tenait uniquement à la surdité dont il était atteint. Malgré cette infirmité prononcée, son extérieur était celui

(1) Il semble qu'il n'avait même pas encore terminé ses études. « M. Emile Thomas ; était un jeune homme, il sortait de l'Ecole centrale. « Pourtant il ne se donnait pas le titre d'ingénieur civil, bien qu'il eût « étudié pour l'obtenir.... » (Notes de M. Marie.)

(2) *Les Ateliers nationaux*, par M. Emile Thomas, Paris, 1849, 1 vol. in-12.

d'un homme distingué, presque élégant. Intelligent, laborieux, doué d'un esprit net et d'un jugement sûr, il n'avait dû qu'à son mérite tous les grades qu'il avait conquis, dans l'administration, avant le 24 février. A dater de ce jour, il parvint à se faire pardonner, par sa modestie bienveillante, la subite élévation que lui valurent ses liens de famille; et, longtemps après que M. Marie eut quitté le ministère, il resta, il mourut secrétaire général (1). On voit, par cet exemple, avec quelle légèreté présomptueuse M. Émile Thomas jugeait ses supérieurs. Il n'apportait pas beaucoup plus de maturité dans l'appréciation des choses. Elève de l'École centrale, il avait fait appel au concours de ses anciens camarades. Rien de plus naturel et de plus légitime. Mais en dehors de ceux dont il lui avait plu de s'entourer, il s'irritait de toute intervention étrangère, comme d'une usurpation blessante. « J'avais eu soin, dit M. Marie, de « réserver la prédominance des ingénieurs dans tous « les chantiers qui seraient ouverts. Je désirais, de

(1) M. Marie explique dans ses notes comment il ne put s'occuper de tous les détails de l'organisation des Ateliers nationaux, absorbé qu'il était par ses devoirs de membre du gouvernement provisoire et de ministre des travaux publics : « J'étais bien secondé, il est vrai, dans l'accomplissement « de ces devoirs par les chefs de mon ministère et notamment par le « secrétaire-général M. Boulage, qui me prêtait, sans compter, le secours « de sa longue et habile expérience, de son activité infatigable. Je n'en « devais pas moins avoir l'œil sur tout, et étudier toutes les prétentions « pour les repousser ou les admettre en pleine connaissance de cause. Je « me déchargeai donc sur M. le secrétaire-général Boulage des soins à « donner aux Ateliers nationaux. J'avais assez de confiance en lui, et cette « confiance était assez méritée pour accepter d'avance la responsabilité de « ses actes, qu'ils appartenissent ou non à mon initiative. Je n'ai point eu à « m'en repentir. » (Notes de M. Marie.)

« cette façon, maintenir au Gouvernement son droit,
« comme entrepreneur, puis éviter de petites querelles
« de vanité, dont les premiers symptômes s'étaient fait
« jour, dès le début, dans la conversation de M. Emile
« Thomas. Celui-ci, par ses études, appartenait à la
« classe des ingénieurs civils, et l'on sait quelle guerre
« déclarée existe entre ces Messieurs et les ingénieurs de
« l'Etat. Il ne me convenait pas de prendre parti dans ces
« débats. Armé d'un pouvoir provisoire, je ne me croyais
« pas le droit de rien faire qui pût toucher, en quoi que
« ce soit, aux existences personnelles de mon adminis-
« tration. J'avais bien, à cet égard, une opinion faite ;
« sans la dissimuler, je la réservais. Bien m'en prit.
« J'eus, en effet, l'occasion de manifester ma secrète pen-
« sée devant MM. les Directeurs de l'Ecole centrale,
« ayant à leur tête M. Dumas, et de dire qu'à mes
« yeux l'Assemblée nationale aurait à réviser l'institution
« de l'Ecole polytechnique. L'Ecole polytechnique s'en
« alarma, s'en irrita même. Elle m'envoya une dépu-
« tation qui me parla très-haut des services rendus et
« des intérêts menacés ; et croyant deviner, dans mon
« attitude, une hostilité qui n'existait pas, elle alla placer
« ses privilèges sous la protection de M. Arago. C'était
« presque une déclaration de guerre faite par un Corps,
« sinon puissant, au moins très-populaire. » Néanmoins,
au souvenir des justes ménagements que ces conflits
imposèrent au Ministre, M. Emile Thomas n'a pas craint
d'accuser le caractère indécis de M. Marie, son manque
habituel de résolution et de tenacité, « malheureux carac-
« tère, dit-il, qui l'a empêché de faire tout le bien
« qu'il voulait, et de prévenir tout le mal qu'avec sa

« haute intelligence et sa droiture avérée il distinguait « souvent le premier. » Jamais M. Marie lui-même n'a eu la prétention d'apporter, dans l'accomplissement d'une tâche étrangère aux études de toute sa vie, la résolution, la main ferme et sûre d'un vieil administrateur (1). Mais, précisément parce que son intelligence était élevée et sa droiture incontestable, il n'avait garde de juger les choses au point de vue étroit et mesquin où se place M. Emile Thomas. Quelques entraves qu'il ait pu rencontrer dans le Corps des ponts-et-chaussées, il était incapable d'en tirer prétexte pour sacrifier une organisation respectable, consacrée par le temps, à l'organisation provisoire, éphémère, née de circonstances exceptionnelles. S'il eût agi moins prudemment, les Ateliers nationaux n'y auraient rien gagné. Nous n'aurions qu'une injustice de plus à enregistrer dans les tristes annales de nos révolutions.

A Dieu ne plaise que nous commettions à notre tour une injustice manifeste, en critiquant les travers ou les fautes de M. Emile Thomas, sans reconnaître les qua-

(1) Néanmoins, son passage au ministère des travaux publics, si court qu'il ait été, laissa quelques traces utiles. M. Marie introduisit de sages réformes dans l'administration intérieure de ce ministère, et parvint à réaliser de notables économies. Il obtint, par un traité avec les compagnies de chemin de fer, que les wagons de troisième classe fussent désormais couverts comme les autres. Il prêta d'ailleurs à ces compagnies, aujourd'hui si prospères, alors si éprouvées, un appui énergique, et, sans s'arrêter à des critiques spécieuses, il leur appliqua des mesures énergiques, qui les sauvèrent d'un naufrage imminent. M. Marie revendique aussi dans une de ses notes l'honneur d'avoir pris dès lors l'initiative de la loi qui permet maintenant aux conducteurs des ponts-et-chaussées, lorsqu'ils se sont distingués par de longs services, d'aspirer aux fonctions d'ingénieur.

lités dont il a fait preuve ni les services qu'il a rendus. Pendant les mois de mars et d'avril, c'est-à-dire pendant toute la durée du ministère de M. Marie, M. Thomas, encouragé par la bienveillance (1) et contenu par la sagesse de ce dernier, réalisa tout ce qu'il était possible d'attendre de son intelligence et de son activité. On répète sans cesse que, pour organiser une armée dans un court délai, il est indispensable d'avoir à sa disposition des cadres préparés à l'avance. Ici tout était à créer, du jour au lendemain, officiers et sous-officiers. Il s'agissait d'improviser une hiérarchie suffisante pour diriger plus de cent mille hommes. Et quels hommes ! Quels soldats rebelles à toute discipline ! Quelle multitude impatiente de tout frein ! Cependant M. Emile Thomas parvint à lui trouver des chefs, et, ce qui est plus difficile, à les faire respecter. Il atténua, autant qu'il put, les causes de désordre que ni lui, ni personne à sa place, n'eût eu la force de supprimer complètement. Il signala son administration, durant cette première période, par de louables efforts, et, si parfois il se laissa entraîner à quelques mesures moins dignes d'approbation, il trouve son excuse dans les déplorables circonstances qui les lui imposèrent.

On a beaucoup parlé de désordres financiers, qui auraient ajouté un scandale de plus à ceux de l'indiscipline

(1) M. Emile Thomas s'était présenté à M. Marie sous la recommandation de M. Cauchois-Lemaire. « Il ne pouvait choisir, dit M. Marie, un nom qui me fût plus sympathique et captivât plus ma confiance. » D'ailleurs, il faut bien admettre que M. Emile Thomas exerçait par lui-même un certain prestige, puisqu'il sut conquérir non-seulement la confiance de M. Marie, mais celle de tous les membres du gouvernement et de l'administration.

et de l'oisiveté des Ateliers nationaux. Encore un résultat fatal des circonstances. La gestion pécuniaire d'une institution si rapidement éclore et déjà si compliquée, ne pouvait s'effectuer sans de nombreux abus. Le Ministre des finances, auquel appartenait le contrôle supérieur, était aussi impuissant pour les éviter que le Ministre des travaux publics auquel appartenait la surveillance directe. Néanmoins la vérification ordonnée par l'Assemblée nationale a prouvé que, sur ce point, les fautes commises ne dépassaient pas la mesure ordinaire en pareil cas, et n'avaient jamais eu le caractère fâcheux que l'opinion publique leur avait attribué (1). M. Emile Thomas est sorti les mains pures de cette épreuve. Quant au Ministre des travaux publics, le témoin le plus ferme qu'ait entendu la Commission d'enquête, M. François Arago, s'est borné à la déclaration suivante : « C'est M. Marie qui s'est occupé de l'organisation des Ateliers nationaux. C'est assez vous dire si cela se fait avec loyauté. » Oui, il y a des hommes dont le nom seul est, en pareille matière, une garantie suffisante, et, depuis les Ateliers nationaux comme avant, le nom de M. Marie est resté, pour tout le monde, dans cette honorable catégorie.

Un seul reproche appelle notre attention et justifie notre insistance. C'est celui qui a trait aux résultats matériels obtenus des Ateliers nationaux. Quelques personnes, dont l'opinion mérite plus de confiance que celle

(1) Voyez dans les *Procès-verbaux de la Commission d'Enquête sur les événements de Mai et de Juin 1848*, t. II, p. 111 et suiv., le rapport des trois membres de la Cour des Comptes qui ont été chargés de vérifier la comptabilité des Ateliers nationaux.

de M. Emile Thomas, ont attribué leur stérilité à l'inertie des ingénieurs, qui n'ont fourni que des projets insuffisants, et à la faiblesse de M. Marie, qui n'a pas su contraindre ses subordonnés à des efforts plus sérieux. Sur ce point, comme sur tant d'autres, des erreurs manifestes se sont glissées dans les meilleurs esprits. Je lis, par exemple, dans l'ouvrage de M. de Lamartine sur la *Révolution de Février* (1) : « M. Marie, plus actif de tem-
« pérément, plus hardi d'idées, plus universel et plus
« entreprenant d'affaires (que M. Bethmont) temporisait
« avec les travaux publics trop suspendus et trop rou-
« tiniers. Une des solutions politiques et sociales de la
« crise eut été, selon quelques membres du Gouverne-
« ment, un large recrutement des hommes oisifs, sou-
« dainement jetés sur quelques grands travaux de fécon-
« dation du sol. Lamartine pensait comme eux à cet
« égard. Quelques socialistes alors modérés et politiques,
« depuis irrités et factieux, réclamaient dans ce sens
« l'initiative du Gouvernement. Une grande campagne
« à l'intérieur, avec des outils pour armes, comme ces
« campagnes des Romains ou des Égyptiens pour le
« creusement des canaux ou pour le dessèchement des
« Marais-Pontins, leur semblait le palliatif obligé à une
« république, qui voulait rester pacifique et sauver la
« propriété, en protégeant et en relevant le prolétaire.
« C'était la pensée de l'heure. Un grand ministère des
« travaux publics aurait été l'ère d'une politique appro-
« priée à la situation. Ce fut une des grandes fautes du
« Gouvernement que de trop attendre avant de réaliser

(1) T. I, p. 118.

« ces pensées. Pendant qu'il attendait, les Ateliers nationaux, grossis par la misère et l'oïveté, devenaient « de jour en jour plus lourds, plus stériles et plus menaçants pour l'ordre public. » Malgré ces dernières phrases, qui font peser la responsabilité finale sur le Gouvernement tout entier, il semble que le fond de la pensée signale M. Marie comme le premier coupable, et laisse en-voir, sous les ménagements d'une forme habile, une accusation facile à dénouer. Voyons si M. de Lamartine n'a pas été trompé par ses souvenirs. Le grand projet auquel il fait allusion n'est autre que la canalisation et le défrichement de la Sologne, auquel on a songé plus tard, quand M. Marie avait cessé d'être ministre des travaux publics. Mais il oublie qu'au lendemain de la Révolution de Février, ce projet, qui n'avait jamais été l'objet d'études proprement dites, était complètement impraticable, en ce qu'il supposait une véritable émigration des ouvriers sans travail. Malgré la pénurie du trésor, il eut fallu pourvoir à leur déplacement, à celui de leurs familles, à leur installation dans un pays inhabité, avant même de régler leurs occupations et d'assurer leur salaire. A supposer qu'on eût trouvé moyen de lever ce premier obstacle, les ouvriers, accumulés dans Paris, auraient-ils consenti à partir? On se rappelle qu'en Juin 1848, l'Assemblée nationale et la Commission exécutive, malgré l'autorité légale dont elles étaient investies, malgré la force militaire dont elles disposaient, ne purent obtenir cette concession, et qu'à la menace d'un départ forcé les Ateliers nationaux répondirent par le signal de la guerre civile. Eh bien, je le demande, quatre mois plus tôt, en face d'un Gouvernement d'origine contes-

table, en tous cas désarmé, réduit à l'impuissance, le Ministre des travaux publics pouvait-il raisonnablement proposer à ses collègues l'adoption d'une mesure qui n'aurait abouti qu'à leur renversement(1)? M. Marie, dont les souvenirs sont plus exacts, à cet égard, que ceux de M. de Lamartine, ne prend même pas la peine d'expliquer, dans ses notes, pourquoi il n'a pas organisé la canalisation de la Sologne. Il indique ce qu'on pouvait, durant son ministère, tenter de praticable. Il révèle devant quels obstacles il a été contraint de s'arrêter. S'il faut l'en croire, et personne ne doutera de sa parole, il soumit à ses collègues un projet consistant à entreprendre autour de Paris un chemin de fer de ceinture, à créer ainsi non loin de la capitale, mais à une certaine

(1) « L'armée, il ne fallait pas y songer. Le 21 février l'avait dispersée. Elle n'avait pas été vaincue, mais annulée, en quelque sorte licenciée par les événements. Ce qu'il a fallu de soin et d'énergie à M. Arago, à M. Charras, plus tard au général Cavaignac, pour la réorganiser, pour y rétablir la discipline, pour y raviver l'idée de subordination et d'obéissance, les rapports contemporains l'ont déjà dit, l'histoire le redira. Quant à moi, je ne constate qu'un fait, c'est qu'à Paris il n'y avait plus de force militaire. La majorité modérée du gouvernement provisoire avait tenté d'en conserver une, mais elle avait dû céder devant les menaces d'une insurrection que cette force conservée n'aurait pas pu vaincre. D'ailleurs les esprits étaient divisés sur ce point capital. Les uns pensaient que les citoyens devaient se suffire à eux-mêmes pour le maintien de l'ordre, et que les soldats n'avaient pas à intervenir dans leurs débats. Même avant Février, une protestation avait été écrite et publiée dans ce sens. Les autres pensaient, au contraire, et j'étais de ce nombre, je l'avoue, que, dans un pays, divisé comme le nôtre par les idées, par les passions, par les intérêts, les discussions dégénéraient bientôt en guerre civile, si, pour les maintenir et les diriger, à leur origine même, il n'y avait pas une force toujours présente, toujours active, obéissant à une volonté unique, celle d'un pouvoir surveillant,

distance des quartiers populeux, une longue série de chantiers, faciles à séparer les uns des autres et par conséquent faciles à surveiller. L'idée était heureuse. Les études étaient suffisantes pour qu'on procédât immédiatement à l'exécution. La nature des travaux, moins coûteux et moins incertains que la canalisation de la Sologne, permettait d'appliquer un nombre immense de bras à une œuvre d'un intérêt véritable. Cependant le projet fut repoussé par le Gouvernement provisoire, et, si M. Marie, désolé de son échec, ne donna pas sa démission de ministre des travaux publics, c'est qu'il ne voulut pas augmenter les embarras de ses collègues. En acceptant ce poste, il avait fait preuve d'un dévouement rare; en le conservant, dans de telles conditions, il fit preuve d'un dévouement encore plus méritoire. Mais le souvenir de cet incident regretté se retrouve plusieurs fois dans ses notes. « Je m'empressai, dit-il, à propos « du chemin de fer de ceinture, de porter ce projet au

« modérateur et répressur. Il faut bien choisir ce pouvoir, voilà tout le
 « secret. Point d'illusions, dans les choses politiques, disions-nous, car
 « toute illusion est fatale. La France ne sait point obéir, elle veut être
 « gouvernée. La loi n'est pour elle qu'un idéal, dont elle se joue si cet
 « idéal ne s'appuie pas sur des baïonnettes. Cela est triste à dire pour la
 « dignité de notre nation, mais cela est. La république elle-même, ce
 « gouvernement de liberté, ce gouvernement de tous pour tous, en a fait
 « plus d'une fois, en peu de mois, la désolante épreuve. Avec qui donc
 « combattre, si la lutte était nécessaire? Avec la garde nationale?... Mais
 « ce qui manque, ce qui manquera toujours à ce corps de citoyens, c'est
 « l'abnégation et la discipline. Il raisonne trop pour obéir. Il a trop d'in-
 « térêts individuels à ménager pour se sacrifier aux intérêts généraux.
 « C'est déjà beaucoup de compter sur la vertu des hommes, il ne faut
 « jamais compter sur leur héroïsme... La garde nationale était impuis-
 « sante. Nous l'avions appelée dans les premiers jours. Elle avait répondu
 « à notre appel, puis elle s'était dispersée... » (Notes de M. Marie.)

« Gouvernement. J'en exposai les motifs, j'en soutins la
« discussion. Fort de la délibération du Conseil le plus
« compétent en pareille matière (celui des ponts-et-
« chaussées), j'insistai sur sa mise à exécution immé-
« diate. Ne doutant pas du vote affirmatif, j'avais à
« l'avance rédigé un projet de décret... Malheureusement
« ce projet que je considérais, et qu'aujourd'hui encore
« je persiste à considérer comme étant de nature à
« combattre utilement, sinon à vaincre la crise au sein
« de laquelle il nous fallait vivre, vint échouer devant
« une question de finances et devant des considérations
« industrielles à mes yeux bien subalternes. Je revins à
« plusieurs fois à la charge, mais inutilement. Je le dé-
« clare, j'attachais une si grande importance à ce tra-
« vail, qu'en tout autre temps mon échec auprès du
« Gouvernement aurait été suivi de ma démission. J'eus
« tort peut-être de ne pas la donner dans l'intérêt de ma
« responsabilité. Mais quitte-t-on le pouvoir en face des
« difficultés et des périls? Les ambitieux seuls s'éclip-
« sent alors; le dévouement reste. Je restai. » Dans un
autre passage de ses notes, M. Marie s'exprime en ces
termes : « Il aurait fallu avoir d'immenses travaux, mais
« il y avait à cela une immense difficulté, le trésor. Des
« projets, j'en avais, ils me venaient de toutes parts :
« projets de canaux, projets de colonisation, projets de
« constructions gigantesques, projets industriels, etc.,
« etc. Il y avait dans tout cela beaucoup de rêveries sans
« doute; mais aussi beaucoup de vérités. Celles-ci je les
« recueillais. J'en entretenais le Conseil et je venais me
« briser contre une question d'argent. A cet égard, je
« dirai une réflexion qui m'a souvent attristé au sein

« du Gouvernement provisoire. Ce n'était pas seulement
« l'unité politique qui lui manquait, c'était toute unité...
« Chacun vivait pour soi, travaillait pour soi, ne son-
« geait guère qu'à sa propre responsabilité, je dirais
« presque à sa propre gloire. Le Ministre des finances ne
« s'occupait que d'une chose, maintenir la balance de
« son budget, et tout ce qui devait en troubler l'équi-
« libre lui donnait le vertige. L'armée seule le trouvait
« facile. Pour mes projets, il était intraitable. Il n'a
« jamais compris que l'armée des travailleurs, et elle
« était formidable celle-là, méritait bien qu'on s'occupât
« d'elle et qu'on lui fit grâce d'économies au moins
« inopportunes. » A qui s'adressent ces derniers mots?
A M. Goudchaux, qui fut ministre des finances après le
24 février, et qui s'*éclipsa*, dès qu'il eût senti le poids du
fardeau qu'il avait accepté? Ne serait-ce pas plutôt à
M. Garnier-Pagès, qui le remplaça bientôt? Pourtant ce
dernier a suivi l'exemple de M. de Lamartine. Dans son
Histoire de la Révolution de 1848, il a glissé des insinua-
tions analogues sur la stérilité des Ateliers nationaux.
Lui aussi, il a manqué de mémoire. Il a confondu les
premiers temps où, conservant encore des illusions sur
la gravité du péril, il refusait à son collègue des travaux
publics les fonds nécessaires pour l'entreprise de travaux
dispendieux mais utiles; et la période qui a suivi, où
devant l'immensité du désordre, éclairé d'une tardive
lumière, effrayé de la responsabilité qu'il avait assumée,
il aurait volontiers consenti à des sacrifices que personne
ne réclamait plus. Au moins M. de Lamartine a eu la
bonne foi d'atténuer ses insinuations contre M. Marie par
la franchise de sa propre confession. On se rappelle la

phrase que nous avons déjà citée : « Ce fut une des « grandes fautes du Gouvernement que de trop attendre. » Oui, le Gouvernement provisoire a cru qu'il parviendrait à conjurer la crise sans imposer au budget un fardeau trop accablant. Oui, le Ministre des finances a commis la même erreur, et tous ont attendu, attendu jusqu'à la dernière heure. L'Assemblée Constituante elle-même attendit jusqu'à la fin de juin, avant de prendre une résolution énergique. Les uns et les autres chercheraient en vain à rejeter la faute de ce long retard sur le mauvais vouloir des Ingénieurs et sur la faiblesse de M. Marie.

Mais allons plus loin et supposons que le projet de chemin de fer de ceinture eût prévalu, le résultat définitif aurait-il été sensiblement modifié? En aucun temps, en aucun lieu, on n'a jamais organisé, on n'organisera jamais, du jour au lendemain, sur une immense échelle, des travaux sérieux et productifs, des chantiers gigantesques, capables d'absorber utilement des milliers de bras que personne n'appelle et qui s'imposent à tout le monde (1). Au milieu de la paix la plus profonde, là

(1) « J'ai lu dans un ouvrage de M. Louis Blanc, publié en 1849, *Appel aux honnêtes gens*, que, selon lui, les Ateliers nationaux auraient dû être divisés en autant de sections qu'il y aurait eu de professions distinctes; que les ouvriers auraient dû y travailler pour leur propre compte, en vue d'un bénéfice commun et à l'aide de la commandite de l'Etat; qu'ils auraient ainsi constitué des familles de travailleurs, unies entr'elles par une étroite solidarité et par le lien fécond de l'intérêt personnel. Magnifiques et vaines théories! Si M. Louis Blanc avait alors le secret de leur réalisation, il aurait bien dû nous le dire. Il nous devait ses conseils, sinon son action. Il les devait au gouvernement pour l'empêcher de faire fausse route. Il les devait à la société menacée. Il les devait aux travailleurs eux-mêmes, que du fond de son exil il flatte encore d'illusions qui leur préparent des déceptions nouvelles. Attendre

où règne l'autorité de la loi, le respect de la discipline, l'obéissance des subordonnés envers leurs chefs, une entreprise aussi difficile, aussi brusque, risquerait d'avorter. Là où la loi est impuissante, où l'indiscipline et l'insubordination sont érigées en vertus civiques, les meilleurs projets n'aboutiront qu'à des conséquences ridicules. En mars 1848, il n'y avait qu'un remède à la crise, et, quoi que dise M. de Lamartine, ce remède ne dépendait pas du Ministre des travaux publics. M. Marie avait eu le coup-d'œil plus juste, dans sa proclamation aux ouvriers, lorsqu'il avait réclamé le concours de l'industrie privée, comme un appoint nécessaire, indispensable aux efforts de l'Etat. Avec elle, avec les ressources infinies dont elle dispose, tout devenait facile. Sans elle, les Ateliers nationaux étaient fatalement condamnés à l'impuissance et à la stérilité. Les contemporains eux-

« pour dire tout cela 1849, c'est trop tard. Mais il est plus facile d'aligner
 « des mots que de réaliser des choses. Que, dans un temps calme, et
 « lorsque toutes les portes de l'industrie sont largement ouvertes, on fasse
 « un classement professionnel, qu'on établisse des associations, qu'on
 « applique tous les bras inoccupés à des travaux exclusivement utiles, cela
 « peut se concevoir, et encore à une condition, c'est que le nombre de
 « ces bras ne sera pas trop considérable, sans quoi les débouchés man-
 « queraient bientôt. Et puis, les effets ne répondront peut-être pas aux
 « espérances conçues, traversées qu'elles seront par une foule de passions
 « mauvaises, sur lesquelles ne comptent jamais les flatteurs du peuple....
 « Mais, au milieu d'une révolution, quand on a devant soi, non pas quel-
 « ques milliers d'ouvriers, mais vingt mille au début, puis trente, cin-
 « quante et jusqu'à cent vingt mille, quand toutes les industries sont
 « suspendues, le crédit éteint, les spéculations paralysées; qu'importent les
 « classifications, les associations, les familles, la solidarité! Derrière tous
 « ces mirages, il n'y a que le chômage et la misère. Il n'y a d'autres re-
 « mède à ce mal que l'assistance publique, dont un peu de travail colore
 « les rigueurs et adoucit l'âpreté. » (Notes de M. Marie.)

mêmes ne se sont fait, à cet égard, aucune espèce d'illusion. « Confiance, confiance, s'écriait M. de Girardin....
« Que toutes les boutiques s'ouvrent ! Que les transac-
« tions ne s'interrompent pas ! Que les caisses du com-
« merce et de la Banque ne se ferment point ! Que la
« Bourse reprenne ses opérations !... Il faut savoir ris-
« quer pour acquérir. Il faut aussi savoir risquer pour
« conserver... Il importe de rappeler dans leurs ateliers
« tous les ouvriers, de leur faire reprendre l'habitude du
« travail, de leur faire quitter l'arme pour l'outil... Il faut
« que le crédit soit au travail ce que le combustible est
« à la machine à vapeur. On a dit : L'union, c'est la
« force. Nous dirons : L'ordre, c'est le crédit. Le crédit,
« c'est l'ordre... Il faut que le riche consomme, pour que
« le pauvre travaille. Il faut que le pauvre travaille, pour
« que la victoire reste glorieuse et ne se déshonore pas
« par le pillage. » Sous une forme moins vive, mais avec
une précision plus nette et une prévoyance plus sûre, le
Journal des Débats exprimait ainsi la même pensée (1).
« Le Gouvernement provisoire fait de grands efforts pour
« assurer d'une manière effective du travail aux popu-
« lations... C'est très-bien. Personne plus que nous n'en
« ressent de reconnaissance... Tout cela pourtant, c'est
« passager et c'est cher. En pareil cas, et ce n'est pas un
« reproche que nous exprimons, c'est une nécessité que
« nous rappelons, une partie au moins des travaux ne
« s'accomplit que parce qu'il y a des bras à occuper, et
« non pour l'utilité des travaux eux-mêmes. *Si cette ob-*
« *serva-tion ne s'applique pas aux travaux présentement*

(1) Numéro du 2 mars 1848.

« ordonnés, elle s'appliquera à ceux que l'on décrètera
« demain. Et puis, ce n'est pas seulement une grande
« dépense; mais aussi, pour une bonne partie des tra-
« vailleurs, ces terrassements sont un pénible ouvrage
« qui n'a rien de commun avec leur profession accou-
« tumée et qu'ils font médiocrement. C'est à leurs yeux
« même une ressource précaire, un pis-aller, et ils ne
« peuvent s'y livrer qu'à contre-cœur. Le travail qui
« satisfait le travailleur, qui seul lui plaît, parce que
« c'est le seul qu'il sache bien faire, et qui seul peut lui
« être par ces motifs convenablement payé, est celui qui
« sort spontanément des entrailles de la société. C'est
« le travail libre qu'amène le mouvement naturel de la
« production et de la consommation, que l'industrie
« vivifie de ses capitaux, qui toujours renaissent en se
« multipliant à mesure qu'ils se consomment au foyer de
« l'activité industrielle du pays. C'est ce travail-là qu'il
« nous tarde de voir reparaitre avec son développement
« accoutumé. Celui-là n'est pas à charge à l'Etat, il
« l'enrichit. Ce n'est pas un palliatif commandé par un
« mal imminent, c'est la vie de la nation. Ce travail
« renaîtra quand la confiance sera rétablie, il ne
« reparaitra pas auparavant. Pour que la confiance se
« rétablisse, il faut le concours de tout le monde. Il ne
« dépend pas du Gouvernement tout seul de se régéné-
« rer. Il y peut quelque chose et tout ce qu'il peut il le
« fait. Mais les citoyens, dans les circonstances présentes,
« y peuvent beaucoup plus que lui... Il faut que chacun
« se mette à la hauteur de cette position solennelle et y
« reste jusqu'à ce que la grande expérience qui doit
« refaire la Constitution soit consommée. La confiance

« et avec elle le travail ne reviendront que, lorsque dans
 « le public chacun apercevra très visiblement autour
 « de lui, parmi tous ses concitoyens, sans exception,
 « l'inébranlable résolution de remplir jusqu'au bout ce
 « rôle si digne d'un peuple libre. Au surplus, nous
 « avons à cœur de le dire, tout annonce qu'on y est
 « généralement disposé. »

Pourquoi cette dernière espérance a-t-elle été sitôt déçue? Pourquoi M. de Girardin n'a-t-il pas tardé lui-même à perdre la confiance qu'il appelait de tous ses vœux? Pourquoi l'industrie privée, au lieu de se relever peu à peu, après le premier moment de surprise et d'émotion, se montra-t-elle chaque jour plus défiante et plus abattue? Pourquoi les ateliers privés, qui s'étaient un instant rouverts, furent-ils presque aussitôt contraints de se refermer (1)? Pourquoi les cours de la Bourse déclinèrent-ils sans cesse? Pourquoi, enfin, la crise s'aggrava-t-elle au lieu de s'atténuer? M. Marie n'hésite pas à signaler, parmi les causes principales de ce mouvement désastreux, les prédications du Luxembourg, l'intervention des délégués entre les ouvriers et les patrons, les coalitions

(1) « On a dit que la passion politique et je ne sais quel esprit de vengeance ou de conspiration avait systématiquement fermé plus d'un atelier, d'ailleurs riche de ses propres ressources, du crédit des banques toujours ouvertes à qui donne de sérieuses garanties. Je ne sais si cela est vrai; je n'ai pas la preuve d'un pareil fait et je ne crois pas aisément, je l'avoue, à ces combinaisons odieuses.... Si, d'ailleurs, de tels scandales se sont produits, il y a eu aussi de grands exemples de dévouement, qui rachèteraient, grâce à Dieu, ces conspirations de la haine. Mais pourquoi accuser les hommes d'un crime, quand, pour expliquer leurs actes, il suffit de constater la pression des circonstances? » (Notes de M. Marie.)

qu'ils provoquèrent, les grèves qu'ils imposèrent aux travailleurs de bonne volonté, le désordre qu'ils semèrent partout dans le monde industriel. Qui ne connaît les discours prononcés par M. Louis Blanc dans les trop fameuses séances de la Commission dite des travailleurs (1)? Durant deux longs mois, la France, l'Europe entière a retenti du triste écho de ces paroles pernicieuses, de ces appels plus ou moins directs aux convoitises, aux passions brutales de la classe ouvrière. Mais le mal eût été moins grave, ses ravages eussent été moins prompts, si tout s'était borné à des discours, quelque

(1) « Un grand nombre d'ateliers s'étaient fermés sous la pression des
 « circonstances, et avaient ainsi livré leurs ouvriers aux désastreux con-
 « seils d'une vie inoccupée et souffrante. Mais le socialisme, qu'il le
 « voulût ou qu'il ne le voulût pas, en fit fermer un bien plus grand
 « nombre encore... Parmi les réunions où le socialisme étalait avec
 « grand bruit ses magnifiques promesses et dictait ses volontés superbes,
 « figurait au premier rang la Commission du Luxembourg. M. Louis
 « Blanc, en succombant sur la motion de l'établissement d'un ministère
 « du travail, et en obtenant la présidence de cette Commission, n'avait
 « triomphé qu'à demi. Mais, grâce à ce demi-triomphe, son école se trou-
 « vait, en réalité, l'école dominante. Elle avait une tribune officielle, des
 « commissaires, des délégués, et tout un personnel de prôneurs. Elle
 « parlait, délibérait et agissait à la fois. Dans ses séances publiques, elle
 « formait comme une sorte d'assemblée nationale, dans laquelle les opi-
 « nions les plus effervescentes, les théories les plus excentriques, les
 « décisions les plus compromettantes, se produisaient et se votaient
 « avec une scandaleuse liberté. Dans ces réunions, M. Louis Blanc était
 « plutôt orateur que président, plutôt chef de secte que membre du gou-
 « vernement. Faire de son livre sur l'organisation du travail une situation
 « sociale devenait son but unique. Il suffit de parcourir les discours qu'il
 « a prononcés au Luxembourg pour se convaincre de cette vérité. Tous les
 « principes d'économie, toutes les situations industrielles y sont mises
 « en question. Malheureusement le réformateur ne s'arrête pas aux théo-
 « ries. Il dit où la hâche doit trapper, et il livre la hâche pour qu'elle
 « frappe. » (Notes de M. Marie.)

dangereux qu'ils pussent être. Sur ce point, je crois indispensable d'emprunter aux notes de M. Marie de longues et complètes citations. Elles auront plus de poids, plus d'autorité qu'une simple analyse, si exacte qu'on la suppose. Et le sujet mérite qu'on ne néglige rien pour y porter la lumière.

« Les séances publiques du Luxembourg terminées. « dit M. Marie, commençait l'action au dehors ou plutôt « la pression sur les maîtres, sur les ouvriers, sur les « travailleurs sérieux. Les délégués de M. Louis Blanc « avaient pour agents d'exécution les clubs, les manifes- « tations de la rue, pour sanction les grèves (1). Sous le « coup de cette sanction ou plutôt de cette violence, les « maîtres transigeaient. M. Louis Blanc a dit quelque « part qu'il pourrait remplir un volume du récit de ces « transactions. Ce seraient de tristes archives à mettre « aujourd'hui sous l'œil du monde. Oui, beaucoup d'in- « dustriels obéissaient aux contraintes exercées sur eux. « Comme ministre des travaux publics, j'avais le contre- « coup de ces luttes. Ces hommes, vaincus plutôt qu'ad- « hérents volontaires, venaient m'apporter et appor- « taient aussi au Ministre des finances, à celui du « commerce, à plusieurs membres du Gouvernement,

(1) « L'esprit de révolte plutôt qu'un intérêt industriel sérieux organisait ces coalitions et ces grèves. Les ouvriers les mieux traités, ceux dont le salaire était de 7 ou 8 francs par jour, et même parfois de 12 ou 15, les chapeliers, par exemple, quittaient les ateliers, sous un prétexte ou sous un autre. Ici ils imposaient un tarif. Là ils prétendaient nommer à l'élection les contre-maîtres instruits et payés par l'entrepreneur. Et toujours comme sanction, la grève, et, à la suite de la grève, le chômage, la misère, la main tendue à l'assistance publique. » (Notes de M. Marie.)

« leurs doléances, leurs plaintes, leur effroi. La révolte,
 « disaient-ils, grandissait chaque jour dans les ateliers.
 « L'autorité des patrons y était raillée, méprisée. La
 « liberté d'industrie périssait sous les aspirations effré-
 « nées de la licence. Nous passions, mes collègues et
 « moi, une partie du temps que réclamaient de nous les
 « affaires, à écouter ces plaintes, à tempérer ces douleurs,
 « à rassurer les cœurs sans courage. Il y avait pourtant
 « quelques exemples de résistance énergique, de dévoue-
 « ment et d'abnégation qui allaient jusqu'au sacrifice.
 « Des maîtres résistaient, subissaient la grève, accep-
 « taient la ruine, plutôt que des transactions qui au-
 « raient été faciles pour leur amour-propre, si elles
 « n'avaient pas effrayé leur raison. Ceux-là seuls, parmi
 « les industriels, donnaient franchement la main au
 « Luxembourg, qui cachaient sous les dehors d'une sou-
 « mission apparente et conciliatrice le désordre effectif
 « et même déjà ancien de leurs entreprises (1). »

(1) « Il aurait fallu de la force et du temps pour soulager, discipliner
 « ou dominer ces maux, et le gouvernement, né d'hier, n'avait ni l'un ni
 « l'autre. Sur tout ce qu'on décorait du grand nom de questions sociales,
 « il était d'ailleurs profondément divisé. Le Luxembourg, lui-même, si
 « audacieux dans ses théories sur le salaire, commençait à être menacé
 « dans son influence : le vent marchait plus vite que le ballon. En effet,
 « si hardie qu'elle soit dans ses spéculations, il y a un point où l'intelli-
 « gence s'arrête. Elle sait que l'absolu n'est pas de ce monde, et qu'il y a
 « une limite où la logique la plus orgueilleuse se brise contre l'impossible.
 « M. Louis Blanc était trop intelligent pour se faire illusion à cet égard.
 « Mais les passions, une fois qu'on les a volontairement ou involontaire-
 « ment déchaînées, ne sont pas si prudentes. Elles ne prévoient pas, elles
 « n'acceptent pas leur impuissance. Elles marchent en aveugles, comme la
 « tempête, comme la fatalité, jusqu'au moment où fatiguées, épuisées,
 « elles retombent sur elles-mêmes, vaincues par cette impuissance qu'elles

« Parmi les ouvriers eux-mêmes, la guerre éclatait. Les incapables, les paresseux, se rangeaient avec passion sous la bannière récemment déployée de l'égalité des salaires, de la solidarité des travailleurs. Mais les capables, les habiles, les forts maudissaient cette bannière. Ils ne consentaient pas à perdre, dans les liens d'une égalité ou d'une solidarité menteuse, leur habileté, leur force, leur capacité. Ils acceptaient la fraternité du travail, non la fraternité de la paresse. L'ouvrier qui s'était élevé par lui-même, à force de veilles et d'ordre, et qui commençait par le marchandage son nouveau rôle d'entrepreneur, croyait à la légitimité de son élévation. Il avait conscience d'avoir dignement, par son travail, acquis le droit de commander comme chef, après avoir durant de longues années obéi comme soldat. Mais les ouvriers restés en arrière, par défaut d'activité ou d'ordre, disputaient à ces aristocrates la récompense de leurs patients labeurs. De là encore des haines, des luttes, qui se traduisaient fatalement en grèves et en chômages. »

Comme toujours, dans ces luttes la victoire restait aux plus violents. « Je me rappelle, ajoute M. Marie, avoir reçu un jour un grand nombre d'ouvriers, appartenant à une des principales usines de Paris. Nous voulons travailler, me disaient-ils; mais des hommes, qui se

« niaient aux jours de leur orgueil. Les clubs, qui connaissaient ces passions, ramenaient à eux, en les flattant, toute la popularité et dès lors toute la force. Là on déclama't sans réserve contre les maîtres. Là on posait sur les conditions du travail les théories les plus folles, et ces théories s'armaient bientôt en guerre pour écraser le capital, cet éternel ennemi du socialisme. » (Notes de M. Marie.)

« décorent du titre de délégués, nous signifient avec violence l'ordre de cesser tous les travaux et menacent de nous frapper si nous résistons. — Les sages et les travailleurs sont donc en minorité parmi vous ? leur répondis-je. — Non, répliquèrent-ils ; nous sommes en majorité, au contraire. — Eh bien donc, repris-je à mon tour, pourquoi hésitez-vous ? Que redoutez-vous ? Vous avez le droit et la force de votre côté. Retournez à votre atelier, restez, travaillez, chassez les misérables qui vous condamnent à une grève injuste. Aidez-vous vous-mêmes, le Gouvernement vous aidera. — Je ne les revis plus. Mon conseil fut-il suivi ? J'en doute. Pour soumettre une masse il ne faut qu'un audacieux. »

A de pareils maux quel remède apporter ? Nous avons vu, dans les temps de calme, les gouvernements les plus forts éprouver des embarras cruels, quand le désordre se glisse obscurément parmi la population ouvrière, et quand la contagion des grèves s'étend à un certain nombre d'industries. En face d'une contagion générale, universelle, sans cesse entretenue par des excitations publiques, sans cesse fomentée par des agents à demi officiels, un gouvernement provisoire, un gouvernement désarmé, était réduit à l'impuissance. En vain, la partie modérée de ce Gouvernement redoublait d'efforts. En vain, M. Marie intervenait de sa personne sur le théâtre même de ces luttes déplorables. En vain, il multipliait les conseils, les proclamations (1), les ordres. Pour un succès qu'il obtenait, il subissait vingt échecs.

(1) Voyez une de ces proclamations dans le livre de M. Emile Thomas, p. 133.

« Les chemins de fer, dit-il dans ses notes, étaient
« surtout l'objet d'une surveillance active et d'une inter-
« vention fréquente. La population ouvrière qu'ils occu-
« pent, est, par l'intelligence comme par les ressources
« pécuniaires, une population d'élite, une sorte d'aristo-
« cratie, fière, raisonneuse, ardente, difficile à manier
« et à réduire. D'un autre côté, l'industrie qu'elle sert
« est une industrie à part, n'intéressant pas seulement
« un entrepreneur ou des actionnaires, mais toute la
« capitale dont elle approvisionne et alimente le travail
« et l'existence. Là, une grève était mortelle; le Gouver-
« nement appliquait donc tous ses soins à l'éviter. En
« ma qualité de ministre des travaux publics, j'étais le
« premier et le plus souvent sur la brèche, quand une
« lutte éclatait ou menaçait d'éclater... Je me rappelle
« toujours avec une joie véritable, je dirais presque avec
« orgueil, une scène de ce genre qui se passa au milieu
« même de la gare d'Orléans. Ce chemin, au nom de
« l'intérêt public et de l'intérêt même de la Société,
« venait d'être mis sous le sequestre. Un ingénieur de
« l'Etat, M. Sauvage, avait remplacé l'ancien directeur et
« commençait son administration si sage, si conciliante,
« gardienne si intelligente et si sévère des intérêts de
« tous, lorsque les ouvriers soulevèrent une grave ques-
« tion sur une part des bénéfices à laquelle ils préten-
« daient avoir droit. Ils menaçaient de se mettre en
« grève, si une satisfaction immédiate ne leur était pas
« donnée. En vertu du sequestre, le chemin relevait de
« mon ministère. Une députation d'ouvriers mécaniciens
« se présente à mon cabinet, m'expose ses motifs avec
« calme, mais avec fermeté. Je vis sur-le-champ que la

« difficulté roulait sur l'interprétation d'une convention
« dont l'existence était d'ailleurs reconnue. C'est un pro-
« cès, leur dis-je, la Justice seule peut prononcer. Voulez-
« vous m'accepter pour arbitre souverain? Ils n'hésitè-
« rent point. Le lendemain, je me rendis à l'embarcadère.
« J'entendis les ouvriers et les administrateurs. Les ou-
« vriers avaient tort, je prononçai contre eux..... Cepen-
« dant la députation, qu'ils m'avaient adressée, avait
« seule parlé et agi dans la séance arbitrale que je
« présidais. Elle désira que je promulguaiss moi-même
« la sentence pour qu'elle eût plus d'autorité. Je fis
« assembler les ouvriers. La réunion était nombreuse,
« agitée. Le silence se fit. Je leur reprochai d'abord
« d'avoir menacé de grève un chemin que la République
« elle-même exploitait... Puis, je repris dans un discours
« rapide les conventions selon moi mal interprétées par
« eux. Je leur fis connaître mon avis, je les condamnais.
« De vives acclamations accueillirent mes paroles et tous
« retournèrent à leurs travaux au cri de *Vive la Répu-*
« *blique*. Le chemin de fer du Nord n'était pas aussi
« discipliné. Chaque jour surgissaient de nouvelles que-
« relles. Souvent apaisées, elles renaissaient bientôt. Il
« y avait là une organisation complète, un Conseil déli-
« bérant et agissant. On peut lire, dans les procès-verbaux
« de la Commission d'enquête relative aux insurrections
« de mai et de juin (1), un acte de ce Conseil. Bien qu'il
« soit daté du 6 mai, il n'en donnera pas moins la phy-
« sionomie des temps antérieurs. » Et cependant, les
« délégués du Luxembourg sentaient parfaitement qu'ils

(1) Tom. II, p. 160.

ne pouvaient agir sur les ouvriers des chemins de fer, aussi librement, aussi audacieusement que sur les autres. Non-seulement ils rencontraient, sur ce terrain, l'intervention directe, perpétuelle, des membres du Gouvernement, mais ils risquaient de compromettre l'approvisionnement de la ville et s'exposaient à des complications dont ils redoutaient la gravité. Partout ailleurs, ils donnaient carrière à leur activité funeste. Ils désorganisaient l'industrie privée; ils provoquaient la fermeture des ateliers les plus importants (1). « Le résultat de toutes ces menées, dit M. Marie, se précisait dans les événements avec une rapidité effrayante. Chaque jour, le soleil se levait sur des coalitions, sur des grèves nouvelles, et chaque jour aussi voyait de nouvelles bandes d'ouvriers, volontairement oisifs, se mêler aux bandes anciennes, que les causes antérieures à la Révolution, mais toujours persistantes, avaient déjà formées. Les Ateliers nationaux étaient, en définitive, le grand hôpital où venaient aboutir toutes ces misères volontaires ou forcées. »

Du reste, M. Marie ne se borne pas à invoquer son

(1) « Des ateliers, restés ouverts, n'ont-ils pas été désertés? Des entrepreneurs dévoués n'ont-ils pas été rappelés en rédition? Des ouvriers, même en majorité, n'ont-ils pas été condamnés à une oisiveté désespérante par des minorités fictieuses? Si quelquefois le capital a voulu exploiter le salaire, ici le salaire n'a-t-il pas exploité le capital? J'ai vu de près toutes ces misères. J'ai reçu de Paris, des départements, un grand nombre d'entrepreneurs offrant le travail et ne pouvant le faire accepter, un grand nombre d'ouvriers aimant le travail, le désirant, et réduits, par la terreur qui pesait sur eux, à étouffer leurs désirs, à renoncer à leurs goûts. J'ai vu tout cela. Paris aussi l'a vu. Qui a-t-il accusé? Le Luxembourg, et ses doctrines, et ses prédications... » (Notes de M. Marie.)

propre témoignage pour établir la véritable origine de la crise. Il cite les rapports de police, insérés dans les procès-verbaux de la Commission d'enquête. Il montre qu'à différentes reprises, des agents énergiques, parmi lesquels notre compatriote M. Carlier (1), en signalant les progrès continuels du mal, n'hésitaient pas à en dévoiler la cause. M. Marie s'empare des faits consignés dans ces rapports. Il suit à la piste les délégués du Luxembourg dans leurs coupables manœuvres. Il les prend, pour ainsi dire, en flagrant délit d'excitation au désordre, et revenant, encore une fois, à la question des Ateliers nationaux, à la multitude sans cesse grossissante qui les encomrait de ses bras oisifs, et qui les troublait de ses cris séditieux, il s'écrie : « La responsabilité la plus grave « n'est pas à ceux qui ont créé ou organisé les Ateliers « nationaux, mais à ceux qui les ont peuplés. Si M. Louis « Blanc s'y trompe, l'opinion publique ne s'y est pas « trompée et l'histoire ne s'y trompera pas. » Il nous semble, quant à nous, que l'histoire sera plus sévère encore. Elle n'accusera pas seulement M. Louis Blanc et ses adeptes d'avoir peuplé les Ateliers nationaux : elle leur reprochera avec raison de les avoir pervertis.

Un dernier mot sur le rôle politique de ces ateliers, ou en d'autres termes sur l'influence qu'ils ont exercée dans les agitations de cette triste époque. Dans ses *Pages d'Histoire*, M. Louis Blanc s'est plaint qu'on ait tenté de soustraire les Ateliers nationaux à son action personnelle; et qu'on soit même parvenu, jusqu'à un certain point, à

(1) Voyez notamment, dans les Procès-verbaux susvisés, t. II, p. 174, un rapport de M. Carlier en date du 25 mars 1848. — Voyez *codem*, p. 166, 167, 184, 186, etc.

les maintenir en état d'hostilité contre la Commission du Luxembourg. « Oh, ici je le reconnais, dit à son tour « M. Marie, M. Louis Blanc a complètement raison. » Malheureusement la note s'arrête à cette déclaration incomplète, quoique franche et utile à relever. Dans un autre passage, il développe un peu plus sa pensée : « Deux pouvoirs se trouvaient, dit-il, en contact dans « l'organisation des Ateliers, comme ils s'étaient déjà « trouvés en contact dans leur institution elle-même, le « pouvoir municipal et le pouvoir central. Ce contact, au « début, était sans importance ; mais dans l'exécution, « il aurait pu amener de désolants conflits, si les deux « pouvoirs avaient été animés d'un esprit politique dif- « férent. Heureusement il n'en fut rien. Avec M. Pagès « et plus tard avec M. Marrast, je ne pouvais avoir sur « la direction politique à imprimer de dissentiments « sérieux, et, en effet, nous nous entendîmes parfaitement « tant que nous restâmes ensemble au pouvoir. M. Louis « Blanc nous en fait un grand reproche. Pour ma part, « je l'accepte. J'ai déjà indiqué que l'institution des Ate- « liers n'avait pas été conçue dans un but politique... « Toutefois il était impossible, on le conçoit et je ne le « dissimulerai pas, que la politique, qui se mêlait alors « à toutes les choses de la vie, ne se mêlât pas aussi aux « Ateliers nationaux, refuge d'une foule d'hommes exaltés « par la victoire et par la conquête de leur souveraineté. « Pour être enrôlées et centralisées, toutes ces individua- « lités n'en conservaient pas moins leurs idées, leurs « volontés, leurs passions. Ces idées, ces passions pou- « vaient même recevoir de leur concentration une force « plus grande. Cette prévision ne nous avait point

« échappé. Sans faire entrer ce fait, comme objet essentiel, dans l'organisation des Ateliers, il fallait néanmoins en surveiller de près les conséquences, et, au besoin, exercer sur elles une influence active et salutaire. C'est ce qui s'est fait. Dans quelle mesure, dans quel esprit? Je le dirai franchement, ouvertement... » Mais la mort a surpris M. Marie avant qu'il eût achevé son travail sur les Ateliers nationaux et tenu cette nouvelle promesse. Quelques mots, tracés en guise de canevas, nous apprennent seulement qu'il avait l'intention de distinguer deux époques distinctes, où l'action politique des Ateliers lui semblait avoir été différente : l'époque antérieure à la dissolution de la Commission du Luxembourg et l'époque postérieure ; la période dans laquelle se placent les manifestations du 17 mars et du 16 avril, et la période qui comprend les insurrections du 15 mai et du 23 juin (1). Nous ne nous occuperons ici que de la première, celle où M. Marie conserva, comme ministre des travaux publics, la direction spéciale des Ateliers nationaux.

Le 17 mars 1848, le système d'organisation inauguré par M. E. Thomas et adopté par le Gouvernement pro-

(1) M. Marie a raison de distinguer deux périodes différentes dans l'histoire des Ateliers nationaux, la première, où ils ont subi l'influence de la partie modérée du gouvernement provisoire, la seconde, où ils ont échappé à cette influence, pour retomber entre les mains des délégués du Luxembourg. Cette distinction ressort avec évidence de tous les faits et de tous les documents contenus dans les procès-verbaux de la Commission d'enquête. Seulement, il faut analyser avec soin les dépositions, dans lesquelles le souvenir de l'une et l'autre période se mêlent avec une telle confusion que, si l'on ne tient pas compte des dates, on est tenté de croire que le même témoin affirme deux choses contradictoires. La con-

visoire, n'avait encore reçu qu'un commencement d'exécution, dont les effets, nécessairement restreints, ne purent influencer d'une manière sensible sur l'attitude des Ateliers nationaux. D'autre part, les documents officiels constatent que, du 9 au 15, le nombre des embrigadements ne s'éleva qu'au chiffre, relativement minime, de 5,300. L'encombrement funeste, qu'on déplora depuis, ne commença qu'après le 17 mars, par suite de la recrudescence de terreur, où la manifestation de ce jour plongea l'industrie et le commerce. Il est donc inutile de rechercher quel fut le rôle des Ateliers nationaux dans cette triste journée. Une phrase de M. de Lamartine (1) indique cependant que déjà M. Marie était parvenu à contenir la turbulente armée confiée à sa haute surveillance. Mais je soupçonne qu'ici encore M. de Lamartine a été trompé par ses souvenirs et qu'il a confondu ce qui s'est fait au 16 avril avec ce qui était à peu près impossible le 17 mars. Ce n'est qu'un peu plus tard que M. Marie paraît avoir conçu l'heureuse pensée d'agir sur l'esprit politique des Ateliers nationaux, afin de les empêcher de prendre part à une manifestation analogue,

duite de M. Emile Thomas a, de même, complètement varié. Jusqu'au 4 mai, il lutte pour la bonne cause, sans arrière-pensée, avec activité, avec abnégation. Plus tard, il devient un personnage inquiétant, et le ministre des travaux publics est réduit à lancer contre lui une espèce de lettre de cachet, et à le remplacer par M. Lalanne. Une note de M. Marie révèle le véritable caractère de cette dernière mesure : « Destitution de M. E. Thomas, 27 mai. C'est parce que l'on craignait une résistance aux intentions de dissolution que M. E. Thomas fut envoyé à Bordeaux. Ce départ cause une assez vive irritation parmi les ouvriers. — On parlait d'émeute. — Trélat fut même un instant prisonnier et je donnai des ordres pour entourer Monceaux. »

(1) *Histoire de la Révolution de Février*, t. II, p. 206.

ou même de les entraîner au besoin dans le camp d'une manifestation contraire. Le 23 mars 1848, après une séance du Gouvernement provisoire, il manda M. E. Thomas à l'Hôtel-de-Ville et lui fit une communication confidentielle, dont nous n'avons connaissance que par le récit de ce dernier. Evidemment les termes de la conversation n'ont pas été reproduits avec une scrupuleuse exactitude, et l'on reconnaît aisément le style de l'auteur dans la légèreté des paroles qu'il prête gratuitement à l'honorable M. Marie (4). Mais tout fait supposer que le fond est conforme à la vérité. M. Marie engagea M. Thomas à surveiller l'esprit politique des Ateliers, en vue de nouvelles manifestations, et lui promit de le soutenir dans cette voie par tous les moyens dont il pourrait disposer. De son côté, M. Emile Thomas exposa que les ouvriers étaient mécontents des chefs subalternes qu'on leur avait imposés et qu'ils désiraient les remplacer par l'élection. Il ajouta que leur réclamation n'était pas dénuée de fondement. En quelques jours, il avait dû nommer 3,000 chefs d'escouade et 500 brigadiers. Pour accomplir cette mission difficile, il avait été contraint de s'en rapporter aux recommandations trompeuses des maires, et il avait commis involontairement des erreurs regrettables. En somme, il proposa de déférer au vœu des ouvriers, sauf à réserver pour l'administration le droit de suspendre ou de casser, en cas de fautes, les nouveaux chefs qui seraient mal à propos élus. M. Marie connaissait parfaitement le vice de pareilles élections. Mais il savait aussi que les cadres, improvisés à la hâte,

(4) Voyez, dans l'ouvrage de M. Emile Thomas, le prétendu texte de cette conversation.

présentaient des inconvénients non moins graves. Il craignit de compromettre par un refus le résultat qu'il pour suivait alors, et il consentit à l'application d'une mesure qu'on a critiquée plus tard parce qu'on n'a pas tenu compte des circonstances qui l'ont motivée. Enfin M. E. Thomas proposa à M. Marie de venir, en compagnie du Maire de Paris, M. Marrast, passer la revue des Ateliers nationaux et conférer avec leurs délégués au pavillon du Parc Monceaux (1). La revue eut lieu en effet le 28 mars. M. Marie, frappé de l'attitude pacifique et de la discipline apparente des ouvriers, leur adressa des éloges qu'ils méritaient ce jour-là, et que M. Thomas cite à tort comme impliquant une contradiction avec les reproches énergiques, formulés dans des circonstances bien différentes (2). M. Marie sut d'ailleurs mêler à ses éloges des

(1) M. Marie, absorbé par les soins du ministère des travaux publics, et par les traces du gouvernement provisoire, n'avait encore rendu qu'une visite aux Ateliers nationaux, dans les premiers débuts de leur organisation. « J'étais, dit-il, venu visiter M. Emile Thomas, avec un sentiment « d'inquiétude, que mon visage devait mal dissimuler : je le quittai plein « de confiance en le priant de persister avec courage dans son entreprise. « Je n'avais que deux choses à lui recommander particulièrement, le « classement par profession, un grand ordre dans la comptabilité. Il me « promit l'un et l'autre. Je rendis compte au gouvernement de cette « visite. Il partagea la confiance que j'avais moi-même, et, je puis ajouter, que tout le monde avait alors. » (Notes de M. Marie.)

(2) « Mon langage aux ouvriers de Juin, qui vinrent insolemment « refuser l'obéissance aux lois, ne fut pas celui que je tins le 28 mars aux « ouvriers paisibles des Ateliers nationaux. C'est qu'on ne parle pas à « des hommes révoltés comme à des hommes soumis... En tout au mois « de mars, en blâmant au mois de juin, j'étais tout à la fois logique et « juste. Je me montrais ce que j'ai toujours été, dévoué aux intérêts « sagement compris de tous, mais aussi invariablement attaché aux principes d'ordre et de respect du droit. » (Eodem.)

conseils qui laissaient entrevoir le fond de sa pensée. « Citoyens, dit-il, restez calmes comme vous l'avez été. « Evitez ces promenades qui alarment le commerce et « l'industrie. Les sources du travail en sont altérées pro- « fondément, votre intérêt est compromis, et c'est là ce « qui nous touche et qui nous inquiète. » Il parla même des élections prochaines à l'Assemblée Constituante, et traça les justes limites dans lesquelles les ouvriers devaient avoir la prétention de se faire représenter. Là, comme toujours, il se montra bienveillant sans faiblesse ; il fit preuve de sagesse et de modération. Dans le cours de l'entrevue du Ministre avec les délégués, l'un d'eux manifesta le désir de voir un club spécial et distinct s'ouvrir au sein des Ateliers nationaux. M. Marie n'a jamais dissimulé pour ce genre d'institution sa répugnance profonde, son aversion invincible. Seulement il considéra que les clubs déjà ouverts pullulaient dans Paris, et que les ouvriers rencontraient à chaque pas des tribunes, où les plus fâcheuses doctrines étaient audacieusement prêchées. D'ailleurs M. E. Thomas lui promit d'organiser, non pas un club proprement dit, mais des réunions périodiques de délégués, sur lesquelles à l'aide de mesures sagement combinées, et avec le concours de tous ses camarades de l'Ecole centrale, il se croyait sûr de maintenir une influence salutaire. Dans l'état de crise où l'on vivait, cette institution anormale n'ajoutait rien aux dangers préexistants, et peut-être, elle permettait, sinon de vaincre, au moins de combattre l'effet de la propagande socialiste. M. Marie donna son assentiment. En quittant M. E. Thomas, il insista de nouveau sur la nécessité de gagner l'esprit des ouvriers et de les tenir

à la disposition de la partie modérée du Gouvernement provisoire. Ses efforts ne furent pas inutiles. Il est incontestable que les Ateliers nationaux, malgré les excitations parties du Luxembourg, refusèrent de coopérer à la manifestation révolutionnaire du 16 avril. Ils restèrent dans leurs chantiers, ou ils ne les quittèrent que pour aller se joindre aux compagnies de la Garde nationale dont ils faisaient partie. Ils facilitèrent, par leur attitude, la victoire du parti de l'ordre.

Quelques jours après, l'antagonisme qui venait de s'établir entre les délégués du Luxembourg et ceux des Ateliers nationaux se révéla de nouveau par un incident significatif, bien qu'en apparence peu sérieux. Je veux parler de l'altercation assez vive qui s'engagea entre les uns et les autres, lors de la grande revue du 20 avril, au sujet des places qu'ils devaient occuper sur les estrades réservées. M. E. Thomas raconte avec complaisance les détails d'une lutte dans laquelle il sut tenir tête, non-seulement aux délégués du Luxembourg, mais au Ministre de l'intérieur, M. Ledru-Rollin, accouru en personne pour appuyer leurs prétentions. Il ajoute qu'à la fin de la journée, M. Rouvenat, secrétaire de M. Louis Blanc, s'en alla furieux se plaindre à ce dernier du rôle malencontreux que leurs amis venaient de subir. Mais cet incident eut des suites curieuses, que M. E. Thomas rapporte incomplètement, parce qu'il n'en a pas connu tous les détails. « A la suite de la revue de la Garde nationale, dit-il, nos délégués m'avaient sollicité, exprimant ainsi un vœu que je savais être général parmi nos ouvriers, de demander pour eux la faveur d'être passés en revue le surlendemain par le Maire de Paris et le

« Ministre des travaux publics. J'avais soumis cette
« prière à MM. Marrast et Marie ; ils y avaient consenti
« avec la plus vive satisfaction... En conséquence, dès
« le 21 au matin, j'avais tout fait préparer pour cette
« revue qui devait avoir lieu au champ de manœuvre de
« Saint-Maur, le 22... A cette occasion et pour les indem-
« niser des frais que leur déplacement leur eût causés,
« les ouvriers devaient, non pas être tous payés comme
« en un jour de travail, mais recevoir seulement une
« paye supplémentaire de cinquante centimes. » M. E.
Thomas raconte ensuite que, dans la journée du 21, la
revue fut successivement contremandée, maintenue, et
définitivement interdite. Il en accuse les hésitations de
MM. Marrast et Recurt, craignant qu'on ne vit là une
manœuvre électorale, et la pression exercée sur le Gou-
vernement par les journaux du soir, qui se déclarèrent
contre une mesure dont ils redoutaient les conséquences
anti-socialistes. Le coup venait de plus haut. J'ai sous
les yeux une lettre, datée du 21 avril à neuf heures 1/2
du soir moins dix minutes, lettre écrite par M. Louis
Blanc, contresignée par M. Albert, ni plus ni moins
qu'un décret, adressée par eux à M. Marie, et conçue en
ces termes : « Mon cher collègue, il nous revient ce soir
« que, malgré votre ordre, les brigadiers convoquent
« les ouvriers pour demain dans la plaine de Saint-
« Maur. On ajoute que ces mêmes ouvriers sont pré-
« venus qu'on leur distribuera cinquante centimes en
« plus de leur journée, comme l'annonçait l'avis que
« j'ai lu au Conseil. Nous avons cru devoir vous en
« prévenir sans retard, pensant qu'il était temps d'em-
« pêcher M. Emile Thomas d'aller autoriser par sa pré-

« sence des bruits certainement calomnieux. Car, nous
« n'avons pas besoin de vous dire que nous ne croyons
« pas que la distribution d'argent, dont il s'agit, ait
« été annoncée en son nom et doive avoir lieu. Au sur-
« plus, on nous apprend qu'un club de délégués de cha-
« que brigade se tient rue de Valois-Monceaux, n° 4. Il
« n'y aurait qu'à y envoyer l'ordre d'ajournement que
« vous avez rédigé au Conseil. (Suivent les signatures
« et la date). — P.-S.-Nous prions M. Rouvenat de vous
« remettre cette lettre et d'en attendre la réponse. » Ce
document établit qu'aussitôt après la revue de la Garde
nationale, M. Louis Blanc avait résolu de venger l'échec
de ses délégués, en empêchant la revue de Saint-Maur ;
qu'il avait déféré la question au Conseil ; que là il s'était
habilement fondé sur le supplément de paye promis par
M. Emile Thomas et qu'il avait fini par obtenir une déci-
sion conforme à ses désirs. Dans la journée du 21, il
avait appris que, malgré cette décision, l'idée de la revue
ne paraissait pas abandonnée, et il faisait appel à la
loyauté de M. Marie pour l'interdire définitivement. On
remarquera, en outre, que le porteur de la missive,
chargé d'en prendre immédiatement la réponse, est le
même M. Rouvenat, dont M. Emile Thomas constate la
fureur à la fin du défilé du 20 avril. Si mesquines que
soient de pareilles discussions, elles prouvent ce qu'était
à cette époque l'esprit politique des Ateliers nationaux.
Je ne prétends pas qu'il fût de nature à inspirer une
confiance solide et de longue durée. Mais il est certain
qu'à l'instigation de M. Marie, M. Emile Thomas était
parvenu à y faire pénétrer quelques idées saines, quelque
répulsion pour les hommes et pour les doctrines du

Luxembourg. La rivalité de corps s'y était sans doute mêlée. Toujours est-il que la cause de l'ordre en profita dans la manifestation du 17 avril et aussi dans les élections à l'Assemblée nationale.

En effet, la revue de Saint-Maur avait un double but : donner aux Ateliers nationaux une satisfaction qu'ils avaient méritée par leur conduite récente, et les déterminer à voter pour la majorité modérée du Gouvernement provisoire. M. Emile Thomas a parfaitement expliqué comment la lutte s'était engagée sur ce dernier terrain. Les délégués du Luxembourg, avec la participation de MM. Louis Blanc et Albert, ou en tous cas sous leurs yeux, avaient dressé une liste de candidats, dont ils avaient exclu plusieurs membres du Gouvernement provisoire, notamment, surtout M. Marie (1). Celui-ci ne voulant rien faire que d'ostensible, se procura la liste et la soumit à ses collègues, en plein Conseil, annonçant qu'en face d'un système d'exclusion regrettable il userait de représailles, préparerait à son tour une liste d'où ses adversaires seraient exclus, et la répandrait parmi les Ateliers nationaux (2). Il l'annonça et il le fit. Nous pouvons ajouter que ses efforts furent couronnés de succès. Car les noms de MM. Louis Blanc et Albert auraient occupé un meilleur rang, dans le résultat définitif du scrutin, s'ils avaient réuni aux suffrages de leurs adeptes ceux de la majorité des Ateliers nationaux.

(1) Cette liste a été reproduite dans les *Procès-verbaux de la Commission d'enquête*, t. I, p. 362, à la suite de la déposition de M. Trouvé-Chauvel.

(2) Voyez, dans l'ouvrage de M. Emile Thomas, le récit de cet incident.

Triste victoire, dira-t-on, en compensation de l'argent dépensé, des craintes entretenues, du scandale produit. A qui la faute ? répétons-nous. Toutes les fois qu'une révolution populaire éclatera dans Paris, avec ou sans motifs, le pouvoir issu de cette révolution, si pures et si fermes que soient les mains dans lesquelles il tombe, n'aura jamais assez d'autorité morale, assez de force matérielle, pour faire rentrer le torrent dans son lit (4). L'industrie, le commerce, tout ce qui vit d'ordre, de paix, de confiance, sera immédiatement atteint d'une crise inévitable. Les affaires s'arrêteront, les ateliers se fermeront, la misère augmentera. La paresse y trouvera des prétextes et l'esprit de faction un aliment. Vous aurez les Ateliers de 1848, les Gardes-nationaux à trente sols

(4) A propos de 1848, M. Marie a tracé de la population parisienne ce tableau remarquable et digne d'être conservé : « La population de cette grande cité se divisait alors, comme elle se divisera toujours, en deux grandes fractions. — Dans l'une, la noblesse, la bourgeoisie, les travailleurs heureux, fraction facile au découragement comme à la confiance ; dans le succès, imprévoyante et dure ; dans la défaite, abattue, humble jusqu'à la flatterie envers ses vainqueurs, toujours inclinée devant le fait accompli, et toujours prête à tendre les mains à la servitude, pourvu que son bien-être matériel lui soit assuré. — Dans l'autre, ces mendiants ou près de l'être, que la civilisation éclaire de fausses lueurs et ne soulage pas, fraction envieuse, turbulente, lâche dans la défaite, indisciplinable dans le succès ; ne demandant sa raison d'agir qu'à ses impressions du moment, brisant aujourd'hui ses idoles de la veille et reniant le lendemain ses convictions d'hier ; n'ayant de foi et d'amour que pour les partis extrêmes ; favorable à la démagogie comme au despotisme, suivant qu'elle est flattée dans ses goûts, dans ses intérêts, par un despote ou par un tribun ; mieux unie d'ailleurs, dans ses misères, que la bourgeoisie dans ses prospérités, et très habile à s'entendre, à se grouper, dès que la satisfaction de ses intérêts ou de ses passions le commande. » (Notes de M. Marie.)

de 1870, ou telle autre forme encore inédite de la même calamité. Quels que soient les efforts de ceux qui gouvernent, n'attendez de ce désordre ni profit ni utilité. Il ne laissera derrière lui qu'un déficit de plus dans nos finances, un nouveau scandale dans la série de nos regrets. Et quand une volonté plus forte, une autorité mieux assise, voudra rompre avec ces dangereuses concessions, vous aurez le 23 juin ou le 18 mars. La pente est fatale. L'histoire a déjà marqué les étapes de ce chemin glissant qui, par des détours plus ou moins longs, aboutit toujours au fond du même précipice. Ce n'est donc pas céder à une bienveillante faiblesse que d'approuver la conduite de M. Marie tout en constatant son impuissance. C'est imiter l'exemple de l'Assemblée nationale qui l'a jugé en premier ressort. C'est dire au pays : pas d'illusion. Le tort n'est pas celui de quelques hommes, et le remède ne consiste pas à critiquer sévèrement leur bonne volonté. Le vice est dans les choses, et le seul moyen d'échapper au retour de pareils désastres, c'est d'en finir coûte que coûte avec ces révolutions soudaines, que la turbulence de Paris inflige à la France, et qui imposent à leur tour, aux vainqueurs comme aux vaincus, le joug honteux de nécessités déplorables.

M. MARIE MEMBRE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE,
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
MINISTRE DE LA JUSTICE.

Ceux qui se dévouent, en France, pour défendre la cause impopulaire de l'ordre, de la raison et de la justice, sont rarement récompensés de leurs efforts. M. Marie

lui-même devait éprouver de cruels mécomptes. Mais plusieurs fois, dans le cours de l'année 1848, il eut cette heureuse fortune de recueillir les marques flatteuses de l'estime que sa conduite avait inspirée. Aux élections générales du mois d'avril, il fut nommé représentant dans la Seine et dans l'Yonne. A Paris, son nom figura le sixième sur la liste des trente-quatre élus, avec le chiffre considérable de 233,776 voix, tandis que le dernier inscrit, M. l'abbé de Lamennais, n'obtint que 104,871 suffrages. Dès que l'Assemblée Constituante fut réunie, il y trouva des sympathies non moins vives, et qui ne tardèrent pas à se manifester. Quand on procéda à l'organisation définitive des bureaux mensuels, plus heureux que ses autres collègues du Gouvernement provisoire (1), il fut choisi comme Président par le 7^e bureau. Lorsque ensuite il s'agit de composer une Commission exécutive de cinq membres, M. Maric fut placé sans contestation sérieuse parmi les candidats. Il n'arriva que le troisième après MM. François Arago et Garnier-Pagès, mais avant MM. de Lamartine et Ledru-Rollin. Il obtint 702 voix, tandis que M. de Lamartine n'en eut que 643. On a prétendu que l'échec de ce dernier était la conséquence du discours qu'il avait prononcé la veille en faveur de M. Ledru-Rollin. Sans doute, ce discours imprudent ne fut pas sans influence sur le vote; mais il y avait quelque chose de plus sérieux au fond des cœurs. Les défaillances

(1) M. Marrast est le seul qui partagea le même honneur; il devint président du 10^e bureau. Dans le 6^e, M. François Arago n'obtint que 10 voix pour la présidence, contre 35 données à M. Sénard. Les autres membres du gouvernement ne furent même pas désignés comme candidats dans leurs bureaux respectifs.

auxquelles le grand poète s'était laissé entraîner après le 17 mars, étaient déjà connues; elles en faisaient redouter d'autres, et cette crainte, peut-être exagérée, pesa sur la résolution d'un grand nombre de représentants. Alors on se demande comment la même Assemblée, qui avait porté, en tête de sa liste, des hommes modérés comme MM. Arago, Pagès et Marie, qui n'avait pas craint d'infliger un blâme à M. de Lamartine, malgré les services éclatants qu'il avait rendus à la cause de l'ordre en février 1848, comment, dis-je, la même Assemblée n'a pas eu la force d'écarter la candidature révolutionnaire et quasi-socialiste de M. Ledru-Rollin. Ainsi composée, la Commission exécutive présentait le même inconvénient, la même cause de faiblesse que le Gouvernement provisoire. Elle n'était pas homogène.

M. Marie, dans ses notes, déplore ce résultat fâcheux. Il affirme qu'il a combattu énergiquement le système transactionnel qui prévalut au sein de l'Assemblée (1). Eclairé par une expérience récente, il devina sans peine les embarras et les fautes inévitables de l'avenir. « Dans les temps les plus calmes, dit-il, et à plus forte raison

(1) « Plusieurs membres de l'Assemblée me firent alors l'honneur de me consulter... J'avais, pour mon compte personnel, profondément souffert des divisions du gouvernement provisoire, et, plus d'une fois, pour ne pas en sortir, j'avais dû faire appel à ma raison et à mon dévouement : à ma raison qui me disait qu'une fois la brèche ouverte, dans la citadelle que ce gouvernement avait élevée autour de son autorité, les passions monteraient à l'assaut et forceraient l'entrée; à mon dévouement, qui me disait que jusqu'à l'Assemblée nationale il fallait souffrir et marcher. L'Assemblée nationale constituée, le gouvernement provisoire dissous, j'étais relevé de ces devoirs, je me sentais libre et j'étais bien décidé à ne plus m'engager dans les liens qui venaient d'être brisés. » (Notes de M. Marie.)

« dans les temps d'orage, il n'y pa de gouvernement
 « possible sans unité de vues, de pensées, d'action... Si
 « le gouvernement est dans les mains de plusieurs, l'u-
 « nité n'existe qu'à la condition que les hommes, chargés
 « du pouvoir, formeront pour ainsi dire un seul homme,
 « liés qu'ils seront entr'eux par l'homogénéité de leurs
 « instincts, de leur intelligence, de leur volonté. La dif-
 « ficulté est grande, si elle n'est pas invincible. En tous
 « cas, si l'on ne peut atteindre à l'unité absolue, au
 « moins faut-il s'en rapprocher le plus possible. Tel était
 « mon sentiment quand l'Assemblée nationale constitua
 « le pouvoir exécutif. Ce sentiment, je l'ai gardé : j'ai
 « combattu pour lui hautement, sans réticences, quand
 « elle s'est arrêtée à la création d'une Commission de
 « cinq membres. Nommez-la, disais-je, mais surtout et
 « avant tout, qu'elle soit homogène. Les hommes qui la
 « composeront n'auront de valeur et de portée que s'ils
 « peuvent compter les uns sur les autres, c'est-à-dire
 « s'ils ont les mêmes principes, les mêmes vues, les
 « mêmes tendances, en un mot, la même politique... Il
 « faut renoncer à peindre les agitations fiévreuses et
 « mobiles de l'Assemblée à cette époque. Elle oscillait
 « entre deux terreurs, terreur du passé, que les cir-
 « culaires de M. Ledru-Rollin avaient soulevée (1),

(1) « Les circulaires avaient jeté dans les départements une grande
 « irritation, que la présence et les mauvaises allures de commissaires
 « mal choisis avaient encore augmentée. La responsabilité du mal était
 « retombée sur le ministre de l'intérieur. Un grand nombre de représen-
 « tants avaient donc reçu mandat, pour ainsi dire impératif, d'exclure
 « M. Ledru-Rollin. Tous ces hommes, arrivés d'hier, vivaient encore de la
 « vie de leurs électeurs, de leurs haines, de leurs colères, de leurs injus-

« terreur de l'avenir, à laquelle l'aspect de Paris donnait
 « alors des proportions colossales (1). Sous l'influence de
 « ce double courant, il arriva ce qui devait arriver. La
 « peur conseilla; une minorité courageuse repoussa seule
 « ses conseils. » Le résultat du vote montre que le can-
 didat proposé par la minorité à la place de M. Ledru-
 Rollin, n'était autre que M. Dupont de l'Eure, qui, malgré
 son grand âge, s'était toujours montré l'un des plus
 fermes et l'un des plus sages au sein du Gouvernement
 provisoire. Il obtint 346 voix, et son concurrent M. Ledru-
 Rollin n'en eut qu'une centaine de plus, 458. Avec un
 peu plus de résolution, la majorité de l'Assemblée aurait
 évité, sans peine, le triste résultat que signale et que dé-
 ploie l'honorable M. Marie.

Au surplus la Commission exécutive n'était elle-même
 qu'un gouvernement provisoire, éphémère, dont l'action
 était sans cesse limitée, souvent même entravée par
 l'autorité souveraine de la Chambre dont elle émanait.
 L'une et l'autre se trouvèrent aux prises avec des diffi-

« tics même, tous ces hommes accusaient le gouvernement provisoire de
 « faiblesse, parce qu'il ne s'était pas résolument séparé, à l'hôtel de ville
 « même, d'un parti qui avait compromis la république plus qu'il ne l'avait
 « servie. » (Notes de M. Marie.)

(1) M. Marie ne se dissimulait pas le danger. Il disait à ceux qui le
 consultaient : « La situation est grave, oui. La république, née d'hier, a
 « vu surgir, parmi les hommes qui l'ont voulue et proclamée, de cruelles
 « divisions. Le drapeau rouge, abaissé et vaincu sur les marches de l'hôtel
 « de ville, se relève dans les clubs, dans les manifestations de la rue et
 « se pose hostilement en face du drapeau tricolore. Si le pouvoir tombe
 « aux mains des républicains modérés, à l'exclusion des républicains
 « violents, la guerre civile peut éclater. Quelle en sera l'issue? Nul ne le
 « sait, nul ne le peut prévoir. Néanmoins, ne faut-il pas l'affronter en
 « rompant nettement et résolument avec tous les plagiaires de la pre-
 « mière république? Voilà la question. » (Notes de M. Marie.)

cultés préexistantes, qu'aucune sagesse humaine ne pouvait résoudre pacifiquement et qui devaient aboutir tôt ou tard à une crise violente. Dès les premiers jours de mai, tout le monde prévoyait l'attentat du 15 ; et le lendemain de la victoire, plus rapide que décisive, remportée par la souveraineté nationale, tout le monde pressentait l'insurrection formidable qui couva encore jusqu'au 23 juin. Dans de telles conjonctures, il n'y avait guère qu'à circonscrire les ravages du mal, et à préparer le seul remède efficace, la force. J'ai à peine besoin de dire que M. Marie s'engagea résolûment dans cette voie. Lorsqu'il eût opté pour Paris, il adressa aux électeurs de l'Yonne une lettre de remerciements et d'excuses, dans laquelle il attesta, une fois de plus, la sagesse de ses convictions. « Ordre dans la liberté, modération dans la force, respect à ces grandes vérités traditionnelles qui, sous toutes les formes de gouvernement, restent l'invariable fondement des sociétés : conciliation de tous les droits, de tous les intérêts, par leur absorption intelligente et sympathique au sein de notre France républicaine. Voilà mes pensées, mes tendances, mes sentiments. Voilà les vôtres. C'est sur ce terrain commun qu'il m'est et qu'il me sera toujours honorable de m'être rencontré avec vous. » Comme il parlait, il agit. Il fut, dans la Commission exécutive, ce qu'il avait été dans le Gouvernement provisoire, le défenseur constant, inébranlable, des idées conservatrices. Sans illusion et sans faiblesse, il resta, selon la juste expression de M. de Lamartine, la solidité du nouveau Conseil.

Malheureusement ses notes ne contiennent aucune révélation, aucun renseignement sur cette période de six

semaines, sombre préambule de la catastrophe suprême. Nous serions tentés d'imiter son silence, si nous pouvions omettre ici la part qu'il a prise dans la discussion de la fameuse loi sur les attroupements. Dans l'état de trouble et d'agitation où se trouvaient alors les esprits, la simple présentation du décret était un acte d'énergie. Les hommes d'ordre l'accueillirent comme une heureuse surprise à laquelle ils n'étaient guère accoutumés (1). Ils y virent le premier symptôme d'un retour aux véritables principes de gouvernement, à ceux en dehors desquels la paix intérieure ne sera jamais garantie. De leur côté, les partis extrêmes, révolutionnaires et socialistes, poussèrent des cris de fureur, qui devaient trouver un écho jusque dans l'Assemblée. La lutte promettait donc d'être ardente, opiniâtre, bien que le résultat du scrutin ne fût pas douteux. Seul, entre ses collègues de la Commission, M. Marie se dévoua pour soutenir le fardeau de la discussion. Dans la séance orageuse du 7 juin, il défendit pied à pied l'ensemble et les principales dispositions de la loi. « Citoyens, dit-il au début de la séance, quand de tous
« nos vœux, et sous l'ancien régime, nous avons com-
« battu pour appeler la forme républicaine, quand enfin
« nous l'avons vue victorieuse, nous avons toujours
« compris qu'elle ne pouvait vivre et ne vivrait qu'à la
« condition de respecter avant tout l'ordre public. » Partant de cette idée, il montra la nécessité de mettre un terme aux agitations de la rue, qui fatiguaient l'armée, la garde nationale, empêchaient la confiance de

(1) Voyez à cet égard l'article remarquable inséré en tête du *Journal des Débats* du 8 juin 1848.

renaître, et maintenaient dans les affaires une perturbation mortelle. Il déclara que le Gouvernement aurait pu s'armer des lois anciennes, mais qu'il avait préféré en choisir les meilleures dispositions pour les approprier aux circonstances présentes et surtout pour les soumettre à la sanction de la première Assemblée issue du suffrage universel. En un mot, il parla le langage à la fois énergique et contenu d'un homme d'Etat. On lui répondit par des récriminations personnelles et par des injures grossières. Les plus modérés de ses contradicteurs lui reprochèrent de démentir sa vie passée et de marcher sur les traces de celui qu'on appelait alors l'homme des lois de septembre. On lui objecta qu'aucun ministre n'osait se joindre à lui pour soutenir une loi suspecte aux vrais républicains, et la vérité est que les membres du cabinet gardèrent tous un silence prudent. Du haut des bancs de la Montagne, M. Guinard lui cria qu'il déshonorait la République. Rien n'ébranla sa fermeté, rien ne troubla son sang froid. Il alla jusqu'à faire remarquer que, s'il ne combattait pas un amendement présenté par M. Avond, c'est qu'il l'avait trouvé juste et qu'il l'avait accepté avant la discussion publique, avant les injures dont il avait été l'objet, ajoutant qu'il tenait à honneur de constater positivement que ces injures ne lui arrachaient pas la moindre concession. L'immense majorité de l'Assemblée couvrit ses paroles d'applaudissements, et 472 voix sur 566 adoptèrent la loi si énergiquement soutenue. Mais nous le répétons : les choses étaient arrivées à un point tel que les meilleures mesures étaient impuissantes à conjurer la crise imminente, et les tardives sévérités contre les attroupements ne retardèrent pas d'un seul jour le dénouement fatal.

Dans sa déposition devant la Commission parlementaire d'enquête, M. Garnier-Pagès a rappelé que le mouvement du 23 juin avait, en quelque sorte, commencé chez M. Marie. Voici à quoi il a fait allusion. Le jeudi 22, au matin, sept à huit cents ouvriers se présentèrent aux portes du Luxembourg. Ils venaient, disaient-ils, réclamer la protection de la Commission exécutive contre les décisions déjà prises par l'Assemblée nationale au sujet des Ateliers nationaux, et surtout contre les mesures beaucoup plus radicales, annoncées comme prochaines du haut de la tribune. Prévenu de leur démarche, M. Marie refusa d'entrer en pourparlers avec cette multitude bruyante, exaltée. Il consentit seulement à recevoir cinq ou six délégués choisis par elle. Sa volonté ne souleva pas d'objection, et bientôt les six délégués furent introduits dans le palais. A leur tête, M. Marie reconnut un nommé Pujol, avec lequel il avait lutté personnellement le 15 mai, lors de l'invasion de la Chambre. « Je n'ai rien à dire, s'écria-t-il vivement, à un homme de désordre, mais je causerai volontiers avec les véritables représentants des ouvriers. — Ils ne parleront pas sans moi, répondit Pujol avec hauteur. — Vous êtes donc les esclaves de cet homme, répliqua M. Marie, puisque vous avez besoin de sa permission. » — Les cinq ouvriers, auxquels s'adressait cette dernière parole, gardèrent le silence; puis ils ne tardèrent pas à se remettre de la surprise qu'elle leur avait causée, et, pour attester leur indépendance, ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à exposer eux-mêmes leurs griefs. Pujol comprit qu'il avait été trop loin; il n'insista pas davantage et la conférence commença. Si les cinq délégués s'étaient

exprimés avec calme, ils auraient certainement trouvé dans leur interlocuteur un accueil sympathique. A tort ou à raison, M. Marie blâmait l'espèce de brusquerie avec laquelle l'Assemblée nationale semblait vouloir procéder. « La suppression des Ateliers nationaux, dit-il « dans une note, était devenue une nécessité, et la « Commission exécutive y donnait tous ses soins (1). Seu- « lement, elle voulait ouvrir des soupapes et prévenir « ainsi toute explosion. M. de Falloux et ses amis ont « préféré l'explosion... » Ils ne l'ont pas préférée, mais je soupçonne que, la considérant comme inévitable, ils ont cru inutile d'en tenir compte. Toujours est-il que M. Marie, par la nature de l'opinion qu'il avait conçue, était parfaitement disposé à la bienveillance. Au contraire, les hommes qu'il avait en face de lui étaient pour la plupart hostiles, grossiers, fanatisés. Un seul d'entre eux, nommé Delbas, se fit remarquer par la modération de son langage et la convenance de sa tenue (2). Les autres manifestèrent brutalement l'intention de résister par la force aux décisions de l'Assemblée, aux prescriptions de la loi. M. Marie était incapable de tolérer de pareils discours, et, oubliant avec raison ses sentiments personnels, il déclara qu'avant tout la loi devait être obéie, l'Assemblée nationale respectée. Les délégués lui

(1) Nous avons cité, dans le précédent chapitre, une note par laquelle M. Marie indique que l'exil de M. Emile Thomas à Bordeaux eut pour véritable cause la crainte de trouver en lui un obstacle au projet de dissolution des Ateliers, projet déjà conçu et arrêté par la Commission exécutive.

(2) Voyez Lettre de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, chef du secrétariat de la Commission exécutive, *Procès-verbal de la Commission d'Enquête* t. II, p. 180.

répondirent par des invectives, par des menaces de mort, et ils sortirent dans un état violent d'exaspération. Ils transmirent à la foule, qui les attendait au dehors, un récit mensonger de leur entrevue. Pujol, entr'autres, dénaturant les premières paroles de M. Marie, affirma qu'il avait traité les ouvriers, en général, d'esclaves. L'imagination surexcitée de ses auditeurs broda sur ce canevas. Ils ajoutèrent bientôt qu'un membre de la Commission exécutive avait dit que les travailleurs des Ateliers nationaux n'étaient que de la canaille bonne à mitrailler, et ils se dirigèrent vers la place Saint-Sulpice, en criant : A bas Marie, Marie à la potence, nous ne partirons pas pour la Sologne! Tel fut le premier symptôme de l'insurrection, ou plutôt tel fut le prétexte que les meneurs exploitèrent pour donner le signal, longtemps attendu, de la grande prise d'armes.

De son côté, M. Marie ne négligea rien pour parer aux conséquences d'un incident dont il ne sentait que trop la gravité. Peu après sa conférence avec les délégués, les membres de la Commission exécutive et les Ministres devaient se réunir en Conseil. Il leur raconta ce qui venait de se passer, et, après avoir obtenu leur assentiment, il ordonna immédiatement l'arrestation immédiate des hommes dont il avait subi les injures et les menaces. Il n'excepta de la mesure que Delbas, dont la conduite méritait quelques égards. Il prescrivit même de le rechercher et de le prévenir que s'il consentait à se présenter de nouveau, dans le courant de la soirée, au Luxembourg, il y serait reçu avec une bienveillance marquée. Ces divers ordres furent directement transmis au Préfet de police, mais ils ne purent s'exécuter dans la journée

du 22, par la raison bien simple que M. Marie connaissait à peine le nom exact des cinq délégués; que, pour avoir leur adresse, il fallut s'adresser à l'administration des Ateliers nationaux, et que celle-ci n'était guère plus en état de fournir des renseignements certains. A la demande qui lui fut adressée, le Directeur, qui avait succédé à M. Emile Thomas, M. Lalanne, répondit par un aveu d'impuissance. « L'armée de 403,500 hommes à laquelle je commande, dit-il, n'a pas d'autre contrôle que les bulletins de recensement, et ces bulletins sont encore entre les mains des vingt-cinq Maires de Paris et des principales communes de la banlieue (1) » Avec un pareil désordre, on comprend que les recherches prescrites ne pouvaient être couronnées de succès. Vers la même heure, M. Marie sut que 56 délégués des Ateliers nationaux, parmi lesquels un grand nombre d'anciens délégués du Luxembourg, s'étaient réunis au Jardin-des-Plantes. Il ordonna également leur arrestation. Mais ce dernier ordre ne fut transmis au Préfet de police que par l'intermédiaire hiérarchique du Ministre de l'Intérieur, et il n'arriva à sa destination que le lendemain 23, à onze heures du matin, alors que les barricades s'élevaient dans toute l'étendue de Paris. Puis, le Préfet de police, M. Trouvé-Chauvel, s'aperçut que la notification à lui faite émanait simplement des bureaux du Ministère et portait une date surchargée, ce qui lui parut doublement regrettable (2). Il demanda des ordres plus ré-

(1) *Procès-verbal d'Enquête*, t. II, p. 180; Lettre de M. Lalanne aux membres de la Commission exécutive.

(2) Voyez note de M. Trouvé-Chauvel, *eodem*, p. 179.

guliers, en sorte que les mesures de précaution dont M. Marie avait pris l'initiative, restèrent complètement infructueuses.

Ici encore, nous rencontrons une question qui s'est déjà posée devant les contemporains et que les historiens futurs seront tenus de résoudre. L'insurrection de Juin pouvait-elle être prévenue, évitée? Chose singulière! Les contemporains ne se sont pas bornés à critiquer la conduite de la Commission, qui seule, pendant les mois de mai et de juin, a eu la responsabilité du pouvoir. Ils ne se sont pas bornés à prétendre qu'elle avait attendu jusqu'au jour de la lutte pour commencer la résistance. C'est contre le vainqueur, c'est contre le général Cavaignac, que les attaques les plus violentes ont été dirigées. On est allé jusqu'à soutenir qu'il avait laissé l'insurrection s'étendre, s'aggraver, pour se donner le mérite d'une sanglante victoire, et obtenir, comme récompense, la dictature. De pareilles accusations, dont l'invraisemblance nous surprend aujourd'hui, se sont produites à la fois dans les journaux, dans les brochures et jusqu'au sein de l'Assemblée nationale. Devenu Ministre de la justice, M. Marie se préoccupa sérieusement des calomnies répandues contre le chef du Cabinet dont il était membre. Il a même cru, un instant, qu'il trouverait l'occasion d'y répondre à la tribune. De là, dans ses papiers, une longue série de notes, à l'aide desquelles, suivant ses habitudes laborieuses, il se prépara à la discussion. Le général Cavaignac s'étant défendu lui-même, et lui seul, dans la mémorable séance du 25 novembre, M. Marie n'eut pas besoin de prendre part au débat parlementaire. Néanmoins, ses notes ne lui furent

pas complètement inutiles. Il s'en servit pour rédiger un Mémoire en réponse aux articles du journal la *Presse*. Ce travail, évidemment destiné à l'impression, a-t-il été publié ? Nous ne le pensons pas. En tous cas, il a paru sans nom d'auteur, sans l'autorité qui s'attache au témoignage d'un membre de la Commission exécutive, à l'opinion consciencieuse d'un homme parfaitement honnête et parfaitement incapable de trahir la vérité. Nous croyons donc utile de l'analyser ici et d'en rappeler les points principaux.

M. Marie ne fait pas difficulté d'admettre que l'insurrection de Juin était prévue, en ce sens que tout le monde avait le pressentiment d'une lutte inévitable, et vivait dans la terreur de cette redoutable éventualité. Depuis la Révolution de Février, les passions démagogiques étaient déchaînées. Les hommes de désordre « étaient armés, et qui pis est, légalement armés. » Tôt ou tard, Paris devait être le théâtre d'une collision sanglante. Mais le Gouvernement a-t-il été jamais prévenu que tel jour, à telle heure, les partis extrêmes devaient descendre dans la rue ? A-t-il été mis en demeure de prendre des précautions spéciales ? M. Marie affirme que non. Dans le rapport présenté à la Chambre, au nom de la Commission d'enquête, M. Quentin-Bauchard cite une lettre du 14 juin, adressée par une main anonyme à Blanqui, détenu à Vincennes, lettre annonçant l'explosion prochaine d'un vaste complot. Cette pièce n'avait pas l'importance qu'on semble lui avoir attachée : car évidemment des conspirateurs, décidés à l'action, ne s'en vantent pas dans une lettre destinée à passer sous les yeux de l'autorité, comme toutes celles qui sont adressées

à des détenus. Tout au plus le 22 juin, après la démarche des ouvriers au Luxembourg, la crise parut imminente. Encore les groupes, qui parcouraient les rues, ne portaient pas d'armes apparentes et ne manifestaient aucune intention d'élever des barricades. Les meneurs déclaraient seulement qu'ils entendaient résister aux ordres de l'Assemblée, s'opposer à la dissolution des Ateliers nationaux, et rester à Paris. Les symptômes ne devinrent plus significatifs que le lendemain 23, et la lutte commença presque aussitôt. Si l'ordre, donné par M. Marie, d'arrêter les cinq délégués, qu'il avait reçus au Luxembourg, et les cinquante-six qui s'étaient réunis au Jardin-des-Plantes, avait pu recevoir son exécution, cela seul eût-il suffi pour empêcher une catastrophe, si longtemps préparée et dont les causes étaient si lointaines, si profondes? Il est beaucoup plus probable qu'à la nouvelle de l'arrestation de leurs délégués, les Ateliers nationaux eussent pris les armes dès le 22. Suivant M. Marie, durant cette première période, le rôle de la Commission exécutive se réduisait à organiser dans Paris la Garde mobile, la Garde républicaine, la Garde nationale, et surtout à faire venir un solide noyau de troupes régulières; les seules à peu près sur lesquelles il fût prudent de compter. Quant au général Cavaignac, alors simple Ministre de la guerre, il n'avait qu'à exécuter les ordres de la Commission, au sujet de l'effectif des troupes à rassembler. Or, il résulte des déclarations formelles de M. Marie que la Commission exécutive avait uniquement prescrit la concentration de 20,000 hommes dans Paris et de 5,000 dans le voisinage immédiat, en tout 25,000. Et des documents irrécusables constatent qu'au début de

l'insurrection, le Ministre de la guerre avait réellement sous la main 25,392 soldats d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. Il est vrai que, d'après les témoignages de MM. Ledru-Rollin et Lamartine, ce dernier aurait en outre proposé à la Commission de faire venir 20,000 hommes de l'armée des Alpes, proposition qui aurait été adoptée. M. Marie conteste l'exactitude de ce fait, dont il ne reste aucune trace officielle. Il observe que M. Ledru-Rollin lui-même a fini par résumer la question en ces termes : « Il s'agira de savoir un jour si, oui ou non, il y avait bien 25,000 hommes de troupes à Paris, au mois de Juin. Quant à moi, je ne peux le croire. » La présence de ces 25,000 hommes étant certaine, incontestable, le seul point en litige demeure irrévocablement tranché.

Mais le débat peut s'étendre en dehors des limites où l'honorable M. Marie croit devoir le restreindre. On peut se demander pourquoi la Commission exécutive, en prévision d'une lutte formidable, s'est arrêtée au chiffre insuffisant de 25,000 hommes. Devant la Commission d'enquête, le général Lamoricière a fait à cette objection la réponse suivante : « J'ai beaucoup entendu regretter qu'il n'y eût pas plus de troupes à Paris. Il faut songer qu'à cette époque, un trop grand développement de force militaire eut soulevé un *tolle* général contre le Gouvernement, qu'on l'eût taxé d'être provocateur (1). » L'observation a quelque chose de juste. Vingt mille hommes à Paris, au mois de Juin, c'était déjà beaucoup, lorsque deux mois auparavant la présence d'un soldat n'y aurait pas été tolérée. Seulement, il y avait autour

(1) *Procès-verbal de la Commission d'Enquête*, t. 1, p. 307.

de la capitale des villes que les chemins de fer mettaient en communication rapide avec elle. La prudence conseillait d'y établir de solides garnisons, et si réellement M. de Lamartine a proposé d'y réunir 20,000 hommes, empruntés à l'armée des Alpes, il est regrettable que sa proposition n'ait pas été accueillie; ou, si ses souvenirs sont inexacts, si la proposition formulée n'a pas été par lui faite, il est fâcheux que la Commission exécutive n'ait pas pris l'initiative d'une mesure analogue (1).

Nous passerons rapidement sur d'autres détails qui nous semblent d'importance secondaire. La *Presse* reprochait au général Cavaignac de n'avoir pas exécuté les ordres qu'il avait reçus de M. Marie lui-même dans la soirée du 22. Il s'agissait d'envoyer, le lendemain, des troupes au Luxembourg, pour protéger le siège du Pouvoir et, en outre sur la place du Panthéon, pour empêcher les ouvriers, qui s'y étaient donné rendez-vous, de se réunir et de se préparer au combat. M. Marie établit, par les procès-verbaux officiels de la Commission exécutive, que le premier de ces ordres a seul été donné, et qu'il a été exécuté scrupuleusement (2). Qu'importe d'ailleurs que la place du Panthéon ait été oui ou non garnie

(1) Il semble résulter des déclarations du général Cavaignac, à la séance du 25 novembre 1848, que M. de Lamartine s'est borné à exprimer un désir personnel, sur lequel il n'a pas insisté, et qui n'a pas été l'objet d'une délibération sérieuse de la part de la Commission exécutive. Néanmoins, le ministre de la guerre prit sur lui de se conformer au désir exprimé, et l'une des divisions de l'armée des Alpes avait reçu l'ordre de se rapprocher de Paris quand l'insurrection éclata tout-à-coup.

(2) M. Barthélemy-Saint-Hilaire a fait beaucoup de bruit d'une lettre qu'il aurait écrite au général Cavaignac dans la nuit du 22 au 23, lettre

de troupes? Il est évident que les ouvriers, décidés cette fois à prendre les armes, auraient trouvé dans Paris un autre lieu de réunion aussi avantageux. M. Marie aborde ensuite l'examen plus utile des mesures générales, concertées le vendredi 22, quand il n'y eut plus aucune incertitude à conserver sur l'imminence de la lutte. Dès le matin de ce triste jour, un grand Conseil eut lieu au Luxembourg. « Le but de cette réunion, dit-il, tout le monde le comprend, était de préciser la situation et de se jeter en garde contre elle. Le danger devenait pressant. Le Ministre de la guerre est investi du commandement ; sur lui donc va peser désormais le soin de diriger les opérations militaires... Qu'avait-il à faire? Combattre, sans aucun doute... Oui, mais comment? Quel sera le système; l'ordre de bataille? — C'est une grande question qu'une question stratégique posée dans un tel moment et sur un tel champ de bataille. La guerre des barricades n'est pas une guerre ordinaire : la Restauration et la dynastie de Juillet en ont fait deux fois la fatale expérience. Sans aucun délai, la question fut donc posée et résolue. Est-ce à dire que l'on discutait au lieu d'agir? Non, on agissait et on discutait simultanément. On agissait ; en effet, dès la veille, le général Damesme avait l'ordre de consigner ses troupes (Garde mobile) dans les casernes, et elles avaient été consignées. Des troupes de ligne avaient été envoyées au Luxembourg. La Garde répu-

— dans laquelle il lui aurait transmis l'ordre positif de garnir de troupes la place du Panthéon. Le texte même de cette lettre et les explications fournies par le général Cavaignac démontrent que cette circonstance ne méritait guère d'occuper une place sérieuse dans un pareil débat.

« blicaine et toute la garnison de Paris étaient sur pied,
« en armes, prêtes à marcher suivant les dispositions
« militaires que motiveraient les circonstances. Plusieurs
« heures avant le feu, les généraux, investis d'un com-
« mandement supérieur, le général Clément Thomas,
« pour la Garde nationale, le général Damesme, pour la
« Garde mobile, le général Fouché, pour l'armée, et le
« Ministre de la guerre, appelé au commandement en
« chef, étaient réunis au Luxembourg près de la Com-
« mission exécutive. Là, on discutait. Oui, il le fallait
« bien. Car s'il n'y avait qu'une voix sur la nécessité
« d'une résistance active, vigoureuse, d'un autre côté
« les opinions différaient quant au système d'attaque.
« La *Presse* prétend que, tandis que M. de Lamartine
« insistait pour que la Garde nationale fût considérée
« seulement *comme une réserve, un appui moral, un*
« *magnifique supplément de forces*, le général Cavaignac
« disposait ses plans de telle sorte que la Garde natio-
« nale abordât seule les barricades. Voici la vérité. Dans
« le Conseil, quelques membres pensèrent qu'il fallait
« attaquer chaque barricade à mesure qu'elle s'élevè-
« rait : le général soutenait, au contraire, qu'il valait
« mieux concentrer les troupes, procéder par masses,
« envoyer, pour ainsi dire, une armée à l'assaut de
« chacun des points occupés en force par l'émeute...
« Les raisons qu'il donnait..., il les a précisées devant
« la Commission d'enquête... Ainsi deux systèmes étaient
« en présence. Celui du général prévalut, et c'était jus-
« tice (1). A lui devait appartenir le choix, puisque la

(1) Dans la discussion qui eut lieu devant l'Assemblée, le nom de M. Marie a été souvent répété comme celui d'un des membres de la Com-

« responsabilité devait être à lui. Qu'on discute sur la
 « valeur de ce système, soit. La critique a pour elle le
 « vaste champ des conjectures..., le général a pour lui
 « le fait matériel, l'expérience et le succès... Suivez
 « encore avec nous le Ministre dans ses actes. S'il cons-
 « pire, comme le dit la *Presse*, pour mieux dissimuler ses
 « projets, il va se retirer dans son ministère, loin de
 « l'Assemblée, loin de la Commission exécutive. Non.
 « Sa première parole est celle-ci : Le danger est partout,
 « notre centre d'action doit être placé au sein même de
 « l'Assemblée nationale, sous l'œil vigilant des Repré-
 « sentants du peuple. Et immédiatement il se rend à
 « la Présidence de l'Assemblée avec MM. Lamartine et
 « Ledru-Rollin. Il y est suivi plus tard par MM. Garnier-
 « Pagès et Pagnerre. M. Arago, lui, ne s'y rend qu'après
 « avoir, de sa personne, combattu toute la journée contre
 « l'insurrection du quartier Saint-Jacques et enlevé plu-
 « sieurs barricades. C'est de la Présidence que partent
 « tous les ordres ; ordres de concentration de troupes,
 « d'abord, suivant le système adopté, ordres de direc-
 « tion, ensuite, sur les divers points, où elles doivent
 « simultanément lutter. »

~~M. Marie pourrait observer encore qu'à cette heure~~
 décisive, les membres de la Commission exécutive, qui
 connaissaient personnellement le caractère du général

mission qui conseillaient d'attaquer les barricades au fur à mesure qu'elles
 s'élevaient. Il est possible qu'il ait manifesté cette opinion ; mais il avait
 trop de bon sens pour insister, et pour avoir la prétention de dicter un
 plan de bataille aux généraux chargés de combattre. En tous cas, les
 réflexions qu'il formule ici montrent comment et pourquoi il n'hésita pas
 à donner carte blanche au général Cavaignac.

Cavaignac, qui l'avaient mis à l'épreuve comme ministre de la guerre, et qui venaient de l'entendre exposer son plan de bataille, n'hésitèrent pas à lui donner un nouveau témoignage de confiance absolue. Jusqu'alors l'armée, la Garde mobile et la Garde nationale relevaient d'autorités distinctes. Ces distinctions administratives, imaginées pour les temps de calme, n'avaient pas de raison d'être en un jour de combat. La Commission exécutive réunit tous les combattants sous la main du même chef. M. Marie, qui partageait à cet égard l'opinion de ses collègues, rédigea, à la hâte, une proclamation destinée à faire connaître publiquement le nouvel état des choses. Elle est ainsi conçue : « Le général Cavaignac, ministre de la guerre, prendra le commandement de toutes les troupes, Garde nationale, Garde mobile, Armée. Unité de commandement, obéissance. Là, sera la force, comme là est le droit. » Or, cette proclamation fut écrite le 23, vers dix heures et demie du matin, à la Présidence de l'Assemblée nationale. Elle ne porte pas seulement la signature des membres de la Commission exécutive, mais celle du Président, M. Sénard. On peut dire que le Pouvoir législatif s'unissait en quelque sorte au Pouvoir exécutif, pour confier au général Cavaignac l'autorité souveraine, dont tout le monde le savait digne, avant même qu'il eût conquis le prestige de la victoire.

Quant aux nombreux témoignages recueillis par la Commission d'enquête et d'après lesquels, si l'on eût agi avec plus de rapidité, dans la matinée du 23, si des troupes avaient été dirigées sur une foule de points à la fois, on eût empêché la construction des barricades,

laissons M. Marie expliquer lui-même ce qu'il faut en penser. « Quiconque a vu de près l'insurrection du « 23 juin sait avec quelle ardeur, quel empressement « elle a tout-à-coup éclaté dans la matinée, avec « quelle rapidité prodigieuse elle s'est étendue. En « quelques heures, sa ligne d'occupation s'était posée de « l'extrémité du faubourg Saint-Jacques à l'extrémité du « faubourg du Temple, et cette ligne se trouva, comme « par enchantement, hérissée de barricades. La terreur « fut profonde, cela devait être. Chaque quartier, chaque « rue, chaque bataillon, chaque compagnie de Garde nationale aurait voulu pouvoir s'appuyer immédiatement « sur une force militaire imposante. Devait-on céder à ce « désir, naturel sans doute, mais égoïste? Devait-on « éparpiller sur cette ligne immense toutes les forces « disponibles?... Pour entrer dans cette vue, il aurait « fallu plus de cent mille hommes et encore y auraient-ils réussi?... Quoiqu'il en soit, à tort ou à raison, le « général Cavaignac préféra, comme il l'a dit et expliqué, « concentrer ses troupes et agir par masses. Oui, la « *Presse* a raison. Beaucoup de colères ont éclaté par « suite dans les localités non secourues aussitôt qu'elles « auraient voulu l'être : oui, ces colères non raisonnées « retentissent, en écho, dans les enquêtes : oui, beaucoup de calomnies, même des accusations de trahison « se sont élevées contre la Commission exécutive et contre « le général Cavaignac. Ces calomnies, ces accusations, « le général les a entendues et, grâce à Dieu, elles n'ont « pas eu assez de puissance pour entraver ses résolutions. Qu'en est-il résulté? Que si des intérêts particuliers ont souffert, l'intérêt général a été sauvé; que si

« des plaintes et des soupçons se sont un instant élevés,
« ils se sont bientôt, à de rares exceptions près, perdus
« dans les acclamations publiques, que l'Assemblée na-
« tionale a résumées dans ce décret : Le général Cava-
« gnac a bien mérité de la patrie... On aurait pu empê-
« cher les barricades, dit la *Presse*, et ainsi éviter la lutte.
« On empêche quelques barricades, on n'empêche pas
« des milliers de barricades s'élevant en deux ou trois
« heures dans une zone immense. Et quand M. Joubert,
« ancien directeur de l'octroi, vient dire : — Si nous
« avons eu la moindre force avec nous le vendredi,
« avant deux heures, nous aurions empêché les barri-
« cades, — cette déposition ne met en évidence ni né-
« gligence ni mauvais desseins. Ce qu'elle met en
« évidence, c'est une fanfaronnade qui touche à la folie.
« Empêcher les barricades! Les a-t-on empêchées en
« 1830? Les a-t-on empêchées en 1848? Les a-t-on em-
« pêchées à Vienne, à Berlin, à Francfort? Tous ces gou-
« vernements, bien armés qu'ils étaient et forts d'une
« vieille puissance solidement établie, ont-ils, eux aussi,
« favorisé l'établissement des barricades qui les ont
« menacés ou renversés, dans l'intérêt d'une dictature
« rêvée? Juin a bien prouvé qu'avec la force publique
« on emporte les barricades même les plus formidables :
« la preuve qu'on puisse les empêcher de s'élever est
« encore à faire. »

Non-seulement on n'empêche pas les barricades, parce que cela est matériellement impossible; mais, à Paris surtout, les gouvernements qu'elles menacent ne sont pas toujours libres d'agir contr'elles, comme ils le jugent convenable. M. Marie a entrevu cette vérité. Dans un

passage de son remarquable travail, il observe qu'un homme de gouvernement doit « combattre la guerre civile « plutôt en défensive qu'en offensive. » Ce n'est pas dire assez. Il y a un *moment psychologique* avant lequel les Gouvernements ne peuvent pas agir. S'ils le devancent, s'ils essayent de disperser les attroupements par la force, avant que la lutte ait été engagée par eux, s'ils versent le sang des factieux avant que celui des soldats ou des gardes nationaux ait coulé, ils risquent de compromettre la cause de l'ordre même aux yeux de la population paisible. On les accuse d'avoir exagéré le péril, d'avoir pris le spectre rouge pour la réalité. Et dans la rue, il ne manque pas de gens habiles pour ramasser les premiers cadavres, et soulever des indignations réelles ou fausses, en criant de toutes parts : « On égorge nos « frères. » Alors même que la bataille est sérieusement engagée, combien de ménagements n'exige pas l'opinion publique ? « Ce qui a fait durer la lutte, dit le général de « Lamoricière dans sa déposition, c'est que le premier « jour, on ne voulait pas employer les grands moyens, « comme dans une ville prise d'assaut. Du moment où « les circonstances permirent et obligèrent même d'y « recourir, tout fut visiblement décidé. » Ainsi, il y a un moment pour l'attaque et un moment pour l'emploi des moyens décisifs. Nos mœurs imposent cette double entrave à l'action de ceux qui nous protègent, et le général Cavaignac, de même que la Commission exécutive, encore investie du Pouvoir suprême, ont dû se conformer, coûte que coûte, à des lois qu'ils n'auraient pas impunément violées.

L'issue du combat restait encore douteuse, lorsque

dans la séance permanente du samedi 24, l'Assemblée nationale, sur la proposition de M. Quentin-Bauchart, déclara Paris en état de siège et confia la plénitude des pouvoirs au général Cavaignac. M. Jules Favre demandait qu'on ajoutât au décret une disposition expresse, indiquant que la Commission exécutive cesserait immédiatement ses fonctions. Citoyens, s'écria M. Duclerc, vous venez de voter une mesure de salut public, ne votez pas une rancune; et la disposition supplémentaire ne fut pas adoptée. Néanmoins, le seul fait de la délégation des pouvoirs au général Cavaignac impliquait évidemment la suppression de la Commission exécutive. Les membres de cette Commission comprirent la portée du vote et ils déclarèrent aussitôt qu'ils se retiraient. M. Marie ne cache pas l'impression pénible qu'il éprouva, la véritable douleur que lui causa cette démission forcée. « Non certes, dit-il, que je regrettasse le Pouvoir. Vingt fois j'avais voulu le quitter. Mais avoir été contraint de l'abandonner au milieu du combat, quand ce combat nous l'avions nous-même, pendant vingt-quatre heures, engagé et soutenu avec vigueur, c'était ce qui me blessait profondément. Je n'avais pas déserté, je le savais bien. Mais mon poste d'honneur m'était enlevé et on ne m'en donnait pas un autre équivalent, où je pusse servir utilement la République pendant le combat qui continuait. » D'autres sentiments encore augmentaient l'amertume de ses regrets. Il sentait parfaitement que la mesure prise par l'Assemblée nationale n'était pas inspirée uniquement par des considérations de salut public. On frappait la Commission exécutive, un peu tard sans doute, à cause des faiblesses que l'on croyait avoir à lui

reprocher. Et M. Marie, qui avait essayé de se montrer plus ferme, qui, en toute circonstance, avait résolument payé de sa personne, restait puni, avec ses collègues, de fautes qu'il avait déplorées. Sa conscience lui disait qu'il y avait, dans cette confusion, une injustice cruelle. Heureusement l'Assemblée ne tarda pas à montrer qu'elle savait distinguer entre les hommes et faire la part de tous les actes. Son Président, M. Sénart, étant devenu Ministre du général Cavaignac, elle déféra à M. Marie la haute fonction qui était ainsi vacante. Il fut nommé, dans la séance du 28 juin, par 494 voix, contre 297 données à M. Dufaure. « Ce fut pour moi, dit-il, une grande « consolation et un grand honneur. Le public ratifia le « choix de l'Assemblée, et j'en éprouvai aussi une joie « sensible. » On lit, en effet, dans le *Journal des Débats*, très-sympathique à la candidature de M. Dufaure, une phrase qui résume fidèlement l'opinion des contemporains. « M. Marie, proclamé Président, doit les suffrages « de l'Assemblée à l'honneur d'avoir été désigné ou dé- « noncé comme le membre le plus modéré et le plus « sage de l'ancienne Commission exécutive. » On voit qu'il ne fut pas longtemps enveloppé dans la disgrâce de ses collègues et que, dans les rangs du parti de l'ordre, personne ne lui contesta la récompense due à ses louables efforts.

En prenant possession du fauteuil de la Présidence, dans la séance du 30 juin, M. Marie prononça quelques paroles émues. Après avoir remercié l'Assemblée, il rappela les événements déplorables qui venaient de s'accomplir. « C'est, dit-il, la barbarie qui, une fois encore, a « osé lever la tête contre la civilisation. La victoire était

« écrite pour nous dans les lois mêmes de l'humanité.
« C'est à nous maintenant, citoyens, à consolider cette
« victoire par la sagesse de nos travaux, par la fermeté
« de notre conduite, par le développement modéré, mais
« constant, des principes que la République a posés...
« Avec le temps pour auxiliaire, avec la paix dans la cité,
« avec l'ordre surtout, cette loi suprême de la société,
« toutes les souffrances peuvent être soulagées, toutes
« les misères secourues, tous les ressorts du travail et
« de l'industrie remis en mouvement... La gravité des
« circonstances commande la gravité dans les discus-
« sions. Vous m'aidez à la maintenir. Vous maintien-
« drez aussi la liberté de toutes les opinions. A ces
« conditions, citoyens, nous verrons renaître, soyez-en
« sûrs, ces grands jours parlementaires, dont la France
« est fière dans le passé, et dont elle a besoin encore
« pour asseoir sur des bases inébranlables la Constitu-
« tion qu'elle attend. » Si élevé que soit un pareil lan-
« gage, il semble au premier abord n'avoir rien que de
« naturel et d'ordinaire. Mais il emprunte aux circonstan-
« ces un caractère spécial. En juin 1848, bien peu d'ora-
« teurs disaient et répétaient sans cesse que l'ordre est la
« loi suprême des sociétés, que les progrès doivent être à
« la fois constants et modérés, que le temps est l'auxiliaire
« indispensable des plus sages réformes. Ils étaient encore
« plus rares ceux qui, rendant au passé une justice éclatante,
« rappelaient à l'Assemblée républicaine les grands jours
« parlementaires d'autrefois, comme un exemple à suivre,
« comme une tradition glorieuse à conserver. Certes, je ne
« prétends pas que M. Marie n'a jamais eu ses partialités,
« ses entraînements. Mais qui donc, à cette époque troublée,

est resté plus fidèle aux vrais principes et plus constamment équitable? Dans la séance du 14 juillet, il rendit compte à l'Assemblée d'une visite qu'il avait faite aux blessés de l'insurrection, dans les hôpitaux de Paris. Il mentionna, qu'outre les membres du bureau, l'évêque d'Orléans l'avait accompagné dans cette démarche. Il vanta les soins prodigués aux victimes par les médecins, les internes, les sœurs de charité. Puis, rappelant les consolations qu'il avait adressées aux soldats, aux gardes nationaux blessés : « Ils supportaient, dit-il, leurs souffrances avec plus de fermeté, leur front rayonnait de joie, lorsque nous leur avons parlé des sentiments d'ordre et de liberté pour lesquels ils avaient combattu. » Toujours le même mot, la même pensée, la même franchise.

M. Marie resta bien peu de temps à la Présidence. Voici comment il raconte l'incident par suite duquel il accepta d'autres fonctions. « Mon ami Bethmont, ministre de la justice, était atteint d'une maladie qui ne lui permettait pas de travailler. Le Président du Conseil se vit forcé de se séparer de lui. Il le faisait avec peine, mais enfin les besoins du service l'exigeaient, pensait-il. On songea à moi pour remplacer Bethmont. J'appris ce projet, indirectement d'abord, par un mot de Goudchaux. Eh bien, acceptez-vous? me dit-il un matin? — Accepter quoi? répondis-je. — Est-ce que vous n'avez pas vu le général? — Non...; et la conversation en resta là. Dans la journée, je reçus une lettre de Sénart, qui me disait encore : Avez-vous accepté? Je lui répondis que je n'avais vu personne. Mais devinant ce dont il s'agissait, j'allai trouver Bethmont. Il n'était pas au

« courant. Le lendemain, le Président du Conseil entra
« dans mon cabinet et me dit aussitôt : Je viens vous
« offrir le portefeuille de la Justice. Je lui répondis qu'il
« m'était impossible d'accepter sans réflexion. J'hésitais
« beaucoup à quitter la Présidence. D'ailleurs je pensais
« qu'il était essentiel que ce poste fût occupé par un répu-
« blicain de la veille. Qui me remplacerait? La rue de Poi-
« tiers ne voudrait-elle pas mettre un des siens? C'était un
« échec public qu'il ne fallait pas tenter. Dans cette pen-
« sée, je préférais une combinaison qui aurait placé Sénart
« à la Justice, Marrast à l'intérieur, moi restant à la Prési-
« dence. Le soir, je fis part au Conseil de ces réflexions.
« Elles firent impression sur l'esprit du général. Cepen-
« dant le Conseil les combattit et nous nous séparâmes
« sans parti définitivement arrêté. J'instruisis Garnier-
« Pagès de ce qui se passait et lui dis que, si je quittais
« la Présidence, je désirerais qu'il y arrivât. Il pensa que
« son succès à la Chambre pouvait être douteux, et il me
« conseilla de rester président. J'insistai alors sur la
« combinaison que j'avais proposée. Sénart lui avait
« d'abord paru favorable; mais soit qu'il eût consulté
« ses amis, soit qu'il eût spontanément changé d'opi-
« nion, il finit par refuser, et l'on s'arrêta à cette combi-
« naison nouvelle : Marrast présenté à la Présidence,
« avec l'appui du Cabinet, et moi au Ministère de la jus-
« tice. J'acceptai ou plutôt je me résignai. Je dois le
« dire, une parole du général me décida. Lors de mes
« derniers refus : — Que voulez-vous, me dit-il, si nos
« amis certains nous refusent, je serai forcé de prendre
« les amis douteux, et ce n'est pas ainsi que nous ferons
« les affaires de la République. — Il n'y avait d'autre

« réponse à cela que le dévouement le plus absolu. » Le mot est strictement vrai. Si pénibles que fussent parfois les fonctions de Président, elles n'avaient rien de comparable avec les ennuis, les tracas, le continuélabeur d'un grand ministère. Elles offraient les avantages du Pouvoir sans les inconvénients. Après les rudes épreuves du Gouvernement provisoire et de la Commission exécutive, M. Marie avait considéré le fauteuil présidentiel comme un repos en même temps que comme un honneur. Il savait, au contraire, qu'en devenant ministre de la justice, il allait être obligé de rentrer dans l'arène politique, et de s'exposer, non-seulement aux attaques de ses adversaires, mais souvent même à celles de ses anciens amis. Sa famille partageait ses appréhensions. Le 16 juillet, son fils aîné, M. Emile Marie, en me racontant la combinaison projetée, m'écrivait : « Le Ministère de la justice offre, dans ce moment, la plus belle position du monde pour couler un homme à fond, à cause des lois sur la presse. Si mon père accepte, il fuira une fois encore la tranquillité, qui commençait à revenir pour lui, et il la fuira contre sa volonté. » Bien d'autres, à sa place; auraient repoussé un échange aussi onéreux. M. Marie n'accepta que par devoir, et comme un nouveau sacrifice imposé à sa conscience (1).

Il se trouva presque aussitôt en face de la nécessité, qu'il avait prévue, de soutenir à la tribune le projet de loi sur la presse, présenté par son prédécesseur, M. Bethmont, et qui avait pour objet, notamment, de rétablir,

(1) Le décret qui le nomme ministre de la Justice porte la date du 18 juillet 1848.

dans une certaine limite, le cautionnement des journaux supprimé depuis la Révolution. Lui qui, dans sa carrière d'avocat, avait tant de fois sollicité l'indulgence ou l'impunité de la justice en faveur des écarts de la presse; lui qui, comme membre du Gouvernement provisoire, avait consacré la liberté presque illimitée de la discussion, il se voyait, à son tour, entraîné dans la voie des mesures restrictives. La loi proposée n'avait, à la vérité, qu'un caractère transitoire. Elle se fondait sur la nécessité de circonstances spéciales, et devait être bientôt remplacée par une loi organique plus durable et plus mûrement réfléchie. Devant l'Assemblée, M. Marie prit soin de signaler cette nuance importante. Mais, dans sa loyauté, il n'hésita pas à placer le débat sur un terrain plus large. A ceux qui préconisaient la liberté absolue de la presse et invoquaient contre lui les souvenirs du passé, il répondit en termes qui méritent d'être cités textuellement (1) : « Les idées absolues sont une belle chose, « elles ont leur rôle puissant dans la marche de la civi- « lisation, mais avec elles seules on ne gouverne pas : « elles planent trop haut, elles se perdent trop dans les « nuages, elles ne tiennent pas assez compte des vio- « lences, des colères, des conspirations qui s'agitent « autour d'elles et au-dessous d'elles. Le rôle d'un Gou- « vernement n'est pas sans doute de faire triompher les « faits sur les idées, il n'est pas non plus de faire triom- « pher les idées sur les faits. Le rôle d'un Gouverne- « ment, c'est de contrôler les unes par les autres, c'est « de les mettre en contact, c'est de faire qu'il y ait con-

(1) Séance du mardi 8 août 1848, *Moniteur* du mercredi 9.

« ciliation; et non pas de se perdre dans ces idées ab-
« solues, généreuses, sans doute, qui peuvent prêter à
« l'éloquence, mais qui vont fort mal au Gouvernement,
« à la pratique sérieuse des affaires. Il y a donc au-
« dessus de ces idées absolues autre chose à quoi les
« orateurs que vous avez entendus hier et aujourd'hui
« n'ont pas fait attention; or, c'est sur ce terrain que
« je vais appeler, moi, la discussion..... Nous aussi,
« quand nous sommes arrivés au Gouvernement des
« affaires, nous y sommes venus avec ces idées, permet-
« tez-moi de le dire, plus chevaleresques que solides et
« vraies, dont nos adversaires se paraient hier à cette
« tribune. Oui, nous avons cru, ou du moins j'ai cru
« pour mon compte, que la civilisation avait fait d'assez
« grands pas dans le monde pour qu'à son éclatante
« lumière les esprits se fussent élevés, les cœurs se fus-
« sent adoucis. Nous avons pensé, je pensais comme les
« honorables orateurs d'hier, que les erreurs de la presse
« pouvaient être corrigées facilement par les vérités de
« la presse; que la raison serait seule souveraine; que
« des discussions et des luttes, quelque animées qu'elles
« fussent, sortirait l'harmonie. Devant ces idées, nous
« avons mis, en effet, de côté toutes les lois de la Res-
« tauratation, toutes les lois de la ~~branche cadette~~; nous
« ~~avons foulé aux pieds~~ toutes les garanties qui avaient
« été données, non pas contre la liberté seulement, mais
« même contre l'excès de la liberté. Nous n'avons pas
« voulu enfin que, sous le régime républicain, aucune
« de ces lois anciennes pût être invoquée ou appliquée.
« Qu'en est-il résulté? Je ne parlerai pas, vous l'entendez
« bien, des attaques contre les personnes. Les attaques

« contre les personnes sont trop peu de chose dans cette
« grande cause de la liberté, pour que jamais elles
« puissent préoccuper un cœur qui a quelque générosité
« et quelque élévation... Mais il y avait quelque chose
« de plus haut et de plus grand : c'était la force même
« qui gouvernait qui était attaquée ; c'étaient toutes les
« traditions du passé qui étaient insolemment mises en
« question ; c'étaient ces colonnes de granit, sur lesquelles
« repose la société, qui étaient ébranlées chaque jour
« par les attaques de la presse, et Dieu sait quelle presse,
« et si l'on doit lui donner ce nom. Voilà ce que nous
« avons vu, voilà ce dont nous avons été témoins.....
« Croyez-vous, citoyens, qu'aujourd'hui toutes ces colè-
« res soient calmées, toutes ces passions soient éteintes ?
« Quant à moi, je l'avoue, en présence de ces faits, je
« ne viens pas soutenir sans doute qu'il faille pour tou-
« jours, et quelles que soient les circonstances dans les-
« quelles le pays se trouve placé, qu'il faille, dis-je, pour
« toujours recourir aux mesures préventives. Non, non,
« je ne viens pas émettre de telles pensées. Mais je viens,
« m'emparant de l'expérience des temps passés, de l'ex-
« périence que nous avons faite nous-même, je viens
« dire à la liberté, que pour être respectée il faut qu'elle
« sache aussi respecter ceux qui l'aiment ; qu'elle s'in-
« cline devant les droits de tous. Non, je ne veux pas que
« ses excès la compromettent elle-même ; je ne veux
« pas que ses excès compromettent la République.
« Quand j'ai rêvé la République, je l'ai rêvée grande,
« je l'ai rêvée généreuse ; je la veux, maintenant que la
« réalité a remplacé le rêve, je la veux grande et géné-
« reuse comme je l'ai rêvée. » On comprend sans peine

combien un tel langage souleva de récriminations au sein de l'Assemblée et surtout dans les partis extrêmes. Quelques orateurs, entr'autres M. Ledru-Rollin, ne manquèrent pas l'occasion de satisfaire leurs rancunes et d'épuiser contre M. Marie le déplorable système des personnalités blessantes. Mais l'immense majorité de l'Assemblée couvrit ses paroles d'applaudissements et le récompensa de sa franchise par une approbation chaleureuse. Cette fois, l'opinion du public éclairé ne lui fut pas moins favorable. Il obtint, à la fois, un succès de tribune, par son talent, un succès d'estime, par son caractère. C'est qu'il y a des circonstances solennelles, où les hommes, qui ont vécu dans l'opposition, ont le droit de confesser hautement les erreurs qu'ils ont commises, les entraînements auxquels tous les partis se laissent entraîner. C'est qu'en août 1848 il y avait plus de vrai courage à rompre nettement avec des traditions fâcheuses qu'à flatter, par une coupable faiblesse, les passions démagogiques. C'est qu'enfin l'honnêteté de M. Marie n'était douteuse pour personne; personne ne suspectait la nature du mobile qui le faisait agir; et, dans le cours de sa vie passée, il était facile de trouver encore plus de gages donnés par lui aux idées de sage modération qu'aux idées de liberté chimérique.

Cependant, il ne faudrait pas dénaturer sa conduite, en exagérant les sévérités de la loi qu'il soutint et la portée des paroles qu'il prononça dans la discussion. Je ne sais dans quelle circonstance l'autorité de son exemple, rapproché de ses convictions républicaines, fut invoquée par M. Thiers comme justification des lois de septembre. M. Marie, dans une de ses notes, proteste avec

vivacité contre une assimilation quelconque entre les deux systèmes. La note est assez courte et le débat assez grave pour qu'ici encore nous citions textuellement : « L'honorable M. Thiers n'avait assurément pas besoin « de s'abriter derrière personne pour appuyer ses doc- « trines sur la presse. C'est trop de prudence ou trop de « modestie. Toutefois, puisqu'il lui a plu d'invoquer « mes actes et mon nom, je désire les mettre en garde « contre toute équivoque. Ce que je pense et ce que je « veux, j'ai l'habitude de le dire tout haut. Je ne m'op- « pose pas à ce qu'on le répète, mais j'ai droit à ce « qu'on le répète avec exactitude. Dans la société, il n'y « a pas, il ne peut pas y avoir de droits sans limites. « Cela est vrai pour le droit d'écrire comme pour tous « les autres droits. Cela est vrai surtout quand l'Etat, « au lendemain d'une révolution, est en guerre avec « tous les partis. *Le laissez faire, laissez passer*, tolérable « peut-être là où la forme, le principe de Gouvernement « n'est pas en question, est ici, dans son sens absolu, « une naïveté ou une trahison. Je crois donc à la néces- « sité des lois de la presse, et je ne retire rien de ce que « j'ai dit, fait ou pensé à cet égard, lorsque j'avais l'hon- « neur de siéger à l'Assemblée Constituante, comme re- « présentant ou comme ministre de la République. « Quelles limites peuvent être légitimement posées à la « la liberté de la presse? Voilà toute la question. Diffé- « rents systèmes se sont produits. Je n'entends pas les « discuter. Mais je ne puis m'empêcher de rappeler que, « de tous ces systèmes, celui qui s'est montré le plus « oppresseur, le plus implacable, c'est le système for- « mulé par les lois de septembre. Ces lois, M. Thiers

« et ses amis les ont fait voter; le Gouvernement pro-
 « visoire les a lacérées; à chacun son œuvre. M. Thiers
 « me dit ou plutôt m'accuse de les avoir ressuscitées.
 « C'est être ou bien oublieux ou bien injuste. » M. Marie
 analyse ensuite les lois de septembre, leur disposition
 relative à l'attentat contre la sûreté de l'Etat, la qualifi-
 cation arbitraire, suivant lui, donnée à ce nouveau crime,
 l'offense au roi mise sur la même ligne, la juridiction
 exceptionnelle créée à ce propos, le chiffre de la majorité
 abaissée pour faciliter la condamnation, enfin l'énormité
 des cautionnements exigés des journaux. Et il ajoute :
 « Que trouve-t-on de semblable, je le demande, dans la
 « loi du 11 août 1848? Cette loi n'est rien autre chose
 « que la loi de 1819 et celle de 1822 exactement repro-
 « duites. Son texte même n'en fait pas mystère, et l'ar-
 « ticle 1^{er} l'énonce positivement. Voilà ce que j'ai fait,
 « ce que j'ai dû faire, ce que je ferais encore. » Ainsi,
 dans le silence du cabinet, interrogeant sa raison, sa
 conscience, M. Marie revendiquait, sans crainte, la res-
 ponsabilité des doctrines qu'il avait soutenues, comme
 ministre de la justice, et tout en les précisant, en les
 ramenant à leurs véritables limites, il affirmait de nou-
 veau que, pour être républicain, on n'est pas tenu de
confondre la liberté avec la licence.

La discussion de la loi du 11 août 1848 fut la seule
 discussion importante à laquelle M. Marie, durant son
 ministère, prit une part remarquable. Les autres cir-
 constances, qui l'amènèrent à la tribune, appartiennent
 à cette catégorie trop nombreuse d'incidents parle-
 mentaires, qui ne laissent derrière eux que le souvenir
 d'agitations stériles. En ce qui touche la Constitution, il

imita l'exemple de la plupart des membres du Gouvernement, qui, pour laisser à l'Assemblée l'entière liberté de ses votes, s'imposèrent l'obligation d'intervenir le moins possible dans le débat. Malgré cette réserve, la situation du Cabinet ne tarda pas à devenir embarrassée, difficile, et à nécessiter un remaniement de portefeuilles. Après l'insurrection de Juin, le général Cavaignac, investi de pouvoirs incontestés, avait choisi ses ministres dans le sens de ses opinions ou de ses affections personnelles. Il n'avait pas tenu un compte suffisant de l'opinion et des tendances de la majorité de la Chambre. De là, bientôt, des tiraillements, des symptômes de défiance, que ses adversaires implacables, ceux de l'extrême gauche, exploitèrent avec habileté. Un jour M. Xavier Durrieu porta à la tribune la question relative à la suppression de plusieurs journaux, ordonnée par le général Cavaignac en vertu de l'état de siège. Deux fois pourtant, l'Assemblée avait écarté ce débat irritant par une résolution qui semblait définitive. La troisième épreuve ne fut pas aussi favorable au Gouvernement. Malgré les efforts combinés de MM. Sénart et Marie, la question préalable ne fut adoptée qu'à la majorité insignifiante de cinq voix. Parmi ceux qui la repoussèrent, les membres des partis extrêmes avaient seuls quelque sympathie pour les journaux suspendus. Aux yeux de la plupart des votants, la question soulevée n'avait été qu'un prétexte, dont ils s'étaient emparés pour manifester leurs exigences. Le général Cavaignac comprit sans peine la portée du vote et sa véritable nature. Un instant, il songea à se retirer, avec ses ministres, et à placer l'Assemblée dans la nécessité de pourvoir à une modi-

fication complète du Gouvernement. Mais, dans l'état des esprits, à la veille de l'élection présidentielle, une crise aussi grave avait d'immenses inconvénients. Ses ministres insistèrent pour qu'il séparât sa cause de la leur, et, après avoir obtenu son assentiment, ils lui transmirent, par l'intermédiaire de M. Marie, leur démission collective. En réalité, la Chambre n'exigeait pas une concession si large. Elle ne voulait qu'une chose : introduire dans le Conseil un élément nouveau, quelques représentants des idées de la majorité. Peut-être aussi tenait-elle à écarter spécialement quelques-uns des membres de l'ancien Cabinet. Quant aux autres, ils n'avaient perdu ni son estime, ni sa confiance. Envisagée avec calme, la difficulté se réduisait donc à remplacer certains noms, plus ou moins compromis, par d'autres noms plus ou moins sympathiques. Celui de M. Dufaure fut immédiatement prononcé. Restait à savoir s'il accepterait et surtout quelles conditions il poserait à son acceptation. Dans une de ses notes, M. Marie a conservé le souvenir des négociations qui s'engagèrent sur ce terrain. M. Dufaure ne consentit d'abord à entrer dans une combinaison nouvelle, que comme ministre de l'intérieur, en même temps que M. Vivien, comme ministre des travaux publics, et M. de Tocqueville comme ministre de l'instruction. On essaya de lui faire accepter un portefeuille moins important que celui de l'intérieur. M. Marie, entre autres, voyait avec peine un homme du lendemain conquérir, de haute lutte, un poste aussi considérable. Malgré la sagesse de son caractère et la largeur de ses idées, il subissait, malgré lui, l'influence de l'esprit d'exclusion, de défiance, qui trop souvent domine le

parti républicain. Mais l'insistance de M. Dufaure fut tellement énergique, qu'il fallut se résoudre à lui donner satisfaction sur ce point ou renoncer à son concours. M. Marie ne tarda pas à reconnaître qu'il valait mieux céder. Aucune objection ne s'éleva contre l'entrée de M. Vivien au ministère des travaux publics. Au contraire, celle de M. de Tocqueville à l'Instruction fut obstinément repoussée. On lui préféra M. Freslon, un homme de la veille, honorable sans doute, mais dont le mérite n'était guère comparable à celui du célèbre auteur de la *Démocratie en Amérique*. De son côté, M. Dufaure finit par abandonner une partie de ses prétentions primitives, et le ministère du 13 octobre se trouva définitivement constitué. Il n'avait pas, d'ailleurs, une longue carrière à fournir. Moins de deux mois après, Louis Napoléon fut élu Président de la République et amena aux affaires des hommes entièrement nouveaux. Dans ce court intervalle, ni les actes ni les papiers de M. Marie n'offrent rien de saillant. Il nous suffira d'analyser ou d'extraire les notes qu'il a laissées sur les derniers jours de son passage au Pouvoir.

« Dès les premières nouvelles du scrutin, dit-il, nous
« pensâmes que la partie était perdue. Le général, dans
« les jours précédents, avait des espérances, même des
« illusions. Tout cela s'évanouit. Il ne perdit ni son
« calme ni son respect pour le suffrage universel. Dans
« les conversations intimes, comme à la tribune, ce res-
« pect ne cessa de se manifester. Qu'il y eût dans son
« cœur une profonde amertume, surtout quand il connut
« le scrutin de Paris qu'il avait sauvé; qu'il fût profon-
« dément affecté de cet oubli, de cette ingratitude, ce

« serait aller trop loin. Mais ses regrets n'étaient pas
« assez forts pour altérer, en lui, les sentiments élevés
« du citoyen, toujours prêt à se sacrifier aux intérêts de
« la patrie. Maintenant, de grands devoirs s'imposaient
« à nous. Notre pensée, notre volonté, était de remettre
« la République calme et intacte aux mains du Président
« que l'élection désignait. » Le premier danger, qu'en-
trevirent les membres du Conseil, fut le danger d'une
tentative de restauration impériale, coïncidant avec la
date du 15 décembre, anniversaire de la rentrée des
Cendres. Quelques rapports de police avaient suggéré
cette crainte, qui paraît avoir été sans fondement sé-
rieux, et sous la pression de laquelle de nombreuses
mesures de précaution furent inutilement combinées. Le
Gouvernement comprit bientôt que s'il y avait, pour la
paix publique, une menace de péril véritable, ce péril
devait plutôt venir de l'exaltation des partis révolution-
naires. Sous prétexte de réunions électorales, les clubs
s'étaient rouverts. Les motions les plus violentes, les
plus coupables, avaient signalé leur réapparition. J'ai
sous les yeux les procès-verbaux adressés au ministère
de la justice, et je n'en citerai qu'un exemple. Dans une
réunion tenue à Montrouge, le 23 novembre, le président,
nommé Bernard, après avoir insulté le général Cavaig-
nac, ajouta : « Si jamais Bonaparte triomphe, les cent
« cinquante mille socialistes que renferme Paris, brû-
« leraient plutôt cette ville que de consentir à voir
« rétablir la Monarchie. » On voit que depuis longtemps
l'incendie de la capitale fait partie du programme dé-
magogique. En 1848, de pareilles menaces paraissaient
si monstrueuses, qu'elles passaient, en quelque sorte,

inaperçues. Mais on peut juger, par elles, des discours proférés dans les clubs et de la surexcitation que ces discours répandaient dans les classes inférieures de la population parisienne. Pendant que l'Assemblée procédait à la vérification régulière des opérations électorales, cette surexcitation allait toujours grossissant. Fallait-il attendre que tous les procès-verbaux eussent été réunis, puisque le résultat déjà connu et contrôlé du scrutin ne laissait aucune espèce de doute ? Le Gouvernement ne le pensa pas et résolut de hâter la proclamation présidentielle. « Le mercredi 20, dit M. Marie, des conférences « s'ouvrirent à cet effet, entre MM. Dufaure, O. Barrot, « Changarnier et Malleville. Ils allèrent trouver Louis « Napoléon et lui communiquèrent la pensée d'en finir « le jour même, ce qui fut accepté. Puis, à midi, ces « messieurs se rendirent à la Commission des Trente, « où ils exposèrent la nécessité de la proclamation im- « médiate. Leur avis fut adopté à l'unanimité et tout fut « résolu... Après la proclamation, les membres de l'an- « cien ministère allèrent visiter le général Cavaignac. « Nous le trouvâmes ému, mais calme, comme à la « séance. Dans la conversation, il nous dit qu'après le « discours du nouveau Président, rien ne nous auto- « risait, quant à présent, à douter de sa loyauté ; « qu'il fallait, par conséquent, honorer et soutenir en « lui le chef de la République ; que nous devons nous « voir, nous réunir, rester nous-mêmes, et ne pas nous « laisser entraîner à une opposition que l'intérêt du « pays ne rendrait pas nécessaire ; que, personnelle- « ment, il était résolu à ne se faire inscrire dans aucune « réunion politique, mais qu'il nous engageait à y pren-

« dre part, pour suivre le courant de l'opinion. La Ré-
« publique, ajouta-t-il, voilà ce qu'il faut défendre ;
« quant à moi, je ne souffrirai jamais qu'elle soit atta-
« quée. »

Peu de temps après cette scène d'adieux, qui, malgré les illusions qu'elle révèle, ne manque certainement ni de sagesse ni même de grandeur, M. Marie rentra dans son modeste appartement de la Rue-Neuve-des-Petits-Champs et reprit le chemin du Palais de justice. Je croirais lui faire injure en disant que le Pouvoir ne l'avait pas enrichi, mais je puis attester qu'il l'avait appauvri. Durant les années précédentes, il avait fait, dans sa propriété de Saint-Georges, des dépenses considérables ; il avait, en quelque sorte, escompté l'avenir, qui s'annonçait alors pour lui paisible et lucratif. La Révolution l'avait surpris, avant qu'il eût liquidé sa situation personnelle, et lui avait créé des embarras, contre lesquels il eut longtemps à lutter. Si la clientèle, qu'il avait abandonnée, consentait à revenir, le mal était sans doute réparable. M. Marie aimait sa profession : il ne reculait ni devant le travail du cabinet ni devant les fatigues de la plaidoirie. Il se sentait encore la force de regagner le temps perdu. Néanmoins, il n'était pas sans inquiétude et plus d'une fois il regretta les honneurs qui lui avaient coûté si cher. Aux élections pour l'Assemblée Législative il ne fut nommé ni dans la Seine ni dans l'Yonne. Au mois d'octobre 1849, le décès de M. Robert nécessita dans l'Yonne des élections nouvelles. Les amis de M. Marie le pressèrent de poser de nouveau sa candidature. Il hésita longtemps. Les motifs, qu'il invoquait alors pour s'abstenir, méritent d'être cités. Ils

jettent sur la situation politique de la France à cette époque une lumière instructive. « Tu me presses, écrivait-il
« à un de ses parents, de poser ma candidature devant
« les électeurs de l'Yonne... Mais, mon ami, pour poser
« sa candidature il faut être, et c'est à mes yeux la pre-
« mière condition, en sympathie d'idées, d'opinions
« avec les électeurs que l'on veut représenter ; sinon ce
« n'est plus qu'une affaire d'ambition personnelle, c'est-
« à-dire une misérable ambition.

« Or, il ne faut pas nous abuser. Les électeurs ont
« leurs passions, leurs entraînements.

« Pour ceux-ci, je ne suis pas assez républicain ; pour
« ceux-là, je le suis trop. Par mon caractère aussi bien
« que par mes opinions, je me trouve placé entre deux
« extrêmes. Que faire donc ? Transiger avec les uns ou
« avec les autres ? Je le sais, ce qu'on appelle la tac-
« tique des partis le conseillerait... Une fois au Pouvoir
« ou à côté du Pouvoir, il est toujours temps d'oublier
« ou de violer les promesses faites, les engagements pris.
« C'est de l'habileté, dans la pensée des grands hom-
« mes d'Etat. A mes yeux, c'est de la lâcheté, lâcheté
« envers soi-même, lâcheté envers les partis que l'on
« trompe.

« Et quand je dis, mon ami, que je n'ai pas de transac-
« tion à faire, crois bien que j'y ai mûrement réfléchi. Je
« ne suis ici ni absolu ni entêté dans mes idées, mais
« quand je crois être dans le vrai, j'y persiste. Voici,
« au reste, mes raisons.

« J'aime la République et j'ai contribué à la fonder
« parce que, à mes yeux, elle est de toutes les formes
« de gouvernement la plus vraie, la plus digne, et,

« dans le mouvement actuel des esprits, la plus logique
« et la plus inébranlable. Mais, pour que la République
« s'affermisse, il faut briser, une bonne fois et ouver-
« tement, avec l'anarchie et avec les folles idées, les
« folles ambitions qui peuvent directement ou indirecte-
« ment y conduire. Le despotisme à mille têtes est
« plus odieux mille fois que le despotisme d'un seul.
« Je n'en veux point. La démocratie, plus qu'aucun
« autre élément social, a besoin d'être fortement gou-
« vernée; et, je le dis avec tristesse, si elle ne veut pas
« ou si elle ne sait pas obéir aux pouvoirs qu'elle-
« même proclame et sanctifie, elle cesse d'être un droit,
« elle devient un fléau. Je ne veux pas d'une démocratie
« ainsi comprise. Je connais trop aussi l'industrie et ses
« lois, la propriété et ses droits, la famille et sa haute
« puissance morale et sociale, pour accepter le pro-
« gramme des diverses écoles socialistes, dont le radica-
« lisme a effrayé et effraye encore la France. Les chefs
« de secte, dans l'orgueil de leurs systèmes, ne songent
« pas aux difficultés que présente l'application de leurs
« théories. Ils savent, eux, esprits généreux, élevés, en-
« chaîner la logique, quand elle conduit à l'absurde;
« mais les passions ne le savent pas et les intérêts ne
« le veulent pas. Si, du moins, ces passions, si ces inté-
« rêts n'allaient qu'à l'absurde, je leur dirais : passez.
« Bien d'autres avant vous ont passé et la société vit.
« Mais, qu'ils le comprennent ou ne le comprennent
« pas, qu'ils le veuillent ou ne le veuillent pas, ils vont
« à l'abîme, et je ne consens pas à les y suivre. Voilà
« pourquoi je n'ai pas de transaction à faire avec les
« républicains exaltés, montagnards ou socialistes, et

« je me crois vraiment plus républicain et meilleur républicain qu'eux.

« Quant à ceux qui me trouvent trop républicain, voici ce que j'ai à leur dire :

« J'aime la République non pas seulement parce qu'elle est la forme la plus vraie, la plus digne, la plus logique de Gouvernement, mais parce qu'elle est une nécessité sociale. La démocratie a mis des siècles à se dégager des éléments qui l'absorbaient et à connaître sa force. Elle la connaît aujourd'hui et elle veut qu'on la respecte. Elle ne reculera pas plus que n'ont reculé dans les temps anciens, quand l'heure a sonné pour elles, les autres puissances qui successivement ont régné sur ce pays, la théocratie, la féodalité, la monarchie absolue, la monarchie légitime et la monarchie constitutionnelle. On l'entravera peut-être par la ruse, on ne la renversera pas. Si l'on tente la force, c'est la guerre alors, c'est la guerre civile... Eh bien, qui donc voudrait accepter cette responsabilité impie?... Pour moi, je ne veux pas ainsi tenter Dieu. Si c'est là être trop républicain, soit, j'en suis trop, mais je n'y puis rien changer.

« Telles sont mes raisons. Je les expose nettement et franchement. J'ai toujours compris ainsi la lutte électorale. Vainqueur, je ne tromperai personne; vaincu, je reste fidèle à moi-même, et c'est toujours un grand bien. »

Posée dans ces termes, la candidature de M. Marie n'avait aucune chance de succès. Le parti qui s'arrogeait alors le droit de se dire seul républicain, ne lui fit même pas l'honneur de la discuter. Une réunion géné-

rale des délégués de ce parti eut lieu à Auxerre le 30 septembre, et le compte rendu officiel de la séance parut dans l'*Union républicaine* du 3 octobre. Nous recommandons la lecture de ce document curieux à quiconque désirerait savoir quelles étaient, à cette époque, les conditions requises pour devenir chez nous candidat de la démocratie. Quant au parti conservateur, il avait trop souffert de la Révolution de Février pour recueillir un des hommes qu'elle avait portés au pouvoir, fût-ce le meilleur, le plus sage et le plus pur. Plus il y avait excès d'un côté, plus il y avait réaction de l'autre. Dans de pareilles luttes, l'honorable M. Marie n'avait sa place nulle part. Il renonça pour quelque temps à la vie politique, et se consacra, sans partage, aux travaux du barreau. On peut dire de lui ce qu'il disait naguère du général Cavaignac. Oui, quand il rentra, malgré lui, dans la vie privée, il éprouva quelque amertume. Il protesta intérieurement contre les revirements de la fortune, contre les aveugles préférences du suffrage universel. Mais sa foi politique ne fut jamais ébranlée par ces impressions passagères, et bientôt il ne retrouva dans son cœur que la satisfaction profonde d'un homme rendu à ses occupations préférées, à ses plus chères affections.

RENTÉE DE M. MARIE AU BARREAU. — SON ÉLECTION A MARSEILLE.
— SA VIEILLESSE. — SA MORT.

1849-1870.

La rentrée de M. Marie au Palais fut accueillie par le barreau et la magistrature elle-même avec les témoignages empressés d'une sympathie unanime. Il en

fut vivement touché. Vingt ans après, dans une circonstance que nous rappellerons bientôt, au milieu d'une fête qui fut sa dernière joie (1), il se plaisait à évoquer le souvenir de cet accueil flatteur, comme une des émotions les plus douces de sa longue carrière, comme une des meilleures récompenses qu'il ait jamais obtenues. « Vous « m'avez félicité de ma fidélité, disait-il à ses confrères, « réunis dans un banquet pour célébrer sa cinquante « taine professionnelle. Ai-je été cependant si fidèle ? « Vous avez fait allusion à un souvenir qui me rappelle « précisément une infidélité, bien involontaire, il est « vrai, et bien passagère; mais enfin c'en est une. Vous « me l'avez heureusement pardonnée. Ainsi, mes chers « confrères, et lorsqu'un jour vous avez vu ma place « vide au milieu de vous : Gardons-la lui, vous êtes-vous « dit dans le secret de vos pensées, il nous reviendra. « Aujourd'hui..., absent pour le service de la patrie. — « Et je servais, en effet, avec quelques hommes de « cœur, plus illustres que moi, mais non pas plus dévoués. — Et je crus bien faire alors, en apportant aux « tempêtes et aux orages ce même sentiment du Droit et « du Devoir, source à mes yeux de toute puissance politique, de toute richesse matérielle, de toute grandeur « morale, que nos traditions m'avaient enseigné..... — « Puis, quand a sonné l'heure qui me relevait de ma « faction au Pouvoir, je suis descendu sans regret de ces « hauteurs que je n'avais point cherchées; un peu guéri « de la fantaisie des voyages aux pays lointains; at-

(1) Je veux parler de la fête donnée à M. Marie le 27 décembre 1869, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son inscription au tableau de l'Ordre des Avocats. Voyez plus loin.

« triste, mais non découragé, ni dans ma foi ni dans mes
« espérances. — Et c'est avec bonheur que j'ai retrouvé
« ma place auprès de vous, auprès de la magistrature,
« dont j'aime à saluer ici les représentants les plus
« éminents... Car auprès d'elle aussi ma vie profession-
« nelle a été heureuse et honorée. Je n'ai oublié, ni les
« regrets de mon absence qu'elle voulait bien m'expri-
« mer un jour qu'elle me visitait au ministère de la
« justice..., ni ses félicitations quand je revins à sa
« barre. » Mais les clients, les hommes d'affaires, tous
ceux de qui dépendait, à cette heure critique, l'avenir
de M. Marie et celui de sa famille, avaient-ils conservé
pour lui les mêmes sentiments d'estime et de confiance
que la magistrature et le barreau ? Heureusement, les
inquiétudes qu'il avait conçues à cet égard ne tardè-
rent pas à se dissiper. A peine eut-il repris sa robe
d'avocat, à peine sa résolution fut-elle connue publique-
ment, qu'il se trouva plus occupé, plus encombré de
dossiers, plus obsédé de consultations qu'avant 1848.
Chaque jour le nombre de ses rivaux diminuait. MM. Bil-
lout, Baroche, Delangle, Chaix-d'Est-Ange, s'éloignaient
successivement du Palais. M. Bethmont succombait aux
atteintes d'une cruelle maladie. Après avoir lutté plus
longtemps, M. Paillet lui-même tombait, en pleine au-
dience, frappé d'un coup mortel. Et cette fois, il faut le
reconnaître, la fécondité du barreau de Paris semblait
épuisée par tant de pertes. Quelque fût le talent des nou-
veaux venus, bien peu semblaient à la hauteur de tels
devanciers. M. Marie restait un des rares survivants
d'une époque finie, un de ces grands avocats, qui savent
charmer l'auditoire, sans négliger la défense des intérêts

confiés à leurs soins, un de ces hommes privilégiés chez qui l'attrait de la forme s'unit à des qualités plus solides, la pratique des affaires à la science du droit, dans ce qu'elle a de plus élevé.

Pendant quinze années, *grande mortalis ævi spatium*, de 1849 à 1863, il se consacra sans relâche à l'exercice de sa profession. Le temps des procès politiques était passé ou il n'était pas encore revenu. M. Marie n'eut pas l'occasion de prononcer quelques-unes de ces harangues qui avaient fait la fortune de sa jeunesse. D'ailleurs, il avait éprouvé bien des mécomptes, perdu bien des illusions. Il n'aurait plus apporté dans de pareilles luttes la même verve, la même confiance qu'autrefois. D'un autre côté, il put s'apercevoir que l'immense majorité du parti républicain, devenue plus exclusive, se séparait de lui. Elle lui reprochait de ne pas appartenir à l'école jacobine, d'être trop modéré, de professer avec trop de constance le culte du droit et du juste. Si, par hasard, elle avait besoin d'un avocat, ce n'est pas lui qu'elle choisissait pour défendre ses intérêts ou excuser ses passions. En revanche, M. Marie vit accourir dans son cabinet les hommes les plus considérables des autres partis, sans distinction de nuance (1). Il se trouva mêlé à tous les grands débats judiciaires, civils ou commerciaux. La nature spéciale de son talent, durant cette

(1) Parmi les principales affaires qu'il a plaidées durant cette période, on cite ordinairement celle du docteur Véron contre les actionnaires du *Constitutionnel* mécontents de la vente de ce journal, et celle des éditeurs des *Mémoires du maréchal Marmont*, poursuivis par les héritiers du prince Eugène. Nous citerons en outre l'affaire de Lopès, dans laquelle M. Marie suppléa M. Paillet, qui venait d'être frappé d'une attaque d'apo-

période, a été finement caractérisée par M. Pinard, dans la seconde édition des *Etudes sur le Barreau au XIX^e Siècle* (1). « Les hommes distingués, dit-il, ont tous une « manière qui leur est propre... Tel avocat a du pré-
« dicateur, tel prédicateur a de l'avocat, sans cesser
« l'un et l'autre d'exceller dans le genre qu'ils ont em-
« brassé. Il y a une pente qui les attire, à laquelle ils
« cèdent, sans s'y laisser aller. C'est la pente de leur
« esprit et de leur talent. Je n'ai jamais entendu M. Ma-
« rie, sans me le figurer dans un temple protestant,
« expliquant la loi chrétienne dans sa simplicité. Sa
« gravité, sa dignité, son élévation n'y auraient pas été
« de trop. Il ramène tout, dans ses plaidoyers, à une
« idée générale, comme il le ramènerait à un texte.
« C'est ainsi que son talent diffère des talents ordinaires
« du barreau. Il y a en lui plus d'onction, plus d'idéal.
« Cet idéal, que la réalité ne parvient pas toujours à tou-
« cher, n'en annonce pas moins une généreuse et forte
« nature. » Un autre historien du Barreau nous montre,
à la même époque, M. Marie sous un aspect plus maté-
riel, plus familier. « Quand il plaide, dit M. Maurice
« Joly (2), il se campe, il s'établit comme à poste fixe

plexie à la première Chambre du tribunal de la Seine. — L'affaire des docks Napoléon, où il plaida pour M. Arthur Berryer (voyez une des notes suivantes). — L'affaire du prince Voroutzow contre le prince Dolgoroukow. — L'affaire Mirès, dans laquelle M. Marie défendait un des membres du conseil de surveillance, M. le comte de Chassepot. — L'affaire relative au testament du marquis de Villette, dans laquelle il soutenait les droits de M. de Montreuil contre M. de Dreux-Brézé. — L'affaire de M^{me} la comtesse de Civry contre son père le duc de Brunswick; etc...

(1) *Le Barreau au XIX^e siècle*, deuxième édition, t. II, p. 246.

(2) Notice sur M. Marie, insérée dans l'ouvrage intitulé le *Barreau de Paris*.

« devant le tribunal. On comprend que rien ne pourra le
 « déloger qu'il n'ait fini sa harangue. On n'aurait pas
 « même l'idée de l'interrompre, tant il présente de vi-
 « gueur et d'assurance dans son aspect, de fermeté dans
 « son langage. Il a généralement sa toque enfoncée sur
 « la tête. Son mouvement habituel est d'ôter et de re-
 « mettre ses lunettes, dont il s'affuble, on ne sait trop
 « pourquoi, quand il plaide, car personne ne lui en
 « a jamais vu hors du Palais (1). Ces lunettes font mer-
 « veille, quand il les détache de son visage et les dépose
 « sur son dossier, au moment d'entrer dans une de ces
 « magnifiques improvisations qui lui sont familières, et
 « dont la savante méthode n'est pas ce qu'il y a de moins
 « remarquable.

Veut-on maintenant connaître le secret de cette méthode, qui frappait les auditeurs, avocats et juges, M. Maurice Joly aussi bien que M. Pinard? Qu'on nous permette, à ce propos, une dernière citation. Je l'emprunte à un Éloge, prononcé le 23 décembre 1871, à la Conférence du barreau de Paris. L'auteur, M. Marcel Reboul, est un jeune avocat, qui n'a connu M. Marie qu'à la fin de sa carrière, mais qui l'a bien connu, ou qui a été exactement renseigné sur ses habitudes. Voici comment il en parle (2). « Les plaidoiries variées, dans

(1) M. Marie, comme tous les presbytes, n'avait besoin de lunettes que pour lire de près. C'est pourquoi il ne s'en servait qu'au Palais, lorsqu'il plaidait, et dans son cabinet, quand il étudiait.

(2) Éloge de M. Marie, prononcé à la conférence des avocats le 23 décembre 1871, par M. Marcel Reboul, avocat à la Cour d'appel, imprimé aux frais de l'Ordre; Paris, Renou et Maulde, 1872, p. 61.

« lesquelles M. Marie a révélé toutes les ressources de sa
 « puissante nature, les discussions juridiques appro-
 « fondies, les questions spéciales même, les procès de
 « contrefaçon, par exemple, où il étonne par la sou-
 « plesse de ses facultés d'assimilation, pourront faire
 « croire qu'il était de ces heureux que la nature a com-
 « blés en les dispensant d'avoir jamais à connaître ni
 « l'effort ni le travail. Et personne plus que M. Marie
 « n'a travaillé (1). Il a travaillé beaucoup, il a travaillé
 « toujours, repassant son œuvre, craignant de ne la
 « pouvoir terminer en temps utile, et, dans les derniers
 « temps de sa vie, inquiet à la veille d'une importante
 « plaidoirie, comme il l'était à ses débuts. Assis dans
 « son cabinet aux meubles sévères et modestes, à côté
 « de sa table chargée de livres, il écrivait sans cesse sur
 « ses genoux. De temps en temps, il relevait la tête, et le
 « menton appuyé sur ses mains croisées (2), il laissait
 « flotter son regard; puis, il reprenait la plume et se re-
 « mettait au travail. Ses notes sont des plaidoiries com-

(1) Le succès obtenu par M. Marie dans les affaires de contrefaçon est d'autant plus remarquable que jamais il n'avait fait d'études scientifiques. Néanmoins, à force de travail, et grâce aux facultés d'assimilation dont parle M. Reboul, il parvenait à saisir la nature et la portée d'une invention quelconque. Il en parlait ensuite avec autant de clarté et de précision qu'un homme de science, et il faisait comprendre aux magistrats les questions délicates que soulevaient ces inventions, comme M. François Arago faisait comprendre les difficiles problèmes de l'astronomie aux jeunes auditeurs groupés autour de sa chaire.

(2) Est-il nécessaire de rectifier ici un détail sans importance?... M. Marie avait coutume d'appuyer sa tête sur l'extrémité du pouce de la main gauche. Nadar eut occasion de le remarquer dans cette attitude singulière et il a tenu à en consacrer le souvenir dans une photographie que j'ai sous les yeux.

« plètes ; tous les détails de la cause s'y trouvent ; toutes
« les objections de l'adversaire y sont prévues et réfutées,
« pas un texte à citer n'est oublié. Il recommençait
« deux ou trois fois, toujours mécontent de son œuvre.
« Il l'aurait refaite encore, si l'heure de l'audience
« n'était venue. Arrivé à la barre, toutes ses craintes
« disparaissaient et ses notes, si soigneusement élabo-
« rées, étaient à peine consultées. » Ainsi, M. Marie ne
plaidait avec méthode, que parce qu'il arrivait au Palais
préparé, fortifié par de longues et patientes études. Au
lieu de se fier à son talent, à son expérience, à sa vieille
réputation, il travaillait comme un jeune homme incer-
tain du succès et soucieux de l'avenir. Il ne se bornait
pas à connaître les affaires de tout genre qu'il avait à
débatte. Il cultivait son esprit par des lectures variées.
Pour entretenir la vigueur et l'élévation de ses pensées,
il abordait tour-à-tour les grandes questions qui préoc-
cupaient l'opinion publique. Dans ses rares moments de
loisir ou pendant ses vacances, il consignait ses réflexions
par écrit. On dirait, à parcourir ses papiers, qu'il pré-
parait, comme jadis, des articles destinés à l'impression.
J'en trouve plusieurs sur les questions d'enseignement,
un autre sur la marche et les conséquences de la Révo-
lution française, un autre encore sur la vie de Jésus-
Christ, sur sa destinée, sur ses doctrines : Pourquoi faut-il
qu'il les ait tous laissés à l'état d'ébauche ? En sorte
qu'on ne peut les publier intégralement et qu'on est ré-
duit à les faire connaître par extraits ou par analyse (1).

Mais ce n'est pas impunément qu'au déclin de la vie

(1) Voyez au chapitre suivant.

on recommence l'œuvre de la jeunesse. Ce n'est pas, sans péril, qu'on ajoute les continuelles méditations du cabinet aux fatigues des luttes oratoires. A ce double labeur les forces s'épuisent, et si, par une faveur exceptionnelle, l'intelligence demeure intacte, un jour vient où le corps se refuse à l'accomplissement d'une tâche excessive. En vain les amis intimes de M. Marie lui conseillaient le repos. Il leur répondait doucement qu'il se devait à sa famille. Et puis, il aimait sa profession, il en était fier. Que de fois je l'ai entendu souhaiter de mourir dans sa robe d'avocat, comme son confrère et ami Paillet, comme un soldat sur le champ de bataille ! Rien ne modéra son ardeur, ni les approches de l'extrême vieillesse, ni les premiers symptômes d'une maladie de larynx. A la fin, quelques personnes s'étonnaient, lorsque elles voyaient ce vieux lutteur, à demi vaincu par l'âge et par la souffrance, solliciter au Palais de perpétuelles remises, ou lorsqu'à la Chambre il était contraint par une toux opiniâtre d'interrompre un discours à peine commencé. Il eut été plus juste de s'étonner, qu'après tant de fatigues il ait poursuivi si longtemps sa laborieuse carrière.

C'est que la nature l'avait doté d'une constitution saine et robuste, qu'il n'a jamais altérée par d'autres excès que celui du travail. Marié jeune, il fut constamment le meilleur des époux. Aux distractions malsaines il préféra toujours le calme bonheur du foyer domestique, et, quand il eut le chagrin de perdre l'aimable et douce compagne de sa vie, il demeura fidèle à sa mémoire. Une fille lui restait alors, nouveau modèle d'abnégation et de dévouement. Il reporta sur elle son affection ja-

louse. Il ne voulut plus la quitter, et, pour employer ses propres expressions, il continua de vivre dans l'intimité du sanctuaire. C'est là qu'il fallait le voir pour le bien connaître, pour apprécier complètement le charme de son commerce et la séduction de son esprit. Il ne gardait de cette raideur protestante, observée par M. Pinard, qu'une certaine correction de mise, à laquelle il ne renonçait pas même à la campagne (1). On a dit, avec raison, que personne ne ressemblait moins à un tribun. Ses manières distinguées sans prétention, ses goûts élevés quoique simples, étaient plutôt d'un grand seigneur (2), dans la meilleure acception du mot. Lorsqu'il se trouvait au milieu d'un cercle d'amis, sa physionomie, presque sévère dans le monde ou au Palais, s'animait d'un fin sourire. Ses yeux intelligents brillaient. Dans sa conversation, aucune trace de tension ou de recherche. Si l'occasion se présentait, il ne reculait pas devant les sujets les plus graves, sans jamais se départir d'une familiarité de bon aloi. Mais, s'il n'écoutait que ses préférences, il se laissait plutôt aller, par une pente naturelle, à causer du dernier tableau qu'il avait vu, de la dernière sonate qu'il avait applaudie, ou du dernier roman qu'il avait feuilleté (3). Il aimait les arts en général et surtout la

(1) Même à la campagne, j'ai presque toujours vu M. Marie porter la cravate blanche, et la redingote boutonnée jusqu'au col, à la façon de M. Berryer.

(2) Je me le suis figuré souvent, siégeant à l'Assemblée constituante de 1789, dans les rangs de la noblesse libérale. Il avait la taille haute, la démarche élégante, la finesse de traits qu'on se plaît à supposer aux gentilshommes d'alors.

(3) Il en lisait beaucoup et avec autant d'ardeur qu'un jeune homme. Dans les articles qu'il a rédigés pour le *Courrier des Tribunaux*, il en a

musique avec passion. Abonné du Conservatoire, depuis la création de la Société des Concerts, il connaissait à fond le répertoire classique. Son ancienne collaboration au *Courrier des Tribunaux* lui avait permis également d'apprécier les chefs-d'œuvre lyriques de l'Opéra ou du théâtre Italien, alors qu'ils avaient pour interprètes les artistes les plus éminents de notre siècle. Il en parlait avec une sûreté de goût, une vivacité d'impression, une verve remarquable. En toute circonstance, sa parole avait je ne sais quoi de frais et d'enjoué, qui contrastait avec les habitudes austères de sa vie. Aussi se plaisait-il à s'entourer de jeunes gens (1), et ceux qu'il a honorés de son amitié doivent lui rendre cette justice, que jamais ils n'ont rencontré d'homme plus vraiment aimable (2).

consacré plusieurs à l'examen de romans célèbres, et notamment à ceux de Fenimore Cooper. Dans ses dernières années, il n'écrivait pas, mais il racontait volontiers ses impressions de lecture.

(1) M. Marie s'est vanté lui-même de son amour pour la jeunesse, dans un banquet des anciens élèves du collège d'Auxerre qu'il présidait en 1851. « Quand le cœur se refroidit, à quel foyer le réchaufferait-on, si ce n'est au foyer toujours ardent de la jeunesse ? »

(2) Parmi les hommes âgés qui fréquentaient la maison de M. Marie et qui portaient un nom célèbre, je dois citer en première ligne l'honorable M. Bethmont ; une amitié de vieille date les unissait tous deux. Ils avaient la même élévation d'esprit, la même droiture de caractère, la même austerité et en même temps la même aménité de mœurs. Dans la terrible nuit du 24 au 25 février 1848, M. Marie désigna et fit agréer M. Bethmont comme ministre du commerce. Immédiatement prévenu, celui-ci accepta plus encore par déférence pour les prières de son ami que par dévouement à la chose publique. Il devint, au conseil, l'un des plus fermes soutiens de la politique modérée. Plus tard, M. Marie, ministre de la justice, crut pouvoir nommer M. Bethmont, déjà souffrant, premier président de la Cour d'appel de Paris. Mais le bruit de cette nomination se répandit le jour même où elle devait paraître au *Moniteur*, et il souleva, dans l'Assem-

Il était d'ailleurs d'une bonté qui allait jusqu'à la faiblesse. Je ne l'ai vu sévère qu'à l'égard de ceux qui, en politique, sacrifiaient à leur intérêt ou à leur ambition les scrupules de leur conscience. Intraitable sur ce point, il se montrait au demeurant d'une bienveillance extrême. En un mot, il avait, par un assemblage aussi rare que précieux, les qualités séduisantes qui excitent la sympathie, comme il avait les vertus qui commandent le respect.

De 1849 à 1863, non-seulement M. Marie se voua exclusivement à l'exercice de sa profession, mais il ne fit aucun effort, il ne tenta aucune démarche, directe ou indirecte, pour rentrer dans l'arène politique. On a prétendu qu'à l'époque du Coup-d'Etat, en 1854, il avait joué un rôle actif et important (1). On a imprimé qu'alors les représentants de la Montagne s'étaient réunis chez lui, et que là, pour ainsi dire sous sa présidence, ils avaient rédigé, puis signé une protestation énergique. Si le fait était vrai, il serait du moins bizarre. Jamais la Montagne ne rencontra d'adversaire plus ferme, plus irrécyclable que M. Marie. D'où vient qu'en un jour d'épreuve, elle aurait eu la singulière idée de se grouper autour de lui comme autour de son chef naturel? Comment lui-même aurait-il consenti à oublier ses justes

blés, une discussion irritante qui força M. Marie de renoncer à son projet. Dans le banquet anniversaire de sa cinquantaine professionnelle, il n'a pas manqué d'évoquer le souvenir de M. Bethmont, à côté de celui de M. Berryer, « ces amitiés illustres, disait-il, sur lesquelles je me suis appuyé tant de fois au cours de ma vie, dans mes bons comme dans mes mauvais jours. » Voyez plus loin, en ce qui touche ses relations avec M. Berryer.

(1) Voyez notamment Taxile Delort, *Histoire du second Empire*.

répulsions? Voici, sur ce point, l'exacte vérité. Le deux décembre, vers quatre heures du soir, M. Marie apprit, avec surprise, qu'un certain nombre de personnages politiques avaient cru pouvoir se donner rendez-vous dans sa demeure, comme dans un asile sûr, où l'œil de la police ne chercherait pas à pénétrer. Il vit, en effet, son salon se remplir d'hommes exaspérés par le coup d'Etat, et qui, une fois réunis, discutèrent confusément sur les mesures à prendre. La plupart appartenaient au parti républicain de la nuance Cavaignac. Il y avait même des représentants d'une nuance encore moins tranchée, et j'en pourrais citer qui bientôt acceptèrent de l'Empire des fonctions importantes. On se sépara, sans avoir rien résolu, en s'ajournant au lendemain. Par un scrupule, qui se conçoit sans peine, M. Marie ne s'opposa pas à cette nouvelle réunion, et le lendemain 3, à huit heures du soir, son salon fut envahi pour la seconde fois. La composition de l'assistance était à peu près la même que la veille, et la discussion fut également sans résultat (4). D'ailleurs, l'attention de la police était éveillée. A peine s'était-on séparé, sans avoir pris aucune résolution, qu'elle pénétra dans les appartements. Le fils aîné, de M. Marie, resté seul à la garde du logis, subit un court interrogatoire et assista, pendant quelques instants, à des perquisitions sommaires. Puis, tout rentra dans le calme et le silence. M. Marie, lui-même, ne tarda pas à reprendre possession de son cabinet, et l'estime générale qu'inspirait son caractère le préserva de toutes poursui-

(4) Le seul représentant de la Montagne et des idées violentes qui se soit glissé, je ne sais pourquoi et comment, dans cette réunion, est M. Madier de Monjau.

tes. S'il protesta contre les faits accomplis, ce fut à sa manière. Il était, depuis le mois d'août 1848, membre du Conseil général de l'Yonne pour le canton de Bléneau. Il avait pris une part active aux délibérations de ce Conseil, et dans quelques affaires importantes, notamment à propos d'un vœu relatif à la révision de la loi du 31 mai 1830, il avait soumis à ses collègues des rapports très remarquables (1). Aux réélections de 1852 il refusa de se mettre sur les rangs, parce qu'il lui semblait impossible de prêter le nouveau serment exigé des élus. A compter de cette époque, il se tint encore plus à l'écart. Et pourtant, s'il avait eu l'ambition de ce qu'on est convenu d'appeler *les honneurs*, s'il avait été, comme tant d'autres, capable de renier son passé, certes les occasions ne lui auaient pas fait défaut. Je n'en citerai qu'une preuve, parce qu'il s'agit d'un incident, divulgué jadis par la presse, et dont M. Marie a consigné le souvenir dans une de ses notes. A propos d'une affaire qu'il avait plaidée devant la Cour d'Assises et d'un client dont la famille sollicitait grâce, il eut, sans l'avoir demandée, une audience de l'Empereur (2). Napoléon III montra,

(1) Le rapport de M. Marie relatif à la révision de la loi du 31 mai 1830, n'a pas été inséré dans les procès-verbaux du Conseil général de l'Yonne, parce que la Commission a craint d'introduire dans le débat des raisons de politique générale. (Procès-verbal de la session de 1850, p. 330). Mais M. Marie a conservé la minute de ce travail remarquable, et elle se trouve dans ses papiers.

(2) « J'arrivai à l'heure dite au cabinet de l'Empereur (13 mars 1860); « il m'attendait et me reçut avec une grande affabilité. — Il y a bien « longtemps que je ne vous ai vu, M. Marie, me dit-il, et je suis heureux « de vous voir. Veuillez vous asseoir. — Je m'inclinai. Immédiatement je « lui donnai des explications sur l'affaire qui m'amenaît près de lui. Après

vis-à-vis de son ancien conseil, une affabilité caressante. Il le questionna sur ses occupations, sur celles de ses fils. Il insinua adroitement que, s'il était contraint à s'entourer de *doublures*, c'est qu'il n'osait s'adresser aux principaux serviteurs de la monarchie de Juillet, ou aux hommes éminents qui avaient suivi la fortune du général Cavaignac. Rentré chez lui, M. Marie ne raconta cette entrevue qu'à quelques amis intimes. Néanmoins, le bruit ne tarda pas à s'en répandre. On sut que l'Empereur lui avait accordé avec empressement une grâce que jusqu'alors il refusait avec obstination. On en conclut que l'austère républicain était sur le point d'accepter les faveurs de l'Empire. Il n'en fallait conclure qu'une chose,

« quoi : Eh bien ! que faites-vous maintenant, me dit-il ? — Sire, j'ai
 « pris mes occupations de Palais. Il m'a fallu lutter d'abord, mais avec de
 « la patience et du courage, on surmonte bien des difficultés. — Ah oui !
 « la destinée est étrange. Il s'est passé bien des choses depuis que nous
 « nous entretenons ensemble dans la prison de la Conciergerie. — C'est
 « vrai, sire. Mais vous aviez dès alors le sentiment ou plutôt le pressen-
 « timent des événements qui se sont passés depuis. — Oh ! le pressenti-
 « ment vague. On croit trop facilement que dans la destinée d'un homme
 « qui marque dans le monde, tout est d'avance prévu et arrêté. Les cir-
 « constances jouent dans tout cela un grand rôle... Et tenez, la répu-
 « blique... quand j'ai été élu président, j'avais sincèrement la volonté de
 « la maintenir. On ne le croit pas. Si on ne m'avait pas fait la guerre, si je
 « n'avais pas eu à lutter contre de rudes ennemis, je l'aurais gardée. Que
 « m'importait ?... Louis-Philippe a été heureux. A son avènement, il s'est
 « trouvé entouré des hommes les plus éminents du pays... Ils ont pu l'aider
 « et le fortifier. Moi, je ne pouvais pas m'appuyer sur des hommes comme
 « Thiers, Molé, hommes distingués assurément, mais qui avaient servi la
 « royauté exilée. J'aurais désiré me reposer sur ceux que la république
 « avait vu surgir ; mais le général Cavaignac les avait tous pris. Restaient
 « quelques hommes de la République rouge, Ledru-Rollin et autres, je
 « n'en voulais pas ; j'ai donc été forcé de me rejeter sur des doublures. —
 « Le temps n'en a pas moins marché, sire. Mais les difficultés arrivent.

c'est que M. Marie avait une conscience assez ferme pour s'exposer, sans la moindre crainte, à des tentations qui ne le touchaient pas.

Quelque temps après, en 1863, il fut encore une fois, une dernière, rappelé par le suffrage universel aux fonctions législatives. Les esprits éclairés commençaient à comprendre qu'un pays, comme le nôtre, si fatigué qu'il soit d'agitations stériles, ne saurait vivre sans libertés politiques, sans tribune, sans une intervention active dans le gouvernement de ses propres affaires. Pour contraindre l'Empereur à s'engager dans la voie des réformes qu'il avait promises, les partis oublièrent un instant leurs dissidences. L'*Union libérale* se forma et, sous son patronage, on vit surgir, de toutes parts, la candidature des hommes qui avaient brillé jadis dans nos grandes Assemblées. Le nom de M. Marie était un de ceux que le nouveau courant, s'il était bien dirigé, devait ramener au plein jour. Un seul obstacle pouvait entraver son succès. Ce nom, entouré de tant d'estime, ne rencontrerait-il pas, dans le parti républicain, dans celui qui eut dû l'acclamer comme une de ses gloires, des méfiances regrettables, des rancunes persistantes? Le Département de l'Yonne, notamment, le pays natal de M. Marie, Auxerre, donna le triste exemple de cette aberration. A peine y eut-il posé sa candidature qu'il se vit contraint de la retirer, en face de l'attitude hostile de notre démo-

« Vous avez aujourd'hui des questions difficiles. — Oui, c'est vrai, mais
 « enfin... — Puis, changeant de sujet... il me demanda de lui remettre une
 « note sur l'affaire qui m'avait conduit près de lui. Puis, il me répéta
 « qu'il était bien aise de m'avoir revu, et nous nous séparâmes. » (Notes
 de M. Marie.)

cratie, qui lui reprochait *sa pâleur* (1). Un instant, il se vit réduit à solliciter les suffrages de la Haute-Garonne ! Ou plutôt, il ne sollicitait le suffrage de personne. Il s'offrait, par scrupule de conscience, à remplir ses devoirs de citoyen, d'homme d'Etat, et il attendait, sans impatience comme sans illusions, qu'il plût aux électeurs de statuer sur son sort; lorsqu'un certain nombre de délégués, venus de Marseille, se présentèrent chez M. Berryer, pour lui offrir les voix de cette grande ville et en même temps pour le consulter sur le choix des candidatures qu'il convenait d'associer à la sienne. Déjà M. Thiers leur était désigné, comme enfant du pays et comme représentant du parti orléaniste. Pour demeurer fidèles au large programme de l'union libérale, ils ne cherchaient plus qu'un républicain, digne de figurer à côté de tels hommes. M. Berryer leur indiqua, sans hésiter, son ami et confrère Marie. Ils demeuraient tous deux dans la même maison. Ils avaient des relations fréquentes, et ils professaient l'un pour l'autre, malgré la différence de leurs opinions politiques, une estime mutuelle, une affectueuse sympathie (2). On prévint immédiatement M. Marie. Il descendit dans le cabinet de M. Berryer,

(1) Faut-il étaler ici toutes nos misères? Faut-il rappeler que vers la même époque, à Bléneau, les amis de M. Marie crurent devoir poser sa candidature au conseil municipal. Elle fut repoussée par les purs de l'endroit, qui lui reprochaient, entr'autres, de conduire sa fille à la messe! Et il succomba. Voilà comment, dans notre pays, la soi-disant démocratie traite les gens les plus dignes de son respect.

(2) Pourtant ces relations n'avaient pas encore le caractère d'étroite intimité qu'elles ont eu depuis. Ce qui en a resserré les liens, c'est, d'une part, la conduite de M. Berryer vis-à-vis de M. Marie, à l'occasion des élections de 1863, et, de l'autre, celle de M. Marie vis-à-vis de M. Berryer,

et là, après une courte discussion, il accepta l'offre des Marseillais, ne demandant en échange qu'une minorité honorable et l'autorisation de ne subir aucune démarche personnelle avant le résultat du scrutin. La nouvelle de sa résolution fut accueillie dans les Bouches-du-Rhône avec une satisfaction de bon augure. Le *Sémaphore* de Marseille et la *Gazette du Midi*, organes influents d'opinions diverses, s'unirent pour reconnaître et proclamer que l'élection simultanée de MM. Berryer, Thiers et Marie, aurait une grande portée politique, et serait aussi honorable pour les électeurs que pour les élus. Plus sage que chez nous, le parti républicain ne troubla pas cette union par des prétentions excessives, et M. Taxile Delort, qui s'était déjà présenté comme candidat de ce parti, eut le bon goût de s'effacer devant son illustre concurrent. Cependant M. Marie était venu, comme d'habitude, passer les vacances de la Pentecôte dans sa chère Puyssais. Il suivait de là les péripéties de la crise électorale, avec autant de calme que s'il eût été personnel-

à l'occasion d'un procès déplorable. Non-seulement M. Marie défendit, avec toute l'énergie et le talent dont il était capable, le nom de l'illustre orateur compromis dans la personne de son fils unique, mais il lui prodigua toutes les consolations qu'un tel père pouvait recevoir en pareil cas. Malheureusement la mort vint bientôt interrompre ce mutuel échange de services affectueux. Sentant sa fin prochaine, M. Berryer fit appeler M. Marie, et c'est lui qu'il chargea de transmettre au barreau ses adieux ainsi que ses recommandations. Voyez dans le journal *le Palais* du 1^{er} décembre 1862, la lettre adressée par M. Marie au bâtonnier de l'ordre, au sujet de cette touchante entrevue. Voyez aussi, dans les journaux du temps, le discours qu'il a prononcé aux obsèques de M. Berryer. « Je l'ai vu, disait-il, partout où il a triomphé, à la tribune, au barreau; je l'ai vu aussi un peu, trop peu, dans l'intimité du foyer, où il était à la fois si modeste et si charmant. »

lement désintéressé dans la lutte. Je l'entends encore, au coin d'un bois, devisant sur la bizarrerie de sa destinée. « On me repousse, disait-il, à Paris, à Auxerre, partout « où j'ai droit à la confiance des électeurs, et l'on m'accueille dans un pays où je n'ai jamais mis le pied. « Si invraisemblable que cela me paraisse, je commence « à croire, par les nouvelles que je reçois, que ma candidature a des chances. » Et il avait fini par souhaiter le succès, comme un dédommagement, comme une revanche. En effet, il fut élu, grâce à l'appui cordial de M. Berryer, au concours actif de tous les chefs de l'union libérale, et au bon sens d'une population intelligente.

Sa longue retraite, si dignement occupée, n'avait fait qu'accroître l'influence que son beau caractère avait toujours exercée. Dès que les députés de la nouvelle opposition sentirent le besoin de s'unir, de se grouper, pour concerter entr'eux les résolutions qu'ils avaient à prendre, ils n'hésitèrent pas à choisir le salon de M. Marie. Les plus éminents d'entr'eux ne se sentaient pas amoindris, en acceptant l'hospitalité, en se plaçant sous la présidence de celui qui, aux yeux de tous, était surtout et avant tout un grand homme de bien. Chez lui, les anciennes rivalités s'effaçaient. M. Berryer coudoyait M. Thiers ou M. Jules Favre. Les passions elles-mêmes se calmaient. La discipline s'établissait peu à peu, et, pendant toute la durée de la session, M. Marie servit à la fois de lien et de modérateur à ces hommes, venus de tous les coins de l'horizon politique, alliés d'un jour, que le moindre incident pouvait encore diviser.

Mais, si utile et si honorable que fût un pareil rôle, il ne répondait pas complètement à l'activité de M. Marie,

à sa réputation d'orateur. Les électeurs de Marseille l'avaient choisi pour son talent de parole, autant que pour la sagesse de ses conseils. Il sentait bien qu'il avait contracté vis-à-vis d'eux une double dette et qu'il ne l'acquitterait qu'à la condition de monter à la tribune. Malheureusement, ni l'âge, ni l'expérience, ni l'autorité qu'il avait conquise, ni la sympathie dont il était entouré, n'avaient chassé de son cœur la timidité invincible qui avait toujours entravé son essor. Il préparait sans cesse des discours qu'il ne se décidait jamais à prononcer. En vain il invoquait pour excuse sa santé déjà chancelante. Personne ne consentait à le croire et son silence obstiné devint, comme jadis, l'objet d'interprétations malveillantes. Un jour pourtant il se risqua. C'était à la séance du 5 avril 1865, à propos d'un amendement présenté par M. de Veauce et cinquante autres députés, dans le but d'obtenir ce qu'ils appelaient la *liberté de tester*. Sous la question de droit civil se cachait une grave question de droit public et social. Il s'agissait, en effet, de porter une atteinte déguisée à l'un des principes de 1789, principe essentiel, celui de l'égalité dans le partage des successions. Sous prétexte de raffermir l'autorité ébranlée du père de famille, ou d'empêcher le morcellement excessif des propriétés foncières, un certain nombre des signataires de l'amendement cherchait à rétablir une espèce de droit d'aînesse et quelques-uns laissaient même entrevoir qu'à leurs yeux cette mesure n'était qu'un premier pas de retour vers le passé. Les convictions les plus profondes de M. Marie, ses convictions de jurisconsulte, de citoyen et de père de famille se trouvaient froissées par cette proposition. Il

commença par rappeler comment le système de l'ancien régime avait été frappé à mort par la Révolution, et comment, après quelques tâtonnements, le système du Code civil avait fini par prévaloir. « Qu'y a-t-il, je me le « demande (1), de plus sage et en même temps de plus « magnifique que ce système? Au sommet, la propriété « proclamée, non pas cette propriété dont j'entendais « parler tout à l'heure, cette propriété viagère dont vou- « lait Mirabeau, mais une propriété absolue, éternelle, « la propriété de la famille tout entière, la propriété « n'appartenant pas à un seul, mais à tous, la propriété « ne cessant pas à la mort, mais se transmettant par la « mort comme le sang s'était précédemment transmis, « de sorte qu'en fait de propriété vous avez ce qu'il y a « de plus grand au monde, non pas un fait isolé, per- « sonnel, mais un fait collectif, une institution qu'on « appelle la famille et dont le complément, le dévelop- « pement, s'appelle la société. » La conséquence néces- saire de ces principes est que l'homme n'a pas le droit absolu de tester. Quand il se trouve en face de collatéraux ou d'étrangers, passe encore. Mais lorsque sa succession s'ouvre en ligne directe, lorsqu'il est en face d'enfants ou de descendants, il n'a plus, il ne doit plus conserver la libre disposition de la totalité de son avoir, puisqu'une portion appartient de toute origine à sa famille. On se plaint du morcellement infini des immeubles. « Je sais « bien, répond M. Marie, qu'il y a quelques observations « à faire sur la grande division des propriétés... Je sais « qu'il pourra y avoir là, avec le temps surtout, des dan-

(1) Voyez *Moniteur* du 6 avril 1865.

« gers auxquels il faudra peut-être rémédier un jour ;
« mais, Messieurs, d'un autre côté, est-cè qu'en face de
« ces dangers il n'y a pas aussi de grands avantages ?
« Est-ce que le morcellement de la propriété ne fait pas
« qu'aujourd'hui cette propriété se trouve entre les mains
« de plus de huit millions de propriétaires ? Il y en a de
« gros, il y en a de petits, mais même ces petits pro-
« priétaires, qui ont grand peine à payer leurs impôts,
« ou qui ne paient que des impôts insignifiants, ne sont-
« ils pas attachés au sol qu'ils possèdent ?.. Ils s'exercent
« sur ces champs qu'ils cultivent avec amour, et ils dé-
« pensent au profit du sol, quand les fatigues de leur vie
« journalière leur laissent quelque repos, tous les loisirs
« qu'ils iraient livrer aux cabarets. Non, non, Messieurs,
« la possession du sol n'est pas une vaine chose. Elle
« n'est pas seulement une source de bien-être, une heu-
« reuse alliance entre la très-modeste industrie du tra-
« vailleur et la très-petite propriété qu'il possède, elle
« est aussi une garantie de moralité. La division de la
« propriété a des inconvénients, soit, mais elle a des
« avantages qui les compensent, et je m'en réjouis de
« toutes les forces de mon âme. » Quant à l'autorité du
père de famille, M. Marie ne conteste pas qu'elle doive
être défendue et au besoin fortifiée. Mais la quotité dis-
ponible, telle qu'elle existe, laisse au testateur le droit
de récompenser et de punir dans une juste mesure.
Aller plus loin, se serait rétablir l'inégalité des enfants
au regard des successions. La France ne tarderait pas à
s'apercevoir qu'elle a perdu l'une des conquêtes qui lui
sont le plus chères, et l'on introduirait du même coup,
dans les familles un ferment de discorde, dans l'Etat

une cause de malaise et d'agitation. Un autre danger se présente, et, suivant M. Marie, le plus grand de tous. Le jour où vous auriez édicté que la propriété n'est plus collective mais individuelle, qu'elle appartient à l'homme et non plus à sa famille, vous trouverez des socialistes qui vous diront, avec une apparence de logique : Puisque la propriété est individuelle, elle est viagère ; après celui qui la possède aujourd'hui, il n'y a pas d'autres héritiers légitimes que l'Etat. « Oui, s'écrie en terminant M. Marie, « certains esprits soutiendront ces idées-là. Eh bien, je « ne les aime pas, je ne les veux pas. Pour moi, la pro- « priété aujourd'hui est ce qu'elle a toujours été, grâce « à Dieu... une force que le chef de famille non-seule- « ment retient pour lui, mais qu'il communique à sa « famille tout entière ; car je ne conçois pas l'homme « seul dans la Société, je ne le conçois qu'au sein de la « famille, et cette unité, pour moi, est si forte, elle est « si grande, si imposante, que je ne veux rien admettre « qui, dans aucun cas et dans aucune circonstance, « puisse la diviser. » Ces paroles, aussi sages qu'éloquentes, prononcées avec chaleur, produisirent sur l'Assemblée une impression profonde. Le succès de M. Marie fut confirmé par les éloges de toute la presse. Il en fut d'autant plus charmé, qu'il avait conçu plus d'inquiétudes et à partir de ce jour, il aborda la tribune avec moins de répugnance. Dans la séance du 3 juillet 1865, il prononça un discours remarquable sur les *boîtes à musique*, sujet peu important en apparence, mais qui se rattachait à la grande question de la propriété artistique. L'année suivante, il soutint avec énergie une cause analogue, celle de la propriété littéraire, qu'il voulait perpétuelle, abso-

lue, comme la propriété en général, se montrant, sur ce point, plus conservateur que les conservateurs eux-mêmes. En 1867, il prit part aux discussions sur l'amortissement, sur la contrainte par corps. Mais un jour qu'il s'était engagé dans un débat, plus spécialement politique, au sujet des décrets du 29 janvier, décrets relatifs au rétablissement de l'adresse, il sentit la voix lui manquer tout-à-coup. D'abord, il crut qu'après quelques instants de repos, il pourrait reprendre et achever la tâche qu'il s'était imposée. Une toux opiniâtre le contraignit bientôt de renoncer à cet espoir, et, malgré les témoignages empressés de la sympathie de ses collègues, malgré leurs encouragements affectueux, il quitta la Chambre, dévorant en silence le chagrin dont son cœur était oppressé. Désormais, un nouveau motif, que personne ne pouvait plus contester sérieusement, une véritable infirmité l'éloignait de la tribune. Une nécessité impérieuse le renfermait, malgré lui, dans ce rôle de modérateur et de conseil, qu'il exerçait en dehors de l'Assemblée sur les diverses nuances de l'opposition.

Cependant, les élections générales de 1869 approchaient. Pour donner une dernière preuve de la constance avec laquelle il entendait remplir ses devoirs politiques, M. Marie avait résolu de solliciter, une seconde fois, le suffrage des électeurs de Marseille. Pourtant, il ne s'illusionnait pas sur les chances de sa candidature. Etranger au pays qui l'avait nommé en 1863, il n'y avait dû son succès qu'au patronage alors puissant de l'Union libérale. Depuis cette époque, les choses avaient changé. Son illustre ami, M. Berryer, n'était plus là pour imposer aux différentes fractions du parti conservateur

le lien d'une autorité respectée. De leur côté, les républicains, qui avaient consenti, en 1863, à se ranger sous le drapeau commun de l'opposition, se sentant plus nombreux, plus forts, se montraient, comme d'habitude, plus exclusifs. Ils n'admettaient ni concession ni tempérament. A leurs yeux, pour justifier une candidature, il ne suffisait pas qu'elle fût républicaine et démocratique. Ils la voulaient irréconciliable, révolutionnaire, socialiste. Chaque jour, les idées violentes et subversives prenaient le pas sur les idées prudentes et modérées. Depuis quelque temps, M. Marie suivait d'un œil chagrin cette évolution des esprits. Il s'effrayait, surtout pour la démocratie française, d'un retour aux tendances qui tant de fois avaient compromis sa cause, et il essaya de les combattre, au nom de la justice, au nom de l'expérience si chèrement achetée en 1848 et en 1851. Dans ce but, il écrivit un article intitulé : *Liberté-Discipline*, article qui parut dans l'*Electeur libre* du 16 juillet 1868. Mais les journaux radicaux tournèrent en ridicule la folle prétention d'un vieillard, qui tentait d'imposer un frein quelconque, fût-ce celui du bon sens, aux caprices du peuple souverain. Le *Siècle*, lui-même, déclara que liberté et discipline étaient deux principes contraires, inconciliables, et bafoua comme une chimère les conseils de la sagesse. Si tel était leur sort à Paris, dans les régions élevées de la presse, quelle impression devaient-ils produire à Marseille, au sein de populations ardentes, exaltées? Quel accueil attendait M. Marie, dans les réunions électorales, terrain favori de l'élément démagogique? Néanmoins, il affronta le danger. « Je pars en « guerre lundi prochain, m'écrivait-il le 30 avril 1869...

« Mais qu'on ne me chatouille pas trop les oreilles, car je
« ne suis pas monté à la patience... Si je fais campagne,
« j'aurai besoin de repos après le combat, peut-être
« irai-je le demander à notre chère Puysaie, au moins
« pour quelques jours. Cela me consolera en cas de dé-
« faite et me consolera encore en cas de succès. » Le
résultat fut déplorable et vraiment honteux pour une
partie de la population marseillaise. Elle ne se contenta
pas de combattre, par une discussion plus ou moins
vive, une candidature qui ne répondait plus à ses pas-
sions. Elle appela le bruit, le tapage, la violence au
secours de sa triste cause. A plusieurs reprises, M. Marie
fut obligé de suspendre une lutte qui devenait indigne
de lui. En vain il protesta publiquement contre les procé-
dés de ses adversaires. « J'avais, dit-il, dans une lettre
« adressée au *Nouvelliste* de Marseille, le 24 mai, orga-
« nisé pour ce soir, mardi, une réunion privée à l'El-
« dorado. Je voulais y poser hautement ma candidature
« démocratique et prouver qu'en parlant ainsi, j'avais
« à l'appui de ma parole des actes contre lesquels per-
« sonne ne pouvait protester. Mais l'union ou plutôt la
« désunion démocratique était sous les armes, et, pro-
« bablement n'ayant rien à répondre à mes preuves, le
« signal du tapage a été donné, contre lequel toute pa-
« role est devenue impuissante. J'ai lutté, réclamé le
« silence au nom de la liberté, mais le parti était pris.
« Je n'aime le despotisme nulle part, ai-je dit, *je ne veux*
« *ni tyrannie ni démagogie*. Ecoutez-moi, ou je serai forcé
« de lever la séance, emportant avec moi cette idée
« pleine de désolation et d'amertume que les citoyens
« qui m'interrompent et réclament si haut des libertés,

« n'en sont pas dignes. Une formidable acclamation a
« répondu à ces paroles, mais les groupes interrupteurs
« ont crié, sifflé de plus en plus fort ; je me suis retiré
« alors entouré d'une foule nombreuse et sympathique.
« Triste spectacle, n'est-ce pas ? Oui, bien triste, en effet.
« Dire que l'on ne rencontre que violence, là où la sou-
« veraineté populaire devrait rester calme dans sa force. »
Au lieu de tempérer les passions, le ton ferme de cette
lettre ne fit que les exciter davantage. Bientôt aux cris
des tapageurs se mêlèrent de grossières insultes. On re-
procha à M. Marie le sang versé en juin 1848. On l'at-
taqua dans sa personne, jusque dans sa vieillesse. « Vous
« dites que je suis trop vieux, répondit-il, oui, j'ai des
« rides au visage, mais regardez au cœur, je n'en ai pas
« encore. » Hélas ! Les auditeurs étaient incapables de
sentir ce qu'il y avait de noblesse dans ces paroles. Le
bruit et les outrages redoublèrent. M. Marie n'avait plus
qu'à se retirer. Quant aux secrètes impressions qu'il em-
porta de cette campagne affligeante, voici comment il les
exprimait lui-même dans une lettre qu'il m'écrivit à son
retour. « Sans les violents, en effet, je serais élu. Mais je
« ne pouvais ni ne devais pactiser avec eux. Je leur ai
« dit leur fait en face, malgré leurs clameurs et leurs
« insultes. J'ai succombé, mais en restant debout sur
« mes convictions hautement proclamées. J'aurais dé-
« siré, moi aussi, finir ma vie en donnant au pays ce
« qui me reste de forces. Le suffrage universel en a jugé
« autrement, il me relève de mon poste, je n'en mourrai
« pas, la France non plus, heureusement. Je ne m'y
« trompe pas d'ailleurs. Il y a dans le mouvement qui
« vient de s'opérer une sorte de razzia de vengeance et

« de colère, que les exilés ont exécutée à titre de repré-
« sailles. Je reconnais que je ne pouvais, grâce à Dieu,
« y jouer aucun rôle. On m'a, durant la bataille, bien
« grossièrement injurié, mais certaines accusations seu-
« lement m'ont étonné et indigné. C'est quand on m'a
« reproché d'avoir défendu la République contre les
« émeutiers de mai et de juin 1848. Ah! ne discutons
« pas là-dessus, me suis-je écrié. Je n'ai point à justifier
« ici ma conduite, je m'en glorifie au contraire et si
« c'était à recommencer, je ferais ce que j'ai fait. Cette
« franchise les a étonnés, et, à part quelques sifflets de
« gamins, la foule immense a applaudi. J'avais donc
« pour moi les sages; mais je n'ai pas eu le nombre.
« De là, mon désistement... Ma campagne, au surplus,
« ne m'a pas fatigué. J'ai couru sous le soleil et la pous-
« sière comme un jeune homme; j'ai fait quarante dis-
« cours environ dans des salles de bal, des granges, des
« celliers, que sais-je? Eh bien! ces exercices, qui du-
« raient quelquefois de neuf heures du matin à minuit,
« ne m'ont pas mis un instant sur les dents; et aujour-
« d'hui que je me repose à Paris dans une atmosphère
« un peu glacée, il est vrai, je me porte moins bien que
« là-bas. Au milieu de mes pérégrinations, j'ai vu de
« bonnes et de mauvaises choses. Il y a à espérer et à
« craindre, à regretter et à s'applaudir. Mais combien
« il a besoin d'éducation notre peuple souverain! Et
« quelles tristes leçons il reçoit de ces hommes, qui
« nous arrivent de l'étranger, tout gonflés de leurs co-
« lères et de leurs désirs de vengeance!... Ici qu'advien-
« dra-t-il de Thiers et de Favre. On est encore dans le
« doute. Quant à moi, je crois que Thiers battra ses ad-

« versaies. Mais je pense aussi que Rochefort pourra
 « bien triompher. Ceci n'est pas une question politique,
 « mais une question de haine contre l'Empereur, que
 « les électeurs veulent absolument pendre à la lanterne.
 « Pauvre pays, qui croit qu'avec de telles passions il
 « fondra la démocratie (1) ! »

On voit qu'en dépit de son échec, M. Marie avait conservé toute la verdeur de ses idées. Il lui arriva ce qui arrive toujours en pareil cas. Le coup qui venait de le frapper lui fut plus sensible à la longue qu'à première impression. Rentré dans le calme de la vie privée, il n'y trouva plus, comme vingt ans auparavant, les occupations actives, absorbantes du barreau. Trop souvent, à l'audience comme à la tribune, ses forces avaient trahi son courage, et sa voix, de plus en plus altérée, l'avait contraint de solliciter de perpétuelles remises. La clientèle avait fini par s'amoindrir et disparaître. Au Palais, plus d'un rival disait tout bas ce qu'on lui avait crié à Marseille : *Il est trop vieux!* Oui, quand on a passé cinquante années à la barre, le temps de la retraite a sonné. Mais quand aussi, pendant cinquante années, on s'est identifié avec sa profession, on en a fait sa joie et son orgueil, la retraite a quelque chose de poignant, et nul ne s'y résout sans douleur. Et puis, lorsque l'esprit ne

(1) Le 11 novembre 1869, il m'écrivait encore : « Eh bien ! que dis-tu
 « de nos parisiens ? Heureusement le ridicule couvre la honte, sans quoi
 « ce serait à faire descendre Paris de son rang de capitale de la France.
 « Ce qui me désole le plus encore, c'est de voir que toutes ces folies
 « viennent après tout d'un très petit nombre et que la majorité électorale
 « n'use pas vigoureusement de la force, qu'elle possède certainement, pour
 « lancer aux fesses de tous ces drôles un coup de pied énergique et dé-
 « cisif. »

participe pas aux défaillances du corps, lorsqu'il reste jeune, actif, il ne sait plus à quoi se prendre. Un vague ennui s'empare des plus fortes natures. La retraite en ce cas n'est que le signal précurseur du départ suprême.

La première pensée de M. Marie fut de terminer sa vie comme il avait commencé, lorsque débutant au barreau, avocat sans causes, il cherchait dans les travaux de sa plume un emploi de ses loisirs. Il conçut le projet d'adresser à la démocratie française, non plus seulement un simple conseil sur la nécessité de la discipline, mais toute une série de leçons, de principes, sur son origine, sur son avenir, sur ses droits, sur ses devoirs. C'est sous forme d'une lettre adressée à ses anciens collègues de la gauche qu'il voulait d'abord rédiger cet écrit (1). Il en a laissé le début maintefois repris et corrigé. Plus tard, il modifia son projet, au moins quant à la forme. C'est à propos du Sénatus-Consulte de 1869 et de la révision des Constitutions impériales, qu'il essaya d'étudier quels

(1) « Mes chers anciens collègues, je ne vois plus que du rivage les
 « tempêtes au milieu desquelles vous vivez encore. Le suffrage universel
 « m'a fait ces loisirs... Après bien des fatigues, j'aurais trouvé quelque
 « charme à rentrer dans ma vie intime et surtout à revenir au barreau,
 « qui m'a donné tant de jours heureux ; mais il ne m'est guère possible,
 « je l'avoue, de me désintéresser tout-à-fait de cette grande cause démoc-
 « ratique que j'ai aimée comme vous, que j'ai servie avec vous, et qui,
 « malgré les fautes de quelques amis imprudents, me laisse encore à
 « l'esprit toutes mes vieilles convictions, au cœur toutes mes affections et
 « mes espérances... Depuis un an, j'ai lu et entendu bien des choses sur
 « la démocratie... Dans ce court espace de temps, quelle tourmente a
 « soufflé sur nous, que de passions, que de colères ! Certes, je ne m'étonne
 « pas de voir les générations succéder aux générations, et j'applaudis à
 « la jeunesse quand, s'attelant vigoureusement au char que les anciens,
 « fatigués, ont roulé péniblement à travers les obstacles et les périls, elle

étaient les véritables besoins de la France démocratique. De là toute une série de notes, malheureusement incomplètes, s'ajoutant et parfois se substituant les unes aux autres, dans le pêle-mêle d'un premier travail que le temps n'a permis ni d'achever ni de coordonner. Sous les prospérités apparentes de l'Empire, M. Marie voyait déjà poindre le danger imminent. Il sentait monter le flot démagogique, et, si républicain qu'il fût, il s'en inquiétait comme d'un fléau, parce qu'à la fin de sa vie, comme au début de sa jeunesse, il demeurait étranger aux passions des partis, à leurs rancunes; il n'avait d'autre souci que la réalisation de son idéal politique, la conciliation de l'ordre avec la liberté, le triomphe de la vraie démocratie par la justice et la raison (1). Il s'indignait à la pensée que les épreuves de 1848 ne serviraient à rien. Les mêmes théories subversives s'élevaient contre la propriété, contre le capital. Les mêmes traditions de désordre, de violence, se répandaient au sein des masses

« lui donne une impulsion nouvelle et progressive. La civilisation est
 « comme le Juif-Errant, condamnée à marcher, à marcher sans cesse.
 « C'est la loi de Dieu. J'admire cette loi; mais vraiment qu'a-t-elle à faire
 « avec les cris de haine, de vengeance et de colère qui, depuis un an,
 « fatiguent le ciel et la terre?... Restaurer la force et abandonner le culte
 « du droit, est-ce un progrès civilisateur? Et parce qu'un moment on a
 « été vaincu par elle, est-ce une raison pour l'aimer et s'en servir?... Je
 « crois qu'il est temps, si l'on veut, sinon sauver, au moins honorer la
 « démocratie, que les vrais démocrates se séparent de toutes ces passions
 « haineuses et colères... » (Notes de M. Marie.)

(1) « La démocratie a deux sortes d'ennemis. Les uns vivent en dehors
 « d'elle et fortement armés contre elle. Depuis cent ans ils luttent, et il
 « s'en faut bien qu'ils soient disposés à désarmer. Les autres vivent en
 « elle, sous son nom, sous son drapeau, qu'ils trahissent et dégradent par
 « leurs excès. Ceux-ci sont peut-être plus dangereux que ceux-là. » (Notes
 de M. Marie.)

et, pour comble de maux, l'idée même de patrie, notre dernière sauvegarde, commençait à perdre son ancien prestige. Voilà contre quelles erreurs M. Marie protestait énergiquement, dans l'intérêt de la cause qu'il avait toujours soutenue et qu'il craignait de voir à jamais compromise. En lisant quelques-unes de ses notes, on dirait qu'il avait déjà la prescience des affreuses catastrophes que nous venons de subir.

Heureusement pour lui, il ne devait pas être le témoin désolé de nos hontes. Sa maladie de larynx s'aggravait de plus en plus. Il voyait approcher le moment où il serait obligé de renoncer au barreau d'une manière absolue, et cette triste perspective lui causait une émotion poignante, qui portait à sa forte constitution des atteintes mortelles (1). En vain, ses confrères se firent un devoir de célébrer solennellement le cinquantième anniversaire de son inscription au tableau de l'Ordre, comme ils avaient fait, quelque temps auparavant pour l'illustre Berryer (2). En vain, les chefs de la magistrature se joignirent à ceux du barreau de Paris, pour donner à cette fête de famille l'éclat d'une véritable ovation. En vain, les

(1) Son fils aîné, M. Emile Marie, m'écrivait à ce propos : « Mon père, « j'en ai la triste conviction, est mort de chagrin. Sa maladie a été évi-
« demment causée par le chagrin qui le minait de n'avoir plus de voix.
« Sa voix, c'était sa vie... A son lit de mort, il nous disait : Je suis de-
« venu inutile; malgré le courage qui m'anime toujours, je sens que je
« ne puis plus rien; allons, il vaut mieux partir. »

(2) Le souvenir de cette fête et des discours qui y ont été prononcés, par M. Grévy, par M. Marie lui-même, et par M. Gilardin, est conservé dans une brochure intitulée : « Fête donnée à M. Marie le 27 décembre 1869, par le barreau, pour l'anniversaire de la cinquantième année de son inscription au tableau de l'ordre des avocats à la Cour impériale de Paris. » — Paris, A. Durand et P. Lauriel, 1870, 20 pages in-8°.

témoignages d'estime et d'affection lui furent prodigués en cette circonstance par le bâtonnier de l'Ordre, M. Grévy, et par le premier président de la Cour d'appel, M. Gizardin. Il ne trouva dans cette joie passagère qu'un instant de répit à ses préoccupations affligeantes. Dans les mois qui suivirent, il éprouva les premiers symptômes d'une affection de cœur. D'abord, il se méprit sur leur nature et sur leur gravité. Il espéra que le printemps et le séjour de la campagne rétabliraient ses forces. Aux vacances de Pâques de l'année 1870, il se rendit en Puysaie, dans cette propriété de Saint-Georges, qu'il aimait tant. Mais à peine y fut-il installé, que la maladie fit des progrès rapides. « Je suis toujours sous l'oppression, m'écrivait-il de son lit, et l'on n'a pas encore trouvé le plébiscite qui doit m'en relever. » Sa fille, justement effrayée, crut nécessaire de le ramener en toute hâte à Paris. Il n'y rentra que pour engager avec l'agonie une lutte douloureuse et sans espoir. Sa vive intelligence n'avait pas tardé à comprendre que le moment suprême était venu. Il l'envisagea, sinon sans regrets, au moins sans faiblesse. Dans l'intervalle de crises épouvantables, il adressait à sa famille éplorée ses adieux, ses dernières recommandations. Il donnait à ses amis le témoignage d'une affection constante. Quoique simple et sans apprêt, sa parole avait un caractère d'élévation qui frappait de surprise tous ceux qui l'entendaient. On songeait, malgré soi, à ces grands philosophes (1) de l'antiquité, dont l'histoire a consacré le

(1) Il ne faudrait pas exagérer le sens de ce mot appliqué à un mourant. La philosophie de M. Marie n'était mélangée d'aucune hostilité contre la religion chrétienne. Au début de *l'Étude sur Jésus-Christ*, qu'il

souvenir. Il en avait la fermeté, la sagesse, la dignité, avec une nuance plus marquée de douceur et d'onction. Jamais une vie plus pure ne fut couronnée par une plus digne mort (1).

Puisse son exemple nous servir! Puissent ses leçons nous profiter! En tout cas, nous invoquerons sa mémoire pour prouver qu'en France, à aucune époque, le culte du droit, celui du bien, celui du beau, n'a jamais manqué d'adeptes, et qu'en fait de grandeur morale nous avons encore des titres à l'estime de la postérité (2).

ŒUVRES INÉDITES DE M. MARIE.

ÉTUDES SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET SUR LA DÉMOCRATIE
ACTUELLE.

Malgré sa longueur, cette notice me semblerait incomplète, si elle ne fournissait encore quelques détails sur

a laissée dans ses papiers, il déclare qu'il tient à examiner l'origine de cette religion « qui se pose avec tant d'éclat dans le passé et dans le présent. — Je voudrais, ajoute-t-il, en toute sincérité de cœur, sans aucun parti pris, l'interroger dans sa grandeur qui me confond, dans sa doctrine que j'admire, et dans ses dogmes qui étonnent mon intelligence et commandent, pour ainsi dire, mes incroyances. » Malgré ces incroyances, qu'il semble regretter lui-même, M. Marie a toujours professé pour le culte catholique et pour ses ministres une sympathie respectueuse, qu'il n'a pas démentie à son lit de mort.

(1) M. Marie est mort le 27 avril 1870 et non pas le 29 avril 1871, comme l'a imprimé M. Albrier dans *la Bourgogne*, numéro de septembre 1871.

(2) Pour ne pas m'exposer, à mon tour, à des reproches d'inexactitude, je crois devoir rectifier ici quelques légères erreurs d'impression et de rédaction qui se sont glissées dans les premières pages de ce volume, rela-

les œuvres inédites de M. Marie (1). Je ne veux pas ici parler des notes où il a consigné à la hâte le souvenir des événements dans lesquels il a joué un rôle. Celles-là, je les ai déjà analysées ou reproduites par extraits, et j'ai conscience d'avoir fait connaître entièrement, scrupuleusement, tout ce qu'elles contiennent d'instructif. Mais je veux parler de ses notes sur les grandes questions d'économie politique, de philosophie ou d'histoire, qu'il se plaisait à méditer dans ses rares instants de loisir. Ainsi, je trouve dans ses papiers une *Etude sur la Révolution française*. N'est-il pas curieux de savoir ce qu'a

tives à l'origine de la famille Marie. — Et d'abord en qualifiant de *principales* deux des branches de cette famille, je n'ai pas entendu leur attribuer une prééminence quelconque sur les autres, au point de vue de la division généalogique; j'ai voulu dire simplement que celles dont j'avais à parler comptaient parmi les plus honorables. — Ce n'est pas en 1632, mais en 1669, que Thomas Marie d'Avigneau a été anobli. — Celui de ses descendants, qui fut élu député en 1791, avait les prénoms d'André-Thomas-Alexandre, et c'est même ce dernier prénom qu'il portait habituellement. — Claude Marie, fils de Thomas et de Marie Briand de Fortbois, ne succéda pas à la charge d'avocat du roi, exercée par son père, mais à celle de conseiller au bailliage, exercée par son grand-père paternel. C'est son fils, Claude-Edme-Thomas Marie, qui devint, en 1735, avocat du roi. — L'aîné des enfants de Thomas Marie et de Marie Regnaudin, dame de Saint-Georges, s'appelait Etienne-Thomas, et non François Etienne-Thomas. — La femme de François-Thomas Marie de Saint-Georges s'appelait Adélaïde-Sophie Silvestre et non Anne-Adélaïde-Sophie. — Enfin, ce même François-Thomas Marie n'eut pas deux fils, mais trois. Seulement, le troisième, qui portait les prénoms d'Al-el-Joseph, mourut en 1788, sans avoir été marié et sans avoir laissé aucune trace de sa courte existence.

(1) Son fils aîné, M. Emile Marie, receveur des finances à Paris, a bien voulu me communiquer tout ce qu'il a pu recueillir en ce genre, dans les papiers de son père, et il m'a autorisé, tant en son nom personnel qu'au nom de ses frères et sœur, à faire desdits papiers tel usage que je jugerai convenable. Je le prie d'agréer ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

pensé de cette crise mémorable un de ceux qui en ont recueilli l'héritage, un des principaux chefs de notre seconde République, un des premiers promoteurs du suffrage universel? On a beaucoup écrit sur la Révolution et pourtant on y revient sans cesse. On sent qu'il y a là comme une énigme fatale, dont la solution, bonne ou mauvaise, est de nature à exercer une influence profonde sur nos destinées actuelles et futures. Mal comprise ou mal présentée, l'histoire de la Révolution de 1789 devient parmi nous un ferment de discorde : nous en avons eu la preuve, aux approches de 1848, après *Les Girondins* et tant d'autres livres, corrompteurs de l'esprit public. Un jour viendra sans doute (1) où des œuvres plus exactes, plus réfléchies, dissiperont les erreurs généralement accréditées, et répandront parmi nous des enseignements plus sûrs. En attendant, voyons s'il n'y a rien à apprendre dans les notes de M. Marie.

Elles se ressentent nécessairement des circonstances spéciales au milieu desquelles elles ont été rédigées. C'était en plein Empire. La France paraissait alors plus soucieuse de repos que de liberté. Après de terribles épreuves, elle avait cru devoir abdiquer sa souveraineté, son indépendance, au profit du gouvernement personnel;

(1) Ce jour ne viendra que si l'on se décide à procéder pour l'histoire de la Révolution française comme on a procédé jadis pour l'histoire du Moyen-Age, c'est-à-dire si de nouveaux Bénédictins, plus soucieux de préparer des matériaux que de formuler un système préconçu, exhument les documents originaux, dont nos archives sont remplies, et que jusqu'ici les historiens eux-mêmes, si j'en crois M. Michelet, ne se donnent guère la peine de compulsier. On a déjà publié la collection complète des cahiers de 1789; c'est un premier pas dans la voie que nous signalons. Dieu veuille que l'on continue.

et les hommes d'Etat qui dirigeaient nos affaires, la presse officieuse, qui seule élevait la voix, ne se contentaient pas d'accepter ce sacrifice comme l'effet d'une lassitude anormale ou d'une abnégation passagère. Ils soutenaient, avec persistance, que jamais la liberté politique n'avait été sérieusement réclamée par notre pays. Suivant eux, nous n'avons besoin que d'égalité : la Révolution de 1789 n'a pas eu d'autre but, et ceux qui l'ont entraînée dans des voies différentes l'ont détournée de son véritable cours. Pour renouer la chaîne des saines traditions, il faut rompre avec ces écarts regrettables : il faut laisser à l'Angleterre, à l'Amérique, en un mot, à la race saxonne, les prétentions au *self-gouvernement*, qui ne sauraient convenir au génie de notre race.

En face de ces théories humiliantes, M. Marie revient à ses anciennes études sur la Révolution française. Il se demande quel a été son esprit, sa portée. Est-ce qu'elle n'a pas eu un but politique en même temps qu'un but social? Est-ce qu'elle n'a pas poursuivi la liberté avec autant d'ardeur que l'égalité? Est-ce que la nation tout entière ne l'a pas poussée dans ce double courant? En calomniant nos mœurs actuelles, est-il permis de calomnier, du même coup, les mœurs de nos pères? La réponse de M. Marie est courte et péremptoire. Ouvrez les cahiers de 1789 (1). La première pensée qui s'y trouve

(1) Pour apprécier l'esprit qui règne dans les cahiers, il n'est pas même besoin de les parcourir. Il suffit de lire l'excellent résumé qu'en a fait le comte de Clermont-Tonnerre, dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée nationale, le 27 juillet 1789, au nom du comité de Constitution. Là se trouvent condensées, avec autant d'exactitude que de clarté, les volontés *politiques* de la France à cette époque.

formulée, c'est que la France manque de Constitution et que les Etats-Généraux ne doivent pas se séparer avant d'en avoir voté une. C'est que cette Constitution doit réformer toutes les institutions vieilles et irrégulières. C'est enfin que la nation doit intervenir dans cette réforme, d'une manière continue, par l'intermédiaire d'une représentation permanente ou régulièrement périodique. Quand même les cahiers ne contiendraient que ces vœux fondamentaux, il y en aurait assez pour restituer à la Révolution son véritable caractère, caractère essentiellement politique. Mais, allez plus loin, pénétrez dans les détails. Vous y trouverez toutes les questions secondaires abordées résolument, tous les principes posés, tous ceux qui plus tard ont été l'objet d'une déclaration fameuse, celle des Droits de l'homme et du citoyen. « Une seule question politique, dit M. Marie, « semblait être désintéressée dans ces cahiers, la forme « du Gouvernement. La monarchie, la dynastie, n'é-
« taient pas attaquées, loin de là. Mais, encore une fois, « les autres institutions politiques l'étaient clairement, « au contraire. » Et l'Assemblée Constituante, au début de sa mission, n'a fait que traduire en lois, en faits, la volonté formelle de la France.

On a souvent répété que 1789 avait marqué l'avènement, le triomphe du Tiers-Etat. Selon M. Marie, cette formule est inexacte ou trompeuse. 89 a été l'avènement de la démocratie, au sens vrai de ce dernier mot, parce que le Tiers-Etat comprenait alors tout ce qui n'était ni clergé ni noblesse, c'est-à-dire le peuple comme la bourgeoisie, la nation tout entière. « La bourgeoisie, dit-il, « est bien alors une classe, qui se place entre la multi

« tude et les supériorités dominantes. Mais elle n'a pas,
 « elle ne peut pas avoir les prétentions de celles-ci à la
 « domination. Elle est bien la tête de la démocratie,
 « mais elle reste la tête de la démocratie, et c'est pour
 « cela qu'elle est toute puissante. » En vain, on objec-
 terait que le peuple, encore pauvre, dénué d'instruction,
 uniquement touché d'intérêts matériels, n'était pas en
 état de comprendre la situation et de donner à la bour-
 geoisie un concours éclairé. M. Marie répond en mou-
 trant, dans l'histoire, comment le peuple lui-même avait
 peu à peu grandi, et comment son éducation politique
 avait pu se faire. « Le terrain, dit-il, était préparé depuis
 « longtemps, la semence féconde. Et l'on peut affirmer
 « que la Révolution de 1789 était accomplie dans les
 « esprits, quand le premier cri révolutionnaire fut jeté.
 « Je dis dans les esprits, non pas dans tous au même
 « degré sans doute. Il y a, dans un grand peuple, des
 « couches diverses, plus ou moins profondes, qui n'as-
 «pirent pas au même point de chaleur et la vie (1).
 « Elle y pénètre avec plus de difficulté, mais cependant
 « elle y pénètre; et la couche la plus profonde la sent
 « déjà, quand elle ne s'en est pas encore rendu compte.
 « En pareille matière, l'instinct de l'âme équivaut pres-

(1) Quand on étudie de près l'histoire de ces diverses couches sociales, depuis le *xii^e* siècle jusques et y compris le règne de Henri IV, quand on voit alors les plus humbles de nos populations rurales donner tant d'exemples d'indépendance et d'énergie civique, quand on constate au prix de quels efforts elles étaient parvenues à conquérir l'aisance et même parfois une prospérité relative, on se demande comment ces mêmes populations ont pu s'habituer au régime de despotisme tracassier et d'effroyable misère, inauguré chez nous par le grand roi Louis XIV. On s'étonne qu'elles n'aient pas cherché plus tôt à renouer la chaîne des anciennes traditions.

« que à la conception de l'esprit. Aussi voit-on souvent
 « la foule suivre, par une sorte d'intuition inspirée, un
 « mouvement dont elle n'aperçoit tout d'abord ni le point
 « de départ ni le but. Il peut y avoir là des entraîne-
 « ments dangereux, dont la raison ne modère pas les
 « trop vives allures. Mais il y a là aussi comme un cri
 « de l'humanité, qui se fait entendre même aux sourds
 « et qui commande le progrès. Si je ne me trompe, et
 « si j'observe bien les faits, nous en étions là en 1789. »
 L'ancienne monarchie ne s'y est pas trompée davantage.
 Lorsqu'elle a voulu connaître les plaintes et doléances
 de la France, elle s'est adressée à toutes les couches du
 peuple, sans distinction. Elle a donné le premier exem-
 ple d'un appel loyal au suffrage universel. Oui, dans
 chaque paroisse, *tous* les habitants ont été convoqués,
 bourgeois, artisans, cultivateurs. Avant d'envoyer les
 mandataires de leur choix aux assemblées électorales du
 bailliage, ils ont dressé des cahiers spéciaux, expression
 de leur volonté directe, et dans lesquels se retrouvent
 toujours les mêmes vœux, la même haine contre l'ancien
 régime, la même hardiesse de réformes politiques. C'est
 là que les électeurs du second degré ont puisé fidèlement
 les éléments de leur travail. En sorte que M. Marie peut
 conclure, sans crainte d'être démenti par un historien
 impartial, que « la rédaction des cahiers est là pour at-
 « tester l'universalité et la conscience du mouvement-
 « révolutionnaire (1).

Au reste, les esprits clairvoyants du xviii^e siècle ne se sont jamais illusion-
 nés sur la durée de cette patience populaire, plus apparente que réelle.
 Ils ont tous répété le mot prophétique de Louis XV : « *Après nous le
 déluge!* »

(1) « Dumourier, dans ses Mémoires, dit avoir précisé le caractère de

Mais à quoi bon insister sur ces points, désormais incontestables, de notre histoire? L'esprit de parti, les passions rétrospectives, peuvent essayer de les obscurcir. Sous le coup d'impressions passagères, l'opinion publique peut hésiter un instant. Bientôt la raison reprend son empire et l'évidence des faits s'impose à tous les yeux. D'autres questions plus délicates sollicitent un examen plus attentif. S'il est vrai que la Révolution de 1789, à la fois politique et sociale, a été l'œuvre de la nation tout entière, comment se fait-il qu'elle n'ait pas atteint son double but? Pourquoi n'a-t-elle pas fondé la liberté en même temps que l'égalité? Quelles sont les fautes qui ont entravé sa marche? Nous avons déjà vu M. Marie, à l'occasion du procès Cabet, soutenir que la République de 1792 était le résultat d'un moment de colère, qu'elle ne répondait ni aux mœurs ni aux opinions de la France, et qu'imposée par la volonté d'un parti à la faiblesse d'une majorité épouvantée, elle devait fatalement aboutir au despotisme impérial, en passant d'abord par la Terreur, ensuite par l'anarchie. Voilà ce qu'il pensait en 1832 et ce qu'il ne craignait pas de professer, en pleine Cour d'Assises, lui républicain convaincu, mais avant tout homme de droit et de raison. Il nous reste à montrer ce qu'il a pensé plus tard, après

« la Révolution dans un entretien qu'il eut avec la reine. — Ceci, lui dit-il, n'est pas un mouvement populaire, momentané, comme vous semblez le croire. C'est l'insurrection presque unanime d'une grande nation contre des abus invétérés. Les factions attisent cet incendie. Il y a dans toutes des scélérats et des fous. Je n'envisage dans la Révolution que le foi et la nation entière. Tout ce qui peut les séparer conduit à leur ruine mutuelle. Je travaille à les réunir. — Qu'il ait tenu ou non ce langage, toujours est-il qu'il résume bien la situation. » (Notes de M. Marie.)

l'expérience de 1848, lorsqu'il a mieux connu les hommes et les choses, lorsqu'il a pu s'éclairer sur la Révolution Française au spectacle d'une de ses nouvelles phases.

Ses opinions n'ont pas changé, en ce sens qu'il considère toujours la Constitution de 1791, comme l'œuvre suprême de la Révolution, et les Constitutionnels comme les véritables, les seuls représentants du mouvement national. Mais il va plus loin. Du moment où la France avait la ferme volonté de conserver la Monarchie, il pense que le premier devoir des mandataires du pays était de donner une satisfaction loyale, efficace, à ce vœu souverain. Il leur reproche d'avoir stipulé, au profit de la Révolution, des garanties tellement minutieuses qu'ils ont fini par compromettre ce principe monarchique qu'ils étaient tenus de consacrer (1). Dans plusieurs passages de ses notes, il insiste sur ce point, comme sur une faute grave, fâcheux prélude de fautes encore plus graves. D'ailleurs, il est de ceux qui ne séparent jamais la cause de l'ordre et celle de la liberté. Une longue expérience lui a démontré que cette conciliation difficile

(1) « Bien des fautes conduiront d'abord à stipuler des garanties tellement minutieuses qu'elles compromettent le principe monarchique dans la constitution de 1791. D'autres fautes le perdront tout-à-fait.... » Ailleurs, M. Marie s'exprime en ces termes : « L'œuvre de 1789 est toute entière dans la constitution qui proclame les droits de l'homme, qui consacre toutes les libertés, qui porte même si haut le principe et l'action de la souveraineté populaire, que le principe monarchique, bien que conservé en théorie, paraît fortement compromis, à ce point que certains hommes révolutionnaires des premiers jours reculent devant leur œuvre, et que Monnier notamment, l'un des plus ardents promoteurs du serment du jeu de Paume se retire de la politique en qualifiant ce serment de *serment fatal*. »

ne peut s'accomplir qu'à l'ombre d'une autorité respectée. Dans une Constitution républicaine, il ne marcherait pas au Pouvoir exécutif les droits et la force dont ce Pouvoir a besoin pour remplir utilement sa mission. Dans la Constitution de 1791, il ne trouve qu'une royauté théorique, affaiblie, vivante encore, mais déjà non viable ; et, fidèle à ses convictions, il signale ce vice et le blâme sans hésiter.

Bien entendu, ce qu'il regrette c'est l'affaiblissement du principe monarchique, tel qu'il ressortait du nouvel ordre des choses. « Sans doute, observe-t-il, on ne trouve « pas dans les cahiers de 1789 un cri de démocratie « allant jusqu'à la République. La Monarchie est, au « contraire, dans le vœu de tous ; mais monarchie se « mêlant de démocratie, ou mieux encore la souverai- « neté ayant son origine dans le peuple, qui en délè- « gue l'exercice, en d'autres termes, monarchie repré- « sentative. » Ce qu'il fallait donc conserver, c'était la monarchie représentative, avec tous ses attributs nécessaires, rien de plus, rien de moins. Si l'on se défiait du monarque, de ses habitudes, des traditions qu'il avait suivies dès sa jeunesse, ou de l'entourage dont il subissait la pression, si l'on rencontrait, de ce côté, une résistance fâcheuse, une tendance opiniâtre à ressaisir le pouvoir absolu, à restaurer l'ancienne monarchie, il fallait imiter l'exemple que nous a donné l'Angleterre en 1688, il fallait déposer Louis XVI. M. Marie ajoute : « Un autre, « suivant Quinet, aurait moins excité les passions et les « colères. La Révolution eut été moins sanglante. Je « crois cette vue juste. » En tous cas, la raison et la politique interdisaient de faire retomber sur les institu-

tions la faute des personnes. Pour éviter un danger, peut-être chimérique, on s'exposait fatalement à un danger certain.

M. Marie trouve dans le livre de M. Quinet sur la Révolution Française une autre critique dirigée contre les promoteurs de cette révolution. Voici comment il en parle. « Il fallait une révolution morale, dit Quinet, une « violente séparation d'avec le Moyen-Age, ce qui ne « pouvait se faire qu'en brisant une religion qui, con- « servée, portera toujours avec elle la négation de la « liberté, l'affirmation de la servitude. On ne l'a pas « fait. De là, ces luttes successives, qui s'éterniseront, « tant que cet état de choses durera. Cette question que « soulève Quinet est une question immense et capitale. « C'est pourquoi je l'examinerai à part. » Malheureusement il n'a pas tenu sa promesse, ou du moins je ne découvre nulle part, dans ses papiers, la solution du problème qu'il avait réservé. Mais sur ce point, ou je m'abuse, ou le bon sens de M. Marie aurait protesté énergiquement contre les théories paradoxales du célèbre publiciste. On a bientôt fait d'écrire ou d'imprimer que pour assurer le triomphe d'une révolution politique, réclamée par le plus grand nombre, il fallait la doubler d'une révolution religieuse, à laquelle personne ou presque personne ne songeait. La France de 1789, en dehors de quelques salons encore gangrenés par les doctrines du xviii^e siècle, était aussi chrétienne que monarchique. Vous êtes parvenus à lui imposer violemment une république dont elle ne voulait pas. Comment seriez-vous parvenus à lui imposer une croyance dont elle voulait encore moins ? A l'aide de l'omnipotence parisienne,

vous aviez violé le principe de la souveraineté nationale, que vous aviez eu l'honneur de proclamer. Croyez-vous qu'il soit aussi commode de violer cet autre principe, que vous aviez proclamé également, et qui a des racines bien plus profondes dans le cœur des masses, celui de la liberté de conscience ? Toute révolution religieuse suppose une foi nouvelle, un culte nouveau. En aviez-vous à votre disposition pour remplacer le culte que vous dites vieilli et qui, malgré dix-huit cents ans d'existence, se rit de vos attaques ? Quand même vous auriez imaginé un nouvel évangile, comment auriez-vous trouvé des apôtres ? Le jour où Robespierre a commis la folie d'usurper ce rôle impossible, il a cessé d'être un objet de terreur pour devenir un sujet de risée. Si donc la Révolution a commis une faute, ce n'est pas assurément parce qu'elle a montré trop de respect pour les convictions religieuses de la France ; c'est, malheureusement pour elle, parce qu'elle a essayé d'y porter atteinte. En fait, elle s'est créé des embarras inextricables. En droit, elle a mérité d'être condamnée. Et cette condamnation, je la trouve dans les notes de M. Marie, sinon dans celles qu'il a consacrées spécialement à l'étude de la Révolution Française, mais dans celles où il a examiné la question des rapports actuels de l'Eglise et de l'Etat. Suivant son habitude, il débute par un coup d'œil rétrospectif. Il cherche, dans l'histoire du passé, une introduction à l'examen de notre situation présente, et c'est ainsi qu'il arrive à juger la conduite des Constituants de 89 en matière religieuse. « Sous l'ancienne Monarchie, dit-il, « le clergé est puissant. Il ne domine plus les rois « comme il les a dominés sous Grégoire VII. Mais il s'est

« fait leur allié, et en échange de cette alliance, il a su
« garder de grands privilèges. Ainsi, possesseur d'une
« immense partie du sol, il est cependant affranchi de
« tout impôt. En outre, il forme un ordre dans l'Etat
« et, à ce titre, un pouvoir politique. Il a, dans ses
« mains, l'état-civil des citoyens, et les saisit à leur nais-
« sance, à leur mort, dans la constitution de la famille
« par le mariage. La Révolution, dans les idées nouvel-
« les qu'elle apportait à la civilisation et qui devaient
« peser sur la Monarchie elle-même, par qui vivait le
« clergé ainsi constitué, la Révolution, dis-je, ne pouvait
« ni respecter ni maintenir ces privilèges, ces pouvoirs,
« cette organisation. Elle emporta donc les fortunes et
« les privilèges et les situations politiques. Elle supprima
« dans les mains du clergé et rendit au pouvoir civil des
« fonctions qui, après tout, étaient plutôt civiles que
« religieuses, plutôt temporelles que spirituelles. Mais
« l'esprit de réaction ne la conduisit-il pas trop loin ?
« C'est le propre des réactions de toujours dépasser le
« but. La séparation du temporel et du spirituel (je ne
« parle pas ici de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ;
« ce qui est une toute autre et bien plus importante
« question), tel devait être le but raisonnable. Mais le
« temporel empiéta sur le spirituel, voilà l'excès. Que
« l'Assemblée constituante, assimilant l'administration
« de l'Eglise à celle de l'Etat, ait diminué le nombre des
« Diocèses ; qu'elle en ait réduit le nombre à celui des
« départements, il n'y avait peut-être pas grand chose à
« dire. Mais elle rendit les fonctions ecclésiastiques
« électives à l'exemple des fonctions civiles et politiques.
« Elle supprima la confirmation des Evêques par le

« Pape et créa ainsi la constitution civile du clergé.
 « Elle exigea de ce clergé serment à cette constitution
 « civile. C'est, en tout cela, confondre la société reli-
 « gieuse et la société civile. De là des prêtres assermen-
 « tés et non assermentés, culte public des uns, culte
 « secret des autres ; de là, deux camps religieux, avec
 « toutes les passions que ces dissidences entraînent et
 « qui se traduisent par des révoltes et des persécutions.
 « Il arriva, en conséquence, que l'échafaud se dressa
 « pour les résistances religieuses aussi bien que pour
 « les résistances politiques. Sous le Directoire les per-
 « sécutions cessèrent, mais le schisme continua entre
 « les fidèles : ceux-ci, regardant les assermentés comme
 « des hérétiques, ne les suivant pas aux églises, préfè-
 « rant le culte clandestin des prêtres non assermentés ;
 « ceux-là, au contraire, acceptant les assermentés et
 « recevant d'eux tous les sacrements, même celui du
 « mariage. Le scandale fut grand... Les libres penseurs
 « pouvaient ne pas s'en préoccuper outre mesure ; il n'en
 « était pas de même des masses. Or, il faut toujours
 « compter avec elles, dans ces matières qui touchent si
 « intimement à leurs destinées. La Constitution civile
 « du clergé avait été une faute... Le fanatisme irrité de
 « la Vendée, et les flots de sang que ce fanatisme a fait
 « couler, sont dus bien moins à la question politique
 « qu'à la question religieuse, que cette malheureuse
 « constitution avait soulevée. »

Si l'honorable M. Marie ne craint pas de signaler, avec cette fermeté impartiale, les torts de la Constituante pour laquelle il professe tant de respect, à plus forte raison il n'hésite pas à se montrer sévère pour la Législative,

gardienne infidèle des traditions de sa devancière. D'accord avec la plupart des historiens, il regrette que les Constituants aient cru devoir s'interdire l'accès de l'Assemblée nouvelle, et qu'ils aient emporté, dans leur retraite collective, l'expérience acquise depuis 1789, l'esprit de suite, de modération et de sagesse, nécessaires à la consolidation de leur œuvre. Quant aux nouveaux législateurs, il leur reproche, avant tout, de n'avoir jamais accepté franchement la situation légale qu'on venait d'établir, d'être arrivés avec la pensée que la Révolution commençait à peine, que rien de sérieux n'était encore accompli, et d'avoir marché, dans cette voie funeste, sans frein, sans mesure, trop souvent sans autre guide que « cette ambition humaine qui entraîne le successeur
« à faire plus ou moins, en tout cas, autre chose que ce
« qu'a fait son prédécesseur. » Ce n'est pas là ce que voulait la France. Ce n'est pas là non plus ce qu'exigeait l'intérêt bien compris de la Révolution. « Les Constitu-
« tionnels, dit M. Marie, en tant qu'ils restaient dans le
« domaine de la Constitution récemment votée, étaient
« les vrais représentants de la Révolution; car la Con-
« titution avait, même un peu aux dépens de l'autorité
« royale, réalisé la liberté et l'égalité. Ils avaient donc à
« développer résolûment et franchement les principes
« posés. Ils devaient le faire aussi bien contre les ten-
« dances contre-révolutionnaires du roi, de la noblesse
« et du clergé, que contre les tendances anarchiques de
« la presse ou des clubs, à plus forte raison contre les
« tentatives violentes de la rue. M. Quinet leur reproche
« de ne s'être pas montrés assez vigilants et de s'être
« laissé duper par la Cour, à laquelle ils ont trop long-

« temps prêtée de bonnes intentions qu'elle n'avait pas.
« Par là, dit-il, ils ont causé dans le peuple de cruelles
« défiances. Celui-ci a cru à leur complicité, et leur au-
« torité sur l'Assemblée s'est trouvée affaiblie et décon-
« sidérée. Le fait est que par faiblesse ou par peur, ou
« par cet esprit de compensation ou d'équilibre, toujours
« imprudent en politique, ils ont cherché à peser sur la
« Contre-révolution à l'aide des partis extrêmes, puis sur
« ces derniers en s'unissant aux résistances du Roi...
« Le but était bon sans doute, mais les moyens dange-
« reux. Toutefois, comme ils voulaient sincèrement la
« Révolution, telle que la Constitution l'avait faite, j'in-
« cline à croire que si la Nation avait pu voter dans le
« calme de ses opinions et de sa conscience, la majorité
« eût été là, et c'eût été bien. Car, en droit, la Révolution
« était accomplie et il n'y avait plus qu'à la consolider. »
Au lieu de se maintenir dans ces justes limites, à égale
distance des excès contraires, qu'a fait la majorité de
l'Assemblée législative? « Dès le début, elle se montre
« hostile au principe monarchique, donc à la Constitu-
« tion. Son langage cesse d'avoir le ton du langage
« législatif et gouvernemental. Elle entre trop aussi dans
« le Gouvernement et n'accepte plus la Royauté que
« comme un rouage, encore toléré, mais inutile. Il y a
« dans tout ceci le présage d'une seconde révolution, qui
« allant au-delà de la première, substituera au principe
« monarchique le principe républicain. Déjà les partis
« se forment dans ce sens, au sein de l'Assemblée
« comme dans les clubs. » Non-seulement la Législative
se montre hostile au principe monarchique, respecté par
la Constituante et par la Nation; mais elle entame avec
le Roi une lutte aussi regrettable en la forme qu'au

fond. « Elle lui refuse les titres de *Sire*, de *Majesté* et
 « même, dans son enceinte, une place d'honneur. C'est
 « une violation de la Constitution votée d'hier. C'est une
 « insulte. C'est une faute. On l'a dit avec raison. Il ne
 « faut jamais irriter un pouvoir par des injures : mieux
 « vaut le renverser immédiatement. En le renversant,
 « on lui enlève tout moyen de nuire. On l'arme, au con-
 « traire, si on l'irrite et qu'on lui laisse la faculté de
 « faire le mal que cette irritation conseille. J'ajoute,
 « d'ailleurs, que ces petites querelles étaient mesquines
 « et indignes d'une grande Assemblée. »

Si du moins la majorité de l'Assemblée législative, animée d'autres sentiments que la majorité de la France, avait été franchement républicaine ! Si elle avait été convaincue qu'en ce moment suprême, une république sagement constituée était préférable à une monarchie devenue impossible ; et, si, pour assurer le triomphe de ses doctrines, elle avait su prendre des mesures, sincèrement conçues et suivies avec fermeté, de manière à maîtriser la situation ! Elle trouverait son excuse, aux yeux de l'histoire, dans l'ardeur de ses convictions et dans l'énergie de ses actes. Mais, ses membres les plus ardents n'étaient républicains que par défiance du Roi, parce qu'ils ne distinguaient pas la monarchie du monarque. Il semble même que cette défiance irréfléchie n'eût pas dans leur cœur des racines bien profondes. La moindre concession, la moindre faveur de la Cour suffisait à les rassurer. Quand les Girondins arrivaient au ministère, ils devenaient royalistes (1). Et les actes se ressentaient

(1) Les Girondins, dit M. Thiers, n'étaient républicains que par défiance du roi. Une fois rassurés à cet égard, et ils le furent aussitôt qu'ils

nécessairement de l'incertitude des opinions. L'Assemblée flottait au hasard entre la Constitution et la République, sans oser prendre un parti décisif. Au lieu de maîtriser les événements, elle s'exposait à être surprise et maîtrisée par eux. Elle compromettait chaque jour sa propre autorité. Déjà pourtant le désordre augmentait, l'anarchie levait une tête menaçante. Peut-être même il ne suffisait plus de recourir aux mesures ordinaires pour conjurer l'imminence du péril. Peut-être, à défaut d'une royauté suspecte, à côté ou au-dessus d'une Assemblée compromise par sa faiblesse, il fallait résolument se confier à une dictature, seule capable de protéger la Révolution contre ses propres excès. « Une pensée, dit « M. Marie, était alors dans tous les esprits, les sages « comme les emportés. Un député l'avait exprimée ainsi : « La Révolution n'est pas achevée, on se trompe si on le « croit, il faut garder les lois fixes pour la Révolution « sauvée et non pour la Révolution à sauver. Cette pen- « sée conduisait à la dictature. Elle était profondément « vraie. Seulement ce à quoi il fallait songer, c'était à « sauver la Révolution par une dictature fortement orga- « nisée, et non pas laisser aux masses indisciplinées et « violentes le soin de défendre la Révolution contre ses « ennemis de l'intérieur ou de l'extérieur. »

En effet, la faute capitale de l'Assemblée législative, c'est de n'avoir pas compris quel était le pire danger, celui qui menaçait de tout perdre. Pendant qu'elle porte les derniers coups à la royauté ébranlée, sans préparer

« arrivèrent au ministère par Rolland, Clavières, et même par Dumouriez, « qui leur faisait la cour, ils s'allièrent à la royauté... » (Notes de M. Marie.)

ni république ni dictature temporaire, elle laisse monter le flot démagogique, qui va l'engloutir elle-même. D'abord, elle tolère les clubs, quelle que soit leur nature et leur organisation, Cordeliers, Jacobins, affiliés entre eux d'un bout de la France à l'autre. « La Révolution, observe à ce propos M. Marie, la Révolution, qui avait visé à l'unité de l'Etat, qui à bon droit n'avait pas toléré le pouvoir politique que le catholicisme voulait s'arroger, ne devait pas tolérer le pouvoir politique des clubs. Or, ce pouvoir a été immense, et, par un contact immédiat avec les passions ardentes du peuple, il est devenu bien supérieur à celui de l'Etat, qu'il a le plus souvent dominé et entraîné à sa suite. La liberté de réunion et même d'association avait bien été, il est vrai, proclamée par la Constitution : et je sais, en outre, par expérience, combien il est difficile de s'opposer à son action, quand le peuple vit pour ainsi dire dans la rue et se préoccupe de politique plus que de tout intérêt matériel. Mais enfin, la liberté d'association ne peut pas aller jusqu'à laisser vivre dans

(1) L'expérience démontre qu'un pouvoir quelconque installé dans Paris, et surtout une Assemblée, s'y trouve dans l'impossibilité presque absolue de maintenir intacts les droits de la souveraineté nationale contre le déchaînement des forces révolutionnaires. M. Marie a entrevu cette vérité sans y arrêter son esprit. Dans une note, que nous avons déjà citée, il observe qu'après les journées d'octobre 1789, l'Assemblée constituante, aussi bien que la royauté, fut prisonnière de Paris. L'Assemblée législative n'a jamais joui d'une plus grande liberté. Reste à savoir si les fautes de ces deux Assemblées ne sont pas la conséquence fatale de la situation qu'elles avaient acceptée ou subie. Du reste, on commence à reconnaître l'influence que les journées des 5 et 6 octobre 1789 ont exercée sur la marche de la Révolution. Dans un récent article (*Revue des Deux-Mondes* du 13 janvier 1873), M. Maxime Ducamp qualifie ces dates de *néfastes*. Il

« l'Etat autant de pouvoirs qu'il y aura de volontés ou
 « de passions de parti. Surtout elle ne peut pas aller, si
 « on lui laisse un tel caractère, jusqu'à permettre des
 « affiliations qui forment sur l'empire, comme un ré-
 « seau, qui le presse et qui l'étouffe. Dans une telle
 « situation, où est le Gouvernement? Y en a-t-il même
 « un possible? L'anarchie ne sort-elle pas de là fatale-
 « ment? Et si cette anarchie, au sein même de ces asso-
 « ciations, se montre violente et cruelle, comment vio-
 « lence et cruauté ne descendront-elles pas dans la rue,
 « pour peu que cet état dure? Le sentiment, que j'ex-
 « prime ici, je le trouve énergique et courageux dans
 « la lettre de Lafayette à l'Assemblée, après la première
 « défaite de la première campagne. — Que le règne des
 « clubs anéanti par vous, disait-il, fasse place au règne
 « de la loi; leur usurpation à l'exercice ferme et indé-
 « pendant des autorités constituées; leurs maximes
 « désorganisatrices aux vrais principes de la liberté; leur
 « fureur délirante au courage calme et constant d'une
 « nation qui connaît ses droits et qui sait les défendre.
 « — C'était un beau langage, mais qui n'eut d'autre
 « résultat que d'exciter la colère des Jacobins, et dont
 « les Girondins ne comprirent pas bien la sagesse.
 « Vergniaud trouva mauvais qu'un général écrivit dans
 « ce style. Au point de vue de la discipline, il avait
 « raison. A tout autre point de vue, il avait tort. Je

ajoute que, depuis, « la France ne sait plus à quel principe se rattacher,
 « car on y viola du même coup le droit monarchique et la souveraineté
 « populaire. » La France sait fort bien à quoi se rattacher, et elle l'a
 prouvé en mars 1871. Mais encore faut-il que le pouvoir, qui la représente
 et qui la dirige, soit soustrait à l'oppression de Paris

« sais bien encore que les justes défiances, suscitées par
« les actes point ou mal dissimulés des partis contraires,
« motivaient, jusqu'à un certain point, des tolérances
« qu'un Gouvernement un peu prudent n'aurait jamais
« eues dans des circonstances moins difficiles. Néan-
« moins, l'Assemblée législative aurait dû comprendre
« que l'anarchie était au bout, et l'anarchie ne pouvait
« pas servir la Révolution. »

En même temps que l'Assemblée tolère le développement des clubs et leur permet de prendre, à son lieu et place, la direction du mouvement révolutionnaire, elle se laisse envahir et dominer, jusque dans sa propre enceinte, par des pétitionnaires armés. « Etranges péti-
« tionnaires, s'écrie M. Marie, qui s'imposent et insultent ! D'abord peu tumultueuses, ces sortes d'invasions
« s'élèvent à la hauteur d'un crime politique, d'un
« attentat contre la souveraineté nationale, dans la jour-
« née du 20 juin 1792, journée qui se termina par un
« assassinat moral de la royauté. » Sur cette pente fatale, la Législative ne s'arrête pas. Un jour vient où le Roi, justement effrayé des progrès de la démagogie, conçoit le projet d'organiser à Soissons une force publique capable de faire respecter la loi. « Il le demanda
« ouvertement. On lui répondit par une levée spontanée
« dans les Départements, c'est-à-dire par une insurrec-
« tion que l'Assemblée eut le tort immense de sanc-
« tionner, en autorisant les bataillons de cette levée à
« passer par Paris et à assister à la fête de la fédération.
« Ajoutez la dissolution et la réélection des états-majors
« des Gardes nationales au sein d'une nation en feu, et
« l'armée insurrectionnelle se trouve ainsi constituée. »

Les conséquences ne se firent pas attendre. « De là, ajoute
« M. Marie, la séance du 8 août 1792, le siège de l'As-
« semblée nationale envahi, les députés assaillis et mal-
« traités parce qu'ils ont voté contre la mise en accu-
« sation de Lafayette, et leur inviolabilité méconnue,
« comme si la violation de l'Assemblée n'était pas le
« plus capital des crimes... De là, ensuite, la journée
« du 10 août, qui commence par des massacres et finit
« par la déchéance du Roi et par la convocation d'une
« Convention nationale. A partir de ce moment, la force
« insurrectionnelle est en permanence... La Commune
« elle-même n'est plus celle qui avait été légalement
« constituée avant le 10 août. Ce sont les députés des
« sections qui, au nombre de quatre-vingt-deux, se sont
« emparés de l'Hôtel-de-Ville et en ont chassé le corps
« municipal pour prendre sa place. Cette nouvelle Com-
« mune destitue les autorités les plus hautes. Elle sus-
« pend l'état-major de la garde nationale, l'administration
« départementale, le conseil général de la municipalité,
« tout ce qui pouvait opposer et avait opposé l'autorité
« de la loi à la force brutale. Danton en avait pris pos-
« session. C'était le roi, le roi audacieux de cette force.
« L'Assemblée ne devait plus être qu'une autorité nomi-
« nale. Aussi la Commune vint-elle lui signifier sa for-
« mation et ses volontés. Et l'Assemblée, au lieu de
« répondre par la loi, déclara qu'elle approuvait tout.
« Elle communiqua, en effet, à la Commune, comme
« elle aurait pu le faire à une puissance légitime, les
« décrets qu'elle avait rendus et descendit ainsi à son
« niveau, si elle n'affirma pas sa propre subordination.
« Toutefois, elle remplaça le Roi, déjà détrôné de fait,

« par un Conseil exécutif pris dans le ministère. Elle
« reconstitua le ministère girondin, Roland, Servan,
« Clavières. Danton fut ministre de la justice. Le repré-
« sentant de la force insurrectionnelle entra ainsi dans
« la place, il n'était pas difficile de prévoir ce qui domi-
« nerait. Enfin, des commissaires furent envoyés dans les
« provinces, avec mission dictatoriale à l'égard des fonc-
« tionnaires. Le 10 Août inspirait les choix. Paris les
« surveillait. Terreur partout... Quelques énergumènes,
« Chabot entr'autres et Marat, ne parlent que de mort et
« excitent le peuple à se présenter en armes devant
« l'Assemblée pour lui signifier ses volontés. Les clubs
« discutent des projets insensés qu'ils viennent exécuter
« à l'Hôtel-de-Ville où ils règnent. Le Conseil de la
« Commune est d'ailleurs une seconde assemblée qui a
« sa tribune, son bureau, son public, son roi suprême.
« Depuis que Danton n'y est plus, Robespierre y do-
« mine, comme on peut dominer dans de tels milieux.
« La police était, auparavant, confiée aux juges de paix
« qui en avaient usé dans l'intérêt de la loi. Elle est
« transportée aux autorités municipales. A elles désor-
« mais le soin de la sûreté générale. Or, la sûreté géné-
« rale, c'est la mission de rechercher tous les délits
« menaçant la sûreté intérieure et extérieure, c'est-à-
« dire que les vaincus sont à la discrétion des vain-
« queurs. Dans ses détails, l'exercice d'un tel pouvoir est
« effrayant, tant il laisse de latitude aux passions mau-
« vaises, politiques et non politiques... En somme,
« l'Assemblée législative est maintenant aussi dégradée,
« aussi anéantie que la royauté elle-même. »

Au spectacle de tant de misères, qu'il étale d'une

main virile, M. Marie semble pourtant éprouver un moment d'hésitation. Il a vécu au milieu d'hommes qui ont toujours à la bouche cette triste maxime que la Révolution ne pouvait s'accomplir sans les excès révolutionnaires. Il a lu partout répété, qu'en face des ennemis de l'extérieur et de l'intérieur, coalisés ensemble, le peuple seul, le peuple déchaîné violemment, était assez fort pour assurer le triomphe définitif de la bonne cause. Cette objection traverse son esprit, il la pose, sans trop oser la résoudre. « D'un côté, la Révolution qui ne veut « pas qu'on la joue. D'un autre côté, tous les contre-
« révolutionnaires qui veulent l'étouffer (1), voilà la
« situation. Comment commander à cette situation, si
« ce n'est par une action vigoureuse? Et comment at-
« tendre une action vigoureuse de la seule force de la
« loi? N'est-ce pas à la volonté populaire qu'il faut s'a-
« dresser, et serait-ce trop, en un si grand péril, que de
« solliciter même les passions? C'est la guerre, et il est
« un moment, dans la guerre, où la passion des com-
« battants fait plus que la raison des chefs. En tout cas,
« il y a là un grand problème dont la solution restera
« suspendue, tant que les désastres de ces temps n'au-
« ront pas été couverts par la suprême indifférence de
« l'histoire. »

Eh bien ! Non. Il n'y a pas besoin de suspendre jusque là le jugement de la conscience publique. J'en appelle

(1) N'y a-t-il pas là une exagération manifeste? En 1792, après le premier flot de l'émigration, on ne devait pas trouver en France beaucoup de contre-révolutionnaires ayant conservé la folle pensée d'étouffer la Révolution. Je crois qu'alors on n'y eût guère trouvé que des hommes ne voulant pas se laisser étouffer par la démagogie; et encore, les faits prouvent que

de M. Marie à M. Marie lui-même. Il sait mieux que tout autre ce qu'il faut entendre par le peuple, ce prétendu peuple auquel, dans les jours néfastes, les meneurs de Paris ont coutume de faire appel pour opprimer la France. « Voilà, dit-il un peu plus loin, le peuple dé-
« chaîné. Il a violé l'Assemblée, la Tribune, le Palais.
« Il est évident qu'il n'a plus foi qu'en lui-même. Qui
« donc pourra le gouverner? Il pense avoir des chefs,
« oui, à la condition qu'ils marchent sous ses ordres. »
Ainsi le peuple, en pareil cas, c'est la force brutale, inconsciente, ingouvernable, ne reconnaissant même pas les meneurs qui l'ont déchaîné, qui s'en croient encore les chefs, et qui n'en sont que les valets. Dans un autre passage de ses notes, M. Marie résume d'un mot, aussi énergique que vrai, la situation créée, en 1792, par les fautes de la Législative. « Ce fut la rue qui régna. » Et le règne de la rue, il l'a toujours combattu, comme le pire des despotismes. Il l'a toujours maudit, comme le plus grand danger qu'aient à courir chez nous les institutions libérales. Prétendra-t-on qu'au milieu de l'anarchie et du sang, la Commune de Paris reste au moins debout, pour imprimer une direction à la foule, pour faire prévaloir un système, une utopie quelconque? « La violence
« y domine, répond M. Marie, non pas à titre de dicta-
« ture, car la dictature a sa raison, son but, son intel-
« ligence, mais à l'état d'anarchie, qui n'a d'autre
« raison, d'autre but, d'autre intelligence que le caprice

ceux-la n'étaient pas bien énergiques dans leur juste résistance. Pour excuser leurs excès, les révolutionnaires invoquent toujours les crimes de l'âme réaction; mais l'expérience démontre qu'il est bon de ne pas les croire sur parole.

« et la brutalité. Heureusement encore, cette anarchie
« passionnée aura ses limites (1). Elle voudra bien s'é-
« tendre aux provinces. Elle y enverra des commissaires
« imbus de son esprit et prêchant d'exemple. Mais,
« grâce à Dieu, ils y seront impuissants, du moins à
« cette époque. » Jugez par là de ce qui serait advenu si
la France tout entière avait subi, comme l'Assemblée,
le triste joug des rues de Paris et si les mêmes provoca-
tions y avaient engendré les mêmes crimes. J'admets, à la
rigueur, qu'au récit des massacres de septembre 1792,
les historiens futurs parviendront à conserver plus de
sang-froid que nous, qui venons d'assister au massacre
des otages. J'admets qu'un jour on aille jusqu'à excuser
la faiblesse des autorités constituées, complices involon-
taires d'horreurs qu'elles ne purent empêcher. « Le fléau
« passa comme un fléau de Dieu contre lequel l'homme
« n'est armé que de son impuissance. » Toujours est-il
que, suivant l'honorable M. Marie lui-même, si l'histoire
trouve, au milieu de pareilles scènes, matière à de justes
éloges, « elle les réservera pour quelques hommes, qui,
« comme Roland, se sont élevés avec vigueur contre les

(1) Dans ce passage de ses notes, comme dans une foule d'autres, M. Marie reconnaît et constate, au milieu de nos crises révolutionnaires, l'existence d'un véritable dualisme politique et national, Paris d'un côté, la France de l'autre. Depuis 1789, la marche des événements est parfois inexplicable, si l'on ne tient pas compte de ce fait singulier et tout-à-fait spécial à notre pays. Malheureusement, les historiens écrivent l'histoire à Paris, et pour eux le reste de la France n'existe guère. Un jour viendra sans doute où les choses seront envisagées avec plus de justice et d'exactitude. Si l'honorable M. Marie avait assisté aux derniers événements, il aurait profité de la lumière qui en résulte, et, j'en ai la conviction, il aurait accentué davantage une théorie qui perce déjà dans ses écrits.

« désordres et contre les usurpations de la Commune, « laquelle, en déconsidérant le pouvoir politique de « l'Assemblée, en l'annulant, devenait ainsi responsa- « ble de tout. Elle verra bien aussi que les Girondins (1), « en masse, ont, au péril de leur vie, poursuivi les « crimes commis, au nom de la patrie; et elle protes- « tera, en les honorant, contre cette maxime qui ne « vaut pas mieux en politique qu'en morale : La fin « justifie les moyens. » Voilà quelle est au fond la véritable pensée de M. Marie, le cri de sa conscience. Espérons, pour l'honneur de l'humanité, que ce sera aussi le dernier mot de l'histoire.

Une fois encore, en jetant un dernier coup d'œil sur les fautes de la Législative, M. Marie essaye, en quelque sorte, de se consoler. « Je laisse de côté, dit-il, au point « de vue où je vais me placer exclusivement, et les vio- « lences exercées, et les faits militaires. Mais j'en sai- « sis les résultats généraux au point de vue qui me « touche seulement, c'est-à-dire l'intérêt de la Révolution « sociale. Or, ces résultats, c'est la victoire de la Révo- « lution. Lorsque la Législative se ferme pour faire place « à la Convention, la Révolution est partout triomphante. « Le passé reste vaincu. La volonté de la France reste « accomplie... » Mais, avant même d'avoir terminé cette phrase, M. Marie entend une dernière fois le cri de son

(1) Parmi les Girondins, le nom de Guadet revient souvent dans les notes de M. Marie. Il ne se doutait guère, en l'écrivant, qu'un jour ce nom deviendrait celui de sa fille. En effet, après la mort de son père, M^{lle} Marie Marie a épousé M. Julien Guadet, ancien grand prix de Rome, professeur d'architecture à l'école des Beaux-Arts, et qui appartient à la famille du célèbre Girondin.

cœur, et il s'interrompt, comme malgré lui, pour s'écrier : « Malheur ! Malheur ! Ce n'est pas par la puissance du droit, ce n'est pas par l'autorité constitutionnelle que cela s'est fait. L'autorité, le droit ont été forcés de se voiler, de s'incliner même devant la force. » Ajoutons d'ailleurs qu'à cette époque, une partie seulement de l'œuvre révolutionnaire était accomplie, la partie sociale, la conquête de l'égalité. Celle-la, sans doute, avait des racines tellement profondes dans le pays, que, dès les premiers jours, elle se trouva assez forte pour défier les orages, pour survivre aux crimes de quelques-uns de ses partisans. Quant à l'autre partie de l'œuvre révolutionnaire, la partie politique, la conquête de la liberté, elle n'était pas en si bonne voie, et je soupçonne qu'à la fin de 1792, l'immense majorité de la France, indignée du présent, épouvantée de l'avenir, souhaitait déjà, tout bas, bien bas, un régime tutélaire qui la débarrassât à tout prix du *règne de la rue*. Voilà à quoi ont abouti ceux qui ont déchaîné les passions populaires, sous prétexte de sauver la Révolution. Ils n'ont fait que souiller l'égalité, mais ils ont compromis pour longtemps la cause des idées libérales.

Après avoir jugé la Constituante et la Législative, M. Marie entreprend de juger à son tour la Convention nationale. Malheureusement ses notes, comme presque toujours incomplètes, n'embrassent que la période comprise entre la réunion de cette dernière Assemblée et les journées insurrectionnelles de mai 1793, triste prélude de la proscription des Girondins. Nous aurons peu de chose à dire de ce dernier fragment. On y retrouve les mêmes idées, le même système que dans les fragments

antérieurs. M. Marie ne se dissimule pas que les élections, opérées sous l'influence des clubs et déjà même sous la pression de la Terreur, avaient produit un résultat qui n'était pas absolument conforme aux véritables sentiments du pays. « C'était encore une œuvre de la « force. » Néanmoins, il salue l'arrivée de la Convention comme une lueur d'espérance. Malgré le vice de son origine, elle représente pour lui la souveraineté nationale, l'autorité légitime, la seule devant laquelle il consent à s'incliner. Il y trouve d'ailleurs « les Girondins, « de vieux Constituants, quelques caractères honnêtes « et de nature à rassurer. » Le côté droit, où siégeait la Gironde, n'avait qu'à montrer de l'énergie pour ramener à lui la plaine, « où siégeait cette multitude sans cou-
« leur qui, dans les Assemblées, n'a pas d'opinions bien « arrêtées, mais qui est toujours disposée à se ranger « du côté des partis qui se montrent résolus et forts, et « prouvent ainsi que le pouvoir leur appartient. » Dans cette double partie de l'Assemblée, la question de la forme du Gouvernement n'était plus une source de divisions fâcheuses; tous les esprits, convaincus ou non, étaient prêts à proclamer ou à subir la République. Les mesures arbitraires, violentes, ne comptaient que de rares partisans, et les massacres de septembre soulevaient une indignation unanime. Il y avait là les éléments d'une majorité imposante, animée de sentiments modérés et très-désireuse de consolider la Révolution, sans la compromettre par de nouveaux excès. Pour arriver à ce but, qu'y avait-il donc à faire ? « Il y avait, ré-
« pond M. Marie, deux coups à frapper : briser la Com-
« mune, dont l'origine était illégitime, dont le pouvoir

« était ensanglanté; briser le club des Jacobins. Ces
« deux têtes du mouvement insurrectionnel abattues, la
« Convention conquérirait sa véritable position dans l'État.
« Elle devenait ce qu'elle devait être, la seule repré-
« sentation de la souveraineté populaire. Il ne lui restait
« plus qu'à faire respecter son droit, son caractère, sa
« dignité, en ne permettant à personne de pénétrer dans
« le sanctuaire de son action. La Législative, en laissant
« violer son autorité morale, avait perdu toute puis-
« sance, il fallait ne pas oublier cette leçon. Là était le
« vrai principe de l'inviolabilité. Au contraire, on est
« stupéfait quand on voit avec quelle facilité les hommes
« les plus éminents de la Convention oublièrent ou dé-
« daignèrent ces règles, que les plus simples données
« du bon sens et de l'expérience devaient leur faire
« adopter. Ils étaient pourtant en majorité des hommes
« de droit, d'ordre et de modération. Ils voulaient pour-
« tant bien le triomphe de la Révolution par la loi. Ils
« savaient comment et par qui la précédente Assemblée
« avait été vaincue et opprimée. Les mêmes hommes,
« qui avaient inventé et appliqué le système insurrec-
« tionnel, étaient devant leurs yeux et se vantaient du
« sang répandu. Ils le savaient si bien que les premiè-
« res séances de la Convention se passent en accusa-
« tions violentes contre ces hommes, qu'ils irritent ainsi,
« mais contre lesquels ils ne s'arment pas. Des propo-
« sitions, des décrets, des discours, des demandes de
« mise en accusation, de vigoureuses apostrophes, mais
« pas d'action, voilà le spectacle que présente la Con-
« vention. Qu'arrive-t-il ? On la brave en face. Un Marat
« ose la rappeler à la pudeur. Non loin d'elle siège le

« club des Jacobins où chaque soir la majorité est ca-
« lomniée, accusée, moralement décapitée. Faut-il donc
« s'étonner de son impuissance et de la puissance cha-
« que jour croissante de ses ennemis ! »

Parmi les fautes de la Convention, celle que M. Marie réproouve avec le plus d'insistance, comme la faute capitale, décisive, c'est de ne pas avoir dissous la Société des Jacobins, ou tout au moins de n'avoir pas essayé, de n'avoir pas résolûment entamé cette lutte indispensable. Il ne comprend pas que la Convention, seule et dernière expression de la souveraineté nationale, ait toléré près d'elle un pouvoir illégitime, qui menaçait d'être bientôt le pouvoir suprême. Cependant, comme il est, avant tout, un homme de raison et de justice, il prend la peine de constater d'abord que la Convention avait le droit de mettre fin à un pareil antagonisme. La France ne voulait pas, la France n'a jamais voulu que ses mandataires légaux, ceux qu'elle venait d'honorer de ses suffrages, fussent à ce point avilis et complètement annulés. « Si telle eût été, en effet, la volonté
« du pays, si absurde qu'elle fût, force aurait été à la
« Convention d'obéir. Elle aurait dû, la première, donner
« l'exemple de l'obéissance à une loi, même insensée.
« Mais, non. Le pouvoir que s'arrogeait la Société des
« Jacobins, était un pouvoir usurpé par la force brutale,
« maintenu par la force brutale, et que la force légale
« pouvait soumettre. — Le pouvait-elle, en effet? — Au
« début, oui. La France venait de voter. La majorité élue
« était forte de l'autorité morale que lui donnait cette
« élection nouvelle; des fédérés accouraient des départe-
« tements, bien résolus à la défendre; Marseille, le Cal-

« vados, la Gironde avaient envoyé des bataillons et
 « devancé le décret sur la Garde départementale, qui
 « avait été proposé, mais que les Jacobins ajournaient,
 « sous prétexte qu'il était une insulte contre le peuple
 « parisien ; toutes les classes moyennes, amis de la
 « liberté mais aussi de l'ordre, n'avaient déserté ni les
 « conseils municipaux, ni les directoires, ni les sociétés
 « populaires ; elles envoyaient des adresses à la Conven-
 « tion ; même des sociétés affiliées aux Jacobins protes-
 « tèrent contre les actes et la présence de Marat au
 « sein de l'Assemblée ; la garde nationale de Paris, les
 « sections étaient divisées, pourtant elles inclinaient
 « vers l'ordre (1). Une volonté ferme aurait donc pu
 « réussir. Cette volonté manqua. On se perdit en vaines
 « accusations, en propositions stériles. Une fois ce pre-
 « mier moment perdu, la Convention fut aussi petite,
 « en face de Jacobins, que l'avait été la Législative. Le
 « pouvoir réel resta aux Jacobins ; l'insurrection de-
 « meura le grand moyen d'action ; la Terreur devait
 « grandir et grandit. Enfin, la Commune, ouvertement
 « protégée par la Société des Jacobins, dont elle était
 « pour ainsi dire le pouvoir exécutif, grandit avec elle. »
 A partir de ce moment, la Convention n'existe plus
 comme pouvoir directeur et modérateur de la Révolu-
 tion. Voyez-la déjà durant le procès de Louis XVI.
 M. Marie ne lui conteste pas le droit de juger : il pré-
 tend même qu'elle aurait dû présenter plus de garanties

(1) M. Marie observe que Pétron ayant refusé d'être maire de Paris, un homme modéré, Chambon, fut élu. « Cette élection prouvait l'influence de la bourgeoisie dans Paris même et aurait dû, en conséquence, fortifier la majorité de la Convention. »

d'indépendance et d'impartialité qu'un tribunal quelconque. « S'il est vrai qu'au sein de la Convention le Roi trouvait des ennemis décidés quand même à prononcer la peine de mort, il y avait aussi une majorité décidée à entendre et à juger selon sa conscience. Ce ne sont ni les lumières, ni la conscience qui lui ont manqué. C'est le courage... Que voulez-vous? On admire souvent, dans les débats, une énergie de parole, qui engage courageusement la vie même des orateurs. Mais l'action manque toujours. — La postérité, avait dit Vergniaud, admirera le courage énergique de Paris contre les rois et ne concevra jamais l'ignominieux asservissement de cette ville à une poignée de brigands, rebut de l'espèce humaine, qui s'agitent dans son sein. — Ce qu'elle concevra moins encore, c'est que la Convention, puissance nationale, ait subi cet asservissement, et que ces brigands aient pu vivre, agir, à côté et au-dessus d'elle. »

Après la condamnation du Roi, ceux qui l'ont votée par faiblesse, sous le prétexte d'éviter les horreurs de la guerre civile, en réalité pour donner un gage aux passions des bords parisiennes, pour essayer de calmer leur fureur, n'ont pas tardé à s'apercevoir qu'ils avaient fait un faux calcul et qu'ils ne retireraient aucun profit du douloureux sacrifice qu'ils s'étaient imposé (1). Bientôt

(1) « Le malheur immense, c'est que les déliances étaient plus excitées que jamais. La question sur la vie d'un homme allait devenir la pierre de touche à laquelle on éprouverait les opinions. Et ce qui est plus malheureux encore, c'est que cette épreuve sera le signal de violences sans remède. » (Notes de M. Marie.) Ajoutons, à notre tour, que jamais la France, la vraie France, n'a soumis le vote de ses mandataires à cet

arrivent les fatales journées de mai 1793. « Le tocsin
« sonne, dit M. Marie, l'Assemblée est cernée. La majori-
« té menacée se rend courageusement à son poste.
« Elle y est insultée. Elle défend encore la Commission
« des Douze qu'elle avait établie, comme une menace
« constante contre les insurrectionnistes passés et pré-
« sents. La populace déchaînée devient furieuse et,
« chose éternellement regrettable, ses fureurs en im-
« sent à la partie des sections armées qui voulait pro-
« téger la souveraineté nationale dans la personne des
« députés. Bientôt la Convention est captive. Dans un
« moment, la majorité veut quitter la salle des séances
« où elle ne peut ni parler ni délibérer. Elle se présente
« aux portes, elle est insolemment repoussée. Le prési-
« dent veut faire arrêter le commandant Henriot, qui
« est à la tête de cette force. Canonniers, à vos pièces,
« s'écrie-t-il. Qu'eût-il fait si les députés n'eussent pas
« reculé ? Aurait-il donc mitraillé la Convention tout
« entière, majorité et minorité, Girondins et Monta-
« gnards, car la mitraille ne distingue pas ? La Con-
« vention est forcée de rentrer et Couthon l'invite impu-
« demment à délibérer, maintenant qu'elle est libre,
« dit-il. L'insurrection avait atteint son but. De fait, la
« Convention était supprimée, comme l'avait été la
« royauté au 10 août. Désormais, ce ne devait plus
« être qu'un corps obéissant... Sans doute, elle s'occu-

affreux criterium. Les conventionnels qui ont voté la mort du roi savaient parfaitement qu'ils ne donnaient satisfaction qu'aux passions démagogiques de Paris et de quelques grandes villes. Ceux qui repoussaient *l'appel au peuple* savaient également que le peuple de France était hostile à l'application de la peine capitale.

« pera encore d'affaires. Mais la direction politique
 « vient d'ailleurs. Quant à elle, elle ne figurera plus
 « guère que comme machine à décrets. Or, avilir ainsi
 « la souveraineté nationale, n'était-ce pas proclamer soi-
 « même l'anarchie, bien plus funeste qu'une dictature,
 « même une dictature résolue jusqu'à la violence... Que
 « les Montagnards prissent le Pouvoir; que leur action
 « brûlante répondît aux périls du moment, soit. Mais
 « ils devaient au moins faire respecter en eux la sou-
 « veraineté nationale. Les massacres de septembre, tout
 « horribles qu'ils fussent, par cela seul qu'ils avaient
 « eu lieu en dehors de la Législative, et tout impunis
 « qu'ils fussent restés, offraient moins de danger pour
 « l'état social que ces ordres imposés à la Convention
 « tout entière par une populace en délire, conduite par
 « des misérables. Ce n'était-là, disaient-ils, qu'une in-
 « surrection morale, qui devait garder un respect invio-
 « lable aux personnes et aux propriétés. Moi, je dis que
 « c'était un *égorgement moral* plus criminel encore qu'un
 « égorgement ensanglanté. Celui-ci n'atteint que quel-
 « ques individualités; l'autre atteignit la Nation elle-
 « même dans sa souveraineté. D'ailleurs, quand on
 « sacrifie dans l'homme ce qu'il y a de plus élevé, sa
 « volonté, son intelligence, entend-on bien respecter sa
 « vie? Vingt-deux Girondins ne sont-ils pas chassés de
 « l'Assemblée, accusés ou plutôt proscrits? Pourquoi?
 « Parce qu'ils se seraient trompés, dit-on, et auraient
 « apporté trop de modération dans la défense de la
 « République en péril (1) | Et de quel droit la majorité

(1) Les chefs de la Montagne n'ont jamais eue à l'accusation de fédéralisme sous laquelle ils sont parvenus à écraser les Girondins. Mais il est
Sc. hist.

« de ce moment poursuivait-elle la minorité? Du droit
 « de la force, de l'insurrection. Il n'y en eut pas d'au-
 « tre, en effet. Mais alors c'était décider que le pouvoir
 « serait toujours au plus fort, c'est-à-dire à celui qui
 « saurait le mieux épouser les passions de la foule. »

Ici reparait l'éternelle et banale objection. Les Jacobins ont sauvé la France de la guerre étrangère; ils ont assuré à l'intérieur le triomphe de la Révolution. Le succès les justifie. Est-il donc vrai que, sans leur agitation plus bruyante qu'efficace, la France ne serait pas parvenue à vaincre ses ennemis? Où est la preuve, qu'à l'intérieur, en 1793, les violences aient été nécessaires ou même utiles, et que la cause de la Révolution ait gagné quelque chose à être souillée de sang et de boue? En tous cas, s'il est vrai que le succès devait être acheté si cher, ce n'est pas une raison pour applaudir, pour donner en exemple, ceux qui ont eu l'odieux courage de payer un tel prix. « Que la force
 « brutale, observe avec raison M. Marie, résolve un état
 « de crise mieux que ne pourrait le faire la force légale ;
 « que, dans une bataille, les soldats, livrés à eux-mêmes
 « et ne prenant conseil que de leur fougue emportée,
 « décident la victoire et se montrent ainsi plus puissants

incontestable que ceux-ci, à différentes reprises, ont essayé de faire appel à la souveraineté nationale, et de s'appuyer sur les départements, sur la France, pour combattre le despotisme illégitime de Paris; ils n'ont eu qu'un tort, c'est de ne pas agir dans ce sens plus tôt et plus énergiquement. Les Montagnards, n'osant leur faire un crime de ce qui était, en définitive, conforme au droit et à la raison, ont imaginé contre eux l'accusation de fédéralisme, qui dénaturait leurs véritables tendances, et leur donnait, aux yeux des masses, un caractère fâcheux. Si les contemporains ont été dupes de cette manœuvre, l'histoire sera plus clairvoyante.

« que la science des chefs et leur habileté stratégique ;
« que faut-il en conclure ? Rien contre l'autorité, rien
« contre la discipline, rien contre le droit. Rien surtout
« en faveur d'un mouvement anarchique, qui pourrait
« invoquer comme excuse un résultat heureux. »

M. Marie ne parle encore que d'anarchie. Il s'est arrêté pour ainsi dire au seuil de la période sanglante, durant laquelle ce mot ne suffit plus pour peindre l'énormité des excès révolutionnaires. On regrettera, sans doute, qu'il n'ait pas achevé sa remarquable *Etude*, et qu'après l'avoir achevée, il ne l'ait pas soumise à un travail de révision, qui permette de la publier intégralement. Nous eussions eu, sur cette époque, à la fois si grande et si triste, un jugement éclairé, pénétrant, mais avant tout honnête. Et ce jugement ne saurait être suspect. Car il émane d'un homme qui a toujours professé pour les vrais principes de la Révolution un amour sans réserve; qui n'a pas craint de les pousser jusqu'à leurs dernières conséquences; qui a voulu inscrire dans nos lois, introduire dans nos mœurs l'égalité absolue de droits politiques à côté de l'égalité absolue de droits civils; qui, enfin, sans prétendre imposer à la souveraineté nationale une forme quelconque de gouvernement, n'a jamais caché ses préférences personnelles pour les institutions républicaines.

Il jugeait les fautes de notre époque avec la même honnêteté, la même sagesse, et avec une prévoyance surprenante. Nous avons déjà dit, qu'en 1867, après l'échec de sa candidature à Marseille, il avait conçu le projet d'adresser à la démocratie française les conseils de sa longue expérience. Rentré, malgré lui, dans la vie

privée, il consacra ses loisirs à l'ébauche de ce dernier ouvrage, que la mort vint interrompre. Les feuilles éparses où il a consigné l'expression de sa pensée, forment en quelque sorte le testament politique du vieux républicain. Nous croyons devoir, en terminant cette notice, extraire les passages les plus saillants, sans y ajouter une seule réflexion, même pour les relier ensemble et pour établir entr'elles une transition quelquefois désirable. Cette fois, les questions traitées nous touchent de si près que, malgré notre réserve et notre bonne foi, nous préférons laisser l'œuvre de l'auteur pure de tout alliage. « Il faut dire la vérité à ce pays, observe M. Marie, « et ne pas traiter la souveraineté populaire comme les « courtisans traitent les rois. » Cette phrase pourrait servir d'épigraphe à toutes nos citations. Car c'est au peuple que s'adresse principalement M. Marie, ou plutôt à la partie remuante, orgueilleuse, du peuple, à celle qui s'arroge le droit de tout diriger et de tout confondre; et voici quelques-unes des vérités salutaires qu'il essaie de lui faire entendre.

« Notre vie d'études à tous s'est fatiguée, attristée, en parcourant l'histoire, au récit des luttes éternelles du droit et de la force. Ces luttes pouvaient se comprendre quand des sectes, des castes, des dynasties, voulaient, à elles seules et pour elles seules, revendiquer le droit de régner, de gouverner. Mais comment les comprendre le jour où la souveraineté du peuple est acceptée en principe et qu'elle a son action assurée dans le suffrage universel? Souveraineté du peuple, suffrage universel, ne seraient-ils donc qu'un masque pour couvrir des ambitions individuelles, ou des prétextes nouveaux à des discordes et à des guerres nouvelles? Comme tous les éléments politiques qui se sont disputés

au sein de la civilisation européenne, la démocratie hésiterait-elle donc entre le droit et la force? ou n'est-elle pas, au contraire, et ne doit-elle pas rester la forme suprême, consacrant, assurant enfin le règne exclusif du droit? C'est ma croyance...

« La démocratie, c'est en soi, dans son essence virtuelle, la prise de possession d'un peuple par lui-même, c'est, dans la forme politique qui lui appartient, en thèse absolue, le gouvernement du pays par le pays...

« Lorsque le peuple en corps, dit Montesquieu, a la souveraine puissance, c'est une démocratie. » Livre 2. chap. 2.

« Et comme si le grand publiciste craignait qu'on abusât de cette définition, il ajoute : « Le peuple, dans la démocratie, est à certains égards le monarque, à certains autres le sujet. »

« Il marque par là que, même en démocratie, il y a obéissance et commandement, droit et devoir. Ce n'est pas là une distinction secondaire à ses yeux, car ensuite il fera du devoir la vertu suprême de la démocratie.

« Pour les esprits prudents et sages, qui se gouvernent par la raison et non par la passion, la distinction de Montesquieu est restée une vérité ! Mais cette vérité, combien les passions, les intérêts ne cherchent-ils pas aujourd'hui à l'obscurcir !

« ... Nos démocrates veulent être monarques, ils consentent difficilement à accepter le rôle de sujets. Ils parlent tous très haut d'égalité et de fraternité républicaines; mais, c'est à la domination qu'ils visent...

« La souveraine puissance du peuple *en corps*, voilà la seule, la vraie démocratie, la démocratie en essence pour ainsi dire. Cela exclut toute prétention de ces individualités orgueilleuses et impatientes, toujours prêtes à imposer leurs volontés capricieuses ou leurs utopies insensées. Le peuple en corps est tout, le peuple divisé n'est rien. Toute négation de cette vérité est une négation de la démocratie elle-même, tout refus de lui obéir

est anarchique. Et je n'hésite pas à considérer comme le plus grand des crimes celui qui tend à affaiblir ou à détruire ce grand faisceau national, qui contient en lui la grandeur et la force de notre avenir républicain...

« Il n'y a pas longtemps qu'en vue d'élections prochaines je me permettais de prêcher à la démocratie *liberté et discipline* ; si dans ma pensée j'associais intimement ces deux forces, c'est qu'elles sont la loi suprême de toute puissance collective, c'est que je suis bien convaincu que, désunies, elles ne sont plus que faiblesse... Je ne m'abusais pas cependant sur la difficulté de faire prévaloir cette idée. Et, en effet, ne m'a-t-on pas dit à cette occasion, que conseiller à la fois l'indépendance et la subordination, la liberté et la discipline, c'était conseiller les deux contraires et marcher au néant ? J'ai laissé passer, sans y répondre, cette folle hérésie. J'ai eu tort. J'y reviens et même je veux élargir le débat. J'en avais fait un principe spécialement applicable à chacun des partis qui se divisent l'opinion, c'était trop le restreindre. Dans l'état de crise où nous sommes, je crois qu'il faut l'appliquer à ce grand parti national qui pose sur son drapeau comme devise : Ordre et liberté... Qu'est-ce donc, après tout que la discipline dans la liberté ? Un frein à l'individualisme, le sentiment profond du dévouement et de l'abnégation, sentiment qui vivifie, opposé au sentiment d'orgueil et d'égoïsme qui divise et dissout ; le sacrifice, en un mot, des convictions, des intérêts particuliers, aux idées, aux intérêts d'un ordre plus général et plus élevé. La discipline est une rare vertu au sein des partis, je te sais bien ; mais c'est pourtant une vertu nécessaire dans ce grand parti de la démocratie qui constitue la nation elle-même. Nulle part, prenez-y garde, on n'a plus à compter avec l'orgueil de la raison individuelle, avec les entraînements de l'ambition personnelle. Il semble, en effet, que tous les clans, toutes les aspirations de la souveraineté nationale, en germe dans chaque membre du souverain, tendent à se déve-

lopper, à se manifester, à l'état de puissance isolée et distincte. Or, là est un immense danger que l'esprit de discipline et le sentiment profond de l'ordre peuvent seuls conjurer...

« ... Tout n'est pas dit quand on a dit : La démocratie est le gouvernement du pays par le pays.

« Oui, sans doute, le gouvernement ainsi constitué est bien un gouvernement démocratique. Il faut encore qu'il soit un bon gouvernement.

« Par exemple, la démocratie n'a pas plus que la monarchie le droit d'être despotique ou tyrannique.

« Allons plus loin. A quelle condition sera-t-elle un bon gouvernement ?

« Bien gouverner, c'est assurer le développement des intérêts moraux et matériels ; non pas ceux-ci ou ceux-là, mais tous...

« ... Malheur à nous ! Toutes les aberrations du bon sens et de la moralité publique tiennent à ce que, de notre temps, la destinée de l'homme et du citoyen semble se concentrer dans cette idée ou plutôt dans cette rêverie : L'égalité du bien-être...

« Oui, certes, c'est le devoir des gouvernements, quelle que soient leurs formes, de veiller au bien-être des masses : qui le nie ? Mais l'homme n'est pas là tout entier, ni le citoyen non plus. Si cette vue égoïste, étroite, avait toujours dominé, comme elle prétend dominer aujourd'hui, le monde n'aurait pas marché comme il a marché ; c'est par l'esprit, le cœur et l'âme qu'il a grandi et qu'il grandira encore, c'est-à-dire, par la science, par l'amour, par le sentiment du devoir envers soi-même, envers Dieu, envers le prochain. Quand j'interroge l'histoire, j'y trouve partout cette vérité : elle proteste, d'une façon éclatante, contre cette calomnie de récits insensés qui voudraient nous faire croire que l'exploitation de l'homme par l'homme est le fait éminent et presque exclusif de la civilisation ancienne, se résumant en politique par

le despotisme, en économie sociale par la propriété, le capital, en morale par les superstitions religieuses. Descendez des hauteurs où nous a placés cette civilisation ancienne. Supprimez ces monuments scientifiques, littéraires, philosophiques, économiques, et vous ne tarderez pas à sentir à quel niveau d'abaissement vous aura conduits le culte de la matière et le renoncement aux idées élevées, qui ont si magnifiquement honoré et couronné le passé...

« Nos pères ne niaient pas l'importance des principes sociaux et du bien-être matériel qui s'y rattache ; mais ils pensaient avec raison qu'avant de les agiter, il y avait deux choses à ass. oir sur des bases indestructibles, l'état, c'est-à-dire la société politique et civile, la patrie, c'est-à-dire cet immense foyer dans lequel le citoyen trouve toutes les protections et tous les amours que l'homme trouve au foyer de la famille... C'est pour ce principe et pour cette cause qu'ils dépensaient tout ce qu'ils avaient d'initiative et de force dans l'esprit, tout ce qu'ils avaient dans le cœur d'énergie généreuse et élevée...

« J'ai dans ces derniers temps suivi, comme tout le monde, et avec intérêt, toutes les querelles sociales qu'a soulevées la classe ouvrière. Je regrette ce mot de classe qui semblait écarté de notre dictionnaire politique : mais les ouvriers eux-mêmes, en se distinguant si profondément de ce qui n'est pas eux, l'ont si malheureusement rétabli, qu'on est bien, quoiqu'on fasse, forcé d'y revenir. J'ai donc, je le répète, suivi toutes ces querelles. Qu'y ai-je vu ? une discussion grave, calme, élevée, profonde ? non. Des déclarations de guerre au capital, à la propriété, à l'entreprise, aux sentiments de la famille, aux sentiments même de l'individu, à ses espérances religieuses, consolatrices de ses épreuves terrestres. On dirait que ces apôtres de l'avenir cherchent moins, en promenant leur niveau sur tous ces éléments sociaux, l'égalité du bien-être que celle de la misère. Que d'édifices ils sapent

à la fois, qui ont si longtemps abrité l'humanité ! De quelles ruines ils s'entoureraient si leurs trompettes avaient la force de renverser tant de murailles ! Et que sortirait-il de ces ruines ?...

« Ecoutez, en effet, ce qui se dit et ce qui se passe dans ces congrès qui, en Suisse, en Allemagne, ouvrent leurs protocoles avec tant de fracas. Il s'agit bien là vraiment de la démocratie, de son essence et de son organisation politique. Arrière les questions politiques, s'écrient en chœur des masses d'ouvriers. Il n'y a de vrai et d'urgent à résoudre que les questions sociales... Et, comme ces hommes voient bien qu'ils ont devant eux des faits sociaux, accomplis depuis des siècles, et qui ont survécu, puissants et toujours debout, aux constitutions renversées, aux empires détruits, il n'hésitent pas à conseiller, pour en finir avec le passé, ce qu'ils appellent une liquidation sociale ! Liquidation sociale, traduisez : table rase de tout ce qui est, afin d'asseoir à la place toutes les rêveries enfantées par des cerveaux en délire. A-t-on bien sondé la profondeur d'une telle liquidation ? Sait-on combien de haines et de colères grouillent au fond de cet abîme, et qu'à moins de lâchetés impossibles il s'y rencontrerait d'immenses résistances ? Comprend-on que la propriété, que le capital, qui ne sont après tout que le travail, l'économie, les privations même, péniblement agglomérées et condensées, ne se rendront pas sans combat, en face de cette invasion nouvelle, qui ressemble par certains côtés à l'ancienne invasion des barbares ? Oui, on sait tout cela et l'on marche en avant. Et même les congrès de la paix prennent lestement leur parti de cette guerre sociale, la plus funeste, la plus implacable de toutes les guerres...

« En attendant, ce qui paraît avoir frappé les chefs des écoles socialistes, c'est l'isolement des ouvriers au sein des sociétés. Que cet isolement soit un mal, je ne le nie pas : qu'il faille le

faire cesser, je suis tout à fait de cet avis. Que dans ce but on s'ingénie à rapprocher, à associer tous les éléments du travail, l'intelligence, le capital et la force matérielle, en d'autres termes, l'entrepreneur, le capitaliste, l'ouvrier, c'est aussi ma conviction... Ces combinaisons sont difficiles, je le sais. Il y a tant de variétés dans les éléments de la production et dans les éventualités bonnes ou mauvaises, auxquelles chacun de ces éléments se trouve exposé ! Mais pourtant rien n'empêche de tenter patiemment, constamment, pacifiquement une réforme. On l'a déjà fait, et il serait injuste de ne pas reconnaître combien, depuis un siècle, la condition des travailleurs, à quelque degré de l'échelle qu'ils se trouvent placés, a été profondément modifiée. Que reste-t-il encore à faire ? Pas d'isolement, s'écrie-t-on. Dans chaque état, chaque profession ouvrière doit se constituer en société particulière. Ce premier fait accompli, toutes les sociétés particulières se grouperaient, se fédéraliseraient entr'elles. Au sein de l'Etat, vivraient alors autant de sociétés distinctes qu'il y aurait de professions d'un genre différent, et en outre une société ouvrière centrale, qui réunirait les autres dans une grande unité. Très-bien ! Et que deviendraient, dans ce système, les classes de citoyens qui n'appartiendraient à aucune des sociétés professionnelles ou qui ne voudraient pas accepter la loi de leur fédération ? Vienne, par-dessus tout cela, la décentralisation, non pas seulement la décentralisation administrative, bonne à accepter dans une sage mesure, mais la décentralisation politique comme la préchent certains partis ; alors, dans ce chaos, que deviendra la solidarité générale des citoyens et ce qui résume tout, l'unité nationale?... Il est vrai qu'à la place de l'unité nationale, on nous promet l'unité humanitaire. Plus de frontières ! plus de rivalités entre les peuples ! France, Allemagne, toutes ces grandes patries, sorties des temps barbares pour éclairer la marche de la civilisation, disparaissent, faites place aux Etats-Unis d'Europe ? Y a-t-on bien réfléchi, et tout cela est-il bien pratique ? ...

« C'est une sublime idée que celle de la fraternité universelle qui ferait de chacune des patries, que les générations successives ont aimée et servie, une seule et même patrie. Mais le cœur de l'homme est-il assez vaste pour contenir tant de charité, tant de dévouement, tant d'héroïsme, dirai-je? J'estime, quant à moi, que la division des nationalités qui s'est toujours posée, dans le monde ancien aussi bien que dans le monde moderne, répond plus à la destinée humaine...

« Ne discutons pas, cependant. Voilà au sein de chaque unité nationale des sociétés professionnelles. Que feront-elles? Elles seront mieux unies pour le combat, je le veux. Vous comprenez donc qu'elles auront à combattre? Elles combattront, contre qui? Contre le capital. Donc, vous organisez la guerre, vous ne donnez pas une solution... Dans cette situation précaire, divisée, belliqueuse, vous marchez à votre unité humanitaire, mais avant que vous n'ayez atteint ce but, et que vous puissiez vous reposer dans cette rêverie, vous aurez jeté, au milieu de chaque nationalité, vivant encore de son autonomie propre, et tant qu'elle vivra ainsi, des brandons de haine, de discorde, qui les agiteront, qui les incendieront, plus profondément qu'elles ne l'étaient autrefois sous l'empire des castes et des privilèges. Vous allez droit à la guerre civile. Et si cette funeste issue n'est ni dans votre pensée, ni dans votre volonté, prenez y garde, toutefois. Car on ne joue pas impunément avec la logique.... »

Quelque temps après ces lignes prophétiques, nous avons vu les horreurs de la guerre civile succéder chez nous aux tristesses de la guerre étrangère... Et maintenant, nos lecteurs connaissent à fond M. Marie. Ils peuvent apprécier en lui l'écrivain, le penseur, jusqu'ici caché dans la pénombre. Ils peuvent rapprocher ses convictions intimes, ses tendances secrètes des actes de sa

vie publique. Soumis à ce double contrôle, il reste un des types les plus purs du républicain conservateur. On a même eu raison de dire qu'il y avait en lui quelque chose de plus élevé que l'amour vulgaire de la conservation politique et sociale. Il y ajoute un sentiment profond du droit, de la justice, des nécessités de l'ordre moral, de la discipline à suivre dans la recherche et dans la conquête rationnelle du progrès. C'est à ce titre qu'on l'a qualifié de républicain doctrinaire, et, certes, je ne crois pas offenser sa mémoire en acceptant pour lui ce titre honorable, ce titre, qu'aujourd'hui plus que jamais nous avons tous le devoir d'honorer.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1873.

I.
SCIENCES HISTORIQUES.

RELATION DE L'ATTAQUE DE JOIGNY
EN 1651.

Par M. C. DEMAY.

(Séance du 6 juillet 1873).

Il est une tendance à laquelle on se laisse quelquefois entraîner dans les époques agitées comme celles dans lesquelles nous vivons, c'est de s'imaginer que ceux qui existèrent avant nous ne furent jamais aux prises avec des difficultés aussi grandes, n'eurent jamais à lutter contre autant de périls que ceux qui semblent menacer la société actuelle, qu'en un mot la vie humaine s'écoulait autrefois calme et tranquille dans un milieu parfaitement réglé.

Ces illusions, il faut les mettre de côté, si, ne se contentant pas des appréciations superficielles et trompeuses des historiens se calquant souvent les uns sur les autres, on compulse

les mémoires et récits contemporains, qui nous peignent sous leur vrai jour, quelquefois cependant avec trop de passion, les plaies de la société au milieu de laquelle ils vécurent ; plaies que toute société porte dans son sein plus ou moins profondes, selon les différentes phases de son existence.

Ces réflexions nous sont suggérées à la lecture d'un papier de famille qui nous est tombé entre les mains et qu'un de nos parents, M. Piochard de la Brûlerie, capitaine en retraite à Saint-Florentin, a bien voulu nous confier. C'est le récit de la résistance énergique qu'opposa, au temps de la Fronde, la ville de Joigny à un régiment de passage ; témoignage éloquent et fidèle, et des désordres auxquels se livraient les gens de guerre à cette époque, et de la vaillance des habitants de cette cité, qui, dans les temps les plus reculés comme de nos jours, sut toujours faire respecter son indépendance. Ne l'avons-nous pas vue dernièrement encore, entraînée par son ardent patriotisme, tenter, héroïque folie, avec ses seuls bourgeois, comme on aurait dit autrefois, d'arrêter dans les campagnes d'Esnon le flot germanique.

Cette pièce, qui a pour titre : *Extrait de la relation de l'attaque de Joigny en 1651*, doit émaner d'un témoin oculaire, très probablement du maire lui-même, Jean Piochard ; son origine semble corroborer cette opinion. Elle a dû être rédigée à une époque très peu postérieure, soit par le maire lui-même, soit par un de ses descendants au moyen de notes qu'il aura laissées.

Quelques mots d'explication sont ici nécessaires pour montrer de quels désordres le logement des gens de guerre était la source au temps de la Fronde.

C'était, on peut dire, une des charges les plus cruelles qui pesaient sur les malheureuses populations. Les villes

d'étape étaient tenues de loger tout corps de troupe se présentant muni d'une lettre de cachet du roi ; elles étaient obligées de fournir aux officiers les ustensiles, sorte de redevance en argent payable partie à l'arrivée, partie au départ, et de défrayer les soldats. On avait bien recours, pour se rembourser, sur les fonds que la province délivrait à ce sujet, mais ces fonds étaient généralement insuffisants, et arrivaient très tardivement. Le logement était-il refusé, le soldat se logeait à discrétion et se livrait aux plus grands désordres.

Si le logement des gens de guerre était en temps de paix une charge si écrasante pour le peuple, que devait-il en être dans les moments de troubles civils tels que ceux qui surgirent lors de la minorité de Louis XIV ; la licence, l'indiscipline ne devaient-elles pas régner au plus haut point parmi les soldats quand ils voyaient ceux qui les commandaient leur donner l'exemple de la rébellion, obéissant tantôt aux ordres du roi, tantôt à ceux des princes, ou du Parlement. Aussi les villes s'efforçaient-elles de toute manière d'éloigner de leurs murs ces bandes indisciplinées ; Clamecy, par exemple, grâce à la protection de Le Tellier, Chastel-Chinon, sur la recommandation de la princesse de Lusignan, Tannay et autres villes obtenaient de ne point servir de lieu de rassemblement de corps de troupes. La misère était devenue si grande dans les lieux de passage que les troupes étaient quelquefois obligées de modifier leur route pour traverser des pays moins ruinés. « J'enverrai (écrivait de Néronde, « le 9 mai 1652, le chevalier Baradas, maréchal de « camp, à Bussy-Rabutin, mestre de camp général de la « cavalerie légère) l'ordre au régiment pour me venir joindre, « et lui donnerai un quartier qui ne s'est nullement senti

« de la guerre, mais qui a toute la *graisse du pays*. » (*Mémoires de Bussy-Rabutin*, t. I^{er}.)

Nous venons de dire que les villes avaient droit de refuser l'entrée aux troupes non munies de lettres de cachet du roi, mais cette garantie était plus spécieuse que réelle ; souvent les chefs pénétraient de leur autorité privée, témoin ce qui advint à la ville de La Charité, qui, en mai 1652, ayant refusé de recevoir le régiment de Plessy-Praslin, y fut contrainte de force par Bussy. Voici la punition qu'il lui infligea : il exigea d'abord que la ville logerait à discrétion, aussi longtemps qu'il lui plairait, ledit régiment, et lui livrerait six des plus mutins pour être pendus ; ensuite que les bourgeois rendraient leurs armes ; que tout soldat mal vêtu serait habillé par son hôte, qu'au soldat bien vêtu il serait donné la valeur de son habit ; qu'enfin les officiers recevraient 50 pistoles. Ces conditions reçurent leur exécution, à l'exception de celle relative à la livraison des six mutins, auxquels il fit grâce de la vie.

Dans ces extrémités les populations imploraient la protection du roi et du Parlement. Le roi n'avait d'autres moyens pour arrêter ces désordres que de menacer les officiers de les rendre responsables des dommages causés par leurs soldats ; quelquefois, cependant, il usait d'une ressource suprême, c'était de leur expédier des lettres de cachet pour les enfermer à la Bastille ; mais à l'époque de la Fronde son autorité était bien faible et se trouvait paralysée par la nécessité de les ménager, dans la crainte de les voir passer au parti des princes.

Le Parlement ne restait pas inactif. Par un premier arrêt du 25 mai 1651, rendu sur « les plaintes des désordres, « crimes, incendies et autres voyes, qui se commettent en

« plusieurs villes, bourgs et bourgades du royaume au
 « grand détriment de l'autorité royale, la cour ordonne
 « qu'il sera informé contre toutes personnes de quelque
 « qualités et conditions qu'elles soient, même contre ceux
 « qui ont levé des tailles, logé sans routes, et que tous les
 « chefs et officiers de troupes qui se trouveroient avoir
 « commis et commettront à l'advenir des désordres de-
 « meurent responsables, et leur postérité, de toutes pertes
 « causées par les troupes, et dommages intérêts adjudés
 « aux parties, et qu'il sera envoyé des conseillers pour pro-
 « céder directement. »

Comme on le voit ce principe si salutaire de la responsabilité des agents dépositaires du pouvoir, si facilement oublié au milieu des discordes civiles, était rigoureusement maintenu par la magistrature ; il était même dans la sphère de la vie communale d'une application bien plus étendue que de nos jours, car il atteignait non-seulement le maire et les échevins, mais encore les habitants qui étaient souvent poursuivis et même emprisonnés pour les dettes de la communauté ; ce dont notre histoire locale fournit à chaque instant des preuves.

Le journal du Parlement ou histoire du temps présent, d'où cet arrêt est extrait, ajoute, dans le compte-rendu de la délibération qui l'a précédé, qu'il fut représenté par un membre « que le régiment de Conty et autres, qui étoient ès
 « villes de Meaux, Senlis, Troye, Auxerre et autres villes
 « alloient dans les villages voler en plein jour, et par trou-
 « pes, qu'ils pilloient à la campagne, dépouilloient les
 « paysans qui portoient des vivres aux villes, en sorte qu'elles
 « étoient comme assiégées et bloquées, et réduites à ne pou-
 « voir vivre ; que de plus le régiment de Conty s'étoit barri-

« cadé à Senlis sur l'avis qu'il avoit que l'on envoyoit des
« conseillers pour informer des désordres qu'il commettoit. »

Le 10 juillet 1652, nouvel arrêt ordonnant information contre les soldats de l'armée de Condé, qui s'étant retirés à Ivry après le combat du faubourg Saint-Antoine, coupaient les bleds dans les plaines après avoir chassé les paysans des villages, portaient leurs vols dans leur camp, où ils avaient établi comme une foire, où se vendaient bestiaux, hardes, portes et fenêtres même aux fripiers de Paris.

Ces désordres, malgré tout, ne faisaient qu'augmenter ; en septembre de la même année, les troupes de l'armée des princes exerçaient les plus grands ravages autour de Saint-Cloud, Suresne et les faubourgs de Paris : gâtant les vignobles, exigeant des sommes d'argent des paysans, elles avoient même dressé un pont de bateaux pour aller ravager les villages de Brie. Le Parlement prit alors une mesure radicale ; par son arrêt du 2 septembre 1652, il enjoignait aux habitants de Paris et à ceux des campagnes de courir sus aux soldats, de les tailler en pièces, à cet effet sonner le tocsin, leur empêcher le passage, rompre les ponts, retirer les bateaux sans qu'ils puissent être recherchés.

Si de nos jours le passage d'un régiment n'attire même plus l'attention de la population, il est facile de se rendre compte par les quelques lignes qui précèdent qu'il n'en devait pas être de même en ces temps agités. On peut donc se figurer les tristes appréhensions qui durent s'emparer des habitants, leur inquiétude extrême quand ils eurent connaissance de l'approche d'un corps important. Ce corps était le régiment de cavalerie de son A. R. le duc d'Orléans, fort de 46 officiers, y compris le mestre de camp (colonel) et 675 cavaliers en 14 compagnies. Il quittait les cantonnements de

Saint-Flour pour se rendre à Amiens, passant par Avallon, Auxerre, Joigny et Sens. Louis de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, avait, par une lettre du 12 mai 1651, informé les maire et échevins de la ville d'Auxerre, dernière ville sur ce point faisant partie de son gouvernement, du passage de ce régiment. Il arriva en cette ville le 16 mai. Il est probable que l'on n'eut rien à reprendre à sa conduite, car s'il eût commis quelques désordres, le registre des conclusions en aurait certainement fait mention. Ce registre contient seulement, à la date du 17, après l'énonciation de la composition de ce corps, la copie d'un certificat d'étape régulièrement fourni, délivré par le commissaire ordinaire de la conduite et police de ce régiment.

Mais il est temps de terminer ces trop longues réflexions; nous laissons la parole au narrateur :

Extrait de la relation de l'attaque de Joigny en 1651.

Vers la fin de mai 1651 le sieur Jean Piochard, maire (1), et les sieurs Pierre Lebeuf (2), Amy Regnault et Nicolas Megissier, échevins de Joigni, ayant appris que le régiment de Son Altesse Royale s'approchoit de la dite ville, commandé par M. Despouy,

(1) Jean Piochard, surnommé Tête d'Argent, maire de Joigny, avait été baptisé à Saint-Thibaud le 27 décembre 1597, et vers 1624 avait épousé Catherine de Varenne, dont la famille était issue d'Etienne Porcher, sergent d'armes de Charles V, auteur de nombreuses familles de Joigny. Les Piochard étaient originaires de Château-Renard qu'ils avaient quitté pour venir s'établir à Joigny vers 1580.

(Descente généalogique d'Etienne Porcher, manuscrit de la bibliothèque de Joigny.)

(2) Pierre Lebeuf est vraisemblablement le bisaïeul de notre savant chanoine Jean Lebeuf.

lieutenant-colonel, en l'absence de M. le marquis de Vardes, mestre de camp, qui venoit de quitter cette charge en faveur de M. de Sommery, qui n'en avoit pas encore pris possession, envoyèrent quatre à cinq messagers à la ville d'Auxerre pour savoir la marche de ce régiment. Ces messagers n'ayant apporté aucunes nouvelles certaines, on apprit enfin d'Auxerre quelques jours après que le dit régiment y étoit arrivé. Sur le champ, M. de la Mignoterie, les sieurs Regnaut, échevin, et Jean Dupuis, marchand, s'y rendirent et portèrent à M. Despouy, au sieur de Bourdenance, gentilhomme de M. le marquis de Vardes, envoyé par lui pour agir en ce qui concernoit le dit régiment, et aux autres officiers auxquels ils présentèrent une lettre de M. de Crèveœur, alors commandant le régiment de cavalerie de son Altesse Royale, et aussi une lettre de recommandation du dit sieur de Sommery. Les sieurs Despouy et officiers répondirent que la lettre de M. de Crèveœur leur étoit recommandable, ainsi que celle de M. de Sommery, alors leur mestre de camp, étant obligés de faire toute chose pour luy, bien qu'ils ne l'eussent point encore vu parce qu'il n'avoit pas pris possession.

Il arriva aussi à la ville une lettre de recommandation de la part de son Altesse Royale, qui commandoit à ceux qui conduisoient le régiment de faire le contenu de ladite lettre à peine d'en répondre de leurs personnes. Cette lettre fut donnée au sieur de la Mignoterie, gouverneur, qui revenoit alors d'Auxerre vers les dix heures du matin au même temps que cette lettre venoit d'être remise aux maire et échevins.

Le sieur de la Mignoterie, les sieurs Prieur, Regnaut, Dupuis, et le sieur Claude Gautier de Bourienne, ancien lieutenant de compagnie, montèrent à cheval et furent au devant du régiment. Ils présentèrent ladite lettre au sieur Despouy et autres officiers assemblés qui, au mépris des ordres qu'elle contenoit, retinrent prisonniers M. le Gouverneur, le Prieur de Joigni et les sieurs Regnaut, Dupuis et Bourienne.

Pendant ce temps le major du régiment et quelques officiers

entrèrent en ville ; on leur fit voir l'étape qui consistoit en deux gros bœufs, trois vaches, vingt moutons et dix veaux tués et préparés ; il y avoit aussi six à sept cents de foin, dix muids de vin tirés de la cave du maire, dix-huit cents pains chargés dans des banneaux à charbon, ce qui étoit considérable, car le bled valait 7 livres le bichet. Tout ce que dessus fut trouvé très beau et bon par le major et les officiers, qui avouèrent n'avoir point vu d'étape mieux préparée, mais ils ajoutèrent avec paroles assez fâcheuses qu'il leur falloit aussi des filles et femmes pour l'étape.

Ce fait, on suivit les officiers au logis de M. le Gouverneur où parlant d'accomodement, tant pour l'étape que pour tout autre chose, un des officiers dit qu'ils avoient dessein de faire entrer le régiment dans la ville et de maltraiter les habitants, qu'ils tremperioient leurs bras jusqu'au coude dans le sang, et là-dessus ils se retirèrent à l'auberge des Trois Rois

Après y avoir bien bu, il furent trouver le sieur Despouy et quelques officiers qui avoient fait passer dans des bateaux pris à Bassou et autres lieux 400 soldats avec lesquels ils se rendirent à la brèche qui est vers la porte du Bois, tirant du côté de la porte Saint-Jacques, d'une longueur de pas de 20 toises de muraille tombée depuis environ deux ans, laquelle brèche fut fortifiée par les habitants de quantité de terre et vaisseaux remplis, en outre, au bas de la ville, d'un retranchement tenant à la maison de Vazin, boucher. Les soldats tirèrent plusieurs coups de fusil, mais ils ne blessèrent aucun des habitans, et ils avoient préparé des échelles pour monter à la dite brèche, mais ils renoncèrent à ce projet la voyant si bien défendue et peu praticable. Si ces soldats ne se fussent retirés ils auroient d'ailleurs couru un grand danger, attendu le secours de quelques habitans beuriers que M. Branché alla quérir, et firent les dits soldats leur retraite le long de la maison et jardin de M^{lle} Murot la jeune, passèrent par derrière la muraille des R. P. Capucins, et furent passer l'eau à Episy afin de joindre le régiment qui étoit

de là les ponts, du côté de Léchère, pendant lequel temps tous les habitans eurent recours à Dieu et à la Sainte Vierge, à laquelle fut fait vœu de porter un présent à Notre-Dame de Liesse ; et trois jours après fut convoquée une assemblée des habitans, où l'on arrêta que ce présent serait de la valeur de trois cents livres, et qu'au plutôt le voyage serait fait à Notre-Dame de Liesse pour accomplir le vœu.

Pour revenir aux prisonniers, il y eut quelles que négociations à leur sujet, et il fut convenu qu'il n'y auroit que les officiers qui entreroient avec eux dans la ville, et qu'ils poseroient un corps de garde à la première porte du moulin sur le pont, afin d'empêcher les soldats d'entrer. Voici l'ordre dans lequel ils entrèrent : le sieur Prieur entra le premier au moment que la compagnie du pilori descendoit pour se rendre à la porte du pont, pour joindre la compagnie de M. Moreau du Lon, qui y étoit en garde. Les habitans s'étant retirés avoient caché leurs armes sur l'espérance que les officiers entreroient seuls ; le Prieur, le Gouverneur, en entrant dans la ville, étoient suivis d'un gros de soldats avec lesquels étoit le sieur Despouy, qui avança sur le pont dans l'intention de forcer la porte et d'entrer avec violence pour exécuter les pernicieux desseins dont ils s'étoient vantés.

Dardenne, Ranchinson, lieutenant, et de Bourdenaunce se saisirent de la porte. Dardenne avoit 15 ou 20 tant soldats que sergens, et étoit suivi de son valet, qui portoit deux pistolets qu'il luy tendit alors par derrière ; aussitôt Dardenne présentant des deux mains et criant tant qu'il pouvoit : « A moi, soldats et officiers la ville est gagnée à moi, à moi, » tira un coup de pistolet dont il tua Nicolas Dusaussouy, proche de M. le Maire, et d'un second coup qu'il tira, Jean Roy, marinier, tomba mort. Ceux qui le suivoient ayant fait usage aussi de leurs armes, Galimard, marinier, reçut dans le bras deux coups d'épée, François Marnai fut blessé dans le bras de deux balles, les sieurs Guillaume Chollet l'aîné, et Saussoy dit Mérat, de même au bras, le sieur Guillaume Collessou, procureur, reçut dans le côté gauche une

balle qui traversa le corps de part en part, M. Dupuis l'ainé, procureur, âgé de 72 ans, reçut un coup de fusil au-dessus de la fesse, et le nommé Berthier, neveu de dom Laurent, en reçut un dans la poitrine vis à vis la maison de Jacques Prévot, pâtissier, où il demouroit. Proche le dit Berthier la femme de Boulard fut blessée au bras de deux balles, et Lavinée, gendre Raclot, reçut à la main un coup de fusil parmi plusieurs autres qui furent aussi atteints. Les habitans alors résolurent de se défendre, et il fut tiré plusieurs coups de fusil par une petite grille de fer qui est à la voûte d'entre le pont levis et la porte de la ville, desquels coups furent blessés le sieur de Bourdenance à la cuisse, le sieur Dardeune de quelles ques dragées à la tête et d'un autre coup qui luy prit l'oreille gauche et glissa tout le long du côté.

Cependant plus de cent soldats et officiers bien armés s'étoient saisis du pont-levis, où quels ques sergens mirent leurs halbardes en contrefiche, les quelles furent rompues par le moyen de la machine qui de dessus la porte levoit le pont levis, et à laquelle étoient attachées des cordes qui tenoient aux flèches et aux chaînes du dit pont. Quels ques soldats s'étoient suspendus à ces chaînes, et il fut remarqué un officier parmi eux, qui tomba dans l'eau lorsque la machine levoit le pont; il étoit lieutenant et se nommoit Desmards. Le pont étant levé non sans grand effort et violence arrêta l'entreprise et sauva la ville. Les soldats continuèrent à faire un grand feu auquel les bourgeois répondirent et blessèrent le sieur Lesigne, lieutenant, natif de Normandie, le sieur de Bressant, parisien, lieutenant, d'une balle dans les reins, deux sergens dont l'un n'avoit qu'un bras, et l'autre fut atteint à la mamelle gauche avec dix à douze soldats, qui se retirèrent à l'hôpital. On fut ensuite les y chercher, et on les mena aux Trois-Rois pour les faire panser, quoi qu'ils eussent très fort battu et malmémé M. le maître de l'hôpital, ainsi qu'un nommé Martin son valet, blessé à mort le boulanger et volé beaucoup de choses dans la maison.

Ces troupes s'étoient vantées par les villages circonvoisins d'exterminer la ville, et même la regardant avoient dit : « Ah « pauvre ville de Joigni, que tu es à plaindre, tu ne seras pas « dans peu de temps dans l'état où tu es à présent, nous espérons « bien te piller et y faire tout ce que nous voudrons. »

Tandis que les choses qu'on vient de voir se passaient, les habitants repoussèrent Dardenne, Ranchin et les soldats qui les accompagnoient, et les contraignirent de se mettre entre la porte du pont qui étoit fermée, à la réserve du guichet qui étoit ouvert et le pont levis qui étoit levé. Les habitants qui étoient sur la voûte tirèrent plusieurs coups dont ils blessèrent Dardenne, comme il a été dit, et tuèrent un officier, qui tomba les pieds du côté du pont-levis, et la tête contre la porte. Dardenne s'assit sur luy, et en joignant parfois les mains : « Eh, faut-il, disoit-il, « que je te voye mort et tué par des paisans; faut-il qu'après « tant de combats et de hasards passés, nous venions mourir « entre deux portes. » On remarqua que pendant ces doléances et plaints, les sieurs Dardenne et Ranchin ne laissoient pas de mettre les mains dans les poches du dit officier mort. Les officiers de ce régiment avoient tant d'argent qu'ils n'en faisoient compte dans un temps où il étoit très rare. Le sieur Ranchin s'étant vu repoussé de la sorte et qu'on tiroit sans discontinuation, se mit entre la planchette, qui est proche le pont-levis et la bascule de la dite planchette, et se faisoit petit comme un moineau. Il convint depuis dans la maison du sieur Jude Roy, gendarme, que Dieu l'avoit bien assisté d'avoir trouvé le dit endroit. Pendant ce temps Bourdenance, dont la présomption flattoit l'espérance, s'étant engagé plus avant que les autres se trouvait hors d'espoir de conserver la vie, qu'il ne dut qu'à la bénignité des habitants, et fut si heureux qu'il fut conduit en un asile que tous les plus grands commandans n'auroient point eu le bonheur de trouver, ce fut dans la maison de M. le Gouverneur, qui luy servit de de sauve garde.

Il fut résolu d'envoyer à Paris, pour se mettre sous la pro-

tection de son Altesse Royale, par le moyen de messieurs de Gondi et le Coadjuteur ; M. Lemeur, capitaine d'une compagnie de bourgeoisie et M. de la Barre partirent à cet effet, ainsi que M. le Prieur, qui s'offrit de les y accompagner. Plusieurs gentilshommes voisins firent offre de tout ce qui dépendait d'eux pour nous servir, savoir : M. le marquis de Guerchi, M. de Looze, M. de Neuilly, M. de Cudot, M. de Courtenai, M. Dan, ainsi que M. Salmon, garde du corps.

Pendant lequel temps nos prisonniers étoient toujours détenus au village de Chambre où ils menèrent et mirent M. le Gouverneur au logis de M. de Saint-Quentin, son frère ; quant à M. Regnaut, échevin, il a assuré depuis qu'ils le vouloient pendre, et avoient même pris une corde pour cela : que le sieur Dupuis fut menacé d'un pareil traitement, et qu'ils lui donnèrent plus de cinquante coups de pointes d'épée dans les côtés qui n'entrèrent point cependant fort avant. Le sieur de Bourienne fut de même tyrannisé. Le cheval de M. le Gouverneur lui fut pris avec tout son équipage, ainsi que les harnais de ceux des sieurs Regnaut, échevin, et Dupuis. Le sieur Piochard, maire, fournit à toute la dépense de ceux qu'on avoit envoyés à Paris et ouvrit sa bourse sans y en épargner, comme aussi pour rembourser les pertes et injustes prises ci-dessus.

Quoi que nous scussions par nos prisonniers les mauvais traitements qu'ils éprouvoient, nous ne laissions pas d'agir vis à vis des leurs avec toutes les civilités et assistances possibles. On eut grand soin de tous les officiers et soldats auxquels le sieur Piochard donna des chemises et autre linge, le leur étant tout pourri et ensanglanté, et l'on donna la sépulture à leurs morts.

Ils firent encore une autre tentative à la brèche entre la porte du bois et celle de Saint-Jacques ; l'on conduisit aux environs pour la défendre de petites pièces d'artillerie et arquebuses à croc qui se trouvoient sur la porte Saint-Jacques ; les habitants voyant que quels que soldats apportoient des échelles pour y monter, chargèrent une des dites pièces avec des balles de mousquet, et

pour les empêcher d'approcher on tira de dessus la porte Saint-Jacques deux ou trois coups de fusil dont furent tués quels que soldats et un tambour, tandis que les autres tiroient continuellement sur les créneaux de la dite porte (où l'on en voit encore, les marques). Alors quel qu'un mit le feu à la pièce qu'on avoit chargée de balles, lesquelles portèrent un peu haut dans les branches des arbres d'un jardin autour duquel étoient les soldats assiégeans, ce qui les fit déloger de ce poste. Si l'on eut braqué la pièce de deux doigts plus haut sous la culasse, il en eut été tué une grande quantité. Dès ce moment ils prirent le parti d'abandonner l'entreprise et allèrent passer l'eau à Epizy pour rejoindre le reste de leur régiment, de là ils s'en allèrent au village de Chambre, où ils séjournèrent et commirent de grands désordres tant dans cet endroit qu'aux environs, menaçant toujours la ville sur l'espérance qu'ils auroient l'ordre d'y rentrer.

Ils avoient eu envie de courir sur Senan pendant leur séjour à Chambre, mais M. de Villars, seigneur de ce lieu, leur fit bien voir que ce dessein n'étoit pas aisé à effectuer.

Les sieurs Prieur, Lemeur et La Barre obtinrent à Paris toutes sortes de faveurs de la part de notre Seigneur, Monseigneur de Gondî et de Monseigneur le Coadjuteur. M. le marquis de Vardes vint à Chambre avec ordre exprès de faire déloger le dit régiment, dans lequel temps M. de Cudot vint à Joigni sur l'après-midi chez M. Lemeur, marchand; il y fut question de l'étape que demandoit ce régiment, et il fut arrêté qu'on ne leur donneroit rien sur ce qu'ils vouloient exiger dix mille livres. L'ordre qu'ils avoient étoit de déloger le régiment sans retard, et de rendre de part et d'autre les prisonniers.

Le dit régiment étant délogé de Chambre, au grand soulagement du dit lieu et des environs, qu'il ruinoit totalement, furent pour loger à Sens où n'étant point reçus parce qu'on y savoit de quelle manière ils s'étoient comportés à Joigni, il furent obligés de passer la nuit dans un pré.

Le mauvais traitement qu'ils avoient projeté de faire à Joigni

provenoit de ce que les officiers mettant la paye des soldats dans leurs poches, ils leur avoient promis de leur donner cette ville en pillage, ainsi que celle de Villeneuve-le-Roy, et sur ce que les soldats se mutinoient de n'être point payés.

Pour faire l'échange des prisonniers quatre à cinq officiers vinrent à Joigny avec M. de Cudot, qui y ramenoit M. le Gouverneur, MM. Regnaut, Dupuis et Bourienne; ils logèrent aux Trois-Rois, où se trouvèrent les prisonniers qu'on leur avoit fait. M. le Prieur, M. le Bailly, M. le Procureur fiscal, M. de la Barre, M. Piochard, maire, et MM. Lebeuf et Mégissier, échevins, toute la compagnie y fut traitée par un dîner splendide et avec le meilleur vin des côtes de Joigny. Sur la fin du repas un officier du régiment dit : « Je vous prie, Messieurs, que nous oublions « tout ce qui s'est passé, c'a été par l'indiscrétion de quels ques « officiers ; obligez-moi que nous buvions à la santé du Roy, de « son Altesse Royale et de Monseigneur le Coadjuteur. » Chacun ne manqua pas de luy promettre raison. Il commença ensuite une chanson à boire dont il s'acquitta très-bien, et après il invita les autres à chanter, et s'adressant à M. Mégissier, il lui dit : C'est à vous, *visum visu* ; à quoi le sieur Mégissier répliqua : « *Et ex bono corde tibi rationem facere volo et cantando et « bibendo* » et fut par luy chantée cette chanson :

Buvons à Gaston de bon cœur,
A la santé du Roy et du Coadjuteur,
Des princes, et dans ce lieu
Buvons cinquante coups, puis nous dirons adieu.

L'attaque de la ville de Joigny est, comme on le voit, un de ces faits déplorables comme il en arrivait souvent à cette époque, et dont la fréquence même avait fini par pervertir le sens moral des populations, qui semblaient en quelque sorte s'habituer à ces désordres.

Le bon devient mauvais quand le mal persévère, disait très judicieusement un poète de l'époque.

La preuve en est dans ce banquet qui couronna cette échauffourée, dans lequel on voit bourgeois et soldats, sans se témoigner la moindre rancune, boire ensemble à la santé du roi et des princes momentanément réconciliés ; dans ce banquet dans lequel un officier peut, sans soulever la moindre protestation, qualifier de simple indiscretion cet odieux et injustifiable attentat contre une paisible cité.

Grâce à Dieu, de pareilles scènes de désordres sont aujourd'hui impossibles ; et si d'autres maux affligent notre société, du moins avons-nous la consolation de voir fleurir dans l'armée, avec la valeur qui a toujours distingué les vieilles troupes françaises, la discipline et le dévouement, vertus militaires, apanages des nobles nations, et seules gages du succès.

UNE ÉGLISE SOUTERRAINE

A SAINT-FLORENTIN

Par M. C. HERMELIN.

CHAPITRE I^{er}

ÉGLISE ET RUES SOUTERRAINES A SAINT-FLORENTIN.

Il existe à Saint-Florentin une crypte extrêmement curieuse, dont il n'est fait aucune mention dans les histoires ou notices publiées sur notre ville. Ne pouvant croire à un pareil oubli de la part de nos historio-graphes, nous avons compulsé tous les manuscrits et cartulaires du temps pour en rechercher l'origine et la destination, et rappeler tous les événements qui la concernent.

Cette crypte est située au centre de la ville, du côté septentrional de la Grand'rue, en face de l'église paroissiale actuelle, et sous la maison de M. Laubry, restaurateur, dont elle est une dépendance et à laquelle elle sert de cave.

Elle forme une vaste salle, d'aspect régulier, à peu près carrée, d'une longueur de 8 m. 80 c. sur une largeur de 8 m. 55 c. Elle est divisée en trois nefs juxtaposées, parallèles et presque égales dans toutes leurs dimensions. Les voûtes de ces nefs sont ogivales et leurs nervures correctes viennent retomber au milieu de cette salle, sur deux piliers, et, au pourtour, sur dix corbeaux incrustés dans les gros murs. La hauteur de ces nefs sous leurs clefs de voûte était originairement de 4 m. 30 c.; mais depuis quelques années, le propriétaire, ainsi qu'il nous l'a déclaré, a recouvert le sol, à une hauteur de 0 m. 30 c., de décombres provenant de démolitions et de réparations qu'il a fait exécuter dans sa maison.

Deux escaliers desservent en ce moment cette cave. L'un la met en communication avec l'intérieur de la maison; il est dissimulé dans l'épaisseur du mur qui clôt la cave au nord, très étroit, complètement obscur, contourné en spirale et composé de 23 marches en pierre, hautes de 0 m. 20 c. et longues de 0 m. 67 c., usées par le pied et sans doute aussi par l'action du temps; il est en tout semblable aux escaliers d'église qui conduisent aux clochers, et remonte assurément à l'origine de la crypte. L'autre donne accès à la Grand'-rue; il est droit et composé de 15 marches en pierre; les sept premières, en partant du bas, sont longues de 1 m. 80 c. et aboutissaient à un vaste palier en grande partie recouvert par les 8 autres marches supérieures, qui ont à peine 4 m. de long. La première partie de cet escalier, spacieuse, magistrale, paraît avoir aussi une origine ancienne. Quant à la seconde partie, elle est

certainement moderne. Par suite d'un changement d'alignement sur la Grand'rue, au commencement de ce siècle, la maison a été avancée de plus d'un mètre de ce côté ; peut-être bien aussi le sol des rues adjacentes a-t-il été exhaussé dans les temps antérieurs ; ce sont ces changements qui ont dû rendre nécessaires des modifications dans la forme ancienne de l'escalier en cet endroit, à l'effet de maintenir la communication de la cave à la Grand'rue.

Près de cet escalier et au même bout, dans l'axe de la nef du milieu, se trouve un enfoncement de la même largeur que cette nef, mais dont le sol est plus haut de 1 m. et dont la voûte est plein-cintre.

Cet enfoncement est terminé, du côté de la rue, par le nouveau mur de clôture, bâti pour servir à l'avancement de la maison.

Enfin, et c'est la partie la plus curieuse et assurément la plus intéressante de la crypte, il existe au-devant de cet enfoncement, du côté de la salle, une excavation profonde, béante, au fond de laquelle on arrive par six marches de 1 m. de longueur et qui sert d'entrée à un certain nombre de galeries souterraines allant dans toutes les directions et ayant permis autrefois des communications entre toutes les maisons de la ville et l'édifice souterrain dont nous nous occupons. Ces galeries ont une hauteur de 2 m. 10 et une largeur de 1 m. 25.

Chaque propriétaire s'est emparé du tronçon de souterrain se trouvant au-dessous de sa maison, en en faisant murer les deux bouts, et s'en sert pour ses besoins domestiques. On ne peut donc plus circuler

aujourd'hui sous ces galeries et parcourir toute la ville souterrainement.

Qu'est-ce que cet édifice, à la construction duquel l'art merveilleux des architectes du moyen-âge a présidé et qui cependant est enfoui dans le sol et caché à la lumière du jour ?

CHAPITRE II

DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES.

Avant de consulter la tradition, les légendes et les documents historiques pour déterminer l'origine et la destination de notre édifice souterrain, interrogeons d'abord ce monument en lui-même, sa nature, son caractère et sa forme architecturale. Aussi bien pendant le moyen-âge, pendant ces temps reculés où la foule restait illettrée, la pierre était le papyrus sur lequel les pieux artistes écrivaient leurs pensées, et les édifices religieux plus particulièrement étaient les grands livres mystiques auxquels ils confiaient le soin de transmettre aux générations futures les inspirations de leur foi et même, jusqu'à un certain point, le récit allégorique de leur siècle.

Commençons donc par examiner plus complètement et avec plus de détails son mode et son style de construction, et tirons-en toutes les inductions qu'il donne.

Nous avons déjà dit qu'il se composait de trois nefs, à voûtes ogivales. Ces voûtes sont faites en pierres de petit appareil et cunéiformes, et soutenues par des arcades correctes mais d'une grande simplicité. Les deux

piliers sur lesquels elles viennent reposer au milieu de la salle sont octogones ; leurs chapiteaux ne sont formés que de quelques moulures sans aucun ornement ; ils ont 0 m. 42 c. de hauteur sur 2 m. de pourtour ; les fûts mesurent 1 m. 35 c. de hauteur et 1 m. 60 c. de pourtour ; quant aux bases, que nous n'avons pu voir parce qu'elles sont noyées dans le remblai des terres, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, elles doivent s'élever à 0 m. 30 c. de hauteur, qui est celle du remblai.

Les dix corbeaux qui saillaient des flancs des gros murs latéraux et soutiennent aussi les nervures des voûtes, sont de la même forme octogone et du même style que les chapiteaux des deux piliers, sauf encore une plus grande simplicité dans les moulures.

Nous avons comparé ces voûtes et ces piliers à ceux du cellier et du grenier de l'ancienne abbaye de Pontigny, qu'on sait remonter à l'année 1114 ; ils sont en tout pareils, et cette parfaite similitude nous a confirmé dans le sentiment que nous avons déjà que notre édifice souterrain remontait au commencement du XII^e siècle. Nous trouvons encore presque toutes les églises environnant Saint-Florentin, dont les voûtes ogivales sont construites également avec des pierres de petit appareil, dites pierres blanches de Tonnerre. Les nervures sont bien les mêmes et les moulures des chapiteaux sont d'un goût aussi simple et aussi sévère.

La voûte, il est vrai, de l'enfoncement qui se trouve au bout méridional de la crypte, est plein-cintre ; mais c'était là un souvenir du style roman, qui n'était pas encore complètement délaissé, et une disposition architectonique que commandait le sol trop peu élevé de la rue sous lequel cet enfoncement se trouvait.

Il nous faut dire cependant qu'à l'une des clefs de voûte située presque à l'angle nord-ouest de la salle, est gravé le millésime 1633. Mais, tout auprès, un mur a été construit pour soutenir des cheminées de forme féodale, qui servent à la maison existant au-dessus de la crypte, et cette date, relativement moderne, ne rappelle que l'époque de fondation de ce mur et de reconstruction de cette maison, dont nous aurons occasion de parler bientôt.

Enfin, nous répétons que le grand escalier droit qui prend en ce moment son ouverture sur la rue, était composé de deux parties, l'une récente, qui a dû être construite lorsque l'on a converti la crypte en cave, et l'autre, vaste, magistrale, certainement ancienne et paraissant remonter à l'époque de fondation de l'édifice. Nous pensons avec quelque certitude qu'à l'origine, la crypte, dont la clandestinité était une condition essentielle d'existence, ne communiquait pas à la Grand'rue; la partie basse de l'escalier n'aboutissait qu'au grand palier dont nous avons déjà parlé, et de là, elle était mise en communication avec l'enfoncement, auquel nous avons déjà fait plusieurs fois allusion, par un passage pratiqué dans un gros mur séparatif.

Qu'était-ce que cet enfoncement? On ne peut aujourd'hui en reconnaître la forme et le caractère primitif, à cause du gros mur qui fut construit au commencement du siècle, le long de la rue, et le ferme, par derrière, dans une direction un peu oblique.

Etablissait-il une communication avec l'ancien château-fort bâti, dans les temps anciens, à l'emplacement de l'église paroissiale et dont nous allons bientôt nous

entretenir? Nous ne le croyons pas, d'autant plus que des souterrains placés précisément au-dessous devaient rendre cet office. Nous sommes amenés à penser qu'il formait l'abside d'une église.

Qu'on veuille bien considérer, en effet, ainsi que nous l'avons déjà exposé, qu'il est situé au bout de la nef du milieu de la crypte, qu'il en a exactement la même largeur, 2 m. 50 c. environ, et à peu près la même hauteur, et qu'il en forme le prolongement. Son sol en est plus élevé, il est vrai, de un mètre environ; mais cet exhaussement facilitait la vue du prêtre officiant, de tous les points de l'édifice, et était commandé du reste par l'entrée des galeries souterraines, entrée qui sans doute était couverte de dalles ou d'une voûte, ainsi que le fait supposer un débris de mur encore subsistant. La disposition des lieux nous porte même à penser que l'autel était placé au-dessus de cette entrée et lui servait de tambour. Derrière cet autel, c'est-à-dire dans le reste de l'enfoncement, se trouvait la sacristie à laquelle le prêtre et le clergé accédaient par le grand escalier voisin.

Cet examen attentif de la crypte nous conduit donc à conclure qu'elle a été construite au commencement du XII^e siècle et formait une église souterraine, entièrement occulte, ne communiquant avec la maison qui la surmontait que par un petit escalier dérobé dont l'entrée même était alors dissimulée, comme elle l'est presque encore maintenant, dans un endroit retiré et secret de cette maison, et où tous les habitants de la ville pouvaient se rendre par des galeries souterraines pour s'y livrer aux cérémonies de leur culte ou à des concilia-

bules que le malheur des temps rendait nécessaires. L'abbé Bourrassé, dans son *Traité de l'archéologie chrétienne*, constate, en effet, que dans le cours des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, il fut construit un grand nombre d'églises de cette nature, en imitation des catacombes et autres lieux secrets où les premiers chrétiens se cachaient pour échapper aux persécutions.

CHAPITRE III

DONNÉES HISTORIQUES.

Nous allons aborder maintenant l'étude des données historiques relatives au même édifice.

Si, remontant le cours des âges, nous nous reportons à l'origine même de Saint-Florentin, nous remarquons que cette ville s'appela primitivement *Castrodunum* ou *château du Mont*. Un peu plus tard, à l'époque de l'arrivée de Jules César dans les Gaules, nous trouvons ce nom changé en celui de *Castrum Florentinum*. Il a donc existé primitivement un *château-fort* dont l'emplacement va nous servir à déterminer celui même de la crypte en question. Ce *château-fort*, par suite des besoins de chaque âge, a du subir de grandes transformations; mais il a toujours existé au même endroit. Or, où était cet endroit?

M. Salomon a publié en 1860 une notice intitulée: « *Les Eglises de Saint-Florentin*. » Cette notice, composée spécialement pour l'église paroissiale actuelle, ne pouvait, dans son cadre étroit, traiter l'histoire des anciennes églises sur lesquelles on a, d'ailleurs,

bien peu de données ; leur existence y est seulement constatée. Il n'est donc pas étonnant que quelques erreurs de détail aient échappé à l'auteur qui, pressé d'arriver au but de son travail, passe légèrement sur les temps anciens et en fait mention simplement sans y attacher d'autre importance.

M. Salomon dit, page 8, note 2 : « Le château devait être auprès de l'abbaye ; il occupait un mamelon existant presque au même niveau et que l'on a depuis appelé *la Frique*. La destruction récemment commencée de ce mamelon assez spacieux a mis à découvert de nombreuses ruines. Il ne paraît pas que le château détruit lors de la guerre des Anglais ait été jamais rétabli. »

Les ruines découvertes dans le mamelon de *la Frique* sont les restes d'une ancienne tour, faisant partie des fortifications de la ville et qui fut rasée en 1405. On l'appelait fort Martin ; l'histoire nous apprend que Saint-Florentin, importante place de guerre, possédait autrefois comme défense plusieurs forts. En plus du fort Martin, il y avait encore le fort du Paradis, séparé de celui de la Frique par le chemin du Moulin-Neuf.

D'autre part, on lit dans une « *Relation de la réception de monseigneur le comte de Saint-Florentin, le 9 octobre 1769,* » publiée par le même auteur dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1860 : « Le ministre a été conduit dans le même ordre au palais judiciaire, » et en note : « Le palais judiciaire était le *château*, maintenant l'hôtel de ville. »

Nous ne pensons pas qu'il y ait eu jamais un château en cet endroit. Nous savons seulement qu'il existait une tour avec des bâtiments adjacents qui depuis servirent de maison de ville.

Où était donc le *Castrum Florentinum*, originairement appelé *Castrodunum*? Pour nous, il était au lieu dit la Motte de la tour, et nous allons essayer de le prouver.

On appelait autrefois la Motte de la tour une éminence sise au milieu de la ville et qui se trouve aujourd'hui occupée par l'église actuelle. Ce fait est irrécusable, car une charte émanant du roi Charles V, an 1376, dit formellement qu'il donne et octroie « aux bourgeois et « habitants une Motte vague étant dans notre dite « ville, appelée la *Motte de la tour*, pour faire et édifier « en icelle leur dite église. . . . lesquels bourgeois et « habitants jouissent de notre dit don, grâce et octroy « et ont fait en commencer et faire leur dite église en « la dite Motte de bonne maçonnerie et convenable, et « tant y ont jà fait que, par la licence de notre amé et « féal conseiller (Guillaume de Melun), naguère arche- « vêque de Sens, qui le dit lieu a approuvé être con- « venable, le divin service y a été fait plusieurs fois et « se fait en chacun jour, continue dorénavant au plaisir « de Dieu et le sacrement de sainte église quotidien- « nement célébré. . . » Or, pourquoi appelait-on ce lieu la Motte de la tour? Ouvrons un glossaire de l'époque, il va nous en donner immédiatement la raison :

« La Motte est le chef ou le principal lieu de la seigneurie, la place de la forteresse ou du château, qui « tombe dans le préciput des nobles. »

Ce mot est notamment employé dans la Coutume de Troyes, dont dépendait le bailliage de Saint-Florentin. En effet, nous lisons dans cette Coutume, commentée par Maître Louis-le-Grand, conseiller au bailliage et présidial de Troyes, page 32, article quatorzième: « Les

« enfants des nobles leur succèdent par la manière qui
« s'ensuit, c'est à savoir, que le fils aîné a, et lui ap-
« partient, pour son droit d'aînesse, et hors part, en
« terres et héritages de fief, eschéans en ligne directe,
« tant de père que de mère, le principal chasteau ou
« maison-forte, *Motte* ou place de maison seigneuriale,
« tenu en fief, d'aucun en y a, à son choix. . . . et les
« héritages à l'environ de l'estendue d'un vol d'un cha-
« pon. . . . et pour le vol d'un chapon, est à entendre,
« un arpent de terre hors la closture et fossez du chas-
« teau, maison ou *Motte*, à l'entour dudit chasteau,
« maison ou *Motte*. . . . »

Il n'y a aucun doute pour nous ; le terrain vague concédé par le roi Charles V et appelé la Motte de la tour est, à notre avis, l'emplacement même du château seigneurial, qui fut détruit par les Anglais en 1359. Il est, en effet, difficile de trouver une meilleure position que celle-là. Ce choix d'une éminence assez élevée, permettant d'apercevoir et de dominer au loin, les pentes abruptes revêtues de pierres informes qui en rendaient l'accès périlleux, tout vient confirmer notre opinion.

De plus, si l'on considère un instant l'enceinte de la forteresse, formée autrefois par des murailles élevées, sept tours et des fossés de circonvallation doubles en plusieurs endroits, on verra bien vite qu'elle se déployait en cercle autour de cette éminence.

Enfin, c'est à ses pieds que les habitations de la ville vinrent successivement se grouper, comme au pied d'un lieu protecteur. Le château-fort était seul en dedans de l'enceinte ; le prieuré de Dilo, l'église paroissiale de

Saint-Martin, la Maison-Dieu, la Maladerie, ne s'élevèrent qu'en dehors des fortifications avec le reste des habitations. Cela, d'ailleurs, s'explique facilement. On comprend que le château, pour sa défense, avait besoin que rien n'entravât sa vue et sa liberté d'action.

Un seul bâtiment avait trouvé grâce, bâtiment nécessaire, quand l'aube naissante du christianisme vint percer les ténèbres au milieu desquels les Gaulois avaient vécu jusque-là, et quand les miracles des apôtres remplissaient de ferveur les âmes des premiers chrétiens. Ce fut la chapelle du château. On n'a aucune donnée certaine sur l'époque où elle fut construite. Une pieuse légende du IX^e siècle nous révèle seule son existence. Cependant, les progrès du christianisme, au VIII^e siècle, dans notre contrée, conservés jusqu'à nous par de vieilles chroniques, nous permettent d'assigner une date qui ne doit pas être éloignée de la véritable. Nous croyons que c'est vers l'an 790 que cette église fut bâtie et placée sous la protection de la Reine des anges. Une charte de Charles, fils du roi de France et régent du royaume, an 1357, nous la montre « assise dedans « la forteresse de ladite ville devant ledit chatel. » Construite dans l'intérêt seul du château, et par conséquent dans un but privé, elle devait être fort simple. Quant à ses dimensions, nous les connaissons déjà ; ce sont celles de la crypte : elle mesurait 8 m. 53 c. de large, sur 8 m. 80 c. de long. Sa hauteur nous est complètement inconnue, mais elle devait être assez considérable puisque, quelques siècles plus tard, le préjudice qu'elle causait nécessita sa destruction.

Nous voici arrivés au seul fait qui nous en a valu le

souvenir. Je veux parler de la légende bien connue dans notre ville, des reliques de Saint-Florentin.

Le seigneur qui possédait le château florentin en l'an 833 avait deux sœurs : Léminc, comtesse de Chartres, et Godelaine, comtesse du Perche. Ces deux sœurs, imbuës de la foi religieuse qui régnait alors, partirent visiter Rome, la ville éternelle. En revenant, elles passent près d'un petit bourg qu'on nomme Brême, dans le diocèse d'Autun, et apprennent que le seigneur du lieu avait dans sa chapelle le corps du glorieux martyr saint Florentin, gentilhomme Champenois, que Crocus, roi des Vandales, ennemi mortel des Chrétiens, avait fait mourir avec quelques-uns de ses compagnons, pour la foi catholique, l'an 407.

Nos deux sœurs voulurent rendre visite à ce seigneur, qui les reçut avec tout l'accueil et les honneurs qu'elles méritaient. Sur leurs instantes prières, il leur accorda une partie du crâne de saint Florentin, ainsi que quelques ossements des corps des glorieux martyrs saint Hilaire et saint Aphrodite, compagnons de saint Florentin.

Leur premier soin, à leur arrivée, le 6 juillet 833, fut de déposer, en grande pompe, ces reliques dans la chapelle du château, où elles restèrent près de deux ans; et le 5 mai 833, saint Aldric, archevêque de Sens, assisté de ses suffragants, Jonas, évêque d'Orléans, et Héribalde, évêque d'Auxerre, les transporta dans une église que les pieuses sœurs firent bâtir tout exprès pour les recevoir sur une éminence qui porte encore aujourd'hui le nom de *Prieuré*. Cette église fut placée sous le vocable de Saint-Florentin. Une communauté

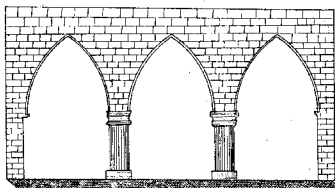
de religieux et de religieuses hospitalières s'éleva bientôt à ses côtés, sous la règle de Saint-Benoît. Le même jour, saint Aldric fit dresser un procès-verbal de la résurrection d'un enfant mort opérée par la chasse du saint, et de plus, il signa un acte solennel qui substituait à saint Martin de Tours, jusque-là patron de la ville, saint Florentin martyr.

C'est trois siècles plus tard que, sous la chapelle du château, furent construits la crypte et les souterrains qui nous sont encore conservés aujourd'hui, et en voici les principales causes :

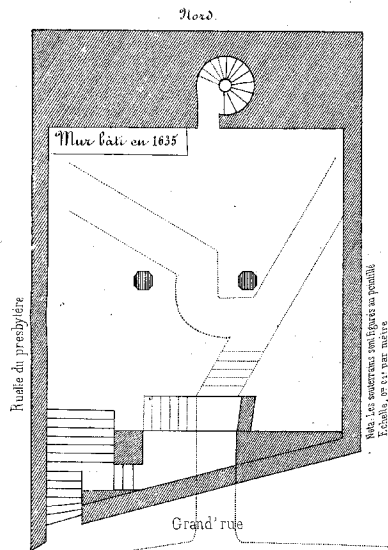
Thibaud, comte de Champagne, sollicité par saint Bernard, abbé de Clairvaux, avec qui il était très lié, venait de créer l'abbaye de Pontigny. Grand ami du clergé et soutenu par le pape Innocent II, il veut forcer Raoul, comte de Vermandois, qui était appuyé par le roi Louis-le-Jeune, à reprendre sa femme légitime, qu'il avait répudiée pour épouser Pétronille d'Aquitaine (1141).

Les habitants de Saint-Florentin, en apprenant la lutte imminente qui allait s'engager, tremblèrent de crainte pour les saintes reliques qu'ils vénéraient et à la possession desquelles ils croyaient le sort de leur ville attaché. Prévoyant que le hasard des armes pourrait bien être contraire à la cité, ils résolurent de cacher la chasse du martyr en lieu sûr. A cet effet, ils jetèrent les yeux autour d'eux pour chercher un endroit propice; mais quelle sûreté pouvaient leur présenter les édifices de l'époque, bâtis en dehors de l'enceinte de la forteresse et à la merci du premier venu? Ils ne trouvèrent donc rien à leur portée, si ce n'est la chapelle

CRYPTE À SAINT-FLORENTIN.



Coupe verticale, perpendiculaire aux axes des trois nefs.



du château. Non contents encore de cette chapelle qui serait certainement pillée, en cas de prise du château, ils imaginèrent d'établir sous son emplacement une crypte où non-seulement les reliques seraient à l'abri du vainqueur, mais où leurs femmes et leurs enfants pourraient se retirer et vivre cachés, en cas d'attaque, pendant que les hommes chercheraient à les défendre.

Bien leur en prit, car ils achevaient à peine la construction de leur crypte que Louis-le-Jeune et le comte Raoul, pénétrant en Champagne, y exercèrent de cruels ravages, malgré la résistance et le courage de Thibaut; puis, poursuivant leur route, ils ne s'arrêtèrent qu'au fond du pays de Pertois, devant la forte place de Vitri, qu'ils prirent et incendièrent. Plus de treize cents personnes, dit la chronique, s'étaient réfugiées dans l'église; les flammes, gagnant avec rapidité, fermèrent toute issue à ces malheureux; leurs effroyables cris de détresse parvinrent jusqu'aux oreilles du roi Louis. Lorsqu'il vit, après l'écrasement de l'église, ces centaines de cadavres à demi-consumés et entassés parmi les décombres, il parut saisi d'une horreur profonde. Les remords le décidèrent à traiter avec le comte Thibaut et à solliciter l'intercession des abbés de Clairvaux et de Cluni auprès de la cour de Rome (fin de l'année 1142).

Au milieu de ces désastres, Saint-Florentin fut miraculeusement épargné; mais l'alerte avait été vive. Aussi les habitants, instruits par la crainte des dangers qui pouvaient se renouveler d'un jour à l'autre, achevèrent complètement la crypte et percèrent des souterrains qui, partant des caves des maisons particulières,

venaient tous y aboutir. On peut remarquer encore aujourd'hui les traces de deux souterrains se dirigeant vers le château. Ces souterrains servirent par la suite, comme on le verra, de retraite sûre et de communication avec le château.

CHAPITRE IV

SAINT-BERNARD VISITE LA CRYPTÉ — THOMAS BÉCKET
S'Y RÉFUGIE. — SIÈGE DES ANGLAIS.

Peu d'années après leur fondation, ils devaient recevoir la visite de deux personnages célèbres dans les fastes de l'église militante.

Le premier fut saint Bernard, intime ami du comte Thibaud de Champagne et d'Henri Sanglier, archevêque de Sens. Il passa deux jours à Saint-Florentin, à son retour du concile d'Etampes (1147), où il était allé, à la prière du roi aussi bien qu'à la réquisition du clergé de France, pour prendre part au jugement de l'antipape Anaclet. Pendant ces deux jours, il visita la ville et ses édifices, notamment la crypte et les souterrains nouvellement construits. Le bruit des miracles que Dieu opérail continuellement en sa faveur, attira un grand nombre de personnes qui souhaitaient ardemment en voir quelqu'un. Leur espérance ne fut pas déçue, et voici la relation de l'un de ces miracles que Geoffroy, son secrétaire et ensuite abbé de Clairvaux, qui était présent, nous a laissé dans son livre sur la vie de saint Bernard.

« In territorio etiam Senonensi, in oppido quod

« Sancti-Florentini nomine vocant, oblata est Viro Dei
 « mulier surda, cui manus imponens per spiritum sen-
 « sit virtutis effectum. Cum illa adhuc stupida et tu-
 « multuosa, ut est genus illud et ut ipsa ante solebat,
 « nihil se audire clamaret, mane autem facto, cum nec
 « illa rediret, nec alter aliquid indicaret de ea, sciens
 « sanctus divinam misericordiam illi adfuisse, accersiri
 « fœminam jubet ; inventa igitur auditum recepisse,
 « venit glorificans Deum et Dei famulo gratias agens. »

« Sur le territoire sénonais, dans la ville appelée du nom de Saint-Florentin, on présenta à l'homme de Dieu une femme sourde, sur laquelle, par l'imposition des mains et l'insufflation, il appela l'effet de la vertu d'en haut. Comme cette femme encore hébétée et étourdie, ainsi que sont les gens de cette sorte et qu'elle même avait coutume d'être auparavant, criait qu'elle n'entendait rien, et comme, la matinée passée, elle ne revenait pas et que personne ne donnait de ses nouvelles, le Saint, sachant que la miséricorde divine s'était étendue sur elle, ordonne qu'on la lui amène. On la trouva alors ayant recouvré l'ouïe, et elle vint glorifiant Dieu et rendant grâce au ministre de Dieu. »

Le second personnage, non moins célèbre, fut le fameux Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Obligé de s'enfuir d'Angleterre, sous un déguisement, pour échapper à la colère du roi Henri II, il vint se réfugier provisoirement dans la célèbre abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, octobre 1164. Peu après, désirant se rapprocher du pape, qui se trouvait alors à Sens, il vint descendre à l'abbaye de Pontigny. Dans l'intervalle, Henri, exaspéré contre lui, saisit les propriétés de tous

les parents et amis de Thomas, et les exila tous, hommes et femmes, « *jusqu'aux enfants vagissant dans le berceau* » et *suspendus à la mamelle, jusqu'aux femmes en couches !* »

L'intrépide prélat répondit à ces excès en montant sur le jubé de l'église de la Madeleine à Vézelay, le jour de la Pentecôte 1166, d'où il excommunia solennellement les défenseurs des coutumes de Clarendon et les usurpateurs des biens de l'église de Cantorbéry.

A cette nouvelle, Henri tomba en frénésie ; il écrivit au chapitre général de Cîteaux qu'il saisirait les possessions de la congrégation en Angleterre et dans la Gaule occidentale, si le proscrit n'était renvoyé de Pontigny. La congrégation de Cîteaux céda. Thomas dut quitter l'abbaye de Pontigny. C'est alors qu'il vint se réfugier à Saint-Florentin, et la tradition veut qu'il se cachât dans la crypte de la chapelle du château. Cette tradition n'a rien d'improbable, car l'abbé Bourassé lui-même, dans le livre que nous avons déjà indiqué, expose que, dans ces temps de troubles et de guerres, les cryptes servaient de lieux d'habitation aux évêques et à leurs diacres. C'est de là que Thomas écrivit au roi de France pour lui demander un autre asile : « *O religion ! religion ! qu'es-tu devenue !* » s'écria le dévot Louis VII en recevant la lettre de l'archevêque. *Voilà que ceux qui se disent morts au siècle repoussent, par attachement aux biens du siècle, l'exilé pour la cause de Dieu !* »

Louis, lors du traité conclu à Montmirail avec le roi d'Angleterre, amena Thomas et s'efforça de le raccommoder avec Henri II. L'orgueil et l'inflexibilité de principes de Becket fit échouer toute tentative. Cependant,

on sait que plus tard un rapprochement eut lieu, rapprochement fatal pour le saint archevêque, qui mourut assassiné par ordre de Henri II, sur les marches mêmes de sa cathédrale de Cantorbéry.

La paix que la France venait de conclure à Montmirail avec l'Angleterre ne devait pas être de longue durée. Le roi Jean, dans un moment d'oubli et d'imprévoyance, donne sa fille Jeanne en mariage au fils de Louis, Charles d'Evreux, dit le Mauvais, roi de Navarre. C'était ouvrir la porte aux Valois; de là, une interminable série de maux pour la France. Edouard III, roi d'Angleterre, faisant valoir les droits qu'il prétendait avoir par son aïcule maternelle sur le sceptre de France, opère une descente et s'avance à grands pas vers la Champagne (1356). Déjà Auxerre est pris; Saint-Florentin, position importante, méritait d'être énergiquement défendu. Son gouverneur ne négligea rien à ce sujet. Comme nous l'avons déjà dit, le prieuré de Dilo, la Maison-Dieu, la Maladerie, l'église paroissiale de Saint-Martin, se trouvaient en dehors de l'enceinte de la forteresse. Les ennemis pouvaient se rendre maîtres de ces positions, que rien ne protégeait, et de là s'emparer facilement du château. Il fallait donc prendre une résolution énergique; les habitants n'écoutant que leur patriotisme, n'hésitèrent pas un instant; ils mirent le feu à ces édifices et les détruisirent complètement. Le gouverneur, suivant cet exemple, abattit « l'église de « monsieur Saint-Florentin, qui était assise dedans la « forteresse de ladite ville devant ledit châtel, pour ce « qu'elle était préjudiciable à icelui châtel. . . » (Charte de Charles, régent du royaume, au 1357).

Vains efforts, inutiles sacrifices ! Trois ans plus tard, en 1359, les Anglais finirent par s'emparer de la ville qui fut *arse et détruite*. Le château-fort lui-même fut renversé de fond en comble et son emplacement tellement rasé que, vingt-cinq ans plus tard, il est appelé une place vague, dite la Motte de la tour ou du roy, dans la chartre par laquelle Charles V en fait l'abandon aux habitants.

Suivant une vieille chronique, le roi Jean, revenant d'Avignon, où il s'était concerté avec le pape Innocent VI, touchant le mariage qu'il prétendait contracter avec la princesse Jeanne, reine de Naples, dans le dessein de réunir le comté de Provence à la couronne, s'arrêta à Saint-Florentin. Pendant son séjour, remarquant que l'église paroissiale où il avait coutume d'aller entendre la messe était trop petite, en ruine et dans un endroit incommodé pour les habitants, il leur donna son château, qui était au milieu de la ville, avec tous les matériaux, pour y bâtir une grande et belle église, et cela en reconnaissance de leur zèle et de leur fidélité à son égard. La relation ajoute que Guillaume de Melun, archevêque de Sens, qui suivait le roi, y contribua pour beaucoup par les remontrances qu'il lui fit de la nécessité de démolir ce fort et d'y bâtir une église pour la commodité de la ville.

Ainsi la Motte de la tour, où durant tant de siècles un château-fort s'était dressé, menaçant pour tout ce qui l'environnait, d'où les seigneurs avaient bravé tant de fois leurs ennemis et défié notamment les Anglais, la Motte de la tour allait devenir l'emplacement d'un édifice non moins considérable, mais en tous cas moins redoutable.

« *Cedant arma togæ.* »

Le bruit des trompettes, les cris des combattants et le cliquetis des armures ne résonneront plus sur les tours de la forteresse. On n'entendra plus, désormais, que la voix encore puissante mais bien affaiblie de l'orgue et les chants des fidèles assemblés !

La chapelle du château ne fut pas non plus rétablie. Elle fut remplacée par une habitation particulière, dont aujourd'hui on retrouve encore les cheminées de forme féodale. On y voyait, en outre, un escalier de pierre, semblable à celui de la crypte, et qui avait dû servir à l'ancienne chapelle pour conduire aux combles ; malheureusement cet escalier a été détruit, il y a quelques années, par M. Laubry.

CHAPITRE V

GUERRES DE RELIGION. — CLÔTURE DES RUES SOUTERRAINES. — CONCLUSION.

C'est maintenant que va se dessiner plus particulièrement le rôle joué par la crypte et les souterrains qui y aboutissent, dans l'histoire de Saint-Florentin.

Nous entrons dans une période bien autrement terrible que les guerres qui avaient eu lieu jusqu'ici, de seigneur à seigneur, et même de Français à Anglais. Je veux parler des guerres de religion.

M. l'abbé Cornat, dans son histoire de Ligny-le-Châtel, ne fait remonter qu'à cette époque l'établissement des souterrains remarquables de cette petite ville.

Nous avons vu plus haut que nos souterrains étaient

plus anciens et dataient du XII^e siècle ; mais ils n'en furent pas moins utiles aux habitants qui, comme ceux de Ligny, eurent bien à souffrir aussi de ces luttes intestines. Malheureusement, l'histoire ne nous en a rien conservé. Ils furent bouchés par la suite, sans qu'il se soit trouvé quelqu'un pour les étudier et les décrire. On peut cependant présumer qu'ils servirent de retraite et de refuge dans les moments critiques, et que de plus, grâce à leur grandeur, ils tenaient lieu de rues pour circuler les uns chez les autres.

Nous lisons dans *l'Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois*, par M. Challe, que l'armée du roi, commandée par le maréchal de Cossé, ayant reçu ordre de s'avancer contre les Huguenots qui avaient l'amiral Coligny à leur tête, alla camper les 3 et 6 juillet 1570 « à Vermenton, Cravant, Escolives, d'où elle gagna Sens et la Bric en deux colonnes, l'une par Ap-poigny, Joigny et Villeneuve-le-Roi, l'autre par Pontigny, Saint-Florentin, Arces et Cerisiers. »

Nous savons d'autre part, qu'en 1593 et en février 1594, Saint-Florentin tenait alors pour la Ligue. (Manuscrit de Mesmes, n^o 8981, conservé à la bibliothèque nationale).

L'explication de ce fait est bien simple. Les habitants de Saint-Florentin avaient toujours manifesté des sentiments très religieux. Sous Henri III, ils étaient demeurés neutres, ainsi que le duc de Nevers leur seigneur ; mais à la mort de Henri III, ne voulant pas d'un roi Huguenot, ils avaient embrassé le parti du duc de Mayenne contre Henri IV. Ils persistèrent pendant quatre ans dans cet éloignement pour Henri-le-Grand,

encore bien que le duc de Nevers s'en fut approché pour le convertir ; mais comme le seul prétexte de la religion les avait fait entrer dans la Ligue, dès qu'ils apprirent que le roi avait abjuré, que Paris lui avait ouvert ses portes et que le duc de Nevers était parti à Rome pour demander son absolution au souverain pontife, ils suivirent l'exemple des Parisiens et des Séonnais. Renonçant à la Ligue, ils arborent les fleurs de lys et chassent de la ville ceux qui témoignaient de l'inclination pour le parti des Ligueurs. Henri IV, touché de ce fait, leur expédia des lettres d'amnistie et de pardon, le premier jour de mai 1594, lettres qui furent enregistrées au Parlement le douze du même mois.

On voit par tout ceci que pendant deux siècles les habitants de Saint-Florentin furent continuellement inquiétés tant dans leur religion que dans leur tranquillité intérieure ; leur existence même fut plus d'une fois en danger. Quelle terrible position, et combien malheureuse devait être la vie à cette époque !

A partir de 1594, le calme se rétablit, et dès lors la crypte et les souterrains commencent à être délaissés. Nous avons vu qu'en 1635 une cheminée de forme féodale y avait été construite. D'immenses plaques de fonte qu'on trouve encore dans la maison et qui portent les armes de France et de Navarre, ne laissent pas de doute sur cette construction. Enfin, on remarque dans la crypte que le pendentif qui est au nord et le plus à droite est plus large que les autres. Il nous semble qu'à celui-là devait être suspendue la lumière qui éclairait tout à la fois et le grand escalier et l'ouverture des souterrains.

La paix devenant de plus en plus stable dans l'intérieur du royaume, et la puissance de Louis XIV s'accroissant chaque jour, les souterrains furent tout-à-fait abandonnés. Les particuliers chez qui ils prenaient naissance les bouchèrent successivement, suivant leurs besoins, et les convertirent en caveaux. On se disait alors, et avec raison, que les progrès de la civilisation, qui marchaient de pair avec les progrès si rapides des sciences, des lettres et des arts, empêcheraient désormais le retour de scènes aussi violentes, scènes qui avaient eu lieu dans un temps peu éloigné, mais que l'on considérait déjà comme barbare par rapport au temps actuel.

Qui aurait pensé, quand le peuple enthousiaste saluait son roi victorieux du surnom de Grand, qu'un jour, ce même peuple, plein de colère pour tout ce qui l'avait fait grand lui-même et tout puissant dans l'Europe, viendrait, dans son ingratitude, renverser violemment son souverain légitime et chasser tous ceux qui lui étaient restés fidèles, plutôt que de réclamer une à une les libertés que le degré de civilisation rendait nécessaires? Qui aurait cru que dans toute la France des milliers de personnes paieraient de leur vie l'égarément et le délire d'une multitude surexcitée? C'était pourtant ce que l'on devait voir et cela à la fin du XVIII^e siècle!

A quoi donc ont servi ces grands écrivains moralisateurs, les Corneille, les Racine, les Bossuet, les Voltaire, les Fontenelle et tant d'autres? « *Quid femina possit!* » nous dit Virgile; combien plus redoutable est le peuple qui oublie un moment ses devoirs et son honneur! Nous en avons eu un terrible exemple!

Quand arriva cette fatale année de 1793, les souterrains étaient bouchés depuis longtemps ; d'ailleurs quelle aurait été leur utilité ? Auraient-ils pu préserver quelque victime du sort qui l'attendait ? Non, tôt ou tard l'infortuné se serait fait saisir par ses bourreaux !

De nos jours, ces souterrains ou plutôt ces caveaux devaient rendre un service, qu'il faut bien espérer être le dernier, à leurs propriétaires. C'était au lendemain du 4 septembre 1870 ; nos armées venaient d'être battues à Sedan, et les Prussiens vainqueurs s'avançaient rapidement sur Paris. La terreur était à son comble ; Saint-Florentin allait être visité par ces hordes dévastatrices. Les anciens du pays racontaient ce qui malheureusement s'était déjà passé en pareille circonstance, lorsque les alliés pénétrèrent en 1815, et loin de rassurer les esprits, ils augmentaient, au contraire, par leurs récits, le trouble et l'effroi des habitants. Bref, on cacha, et tout le monde cacha. On empila linge, argenterie, mobilier, dans ces caveaux et l'on mura. Ceux qui ne possédaient pas de caveaux, apportaient chez leur voisin plus heureux : de semblables services ne se refusent pas.

Le danger passé, on abattit ces murs factices et chacun reprit son bien.

Ah ! si l'on pouvait donc déboucher ainsi complètement ces souterrains ! S'il pouvait donc nous être donné de parcourir librement ces conduits obscurs et d'interroger ces murs à loisir ! Ah ! s'ils pouvaient parler, s'ils pouvaient nous rendre toutes les scènes dont ils ont été les muets témoins, que de curieux détails, que d'anecdotes touchantes nous aurions à recueillir ! Quelquefois,

le récit d'une scène enfantine amènerait peut-être le sourire moqueur et incrédule sur nos lèvres; mais le plus souvent, le tableau des angoisses et des craintes que nos pères ont éprouvées, le souvenir des tortures morales et physiques qu'ils devaient ressentir, cachés dans ces souterrains, en butte aux persécutions, aux vengeances et aux haines si terribles alors, viendraient émouvoir nos cœurs, et faire couler plus d'une fois nos larmes !

JEHAN REGNIER

POÈTE AUXERROIS DU XV^e SIÈCLE.

Par M. CHALLE.

J'ai publié dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1843 une notice assez étendue sur notre vieux compatriote, Jehan Regnier. Peu de personnes, sans doute, l'ont lue, et de celles-là la plupart l'ont probablement oubliée. Dans ces dernières années, des renseignements inédits ont été fournis sur ce poète auxerrois, et l'on a publié une nouvelle édition de ses œuvres. Je puis donc reprendre aujourd'hui ce sujet et lui donner de nouveaux développements.

Dès le début des dissensions que l'état de démence de Charles VI et l'ambition de gouverner à sa place et sous son nom suscitèrent entre les princes du sang royal, Auxerre avait pris parti pour le duc de Bourgogne, ce qu'expliquent suffisamment les relations de voisinage de cette ville avec les états du duc. C'est par le dévouement et les sacrifices des habitants de cette ville que la forte place de Saint-Fargeau, surprise en 1414 par les Armagnacs, avait été presque immédiatement reconquise. Après la paix signée à Auxerre en

1412, les Etats-Généraux furent convoqués à Paris. Des deux notables qui y furent députés, l'un était un jeune homme appelé Jehan Regnier, qui n'occupait encore que la charge de garde du scel de la Prévôté, mais dont la famille tenait une position élevée dans la ville, car on y trouve, en 1403 et en 1414, un Jehan Regnier, lieutenant pour la capitainerie du Bailli de Sens et d'Auxerre (1), et un Pierre Regnier, Prévôt en 1404. L'un des deux était probablement le père du jeune député.

En 1417, Auxerre s'était donné en quelque sorte corps et âme au duc de Bourgogne, en entrant, avec Troyes, Reims, Châlons et quelques villes du Nord, dans un traité destiné à assurer envers et contre nous la domination de ce prince dans l'administration du royaume, coalition, sinon factieuse, au moins très-hardie, qui, selon Lebeuf, fit naître dans le pays deux partis, l'un de royalistes, et l'autre de Bourguignons, et y amena presque immédiatement la guerre civile.

L'un des soutiens les plus dévoués de la cause du duc était le jeune Jehan Regnier. Aussi, quand, en 1424, le duc de Bedford, régent d'Angleterre et de France pour le jeune roi Henri VI, voulant resserrer l'alliance que le duc Philippe-le-Bon, pour venger la mort de son père, avait contractée avec les Anglais, lui eut concédé le comté d'Auxerre avec ceux de Mâcon et Bar-sur-Seine, et que ce prince créa à Auxerre un bailliage particulier, il en conféra l'office à son fidèle

(1) Lebeuf, t. III, p. 366. Lors de la réunion du comté d'Auxerre à la couronne en 1735, ce pays avait été placé dans le ressort du bailliage de Sens et le bailli avait reçu le titre de bailli de Sens et d'Auxerre. Il avait dans cette ville deux lieutenants, l'un pour le commandement militaire ou la capitainerie, l'autre pour la justice.

partisan, qui en prit possession en 1426, après avoir prêté serment d'observer la charte de franchise qu'en 1223 la comtesse Mahauld avait donnée aux habitants de cette ville.

Le nouveau Bailli, qui était alors âgé de trente-quatre ans, avait plus d'instruction que la plupart des hommes de son temps. Il était lettré, et, dans ses poésies, dont je parlerai plus tard, il mentionne, comme lui étant familiers, les faits des histoires grecque et romaine et les poèmes et romans de la littérature française des siècles précédents. Il avait le goût et la pratique des arts. Ainsi, par exemple, de la peinture ; car il faisait, dit-il, dans sa prison,

Mainte coloigne (colonne)
et des ymages assez beaux.

Puis d'un art alors pratiqué d'une manière splendide et qu'il avait cultivé, celui de la tapisserie,

A broder certes me veuil mettre,

et surtout de la musique, témoins les adieux que, dans les ennuis de la captivité, il adresse à ses chers instruments :

Adieu mes orgues qui sont belles,
Adieu fleustes, adieu vielles,
Adieu ung chascun instrument
Que je tenoye chièrement
Pour mon trésor et ma montjoie,
Adieu vous dy présentement.

Il avait voyagé ; dans une de ses pièces il raconte qu'il avait parcouru l'Italie, la Sicile, la Dalmatie, la Grèce, la Morée, la Romanie, nom que l'on donnait alors à ce qui restait de l'Empire byzantin, les îles de Crète, de Rhodes, de Chypre, l'Asie Mineure, l'Arménie, la Syrie, les côtes de

l'Égypte, la Palestine et Jérusalem. A quelle occasion ? il ne le dit pas ; mais on peut le conjecturer. On sait que c'est au temps de sa jeunesse qu'un puissant baron de la contrée, Charles de Savoisy, ayant, en 1404, soutenu dans les rues de Paris des combats meurtriers contre les écoliers de l'Université, et s'étant vu, pour ces faits, excommunié et poursuivi par cette grande corporation, condamné par le Parlement, sa maison rasée, ses domestiques fouettés publiquement, lui-même frappé d'énormes amendes et banni, n'avait été relevé par le pape de son excommunication qu'à la condition d'aller sur les côtes de la Palestine faire la guerre aux Sarrasins. Il avait, en conséquence, armé, les années suivantes, quatre galères pour accomplir cette pénitence et avait fait avec succès, autour de la Méditerranée, plusieurs campagnes, d'où il avait rapporté de grandes richesses et ramené quatre cents esclaves musulmans qu'il employa à rebâtir son magnifique château de Seignelay. Cette colonie musulmane se fondit dans la population du bourg qui existait au pied du château. C'est, dit-on, à raison de cette infusion du sang africain dans ces familles, que les habitants reçurent plus tard le sobriquet de Corbeaux de Seignelay, et il n'est pas rare d'y trouver encore des prénoms qui sentent leur origine orientale. Il est probable que Jehan Regnier fut du nombre des hommes de guerre qui avaient suivi cette aventureuse et brillante expédition, au succès de laquelle les circonstances avaient favorablement contribué.

Constantinople, assiégé par les Turcs, avait été dégagé en 1399 par les troupes françaises du maréchal de Boucicaut, qui avait vengé sur eux la victoire qu'ils avaient remportée quatre ans auparavant à Nicopolis sur les chevaliers de l'Occident, commandés par le comte de Nevers, que, pour

l'intrépidité qu'il avait montrée dans cette sinistre conjoncture, l'on avait surnommé Jean-sans-Peur.

Trois ans après, en 1402, le grand khan de Tartarie, Timur, conquérant de la Perse, plus connu sous le nom de Tamerlan, que les populations de l'Asie-Mineure, de l'Arménie et de la Syrie avaient appelé à leur secours, battait, faisait prisonnier et enfermait dans une cage de fer le sultan Bajazet, dont, pendant les onze années qui suivirent, les quatre enfants se disputèrent, dans des guerres acharnées, ce qui leur restait et qu'ils avaient bien de la peine à défendre, des possessions de leur père.

Le caractère français se retrouve dans le récit que fait Jehan Regnier de ses longues pérégrinations. Il a oublié les fatigues, les dangers et même les succès et la gloire. Il ne se rappelle que les plaisirs et les joyeuses aventures.

Et partout on fait chière lye
 Sans avoir mal ni villenie,
 Peine, tourment, ni maladie ;
 Oncques ne fis chère meilleure.

Il avait dû rapporter de ces laborieuses campagnes, avec l'expérience de la guerre, des habitudes de hardiesse et un esprit d'entreprise qui le rendaient précieux au duc de Bourgogne, dont à son retour il avait embrassé avec ardeur le parti dans l'Auxerrois. Il succéda peut-être à son père ou à son oncle dans le poste de lieutenant pour la capitainerie du bailli de Sens et d'Auxerre, et, à la tête des milices de la contrée, il prit sans doute part aux nombreux faits de guerre qui s'y passèrent depuis les troubles de 1410, et notamment aux sièges de Saint-Fargeau en 1412, d'Escamps et de Coulanges-la-Vineuse en 1420, et à la bataille de Cravant,

en 1423. L'office de bailli dont il fut ensuite investi pouvait bien être la récompense de ces services.

En janvier 1431, il avait été chargé de se rendre à Rouen pour une mission qu'on ne connaît pas, mais qu'expliquaient des lettres qui lui furent confiées. Était-elle relative au sort de l'héroïque et infortunée Jeanne d'Arc, qui venait d'être prise à Compiègne et conduite à Rouen pour y subir le martyre ? Cela n'est pas impossible, mais rien ne l'indique autrement. Le bailli chevauchait au-delà des Andelys en compagnie seulement d'un valet et de deux écuyers anglais. On avait jugé inutile toute autre escorte, la contrée que l'on traversait étant tout entière soumise au roi d'Angleterre. Mais des coureurs détachés de la garnison française de Beauvais, qui battaient secrètement le pays, tombèrent inopinément sur eux, les enlevèrent malgré leur résistance, et les entraînent à travers les bois jusqu'à un ermitage qui était un de leurs postes clandestins, et où ils leur firent passer la nuit. Deux des prisonniers étaient blessés. Regnier lui-même avait été roué de coups, comme il le racontait plus tard dans une ballade :

Des escorcheurs escorché
 et torché
 Prins, navré, escarmouché
 et hâché,
 Son gibassier arraché
 et sarchié,
 Son pourpoint fut destaché
 et cherché
 Tout partout bien rudement,
 A pied fut mis promptement,
 lourdement,
 et battu vilainement
 longuement,
 Son corps en fut tout taché.

Au milieu de cette triste mésaventure, comprenant les fâcheuses suites qu'aurait sa prise, s'il était reconnu comme un personnage de distinction et un envoyé du duc de Bourgogne, il tâcha de se faire passer pour un pauvre diable de ménétrier, et, prenant sa flûte, qu'en véritable dilettante il avait apportée avec lui, il se mit, une fois arrivé dans l'ermitage, à en jouer, en entremêlant sa musique de rires et de propos joyeux. Mais, pendant que, comme il le raconte, il

faisait la manière
d'être joyeux, fleuster et rire,

les routiers mettaient la main sur les lettres dont il était porteur, et qui trahissaient son incognito, en dévoilant son nom et sa mission.

Et quand je vis que je fus congneu
Ainsi que les lettres lysoient
Bien vy que seroye détenu
Car les lettres trop m'accusoient.
Pour ce les compagnons disoient
Qu'ils avoient homme de hault pris
De quoi grant chière ils faisoient.

Ils le conduisirent alors en toute hâte à Beauvais où, enfermé dans une tour, il se vit soumis au régime en usage dans ce temps pour les prisonniers, c'est-à-dire enchaîné, couché sur la paille et nourri de pain et d'eau, ce qui devait durer jusqu'à ce qu'il fournît une rançon que l'on fixa à 10,000 salutz d'or, somme énorme qui, au prix qu'a aujourd'hui l'or, ferait environ 130,000 fr., mais qui, au pouvoir actuel du métal, sextuplerait cette valeur. C'était hors de toute proportion avec la fortune du pauvre bailli, qui, dans ses pérégrinations et ses aventures, menant toujours

large vie, n'avait, dit-il, jamais amassé, et à qui son office ne rapportait que cent livres de gages, c'est-à-dire tout au plus la valeur de quatre à cinq mille de nos francs.

Il eut beau se récrier sur l'impossibilité de trouver une aussi forte somme, ses maîtres tinrent bon et tout ce qu'on lui accorda, ce fut la permission d'envoyer son valet à Auxerre pour informer sa femme, ses parents et ses amis de son malheur et du prix auquel on tarifait sa mise en liberté.

Il eut un moment de morne désespoir.

Tant euz au cœur de dueil et d'yre
Que j'eusse voulu être mort

Mais ce ne fut qu'un éclair, le temps d'adresser à Dieu une courte prière :

Neantmoins, pris en moi confort
Requérant Dieu qui est la haut
Qu'il me donnast bon reconfort.

Sa prière fut aussitôt exaucée, et le prisonnier, pour narguer le chagrin, improvisa et se mit à chanter un refrain :

Le prisonnier qui n'a argent
Est en dangier ;
Le prisonnier
Pendre ou noyer
Le fait l'argent,
Le prisonnier
Qui n'a argent.

Sa fermeté d'âme avait repris le dessus, et il chercha à se créer une occupation pour chasser au loin l'ennui et les soucis rongeurs. Ses chaînes ne lui permettant qu'un travail

intellectuel, il résolut de composer un récit de sa capture et de ses misères, qui serait en même temps un miroir des pensées que suscitaient en lui l'agitation de son âme ou sa soumission religieuse, l'émotion de ses souvenirs, l'ardeur de ses aspirations ou le calme de sa philosophique résignation.

Dans sa jeunesse, il avait pu rimer parfois pour les objets passagers de ses amours. Mais les graves affaires auxquelles il avait été mêlé ensuite, et les occupations d'une vie active lui avaient fait depuis longtemps oublier ces gracieuses frivolités. Elles lui revinrent alors en mémoire, et, comme, dans la littérature qui avait cours de son temps, c'était en vers qu'on avait écrit les chansons de geste, les romans de guerre, les récits d'aventures et souvent même les chroniques historiques, c'est en vers aussi qu'il se mit à raconter ce qu'il appela ses *fortunes et adversités*, titre qui a été donné plus tard au recueil de ses poésies.

Les consolations qu'il demanda d'abord à la religion, ses prières à Jésus-Christ, à la Vierge et aux saints patrons des paroisses de sa ville natale, l'histoire de sa captivité, des misères et des mauvais traitements qu'il enduroit, ses souffrances et celles de ses compagnons de prison, ses découragements et ses résignations, les vicissitudes de sa longue détention, la condamnation sinistre qui le menaçait lorsque le roi Charles VII, informé de sa capture et probablement aussi de sa mission par les lettres qu'on avait saisies sur sa personne, envoya le bailli de Senlis pour le mettre à mort, l'appui qu'il trouva quand de généreux ennemis, comme Saintrailles, Lahire et Robert Floquet, le prirent sous leur protection et firent révoquer l'arrêt fatal, les douces reminiscences de sa jeunesse qui parfois illumi-

naient son cachot, les souvenirs de sa famille et de son pays, les tendres affections de son cœur pour sa femme, dame Isabeau Chrestien, qu'il avait laissée enceinte et avancée dans sa grossesse, son attachement à sa chère ville d'Auxerre, ses ardent&es aspirations pour la liberté, le tableau des bienfaits d'une longue paix dont il avait vu les fruits dans sa jeunesse, et des dévastations de la guerre acharnée qui avait ruiné cette prospérité, les enivrem&ents de ses espérances quand il recevait de bonnes nouvelles, les pénibles angoisses des découragements qui leur succédaient par de tristes retours, il mit en récit toutes ces aventures, toutes ces impressions si émouvantes, et tout cela d'un ton simple et naïf, en un langage animé autant que pittoresque, mais toujours calme et exempt d'amertume, dans une longue suite de ballades, complaintes, lais, vi&relais, rondeaux et chansons.

De nos jours, un récit semblable a valu à son auteur une grande célébrité. Les *prisons* de Silvio Pellico se relisent encore et resteront comme un modèle de douce sérénité et de religieuse philosophie, aussi bien que d'excellent style. L'auteur n'avait certainement jamais entendu parler du vieux poète auxerrois. Mais, s'il l'avait connu, on pourrait croire qu'il avait voulu l'imiter et le reproduire, tant il y a de similitude dans le sujet, dans le développement, plein d'émotions, des incidents tour à tour tendres, violents ou pathétiques, dans la gravité religieuse des pensées, dans l'expression résignée du récit et la calme réserve du langage.

Les premiers essais de Jehan Regnier trahissaient quelque inexpérience.

Las, disait-il, nay pas apris

Ne entrepris

A user de cette manière.

Mais de jour en jour et à mesure qu'il avançait dans son œuvre, les secrets de l'art se révélèrent à son patient génie. Le sentiment inné de l'harmonie qu'il portait en lui assouplit son style, et bientôt il put lire à ceux qui venaient le visiter des vers empreints, à un assez haut degré, de sentiment, de grâce et de douceur.

Au lieu de tomber, à l'exemple de plus d'un auteur de son temps, dans ce ridicule et grossier contre-sens de répéter, après les poètes de l'antiquité, cette invocation à la muse, qui n'est pour eux qu'une abstraction, Jehan Regnier commençait tout bonnement en invoquant Dieu, la Vierge et les Saints, et voici comment il débatait :

Jésus, qui te souffris pendre
 En la croix et ton corps étendre,
 Ta chair percer, ton costé fendre
 Pour nous racheter et desrendre
 De voye de dampnation,
 Sire, veuilles à moi entendre,
 Je t'en supplie de cuer tendre,
 Car fortune si m'a fait prendre,
 Ne (ni) d'elle ne me puis deffendre
 Si de moi n'as compassion.

Puis venait « un lay à Notre-Dame », dont voici le premier verset :

Vierge de très hault arroy (origine),
 Mère du souverain roy,
 Ayez de moi souvenance,
 Car doubtance
 Si me tient en sa balance ;
 Mourir me faudra, je croy.
 Dame, ayez pitié de moy,
 Car, pour vray,

J'ai en vous tant de fiance
 Et créance,
 Trop seray en mal couroy (mésaventure)
 Et desroy (détresse)
 Se n'y mettez diligence.

Lorsqu'on sut à Beauvais que la tour de Beauvisage renfermait un poète habile et fécond, les visiteurs ne manquèrent pas au pauvre prisonnier. Tantôt c'étaient de jeunes écuyers qui venaient lui demander des vers pour la dame de leurs pensées, tantôt de tendres beautés qui réclamaient de lui une ballade pour l'envoyer comme un doux souvenir à l'ami de leur cœur. Il y eut même des visites sur lesquelles il a laissé pénétrer un demi-jour tant soit peu indiscret, et qui eussent pu rendre rêveuse la bonne dame Isabeau Chrestien. Il prodiguait ses vers à tous venants, heureux de trouver dans ces distractions un allègement à ses maux. Ajoutons que, parmi ces pièces, il s'en trouve parfois d'une gaillardise que nous ne tolérerions pas aujourd'hui, mais qui, dans les idées et les mœurs du temps, ne choquaient personne.

De ces poésies que l'auteur se plaisait à communiquer, il se faisait des copies dont le succès s'étendait au loin. L'imprimerie n'était point encore inventée. Mais on avait des copistes dont l'industrie propageait encore assez rapidement les œuvres littéraires en renom. Lorsque Jehan Regnier, quelques années après, fut présenté à la reine et à la dauphine, il trouva son livre entre les mains des princesses et de leurs dames, qui lui demandèrent de faire quelques pièces de vers en leur honneur. Il en fit une pour la reine, dont le refrain est

Oncque ne vy si plaisant compagnie.

Vers la même époque, sur la demande que lui adressaient à Reims la duchesse de Bourgogne et les dames de sa cour, il en composait une autre dont le refrain

Il n'est ouvrage que de reins

qui reproduit, avec deux sens divers, le nom de cette ville, paraîtrait aujourd'hui d'une crudité terriblement hasardée, mais dont personne alors ne songeait à se scandaliser.

Sa captivité dura d'abord seize mois entiers. Après le départ de son valet qu'il avait envoyé pour chercher sa rançon, l'espoir d'un large gain avait porté ses maîtres à adoucir la rigueur de sa prison. Mais quand plusieurs mois se furent écoulés sans que ce messenger revînt, cette mansuétude temporaire fit place à un redoublement de duretés, que le pauvre bailli raconte avec un naïf réalisme :

Hélas, puisque parler convient
 On dit que quant ung mal si vient
 Que volentiers seul ne vient mye,
 Car combien que jaye fait devoir
 Et ma femme sa diligence
 De trouver quelque alegence
 Neantmoins a pleu a mon maistre
 De moy faire sur le greil mettre
 Au pain et à eau de douleur
 Qui me fait perdre ma couleur.
 En ce point me convient mourir
 Si Dieu ne me vient secourir
 Et poulx et puces et punaises
 Perdre me font toutes mes aises.

 Dieu garde tous bons chrestiens
 D'être lyé de telz liens !

En proie à de si âpres souffrances, il tombe gravement

malade, et, attendant sa fin prochaine, il exprime sa résignation dans une ballade dont le refrain est

Dieu en face sa volenté!

Il fait alors son testament, se recommandant à Dieu et aux saints du paradis, réclamant sa sépulture aux Jacobins de Beauvais,

Pour ce qu'aux Jacobins d'Auxerre
Gisent plusieurs de mes amis.

Réglant les cérémonies de ses funérailles, un drap blanc,

Qui « signifie
« Douleur et grant humilité. »

des couronnes de pervenche, symbole de loyauté, parce que
« verte cette plante est hiver et été, » et de lysse,

Car tout homme doit de cœur fin
Louer Dieu quant si bien l'adresse
Qu'il le reconnaist à la fin.

Il veut des ménétriers à son convoi, des maitres-vignerous pour le porter en terre, « car, dit-il, de telz gens suis amoureux, » une messe « de requiem haulte chantée » ; tout cela et beaucoup d'autres choses mis en vers, et il y en a cinquante strophes, dont la dernière terminée par le sacramentel

In manus tuas, Domine,
Commendo spiritum meum.

puis il compose gaillardement son épitaphe, croyant n'avoir plus qu'un jour à vivre.

Icy devant en cette terre
Gist tel et tel baillie d'Auxerre
Tout étendu le dos envers,
Lequel par fortune de guerre

A Beauvais vint la mort acquerre
 Et sur ce voutt faire ces vers ;
 Maintenant est mangé de vers
 Ses membres en sont toul couverts
 L'an mil quatre cent février
 Trente-deux se dit prisonnier,
 Audit mois mourut un lundy.
 Or vueillez Dieu pour lui prier
 Que son âme vueille alléger.
 Sic transit gloria mundi.

Cependant, comme il lui survient quelque répit, quoique, dit-il,

Je sens trop bien la mort qui à moi vient,

il adresse, dans une complainte en quatorze couplets, ses adieux à tout ce qu'il aime, au duc et à la duchesse de Bourgogne, aux chevaliers, écuyers et *trestoute* noblesse, aux dames, damoiselles, marchandes et bourgeois, qu'il a, dit-il, trouvées toutes

bonnes et belles

Douces, plaisans, gracieuses, courtoises,

« à la povre cité d'Auxerre », aux prélats et gens d'église, à sa femme bien-aimée qu'il appelle sa sœur et chère compagne, à ses enfants, aux bourgeois, marchands, gens de métier et cultivateurs, à tous les habitants d'Auxerre et de Vézelay, à ses parents et amis, à ses compagnons de prison, à son maître, quelque dur qu'il se soit montré, et enfin à Beauvais et au Beauvoisis « et à tous ceux qui y font leur demeure. »
 Le refrain de cette pièce touchante est

Adieu vous dy si mourir me convient

(Je vous dis adieu, puisqu'il me faut mourir).

Il revient pourtant à la santé en apprenant la prochaine arrivée de sa femme qui avait employé tous ses efforts pour réunir la rançon exigée. Mais, nouvelle infortune, quoiqu'elle eût un sauf-conduit, on l'arrête en route, on la dépouille de son argent, et voilà que s'évanouissent les espérances du pauvre prisonnier. L'affaire finit pourtant par s'arranger, et Isabeau Chrestien apparaît avec son fils, apportant une somme de mille écus, mille écus d'or sans doute, mais qui ne faisaient qu'une faible partie de la dette. Elle obtient, toutefois, de faire sortir son mari en restant en otage avec son fils, tous deux enchaînés, selon les rudes et impitoyables usages des gens de guerre de cette époque, et Jehan Regnier, devenu libre, se met en route en composant dans sa joie de nouvelles chansons en faveur de sa libératrice. Il n'était pourtant pas au bout de ses peines. Il fallait trouver le reste de la rançon. Ses parents, sollicités par lui, faisaient la sourde oreille. Il eut meilleure fortune avec ses amis. Mais leur aide était loin de combler le déficit. Il lui fallut vendre une partie de ses biens, ce qui ne suffisait point encore. Alors il alla en Flandre implorer l'assistance du duc de Bourgogne, dont la générosité lui permit de compléter une nouvelle somme de deux mille écus. Il paraît toutefois n'avoir obtenu qu'après quatre mois d'une nouvelle captivité que l'avidité de son maître se contentât de ce paiement.

Ayant pu enfin rentrer dans sa ville natale et y reprendre ses fonctions de bailli, sans perdre son goût pour la poésie, il adressait au duc, vers 1439, une requête en vers pour obtenir l'augmentation de son modique traitement, bien insuffisant, disait-il, pour soutenir quinze personnes et deux ménages, et, dix ans plus tard, deux autres suppliques,

toujours rimées, pour se défendre contre des dénonciations qui en voulaient probablement à sa place. Il était devenu presque un poète officiel, car quelque temps après, en 1456, il composait une touchante et longue complainte sur la mort de la comtesse de Joigny, Anne de Chauvigny, femme du comte Louis de la Trémouille, et en 1463, il répondait par une chanson de joyeux vivant au comte de Nevers, Jean de Clamecy, qui lui avait envoyé du château de Montenoison des couplets pleins d'entrain sur les exploits de chasse et de table de la compagnie qui y était réunie, et il la faisait suivre d'une pièce de vers d'une verve tout-à-fait rabelaisienne, sur les prouesses amoureuses de sa jeunesse.

Quant du métier être souloye
Duquel l'apprentif si est maître.

Les progrès de la vieillesse n'éteignirent pas sa gaieté railleuse, et sa femme lui ayant un jour demandé une ballade pour raviver le souvenir du temps où il faisait pour elle « maintes chansons et autres joyeusetés », il retrouvait sa verve grivoise pour raconter, dans une poésie d'un sans-façon que permettait le vieux temps, et avec le refrain de

Je ne quiers plus que l'aise et le repos,
qu'il avait dit

Adieu à l'amour et à tous ses suppôts.

Il vivait encore en 1469. Grâce, sans doute, aux libéralités du duc, il s'était relevé de la ruine où l'avaient réduit sa captivité et sa rançon. En 1440, il avait acheté la terre de Guerchy qui s'appelait alors Garchy, et que ses descendants, dont le rang et la richesse ont grandi dans les siècles suivants, ont conservée jusque vers 1825. L'un d'eux en

rebâtit avec grand luxe, au commencement du xvii^e siècle, le château dont il subsiste encore un corps de logis, dans le vaste salon duquel on trouve à admirer des peintures d'un grand air et une cheminée monumentale avec colonnes et incrustations de marbre. Il y avait donné asile au grand Condé dans ses disgrâces, et, selon les légendes du pays, l'hospitalité de la dame, que les mémoires du temps appellent la belle de Guerchy, et dont on voit encore le portrait dans le château, avait un caractère aussi cordial, mais beaucoup plus tendre que celle du mari.

Les Regnier de Guerchy ont porté successivement les titres de baron, comte et marquis, et se sont alliés aux premières familles de France. L'un d'eux était, à la fin du xvii^e siècle, dans l'ordre de Malte, grand-prieur d'Aquitaine et de France; un autre, au xviii^e, lieutenant-général des armées du roi et ambassadeur en Angleterre. C'est lui qui eut avec le chevalier Déon, agent de la diplomatie secrète de Louis XV, ces démêlés scandaleux dont le retentissement fut si grand. L'avant-dernier représentant de cette famille fut sénateur sous le premier Empire, et finit assez tristement vers 1835 dans la direction du théâtre du Vaudeville. Sa fille, M^{me} de Haut, est morte l'an dernier. Les plus célèbres de cette maison ont leurs tombes dans l'église de Guerchy, qu'ils avaient reconstruite à leurs frais, et qui possède encore quelques restes d'excellentes peintures murales dont ils l'avaient ornée. Leurs armoiries étaient d'azur à six besans d'argent, 3, 2 et 1. Ils ne descendaient de Jehan Regnier que par sa fille, qui avait épousé son cousin germain, neveu du bailli et portant les mêmes nom et prénom que lui. L'écusson du bailli était d'azur à la croix dentelée d'argent, cantonnée de quatre molettes d'or. On peut con-

sulter sur Guerchy et ses seigneurs l'intéressante notice que M. Xavier Ravin leur a consacrée dans l'*Annuaire historique de l'Yonne* de 1837.

La typographie ne faisait que de naître quand Jehan Regnier mourut, et ses poésies, malgré la grande popularité dont elles jouissaient, ne furent point imprimées de son vivant. Elles ne le furent qu'en 1526, par Jehan de la Garde, libraire juré de l'Université de Paris, sous ce titre :

LES FORTU-
NES ET ADVERSITÉS DE FEU NO-
BLE HOMME JEHAN REGNIER, ESCUYER
EN SON VIVANT SEIGNEUR DE GARCHY ET
BAILLY DAU-
CERRE.

Lemarebant Chevalier, seigneur du Bouchet et élu d'Auxerre, parent du bailli, était peut-être l'auteur de cette édition. C'est, en tous cas, à lui qu'elle était dédiée par le libraire. Deux membres de cette famille Chevalier ont exercé la charge de lieutenant-général du bailliage d'Auxerre, Regnaud Chevalier, en 1527, et Claude Chevalier, en 1614. Ils s'appelaient Chevalier de Miniers, du nom d'une terre voisine d'Entrains. Leur dernier descendant est mort à Ouanne vers 1850.

Mais, dans les quatre-vingt-dix ans écoulés depuis la composition de ces poèmes, la langue française avait fait de grands progrès et leur idiôme se trouvait déjà vieilli. Et puis, dans cet intervalle était venu François Villon, qui, comme on le verra plus tard, avait souvent imité et parfois presque copié Jehan Regnier, et dont les poésies, imprimées dix ou douze fois, avaient, malgré leur ton effronté de bohème

et de viveur, ou peut-être grâce à lui, acquis une grande célébrité ; d'autres encore depuis avaient trouvé faveur ; et enfin Clément Marot, qui débutait avec un grand éclat et dont le succès effaçait tous les autres. On ne voulait plus des vieux poètes, on ne les comprenait plus. Jehan Regnier était passé de mode. Les nouveaux venus l'avaient fait oublier. Aussi son édition resta unique et ne fut guère répandue.

Lacroix du Maine, dans sa *Bibliothèque française* publiée en 1584, lui a pourtant consacré une notice, mais courte et contenant plus d'une erreur. Ainsi, il place en 1460 le mariage du bailli avec Isabeau Chrestien. C'est le retarder d'au moins quarante-cinq ans. Du reste, l'analyse qu'il donne de l'œuvre ne contient aucune appréciation de sa valeur. Du Verdier, dans sa *Bibliothèque des auteurs français*, qui parut l'année suivante, le mentionna aussi, mais sans paraître en faire grand cas.

L'abbé Lebeuf, au t. IV des *Mémoires sur Auxerre*, a fait figurer Jehan Regnier dans son catalogue des écrivains auxerrois. Il donne à la page 309 de son 3^e volume quelques détails sur sa captivité, d'après son recueil qu'il avait pu consulter. Mais, quant au mérite de ses poésies, il se déclare incompetent et s'en réfère aux deux critiques qui viennent d'être nommés.

Ma curiosité avait été éveillée par ces indications et je me mis à la recherche de notre vieux poète. Son livre n'existait pas à Auxerre. Dans les bibliothèques de Paris, mes investigations furent d'abord sans résultat. Je ne le trouvais ni à la Mazarine, ni à Sainte-Geneviève, ni à l'Arsenal, si riche pourtant en vieux poètes, ni même à la Bibliothèque royale. Pourtant, M. Naudet, alors conservateur

de cet établissement, ayant, sur mes pressantes instances, fait des recherches nouvelles, finit par le découvrir et voulut bien me permettre de l'emporter à Auxerre, où je pus copier à loisir un assez grand nombre de ses pièces, que je publiai dans l'*Annuaire* de 1843 avec une notice qui dut paraître bien longue à ceux qui la lurent, car elle ne contenait pas moins de soixante-une pages d'un texte fin et serré. Je dois avouer que je n'en reçus guères que des compliments négatifs. Personne, me disait-on, ne pouvait s'intéresser à cette vieillerie. Le goût des vieux textes était, en effet, alors des plus rares. Il s'est un peu développé depuis, et quelques esprits sérieux ayant pris Jehan Regnier sous leur protection, son nom avait acquis quelque notoriété, lorsque notre bien regretté collègue, Auguste Michelon, lui a donné une popularité locale, en l'admettant au nombre des illustrations littéraires et scientifiques d'Auxerre dont il a sculpté, avec tant de talent et de goût, les figures sur la façade de notre Bibliothèque.

Il existait un second exemplaire des *Fortunes et Adversités* dans la bibliothèque de Versailles. Un bibliophile, grand dénicheur de raretés, M. le marquis de Gaillon, l'y ayant découvert, fut charmé du talent poétique qu'il recéléait, et consacra à son analyse une notice critique de dix-huit pages, qui fut publiée, en 1862, par J. Téchener, dans la Revue qu'il éditait sous le titre de *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*. Elle résumait ainsi ses appréciations, un peu trop tièdes, pourtant, à mon avis :

« S'il nous fallait lui assigner son rang, nous le placerions
« entre Charles d'Orléans et Villon, à égale distance de
« l'un et l'autre. Il n'a point du premier les mignardises
« charmantes, qui sont comme la fleur de l'Italie de Pétrar-

« que entée sur la naïveté gauloise. Il se rapprocherait
 « plutôt du second par la simplicité et la familiarité de ton,
 « bien qu'il lui soit très-inférieur. »

M. de Gaillon ne connaissait certainement pas mon travail, car l'*Annuaire de l'Yonne* ne sortait guère alors du département. Mais, comme moi, il comparait Jehan Regnier au duc Charles d'Orléans et à Villon. Je montrerai d'ailleurs plus tard qu'il apportait peut-être quelque inexpérience dans la connaissance du vieil idiôme de la première moitié du xv^e siècle, et qu'il tombait dans certaines méprises, du reste assez excusables. Mais la publicité donnée à son analyse par le *Bulletin du Bibliophile*, attira l'attention sur le vieux poète d'Auxerre, et la société de curieux à la tête de laquelle était M. Gustave Brunet, le fit comprendre dans les raretés bibliographiques qu'elle a réimprimées à cent exemplaires numérotés. Cette édition a paru à Genève chez J. Gay et fils en 1867, et, malheureusement, les épreuves qui n'ont été revues que par des personnes inexpérimentées ou peu attentives, y ont laissé passer beaucoup d'incorrections. Mais il est précédé d'une savante et judicieuse notice de M. Paul Lacroix, si connu sous le nom du bibliophile Jacob, qui rend une justice plus complète au génie particulier de Jehan Regnier que ne l'avait fait M. de Gaillon.

« Ce recueil, dit-il après avoir raconté l'histoire des
 « *Fortunes et Adversités*, qui témoigne un talent réel et
 « original, offre à d'autres titres plus de curiosité et d'im-
 « portance que la plupart des poésies du xv^e siècle, car
 « c'est évidemment le prototype des deux testaments de
 « Villon. Nous ne doutons pas que Villon ne l'ait imité, en
 « le surpassant, il est vrai. La situation des deux poètes
 « était alors analogue et la tournure de leur esprit avait une

« frappante analogie. Chacun d'eux se résignait à son sort
« avec une philosophie à la fois railleuse et mélancolique.

« Ce n'est pas seulement ce testament qui a servi de
« modèle à Villon. Ce sont les autres pièces, chansons,
« ballades, complaintes, etc., qui forment le recueil du
« prisonnier de Beauvais. On y remarque, comme dans le
« grand testament de Villon, une ballade à la Sainte-Vierge,
« une chanson à sa maîtresse, un rondel à une belle dame,
« une ballade qui rappelle exactement celle des neiges
« d'antan, etc. Les similitudes, les réminiscences sont plus
« caractéristiques encore quand on compare vers à vers les
« deux poètes ; ce sont souvent les mêmes proverbes, les
« mêmes dictons, les mêmes coupes de vers, les mêmes
« inspirations, le même style, la même langue.... Voilà ce
« qui fait surtout la valeur littéraire de Jehan Regnier,
« lequel a été le précurseur, l'inspirateur et souvent le
« modèle de François Villon. »

L'auteur confirme cette exposition par diverses citations au nombre desquelles est un huitain qui se trouve presque textuellement dans Villon. Il nous apprend ensuite que l'abbé Goujet avait publié en 1727, dans sa *Bibliothèque française* (t. 9, p. 324-344), sur Jehan Regnier, une notice complète. Lebeuf n'a pas connu cette notice, car il se borne à citer les courtes biographies de Lacroix du Maine et de du Verdier. Nous ne la connaissons pas non plus. Le recueil de l'abbé Goujet ne se trouve pas dans la bibliothèque, d'ailleurs si riche, de la ville d'Auxerre.

Ce n'est que l'an dernier que la nouvelle édition de Jehan Regnier m'a été connue par le catalogue d'un bouquiniste. J'ai pu m'en procurer un exemplaire. Un autre, très-élegamment relié, était à la même époque acheté par notre collègue M. Monceaux, dans une vente publique à Paris.

La bibliothèque de M. Jérôme Pichon, qui a été mise en vente il y a trois ans, contenait un troisième exemplaire de l'édition de 1526. Lorsque le catalogue nous en était parvenu, nous avons autorisé un commissionnaire à le pousser jusqu'à 600 francs. Nous étions loin de compte, les enchères ont décuplé ce chiffre, et le livre est parti pour l'Angleterre.

Les poésies de Jehan Regnier sont curieuses et d'un vif intérêt à plus d'un titre :

D'abord comme étude psychique d'un caractère vigoureusement trempé et d'un esprit calme, serein, philosophique et religieux au milieu des agitations orageuses du xv^e siècle ;

Puis, comme document étendu de l'idiôme de cette époque, dont diffère beaucoup celui de la seconde moitié de ce siècle.

Et enfin comme tableau, et en quelque sorte comme photographie des rudes habitudes des gens de guerre de ce temps, dont le côté intime ne ressemble guère aux peintures de fantaisie que l'on trouve dans mainte description romanesque des mœurs du moyen-âge.

Je me proposais d'abord d'en donner une idée à ce triple point de vue par quelques citations, dans lesquelles, pour être mieux compris, j'aurais tâché de rajeunir, par l'orthographe de la prononciation moderne, l'archaïsme de beaucoup de mots trop vicillis ; mais, comme cela ferait double emploi avec ce que j'en ai publié en 1843, dans un *Annuaire* que tout le monde ici peut se procurer, je crois qu'il me suffit d'y renvoyer. Je me contenterai de transcrire la pièce suivante qui manifestement appartient à la jeunesse de l'auteur, quoiqu'elle ait été placée à la fin du recueil. Elle semble se référer à quelque aventure mystérieuse, où le jeune poète avait éprouvé le sort du petit Jehan de Saintré,

d'abord aimé et favorisé par une grande dame, puis délaissé pour quelque rival plus heureux. Les regrets du jeune homme sur l'inconstance dont on a payé sa fidélité, ses allusions à son bonheur passé, à cette bourse ou aumônière dont l'avait paré la générosité de sa maîtresse, à cette ceinture qui s'était dénouée et était restée au milieu des fleurs sur le gazon printanier où le couple amoureux avait trouvé un asile d'un moment, tout cela est exprimé avec une grâce, une discrétion et une délicatesse dont on va juger :

- « Je suis celluy qui porte la bourcette
- « De fin drap d'or bien brodée et bien faicte
- « Et de boutons de perles bien garnie.
- « Donnée me fut en faisant chière lye.
- « Dieu gard' de mal qui l'a donnée et faicte.

- « Ce me deplait se la couple est deffaicte
- « Quant est à moi l'amour n'est point faillie
- « Je suis celluy qui porte la bourcette.

- « A fleur plaisant, vert, blanche, vermeillette (1)
- « Qui au printemps venez dessus l'herbette,
- « Souviégne vous de notre départie,
- « Il n'est besoin que plus ne vous en dye,
- « Souviégne vous de votre ceinturette,
- « Je suis celluy qui porte la bourcette.

M. le marquis de Gaillon croit que c'est pour sa femme que Regnier composa cette pièce et qu'il voulut fêter ainsi le souvenir de quelque cadeau qu'elle lui avait fait au jour de leurs noces. Cette supposition, toute édifiante qu'elle soit, paraît absolument inadmissible. M. de Gaillon ne l'a

(1) Et non pas merveillelette, comme l'a écrit gauchement l'édition de 1807.

faite qu'en se méprenant sur la signification du mot *la couple* de la bourse, qui serait, selon lui, le lien *qui la fermait*, et en interprétant ces mots : *se la couple est deffaicte*, par ceux-ci : *Si le fermoir de la bourcette est brisé*, tandis que la couple ne signifiait alors comme aujourd'hui que la paire, et que la phrase dans son ensemble exprime évidemment la douleur d'avoir vu rompre l'étroite union de deux cœurs amoureux ; ce que démontre surabondamment dans le vers suivant le cri de celui qui est resté fidèle :

Quant est à moi, l'amour n'est point faillie.

Mais ce qui met l'œuvre de Jehan Regnier hors ligne parmi les poètes français du moyen-âge, c'est le langage profondément ému du cœur et de la pensée. Lorsque, sous l'impression de ses tristes souvenirs, il dépeint avec tant de larmes amères, les malheurs de la France envahie et ravagée, la misère des populations ruinées par les dévastations de la guerre, les douleurs et les angoisses de sa famille absente et éloignée ; lorsque, pour résister à tant de maux, pour soulagement aux déchirements de son cœur, il fait entendre ses hymnes touchantes, ses pieuses invocations, et qu'il exprime ensuite avec une religieuse reconnaissance la patiente et calme résignation que ces prières ont fait descendre dans son âme, le contraste que présentent ses compositions attendries avec les poésies frivoles de son temps, pourrait lui faire dire, ce que Lamartine disait naguères de ses poèmes : « Je suis le premier qui ait fait « descendre la poésie du Parnasse et ait donné à ce qu'on « appelait la muse, au lieu d'une lyre à sept cordes de

« convention, les fibres mêmes du cœur de l'homme,
« touchées et émues par les innombrables frissons de
« l'âme et de la nature. »

SUB ASCIA

La formule *Dedicavit sub Ascid*, qui se trouve sur beaucoup de sarcophages romains, avec ou sans la figure d'une hachette, a dès longtemps exercé la sagacité des archéologues. Muratori, Reinezius, Mazochi, Lebeuf et d'autres encore au siècle dernier, et de notre temps MM. de Boissieu, Anatole de Barthélemy, l'abbé Aubert et Sansac, en ont fait l'objet de dissertations spéciales.

Les uns, Muratori entre autres, y ont vu une invitation aux passants de prendre soin du tombeau et de détruire les herbes parasites qui y pourraient croître.

D'autres, Reinezius, Mazochi, le père Ménétier, dom Jacques Martin et M. de Boissieu croient que c'est la constatation du fait que le sarcophage était neuf et avait été creusé pour le défunt.

D'autres ont supposé l'existence d'une loi *Ascia*, qui punissait toute violation des tombeaux, et ont vu dans l'inscription une menace contre les violateurs de celui-là.

Greppo, Ch. Lenormand, M. l'abbé Auber et après eux M. Sansac, ont vu dans l'ascia, dont la figure a quelque rapport avec une croix, un symbole mystérieux du christianisme, mais ils n'ont pas remarqué que la plupart de ces tombeaux portent l'inscription payenne *Diis Manibus*.

L'abbé Lebeuf et Ducange voyaient dans l'ascia un symbolisme religieux, et, dans son inscription, une consécration du tombeau par l'acte matériel et public de frapper sa pierre avec cet instrument.

M. Anatole de Barthélemy a adopté l'explication d'une formule de la consécration.

M. Martin d'Aussigny ne s'écarte pas de cette interprétation. Il y ajoute seulement que la formule rappelait une cérémonie analogue à celle que nous pratiquons encore par la pose solennelle de la première pierre d'un édifice public.

Le savant travail que l'on va lire, en aboutissant à peu près à la même explication, la complète, l'éclaircit et lui imprime un nouveau caractère de vraisemblance, par la vieille formule romaine du serment *per Jovem-Lapidem jurare*, et l'antique usage du talisman de la hache de pierre.

PER JOVEM-LAPIDEM JURARE — SUB ASCIA DEDICARE.

DU SERMENT DANS L'ANTIQUITÉ — DE LA CONSÉCRATION CELTIQUE,
LATINE. SUB ASCIA.

Par M. l'Abbé BARRANGER.

Ce sont, ici, deux actes moraux de la vie des peuples polythéistes, qui méritent et notre attention et notre

étude; je veux leur consacrer mes passe-temps favoris, pour apprécier les progrès accomplis dans l'humanité, depuis que Dieu l'a créée à son image.

I.

Cicéron, un siècle avant l'Étable de Beethléem, Aulu-Gelle, célèbre grammairien latin, ami d'Adrien dans la première moitié du second siècle, citent, l'un et l'autre, la formule du serment latin : *per Jovem-Lapidem jurare*, jurer par Jupiter, en tenant en main une petite pierre, un caillou, *lapidem* !

Le jurement est un acte religieux et civil, par lequel l'homme prend Dieu à témoin de la sincérité de sa parole. Et parjure est celui qui faillit à la parole jurée. Telle la jurisprudence de toutes les nations, anciennes et modernes.

Déjà, quinze siècles avant nos deux auteurs latins, Moïse, au Deutéronome, chap. VI, avait écrit : *Domini- num Deum tuum timebis, et illi soli servies, et per nomen ejus jurabis*. Parce que, c'est honorer la Divinité que d'employer son nom pour attester la vérité, quand la nécessité ou le bien public le demande.

Il est bien évident que la législation mosaïque passa dans la prescription du peuple latin : de Jérusalem à Rome il n'y avait que la traversée. Les Enfants de la Louve firent serment comme les administrés du Sauvé des eaux : de là, *per Jovem-Lapidem jurare*.

Mais pourquoi *Lapidem* ? C'est ici que la messagère des temps passés, comme la qualifie Cicéron, doit nous révéler son secret.

Chez les Romains, quel fut ce législateur qui grava cette formule sociale sur la pierre, en même temps que dans le cœur des peuples latins ? Ce privilégié mortel précéda le Consul-orateur, puisque celui-ci la signale. Sous les Consuls, sous la puissance du *Populus imperator* de Tacite, du S. P. Q. R. nous ne voyons guère poindre cette pensée souverainement civilisatrice, religieuse et morale.

Remontons donc jusqu'à Numa, ce premier roi de Rome, ce premier législateur politique et religieux du peuple latin. Cette formule de jurer par la Divinité, au nom de Dieu, sous les yeux de Dieu, dut certainement se placer bien naturellement dans son code civil et religieux. En effet, voyez-vous ce roi latin, s'inspirant de la Divinité, fixer et modifier le culte de son peuple ; puis, écoutez-le divisant les terres entre tous les habitants de Rome, et, voyez-le mettre un frein à la cupidité de ces premiers communards, en limitant chaque parcelle de terre, chaque propriété, par le *Dieu-Terme* !

Comme Numa appela Jupiter, ce même Dieu que la Grèce, avec son Pythagore, son Socrate, son Platon et tous ses philosophes, appelait, ainsi que les Septante, *Zeus, Deus* : ce Dieu, ce Jupiter, symbolisé par une pierre, fut le Dieu-Terme, le Dieu-Pierre, le seul alors connu. Il présidait à la probité en même temps qu'à la propriété ! Sacré était son nom, comme tutélaire sa divine protection. De là passa dans les mœurs latines la formule du serment : *per Jovem-Lapidem jurare*.

II.

Festus, ami, si je ne me trompe, de Domitien, (seconde moitié du premier siècle), célèbre grammairien, qui abrégéa l'ouvrage de Verrius Flaccus *de significatione verborum*, du sens des mots, nous donne expliquée la formule du serment, *per Jovem-Lapidem jurare*. « Ce-
 « lui qui devait faire ce serment tenait une pierre à la
 « main et prononçait les paroles suivantes : *Si sciens*
 « *fallo, tum me Diespiter, salvâ urbe arceque ejiciat, ut*
 « *ego hunc lapidem*. Comme s'il eût dit : *Jovem-Lapidem*
 « *tenens, juro*. » Ce que je traduis ainsi : Si je deviens
 sciemment parjure, que Dieu me rejette de Rome glorieuse et du Capitole, comme je jette cette pierre.

Le serment, chez les Polythéistes latins, comme chez les Théistes hébreux, c'était donc un hommage rendu ostensiblement à la parole de l'homme, sous la garantie de la Divinité : c'était mettre Dieu de moitié dans la parole jurée !

La muse de Virgile avait déjà mis aux oubliettes cette formule morale : voici le serment qu'elle met à la bouche de Latinus, liv. XII, vers 197, en réponse au serment d'Enée :

Et nunc alma Sol, et Pater omnipotens, Fontesque Fluviosque
Sic deinde Latinus
Suscipiens cœlum, tenditque ad sidera dextram :
Hæc eadem, Anea, Terram, Mare, Sidera, juro :
Audiat hæc Genitor, qui fœdera fulmine sancit :
Tango aras, mediosque ignes et Numina testor !

La muse d'Homère est moins polythéiste : voici comme elle fait jurer Achille, vers 1, 233 :

« Je jurerai mon grand serment, par ce sceptre, et ce jurement sera inviolable. »

Ce n'était donc pas mal à propos que Moïse, dans l'Odyssée des Hébreux, dans l'Exode, chap. XXIII, défend à son peuple de jurer par les noms des Dieux étrangers : *per nomen Deorum externorum non jurabitis*, dit la Vulgate.

C'est ainsi que ces peuplades idolâtres, pour satisfaire leur instinct religieux, avaient peuplé l'univers de Divinités, qu'elles appelaient en garantie de leur bonne foi.

Numa, plus rapproché de la source hébraïque, avec ses bandits, s'étaient fait de petits Dieux de pierre, des Dieux Termes, qu'ils conservaient soigneusement comme des témoins de leur parole jurée, et comme des talismans, protecteurs de leur personne et de leurs propriétés. C'était la charte de leurs droits politiques et religieux.

Vous voyez que la parole humaine chercha toujours son garant, son soutien, sa sanction, sa valeur dans sa foi en la Divinité. La parole de l'homme est le reflet, la messagère, le hérault de son intelligence, de son esprit, de son âme, sœur des Anges, image de la Divinité. Rien donc de plus sacré que la parole de l'honnête homme, donnée sous le sceau de la Divinité.

Le catholicisme n'admit jamais le serment au nom des idoles polythéistes ; mais les premiers chrétiens juraient par le salut et le Génie des Empereurs, sur cette formule consacrée et même appliquée par saint Grégoire au VI^e siècle :

Per Deum omnipotentem, per sancta Evangelia, et salutem Geniumque illustrium Dominorum nostrorum, rempublicam gubernantium, juro.

Par l'expression *Genium*, Génie, on n'entendait pas les génies païens, mais les Anges gardiens des Empereurs; autrement la formule n'eût point été admise par l'Eglise.

III.

Le serment, par lui-même, était un acte politique et religieux; mais la Pierre constituait une superstition. En effet, la superstition, c'est de la fausse monnaie religieuse; elle est multiple. Voici celle qui eut cours dans l'antiquité, sous différentes modifications.

Les Amulettes, les Talismans, les Fétiches ont fait le tour du monde, avant la croix du Golgotha; mais depuis ce divin Drame, ces superstitions diminuèrent insensiblement. On peut même assurer qu'elles ont disparu du monde catholique.

L'Amulette était un objet consacré par la superstition, conservé dans la maison, comme sauve-garde du domicile, ou bien qu'on portait sur soi comme préservatif.

Le Fétiche, idole de pierre ou de métal, objet d'adoration. Un arbre, un rocher, une pierre, un coquillage étaient souvent des fétiches nationaux et même individuels. Ils étaient invoqués dans toutes les circonstances notables de la vie, naissance, mariages, funérailles.

Le Talisman, pierre taillée, métal ciselé en telle ou telle figure, auquel on attribuait des propriétés extraordinaires. L'historien Joseph fait honneur de cette institution à Salomon.

Pline, qui vit des Talismans taillés en grenouilles, s'en moqua, disant que ces batraciens étaient plus utiles à la vie que les lois. Milon de Crotone, disciple de Pythagore, portait sur soi des Talismans de pierre. A Rome, les Consuls, les Généraux, aux jours de triomphe, portaient, appendus au cou, des bulles d'or comme talismans; on en suspendait au cou des enfants pour éloigner d'eux les malfaisants génies. Les Egyptiens avaient une grande dévotion pour l'image du scarabée, taillée ou ciselée; les Gaulois, les Celtes pour l'*Ascia*, la hache en pierre.

Ces symbolismes polythéistes, ces actes de pieusetés païennes, ces superstitions accompagnaient l'humanité pendant toute sa vie, la suivaient encore dans la tombe, où chacun emportait et conservait l'objet du culte qui avait consolé son existence!

C'est ainsi que quinze siècles avant la Louve de Romulus, au livre de Josué, chap. XXIV, v. 30, les Israélites déposent dans son tombeau les instruments de pierre dont il s'était servi pour circoncire les enfants d'Israël, sur l'ordre de Dieu même, id., chap. V, v. 2, *Fac tibi cultros lapideos de petrâ acutâ et circumcide secundo.*

Voici le dépôt de ces instruments: *Sepelierunt eum et posuerunt cum eo in monumento cultros petros, in quibus circumcidit filios Israel.*

Ces couteaux étaient en silex, en petrosilex, en basalte, en jade.

Les Egyptiens se servaient de couteaux de même matière pour l'embaumement des morts (Hérodote, 11, chap. XI).

Pline dit que les prêtres de la mère des Dieux employaient des instruments de la même matière pour se circoncire et se mutiler.

IV.

Ces couteaux de pierre, précieux au peuple israélite, objets religieux et pour les vivants et pour les morts, déposés religieusement dans le sarcophage du chef de la nation d'Israël, était-ce comme amulette, comme talisman, comme fétiche ? Probablement non : mais comme objet religieux ayant servi au culte public et à ses cérémonies.

Que les nations contemporaines aient imité les Israélites dans ce rit funèbre et nécrologique, c'est historique. Ainsi, moi, en 1850, dans une sépulture antique, entre deux roches, à Soisy-sur-Ecole, j'ai recueilli, avec un squelette gaulois, une hachette en jade. Elle était petite, en cône aplati, large de cinq centimètres, à sommet tronqué par le haut, par cas fortuit certainement, mais parfaitement taillée et polie. Elle était là-même avec les ossements. Par sa perfection, c'était une vraie *Aspicula*, une petite *Ascia*.

Cette matière minérale, le jade, ne se trouve point dans les stratifications géologiques de notre Europe ; elle ne se recueille qu'en Asie. Preuve incontestable de l'origine asiatique de la nation celtique ; preuve historique et géologique en même temps de la haute antiquité de ma nécropole de Soisy-sur-Ecole (Seine-et-Oise).

De nombreux naturalistes, géologues, archéologues, ont extrait de ces haches d'une multitude de sarcophages

celtiques, dans nos Gaules comme en toute l'Europe, et de même matière que la pierre de circoncision israélite, ce rit gaulois put bien devenir gallo-romain sous l'empire de la conquête. Je crois que le scalpel de Josué avait la forme de l'*Ascia* celtique.

Nous voyons donc ici des sépultures celtiques consacrées sous les formules, gravées sur les tombelles, *ad Asciam dedicare*. *Ascia*, hache. Remarquons la spéciale analogie entre ces sépultures gauloises et la sépulture israélite. La hache, l'*Ascia*, l'*Ascicula* celtique, était aussi sacrée pour le Gaulois que le couteau de pierre israélite ; oui, sacrée aussi bien pour les vivants que pour les trépassés. C'était un objet religieux, c'était l'image de la Divinité.

C'est que l'humanité n'a jamais pu vivre, comme nos solidaires, et comme eux mourir sans culte, sans objet religieux, dont le symbolisme les accompagnait toujours dans la tombe !

Le docte abbé Lebœuf, d'une érudition qui me confond d'admiration, affirme que « le Grand Dieu gaulois, le Dieu suprême, était AS, dans la langue de ce peuple, et que SCI signifie protection en la même langue. Or, ajoute-t-il, réunissez ces deux mots, puis aussi la terminaison latine, vous aurez ASCIA, c'est-à-dire *protection divine*. Donc, *sub Asciam dedicare*, c'était mettre une tombe sous la protection de Dieu.

L'érudit chroniqueur constate que « AS c'était ESUS « habillé à la romaine, si maltraité par Lucain, dans ces deux alexandrins :

*Et quibus immittis placatur sanguine doro
Teutates, horrensque feris altaribus Esus.*

Sc. hist.

27

« Pour les Gaulois, la mort était le milieu de la vie.
 « Lucain traduit ainsi leur doctrine psychologique :

. *regit idem spiritus artus*
In orbe alio. . . Vitæ mors media est.

« Ce peuple gaulois était décidé à exterminer toute
 « religion qui n'avait pas ses dogmes, dit Cicéron, *pro*
Fonteio :

Contra omnium religiones bella suscipiunt.

« Or, les conquérants romains, afin d'apaiser les
 « Gaulois vaincus, gravèrent sur leurs tombeaux la
 « formule gauloise *sub Ascia dedicare*, pour les mettre à
 « l'abri de toute insulte, de toute profanation, sous la
 « sauvegarde de AS ou ESUS, du Dieu qu'adorait la
 « Gaule.

« L'*Ascia* romaine n'avait ni la même forme, ni la
 « même matière que l'*Ascia* celtique; celle-ci, toujours
 « même forme, cône aplati; celle-là, de toutes formes,
 « avec manches adaptés et variés.

« Les Romains ajoutèrent D. M. *aux Dieux Manes*, à
 « la dédicace *sub Ascia*; mais Celtes et Gaulois jamais
 « n'admirent les Dieux Manes, D. M., dans leur
 « doctrine. »

V.

L'*Ascia* se trouve deux fois dans la Bible, et toujours
 avec le sens de hache, de hachette; dans Jérémie,
 chap. X, v. 3, *quia lignum de saltu præcidit manus arti-*
ficus in Ascid. Dans le Ps. 73, v. 6, *in securi et Ascid de-*
jecerunt eum.

Ces Ascias, ces haches, ces hachettes, nous en trouvons de différentes dimensions. Pour mon compte, j'en ai bien recueilli une douzaine en pierre, en silex, en calcaire, en grès, en jade. J'en ai vu une en bronze, trouvée à Ablon (Seine-et-Oise), en 1860. Elle était plus moderne géologiquement parlant. Toutes étaient-elles des objets de dévotion? Ce n'est pas présumable. De matières diverses, mais toutes de même forme, coniques, aplaties, médiocrement aiguisées, mais toutes artistement travaillées et polies. Les plus grandes, emmanchées de certaine façon, pouvaient servir à la main-d'œuvre; mais les petites, vrais bijoux, très portatives, devaient constituer un certain culte. C'étaient les talismans, les amulettes, les fétiches de nos Celtes, leurs compagnes pendant leur vie, leurs compagnes dans la tombe, leur passe-port auprès d'As, d'Esus! au milieu de la vie!

Les Gaulois des bords du Rhin, les Rhètes, les Vindélices avaient pour armes la hache des Amazones, dit Horace, liv. IV, ode 4 :

*Videre Rheti bella sub alpibus
Drusum gerentem et Vindelici, quibus
Mos unde deductus per omne
Tempus Amazoniâ securi
Dextras obarmet...*

Morellus dit des armes des Amazones du Tanaïs, *Securim bellicam*.

Aussi les archéologues, les géologues ont-ils récolté, dans les tombes gauloises ou disséminées sur le sol celtique, surtout au sud-ouest, ces reliques nationales; puis ont-ils reconnu souvent sur les sarcophages gau-

lois gravées ces formes de hachettes, avec la dédicace tutélaire, la consécration *sub Ascidi ponere*, — *ab Ascidi facere*, — *ad Asciam dedicare*, toujours avec le sens de dédier, de consacrer. C'était la consolation des survivants dans ou gravée sur la nécropole des trépassés. C'était pour protéger l'asile des morts contre toute profanation.

La mythologie, qui est sans doute un œil éborgné de la messagère des temps passés, a bien quelques contes à nous faire sur toutes ces choses; mais mieux j'aime écouter l'histoire; elle nous dit qu'en Grèce le fameux athlète Milon le crotoniate, disciple du Lacordaire des temps passés, de Pythagore, portait des talismans de pierre, sans trop nous en rappeler l'usage. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que ces amulettes minérales n'ont pas délivré le Samson hellénique du supplice de ce chêne, auquel suspendu, il devint la proie des loups, et cela cinq siècles avant que l'arbre de la Croix n'eût remplacé tous les talismans du polythéisme.

Les Egyptiens déposaient dans les tombes de leurs momies, pour talismans, de petites pierres taillées en *aspics*, en *scarabées*, en *escarbots*.

Deux illustres antiquaires, Champollion et Letrone, ont reconnu, sur la *Pierre de Rosette*, apportée d'Égypte par l'expédition de 1799, des phylactères en or ou dorés; c'étaient des aspics, amulettes, talismans portés soit en anneaux, soit en bracelets, soit suspendus au cou, et placés sur les momies dans leur chambre sépulcrale. Le scarabée, *scarabæus sacer*, jouissait de grande vénération en Égypte, disent Porphyre, philosophe platonicien du III^e siècle, et Arnobe l'Africain, professeur de belles-

lettres, aussi du III^e siècle. Ce *scarabæus sacer*, taillé de grandeur naturelle en basalte, en pyroxène, en pierre de touche, constituait des amulettes, des talismans qu'on portait sur soi pendant la vie, et dont on honorait, dont on ornait les momies dans leur sarcophage.

Chez les Enfants de la Louve, *Laurentia*, sous la législation de Numa, *per Jovem-Lapidem jurare*, c'était un serment fait sur la borne limitrophe des propriétés ; et, pour garantir la sincérité du jurement, il était donné au nom de la Divinité vengeresse du parjure, représentée par de petites pierres taillées en bornes, avec ou sans figure, mais toujours sans pieds et sans mains, c'était le talisman du peuple sauvage de Rome naissante ; c'était l'amulette protectrice de l'individu, comme de son champ. Chaque citoyen romain possédait ainsi, comme le Celte, le Gaulois, l'Egyptien, l'athlète de la Grèce, l'image de la Divinité, qui lui rappelait son droit de propriété et le respect qu'il devait lui-même à la propriété voisine de la sienne.

Ainsi donc grand, souverainement civilisateur, et moral, et religieux était le talisman romain *per Jovem-Lapidem jurare*, au milieu d'une peuplade de voleurs, de brigands, de communeux au berceau, et cela 750 ans avant que l'ère chrétienne eût promulgué dans tout l'univers le code du Sinäi :

Bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton escient !

Et comme c'était bien le cœur dévot de l'humanité qui avait déposé ces haches dans ces tombes, ou gravé sur ces tombelles ces hachettes, avec le *sub Ascid dedicare*, en attendant que le catholicisme chantât au-dessus :

in novissimâ tubâ resurgent mortui, incorrupti. Et comme c'était le même sentiment qui avait divinisé ces scarabées égyptiens, aujourd'hui remplacés par une Madone !

A l'honneur de l'humanité constatons avec bonheur cet incommensurable progrès : c'est que le Dieu-Pierre, le Dieu-Hache, le Dieu-Scarabée ont cédé la place au Dieu de l'Évangile !

Christus heri, Christus hodie, ipse et in sæcula !

P.-S. — Après avoir corrigé la dernière épreuve de ce travail, nous venons de lire dans le premier semestre du Bulletin de la Société polymathique du Morbihan une savante notice, de M. le docteur de Closmadeuc, sur les *Celtes* ou haches en pierre des dolmens armoricains. L'auteur, à la page 41, traitant de la signification religieuse et destination funéraire des Celtes, aboutit aux mêmes conclusions que M. l'abbé Barranger, après avoir cité, outre quelques-unes des autorités invoquées par celui-ci, Plutarque, Strabon, Pline et beaucoup d'autres écrivains de l'antiquité, et après avoir noté que ces pierres portent dans la Basse-Bretagne le nom de Men-Gurun, pierres de foudre, comme les désigne Pline, et comme on le fait encore en Norwége, en Allemagne, en Ecosse et dans une partie des Pyrénées.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

DEUXIÈME PARTIE.

SCIENCES NATURELLES

VINGT-SEPTIÈME VOLUME

TOME VII DE LA 2^e SÉRIE.

1873.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1873.

II.

SCIENCES NATURELLES

LÉPIDOPTÈRES DE L'YONNE

(TROISIÈME LISTE)

Par M. LORIFERNE.

Séance du 11 mai 1873.

Pendant le court séjour qu'il fit à Auxerre, M. Mabile, notre savant collègue, recueillit environ 350 espèces de Lépidoptères dont il dressa deux listes, publiées dans le bulletin de l'année 1864. S'il fut resté plus longtemps au milieu de nous, cet entomologiste, plein de zèle et d'ardeur, nous aurait probablement fait connaître, ainsi qu'il en avait formé le projet, une grande partie des richesses de notre Faune, richesses qui sont dues à la configuration si variée du sol de notre département.

Son départ a laissé son travail interrompu; et ne voyant pas de continuateurs reprendre la tâche qu'il avait entreprise et qu'il serait regrettable de voir aban-

donnée, je me suis décidé à ne pas négliger les papillons et à chasser à la fois les Coléoptères et les Lépidoptères de l'Yonne.

La liste que je vous présente aujourd'hui est le résultat de mes recherches depuis quelques années; elle contient 121 espèces, qui, ajoutées aux 350 des deux listes précédentes, donnent déjà un total de 471 espèces prises dans l'Yonne. C'est peu encore, relativement au nombre de papillons que l'on doit trouver dans notre département; mais j'espère, le temps et les collaborateurs aidant, agrandir le champ des découvertes, surtout parmi les petites espèces, qui sont si nombreuses et si intéressantes à étudier. D'ailleurs je ne puis explorer que quelques parties bien restreintes de notre pays, et si l'on voulait arriver à une connaissance plus rapide et plus étendue de notre faune, il faudrait absolument le concours d'un certain nombre d'observateurs disséminés sur plusieurs points du département.

S'il se trouve dans l'Yonne des amateurs, soit de Coléoptères, soit de Lépidoptères, je les prie de vouloir bien se mettre en relations avec moi; je me ferai un véritable plaisir de leur donner tous les renseignements que je pourrai leur fournir. Une chose importante dans l'étude des papillons, c'est l'éducation des chenilles; car en dehors des magnifiques exemplaires qu'elle procure, elle peut arriver à faire découvrir sur quelles plantes vivent des chenilles dont l'existence n'a pas encore été signalée jusqu'ici. Parmi les espèces que j'ai recueillies, il y en a plusieurs qui sont assez rares, mais une surtout mérite d'être remarquée, c'est le *Deilephila celerio*, qui est assez commun dans le midi et fait au-

nuellement des apparitions dans presque toute la France; mais il ne s'y propage pas, le froid et le défaut de nourriture faisant périr les chenilles de la seconde génération.

Dans la rédaction de cette liste, j'ai suivi à peu de chose près le même ordre que M. Mabile avait adopté. Ainsi, après les noms génériques et spécifiques sont indiqués d'abord l'époque de l'apparition du papillon, ensuite les endroits où on peut les rencontrer plus fréquemment, enfin l'époque qui convient le mieux pour la recherche des chenilles et les plantes sur lesquelles elles vivent. Je n'ai omis aucun de ces renseignements, qui ont leur utilité pratique, toutes les fois que j'ai pu les mentionner, soit en consultant mes propres observations, soit en les puisant dans les ouvrages spéciaux.

Pour la classification des Diurnes, Sphynx, Bombyx, Noctuelles et Géomètres, j'ai cru ne pas pouvoir faire mieux que d'adopter la méthode et la nomenclature suivies par M. Berce dans son récent ouvrage sur les papillons de France; car, par la modicité de son prix, cet ouvrage sera bientôt entre les mains de tous les amateurs de Lépidoptères. Quant aux Pyralites, Tortricites et Tinéites, que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de Microlépidoptères, j'ai suivi le catalogue de MM. Standinger et Woeke, le plus récent et le plus complet sur cette matière.

Je ne veux pas terminer cette courte introduction sans prier MM. Jourdheuille, de Troyes, et Ragonot, de Paris, de vouloir bien recevoir tous mes remerciements pour la bienveillance avec laquelle ils ont mis leur

science à ma disposition. J'espère qu'ils me continueront leur obligeant concours, et m'aideront à vous présenter bientôt une nouvelle liste des Lépidoptères de l'Yonne.

Sens, mars 1873.

Rhopalocera, DUM.; Diurni, Auct.

G. COLIAS, Fab.

EDUZA, Fab. — Mai, août, septembre. — Champs de luzerne, prairies. — Chenille en août et septembre, sur plusieurs espèces de luzernes, de trèfles et de cytises. — G.

G. THECLA, Fab.

BETULA, L. — Août, septembre. — Bois, jardins. — Chenille en juin et juillet sur le bouleau, le prunellier. — P. R.

G. LYCÆNA, Fab.

MEDON, Hufn., AGESTIS, S. V. — Mai, juillet, août. — Bois, champs, — Chenille? — C.

CORYDON, Scop. — Juillet, août. — Bois secs et pierreux. — Chenille en mai et juin sur les Trifolium, Lotus, Hippocrepis, etc. — A. C.

G. VANESSA, Fab.

URTICÆ, L. — Pendant toute la belle saison. — Champs, jardins. — Chenille depuis mai jusqu'à septembre sur l'ortie dioïque. — Sens, P. C.

G. MELITCÆA, Fab.

PARTHENIE, Bork. — Juillet. — Bois. — Chenille en mai sur le plantain. — Sens, P. C.

G. SATYRUS, Fab.

BRISEIS, L. — Juillet, août. — Endroits arides et pierreux. — Chenille? — C.

ARETHUSA, S. V. — Août. — Bois secs et rocailleux. — Chenille? — Sens, P. C.

STATILINUS, Hufn., FAUNA, God. — Août. — Endroits arides. — Chenille? — Sens, P. C.

G. EPINEPHILE, H. S.

LITHONIUS, L. — Juillet, août. — Bois. — Chenille en mai et juin sur les Graminées. — C. C.

Heterocera, DUMÉRIE.**A. SPHINGES, L.; CREPUSCULARIA, Latr.**

G. ACHERONTIA, Ochs.

ATROPOS, L. — Mai, septembre. — Champs, jardins. — Chenille depuis juillet jusqu'en octobre sur la pomme de terre, le lyciat et autres solanées. — C.

G. SPHINX, L.

LIGUSTRI, L. — Juin, septembre. — Bois, jardins. — Chenille en août et septembre sur le troène, le lilas, le frêne, etc. — Sens, P. C.

CONVOLVULI, L. — Juin, août, septembre. — Jardins, champs, vole autour des fleurs. — Chenille en juin sur les convolvulus. — C.

G. DEILEPHILA, Och.

EUPHORBIAE, L. — Juin, septembre. — Endroits sablonneux. — Chenille en juin et juillet sur les Euphorbes. — C.

CELERIO, L. — Juillet. — Chenille en juin et septembre sur la vigne. — Sens, R.

G. SMERINTHUS, Och.

OCELLATA, L. — Mai, août. — Champs, jardins. — Chenille en juillet et août sur divers saules et peupliers, et aussi sur le pommier. — Tonnerre (Dillon), C.

G. SESIA, Fab.

CHRYSIDIFORMIS, Esp., CHALCIDIFORMIS, God. — Mai, juin. — Sur les fleurs d'Ombellifères. — Tonnerre (Dillon), P. C.

G. ZYGENA, Fab.

MINOS, S. V. — Juin, juillet. — Bois sec. — Chenille en mai et juin sur plusieurs légumineuses (*Lotus corniculatus*, *Hippocrepis comosa*, *Trifolium montanum*). — Sens, P. C.

PEUCEDANI, Esp. — Juin. — Bois secs et montueux. — Chenille en mai sur les *Trifolium*, *Hippocrepis*, *Lotus*, *Cornilla*, etc. — Sens, P. C.

FAUSTA, L. Juillet, août. — Côteaux calcaires secs. — Chenille en juin sur la *Cornilla minima*, l'*Hippocrepis comosa*. — Coulanges-la-Vineuse, A. C.

B. BOMBYCES, L.

G. HALIAS, Tr.

CHLORANA, L. — Mai, juin. — Jardins, bois de saules. — Chenille en juin et juillet sur les saules; je l'ai prise sur le poirier. — Sens.

G. NOLA, Leach.

CUCULATELLA, L. — Juin. — Jardins, haies. — Chenille en mai sur le prunellier, l'aubépine, etc.; je l'ai prise sur le pommier. — Sens, P. G.

G. LITHOSIA, F.

COMPLANA, L. — Juin, juillet. — Bois. — Chenille sur les lichens des arbres. — C.

CANIOLA, Hb. — Juillet. — Greniers. — La chenille se nourrit

des lichens qui croissent sur les toits moussus. — Sens, trouvée une année en grande quantité.

QUADRA, L. — Juillet, août. — Bois. — Chenille en mai et juin sur le chêne. — Tonnerre (Dillon).

G. CHELONIA, Latr.

HEBE, L. — Mai, juin. — Champs, bois. — Chenille en avril sur la millefeuille, le seneçon, etc. — Tonnerre (Dillon).

MACULOSA, S. V. — Juillet. — Bois montagneux. — Chenille sur le grateron et autres plantes basses. — Tonnerre (Dillon). — R.

G. SPILOSOMA, Steph. (Arctia, Bdv.)

MENTHASTRI, S. V. — Mai, juin. — Lieux cultivés, bois. — Chenille depuis juillet jusqu'en octobre sur toutes les plantes basses. — C.

G. HEPIALUS, F.

SYLVINUS L. — Mai, août. — Prairies, lisières des bois. — La chenille vit de racines. — A. G.

G. ZEUZERA, Latr.

ÆSCULI L. — Juillet, août. — Sur les troncs d'arbres. — La chenille vit dans les troncs d'arbres, marronnier, orme, tilleul, bouleau, chêne, poirier, etc. — Sens, A. G.

G. LIPARIS, Och.

SALICIS, L. — Juillet. — Prairies. — Chenille en juin sur les saules et les peupliers. — C.

G. BOMBYX, Bdv.

QUERCUS, L. — Juillet. — Jardins, bois. — Chenille en juin et juillet sur les groseillers, les lilas, l'orme, le prunellier, etc. — C.

G. HARPYIA, Och. (Dicranura, Latr.)

VINULA, L. — Avril, mai. — Prairies. — Chenille sur les saules et les peupliers depuis juin jusqu'à septembre. — C. •

G. PYGÆRA, Och.

BUCEPHALA, L. — Mai, juin. — Bois, promenades. — Chenille

depuis juillet jusqu'à octobre, sur le chêne, le hêtre, le tilleul, etc. — Saint-Florentin (de la Brûlerie).

G. NOCTUA, L.

G. NEURIA, Gn.

SAPONARIA, Bkh. — Mai, juin, juillet. — Champs, jardins. — Chenille en juillet et août sur les Caryophyllées. — Tonnerre (Dillon).

G. GARADRINA, Och.

SUPERSTES, Fr. — Juin, juillet, août. — Champs, jardins. — Chenille en février et mars sur différentes plantes basses, plantain, oscille, mouron. — Sens.

G. AGROTIS, Och.

RAVIDA, S. V. — Juin, juillet. — Sous les pierres et les écorces, dans les lieux obscurs. — Chenille vivant cachée sous les plantes basses. — Sens.

SIMULANS, HUFN. PYROPHILA, S. V. — Chenille et papillon aux mêmes époques et dans les mêmes localités que Ravida. — Sens.

G. NOCTUA, L.

GLAREOSA, Esp. — Juillet, septembre. — Prés. — Chenille au printemps sur les plantes basses, principalement sur les Rumex, la renouée ficaire et le genêt à balais. — Coulanges-la-Vincuse.

G. LENIOCAMPA, Gn.

MINIOSA, S. V. — Mars, avril. — Bois. — Chenille en mai sur le chêne. — Sens.

G. POLIA, Och.

CHI, L. — Juin, juillet, septembre. — Jardins, prés. — Chenille en mai et juin sur plusieurs plantes, genêts, ancolie, laitue cultivée, sauge des prés, bardane, etc. — Sens.

G. CALOCAMPA, Step.

EXOLETA, L. — Août, septembre. — Bois, champs, jardins. —

Chenille en juin et juillet sur l'œillet des jardins, la scabieuse des champs, les pavots, l'arrête-bœuf, etc. — Sens.

G. BRASERIA, Fr.

DECEPTORIA, Lc., ATRATULA, S. V. — Mai, juin. — Bois. — Chenille en août sur différentes plantes basses et arbustes. — Sens, P. C.

G. AMPHIPYRA, Tr.

PYRAMIDEA, L. — Juillet. — Sous les bois coupés, les barrières des routes. — Chenille en mai sur le chêne, le prunellier, l'orme, le saule, etc. — Sens.

CRAGOPOGONIS, L. — Juillet, août. — Sous les vieilles écorces, derrière les volets des maisons, etc. — Chenille en juin sur une infinité de plantes basses. — Sens.

G. MANIA, Tr.

MAURA, L. — Juin, juillet. — Sous les ponts, dans les caves, les vieux murs. — Chenille en avril et mai dans les lieux humides sur différentes plantes basses et aussi sur quelques arbres et arbustes. — Sens.

G. GATOCALA, Schr.

NUPTA, L. — De juillet à septembre. — Troncs des arbres, murs, etc. — Chenille en mai et juin sur les saules et les peupliers. — C.

G. HERMINIA, Latr.

CARSIPLUMALIS, H. B. — Juillet. — Sens.

D. GEOMETRÆ, L.

G. SELENIA, Hb.

LUNARIA, Alb. — Tonnerre (Dillon).

G. AMPHYDASYSS, Tr.

PROBROMARIA, W. V. — Sens.

G. CLEOPA, Curt.

LICHENARIA, Wilk. — Sens.

G. MNIOPHILA, Bdv.

CINERARIA, W. V. — Corticaria, Dup. — Sens.

G. ACIDALIA, Tr.

REMUTARIA, Hb. — Sens.

G. GORYCIA, Dup. (Bapta Sph.)

BIMACULATA, F., TANUSIATA, Hb. — Sens.

G. ASPILATES, Tr.

GILVARIA, W. V. — Sens.

G. HYBERNIA, Lat.

DEFOLIARIA, Alb. — Sens.

G. CHEIMATOBIA, Sph.

BOREATA, Hb. — Sens.

G. EUPITHECIA, Curt.

CENTAUREATA, Ras. — Sens.

ABSYNTHIATA, L. — Sens.

G. PHIBALAPTERYX, Sph.

TERSATA, W. V. — Sens.

VITALBATA, W. V. — Sens.

G. CIDARIA, Tr.

MIATA, L. — Coraciaria, Hb. — Sens.

E. PYRALITÆ.

G. AGLOSSA, Latr.

CUPREALIS, Hb. — Sens.

G. ASOPIA, Tr. (Pyralis, L.)

GLAUCINALIS, L. — Sens.

COSTALIS, F. — Sens.

Farinalis, L. — Mai. — Moissons. — La chenille hiverne dans la paille des granges. — G.

G. *SCOPARIA*, Hw.

CRATAGELLA, Hb. — Chenille en avril dans la mousse des arbres, dans un tube de soie. — Sens.

G. *BOTYS*, Tr.

CINGULATA, L. — Sens.

AURATA, Sc., *PUNICEOLIS*, Schiff. — Chenille, en mai, vit en société sur *Mentha aquatica*. — Sens.

FLAVALIS, Schiff. — Sens.

FULVALIS, Hb. — Août. — Jardins. — Chenille en juin sur les *Cornus*. — Sens.

SAMBUCALIS, Schiff. — Chenille en juin sous les feuilles de *Sambucus nigra*, qu'elle ronge sans les percer tout à fait. — Sens.

G. *CATACLYSTA*, Hb.

LEMNATA, L. — Juillet. Chenille en mai et juin sur les lentilles d'eau, dans les eaux stagnantes. — Sens.

G. *CRAMBUS*, F.

CRATERELLUS, Sc. — Prairies. — Sens.

FALSELLUS, Schiff. — Août. — Maisons; le soir, à la lumière. — Chenille en juin sur *Barbula muralis* (mousses), sur les rochers. — Sens.

GENICULEUS, Hw. — Prés. — Sens. — G.

LUTEELLUS, Schiff. — Endroits sablonneux. — Chenille en juin dans *Festuca ovina*. — Sens.

G. *NEPHOPTERYX*, Z.

SPISSICELLA, F., *ROBORELLA*, Zk. — Chenille en mai sur le pommier et le chêne dans une toile, entre une feuille pliée en deux. — Sens.

RHENELLA, Zk. — Chenille en août entre les feuilles des peupliers et des saules, dans un tube de soie. — Sens.

G. EPHESTIA, Gc.

ELUTELLA, Hb. Magasins. — Chenille en août dans les plantes sèches. Je l'ai trouvée dans la racine de rhubarbe. — Sens.

INTERPUNCTELLA, Hb. — Magasins, maisons. — La chenille vit de matières sucrées, biscuit, nougat. Je l'ai trouvée dans les jubes. — Sens.

F. TORTRICES.

G. TERAS, Tr.

FERRUGANA, Tr. — Juin. — Jardins, bois. — Chenille en mai sur le poirier, le chêne et le bouleau dans une feuille roulée. —

HOLMIANA, L. — Juin. — Jardins, haies. — Chenille en mai sur pommier, rosier, aubépine, prunellier, entre une feuille pliée en deux. — Sens.

CONTAMINANA, Hb. — Août, septembre. — Lieux secs et chauds. — Chenille en mai et juin sur l'aubépine, le prunellier, le poirier. — Sens.

G. TORTRIX, Tr.

PADANA, Sc., AMERIANA, Tr. — Sens.

ROSANA, L. — Juin. — Jardins. — Chenille en mai sur le poirier, le pommier, le groseiller, entre une feuille plissée en deux. — C.

HEPARANA, Schiff. — Juillet. — Jardins. — Chenille en avril sur le poirier, le pommier. — C.

BERGMANNIANA, L. — Juin. — Jardins. — Chenille en avril et mai sur les rosiers dans une feuille pliée, — Sens.

G. COCHYLIS, Tr.

AMBIGUELLA, Hb., ROSERANA, Frox. — Juillet. — Vignes. — Chenille en juin sur les fleurs de la vigne, parfois très nuisible. — Coulanges-la-Vineuse (Populus). — C. C.

G. PITHEÛCHROA, Steph.

BUGOSANA, Hb. — Chenille en septembre dans les baies attachées au Bryonia dioica et dans la tige de la plante. — Sens.

G. RETINIA, Gn.

RUOLIANA, Schiff. — Chenille en mai dans les bourgeons de pin qu'elle empêche de croître, quelquefois très nuisible. — Tonnerre (Dillon). — G.

G. PENTHINA, Tr.

VARIEGANA, Hb. — Août. — Jardins, haies. — Chenille en mai et juin sur le prunellier et les arbres fruitiers. — G.

GENTIANA, Hb. — Sens.

STRIANA, Schiff. — Tonnerre (Dillon).

ACHOTANA, F. — Jardins, haies. — Chenille en mai entre les feuilles d'aubépine et des arbres fruitiers. — Sens. — P. C.

G. GRAPHOLITHA, Tr.

INCARNATANA, Hb. — Chenille en mai sur les peupliers et les saules. — Sens.

COMPOSITELLA, F. — Sens.

FUMBRANA, Tr. — Juillet. — Jardins. — Chenille rouge en juillet, août et septembre dans tous les fruits à noyaux, surtout les prunes; hiverne dans la terre. — G.

G. PHTHOROBLASTIS, Ld.

SPINIANA, Dup. — Jardins. — Chenille sur le pommier. — Sens.

G. TMETOGERA, Ld.

OCELLANA, F. — Juin, juillet. — Jardins. — Chenille en mai sur le pommier, le poirier et l'aulne, dans les feuilles roulées au sommet. — G.

G. TINEÆ.

G. TINEA, Z.

FUSCIPUNCTELLA, Hw., SPRETELLA, Stt. — Maisons. — Chenille en août dans les détritcs et les immondices. — Sens.

G. TINEOLA, Hs.

BISELLIELLA, Hml. — Maisons. — Chenille en août dans les laïnes; souvent nuisible aux collections. — Tonnerre (Dillon).

G. NEMOTOIS, Hb.

METALLICUS, PODA, SCABIOTELLUS, Sc. — Bois, endroits exposés au soleil. — Chenille en janvier et février sous les scabieuses, en octobre sur les fleurs de scabieuses dont elle se fait un fourreau.

G. HYPONOMEUTA, Z.

IRROKELLUS, Hb. — Juillet. — Jardins. — Chenille en mai sur le prunier. — Sens.

MALINELLUS, Z. — Juin, juillet. — Jardins. — Chenille en mai sur les pommiers. — C.

CAGNAGELLUS, Hb., EVONYMELLA, Sc. — Juillet. — Haies. — Chenille en mai sur Evonymus europæus, Prunus mahaleb. — C.

G. BRYOTROPHA, Hein.

DOMESTICA, Hw. — Août. — Maisons. — Chenille en avril dans la mousse des murailles. — Sens.

G. RECURVARIA, H. S.

LEUCATELLA, Cl. — Juin. — Jardins. — Chenille en mai sur le pommier, le prunellier. — C.

NANELLA, Hb. — Chenille en avril et mai dans les fleurs de poirier. — Sens.

G. RHINOSIA, Tr.

FLAVELLA, Dup. — Sens.

G. YPSOLOPHUS, F.

USTULELLUS, F. — Septembre. — Maisons. — Chenille en septembre sur les bouleaux; hiverne entre deux feuilles attachées. — Sens.

G. ANARSIA, Z.

LINEATELLA, Z. — Août. — Jardins. — Chenille en mai dans les jeunes pousses des arbres fruitiers à noyau, surtout les pêches; je l'ai obtenue aussi dans une prune et un abricot. — Sens.

G. HARPELLA, Schr.

GEOFFRELLA, L. — Bois. — Chenille en avril sous les écorces. — Sens.

G. ACOPHORA, Z.

STIPELLA, L., SULPHURELLA, Hb. — Bois. — Chenille en avril sous l'écorce des pins. — Sens.

G. COLEOPHORA, Z.

ANATIPENNELLA, Hb. — Bois, jardins. — Chenille en mai sur le prunier, le poirier et le chêne. — Sens.

G. BUTALIS, Tr.

CHENOPODIELLA, Hb. — Chenille en mars et octobre sur les pousses et les fleurs des *Chenopodium* et *Atriplex* qu'elle couvre de soie. — Sens.

G. ENDROSIS, Hb.

LACTEELLA, Schiff. — Mars. — Maisons. — Chenille en juillet dans le bois pourri, les débris de pain, etc. — G.

G. BEDELLIA, Sh.

SOMNULENTELLA, Z. — Octobre, novembre. — Chenille en août sur le *Convolvulus arvensis*. — Sens.

G. NEPTICULA, Z.

CENTIFOLIELLA, L. — Octobre. — Jardins. — Chenille en octobre sur *Rosa centifolia*, mine contournée. — Sens.

H. PTEROPHORINÆ.

G. PTEROPHORUS, L.

PTERODACTYLUS, L., FUSCUS, Retz. — Jardins. — Chenille en août et octobre sur les *Chenopodium album* et *Atriplex potula*. — Sens.

ZOPHODACTYLUS, Dup. — Bois. — Chenille en août et septembre dans les capitules vertes de l'*Erythræ centaurium*. — Sens.

CARTE BOTANIQUE DE L'YONNE

Par M. MORREAU.

Séance du 9 mars 1873.

Le département de l'Yonne, au point de vue botanique, peut se partager en quatre grandes régions : la *région granitique*, la *région calcaire ou jurassique*, la *région crétacée* et la *région des sables*.

La *région granitique* forme la plus grande partie de l'arrondissement d'Avallon, au sud-est du département ; elle appartient au plateau du Morvan, qui lui-même fait partie du grand plateau central de la France. Elle est limitée au nord par une ligne partant de Sainte-Magnance, passant à Cussy-les-Forges, Avallon et Pontaubert, pour venir aboutir à Domecy-sur-Cure (1).

La *région calcaire ou jurassique*, au nord-ouest de la précédente, comprend une partie de l'arrondissement d'Avallon, le Tonnerrois et la plus grande partie de l'Auxerrois. Elle est séparée de la région crétacée et de

(1) Voir la carte botanique jointe à notre étude.

la région des sables par une ligne se dirigeant du nord-est au sud-ouest, de Flogny à Treigny, en passant par Ligny-le-Châtel, Auxerre, Leugny et Fontenoy.

La *région crétacée* occupe tout le nord du département.

Quant à la *région des sables*, dont la craie forme généralement le sous-sol, elle occupe principalement la partie ouest du département, les cantons de Saint-Fargeau, Bléneau, Charny, Chéroy, formant la Puisaie et le Gâtinais, et pour les sables ferrugineux, les cantons de Saint-Sauveur, d'Aillant-sur-Tholon, d'Auxerre ouest, Seignelay, Saint-Florentin, Flogny.

Les plantes les plus caractéristiques de ces différentes régions sont :

Dans le *granit*, *digitalis*, *purpurea*, *corydalis solida*, *aspidium aculeatum*, *asplenium septentrionale*, *cystopteris fragilis*, *aconitum napellus*, *ranunculus aconitifolius*, *impatiens noli-tangere*, *sedum purpurascens*, *wahlenbergia hederacea*, *senecio fuschii*, *lysimachia nemorum*, *polygonum bistorta*, *chrysosplenium oppositifolium*, *stellaria nemorum*;

Dans le *calcaire*, *gentiana lutea*, *ptychotis heterophyllum*, *peucedanum cervaria*, *phalangium ramosum*, *daphne laureola*, *digitalis lutea*, *cephalanthra rubra*, *carex halleriana*, *sesleria cœrulea*, *nelica nebrodensis*, *milium effusum*, *ranunculus gramineus*, *phyteuma orbiculare*, *aquilegia vulgaris*, *papaver hybridum et somniferum*, *dentaria pinnata*, *arabis brassicæformis*, *hesperis matronalis*, *myagrum perfoliatum*, *hutchinsia petræa*, *thlaspi montanum*, *dianthus carthusianorum*, *geranium sanguineum*, *medicago orbicularis*, *trifolium rubens*, *astragalus cicer*, *coronilla montana*, *sanguisorba*

officinalis, triinia vulgaris, aster amellus, linosyris vulgaris, pyrethrum corymbosum, artemisia camphorata, silybum marianum, gentiana ciliata, asperugo procumbens, verbascum nigrum, odontites lutea, hyssopus officinalis, rumex scutatus, phalangium liliago, iris foetidissima, orchis simia et odoratissima, ophrys muscifera, limodorum abortivum, cephalanthera grandiflora, carex humilis, stipa pennata, melica nutans, avena pratensis, koeleria setacea, polypodium robertianum ;

Dans la *craille*, sisymbrium supinum, reseda phytuma, linaria supina, diplotaxis muralis et vininea, sisymbrium irio, fumaria parviflora, fumaria Wirtgeni, melilotus alba, petroselinum segetum, inula britannica ;

Dans les *sables*, myosurus minimus, helianthemum guttatum, silene conica, spergula subulata, mœnchia erecta, radiola linoides, ulex nanus, trifolium striatum, lathyrus nissolia, potentilla supina, isnardia palustris, montia minor, scleranthus perennis, tillæa muscosa, hydrocotyle vulgaris, buplevrum tenuissimum, inula graveolens, gnaphalium divicum, arnica montana, hypochaeris maculata, lobelia urens, erica tetralix, cicendia pusilla, microcalla filiformis, armeria plantaginea, plantago arenaria, salix repens, juncus squarrosus, juncus capitatus, rhyncospora alba, carex pulicaris, aira aggregata et præcox, festuca uniglumis, chamagrostis minima, lycopodium inundatum.

Si maintenant nous examinons les stations les plus remarquables de l'Yonne, au point de vue botanique, nous citerons :

1° Dans le granit :

AVALLON et PONTAUBERT, dans la vallée du Cousin,

où l'on rencontre *ranunculus aconitifolius*, *meconopsis cambrica*, *corydalis solida*, *stellaria nemorum*, *hypericum linearifolium*, *oxalis autosella*, *oxalis stricta*, *impatiens noli-tangere*, *epilobium palustre*, *trifolium subterraneum*, *comarum palustre*, *circæa lutetiana*, *ilicebrum verticillatum*, *corrigiola littoralis*, *sedum sexangulare*, *chrysosplenium oppositifolium*, *adoxa moschatellena*, *carum verticillatum*, *peucedanum oreoselinum*, *sambucus racemosa*, *dipsacus pilosus*, *doronicum pardalianches*, *senecio fuschii*, *hieracium auriculata*, *phyteuma spicatum*, *lysimachia nemorum*, *digitalis purpurea*, *pedicularis palustris*, *polygonum bistorta*, *ulmus effusa*, *luzula maxima*, *paris quadrifolia*, *allium ursinum*, *narcissus pseudo-narcissus*, *festuca poa*, *aspidium aculeatum*, *cystopteris fragilis*, *asplenium lanceolatum*, *carex vulgaris*, *asplenium septentrionale*, *osmunda regalis* ;

QUARRÉ-LES-TOMBES, CHASTELLUX, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS et SAINT-LÉGER-DE-FOURCHERET, dans la vallée de la Cure, où croissent *ranunculus hederaceus*, *aconitum napellus*, *nymphæa alba*, *silene armeria*, *impatiens noli-tangere*, *comarum palustre*, *sorbus aucuparia*, *epilobium palustre*, *circæa intermedia*, *corrigiola littoralis*, *sedum villosum*, *sedum purpurascens*, *senecio fuschii*, *arnoseris pusilla*, *hieracium auriculata*, *wahlenbergia hederacea*, *oxycoccus palustris*, *nepeta cataria*, *stachys alpina*, *menyanthes trifoliata*, *autirrhinum orantium*, *digitalis purpurea*, *pedicularis palustris*, *polygonum bistorta*, *spiranthes æstivalis*, *cyperus flavescens*, *nardus stricta*, *osmunda regalis*, *asplenium septentrionale*, *blechnum spicant* ;

2° Dans le calcaire :

. DRUYES et ANDRIES, dans la vallée du ruisseau de Druyes, tributaire de l'Yonne, station surtout remarquable par ses plantes des marécages, où croissent *ranunculus lingua*, *senecio paludosus*, *gentiana pneumonanthe*, *daphne mezereum*, *triglochia palustre*, *cladium mariscus*, *schœnus nigricans*, *cystopteris fragilis*.

MAILLY-LE-CHATEAU et MAILLY-LA-VILLE, dans la vallée de l'Yonne, la plus belle des stations du calcaire dur où l'on peut observer *anemone sylvestris*, *anemone ranunculoides*, *hesperis matronalis*, *erysimum cheiriflorum*, *arabis brassicæformis*, *hutchinsia petræa*, *thlaspi montanum*, *helianthemum canum*, *helianthemum apenninum*, *geranium sanguineum*, *medicago orbicularis*, *fragaria collina*, *amelanchier vulgaris*, *trinia vulgaris*, *artemisia camphorata*, *silybum marianum*, *phyteuma orbiculare*, *convolvulus cantabrica*, *thesium divaricatum*, *scilla bifolia*, *phalangium liliago*, *cephalanthera grandiflora*, *stipa pennata*, *andropogon ischæmum*, *melica uniflora*, *kœleria setacea*, *ophioglossum vulgatum* ;

ARCY-SUR-CURE et SAINT-MORÉ, dans la vallée de la Cure, deuxième station du calcaire dur, où l'on rencontre *cardamine impatiens*, *geranium sanguineum*, *actæa spicata*, *dentaria pinnata*, *arabis brassicæformis*, *dianthus carthusianorum*, *trifolium scabrum*, *amelanchier vulgaris*, *œnothera biennis*, *trinia vulgaris*, *ptychotis heterophyllum*, *artemisia camphorata*, *doronicum pardalianches*, *lactuca chondrillæflora*, *convolvulus cantabrica*, *digitalis lutea*, *echinospermum lap-pula*, *hyssopus officinalis*, *quercus pubescens*, *paris*

quadrifolia, phalengium liliago, scilla autumnalis, orchis odoratissima, carex digitata, milium effusum, andropogon ischæmum, stipa pennata, melica uniflora, koeleria setacea, avena pratensis, polypodium robertianum ;

COULANGES-LA-VINEUSE, VINCELLES, VAL-DE-MERCY et SAINT-BRIS, dans la vallée de l'Yonne, troisième station du calcaire dur, où croissent anemone sylvestris, adonis autumnalis, ranunculus gramineus, actæa spicata, thlaspi montanum, dentaria pinnata, althæa hirsuta, hypericum montanum, trifolium rubens, ervum ervilia, fragaria collina, ptychotis heterophyllum, peucedanum cervaria, podospermum laciniatum, phyteuma orbiculare, androsace maxima, gentiana lutea et germanica, odontites lutea, lithospermum purpureo-cœruleum, daphne laureola, phalangium liliago et ramosum, narcissus poeticus, iris foetidissima, aceras anthropophore, orchis simia et odoratissima, limodorum abortivum, ophrys muscifera, cephalanthera grandiflora, rubra et ensifolia, carex humilis, halleriana et digitata, avena pratensis, sesleria cœrulea ;

AUXERRE, AUGY et VAUX, dans le calcaire intermédiaire ou portlandien, avec terrain d'alluvion dans la vallée, où l'on peut recueillir ranunculus divaricatus, papaver hybridum et somniferum, glaucium luteum, fumaria micrantha, cardamine hirsuta et impatientis, sisymbrium asperum, bunias orientalis, myagrum perfoliatum, linum gallicum, ervum ervilia, spiræa filipendula, cenanthe fistulosa et lachenalii, anthriscus vulgaris, orlaya grandiflora, torilis nodosa, centaurea solstitialis, helminthia echinoides, chlora perfoliata, echinos-

pernum lappula, lycium ovata, linaria prætermisssa, veronica anagolloides, gratiola officinalis, rumex scutatus, naias major et minor, zannichellia repens, tulipa sylvestris, carex hornsuschiana et paniculata, cynodon dactylon, alopecurus atriculatus, crypsis alopecuroides, avena pubescens, ophioglossum vulgatum, chara hispida ;

CRY, RAVIÈRES et ANCY-LE-FRANC, dans la vallée de l'Armançon, quatrième station du calcaire dur, où croissent helianthemum canum, viola caryana, dianthus carthusianorum, coronilla montana, cytisis capitatus, amelanchier vulgaris, peucedanum cervaria, aster amellus, leontodon hyoserioides, gentiana lutea et ciliata, chlora perfoliata, linaria alpina, rumex scutatus, scutellaria alpina, quercus pubescens, daphne mezereum, butomus umbellatus, vallisneria spiralis, phalangium liliago, limodorum abortivum, carex humilis et halleriana ;

TONNERRE, TANLAY, BAON et SERRIGNY, dans la vallée de l'Armançon, avec des terrains d'alluvion donnant une végétation remarquable à Tanlay, où croissent ranunculus divaricatus, adonis æstivalis, actæa spicata, papaver hybridum, myagrum perfoliatum, arabis brassicæformis, crysimum cheiriflorum, calepina corvini, helianthemum apenninum et procumbens, polygala austriaca, dianthus carthusianorum, genista prostata, trifolium montanum, astragalus cicer, sanguisorba officinalis, callitriche truncata, sison amomum, carum carvi, seseli coloratum, anthriscus sylvestris, gentiana lutea, germanica et ciliata, atropa belladonna, asperugo procumbens, verbascum nigrum, physalis

alkekengi, veronica anagalloides, linaria prætermissa, stachys alpina, teucrium scordium, paris quadrifolia, rumex scutatus, polygonum bellardi, butomus umbellatus, vallisneria spiralis, allium ursinum et rotundum, carex digitata et hornsuschiana, melica uniflora et nutans, kœleria setacea, glyceria airoides, nitella translucens;

CHABLIS, CHICHÉE, MILLY et BÉRÛ, vallée du Serein, dans le calcaire corallien et portlandien, avec terrain d'alluvion dans la vallée, où l'on rencontre linosyris vulgaris, xeranthemum cylindraceum, gentiana lutea, physalis alkekengi, verbascum nigrum, odontites lutea, rumex scutatus, butomus umbellatus, orchis odoratissima, ophrys muscifera, limodorum abortivum.

3° Dans la craie :

MIGENNES, LAROCHE et JOIGNY, dans la craie inférieure, avec des terrains d'alluvion d'une grande richesse, à la jonction des vallées de l'Yonne et de l'Armançon, où l'on trouve ranunculus divaricatus, glaucium luteum, cardamine amara, podospermum laciniatum, samolus valerendi, physalis alkekengi, gratiola officinalis, teucrium scordium, littorella lacustris, naias major et minor, potamogeton heterophyllus, vallisneria spiralis, alisma ranunculoides, blysmus compressus, carex pseudo-cyperus et ampullacea, lycopodium clavatum, nitellas telligera, chara hispida ;

BUSSY et la FORÊT D'OTHE, dans les terrains tertiaires recouvrant la craie, où croissent nymphæa alba, cardamine hirsuta et impatiens, erysimum cheiriflorum, chrysosplenium alternifolium, phyrola rotundifolia,

chlora perfoliata, *atropa belladonna*, *verbascum nigrum*, *digitalis lutea*, *veronica montana*, *stachys alpina*, *luzula maxima*, *botrychium lunaria*, *ophioglossum vulgatum*, *lycopodium clavatum*, *chara braunii* ;

SENS, GUY, EVRY, VILLEPERROT et PONT-SUR-YONNE, dans la vallée de l'Yonne riche en cet endroit en terrains d'alluvion, où l'on rencontre *adonis autumnalis*, *fumaria Wirtgeni*, *micrantha* et *parviflora*, *sisymbrium irio* et *supinum*, *erysimum cheiriflorum*, *diplotaxis muralis* et *viminea*, *sinapis nigra*, *reseda phyteuma*, *melilotus alba*, *lathyrus angulatus*, *orlaya grandiflora*, *inula britannica*, *senecio paludosus*, *centaurea solstitialis*, *gentiana germanica* et *pneumomanthe*, *limnanthemum nymphoides*, *echinospermum lappula*, *samolus valerandi*, *veronica anagalloides*, *linaria prætermissa*, *limosella aquatica*, *lindernia pycnidaria*, *naias major* et *minor*, *cynodon dactylon*, *glyceria airoides* ;

SERGINES, PLESSIS-SAINT-JEAN, PAILLY, PLESSY-DU-MÉE et VERTILLY, dans le vallon de Sergines tributaire de l'Yonne, où la craie est souvent à découvert ; ce vallon, le plus caractéristique du terrain crétacé dans l'Yonne, voit croître *adonis autumnalis*, *fumaria parviflora*, *sisymbrium supinum*, *diplotaxis viminea*, *erysimum cheiriflorum*, *calepina corvini*, *reseda phyteuma*, *buffonia paniculata*, *melilotus alba*, *petroselinum segetum*, *orlaya grandiflora*, *centaurea solstitialis*, *crepis setosa*, *androsace maxima*, *linaria supina*, *andropogon ischæmum*.

4° Dans les sables :

APPOIGNY, SAINT-GEORGES, PERRIGNY, BRANCHES et

CHARBUY, l'une des plus belles stations des sables ferrugineux, surtout dans la petite vallée de la Biche, située entre ces différents villages et tributaire de l'Yonne. A cette station, on peut récolter la plupart des plantes des sables, telles que *myosurus minimus*, *ranunculus hederaceus*, *brassica cheiranthus*, *helianthemum guttatum*, *drosera rotundifolia*, *silene conica*, *lychnis viscaria*, *spergula subulata* et *pentandra*, *mœnchia erecta*, *radiola linoïdes*, *elodes palustris*, *oxalis stricta*, *ulex nanus*, *trifolium molinerii* et *striatum*, *vicia lathyroides*, *lathyrus nissolia* et *angulatus*, *isnardia palustris*, *montia minor*, *illecebrum verticillatum*, *corrigiola littoralis*, *scleranthus perennis*, *tillæa muscosa*, *hydrocotyle vulgaris*, *carum verticillatum*, *buplevrum tenuissimum*, *selinum carvifolia*, *peucedanum oreoselinum*, *inula graveolens*, *gnaphalium divicum*, *chrysanthemum segetum*, *arnica montana*, *arnoseris pusilla*, *hypochæris maculata*, *hieracium auricula*, *lobelia urens*, *erica tetralix*, *cicendia pusilla*, *microcala filiformis*, *linaria pelisseriana*, *veronica verna*, *armeria plantaginea*, *plantago arenaria*, *salix repens*, *potamogeton polygonifolius*, *juncus squarrosus* et *capitatus*, *gagea arvensis*, *orchis viridis*, *spiranthes æstivalis*, *cyperus flavescens*, *rhynchospora alba*, *carex pulicaris*, *ampullacea* et *vulgaris*, *cynodon dactylon*, *calamagrostis epigeios*, *agrostis pumila*, *aira aggregata* et *præcox*, *holcus mollis*, *avena pubescens*, *festuca poa*, *uniglumis* et *ovina*, *chamagrostis minima*, *nardus stricta*, *lolium arvense*, *bothrychium lunaria*, *osmunda regalis*, *asplenium adiantum-nigrum*, *lycopodium inundatum*; et en outre, *linum gallicum*, *pyrola rotundifolia*, *triglochin palustre*, *chlora*

perfoliata, scirpus pauciflorus, carex ampullacea et pseudo-cyperus, gastridium lendigerum ;

BLEIGNY-LE-CARREAU et VILLENEUVE-SAINT-SALVE, principalement au thureau de Saint-Denis, dans les sables ferrugineux, où croissent myosurus minimus, drosera rotundifolia, gnaphalium dioicum, pyrola rotundifolia, linaria pelisseriana, gratiola officinalis, potamogeton polygonifolius, juncus squarrosus, cyperus flavescens, cleocharis uniglumis, carex pulicaris et lævigata, osmunda regalis, blechnum spicant ;

BRAUMONT, principalement dans les îles formées par le Serein, près son embouchure dans l'Yonne, où l'on observe sinapis nigra, circæa luteriana, cœnanthe fistulosa, stachys alpina, carex pseudo-cyperus, bromus giganteus, glyceria airoides ;

BLÉNEAU et SAINT-SAUVEUR, principalement au bord des étangs, où croissent myosurus minimus, nymphæa alba, drosera rotundifolia et intermedia, elatine hexandra, linum gallicum, potentilla supina, microcala filiformis, cicendia pusilla, lobelia urens, centunculus minimus, linosella aquatica, lindernia pyxidaria, gratiola officinalis, littorella lacustris, blitum rubrum, alisma ranunculoides et domasonium, juncus pygmæus, elcocharis ovata, scirpus fluitans, carex cyperoides, potamogeton polygonifolius, blechnum spicant, pilularia globulifera, nitella tenuissima.

Nous allons, du reste, donner la liste complète des plantes caractéristiques des terrains et des climats avec l'indication de toutes les localités de l'Yonne où elles se rencontrent. Nous avons cru devoir y ajouter, ce qui

complètera la carte botanique de l'Yonne, les plantes caractéristiques des bois montueux, des terrains marécageux et des eaux profondes, mais se rencontrant généralement dans tous les terrains.

PLANTES DE L'YONNE

Caractères des TERRAINS et des CLIMATS.

I.

Plantes caractéristiques des TERRAINS GRANITIQUES dans l'Yonne.

1. *Ranunculus aconitifolius*, L. — Sur les bords du Cousin, à Avallon. — Plante très rare dans l'Yonne.

2. *Aconitum napellus*, L. — Sur les bords de la Cure, de Quarré-les-Tombes à Chastellux. Plante très rare dans l'Yonne.

3. *Meconopsis cambrica*, Vig. — Dans le granit à Avallon. — Une des plantes les plus rares de l'Yonne.

4. *Corydalis solida*, Smith. — Dans la vallée du Cousin, d'Avallon à Pontaubert.

5. *Stellaria nemorum*, L. — Dans les lieux ombragés, humides, des terrains granitiques de la vallée du Cousin, d'Avallon à Pontaubert.

6. *Hypericum linearifolium*, Wahl. — Dans les bruyères sèches des terrains granitiques, à Avallon.

7. *Impatiens noli-tangere*, L. — Dans les terrains granitiques, sur les bords de la Cure, à Quarré-les-Tombes, et du Cousin, d'Avallon à Pontaubert.

8. *Trifolium subterraneum*, L. — Sur les bords granitiques arides, à Avallon.

9. *Comarum palustre*, L. — Dans les lieux tourbeux, granitiques, à Avallon et Quarré-les-Tombes; se rencontre aussi dans les sables à Saint-Sauveur.

10. *Illecebrum verticillatum*, L. — Dans les moissons humides des terrains granitiques, à Avallon; se rencontre aussi dans les sables à Appoigny et Perrigny (Auxerre). (1).

11. *Corrigiola littoralis*, L. — Dans les lieux humides des terrains granitiques, à Quarré-les-Tombes, Avallon; se rencontre encore parfois dans les sables à Branches (Aillant-sur-Tholon), Appoigny et Charbuy (Auxerre).

12. *Sedum purpurascens*, Koch. — Bords de la Cure, à Chastellux (Quarré-les-Tombes).

13. *Sedum villosum*, L. — Dans les tourbières granitiques, à Quarré-les-Tombes, Saint-Germain-des-Champs. — Très-rare.

14. *Chrysosplenium oppositifolium*, L. — Dans la vallée du Cousin; — assez commune dans le granit.

15. *Adoxa moschatellina*, L. — Dans les haies, les bois des terrains granitiques, à Avallon et Pontaubert; se rencontre aussi dans les sables, à Saint-Sauveur.

16. *Sambucus racemosa*, L. — Sur les bords du Cousin, à Avallon.

17. *Dipsacus pilosus*, L. — Dans les bois frais granitiques de l'Avallonnais; se rencontre aussi, mais plus rarement, dans le calcaire, à Auxerre, Champlost (Brienon).

18. *Senecio fuschii*, Gmel. — Bords des ruisseaux des bois

(1) Un nom mis entre parenthèses indique le chef-lieu du canton où se trouve la localité citée.

dans les terrains granitiques, à Quarré-les-Tombes, Chastellux, Saint-Léger-du-Foucheret.

19. *Wahlenbergia hederacea*, Rchb. — Dans les lieux humides des terrains granitiques, à Quarré-les-Tombes, Saint-Germain-des-Champs et Saint-Léger-de-Foucheret.

20. *Oxycoccus palustris*, Pers. — Dans les prés tourbeux du granit, à Quarré-les-Tombes et Saint-Léger de-Foucheret. — Très rare.

21. *Lysimachia nemorum*, L. — Dans les lieux couverts, humides granitiques, à Avallon.

22. *Digitalis purpurea*, L. — Plante caractéristique du granit, dans l'Avallonnais.

23. *Pedicularis palustris*, L. — Dans les marécages des terrains granitiques, à Quarré-les-Tombes, Avallon; se rencontre aussi dans les sables à Saint-Sauveur.

24. *Polygonum bistorta*, L. — Dans les prés humides des terrains granitiques, à Avallon, Saint-Léger-de-Foucheret (Quarré-les-Tombes).

25. *Squilla autumnalis*, L. — Sur les côteaux granitiques, à Pierre-Perthuis (Vézelay); se rencontre également dans le calcaire à Saint-Moré (Vézelay).

26. *Allium ursinum*, L. — Dans les bois, les prés des terrains granitiques, à Avallon; croit plus rarement dans le calcaire, à Tanlay (Cruzy-le-Châtel).

27. *Narcissus pseudo-narcissus*, — L. Dans les bois des terrains granitiques à Island et Pontaubert (Avallon); croit aussi dans les sables à Moutiers et Saint-Sauveur.

28. *Aspidium aculeatum*, Sm. — Sur les rochers ombragés humides des terrains granitiques, d'Avallon à Pontaubert.

29. *Cystopteris fragilis*, Bern. — Sur les rochers et dans les bois granitiques, à Avallon.

30. *Asplenium lanceolatum*, Smith. — Rochers granitiques, à Avallon; se rencontre aussi dans le calcaire à Magny (Coulanges-sur-Yonne).

31. *Asplenium septentrionale*, Hoff. — Rochers granitiques à Avallon, Pontaubert, Chastellux (Quarré-les-Tombes); se rencontre encore dans le calcaire dur à Voutenay (Vézelay).

32. *Blechnum spicant*, Smith. — Dans les bois humides des terrains granitiques, à Saint-Léger-de-Foucheret (Quarré-les-Tombes); se rencontre encore dans les sables à Bleigny-le-Carreau (Ligny-le-Châtel) et Saint-Sauveur.

II.

Plantes caractéristiques des TERRAINS CALCAIRES dans l'Yonne.

1. *Adonis aestivalis*, L. — Moissons calcaires à Saint-Bris (Auxerre), Cruzy-le-Châtel, Serrigny (Tonnerre); assez rare dans l'Yonne.

2. *Ranunculus gramineus*, L. — Dans les bois calcaires qui s'étendent de Vincelles au Val-de-Mercy (Coulanges-la-Vineuse).

3. *Ranunculus lingua*, L. — Dans les marécages des terrains calcaires, à Venoy (Auxerre), Audryes (Coulanges-sur-Yonne).

4. *Aquiligia vulgaris*, L. — Dans les bois des terrains calcaires, à Mailly le Château (Coulanges sur Yonne), Saint-Moré (Vézelay).

5. *Papaver hybridum*, L. — Dans les moissons calcaires, à Auxerre, Augy (Auxerre), Serrigny (Tonnerre).

6. *Papaver somniferum*, L. — Dans les terrains calcaires de l'Auxerrois et du Tonnerrois.

7. *Glaucium luteum*, Scop. — Sur les bords des chemins, à exposition sud, dans les terrains calcaires, à Auxerre, Laroche (Joigny).

8. *Arabis brassicæformis*, Wab. — Plante des bois montueux calcaires à Saint-Moré (Vézelay), Mailly le Château (Coulanges sur Yonne), Tanlay (Cruzy le Châtel).

9. *Dentaria primata*, Lam. — Dans les bois couverts des terrains calcaires à Saint-Moré (Vézelay), Avallon, Val de Mercy (Coulanges la Vincuse).

10. *Hesperis matronalis*, L. — Dans les bois montueux calcaires à Mailly le Château et Merry sur Yonne (Coulanges sur Yonne).

11. *Erysimum cheiriflorum*, Walh. — Dans les terrains calcaires et crayeux du Tonnerrois, de l'Auxerrois et du Sénois.

12. *Bunias orientalis*, L. — Plante naturalisée dans le calcaire à Auxerre.

13. *Myagrum perfoliatum*, L. — Dans les moissons des terrains calcaires à Auxerre, Augy, Champs et Appoigny (Auxerre), Serrigny (Tonnerre).

14. *Hutchinsia petræa*, R. Br. — Dans le calcaire dur, à 192^m d'altitude, à Mailly le Château. Cette plante est très rare dans l'Yonne ; la station de Mailly le Château, dont la découverte est due à notre collègue Ravin, est la seule connue dans l'Yonne.

15. *Lepidium latifolium*, L. — Dans les calcaires argileux à Venoy (Auxerre).

16. *Lepidium rudemale*, I. — Sur les décombres, au pied des murs des terrains calcaires ou crayeux, à Laroche (Joigny).

17. *Thlaspi montanum*, L. — Dans les bois clairs des terrains calcaires, à Coulanges la Vincuse et Vincelles, à Mailly la Ville (Coulanges sur Yonne), à Argentenay (Ancy-le-Franc).

18. *Helianthemum canum*, Dunal. — Sur les coteaux calcaires arides, à Cry (Ancy le Franc), Mailly le Château et Merry sur Yonne (Coulanges sur Yonne), Voutenay (Vézelay).

19. *Helianthemum procumbens*, Dunal. — Sur les pelouses sèches et arides des coteaux calcaires, à Coulanges la Vineuse et Val de Mercy Tonnerre, Merry sur Yonne (Coulanges sur Yonne). On rencontre encore cette plante dans la craie à Thorigny (Villeneuve l'Archevêque).

20. *Helianthemum apenninum*, Pers. — Sur les coteaux secs calcaires arides, à Mailly le Château et Châtel-Censoir (Coulanges sur Yonne), Serrigny (Tonnerre).

21. *Viola Cryana*, Ravin. — Plante de la section des pensées, ne paraissant pas connue des botanistes et observée par notre collègue Ravin, pharmacien à Auxerre. Elle habite le Larris blanc; coteau calcaire aride à Cry (Ancy le Franc), d'où le nom de *Viola Cryana*, que lui a attribué la Société botanique de France.

22. *Polygala austriaca*, Crantz. — Sur les pelouses des montagnes calcaires, à Tonnerre, Val de Mercy (Coulanges la Vineuse), Brion (Joigny).

23. *Dianthus carthusianorum*, L. — Sur la lisière et dans les clairières des bois à Arcy sur Cure (Vermenton), Saint-Moré (Vézelay), Baon (Cruzy le Châtel), Tonnerre, Ravières (Ancy le Franc).

24. *Geranium sanguineum*, L. — Sur les coteaux calcaires arides, à Mailly le Château (Coulanges sur Yonne); plante rare dans l'Yonne.

25. *Genista prostrata*, Lam. — Sur les coteaux calcaires à Serrigny (Tonnerre), Isle sur le Serein.

26. *Cytisus capitatus*, Jacq. — Sur les coteaux et dans les clairières des bois calcaires, à Ancy le Franc, Vireaux et Argentenay (Ancy le Franc),

27. *Medicago orbicularis*, All. — Sur les coteaux calcaires à Mailly le Château (Coulanges sur Yonne).

28. *Trifolium rubens*, L. — Sur les coteaux calcaires de l'Auxerrois et du Tonnerrois.

29. *Trifolium scabrum*, L. — Sur les pelouses arides des coteaux calcaires, à Saint-Moré (Vézelay).

30. *Trifolium montanum*, L. — Dans les prés humides des terrains calcaires à Baon (Cruzy-le-Châtel).

31. *Astragalus cicer*, L. — Dans les moissons calcaires à Courson, Serrigny (Tonnerre).

32. *Coronilla montana*, Scop. — Sur le Larris blanc, coteau calcaire aride, à Cry (Ancy le Franc).

33. *Ercum ervilia*, L. — Dans les moissons calcaires à Auxerre, Val de Mercy (Coulanges la Vineuse).

34. *Fragaria collina*, Ehrh. — Sur le bord des bois calcaires secs à Mailly la Ville (Coulanges sur Yonne), Saint-Bris (Auxerre).

35. *Spiræa filipendula*, L. — Dans les prés calcaires à Perrigny et Auxerre.

36. *Alchemilla vulgaris*, L. — Dans les bois montueux calcaires, à Gy-l'Evêque (Coulanges la Vineuse).

37. *Sanguisorba officinalis*, L. — Dans la prairie marécageuse calcaire de Quincy à Tanlay (Cruzy le Châtel).

38. *Amelanchier vulgaris*, Mœnch. — Sous-arbrisseau des coteaux calcaires à Coulanges la Vineuse, Mailly le Château (Coulanges sur Yonne), Saint-Moré (Vézelay), Avallon, Cry (Ancy le Franc).

39. *Trinia vulgaris*, D. C. — Sur les coteaux calcaires à Mailly le Château (Coulanges sur Yonne), Saint-Moré (Vézelay), sur le camp de Chora, à exposition sud.

40. *Ptychotis heterophyllum*, Koch. — Plante caractéristique du calcaire dur dans l'Auxerrois et le Tonnerrois.
41. *Falcaria rivini*, Host. — Dans les terrains calcaires, à Briennon.
42. *Sison amomum*, L. — Dans les endroits herbeux, humides ombragés calcaires à Saint-Georges, Monéteau et Venoy (Auxerre), Pontigny (Ligny le Châtel).
43. *Carum Carvi*, L. — Dans les prés calcaires, à Serrigny (Tonnerre).
44. *Seseli coloratum*, Ehrh. — Dans les bois calcaires, à Tanlay (Cruzy le Châtel).
45. *Peucedanum cervaria*, Lapeyr. — Plante caractéristique du calcaire dur, dans l'Auxerrois et le Tonnerrois.
46. *Tordylium maximum*, L. — Au bord des chemins des terrains calcaires à Escolives (Coulanges la Vincuse), Laroche (Joigny) ; se rencontre quelquefois dans le granit, à Avallon.
47. *Anthriscus vulgaris*, Pers. — Sur les vieux murs, à Auxerre, Saint-Sauveur.
48. *Anthriscus silvestris*, Hoffm. — Dans les allées des bois calcaires humides, à Serrigny (Tonnerre), Arthenay (Cruzy le Châtel).
49. *Aster amellus*, L. — Abonde dans le calcaire dur à Aucy le Franc ; très rare ailleurs.
50. *Lynosiris vulgaris*, Cass. — Sur les coteaux calcaires, à Béro (Tonnerre), Sermizelles (Avallon).
51. *Inula helenium*, L. — Dans les lieux frais et couverts des terrains calcaires, à l'Isle sur Serein, Venoy (Auxerre).
52. *Pyrethrum corymbosum*, Wild. — Dans les bois calcaires de l'Auxerrois.
53. *Artemisia camphorata*, Wild. — Sur les rochers cal-

caires, à Arcy sur Cure (Vermenton), Saint-Moré (Vézelay), Mailly le Château (Coulanges sur Yonne).

54. *Heranthemum cylindraceum*, Smith. — Au bord des chemins, des champs, dans les terrains calcaires, à Béru et Vaulichère (Tonnerre), Beine (Chablis), Courson.

55. *Carlina acaulis*, L. — Dans les calcaires secs, à Noyers.

56. *Silybum marianum*, Gærtn. — Sur les coteaux calcaires arides, à Mailly le Château (Coulanges sur Yonne).

57. *Leontodon hastile*, L. — Sur les coteaux calcaires argileux, à Auxerre et Venoy.

58. *Podospermum laciniatum*, D. C. — Terrains calcaires, au bord des chemins, à Auxerre, Chemilly (Seignelay), Val de Mercy et Vincelles (Coulanges la Vineuse), Cravant (Vermenton); se rencontre aussi dans la craie à Joigny.

59. *Helminthia echioides*, L. — Dans les plaines artificielles, à Auxerre et Monéteau; se rencontre aussi dans la craie de la vallée de l'Yonne, de Sens à Pont sur Yonne.

60. *Lactuca chondrillaeflora*, Bor. — Sur les rochers calcaires, à Arcy sur Cure (Vermenton).

61. *Phyteuma orbiculare*, L. — Assez commune dans les calcaires durs de l'Auxerrois et du Tonnerrois.

62. *Chlora perfoliata*, L. — Dans les calcaires argileux, à Auxerre, Saint-Georges et Perrigny, Sainpuits (Saint-Sauveur), Ancy le Franc, Forêt d'Othe.

63. *Gentiana lutea*, L. — Plante caractéristique du calcaire dur de l'Auxerrois et du Tonnerrois.

64. *Gentiana ciliata*, L. — Dans les bois clairs et sur les coteaux calcaires du Tonnerrois.

65. *Lithospermum purpureo-cæruleum*, L. — Dans les bois du calcaire dur, au Val de Mercy (Coulanges sur Yonne); se

rencontre aussi dans la craie, à Saint Maurice aux Riches Hommes (Sergines).

66. *Asperugo procumbens*, L. — Sur les décombres des terrains calcaires, à Tonnerre.

67. *Echinosperrum lappula*, Leh. — Dans les lieux secs, pierreux, du calcaire dur, à Joux la Ville (Avallon), Arcy sur Cure (Vermenton), Auxerre ; se rencontre aussi dans la craie, à Pont sur Yonne.

68. *Physalis alkekengi*, L. — Dans les vignes et les bois des terrains calcaires, à Auxerre, Tanlay (Cruzy le Châtel), Béro (Tonnerre), Laroche et Joigny.

69. *Verbascum nigrum*, L. — Lieux incultes du calcaire dur, à Tanlay et Baon (Cruzy le Châtel), Châtel Censoir et Asnières (Vézelay), Druyes (Coulanges sur Yonne), Charentenay (Coulanges la Vineuse), Champlost et Bussy en Othe (Brienon).

70. *Linaria prætermissa*, Delostr. — Dans les lieux humides du calcaire dur, à Auxerre, Baon (Cruzy le Châtel) ; se rencontre aussi dans la craie, à Sens, Evry et Gizy les Nobles (Pont sur Yonne).

71. *Digitalis lutea*, L. — Plante caractéristique du calcaire dur de l'Auxerrois et du Tonnerrois.

72. *Odontites lutea*, Reich. — Sur les coteaux secs du calcaire dur et dans les clairières des bois, à Saint-Bris (Auxerre), Béro (Tonnerre).

73. *Hyssopus officinalis*, L. — Sur les rochers calcaires du tunnel de Saint-Moré.

74. *Stachys alpina*, L. — Dans les lieux ombragés calcaires de la forêt d'Othe, de la forêt de Frétoy, à Beaumont (Seignelay), Tanlay (Ancy le Franc), Le Vault (Avallon), Vermenton, Bessy sur Cure.

75. *Scutellaria alpina*, L. — Sur le Larris blanc, coteau

calcaire aride, à Cry (Ancy le Franc) ; seule station connue dans l'Yonne.

76. *Rumex scutatus*, L. — Sur les coteaux, au pied des murs, sur les mergers, dans les terrains calcaires de l'Auxerrois et du Tonnerrois.

77. *Polygonum Bellardi*, All. — Dans les champs calcaires, à Tonnerre.

78. *Daphne laureola*, L. — Plante caractéristique des bois du calcaire dur, dans l'Yonne.

79. *Tulipa silvestris*, L. — Dans les terrains calcaires, champs et vignes, à Auxerre, Jussy (Coulanges la Vineuse).

80. *Phalangium ramosum*, Lam. — Plante caractéristique du calcaire dur, dans l'Auxerrois et le Tonnerrois.

81. *Phalangium liliago*, Schreb. — Sur les coteaux calcaires arides, à Mailly le Château et Crain (Coulanges sur Yonne), Saint-Bris (Auxerre), Saint-Moré (Vézelay), Cry, Argenteuay (Ancy le Franc), Lucy sur Cure (Vermenton).

82. *Narcissus poeticus*, L. — Bois et prés calcaires à Saint-Bris (Auxerre), Val de Mercy (Coulanges sur Yonne), Serrigny (Tonnerre).

83. *Iris foetidissima*, L. — Dans les bois secs des terrains calcaires, à Saint-Bris (Auxerre), Coulanges la Vineuse, Magny (Coulanges sur Yonne).

84. *Orchis simia*, Lam. — Dans les clairières du calcaire dur, à Saint-Bris (Auxerre), Irancy et Val de Mercy (Coulanges la Vineuse).

85. *Orchis odoratissima*, L. — Sur les coteaux calcaires, à Chablis, Escolives et Val de Mercy (Coulanges la Vineuse), Arcy sur Cure (Vermenton).

86. *Ophrys musciferu*, Huds. — Dans les bois montueux

calcaires, à Saint-Bris (Auxerre), Milly (Chablis), Cruzy le Château, Merry sur Yonne (Coulanges sur Yonne).

87. *Limodorum abortivum*, Swartz. — Sur les coteaux et dans les bois du calcaire dur, à Saint Bris et Montallery (Auxerre), Milly et Coulanges la Vineuse, Cry (Ancy le Franc).

88. *Cephalanthera grandiflora*, Babg. — Dans les bois calcaires, à Mailly la Ville (Coulanges sur Yonne), Saint-Bris (Auxerre).

89. *Cephalanthera ensifolia*, Rich. — Dans les bois calcaires, à Saint Bris (Auxerre), Ouaine (Courson), Vincelles (Coulanges la Vineuse), Vermenton.

90. *Cephalanthera rubia*, Rich. — Plante caractéristique du calcaire dur de l'Auxerrois et du Tonnerrois.

91. *Carex halleriana*, Asso. — Plante caractéristique du calcaire dur de l'Auxerrois et du Tonnerrois.

92. *Carex humilis*, Leyss. — Sur les pelouses arides, à Coulanges la Vineuse, Vincelles et Val de Mercy, Ancy le Franc et Cry, Blannay (Vézelay).

93. *Andropogon ischæmum*, L. — Sur les bords des chemins et dans les coteaux calcaires, à Saint-Moré et Voulenay (Vézelay), Chemilly (Seignelay); se rencontre aussi dans la craie, à Sergines.

94. *Milium effusum*, L. — Plante caractéristique du calcaire dur, dans l'Yonne.

95. *Stipa pennata*, L. — Sur les coteaux et les rochers calcaires arides, à Saint-Moré (Vézelay), Mailly le Château (Coulanges sur Yonne).

96. *Melica uniflora*, Retz. — Dans les bois du calcaire dur, à Mailly le Château (Coulanges sur Yonne), Saint-Moré (Vézelay), Tanlay (Cruzy le Château), Forêt de Frétoy; se rencontre aussi dans la craie, à Saint Martin sur Orcusc (Sergines).

97. *Melica nutans*, L. — Dans les bois du calcaire dur, à Vincelles (Coulanges la Vineuse), Tanlay (Cruzy le Châtel).

98. *Melica nebrodensis*, Parlitz. — Plante caractéristique du calcaire dur, dans l'Yonne.

99. *Avena pratensis*, L. — Dans les bois et sur les coteaux calcaires, à Saint-Moré (Vézelay), Saint-Bris (Auxerre), Yrouerre (Tonnerre).

100. *Koeleria setacea*, Pers. — Sur les coteaux herbeux calcaires, à Arcy sur Cure (Vermenton), Saint-Moré, Voutenay (Vézelay), Mailly le Château (Coulanges sur Yonne).

101. *Sesleria cærulea*, Ard. — Plante caractéristique du calcaire dur de l'Auxerrois et du Tonnerrois.

102. *Polypodium robertianum*, Hoffm. — Dans les bois des terrains calcaires, à Arcy sur Cure (Vermenton), Magny (Coulanges sur Yonne), Bois d'Arcy (Vermenton).

III

Plantes caractéristiques des TERRAINS CRAYEUX, dans l'Yonne.

1. *Adonis autumnalis*, L. — Cette plante habite les moissons crayeuses dans tout le Sénonais, et principalement dans les cantons de Sergines et Pont sur Yonne. On la rencontre également dans le calcaire, à Gy l'Evêque (Coulanges la Vineuse).

2. *Fumaria Wirtgeni*, Kock. — Dans les moissons crayeuses de la vallée de l'Yonne, de Sens à Pont sur Yonne.

3. *Fumaria micrantha*, Lagasc. — Même station que la précédente. On la rencontre aussi parfois dans le calcaire auxerrois, tenant le milieu entre la craie et le calcaire dur qui ne commence qu'à Saint-Bris, à 8 kilomètres au sud d'Auxerre.

4. *Fumaria parviflora*, Lank. — Commune dans les ar-

rondissements de Joigny et de Sens, partout où la craie est à découvert; se rencontre aussi, mais rarement, dans le calcaire auxerrois.

5. *Sisymbrium irio*, L. — Sur les berges de l'Yonne, à Pont sur Yonne. Cette plante est excessivement rare dans l'Yonne; la station citée est la seule connue des botanistes et encore est-elle peu abondante.

6. *Sisymbrium supinum*, L. — Abonde dans le vallon de Sergines, de Vertilly (Sergines), à Pont sur Yonne, partout où la craie est à découvert.

7. *Diploxaxis muralis*, D. C. — Dans les terrains crayeux arides ou pierreaux du Sénonais, à Sens, Sergines, Gisy les Nobles (Pont sur Yonne).

8. *Diploxaxis viminea*, D. C. — Dans les vignes siliceuses à sous-sol crayeux, à Ervy, Guy, Gisy les Nobles, Villeperrot (Pont sur Yonne).

9. *Reseda phyteuma*, L. — Dans les champs crayeux arides du vallon de Sergines, et dans la vallée de l'Yonne, à Sens et Nailly.

10. *Melilotus alba*, Desr. — Dans les lieux herbeux arides, à Vertilly, Villiers-Bonneux, Saint Martin sur Oreuse (Sergines), Sens.

11. *Petroselinum segetum*, Koch. — Dans les moissons crayeuses arides, à Fleurigny et Pailly (Sergines). Cette plante est rare dans l'Yonne.

12. *Orlaya grandiflora*, Hoffm. — Dans les moissons crayeuses à Sens, Plessis Saint-Jean (Sergines). Se rencontre encore dans le calcaire dur de l'Auxerrois et du Tonnerrois.

13. *Inula britannica*, L. — Dans la vallée de l'Yonne, au nord de Sens.

14. *Crepis setosa*, Haller. — Dans les moissons crayeuses, à

Plessis Saint-Jean, Pailly et Villiers Bonneux (Sergines); se rencontre aussi dans le calcaire dur, à Sermizelles (Avallon).

15. *Linaria supina*, Desf. — Plante caractéristique de la craie dans l'Yonne, où elle abonde; se rencontre parfois, mais rarement, dans le calcaire dur.

IV

*Plantes caractéristiques des TERRAINS SABLONNEUX,
dans l'Yonne.*

1. *Myosurus minimus*, L. — Dans les sables ferrugineux, à Perrigny, Saint-Georges, Appoigny (Auxerre).

2. *Brassica cheiranthus*, Vill. — Dans les terrains sablonneux, à Saint-Georges et Appoigny (Auxerre); se rencontre aussi dans le granit, à Avallon.

3. *Helianthemum guttatum*, Mill. — Dans les sables ferrugineux, à Monéteau, Gurgy (Seignelay), Appoigny (Auxerre), Fleury (Aillant sur Tholon).

4. *Silene conica*, L. — Dans les moissons sablonneuses, à Charbuy et Appoigny (Auxerre).

5. *Lichnis viscaria*, L. — Sur les talus des chemins creux, à Appoigny (Auxerre).

6. *Spergula subulata*, Swartz. — Dans les moissons humides sablonneuses de la vallée de la Biche, à Charbuy, Perrigny et Appoigny (Auxerre).

7. *Spergula pentandra*, L. — Dans les moissons sablonneuses, sur les pelouses sèches des bois, à Charbuy et Appoigny (Auxerre), Bleigny le Carreau (Ligny le Château).

8. *Spergularia segetalis*, Feuzl. — Dans les moissons sablonneuses humides, à Venoy (Auxerre).

9. *Mænchia erecta*, Ehr. — Dans les bruyères sèches sablonneuses, à Perrigny, Charbuy et Appoigny (Auxerre).

10. *Radiola linoides*, Gm. — Dans les moissons sablonneuses humides, à Charbuy et Perrigny (Auxerre), et dans la Puisaie.

11. *Elodes palustris*, Spach. — Lieux tourbeux et sablonneux des prairies marécageuses, à Charbuy, Perrigny (Auxerre).

12. *Oxalis stricta*, L. — Dans les terrains sablonneux humides, à Saint-Georges et Gurgy (Auxerre), Saint-Valérien (Chéroy). Se rencontre aussi dans le granit, à Avallon.

13. *Ulex nanus*, Smith. — Dans les bruyères des terrains sablonneux, à Perrigny, Charbuy, Appoigny (Auxerre), Branches (Aillant sur Tholon).

14. *Trifolium Molinerii*, Babbis. — Dans les prairies sablonneuses, à Charbuy (Auxerre).

15. *Trifolium striatum*, L. — Sur les bords des chemins et des bois sablonneux, à exposition sud, à Saint-Georges et Auxerre.

16. *Vicia lathyroides*, L. — Dans les lieux incultes sablonneux, à Appoigny et Charbuy (Auxerre).

17. *Lathyrus nissolia*, L. — Dans les taillis humides sablonneux, à Perrigny et Saint-Georges (Auxerre), Villeneuve-Saint-Salve et Héry (Ligny le Châtel).

18. *Lathyrus sphaericus*, Retz. — Dans les moissons sablonneuses, à Toucy.

19. *Lathyrus angulatus*, L. — Dans les champs sablonneux, à Saint-Georges (Auxerre), Cuy et Evry (Pont sur Yonne).

20. *Potentilla supina*, L. — Dans les terrains humides et sablonneux, et au bord des étangs, à Bléneau, Chéroy.

21. *Isnardia palustris*, L. — Dans les marécages sablonneux, à Branches (Aillant sur Tholon).

22. *Montia minor*, Gmel. — Dans les moissons sablonneuses humides, à Perrigny, Appoigny (Auxerre).

23. *Scleranthus perennis*, L. — Dans les lieux arides sablonneux, à Appoigny, Perrigny (Auxerre), Seignelay.

24. *Tillæa muscosa*, L. — Lieux herbeux humides des chemins sablonneux, à Appoigny (Auxerre), Branches (Aillant sur Tholon).

25. *Hydrocotyle vulgaris*, L. — Dans les marécages des terrains sablonneux, à Perrigny et Charbuy (Auxerre), Branches (Aillant sur Tholon).

26. *Carum verticillatum*, Koch. — Dans les bois humides sablonneux, à Perrigny et Charbuy (Auxerre), la Puisaie. Se rencontre aussi dans le granit de l'Avallonnais.

27. *Bupleurum tenuissimum*, L. — Sur le bord des champs, dans les sables argilo-ferrugineux, à Perrigny, Saint-Georges, Charbuy et Champs (Auxerre).

28. *Selinum carvifolia*, L. — Dans les bois humides, sablonneux, à Perrigny (Auxerre); se rencontre également dans la prairie calcaire, de Quincy à Tanlay (Cruzy le Châtel).

29. *Peucedanum oreoselinum*, Mœnch. — Dans les bruyères sablonneuses, à Perrigny, Charbuy et Appoigny (Auxerre); se rencontre encore dans le granit de l'Avallonnais.

30. *Inula graveolens*, Desf. — Plante des sables, à Perrigny, Charbuy, Saint-Georges, Appoigny (Auxerre).

31. *Gnaphalium dioicum*, L. — Dans les bruyères humides sablonneuses, à Appoigny, Perrigny (Auxerre), Bleigny le Carreau (Ligny le Châtel).

32. *Chrysanthemum segetum*, L. — Dans les sables argileux, à Granges le Bocage et Villiers Bonneux (Sergines), Saint-Georges et Villefargeau (Auxerre), Bleigny le Carreau (Ligny le Châtel).

33. *Arnica montana*, L. — Dans les bois et les bruyères sablonneuses, à Monéteau, Charbuy, Perrigny et Appoigny (Auxerre).

34. *Arnoseris pusilla*, Gært. — Abonde dans les sables; se rencontre aussi dans le granit, mais plus rarement.

35. *Hypochaëris maculata*, L. — Dans les lieux humides des bois sablonneux, à Perrigny et Charbuy (Auxerre).

36. *Hieracium auricula*, L. — Dans les lieux herbeux des sables, à Perrigny et Charbuy (Auxerre), Toucy; se rencontre encore dans le granit, à Avallon, Quarré les Tombes.

37. *Lobelia urens*, L. — Dans les lieux humides sablonneux, à Perrigny (Auxerre), Toucy et dans la Puisaie.

38. *Erica tetralix*, L. — Dans les bois et les bruyères humides des terrains sablonneux, à Perrigny et Charbuy (Auxerre).

39. *Cicendia pusilla*, Griseb. — Dans les bruyères humides des terrains sablonneux, à Perrigny et Charbuy, et autour des étangs, à Bléneau; très-rare dans l'Yonne.

40. *Microcala filiformis*, Linch. — Dans les bruyères humides sablonneuses, à Perrigny, Charbuy et Appoigny (Auxerre), Bléneau.

41. *Linaria pelisseriana*, D. C. — Lieux secs, herbeux, des terrains sablonneux, à Appoigny (Auxerre), Bleigny le Carreau (Ligny le Château).

42. *Veronica verna*, L. — Dans les lieux herbeux, arides, sablonneux, à Appoigny, Perrigny et Charbuy (Auxerre); se rencontre aussi dans le granit, à Avallon.

43. *Armeria plantaginea*, All. — Dans les terrains sablonneux, à Saint-Georges (Auxerre).

44. *Plantago arenaria*, Waldst. — Bord des chemins, lieux incultes, sablonneux, à Appoigny et Saint-Georges (Auxerre).

45. *Salix repens*, L. — Dans les bruyères tourbeuses des terrains sablonneux, à Perrigny, Appoigny (Auxerre);

46. *Juncus squarrosus*, L. — Dans les bruyères humides sablonneuses, à Bleigny le Carreau (Ligny le Château), Perrigny, Charbuy et Appoigny (Auxerre), Branches (Aillant sur Tholon).

47. *Juncus capitatus*, Weigel. — Dans les moissons humides, sablonneuses, sur les chemins herbeux, à Charbuy et Appoigny (Auxerre), Bleigny le Carreau (Ligny le Château).

48. *Gagea arvensis*, Schult. — Dans les terres sablonneuses, champs et vignes, à Auxerre, Saint-Georges, Appoigny, Perrigny.

49. *Archis viridis*, L. — Dans les prés sablonneux, à Saint-Georges et Auxerre.

50. *Cyperus flavescens*, L. — Dans les lieux marécageux des terrains sablonneux, à Bleigny le Carreau (Ligny le Château), Perrigny et Appoigny (Auxerre); se rencontre aussi dans le granit, à Quarré les Tombes.

51. *Rhynchospora alba*, Wahl. — Dans les prairies tourbeuses des terrains sablonneux, à Perrigny, Charbuy (Auxerre).

52. *Eleocharis uniglumis*, Koch. — Dans les tourbières sablonneuses du thureau de Saint-Denis à Villeneuve Saint-Salve (Ligny le Château).

53. *Carex pulicaris*, L. — Dans les tourbières sablonneuses du thureau de Saint-Denis à Villeneuve Saint-Salve (Ligny le Château), Perrigny et Appoigny (Auxerre), Branches (Aillant sur Tholon).

54. *Carex vulgaris*, Fries. — Dans les sables, à Branches (Aillant sur Tholon), Appoigny (Auxerre); se rencontre aussi dans le granit, à Avallon.

55. *Carex laevigata*, Smith. — Dans les tourbières sablonneuses du thureau de Saint-Denis à Villeneuve Saint-Salve (Ligny le Château).

56. *Cynodon dactylon*, Pers. — Sur les chemins et les co-teaux sablonneux, à Auxerre, Appoigny et Saint-Georges, Sens.
57. *Calamagrostis epigeios*, Roth. — Bord des bois sablonneux, à Monéteau et Saint-Georges (Auxerre), Toucy, Saint-Sérotin (Pont sur Yonne).
58. *Agrostis pumila*, L. — Dans les bruyères sèches sablonneuses, à Perrigny (Auxerre).
59. *Aira aggregata*, Timmeroy. — Dans les champs sablonneux, à Saint-Georges et Perrigny (Auxerre).
60. *Aira præcox*, L. — Dans les terrains sablonneux, à Charbuy, Perrigny et Appoigny (Auxerre).
61. *Holcus mollis*, L. — Dans les bois secs sablonneux, à Chevannes, Charbuy et Appoigny (Auxerre).
62. *Avena pubescens*, L. — Dans les prés, sur les talus herbeux, ombragés, des chemins sablonneux, à Auxerre et Appoigny.
63. *Festuca poa*, Runth. — Dans les moissons sablonneuses, à Perrigny (Auxerre); se trouve aussi dans le granit, d'Avallon à Pontaubert, mais il affecte une forme beaucoup moins robuste.
64. *Festuca uniglumis*, Ait. — Dans les sables, à Saint-Georges, Charbuy, Appoigny (Auxerre).
65. *Festuca ovina*, L. — Dans les lieux secs, sur le bord des bois sablonneux, à Auxerre, Saint-Georges, Appoigny.
66. *Chamagrostis minima*, Bork. — Plante caractéristique des sables, dans l'Yonne.
67. *Nardus stricta*, L. — Dans les bruyères sablonneuses, à Bleigny le Carreau (Ligny le Châtel), Perrigny et Appoigny (Auxerre); se rencontre aussi, mais très-rarement, dans le granit, à Saint-Germain des Champs (Quarré les Tombes).
68. *Lolium arvense*, Schrad. — Dans les moissons sablonneuses, à Saint-Georges (Auxerre).

69. *Botrychium lunaria*, Sw. — Dans les lieux herbeux incultes, à Appoigny (Auxerre), Bussy en Othe (Brienon).

70. *Osmunda regalis*, L. — Dans les bois tourbeux, sablonneux, à Bleigny le Carreau (Ligny le Château), Appoigny et Monéteau (Auxerre); se trouve encore dans le gravit, à Avallon, Chastellux.

71. *Asplenium adianthum nigrum*, L. — Bois et lieux ombragés, humides, sablonneux, à Appoigny et Perrigny (Auxerre), Toucy et Lindry.

72. *Lycopodium clavatum*, L. — Dans les terrains sablonneux de la forêt d'Othe, à Joigny, Bussy en Othe (Brienon).

73. *Lycopodium inundatum*, L. — Dans les bruyères tourbeuses des terrains sablonneux, à Perrigny et Appoigny (Auxerre), Branches (Aillant sur Tholon).

V

Plantes caractéristiques des BOIS MONTUEUX, dans l'Yonne.

1. *Anemone silvestris*, L. — Dans les clairières des bois montueux, au Val de Mercy (Coulanges la Vineuse), Saint-Bris, (Auxerre), Mailly le Château (Coulanges sur Yonne); elle abonde seulement dans les bois, au sud du Val de Mercy.

2. *Anemone ranunculoïdes*, L. — Druyes, bois montueux; très-rare dans l'Yonne.

3. *Isopyrum thalictroïdes*, L. — Dans les bois montueux, à Saint-Aubin-Château-Neuf; très rare.

4. *Actæa spicata*, L. — Dans les bois montueux ouverts, à Saint-Bris (Auxerre), Arcy sur Cure (Vermenton), Saint-Moré (Vézelay), Coulanges la Vineuse.

5. *Turritis glabra*, L. — Dans les bois secs montueux, sa-
Sc. nat.

blonneux ou calcaires, à Pontigny (Ligny le Châtel), Val de Mercy (Coulanges la Vincuse).

6. *Chrysosplenium alternifolium*, L. — Dans la forêt d'Othe; très-rare.

7. *Doronicum pardalianches*, L. — Dans les bois montueux, à Avallon, Saint-Moré (Vézelay); très-rare.

8. *Vaccinium myrtillus*, L. — Dans les bois montueux, à Monéteau (Auxerre), Champigny (Pont sur Yonne).

9. *Pyrola rotundifolia*, L. — Dans les bois montueux, couverts, à Saint-Georges et Appoigny (Auxerre), Bleigny le Carreau (Ligny le Châtel), Lindry (Toucy), dans la forêt d'Othe, Thoriguy (Villeneuve-l'Archevêque).

10. *Gentiana germanica*, L. — Dans les bois montueux et sur les coteaux arides du calcaire dur et de la craie.

11. *Atropa belladonna*, L. — Dans les bois montueux, forêt d'Othe, forêt de Frétoy, forêt de Mosnes, Asnières (Vézelay), Toucy.

12. *Veronica montana*, L. — Dans les bois montueux, couverts, humides, à Lindry (Toucy), Saint-Aubin, Château-Neuf (Aillant sur Tholon), dans la forêt d'Othe.

13. *Daphne mezereum*, L. — Dans les bois montueux, à Druyes (Coulanges sur Yonne), Ravières et Cry (Ancy le Franc).

14. *Quercus pubescens*, Willd. — Dans les bois montueux, à Saint-Moré (Vézelay), Cry (Ancy le Franc), dans la forêt de Frétoy.

15. *Luzula maxima*, D. C. — Dans les bois montueux, humides, à Avallon, forêt d'Othe.

16. *Paris quadrifolia*, L. — Dans les bois montueux, à Serrigny (Tonnerre), Arcy sur Cure (Vermenton), Lichères (Vézelay), Avallon.

17. *Maianthemum bifolium*, D. C. — Dans les bois montueux couverts, à Pontigny (Ligny le Châtel).

18. *Carex digitata*, L. — Dans les bois montueux, couverts, à Voutenay et Saint-Moré (Vézelay), Tanlay (Cruzy le Châtel), forêt de Frétoy, Coulanges la Vincuse, Arcy sur Cure (Vermenton).

19. *Calamagrostis silvatica*, D. C. — Dans les bois montueux, à Vermenton.

20. *Elymus europæus*, L. — Dans les bois montueux de la forêt de Frétoy.

VI

*Plantes caractéristiques des TERRAINS MARÉCAGEUX,
dans l'Yonne.*

1. *Ranunculus hederaceus*, L. — Dans les lieux fangeux, sablonneux ou granitiques, à Héry (Seignelay), Charbuy (Auxerre), Toucy, Quarré les Tombes.

2. *Cardamine amara*, L. — Dans les marécages, à Lindry (Toucy), Joigny.

3. *Cardamine hirsuta*, L. — Dans les lieux humides, à Auxerre, Island et Pontaubert (Avallon).

4. *Cardamine impatiens*, L. — Dans les lieux humides et au bord des eaux, à Auxerre, Arcy sur Cure (Vermenton), Bussy en Othe (Brienon).

5. *Sisymbrium asperum*, L. — Dans les lieux argileux inondés l'hiver, à Monéteau et Auxerre; plante très-rare dans l'Yonne.

6. *Sinapis nigra*, L. — Sur les bords de l'Yonne, d'Appoigny (Auxerre), à Vinneuf (Sergines) |

7. *Drosera rotundifolia*, L. — Dans les bruyères tourbeuses de la vallée de la Biche, entre Perrigny, Branches et Appoigny (Auxerre), et à Saint-Sauveur.

8. *Drosera intermedia*, Haync. — Dans les lieux tourbeux, autour de l'étang de la Marcennerie, à Treigny (Saint-Sauveur).
9. *Circæa lutetiana*, L. — Dans les lieux marécageux ou humides, dans l'Avallonnais, à Beaumont (Seignelay), à Toucy.
10. *Cenanthe fistulosa*, L. — Dans les fossés marécageux, à Auxerre, Laroche (Joigny), Beaumont (Seignelay), Saint-Florentin.
11. *Cenanthe Lachelanii*, Gmel. — Dans la prairie marécageuse de Sainte-Nitace, à Auxerre.
12. *Senecio paludosus*, L. — Dans les marécages, à la Chapelle sur Oreuse (Sergines), Andryes et Druyes (Coulanges sur Yonne).
13. *Hottonia palustris*, L. — Dans les fossés marécageux, à Saint-Aubin, Château-Neuf (Aillant sur Tholon); plante très-rare dans l'Yonne.
14. *Samolus valerandi*, L. — Dans les terrains marécageux, à Evry (Pont sur Yonne), Joigny.
15. *Centunculus minimus*, L. — Autour de l'étang des Luncaux, à Bléneau; plante très rare dans l'Yonne.
16. *Gentiana pneumonanthe*, L. — Assez commune dans les marécages sablonneux et calcaires, à Perrigny et Appoigny (Auxerre), Druyes et Andryes (Coulanges sur Yonne), Evry et Gisy les Nobles (Pont sur Yonne), dans la vallée de l'Oreuse.
17. *Menyanthes trifoliata*, L. — Dans les lieux marécageux, au bord des étangs, à Lindry et Toucy, Saint-Sauveur, l'Avallonnais.
18. *Gratiola officinalis*, L. — Dans les marécages, à Auxerre, la Puisaie, Joigny, Bleigny le Carreau (Ligny le Château).
19. *Limosella aquatica*, L. — Dans les lieux fangeux, sur le bord des étangs, à Auxerre, Sens, Courlon (Pont sur Yonne), la Puisaie.

20. *Lindernia pyxidaria*, All. — Au bord des eaux, à Sens, et autour des étangs, à Bléneau.

21. *Teucrium scordium*, L. — Dans les marécages, à Saint-Florentin et Saint-Vinnemer (Cruzy le Châtel), Serrigny (Tonnerre), Joigny, Evry et Gizey les Nobles (Pont sur Yonne).

22. *Littorella lacustris*, L. — Au bord des étangs, des rivières, dans les terrains argileux mouillés, à Joigny, Saint-Sauveur, Bléneau, Avallon.

23. *Rumex maritimus*, L. — Au fond des étangs de la Puisaie, à Saint-Sauveur; très-rare dans l'Yonne.

24. *Chenopodium rubrum*, L. — Autour des étangs de la Puisaie, à Saint-Sauveur, Bléneau.

25. *Alisma ranunculoides*, L. — Sur le bord de l'étang des Luneaux, à Bléneau.

26. *Alisma damasonium*, L. — Au bord des étangs, à Bléneau.

27. *Triglochin palustre*, L. — Dans les prés fangeux, à Appoigny (Auxerre), Branches (Aillant sur Tholon), Andryes et Druyes (Coulanges sur Yonne).

28. *Potamogeton polygonifolium*, Pour. — Dans les ruisseaux des tourbières, à Bleigny le Carreau (Ligny le Châtel), Saint-Sauveur, Perrigny et Appoigny (Auxerre), Saint-Léger de Foucheret (Quarré les Torches).

29. *Spiranthes aestivalis*, Rich. — Dans les prés marécageux, à Perrigny et Appoigny (Auxerre), Branches (Aillant sur Tholon).

30. *Cladium mariscus*, R. Br. — Dans les prairies marécageuses, à Andryes (Coulanges sur Yonne), à Saint-Florentin.

31. *Schænus nigricans*, L. — Dans les prairies marécageuses, à Druyes et Andryes (Coulanges sur Yonne).

32. *Eleocharis multicaulis*, Dietr. — Dans les prairies marécageuses, à Auxerre, Branches (Aillant sur Tholon).

33. *Eleocharis ovata*, R. Br. — Sur le bord des étangs, à Bléneau, Saint-Sauveur.

34. *Scirpus pauciflorus*, Light. — Dans les prairies tourbeuses, à Branches (Aillant sur Tholon).

35. *Scirpus fluitans*, L. — Sur le bord de l'étang des Luneaux, à Bléneau.

36. *Blysmus compressus*, Panz. — Dans les marécages, sur les côtés du canal de Bourgogne, à Migennes (Joigny).

37. *Eriophorum latifolium*, Hopp. — Dans les prés marécageux, à Toucy.

38. *Carex paniculata*, L. — Dans les marécages, à Auxerre et Perrigny, Lindry (Toucy), Saint-Sauveur, Brienon.

39. *Carex Hornschuschiana*, Hopp. — Dans les prés marécageux, à Auxerre, Tanlay (Cruzy le Châtel).

40. *Carex pseudo-cyperus*, L. — Dans les marécages, à Laroche (Joigny), Beaumont (Seignelay) Charbuy (Auxerre).

41. *Carex ampullacea*, Good. — Dans les lieux marécageux, à Branches (Aillant sur Tholon), Appoigny (Auxerre), Laroche Joigny).

42. *Carex cyperoides*, L. — Autour de l'étang des Luneaux, à Bléneau; plante très rare dans l'Yonne.

43. *Alopecurus utriculatus*, Pers. — Dans les prés marécageux, à Auxerre et Augy, Vermenton, Avallon, forêt d'Heriaux.

44. *Crypsis alopecuroïdes*, Schrad. — Dans les terrains marécageux, à Auxerre, Courlon (Pont sur Yonne), Bléneau.

45. *Bromus giganteus*, L. — Dans les lieux humides, ombragés, des îles de Beaumont, et à Bléneau.

46. *Festuca arundinacea*, Sch. — Dans les prés marécageux et sur le bord des eaux, à Auxerre.

47. *Glyceria airoides*, Reich. — Dans les lieux fangeux, à Auxerre, Sens, Tonnerre, Toucy, Beaumont (Seignelay).

48. *Ophioglossum vulgatum*, L. — Dans les lieux marécageux, à Mailly le Château (Coulanges sur Yonne), Vaux et Auxerre, Bussy en Othe (Brienon).

49. *Equisetum hyemale*, L. — Lieux fangeux, à l'Isle sur le Serein.

50. *Pilularia globulifera*, L. — Dans les étangs de la Puisaie.

VII

*Plantes rares des RIVIERES, CANAUX, EAUX PROFONDES,
dans l'Yonne.*

1. *Ranunculus divaricatus*, Schrank. — Dans les eaux profondes, à Tanlay (Cruzy le Châtel), Laroche (Joigny), Auxerre.

2. *Nymphaea alba*, L. — Dans les étangs, à Saint-Sauveur, Bléneau, Saint-Martin des Champs (Saint-Fargeau), Toucy, Quarré les Tombes.

3. *Hippuris vulgaris*, L. — Dans les eaux profondes, à Tanlay (Cruzy le Châtel), Saint-Florentin, Laroche (Joigny).

4. *Callitriche truncata*, Gusson. — Dans les eaux profondes, à Tanlay (Cruzy le Châtel).

5. *Limnanthemum nymphoides*, Linck. — Dans les eaux profondes, paisibles, dans la fausse Yonne, à Sens, Pont sur Yonne.

6. *Butomus umbellatus*, L. — Sur les bords du Serein, de l'Armançon, du canal de Bourgogne, du ru de Baulches, à Perrigny (Auxerre).

7. *Potamogeton heterophyllus*, Schub. — Dans les eaux stagnantes, à Joigny.

8. *Potamogeton pectinatus*, L. — Dans les ruisseaux, à Monéteau (Auxerre).
9. *Zannichellia repens*, Bonn. — Dans les eaux tranquilles et profondes, à Augy (Auxerre), Champlost (Brienon).
10. *Najas major*, Roth. — Dans la rivière d'Yonne, à Auxerre, Sens, et dans le canal de Bourgogne, à Laroche (Joigny).
11. *Najas minor*, Roth. — Dans le canal de Bourgogne, à Laroche (Joigny), et dans la rivière d'Yonne, à Auxerre et Sens.
12. *Nitella tenuissima*, Kutz. — Dans les eaux stagnantes, à Joigny, Saint-Sauveur.
13. *Nitella mucronata*, Kutz. — Dans les eaux tranquilles, à Auxerre.
14. *Nitella translucens*, Ag. — Dans les eaux tranquilles, à Tanlay (Cruzy le Châtel).
15. *Nitella stelligera*, Bauer. — Plante en touffe considérable dans le canal de Bourgogne, à Laroche, et dans les eaux tranquilles, à Joigny.
16. *Chara Braunii*, Gmel. — Dans l'étang Saint-Ange, à Bussy en Othe (Brienon).
17. *Chara hispida*, Smith. — Dans les eaux profondes, à Auxerre, et dans le canal de Bourgogne, à Laroche (Joigny).
18. *Chara fragilis*, Dew. — Dans les eaux tranquilles, à Auxerre.

VIII

Plantes caractéristiques des CLIMATS, observées dans l'Yonne.

1. *Calepina Corvini*, Dew. — Plante du midi de la France, abondant dans quelques localités de l'Yonne, à Plessis Saint-Jean et Pailly (Sergines), dans les moissons crayeuses, arides, à exposition sud; à Tonnerre, dans le calcaire dur.

2. *Silene armeria*, L. — Plante du midi de la France et de la Corse, habitant la vallée granitique de la Cure, à Chastellux et Saint-Germain des Champs (Quarré les Tombes).

3. *Buffonia paniculata*, Delarbe. — Cette plante, du centre et du midi de la France, habite le vallon de Sergines, à Plessis du Mée; sur le talus des chemins. C'est la seule station, et encore peu abondante, observée dans l'Yonne.

4. *Elatine hexandra*, D. C. — Plante de l'ouest et du nord de la France, trouvée dans l'étang de la Marcennerie, à Treigny (Saint-Sauveur).

5. *Linum gallicum*, L. — Plante du midi de la France et de la Corse, trouvée çà et là dans l'Yonne, à Auxerre, Flogny, la Puisaie, Charbuy.

6. *Ruta graveolens*, L. — Plante du midi de la France, observée à Monéteau (Auxerre), sur les berges de l'Yonne.

7. *Torilis nodosa*, Gartn. — Plante du midi et de l'ouest de la France, ainsi que de l'île de Corse; apparue dans l'Yonne depuis quelques années, elle est devenue assez commune à Auxerre, aux bords herbeux des chemins et des haies, à exposition sud et sud-ouest.

8. *Centaurea solstitialis*, L. — Plante du midi, assez commune dans le calcaire et la craie dans l'Yonne, à Auxerre et Augy, Pailly (Sergines), Cuy (Pont sur Yonne), Senan (Aillant sur Tholon).

9. *Cirsium bulbosum*, O. C. — Plante de l'est et du midi de la France, habitant dans l'Yonne la vallée de l'Armançon, à Tanlay (Cruzy le Châtel), Briennon et Avrolles.

10. *Xanthium spinosum*, L. — Plante du midi, naturalisée à Auxerre sur les décombres.

11. *Utricularia neglecta*, Lehm. — Plante des côtes de la Bretagne, croissant à Laroche (Joigny), dans le canal de Bourgogne.

12. *Androsace maxima*, L. — Plante du centre et du midi de la France, croissant dans le vallon crayeux de Sergines, à Sergines, Plessis-Saint-Jean et Pailly; se rencontre aussi, mais rarement, dans le calcaire dur, à Saint-Bris (Auxerre).

13. *Convolvulus cantabrica*, L. — Plante de la Corse, de l'est et du midi de la France, croissant sur les côteaux calcaires arides, à exposition sud, à Mailly le Château (Coulanges sur Yonne), Saint-Moré (Vézelay).

14. *Lycium ovatum*, Duham. — Plante de la Provence et du Roussillon, croissant dans les haies, à Auxerre.

15. *Linaria alpina*, D. C. — Plante des montagnes de l'est de la France, observée sur le coteau aride calcaire du Larris blanc, à Cry (Ancy le Franc); très rare dans l'Yonne.

16. *Lindernia pyxidaria*, All. — Plante des marécages de l'est et du sud-est de la France, observée à Sens, sur les berges de la fausse Yonne, et à Bléneau, sur le bord des étangs; très rare dans l'Yonne.

17. *Veronica anagalloides*, Guss. — Plante du centre et du midi de la France, observée à Evry (Pont sur Yonne), Auxerre, Tonnerre.

18. *Thesium divaricatum*, Rehb. — Plante du midi de la France, croissant sur les côteaux calcaires à exposition sud, à Mailly le Château (Coulanges sur Yonne).

19. *Vallisneria spiralis*, L. — Plante du midi de la France, très abondante dans le canal de Bourgogne.

20. *Allium rotundum*, L. — Plante de l'est et du midi de la France, croissant à Lézennes et Tonnerre.

21. *Galanthus nivalis*, L. — Plante de l'ouest et du midi de la France, croissant dans les prés et les bois, à Fontenoy (Saint-Sauveur), Saint-Bris (Auxerre).

22. *Juncus pygmaeus*, Thuil. — Plante de l'ouest et du midi de la France, croissant sur le bord des étangs, à Bléneau.

23. *Aira media*, Gonan. — Plante du midi et du centre de la France, croissant à Lichères et Aigremont (Chablis) ; paraît très rare dans l'Yonne.

24. *Gastridium lendigerum*, Gaud. — Plante de l'ouest et du midi de la France, croissant dans les moissons sablonneuses, à Saint-Georges et Perrigny (Auxerre).

OBSÉRVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A L'ÉGOLE NORMALE D'AUXERRE PENDANT 1873

Par M. ROBIN.

TABLEAUX MENSUELS.

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES						OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES.		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	A ZÉRO.						Minima.	Maxima.	
	6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.			
1	752 89	754 99	755 01	754 61	754 21	753 61	5°2	12°0	87
2	748 03	747 57	747 57	748 34	750 34	752 86	3 6	9 5	81
3	756 28	757 07	756 63	755 73	756 01	756 01	1 8	10 5	81
4	737 12	737 82	737 75	737 20	736 90	736 13	3 0	12 2	81
5	732 21	753 01	753 71	756 06	757 68	758 73	4 3	11 0	77
6	761 22	761 87	761 52	760 45	760 70	760 82	1 3	11 8	90
7	759 62	759 67	759 47	757 90	757 89	757 34	— 2 5	7 0	86
8	758 67	758 30	753 15	752 33	751 08	751 21	— 0 8	9 5	84
9	751 91	752 05	752 36	751 62	751 59	751 22	4 0	13 8	71
10	751 64	752 81	753 31	753 59	754 33	753 93	6 4	13 2	72
11	752 98	753 38	753 29	752 84	753 06	753 56	5 5	13 6	73
12	753 86	755 23	751 47	753 71	754 24	757 03	7 0	14 5	64
13	760 53	762 49	762 17	761 58	761 82	763 19	3 8	12 5	85
14	762 87	762 64	762 32	761 10	760 35	759 68	4 0	10 0	86
15	756 83	756 68	756 86	756 03	757 85	758 32	— 0 8	11 8	78
16	757 82	758 47	757 58	757 13	757 08	757 37	2 4	11 5	85
17	753 88	753 98	751 96	753 13	753 36	754 06	6 0	11 8	96
18	753 88	753 95	754 13	750 74	749 77	748 37	5 4	8 8	88
19	739 43	737 63	734 21	731 34	729 87	726 97	3 2	11 2	89
20	723 98	723 93	722 41	721 48	723 02	724 06	4 6	7 4	85
21	721 68	721 56	726 62	730 61	734 65	735 65	1 6	11 4	86
22	732 97	730 37	728 63	728 96	729 20	731 67	0 2	9 2	79
23	738 49	742 14	743 45	744 49	743 97	742 61	2 8	7 6	83
24	736 36	736 65	735 98	735 76	737 45	739 07	3 2	8 4	89
25	746 14	748 83	749 48	750 88	751 15	752 15	3 0	4 4	93
26	750 61	751 25	750 38	749 58	750 03	750 73	— 1 5	5 0	93
27	750 13	750 31	749 51	750 08	750 18	750 20	— 2 5	3 5	86
28	749 02	749 23	748 66	748 45	748 87	749 85	— 4 2	2 5	95
29	751 02	752 94	751 64	753 05	752 00	751 35	— 3 3	4 5	85
30	748 92	748 37	748 32	747 55	746 40	747 13	— 2 5	3 0	93
31	746 88	748 83	748 47	748 17	749 27	749 37	— 0 4	2 8	95
	Maximum : 763 19, le 13 à 9 h. du soir.						Max. : + 14°5 le 12.		Moy. : 84
	Minimum : 721 43, le 20 à 3 h. du soir.						Min. : — 4°2 le 28.		

de Janvier 1873.

VENT DES GIROUETTES.				ETAT du ciel.	PLUIE EN MILLIMÈRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
S.	S.O.	fort.	faible.	clair.	1 0 0	
S.O.	S.	as.fort.	id.	couvert.	" "	pluie.
S.S.E.	S.	faible.	id.	nuageux.	4 8	
S.S.E.	S.E.	id.	as. fort.	couvert.	0 8	pluie.
S.E.	S.S.E.	as. fort.	calme.	nuageux.	" "	
S.	S.	faible.	tr.-faible	brumeux.	" "	brouillard.
S.E.	S.E.	tr.-faible	as. fort.	clair.	" "	
N.E.	S.O.	as. fort.	faible.	nuageux.	" "	Petit halo.
S.O.	S.	tr.-faible	as. fort.	nuageux.	" "	
S.O.	S.E.	as. fort.	tr.-faible	couvert.	" "	
S.E.	S.S.E.	tr.-faible	faible.	couvert.	" "	
S.	O.S.O.	faible.	id.	tr nuag.	" "	pluie.
S.O.	S.E.	id.	id.	nuageux.	2 3	pluie la nuit.
S.S.O.	S.O.	tr.-faible	tr.-faible	tr. nuag.	" "	
S.E.	S.O.	id.	id.	couvert.	" "	
S.S.E.	S.	id.	id.	couvert.	" "	pluie la nuit.
S.O.	S.	id.	id.	couvert.	5 6	pluie.
S.O.	S.S.O.	tr.-faible	as. fort.	tr. nuag.	1 9	pluie fine.
S.S.O.	S.S.O.	tr fort.	tr. fort.	couvert.	4 2	pluie.
O.S.O.	S.O.	our. lan.	as. faible	tr. nuag.	22 4	écl., tonn. pluie
S.O.	S.O.	fort.	id.	tr. nuag.	2 4	pluie et grésil.
S.O.	O.S.O.	faible.	fort.	nuageux.	1 8	
O.N.O.	O.N.O.	id.	faible.	peu nuag.	2 8	
S.O.	S.E.	id.	id.	nuageux.	2 0	pluie.
N.N.O.	N.O.	tr.-faible	tr.-faible	couvert.	3 0	pluie et brouill.
S.E.	N.E.	id.	id.	clair.	" "	
E.N.E.	E.S.E.	id.	id.	sercin.	" "	
N.N.E.	N.E.	faible.	faible.	nuageux.	" "	neige.
N.E.	E.S.E.	id.	id.	sercin.	" "	
E.S.E.	S.E.	id.	id.	couvert.	" "	neige et pluie.
S.O.	O.N.O.	id.	id.	couvert.	10 0	neige et pluie.

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES						OBSERVATIONS		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	A ZÉRO.						THERMOMÉ-		
	6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima.	
1	730 12	751 59	750 40	730 42	748 90	746 90	- 1° 5	1° 5	96
2	742 69	741 15	740 51	738 99	740 49	740 89	- 1 5	11 0	84
3	740 14	743 41	745 21	745 48	746 41	748 23	3 0	7 5	88
4	730 13	731 83	752 53	732 70	733 53	754 62	0 5	4 5	88
5	754 71	754 19	753 71	751 42	752 87	751 50	0 2	3 6	94
6	748 52	748 30	747 78	745 96	747 40	746 88	- 0 2	3 5	95
7	743 85	744 23	743 30	743 45	744 63	745 83	- 0 5	3 0	96
8	746 70	748 07	748 77	749 10	750 65	756 15	- 0 5	4 5	91
9	751 13	752 64	752 87	751 57	752 82	752 85	- 0 8	1 8	96
10	751 37	753 18	753 07	753 09	752 97	753 51	- 1 5	1 8	94
11	752 97	753 87	753 67	753 09	754 57	753 94	- 2 0	2 0	93
12	747 87	746 77	745 75	745 28	746 45	748 97	- 2 8	3 0	92
13	751 87	753 64	754 32	753 67	754 07	754 47	- 1 6	2 0	91
14	735 69	736 96	737 66	737 37	739 09	760 14	- 1 0	6 5	83
15	760 06	763 18	762 71	762 18	763 41	763 81	1 5	4 2	87
16	763 81	764 74	764 99	764 85	765 21	765 21	1 5	7 5	76
17	765 81	767 01	766 81	765 59	768 06	764 11	- 1 2	8 5	79
18	768 41	769 23	768 86	768 08	768 46	767 85	- 2 5	9 5	79
19	768 66	769 68	769 48	767 13	767 63	767 26	- 3 5	7 6	87
20	766 66	766 64	765 29	764 81	764 31	763 81	- 2 5	2 5	86
21	766 46	766 08	765 41	759 69	758 12	736 25	- 2 5	4 0	89
22	754 09	753 80	754 00	752 57	752 57	753 57	- 2 0	5 5	82
23	748 30	750 95	751 95	751 16	750 95	752 30	0 5	9 0	89
24	751 95	752 40	751 74	750 18	749 98	751 18	3 5	12 0	80
25	751 86	750 96	752 59	749 66	749 11	747 79	6 0	15 0	75
26	739 45	738 48	737 85	737 59	739 13	739 24	6 0	15 0	86
27	735 98	735 66	739 34	738 56	742 34	744 33	5 0	10 8	95
28	739 68	737 11	740 45	742 59	742 92	747 67	2 0	4 8	88
	Maximum : 769,62, le 19 à 9 heures du mat.						Max. + 15° le 25.		Moy° : 88
	Minimum : 735,66, le 27 à 9 h. du matin.						Min. - 3°5 le 19.		

de Février 1873.

VENT DES GIROUETTES.				ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
N.	N.N.E	faible	faible.	couvert.	" "	brouillard.
N.E.	S.O.	id	id.	id.	2 2	neige.
O.S.O	S.O.	ass. fort.	modéré	id.	1 0	pluie et brouill.
O.S.O	O.	faible	faible.	id.	2 8	neige, grésil.
S.E.	S.	id.	id.	id.	" "	br., neige, pluie
N.O.	N.N.O	id.	id.	id.	1 2	neige, pluie fine
N.	N.N.E	tr.-faible	tr.-faible	id.	0 8	neige, brouill.
N.E.	N.N.E	id.	id.	tr. nuag.	" "	léger brouill.
N.E.	N.E.	faible.	faible.	couvert.	" "	neige, grés., halo
N.	N.	id.	id.	tr nuag.	5 1	pluie et neige.
N.E.	N.N.E	id.	fort.	peu nuag.	" "	
N.O.	N.N.E	id.	faible.	nuageux.	" "	neige.
N.	N.E	id.	id.	id.	" "	
N.O.	N.	id.	id.	couv. r.	3 3	neige.
N.O.	N.O.	id.	id.	id.	" "	
N.E.	N.O.	id.	id.	id.	4 5	
N.O.	N.E.	id.	id.	serén.	" "	
N.E.	N.O.	id.	id.	vaporeux.	" "	brouill. le mat.
N.E.	N.E.	id.	id.	couvert.	" "	brouill. épais.
N.E.	N.E.	id.	id.	id.	" "	brouillard
N.E.	N.O.	id.	id.	id.	" "	brumes.
N.O.	N.O.	id.	id.	id.	" "	
N.O.	S.O.	id.	id.	id.	2 1	pluie.
S.	S.O.	id.	fort.	id.	1 0	
S.O.	S.E.	id.	faible.	nuageux.	0 5	pluie fine.
S.O.	S.O.	fort.	tr. fort.	id.	3 4	pluie.
S.O.	S.E.	tr.-fort.	ass. fort.	couvert.	" "	pluie.
S.E.	S.O.	f. rt.	modéré.	id.	" "	pluie.
					27 9	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES						OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES.		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	A ZÉRO.						Minima	Maxima	
	6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.			
1	746 98	745 89	742 49	738 74	737 60	736 12	- 0° 2	7° 0	87
2	736 45	736 13	741 48	743 17	748 24	752 17	1 8	10 2	85
3	734 48	735 46	733 33	733 11	733 41	732 26	1 0	11 0	73
4	749 56	750 40	750 12	749 52	748 79	748 53	3 0	13 0	91
5	747 59	746 67	748 27	747 72	748 12	748 27	8 5	13 0	84
6	750 42	751 57	752 89	752 73	751 97	753 08	5 5	13 5	82
7	747 42	748 27	744 92	744 15	744 47	743 40	3 5	10 0	85
8	746 34	745 85	748 22	746 13	746 19	746 69	4 0	10 5	84
9	748 25	750 94	751 17	749 69	749 20	748 64	0 0	14 0	72
10	746 92	746 54	745 33	745 15	744 65	743 55	1 5	10 5	75
11	740 45	740 60	740 74	740 61	740 21	739 41	1 5	12 5	74
12	733 78	734 56	736 04	736 14	737 18	737 03	1 5	11 5	81
13	736 68	735 30	737 11	737 29	738 20	740 08	0 5	11 5	94
14	739 77	744 19	746 09	743 37	745 18	744 77	- 1 0	10 5	71
15	743 72	744 16	744 75	744 43	744 95	744 15	4 0	17 0	81
16	735 47	733 95	744 18	744 51	745 68	746 68	4 5	19 5	69
17	736 31	745 91	744 81	743 91	744 18	743 96	6 5	17 5	78
18	741 65	741 57	740 62	739 77	740 00	741 52	9 0	17 4	79
19	740 62	740 77	740 69	740 81	741 59	742 04	6 5	13 5	91
20	744 06	745 00	745 90	746 22	745 92	746 62	1 0	5 0	85
21	746 10	745 21	746 83	745 90	746 87	746 95	1 0	8 5	76
22	746 91	746 47	746 13	745 83	746 33	746 90	1 0	17 8	19
23	759 32	750 05	749 90	748 90	749 65	750 10	7 0	19 0	69
24	750 42	750 00	750 24	749 73	748 98	750 78	4 5	20 5	62
25	750 15	750 70	750 78	751 51	751 71	752 45	6 0	24 2	59
26	753 17	752 41	752 48	752 37	751 88	750 86	3 5	21 8	58
27	750 73	750 26	749 86	750 71	750 24	750 86	3 5	20 5	56
28	749 98	750 62	750 14	749 36	749 76	750 04	4 0	19 5	62
29	749 96	750 66	750 06	749 00	749 59	750 59	3 5	21 5	63
30	751 78	752 30	751 79	750 74	750 24	750 34	8 0	22 5	54
31	749 56	748 74	748 29	747 05	747 87	747 69	8 8	21 5	53
	Maximum : 759,86, le 27 à midi.						Max. +24°2 le 25.		Moy° : 74
	Minimum : 733,78, le 12 à 6 h. du matin.						Min. +1° le 14.		

de Mars 1873.

VENT DES GIROUETTES.				ETAT du ciel.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
N.E.	S.O.	faible.	faible.	couvert.	0 ^m 6	pluie.
S.O.	O.	id.	modéré.	id.	" "	pluie fine.
S.O.	S.S.O.	id.	id.	id.	" "	pluie fine.
S.O.	O.	id.	faible.	id.	1 8	pluie.
S.S.O.	O.	id.	id.	id.	9 8	pluie.
N.O.	N.O.	modéré.	modéré	tr. nuag.	" "	
S.O.	S.O.	faible.	fort.	couvert.	" "	pluie fine.
S.O.	S.	modéré.	a. fort.	id.	2 8	brumes.
N.E.	S.	faible.	faible.	peu nuag.	" "	brouillard.
S.S.E.	S.O.	id.	id.	nuageux.	3 4	
S.O.	S.O.	modéré.	modéré.	id.	7 6	pluie, brumes.
S.O.	O.	fort.	a. fort.	couvert.	10 0	pluie.
S.O.	N.O.	faible.	faible.	id.	" "	pluie fine.
S.	S.E.	id.	id.	peu nuag.	9 5	
S.E.	S.E.	id.	id.	id.	7 8	pluie fine.
S.E.	S.O.	id.	id.	id.	" "	to inerre
S.S.E.	N.	modéré.	a. fort.	couvert.	3 8	plu e
N.	N.E.	faible.	faible.	nuageux	9 2	
N.O.	N.O.	id.	id.	couvert.	" "	pluie fine.
S.E.	N.E.	id.	id.	id.	2 4	
N.	N.E.	id.	id.	nuageux.	" "	
S.E.	S.O.	id.	id.	clair.	" "	
S.	S.S.E.	id.	id.	id.	1 0	
N.N.E.	S.S.E.	id.	id.	id.	" "	
S.S.E.	S.S.E.	id.	id.	id.	" "	
S.S.E.	N.N.E.	id.	id.	id.	" "	
N.	N.	modéré.	modéré	peu nuag.	" "	
S.	N.O.	id.	id.	id.	" "	
F.	S.E.	faible.	faible.	id.	" "	
S.	S.	id.	id.	serein.	" "	
S.E.	S.O.	id.	id.	couvert.	" "	petite pluie.

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES						OBSERVATIONS THERMO-MÉTRIQUES.		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	A ZÉRO.						Minima.	Maxima.	
	6 h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.			
1	747 3	750 70	754 15	748 80	748 74	750 10	5 6	15 0	72
2	749 71	752 21	752 28	753 28	753 08	753 73	5 0	20 0	68
3	752 25	752 50	756 89	756 55	756 40	753 75	5 0	20 0	67
4	756 00	756 71	756 79	756 12	754 38	753 85	5 2	15 0	76
5	750 16	750 86	751 66	749 16	748 46	748 23	5 0	15 0	83
6	744 29	743 33	742 47	740 99	740 70	741 25	6 0	12 5	84
7	741 42	742 80	743 53	743 66	744 13	745 96	1 5	19 0	82
8	749 52	750 66	751 10	751 04	751 26	752 21	3 0	10 0	76
9	752 73	753 51	753 28	752 38	752 26	753 00	1 5	11 0	68.
10	748 71	748 51	747 93	747 80	747 63	747 53	3 5	12 5	64
11	747 4	748 08	748 48	748 32	748 14	748 64	4 2	7 5	76
12	750 87	751 87	751 94	751 68	751 24	751 93	4 0	7 4	83
13	752 46	752 54	751 29				2 8	18 2	78
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23				744 33	744 64	746 49		11 0	47
24	747 20	747 63	747 25	747 22	747 15	747 90	0 6	10 0	69
25	747 19	750 20	750 56	750 70	751 40	753 04	2 0	9 0	57
26	754 41	754 84	754 33	753 79	754 13	754 98	3 0	7 2	56
27	753 30	752 78	750 76	748 44	747 49	748 96	3 5	10 0	81
28	751 71	753 46	754 56	754 83	755 46	755 61	1 2	9 8	71
29	754 48	753 76	751 28	752 89	752 56	754 78	5 0	11 4	83
30	757 27	754 65	757 38	756 31	756 04	756 06	3 4	15 2	66
	Maximum : 758 65, le 30 à 9 h. du matin.						Max. : + 20° les 2 et 3.		Moy. : 72
	Minimum : 741 25, le 6 à 3 h. du soir.						Min. : - 3°5 le 27.		

d'Avril 1873.

VENT DES GIROUETTES.				ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
S.S.E.	S.O.	as. faible	fort.	nuageux.	1 ^m 5	pluie. éclaircs et tonn.
N.O.	S.O.	id.	modéré	id.	0 8	
N.O.	N.O.	faible.	faible.	id.	" "	pluie.
N.O.	O.N.O.	id.	id.	couvert.	" "	
O.N.O.	O	id.	id.	id.	" "	id.
N.O.	S.O.	id.	id.	nuageux.	6 1	
N.O.	N.O.	id.	id.	couvert.	4 3	id.
N.O.	N.O.	ass. fort.	fort.	id.	9 2	id.
N.	N.O.	faible.	tr.-faible	nuageux.	0 3	pluie.
N.	N.N.E.	modéré.	faible.	peu nuag.	" "	
N.O.	O.	faible.	id.	couvert.	" "	id.
N.O.	N.O.	id.	calme.	id.	3 8	
S.E.	N.E.	id.	faible.	nuageux.	" "	flocons de neige
N.	N.	tr. fort.	faible.	nuageux.	" "	
N.N.O.	N.O.	modéré	id.	id.	" "	flocons de neige
N.	N.	faible.	id.	id.	" "	
N.	N.	id.	id.	id.	" "	neige, grésil.
S.S.E.	O.N.O.	id.	id.	couvert.	" "	
N.O.	N.O.	fort.	as. fort.	id.	21 6	pluie. grêle
O.N.O.	O.N.O.	faible.	faible.	id.	1 6	
O.N.O.	O.N.O.	tr.-faible	tr.-faible	nuageux.	4 2	pluie.
					53 4	

Sc. nat.

7

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES						OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES.		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	A ZÉRO.						Minima.	Maxima.	
	6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.			
1	756 66	755 39	753 32	754 62	754 62	754 34	8° 5	15° 3	80
2	753 99	753 55	751 78	750 43	749 41	748 46	6 0	21 0	66
3	747 05	745 97	745 30	745 25	744 52	744 94	5 0	17 0	69
4	744 93	745 41	745 51	746 51	746 80	747 85	6 6	17 0	69
5	746 69	745 66	744 89	742 83	743 89	745 90	5 5	18 5	60
6	744 29	744 12	744 02	743 56	744 34	745 29	7 0	18 5	76
7	747 28	747 18	747 71	744 33	742 67	744 17	5 5	15 5	73
8	746 31	746 19	745 39	744 97	745 97	748 10	6 2	14 8	83
9	751 38	753 15	753 20	754 17	754 42	755 65	6 0	15 8	75
10	755 98	756 98	757 26	757 66	757 51	758 31	3 4	18 0	63
11	758 60	759 49	759 61	758 99	759 16	758 19	5 5	20 2	79
12	757 74	757 04	756 34	755 25	754 21	754 45	7 0	21 0	77
13	752 73	753 41	751 76	750 99	751 78	752 88	8 5	21 5	53
14	753 80	754 18	753 63	752 50	752 73	753 15	3 0	18 4	57
15	751 07	751 33	751 28	750 34	748 74	748 34	3 2	20 2	51
16	747 46	745 18	745 23	743 88	743 38	743 38	5 0	26 2	53
17	741 83	742 28	741 06	740 92	740 55	740 59	7 5	23 5	76
18	740 44	740 60	741 26	741 28	741 96	742 18	11 6	22 0	70
19	743 21	746 37	746 39	747 62	749 44	751 62	11 8	16 0	86
20	755 40	756 81	756 74	757 01	757 16	757 61	5 5	12 8	82
21	757 11	756 83	755 90	756 54	754 42	754 65	2 4	17 6	76
22	753 25	753 37	753 60	752 78	752 75	754 42	5 6	17 5	78
23	754 45	754 38	753 68	751 53	751 48	753 13	8 5	17 5	85
24	754 50	755 50	755 68	755 61	755 68	756 29	8 5	17 5	82
25	756 74	757 39	757 19	756 09	755 11	755 35	9 0	21 5	65
26	753 35	752 28	750 82	749 67	748 10	746 75	5 5	26 0	54
27	752 98	752 73	753 56	750 55	749 35	749 00	8 5	18 4	75
28	751 79	753 48	753 91	755 22	756 67	742 20	7 5	15 2	80
29	758 60	759 09	759 00	759 67	758 29	737 41	7 5	15 0	74
30	756 41	756 04	755 15	754 31	754 22	753 67	2 6	15 6	60
31	753 17	753 40	753 36	752 57	752 95	752 04	4 5	15 5	76
	Maximum : 759,67, le 29 à 3 h. du soir.						Max. +26°2 le 16.		Moy : 81
	Minimum : 740,44, le 18 à 6 h. du matin.						Min. +2°4 le 21.		

de Mai 1872.

VENT DES GIBOURTTES.				ETAT du ciel.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
O.N.O	O.N.O	faible.	faible.	couvert.	0m 3	pluie fine.
N.E.	N.O.	id.	calme.	clair.	" "	
S.O.	N.O.	id.	as. fort.	nuageux.	" "	
O.S.O	N.O.	id.	id.	couvert.	" "	grêle et pluie.
S.S.E.	S.S.O.	id.	id.	id.	6 0	
S.S.O.	O.N.O	ass. fort.	faible.	id.	" "	pluie.
O.N.O	S.	faible.	as. fort.	id.	5 6	pluie.
S.S.O	O.N.O	id.	id.	id.	3 8	orage.
O.	N.O.	id.	faible.	id.	1 0	pluie.
N.O.	N.O.	id.	id.	nuageux.	1 0	
S.E.	O.N.O	id.	id.	couvert.	1 0	
N.O.	O.N.O	id.	id.	nuageux.	" "	brume épais e.
O.N.O	N.N.O	id.	ass. fort.	peu nuag.	" "	
N.E.	O.	id.	modéré.	id.	" "	brume.
S.E.	N.N.E	id.	faible.	serein.	" "	
N.O.	S.O.	calme.	tr. fort.	nuageux.	" "	pluie.
S.S.E.	S.S.E.	as. fort.	modéré.	couvert.	0 5	petite pluie.
S.E.	S.E.	faible.	faible.	id.	5 0	pluie.
S.S.O.	S.O.	modéré.	modéré.	id.	4 5	pluie.
N.E.	E.N.E	faible.	faible.	nuageux.	1 8	
N.N.O.	N.O.	id.	id.	peu nuag.	" "	
O.	S.O.	id.	id.	couvert.	0 5	
S.S.O.	O.S.O	id.	id.	id.	" "	pluie fine.
S.O.	O.N.O	id.	id.	nuageux.	8 6	
N.O.	S.S.O	id.	id.	peu nuag.	" "	éclipse partielle de soleil, écl., tonn.
N.E.	S.O.	id.	id.	serein.	" "	tonn. et pluie.
S.	O.	as. fort.	ass. fort.	couvert.	" "	pluie la nuit.
O.N.O	J.N.O	id.	id.	nuageux.	14 6	
N.O.	N.	as. faible.	ass. faible	id.	" "	
N.E.	O.N.O			id.	" "	
O.N.O	N.O.			id.	" "	pluie.

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES						OBSERVATIONS THERMO-MÉTRIQUES.		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	A ZÉRO.						Minima.	Maxima.	
	6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.			
1	750 20	749 80	748 26	748 98	748 51	748 43	6°5	15°0	78
2	749 15	749 01	748 87	748 93	748 75	748 36	7 0	18 2	73
3	748 59	748 87	748 87	747 92	748 42	749 07	8 0	24 0	73
4	748 04	748 57	748 14	746 93	745 83	745 89	9 0	27 5	64
5	747 37	747 68	747 70	747 15	746 18	746 72	12 6	24 0	80
6	748 30	747 28	747 10	747 35	747 23	747 92	11 5	24 0	81
7	751 70	752 53	753 66	753 74	754 18	754 96	10 0	22 0	72
8	754 33	755 43	755 41	755 28	754 90	755 78	4 5	15 5	64
9	755 50	755 84	753 48	753 41	752 41	754 53	4 0	22 3	64
10	755 50	751 55	749 36	748 37	747 88	748 38	7 5	26 7	58
11	747 13	747 45	747 03	745 83	745 37	745 51	11 8	24 4	72
12	744 31	744 11	742 51	740 99	741 06	741 51	12 0	21 4	78
13	742 15	742 88	743 08	743 93	744 63	747 07	9 0	18 3	80
14	749 94	750 32	750 62	750 22	749 22	750 35	11 0	17 4	81
15	751 62	751 32	750 75	750 32	749 72	751 71	13 0	23 8	83
16	752 08	752 19	752 54	751 26	754 54	753 71	12 2	25 5	68
17	751 59	751 61	752 11	750 83	750 90	752 21	14 4	23 6	83
18	753 76	751 99	753 84	753 94	754 24	755 62	14 2	21 2	73
19	756 87	757 28	756 95	756 64	757 30	758 04	11 0	26 2	66
20	759 30	758 35	758 33	757 70	757 23	758 65	11 0	27 3	63
21	758 58	758 96	758 56	758 00	759 26	758 01	12 5	28 0	62
22	757 83	756 08	755 26	754 15	753 18	753 40	14 0	31 0	62
23	753 32	753 47	753 87	753 12	754 10	754 63	16 0	24 3	83
24	756 78	756 75	755 80	755 15	755 13	755 27	10 4	24 0	73
25	753 87	753 89	753 41	753 69	754 74	756 18	13 8	20 5	64
26	757 63	758 00	758 13	757 80	757 30	757 80	11 6	22 0	62
27	757 70	758 03	758 50	757 18	758 00	756 70	13 8	23 0	72
28	755 53	755 18	754 35	753 57	753 00	753 00	10 5	27 5	67
29	751 61	751 09	750 47	748 23	747 13	747 20	12 7	33 7	61
30	749 09	749 29	749 49	748 63	750 04	751 50	12 8	20 3	82
	Maximum : 759 30, le 20 à 6 h. du matin.						Max. : + 33°7 le 29.		Moy. :
	Minimum : 740 99, le 12 à 3 h. du soir.						Min. : + 4° le 9.		

de Juin 1873.

VENT DES GIROUETTES.				ETAT du ciel.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
S.O.	S.E.	faible.	faible	couvert.	2 ^m 2	pluie.
S.E.	S.O.	id.	id.	id.	" "	" "
S.E.	S.O.	id.	id.	id.	5 2	pluie.
S.E.	S.	id.	id.	nuageux.	0 5	" "
S.	O.N.O.	id.	id.	couvert.	" "	éclairs, pluie.
S.O.	O.N.O.	as. fort.	ass. fort.	nuageux.	1 2	orage.
N.	N.E.	fort.	id.	tr. nuag.	4 2	pluie, couronne
N.F.	N.N.E.	faible.	id.	nuageux.	" "	(lunaire.)
N.N.E.	N.N.E.	tr.-faible	faible.	peu nuag.	" "	" "
E.N.E.	S.S.O.	id.	id.	clair.	" "	" "
S.S.O.	S.O.	as. fort.	id.	couvert.	" "	pluie.
S.O.	S.	id.	id.	nuageux.	1 4	id.
S.O.	S.O.	id.	id.	id.	0 3	" "
O.S.O.	S.S.O.	f. rt.	as. fort.	couvert.	1 1	pluie.
S.O.	O.	faible.	id.	tr. nuag.	4 0	id.
O.	N.O.	id.	tr.-faible	nuageux.	" "	" "
N.N.O.	N.O.	id.	f.ible.	tr nuag.	3 0	pluie.
S.O.	N.O.	tr.-faible	id.	nuageux.	2 0	" "
N.O.	N.O.	id.	tr.-faible	id.	" "	" "
S.O.	N.E.	id.	as.fort.	id.	" "	" "
N.N.E.	N.O.	id.	tr.-faible	id.	" "	" "
N.N.E.	N.N.O.	id.	id.	id.	" "	orage la nuit.
N.O.	N.O.	faible.	faible.	id.	10 4	orage.
N.N.O.	O.	tr.-faible	tr.-faible	peu nuag.	9 "	" "
N.O.	S.S.O.	fort.	as. f. rt.	couvert.	" "	" "
N.O.	N.N.O.	faible.	faible.	nuageux.	" "	" "
N.N.O.	N.	id.	id.	id.	" "	" "
N.N.O.	N.	tr.-faible	tr.-faible	peu nuag.	" "	" "
N.O.	S.	nul.	nul.	id.	" "	orage la nuit.
O.	S.S.O.	faible.	modéré.	couvert.	7 7	pluie.
					54 ^m 5	

Se. nat.

8

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES						OBSERVATIONS		ETAT HYGROMÉTRIQUE.
	A ZÉRO.						THERMOMÉ- TRIQUES.		
	6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima	
1	751 82	753 14	753 12	752 69	753 42	753 82	13° 6	21° 0	83
2	754 16	754 65	753 02	753 87	753 90	754 52	12 0	25 0	76
3	753 71	755 00	751 88	751 08	749 59	748 97	10 5	27 5	66
4	747 71	749 97	749 54	749 51	751 82	751 29	16 5	22 0	71
5	751 36	751 12	750 83	750 09	749 11	749 61	10 2	28 0	67
6	748 94	749 05	749 40	750 88	750 88	751 88	14 5	30 0	69
7	753 42	754 88	753 58	752 35	752 85	752 73	15 0	31 8	72
8	753 28	754 25	753 55	753 08	752 91	754 43	19 0	19 0	88
9	754 80	755 37	754 87	755 29	755 25	755 44	16 5	27 5	74
10	753 38	753 48	752 55	751 43	731 38	751 05	15 3	29 0	77
11	749 32	748 99	747 82	747 77	746 22	746 75	14 0	29 0	77
12	748 41	747 77	747 92	747 02	747 65	748 64	15 2	21 5	86
13	749 69	749 47	748 35	747 11	746 19	746 57	12 5	25 0	67
14	747 51	748 19	748 61	748 01	749 31	750 05	15 3	20 0	85
15	750 56	752 40	751 45	750 72	751 62	753 17	12 0	22 0	81
16	754 64	755 07	755 65	755 85	755 70	757 65	13 2	24 7	82
17	758 35	758 38	758 21	757 41	756 19	756 46	12 0	28 0	79
18	754 05	753 92	752 76	752 91	753 13	754 05	14 0	30 5	78
19	756 41	756 16	756 53	755 56	756 35	757 55	13 0	28 2	75
20	757 50	757 88	757 23	756 68	755 98	756 58	8 7	26 2	72
21	755 45	755 45	753 12	753 65	753 50	753 60	12 5	32 5	77
22	753 18	753 18	752 51	751 86	751 51	751 98	16 0	35 0	71
23	751 81	752 16	752 88	752 46	752 08	752 96	16 5	30 8	83
24	755 18	753 88	752 56	752 06	753 43	753 78	16 0	27 0	72
25	753 71	753 82	752 95	752 08	751 23	751 48	10 5	31 0	69
26	751 00	750 72	750 10	749 55	750 68	752 46	13 5	33 0	68
27	753 75	754 98	753 51	752 68	752 28	753 32	14 5	24 6	84
28	752 68	750 88	751 70	750 48	750 78	750 48	16 2	24 5	83
29	748 62	749 37	749 68	749 15	748 80	749 36	16 6	32 0	72
30	752 46	753 83	754 12	753 56	753 36	753 56	19 4	32 4	71
31	754 84	754 91	754 69	754 14	754 04	754 16	16 5	33 0	88
	Maximum : 758,38, le 17 à 9 h. du matin.						Max. +35° le 22.		Moy ^{de} :
	Minimum : 746,19, le 13 à 6 h. du soir.						Min. +8 7 le 20.		75

de Juillet 1873.

VENT DES GIROUETTES.				ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
O.	O.N.O	faible.	faible.	couvert.	9 ^m 0	pluie.
O.S.O	N.N.O	id.	id.	nuageux.	" "	
N.O.	S.	id.	modéré.	peu nuag.	" "	
S.S.O.	S.O.	modéré	id.	couvert.	" "	
N.O.	S.S.O.	faible.	faible.	peu nuag.	" "	
S.	O	id.	id.	id.	" "	
N.	S.	id.	id.	id.	" "	orage la nuit.
O.N.O	O.N.O	id.	id.	id.	34 3	orage.
O.N.O	O.N.O	id.	id.	tr. nuag.	" "	
O.N.O	O.	id.	id.	id.	" "	
S.	O.	id.	id.	nuageux.	" "	tonnerre.
O.S.O.	S.O.	id.	id.	couvert.	0 9	pluie.
S.O.	S.S.O.	modéré	modéré.	peu nuag.	" "	pluie la nuit.
S.S.O.	O.	faible.	faible.	couvert.	8 4	pluie.
O.S.O	O.	id.	ass. fort.	nuageux.	2 1	
O.S.O	O.S.O.	id.	faible.	id.	" "	pluie.
O.S.O	O.S.O.	id.	id.	peu nuag.	1 0	
O.S.O	O.N.O	id.	id.	id.	" "	
O.N.O	N.O.	id.	id.	nuageux.	" "	
N.N.O	N.N.O	id.	id.	clair.	" "	
N.N.O	E.	id.	id.	peu nuag.	" "	
E.	E	id.	id.	sercin.	" "	
E.	O.	id.	id.	peu nuag.	" "	pluie.
O.	O.	id.	id.	id.	" "	éclairs et pluie
S.O.	E.	id.	id.	sercin.	" "	[la nuit.
S.E.	N.N.O	id.	id.	nuageux.	" "	orage.
N.O.	O.	id.	id.	couvert.	1 0	orage.
N.E.	N.E.	id.	id.	nuageux.	4 8	orage.
S.E.	S.E.	id.	id.	id.	1 0	orage.
O.	O.	id.	id.	peu nuag.	" "	éclairs au S.
S.E.	S.O.	ass. fort.	id.	clair.	" "	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES						OBSERVATIONS THERMO-MÉTRIQUES.		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	A ZÉRO.						Minima.	Maxima.	
	6 h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.			
1	753 93	754 96	754 84	754 79	754 92	755 60	17°5	22°4	67
2	756 64	757 61	757 34	756 71	756 55	756 61	12 2	25 2	72
3	755 74	756 31	756 83	753 83	754 23	754 92	17 4	25 3	53
4	754 40	753 76	753 53	751 83	751 38	751 28	20 0	25 6	70
5	751 02	751 48	750 73	751 48	750 22	750 93	25 6	32 3	67
6	751 48	751 53	751 85	751 61	751 33	752 86	24 9	32 3	63
7	735 00	734 65	734 91	734 81	734 86	734 41	24 0	30 5	67
8	753 98	753 48	751 34	752 14	751 01	750 41	26 8	35 3	68
9	747 72	747 78	748 86	750 38	750 88	752 83	24 0	24 0	87
10	756 03	756 60	757 86	755 82	754 86	755 25	20 0	21 7	71
11	753 70	754 73	751 67	755 53	753 35	753 80	19 0	20 0	84
12	753 52	753 53	753 57	755 08	756 98	757 54	18 3	22 4	85
13	756 70	755 07	756 73	752 55	753 64	755 04	20 0	26 6	73
14	755 80	756 03	755 51	753 10	753 08	753 31	15 3	26 9	75
15	756 20	756 10	754 92	755 37	753 80	753 58	13 1	29 2	72
16	753 77	753 43	752 41	751 20	751 00	752 21	12 2	33 3	69
17	757 63	757 73	762 80	755 96	753 74	754 98	15 8	23 2	77
18	751 72	750 15	748 34	746 39	746 30	746 51	11 6	24 6	85
19	753 19	750 35	747 69	747 45	747 23	746 35	13 0	21 0	82
20	753 48	752 68	752 36	752 19	752 09	751 69	11 4	23 6	89
21	753 41	753 09	753 00	752 15	751 56	751 57	12 5	26 0	75
22	753 33	752 41	751 96	751 61	751 35	750 33	11 2	27 9	77
23	749 54	750 39	749 08	749 42	749 04	749 44	16 1	26 2	83
24	743 09	747 14	747 53	746 47	746 86	747 97	16 1	39 0	86
25	749 09	750 44	748 80	748 68	748 67	747 98	16 9	29 5	84
26	750 93	751 98	752 00	750 92	751 98	751 06	15 8	26 3	77
27	753 04	752 95	751 94	750 89	749 89	749 92	13 3	25 0	81
28	749 06	750 03	749 30	748 37	748 10	748 74	14 5	22 0	84
29	751 24	751 26	751 14	750 19	750 59	749 93	13 8	18 9	87
30	751 39	750 76	748 26	747 34	747 34	749 45	12 7	18 6	90
31	750 48	751 69	751 84	751 17	751 38	752 87	12 6	22 3	92
	Maximum : 762 80, le 17 à midi.						Max. : + 35°3 le 8.		Moy. : 77
	Minimum : 746 35, le 19 à 9 h. du soir.						Min. : - 11° le 22.		

d'Août 1873.

VENT DES GIROUETTES.				ETAT du ciel.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
N.O.	N.O.	faible.	ass. fort.	peu nuag.	0 0	
N.O.	N.O.	id.	tr.-faible	id.	0 0	
N.O.	N.	tr.-faible	id.	serain.	0 0	
N.E.	N.O.	faible.	faibl.	id.	0 0	
N.	N.O.	id.	id.	clair.	0 0	
N.	O.	calme.	cala e.	id.	0 0	
O.	O.N.O.	id.	id.	id.	0 0	
S.	O.N.O.	ass. fort.	fort.	nuageux.	0 0	tonn. et plu e.
S.O.	N.N.O.	id.	faible.	couvert.	0 0	orage.
O.	N.N.E.	faible.	as. fort.	nuageux.	17 4	
S.O.	S.S.O.	as. fort.	id.	couvert.	0 0	
S.O.	S.	id.	tr.-faible	nuageux	0 0	
S.S.O.	S.O.	tr.-faible	id.	peu nuag.	2 0	
S.O.	N.O.	id.	id.	id.	0 0	
E.	N.N.O.	id.	id.	serain.	0 0	
S.S.E.	S.O.	id.	id.	peu nuag.	0 0	
N.O.	N.O.	modéré.	modéré	couvert.	0 0	
N.E.	N.O.	faible.	faible.	id.	0 0	petite pluie.
S.	S.O.	modéré.	modéré.	id.	3 0	
S.O.	O.	faible	id.	nuageux.	0 0	
S.	S.O.	id.	faible.	couvert.	0 0	
S.E.	S.O.	modéré.	id.	peu nuag.	0 0	
S.O.	S.O.	id.	fort.	tr.-nuag.	4 0	plu e
S.E.	O.	faible.	modéré.	couvert.	0 0	orage à 6 h. du
S.S.O.	S.O.	as. fort.	tr.-fort.	id.	7 6	orage.
S.O.	S.O.	modéré.	faible.	peu nuag.	13 0	
N.E.	N.O.	faible.	modéré	nuageux.	0 0	
S.S.O.	S.O.	as. fort.	fort.	id.	0 0	pluie de 4 à 2 h.
O.S.O.	O.S.O.	id.	id.	couvert.	4 0	
S.O.	S.O.	faible.	faible.	id.	0 3	pluie.
O.	O.	ss. fort.	modéré	id.	15 0	pluie.
					65°0	

Sc. nat.

9

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES						OBSERVATIONS		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	A ZÉRO.						THERMOMÈ- TRIQUES.		
	6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima.	
1	731 31	751 30	730 16	750 86	750 06	749 09	15° 1	25° 0	80
2	748 25	749 63	749 95	749 92	749 61	751 57	14 7	21 6	86
3	751 25	752 17	751 93	752 09	751 27	754 27	12 8	19 5	89
4	753 25	754 87	754 17	753 94	753 28	754 12	8 2	19 6	82
5	753 02	752 29	750 71	751 81	750 24	750 81	5 4	18 1	78
6	749 62	749 39	749 23	749 91	749 54	748 50	7 0	17 2	83
7	750 60	751 12	750 10	751 75	749 82	748 63	5 3	17 3	79
8	746 70	746 73	748 43	749 82	749 53	748 85	8 6	18 4	85
9	752 64	753 13	752 48	751 49	751 65	750 69	9 7	19 4	77
10	748 72	750 93	752 31	752 24	753 46	753 75	9 8	20 6	81
11	752 63	752 48	752 91	752 22	751 31	751 09	13 0	21 4	86
12	951 79	751 31	751 09	750 07	748 33	749 05	13 2	24 6	79
13	748 78	748 63	747 99	747 13	746 30	746 43	11 4	24 6	85
14	748 41	747 39	747 36	747 45	748 38	747 96	9 8	19 5	88
15	744 72	742 74	743 63	743 58	745 13	746 07	9 7	15 5	85
16	747 82	748 77	749 90	749 27	748 92	747 73	9 4	16 8	86
17	750 78	752 52	752 87	750 65	751 91	750 67	9 7	18 3	87
18	753 51	753 57	754 37	754 76	753 44	753 53	12 5	21 7	83
19	753 59	757 34	757 85	757 25	757 45	757 81	12 0	19 3	84
20	757 61	758 25	758 54	757 97	757 73	576 35	10 7	23 2	84
21	756 47	757 73	756 83	756 29	756 64	756 49	10 7	24 0	78
22	758 49	758 39	759 32	759 65	759 37	759 51	13 2	15 2	82
23	759 12	753 60	758 37	758 65	757 50	757 91	4 8	17 6	73
24	757 14	757 53	755 53	751 51	755 52	756 05	6 0	17 4	77
25	755 79	756 34	755 75	752 35	750 72	749 75	4 7	19 5	79
26	753 63	755 66	751 54	754 32	754 94	753 76	3 1	20 7	84
27	751 83	752 59	752 26	752 79	752 51	751 96	4 8	23 1	89
28	751 74	751 64	751 41	752 16	751 59	750 67	10 6	23 0	72
29	753 74	753 46	753 22	753 50	753 61	752 84	11 7	20 5	85
30	753 44	754 34	753 84	753 53	753 68	753 15	11 3	23 2	76
Maximum : 759,63, le 22 à 3 h. du soir.							Max. +25° le 1.	Moyen :	
Minimum : 749,74, le 15 à 9 h. du matin.							Min. +4 7 le 2°.	82	

de Septembre 1873.

VENT DES GIRQUETTES.				ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
S.O.	S.O.	faible.	faible.	nuageux.	4 0	
O.N.O.	O.	id.	id.	id.	8 0	pluie.
O.N.O.	N.O.	id.	id.	id.	" "	
O.N.O.	N.O.	id.	id.	peu nuag.	" "	
O.	N.O.	id.	modéré.	clair.	" "	brum. le matin.
N.O.	N.	id.	faible	id.	2 0	
O.	S.O.	id.	id.	nuageux.	" "	
S.O.	S.O.	fort.	modéré.	couvert.	2 4	pluie.
S.S.E.	S.S.O.	modéré.	id.	nuageux.	" "	
O.S.O.	O.	fort.	ass. fort.	id.	" "	
S.S.O.	S.S.O.	id.	fort.	id.	" "	
S.S.O.	N.	faible.	modéré.	id.	" "	
S.S.O.	O.	id.	faible.	nuageux.	1 0	orage dans la s.
O.N.O.	S.N.E.	id.	id.	couvert.	42 5	pluie.
S.S.O.	S.O.	modéré	ass. fort.	nuageux.	22 1	brouill. et pluie.
S.O.	O.N.O.	fort.	modéré.	id.	2 5	pluie.
S.	O.	faible.	faible.	couvert.	4 1	pluie.
O.	S.S.O.	id.	id.	nuageux.	1 0	pluie.
N.O.	N.O.	id.	id.	id.	3 4	
S.S.E.	S.E.	id.	id.	peu nuag.	" "	
O.N.O.	N.E.	id.	id.	id.	" "	
N.E.	N.E.	id.	id.	nuageux.	" "	
N.	N.E.	id.	id.	id.	" "	
N.E.	N.E.	id.	id.	clair.	" "	
N.	S.E.	id.	id.	serain.	" "	
N.E.	E.	id.	id.	id.	" "	
S.S.E.	N.N.O.	id.	id.	id.	" "	
S.S.E.	O.	id.	id.	id.	" "	
S.S.E.	N.O.	id.	id.	nuageux.	" "	
O.N.O.	S.	id.	id.	peu nuag.	" "	
					92 7	

DATE.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES						OBSERVATIONS		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	A ZÉRO						THERMO- MÉTRIQUES.		
	6 h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima.	
1	752 03	753 33	754 30	753 25	753 75	754 35	10 7	23 0	82
2	754 95	754 85	753 10	753 84	752 37	753 02	18 0	23 0	89
3	753 99	753 62	752 65	752 73	751 90	751 10	11 5	21 0	87
4	751 23	751 52	750 87	749 00	749 30	751 37	15 0	23 0	85
5	751 74	751 89	752 42	753 00	753 88	753 00	14 5	21 7	92
6	756 52	755 94	754 00	753 78	753 44	752 74	13 0	20 8	83
7	750 86	750 14	748 00	747 55	747 26	747 94	10 0	21 0	85
8	746 96	748 53	748 76	748 76	748 98	749 02	11 0	13 9	93
9	750 60	752 91	750 72	751 51	755 01	753 31	3 5	11 2	79
10	752 81	753 51	752 86	753 71	753 93	754 04	1 5	14 3	79
11	753 91	751 15	753 60	754 28	753 88	754 13	7 0	15 0	92
12	751 45	751 65	730 05	749 00	749 15	748 12	6 5	19 5	83
13	749 11	748 92	749 30	745 88	746 92	748 09	10 2	20 2	82
14	749 87	751 54	751 01	750 70	750 52	750 82	6 3	12 9	73
15	750 46	51 31	750 59	750 17	750 33	751 54	2 0	13 0	83
16	751 66	751 05	751 16	751 24	751 24	752 25	0 2	13 4	84
17	752 42	753 27	752 77	752 39	752 15	752 27	1 5	10 4	88
18	751 65	751 55	752 19	751 91	752 19	753 69	2 2	10 3	91
19	755 27	757 28	756 74	755 93	7 6 76	756 72	4 5	13 8	89
20	756 89	753 71	753 69	750 48	750 18	751 49	2 6	13 2	86
21	753 51	754 51	753 79	752 89	751 80	749 80	1 6	9 6	79
22	745 32	745 89	745 67	744 39	744 24	741 97	2 2	15 0	83
23	739 33	739 11	736 70	736 88	736 48	737 41	11 4	16 8	84
24	735 89	734 20	732 71	732 69	736 30	739 45	8 5	12 2	85
25	740 81	741 92	742 41	742 47	743 56	743 61	3 2	11 2	82
26	745 31	747 02	748 53	748 50	745 47	749 87	4 7	12 8	82
27	734 41	756 73	755 49	757 70	758 66	758 55	0 6	9 3	87
28	755 05	759 95	759 61	758 30	758 23	757 83	1 5	8 1	81
29	754 82	753 87	752 76	752 53	752 86	752 87	0 2	6 1	87
30	748 95	748 86	747 72	746 24	747 94	747 19	2 5	10 9	83
31	747 94	747 95	748 83	748 34	748 34	747 96	3 8	9 6	77.
	Maximum : 759 93, le 28 à 9 h. du matin.						Max. : + 25° le 4.		Moy. : 85
	Minimum : 732 69, le 24 à 3 h. du soir.						Min. : - 0 6 le 27.		

d'Octobre 1873.

VENT DES GIROUETTES.				ETAT, du ciel.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
S. S.O.	S.	modéré	faible.	nuageux.	0 0	
S. E.	S. E.	faible.	id.	id.	0 0	
S. E.	S. E.	id.	nul.	id.	0 0	brouillard.
S. E.	S. O.	id.	faible.	id.	0 0	
O.	O.	modéré.	id.	couvert.	5 5	pluie.
N. O.	F.	faible.	modéré	id.	0 0	
S. E.	O.	id.	id.	id.	2 9	tonn. et pluie.
O.	S. O.	id.	tr.-faible	id.	7 2	pluie.
N. O.	N.	modéré.	modéré	peu nuag.	2 0	
S. E.	N.	faible.	faible.	id.	0 0	
S. E.	S. O.	id.	id.	id.	0 0	
S.	S. O.	id.	id.	id.	0 0	
S. S. O.	N. O.	id.	fort.	tr.-nuag.	1 0	pluie
S. O.	N. O.	tr.-faible	tr.-faible	nuageux.	0 0	
N. O.	N. N. E.	id.	id.	id.	0 0	brouillard.
N.	N.	id.	faible.	id.	0 0	léger bro. il ser.
N. E.	N. E.	faible	tr.-faible	sombre.	0 0	
N.	N.	tr.-faible	id.	id.	0 0	brouillard.
N.	N. E.	id.	faible.	nuageux.	0 0	brouillard.
S.	S. O.	id.	id.	couvert.	1 4	
N. O.	N. O.	id.	tr.-faible	id.	0 0	
S. O.	S. O.	modéré.	fort.	id.	1 2	
S. O.	S. O.	tr.-fort.	ou agan.	id.	14 6	pluie.
S. E.	S. O.	modéré	tr. fort.	id.	17 3	pluie.
S.	S. O.	faible.	faible.	nuageux.	2 2	
O.	S. O.	id.	av. fort.	id.	1 9	
S.	O.	id.	faible.	id.	0 0	
N.	N.	id.	modéré.	id.	0 0	
N.	N.	id.	faible.	couvert.	0 0	
N.	N.	id.	id.	id.	0 0	
S. O.	O. S. O.	id.	id.	id.	0 0	

57⁴

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES						OBSERVATIONS		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	A ZÉRO.						THERMO- MÉTRIQUES.		
	6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima.	
1	744 50	743 57	740 24	739 24	740 32	740 27	4°5	12°3	78
2	740 24	739 94	739 30	738 76	738 86	738 36	6 5	9 3	85
3	738 78	738 75	738 74	737 36	739 33	739 83	1 0	11 1	88
4	743 35	743 65	743 74	741 63	744 33	743 55	3 2	10 2	92
5	743 35	743 83	743 72	744 21	744 61	742 25	5 0	14 1	85
6	743 83	743 28	741 61	739 82	745 61	746 34	4 0	12 4	89
7	747 67	748 11	747 14	746 12	748 43	749 17	3 0	8 9	92
8	749 39	749 44	748 21	747 82	746 51	746 80	2 5	13 2	93
9	746 00	747 20	747 97	747 10	749 00	750 10	4 0	12 8	93
10	753 13	753 10	754 79	754 01	754 26	754 24	3 5	10 4	93
11	753 83	753 11	752 11	751 58	751 22	751 02	3 5	7 8	90
12	751 42	752 33	750 10	749 97	750 22	750 02	1 0	11 8	91
13	749 34	749 25	748 02	748 10	748 24	747 12	2 5	13 8	87
14	745 23	744 82	744 11	744 23	745 72	747 42	2 0	12 0	87
15	750 54	751 83	751 30	753 13	754 06	754 38	0 6	10 6	83
16	757 55	758 22	758 25	758 02	758 42	756 80	- 3 0	10 7	78
17	759 65	759 55	758 28	758 40	758 85	758 51	1 5	10 5	81
18	758 57	757 92	757 52	756 92	756 84	753 95	0 2	5 2	77
19	754 90	753 95	758 35	758 00	753 05	758 59	- 2 6	5 5	84
20	753 68	754 05	754 00	758 69	758 19	759 07	- 1 5	1 4	88
21	753 13	758 68	752 68	751 70	751 72	752 00	- 1 5	3 0	86
22	747 75	742 91	741 12	740 60	744 09	744 54	0 0	12 2	87
23	747 09	746 25	745 90	745 30	745 77	749 34	6 0	14 0	84
24	752 37	752 49	752 26	753 16	752 91	754 33	9 0	10 5	88
25	756 41	757 13	757 48	756 16	757 59	756 26	7 0	11 5	88
26	754 29	753 79	752 96	751 10	749 60	749 11	9 0	14 5	75
27	749 30	749 10	745 88	744 51	745 11	747 13	8 0	11 2	79
28	751 29	752 69	753 69	754 09	754 72	755 07	7 0	9 6	84
29	754 37	754 86	754 65	751 98	752 07	750 15	5 0	11 8	87
30	755 21	751 60	751 65	752 14	756 16	758 20	6 0	8 5	77
	Maximum : 759 63, le 17 à 6 h. du matin.						Max. : - 14°5 le 26.		Moy. :
	Minimum : 737 36, le 3 à 3 h. du soir.						Min. : - 3° le 16.		86

de Novembre 1873.

VENT DES GIROQUETTES.				ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
S.	S.	faible.	très-fort	couvert.	0 0	
N.E.	S.O.	id.	faible.	id.	3 4	
S.O.	S.E.	id.	id.	id.	1 1	pluie.
S.E.	S.O.	id.	id.	id.	2 3	brumeux.
S.	S.E.	id.	faible.	nuageux.	" "	
O.	S.O.	id.	id.	couvert.	" "	pluie.
S.	S.O.	id.	nul.	nuageux.	1 2	pluie.
S.	S.O.	id.	modéré	id.	5 2	pluie.
S.	S.O.	id.	tr.-faibl.	id.	6 0	pluie.
S.	S.E.	tr.-faible	modéré.	id.	0 5	
S.E.	S.E.	modéré	id.	peu nuag.	" "	
S.E.	S.E.	tr.-faible	faible.	sercin.	" "	
S.E.	S.E.	faible.	id.	id.	" "	
S.E.	S.E.	id.	id.	id.	" "	
N.E.	N.E.	fort.	modéré.	id.	" "	
N.	N.O.	faible.	faible	peu nuag.	" "	
N.O.	N.O.	id.	id.	id.	" "	
N.O.	N.	id.	id.	couvert.	" "	
N.	N.E.	faible.	faible.	peu nuag.	" "	
S.O.	O.	id.	id.	nuageux	" "	
S.O.	S.O.	tr.-faible	tr.-faible	id.	" "	
O.	O.	fort.	fort.	couvert.	4 0	pluie.
N.O.	O.	modéré.	modéré.	id.	" "	
O.	O.	faible.	faible	id.	2 3	pluie.
S.	S.	id.	id.	id.	" "	
S.O.	S.O.	id.	id.	sombre.	" "	flocons de neige
O.	O.	id.	id.	nuageux.	2 4	
O.	O.	fort.	id.	id.	2 9	
S.O.	O.	faible.	id.	id.	" "	pluie.
S.O.	O.	ass. fort.	modéré.	couvert.	2 6	vent violent la [nuit.]

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES						OBSERVATIONS		ETAT HYGROMÉTRIQUE.
	A ZÉRO.						THERMOMÉ-		
	6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima.	
1	763 82	765 42	764 97	764 21	765 24	766 32	0° 0	7° 4	87
2	766 06	767 11	766 33	764 44	765 99	763 49	- 3 5	3 8	86
3	765 49	766 91	764 19	764 72	765 36	765 96	- 4 0	4 8	83
4	766 41	765 99	765 04	765 59	766 41	765 41	0 2	4 6	84
5	764 34	764 14	762 96	762 24	763 19	761 84	1 0	3 2	91
6	760 64	761 64	760 71	760 21	762 29	761 36	- 0 5	2 1	96
7	764 46	764 36	763 74	763 39	763 91	764 06	- 2 3	4 6	90
8	765 38	765 22	765 44	765 26	764 63	765 56	- 5 3	2 4	85
9	765 98	765 78	764 39	763 94	763 23	762 71	- 7 0	0 4	73
10	762 01	762 41	762 06	761 64	762 53	763 01	- 8 0	2 0	76
11	762 93	763 98	762 93	762 66	762 24	762 04	- 8 0	1 8	66
12	762 08	763 16	763 16	763 06	763 26	763 33	- 7 0	0 6	76
13	763 83	764 01	764 16	762 79	764 33	764 01	- 1 0	1 2	88
14	762 46	762 21	762 31	761 41	761 06	760 68	0 *	0 9	89
15	760 18	760 56	761 56	761 26	761 44	762 44	- 2 0	- 1 0	88
16	760 18	760 06	7 8 08	767 42	767 02	767 89	- 1 0	3 2	94
17	758 49	759 42	759 01	758 27	759 27	759 65	- 3 5	10 2	93
18	759 69	759 89	759 44	759 39	759 59	759 35	6 0	7 6	89
19	756 05	756 28	753 66	751 38	750 29	750 06	2 5	6 9	91
20	751 28	752 29	752 29	752 59	753 60	754 78	1 3	9 2	89
21	757 64	758 72	759 87	759 86	760 00	759 24	1 0	0 7	87
22	758 67	758 97	758 67	757 90	757 62	758 77	4 1	7 0	90
23	759 11	759 59	759 67	759 07	759 17	759 17	4 2	6 9	84
24	757 87	758 87	759 02	7 8 95	759 45	759 74	4 5	9 0	93
25	759 64	760 65	759 95	759 35	759 55	759 57	4 8	7 6	93
26	757 04	757 57	757 12	756 35	756 50	756 98	0 0	6 4	89
27	753 60	752 72	751 48	749 58	744 51	748 06	- 0 6	8 2	87
28	752 67	753 62	754 83	755 20	756 20	757 39	- 0 2	1 7	89
29	753 90	755 67	754 23	753 74	752 35	752 55	- 5 6	4 6	89
30	752 39	753 39	753 27	752 87	752 10	751 93	- 6 2	4 2	78
31	750 40	749 75	749 45	749 95	755 47	754 87	- 6 0	5 6	87
	Maximum : 767,11, le 2 à 9 h. du matin.						Max. +10°2 le 17.		Moyt : 87
	Minimum : 748,07, le 27 à 9 h. du soir.						Min. - 8° le 10.		

de Décembre 1873.

VENT DES GIROUETTES.				ETAT du ciel.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
N.	N.	faible.	ss. fort.	peu nuag.	0 ^m 2	
N	N.	id.	faible.	nuageux.	" "	
N.E.	N.	id.	id.	peu nuag.	" "	
N.E.	N.	id.	id.	couvert.	" "	
S.E.	S.S.E.	id.	id.	id.	" "	
O.	N.O.	id.	id.	id.	" "	
N.	N.N.E.	id.	id.	serein.	" "	
N.	N.E.	calme.	tr.-faible	id.	" "	
N.E.	N.E.	faible	faible.	id.	" "	
N.E.	N.E.	id.	id.	id.	" "	
N.E.	N.E.	id.	id.	id.	" "	
E.	E.	id.	id.	peu nuag.	" "	
E.S.E.	E.S.E.	id.	id.	couvert.	" "	
E.S.E.	E.S.E.	id.	id.	id.	" "	
O.	O.	id.	id.	id.	" "	
S.	O.	fort.	fort.	id.	" "	
O.	O.	faible.	faible.	id.	" "	
O.	O.	id.	id.	id.	" "	
E.S.E.	E.S.E.	id.	id.	id.	" "	
O.	O.	id.	id.	id.	" "	
O.	O.	id.	id.	id.	" "	
O.	O.	id.	id.	id.	" "	
S.O.	S.O.	id.	id.	id.	" "	pluie.
O.	O.	id.	id.	id.	" "	pluie.
S.E.	S.E.	id.	id.	id.	1 2	
E.	E.	id.	id.	peu nuag.	" "	
S.	O.	calme.	calme.	id.	" "	
S.E.	E.	id.	id.	nuageux.	" "	
S.E.	S.E.	id.	id.	couvert.	" "	
S.E.	S.E.	id.	id.	serein.	" "	
S.E.	S.E.	fort.	faible.	nuageux.	" "	

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

TROISIÈME PARTIE.

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

VINGT-SEPTIÈME VOLUME

TOME VII DE LA 2^e SÉRIE.

—
1873.

MEMBRES DU BUREAU.

		MM.
Président.....		A. CHALLE.
Vice-Présidents.....	}	A. CHÉREST.
		G. COTTEAU.
Vice-Président honoraire.....		M. QUANTIN.
Secrétaires.....	}	H. MONCEAUX.
		A. SAVATIER-LAROCHE
Archiviste		E. LORIN.
Trésorier.....		CH. JOLY.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1873.

III.

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

Janvier, Février, Mars, Avril, Mai et Juin.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1873.

PRÉSIDENTE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.
Après cette lecture, M. le Président donne connaissance de la correspondance.

— Dans une première lettre, M. le Ministre de l'Instruction publique annonce à la Société l'envoi gratuit de la *Romania*, nouveau recueil destiné à encourager l'étude de la langue romane, trop négligée jusqu'ici par les érudits.

— Dans une seconde lettre, M. le Ministre donne avis aux membres de la Société que la réunion annuelle des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne au mois d'avril.

La séance générale dans laquelle seront distribués les en-

couragements accordés aux Sociétés, aura lieu le 19 avril, sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique. Cette séance sera précédée, les 16, 17 et 18 avril, de la lecture des Mémoires envoyés à chaque section par les membres des Sociétés savantes.

— M. le Ministre donne avis en même temps que, sur la proposition des trois sections du Comité des travaux historiques, le décret du 30 mars 1869, relatif aux concours académiques, a été rapporté, et qu'il a été décidé qu'à partir de 1873 une somme de 3,000 fr. serait mise annuellement à la disposition de chacune des sections du Comité, pour être distribuée, à titre d'encouragement, soit aux Sociétés savantes des départements, soit aux savants dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire, de l'archéologie et des sciences.

A l'occasion des réunions annoncées, des billets de chemins de fer à prix réduits seront mis à la disposition des membres des Sociétés savantes, et la liste des personnes déléguées par chaque Société devra être adressée au Ministère avant le 4^{er} avril.

M. le Président invite en conséquence les membres de la Société qui ont l'intention d'assister aux réunions, à se faire inscrire auprès de M. le Secrétaire.

Il exprime, en même temps, son étonnement et ses vifs regrets de la suppression des concours académiques, qu'avait institués le décret du 30 mars 1869, et qui en créant, pour les productions les plus remarquables qui auraient été publiés dans le ressort de chaque académie, des prix qui leur devaient être décernés par un jury composé de délégués des sociétés savantes de la circonscription, sous la présidence du recteur, avait commencé si utilement l'œuvre, alors vantée

par tous, de la décentralisation scientifique et littéraire. Ce régime a été mis en pratique, avec un grand succès, en 1869. Comment peut-il être délaissé et supprimé par ceux qui alors se disaient partisans déclarés de la décentralisation? Et, à défaut de motifs avouables pour ce retour à la vieille routine de la centralisation absolue des choses intellectuelles, est-ce une justification sérieuse, que de dire que ce retour a été demandé par les trois sections du comité des travaux historiques? Que ce comité, composé presque exclusivement de savants de Paris, désire avoir la haute main sur les encouragements aux travaux de la province, réduits, d'ailleurs, aujourd'hui à une si humiliante proportion, cela peut se comprendre. Mais convenait-il de céder aveuglement à cet esprit d'envahissement et d'absorption?

— M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le docteur De Smyttère, adressant sa démission de membre titulaire, motivée sur son prochain départ d'Auxerre. M. le Président, en exprimant, au nom de l'Assemblée, tous ses regrets de l'éloignement de notre savant collègue, propose de lui conférer le titre de membre correspondant.

M. De Smyttère a déjà rendu de nombreux services à la Société en faisant dans les archives de Lille des recherches de pièces intéressant l'histoire de la Bourgogne. Notre collègue, se fixant définitivement dans le Nord, pourra nous continuer son bienveillant concours. La proposition de M. Challe est accueillie favorablement, et M. De Smyttère est élu membre correspondant à l'unanimité.

Dons: Il est fait don des objets suivants pour le Musée départemental:

1° Fragment d'un petit édicule en terre blanche dite de

Moulins, trouvé à Crain (Yonne), dans le puits où l'on a déjà recueilli les nombreux débris de sculpture conservés au Musée lapidaire sous les n^{os} 24, 25, 26 et 28. (Don de M. Labruno, architecte à Auxerre).

2^o Petite écuelle ou petit couvercle en terre rougeâtre assez fine, trouvé à Auxerre dans la sablière Saint-Amatre, époque gallo-romaine. (Don de M. Cotteau).

3^o Un grand pot, à panse ovoïde, large goulot, anses cassées en grès-cérame, avec l'inscription suivante, gravée à la pointe sous la couverture : « *Fait à la Marinière le 19 septembre 1810.* » La Marinière est un hameau de la commune de Treigny. (Don de M. Monceaux).

4^o Deux marteaux en fer à marquer les cuirs, l'un portant le nom d'Auxerre, l'autre celui de Vermenton.

5^o Lampe antique à 4 becs en bronze, trouvée dans le département. (Dons de M. Mignot).

6^o Portrait à mi-corps de M^{lle} d'E..., tableau à l'huile peint par Steuben en 1836, donné par Mme la marquise de Blocqueville.

7^o Divers objets antiques trouvés dans les fouilles du chemin de fer de Châlons sur la commune de Sens, entre Sens et Saint-Clément.

Ces objets comprennent :

1^o Fer de javelot très oxydé ;

2^o Divers débris d'instruments en fer ;

3^o Débris de crâne trouvés avec lesdits objets ;

4^o Un umbo en cuivre provenant d'un bouclier.

Ces différentes pièces sont adressées au nom de M. Boitelle, ancien préfet de l'Yonne, président du Conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer de Châlons.

Nomination de membres titulaires. — MM. le comte de Chastellux, Garlandier et Eugène Leblanc-Duvernoy, présentés à la séance de décembre, sont ensuite successivement admis comme membres titulaires.

Présentations. — M. Marchand (Henri), rédacteur du journal *La Bourgogne*, est présenté comme membre titulaire par MM. Rouillé et Challe. Il sera statué sur cette nomination conformément au règlement.

Communications. — M. Mignot présente un échantillon de la curieuse plante dite herbe ou barbe de Saint-Moré, et qui a été le sujet d'une légende bien connue, dont M. Moreau rappelle les principaux traits.

M. Cotteau communique ensuite, au nom de M. Foucard, des silex taillés recueillis au-dessus des sablières de Saint-Amatre, entre le sable et l'humus. Ces silex, associés à des débris de poterie cuite grossièrement, appartiennent sans nul doute à l'époque préhistorique. Ils présentent le type de ceux de Saint-Acheul, première période des silex taillés, dont il n'avait point encore été trouvé d'exemplaires dans le département. Ils seraient de la même époque que les silex signalés à Saint-Aubin, par M. Bazin, notre collègue.

Les débris de poterie trouvés en même temps paraissent remonter à une époque moins ancienne.

— M. Poncelet communique à la société un objet antique appartenant à une personne d'Auxerre et trouvé dans le faubourg Saint-Martin. C'est une perle en terre cuite noire, percée d'un trou, pour y faire passer un ruban, et couverte d'une inscription latine, que reproduit la figure suivante :



M. Poncelet croit que c'était un talisman pour se préserver de l'ivresse.

La séance est terminée par le rapport de M. Cotteau sur la partie géologique et stratigraphique du grand travail entrepris par M. de Longuemar, notre collègue, sur les terrains du département de la Vienne, et par celui de M. Challe, sur l'étude géologique et agronomique de ce département, par le même auteur.

Voici le texte de ce dernier rapport :

En 1852, le ministre des travaux publics appela l'attention des préfets sur l'œuvre importante des cartes géologiques-agronomiques départementales, dont l'exécution commençait déjà sur plusieurs points de la France. MM. Dufresnoy et Elie de Beaumont, qui avaient été appelés à rédiger le programme de ces travaux, le faisaient précéder des observations suivantes :

« Le sous-sol est ordinairement l'objet direct et souvent
 « unique de la géologie, qui fait abstraction de la terre végétale.
 « La terre végétale est généralement l'objet direct et souvent
 « unique des études des agronomes, surtout de ceux qui
 « sont étrangers à la géologie. Mais le sol et le sous-sol ont
 « entre eux de nombreux rapports, et le sous-sol influe puis-
 « samment sur la nature de la terre végétale et sur tout ce qui
 « s'y passe. Les végétaux croissent sous l'influence combinée
 « du sol et du sous-sol, et une carte agronomique est, par suite,
 « une sorte de corollaire de la carte géologique de la contrée à
 « laquelle elle se rapporte. Si la végétation dépend de la nature
 « du sol, c'est en partie parce qu'elle dépend essentiellement
 « de la nature des eaux qui baignent la racine des végétaux.
 « Or, l'abondance, la teneur chimique et le mode de filtration
 « des eaux dont la terre végétale est plus ou moins pénétrée,
 « dépendent presque nécessairement de la nature du sous-sol,
 « en même temps que de celle du sol. La terre végétale, quoi-
 « qu'elle ait souvent une origine indépendante du sous-sol et
 « qu'elle ait été modifiée par les travaux des hommes, a ce-

« pendant toujours de nombreux rapports avec le sous-sol.
« Elle reste la même tant que le sous-sol ne varie pas. Elle
« varie lorsque le sous-sol change. »

M. Scipion Gras, qui vient de publier un traité sur la géologie-agronomique, détermine, comme le but utile de cette science, l'art de choisir, pour chaque parcelle de terre, les cultures qui lui conviennent le mieux, en ayant égard à la fois à la nature minéralogique du sol, à sa position topographique, au climat, et en général à toutes les conditions physiques dans lesquelles les lieux sont placés.

Nous avons eu pour le département de l'Yonne de précieux spécimens de ce genre d'études, qui embrassaient à la fois le sol et le sous-sol, et qui sont indépendants de la carte purement géologique, qu'en 1837 avait commencée M. Payen sur une commission du ministre, et qui, définitivement exécutée, après la mort de cet ingénieur, par MM. Leymerie et Raulin, en exécution de délibérations du Conseil général, a été publiée en 1858, avec la savante description qu'ils ont intitulée: *Statistique géologique du département de l'Yonne*.

En 1843, M. de Longuemar, qui habitait alors notre département, avait publié sous le titre d'*Etude géologique sur les terrains de la rive gauche de l'Yonne dans les arrondissements d'Auxerre et de Joigny*, un savant et excellent travail, où il décrivait à la fois le sol et le sous-sol, en faisant remarquer, dans un judicieux avant-propos, que les avantages qu'il devait tirer les agriculteurs et les éleveurs de bétail de la connaissance approfondie de ces deux couches de terrain, et d'un tableau fidèle de la végétation et des cultures variées du pays qui les environnait, n'étaient pas moindres que ceux que procurerait au tuilier, au potier, au foulonnier, à l'ocrier, au chauxfournier, au carrier, aux architectes et entrepreneurs, la connaissance exacte des sous-sols et des matériaux qu'ils en pouvaient extraire. On y trouve, en effet, des chapitres qui traitent de la surface des terrains, des eaux de source, des cours d'eau et des eaux de puits, de la pénétration des eaux pluviales dans les profondeurs du sol, et de la végétation des diverses zones de terrain de la contrée que l'auteur décrivait.

Quelques années après, M. Belgrand, qui, alors ingénieur de l'arrondissement d'Avallon, préludait par de profondes études aux magnifiques travaux qu'il a produits depuis que ses talents ont été appelés à se montrer sur un plus vaste théâtre, publiait une carte agronomique et géologique de cet arrondissement, avec une notice étendue où il traitait successivement de la description géologique des terrains, des faits intéressant l'agriculture de la contrée, de ses diverses cultures, de leur état et de leurs besoins, des irrigations, des engrais, des amendements, des vignes, des forêts, du bétail, des terrains improductifs, et des améliorations possibles sur ces divers objets. Ce beau travail, qui a paru dans l'*Annuaire de l'Yonne* en 1830 et 1831, n'a pas été sans une grande influence sur l'essor qu'a pris l'agriculture dans cet arrondissement, spécialement sur l'extension des prairies d'embauche et l'élève du bétail.

Vers cette époque, M. de Longueumar avait transféré sa résidence dans le département de la Vienne, et, en même temps qu'il avait apporté à la Société des Antiquaires de l'ouest une puissante et féconde coopération dans ses travaux historiques et géologiques, son activité savante s'était aussi tournée vers l'étude spéciale, au double point de vue géologique et agronomique, des terrains de ce département. En 1837, il offrait de se charger d'exécuter, pour le compte du département, un travail complet sur cette matière; ses offres étaient acceptées et des crédits successifs étaient votés pour subvenir aux frais nécessités par cette longue étude. Sept ans après, il présentait au Conseil général la carte générale d'ensemble du département, dressée à l'échelle de 1/160,000, réduction exacte de sa minute détaillée. Accueillie avec une vive satisfaction, elle était soumise par le Ministre à M. Elie Beaumont qui lui donnait une éclatante approbation, et le jury international l'honorait d'une mention honorable à l'exposition universelle de 1857.

Le mémoire explicatif de cette grande opération suivit sans interruption. En 1867, le Conseil général en votait l'impression. Le premier volume, comprenant la description physique et géologique, dont M. Cotteau vient de vous rendre compte, parut en 1870. La publication du second, qui traitait spécialement

de l'agronomie au point de vue des rapports de la géologie avec la culture et l'industrie locales, a été retardée par les événements. Il vient de paraître, et, dans sa courtoisie d'ancien compatriote et de membre correspondant de votre Société, M. de Longuemar a bien voulu alors vous offrir un exemplaire complet de cet important travail, avec l'allas des cartes et coupes.

Le contenu de ce second volume a pour nous un intérêt à la fois scientifique et pratique. Le sol du département de la Vienne est en effet assez semblable au nôtre. Pas plus que nous, il ne contient de terrains de transition. Mais, comme le nôtre, il embrasse, avec une certaine partie de terrain granitique, et sauf les restrictions que vient d'énumérer M. Cotteau, toute la gamme des terrains secondaires, lias, calcaires jurassiques et crétacés, puis des terrains tertiaires et les terrains alluvius des vallées.

L'auteur décrit d'abord l'aspect, la composition et les qualités positives ou négatives du sol et du sous-sol de chacune de ces zones diverses, en indiquant les méthodes générales pour les analyser et la composition des sols parfaits. Il fait connaître ensuite les divers genres d'amendements à appliquer à ceux qui n'ont pas en eux-mêmes toutes les conditions d'une bonne fécondité. L'emploi de la marne crayeuse et de la chaux est connu chez nous. On y connaît moins celui des marnes et tufs jurassiques et des marnes du lias. L'auteur en indique et en conseille l'emploi, dans certaines conditions de sol, ainsi que celui de l'écobuage et du colmatage secs qui sont à peu près ignorés chez nous. Il entre ensuite en grand détail dans la désignation des matériaux utilisés par les industries locales, et signale ceux que l'on néglige et dont on pourrait tirer parti. Vient ensuite un chapitre plein d'intérêt sur les eaux pluviales dans leurs rapports avec le sol. Il y est question d'assainissement par le drainage, des étangs, abreuvoirs, lavoirs, rutoirs et citernes, des puits ordinaires, des divers plans, au nombre de sept, des eaux souterraines du département de la Vienne, de la nature des eaux courantes, des puits artésiens, des courants souterrains, des vallées, des

eaux courantes, de leurs dérivations et des irrigations. Sur toutes ces questions, l'auteur, racontant et décrivant ce qui se fait, signale aussi ce qui pourrait y être ajouté.

Un chapitre ultérieur donne la statistique agricole de chacun des arrondissements de la Vienne, et en déduit les conséquences, au point de vue de l'influence minéralogique du sol, sur l'ensemble et les diverses natures des produits. Un autre chapitre entre dans les détails les plus approfondis sur les modes d'exploitations et cultures du département. Il y est traité successivement des baux en usage, de l'organisation des exploitations, des assolements, des frais et produits des cultures, du mobilier agricole, des amendements et engrais usités, des cultures maraichères, des races de bétail élevées dans le pays, de l'arboriculture, de la viticulture, de la silviculture, du gemmage des arbres résineux, des truffières, de la pisciculture, de la pêche fluviale et des étangs, des variétés de poissons peuplant les eaux du département, et enfin des essais de sériciculture qui ont été tentés. En parcourant tous les détails que l'auteur donne sur ces divers sujets, on voit que notre agriculture aurait sans doute plus d'une chose à enseigner à celle de la Vienne, mais on acquiert aussi la conviction qu'elle aurait assurément beaucoup à apprendre de celle-ci.

Ce qui suit, quelque intéressant qu'il soit, a un caractère plus exclusivement local. L'auteur y traite des institutions agricoles de la Vienne. La Société départementale tient une grande place dans cet exposé. Il en raconte la création, la composition, les travaux, les concours, les témoignages de satisfaction que n'a cessé de lui donner le Conseil-général du département. Car dans ce pays, on n'en est pas encore à dire que l'agriculture n'a pas besoin d'être encouragée, qu'elle a fait assez de progrès comme cela, que les sociétés agricoles n'ont plus rien à faire, et que, lorsqu'elles s'évertuent à vouloir enseigner aux agriculteurs comment ils peuvent accroître leur production par de meilleurs procédés de culture, de fertilisation du sol et d'élevage du bétail, elles ressemblent à des gens qui conseilleraient d'importer la culture des oranges

en Sibérie. Notre auteur paraîtra sans doute aux yeux de ces doctes contempteurs de nos Sociétés agricoles, un esprit aussi aveugle qu'arriéré, car il expose, qu'avant la création de celle du département de la Vienne, le méteil, le seigle et l'orge l'emportaient beaucoup en quantité sur le froment, et que depuis, et grâce aux enseignements et aux travaux de cette association éclairée, cette dernière céréale a pris sur les autres un avantage très considérable, et qui va grandissant chaque année, et que l'accroissement de sa production a été accompagné de celui des fourrages, des vins et des têtes de bétail.

Le travail approfondi de M. de Longuemar va jusqu'à décrire les exploitations les plus remarquables du département de la Vienne, dans chacun de ses arrondissements, le mobilier agricole qu'elles contiennent et les principaux centres de fabrication des instruments. Il y a joint un parallèle entre le passé et le présent de la Vienne, en ce qui concerne la population, sa condition, son travail, son hygiène, son degré d'aisance, l'accroissement de son bien-être, aussi bien que les produits de plus en plus abondants de l'agriculture et du bétail, et le développement simultané des industries locales.

« Tout est-il pour le mieux au milieu de nous, dit-il en terminant, et n'y a-t-il plus de vœux à former pour la satisfaction commune. Certes, personne ne pourrait le croire. Etre « en progrès n'a jamais signifié avoir atteint la perfection, « et dès lors on ne saurait se reposer, puisqu'il reste toujours « à mieux faire »

J'en ai dit assez pour vous montrer l'importance et le mérite de l'œuvre de notre savant correspondant. Elle intéresse sans doute plus spécialement le département de la Vienne, mais elle a aussi un sérieux intérêt pour la science en général, et nous devons remercier son auteur de nous avoir mis à portée de la connaître et de l'apprécier.

L'heure avancée fait renvoyer à la prochaine séance les autres matières à l'ordre du jour, et la séance est levée.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1873.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le Président donne ensuite connaissance de la correspondance.

— M^{me} la marquise de Blocqueville, dans une lettre dont il est donné communication à l'Assemblée, annonce l'envoi prochain, pour la bibliothèque de la Société, du mémoire du maréchal Davout, adressé, en 1814, au roi, sur les opérations militaires, administratives et financières, de la défense de la ville de Hambourg.

— Le bulletin monumental publié annuellement par M. de Caumont, et interrompu depuis quelque temps, va être repris.

— Le congrès scientifique de France tiendra sa 39^e session à Pau, et l'ouverture de cette session aura lieu le 31 mars prochain. Des billets à prix réduit, valables sur tous les chemins de fer, seront délivrés par le secrétaire-général du congrès, à tous les membres de la Société qui désireraient prendre part à cette session.

— Enfin il est annoncé que la collection de Saulcy (monnaies gauloises) vient d'être achetée par le gouvernement pour être placée à la bibliothèque nationale, ainsi que plusieurs Sociétés, y compris la nôtre, en avaient exprimé le vœu.

Correspondance imprimée. — Dépouillant ensuite la correspondance imprimée, M. le Président énumère les diverses publications parvenues à la Société pendant le mois de janvier. Il signale plusieurs mémoires importants publiés

dans les Bulletins adressés à titre d'échange, et notamment une *Chronique des Evêques et des Comtes de Nevers, écrite au XVII^me siècle*, et publiée pour la première fois dans le Bulletin de la Société Nivernaise. Cette chronique, qui est une histoire abrégée du Nivernais, contient trois chartes intéressant à la fois les comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, dont M. Challe donne une analyse succincte.

— M. le Président signale encore plusieurs livraisons de la *Romania*, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et de la littérature romane, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique, et envoyé à la Société à titre d'échange.

Nominations. — M. Henri Marchand, présenté à la séance de janvier, est admis comme membre titulaire.

— M. le docteur Teilleux, membre titulaire, ayant quitté le département, demande à échanger son titre contre celui de correspondant. (Accordé).

Dons. — M. Mignot fait don à la Société pour le musée de deux petites soucoupes et d'un couvercle de pot en terre vernissée, offrant l'empreinte de la fabrication du xvi^e siècle et trouvés dans les fouilles d'une maison d'Auxerre, près la halle.

Communications. — M. Poncelet, à propos des objets gallo-romains en sa possession, et provenant du cimetière de Vincelles, dont il a déjà été question plusieurs fois au bulletin, communique la note suivante :

J'ai pensé que vous verriez avec plaisir les objets gallo-romains qui viennent de Vincelles; je n'ai pas apporté les vases, craignant les accidents, je vais vous les décrire.

Une urne en terre cuite noire, pied élevé de très belle forme; hauteur, 13 centimètres ;

Deux coupes en terre cuite rouge, tournées avec beaucoup d'art, ayant des noms de potiers;

Un vase en terre cuite rouge, forme allongée très-élégante, avec filets et six dépressions sur la panse; hauteur, 15 centimètres;

Deux vases en terre rouge, forme cylindrique, avec pieds, bords arrondis, légèrement renversés extérieurement; hauteur, 12 centimètres.

OBJETS EN BRONZE.

Une torque ou collier, décoration militaire, avec ornements à jour, très belle patine. Quand un guerrier se battait corps à corps avec son ennemi et qu'il était vainqueur, on le lui donnait pour récompense;

Une torque brachiale, ou bracelet, décoration militaire, très ornementée, très rare, avec ses dessins, belle patine.

Deux armilles en bronze uni, décoration militaire; l'armille se portait sur la poitrine, attachée sur le vêtement.

Deux bracelets de femme, dont un très curieux de forme et l'autre formant torsade; les bouts légèrement enroulés;

Quatre fibules, les unes ciselées, les autres unies, belle patine. Vous savez, Messieurs, que ce bijou jouait un grand rôle dans le costume antique; les hommes s'en servaient pour retenir sur la poitrine les extrémités de la chlamyde, ou sur l'épaule droite, un coin du manteau;

Pour les femmes, les fibules étaient plus petites; elles servaient à attacher et surtout à retenir, sur chaque épaule, le bord supérieur du voile ou du manteau, et pour relever les manches de la tunique, etc...

Deux pièces, moyens bronzes, un Auguste et un Néron, une statuette en bronze, c'est un éphèbe, faisant des libations, tenant de la main droite un rhyton et de la main gauche une patère; les mouvements qu'il se donne font voltiger sa tunique.

Je vais aussi vous communiquer le scel de la Châtellenie de Vincelles et Vincelottes; il est en bronze, orné de son blason, et de l'inscription qui est en lettres gothiques. Je laisse

à la Société des Sciences le soin de le décrire et d'en faire l'historique.

Lecture. — Après cette communication, qui donne lieu à diverses observations de la part de plusieurs membres, M. Challe donne lecture du travail qu'il a préparé sur le bailli d'Auxerre Jehan Regnier, qui fut à la fois un homme de guerre et un poète estimé en son temps. Les exemplaires de l'œuvre de notre compatriote sont excessivement rares, puisqu'on n'en connaît que quatre de l'édition imprimée à Paris en 1526, qu'il était ainsi fort difficile de consulter. Heureusement, un savant littérateur, M. Paul Lacroix, a eu l'heureuse idée, en 1867, de donner au public érudit une réimpression textuelle de l'édition originale des *Fortunes et Adversités de feu noble homme Jehan Regnier, escuyer, en son vivant, seigneur de Garchy et bailly d'Aucerre*.

C'est sur cette nouvelle édition, malheureusement assez peu correcte, que M. Challe a été à même d'étudier plus complètement qu'il n'avait pu le faire dans une première notice, publiée en 1842, la physionomie de notre vieux poète, et c'est cette étude dont il donne en partie lecture à l'assemblée et que l'heure avancée ne lui permet pas de terminer.

La suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine réunion.

SÉANCE DU 9 MARS 1873.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLÉ.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

— M. le président, énumérant ensuite les diverses publi-

Comp. rend.

cations parvenues au bureau pendant le mois qui vient de s'écouler, signale quatre numéros de l'intéressant recueil publié sous le titre de *l'Indicateur de l'Archéologue*, par M. Gabriel de Mortillet.

— M. Guillon, notre nouveau collègue, a bien voulu aussi envoyer à M. le secrétaire, pour la bibliothèque de la Société, tout ce qui a été publié sur l'homme fossile de Menton, notamment les brochures du docteur Rivière et celles de MM. Bonfils et Smyers, ainsi que diverses photographies des grottes et du squelette de Menton. Toutes ces brochures ont été reliées en un volume, qui sera consulté avec fruit par les membres de la Société.

— M. Challe signale encore, dans les Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-Arts de Cannes, une notice biographique fort intéressante sur notre collègue Victor Petit. Cette notice contient beaucoup de renseignements inédits sur l'existence artistique de notre compatriote. M. le président en donne lecture à l'assemblée et plusieurs membres ayant exprimé le désir de voir reproduite dans le Bulletin la notice publiée par M. A. Macé dans les Mémoires de la Société de Cannes, cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Dons. — M. Poncelet offre au Musée les objets suivants :

1^o Fragment postérieur d'un moule de statuette (Vénus Anadyomène), trouvé faubourg Saint-Julien, à Auxerre.

2^o Vase en terre noire à panse napiforme ;

3^o Vase en terre rouge à large goulot ;

4^o Vase en terre rouge avec dépressions symétriques sur la panse ;

5^o Vase en terre rouge à large goulot ;

6^o Deux armilles en bronze ;

7° Deux fibules en bronze dont une cassée ;

8° Une médaille en bronze de Néron ;

9° Une médaille en bronze d'Auguste, autel de Lyon ;

Tous ces objets trouvés à Vincelles.

10° Trois médailles gauloises en bronze, frustes, trouvées au faubourg Saint-Julien.

— Il est également fait don, par M. Martin Bruend, d'Auxerre, d'une médaille en bronze à l'effigie d'Auguste, revers à l'autel de Lyon, trouvée dans la carrière Saint-Amatre, près le chemin de ronde.

— M. Chérest, conservateur du musée, annonce à la Société que les quatre tableaux provenant du musée du Louvre et destinés par M. le ministre au musée d'Auxerre, sont arrivés ces jours-ci.

De ces quatre tableaux, l'un est un Antoine Coypel envoyé sans cadre ni châssis, en très mauvais état, ayant quatre mètres sur trois.

Le second est un Picot et a figuré au Luxembourg en 1822, ainsi que le troisième qui est de Trézel. Ces deux tableaux ont également de grandes dimensions.

Enfin le quatrième est un petit tableau sur ardoise, représentant l'apparition du Christ et d'un auteur inconnu.

Les cadres manquant à ces tableaux, il est décidé que des démarches seront faites auprès du ministre pour en obtenir, au moins pour le Coypel, dont la restauration sera en même temps demandée.

— M. le président expose ensuite à la Société que M. le Conservateur du musée ayant désiré qu'il fût procédé à la nomination d'un Conservateur adjoint devenu nécessaire par suite des fréquentes absences du Conservateur en chef, le

bureau a été saisi de la question et a décidé que M. Quantin serait proposé à la Société pour remplir les fonctions de Conservateur adjoint. Cette proposition n'ayant soulevé aucune discussion, la nomination de M. Quantin est mise aux voix et acceptée par l'assemblée.

Budget de 1873. — M. le président donne connaissance ensuite à la Société des prévisions du budget de 1873, telles qu'elles ont été arrêtées par le bureau. Ces prévisions se décomposent en recettes et en dépenses de la manière suivante :

RECETTES.	PRÉVISIONS DU BUDGET DE 1873.			DÉPENSES.	PRÉVISIONS DU BUDGET DE 1873.				
§ I. Solde de compte 1872	1	Reliquat au 31 décemb.	1995 45	§ I. Passif	1	Dû à l'imp. sur le 3 ^e vol. du Cartul. (par appr.)	2300	»	
	2	Cotis. arriérées . . .	100		2	Bull. ann. avec pl. . .	2000		
§ II. Produits ordinaires .	3	Cotis. des m. et diplôm. pour l'année 1873 . .	2800	»	§ II. Publications . . .	3	3 ^e vol. du cartulaire.	500	»
						4	Frais de bureau et d'affranchissement . .	600	
§ III. Publications , . .	4	Produits des publicat.	100	»	§ III. Frais de bureau .	5	Fr. de recouvr. et cp ^{te}	400	»
						6	Garçon de salle . . .	500	
§ IV. Capitaux placés. . .	5	Arr. de rentes 4 1/2 . .	200	»	§ IV. Jetons de présence	7	Acquisitions et rachat de jetons	200	»
						§ V. Collections	8	Entretien du Musée, et fouilles.	
§ V. Recettes diverses . . .	6	Allocation du Ministre.	300	§ VI. Dépenses diverses.	9		Intérêts de l'emprunt	300	»
	7	Subv. du Conseil gén.	1000		10	Dépenses imprévues . .	95		
	8	— de la ville.	300						
	9	Intérêts de l'emprunt de 6000 f. gar. p. la vil.	500						
	40	Recettes imprévues. . .							
		Total des recettes. . .	6995 45			Total des dépenses.	6995 45		

Lectures. — M. le général de Marsilly a la parole ensuite pour la lecture du rapport suivant au sujet de la Carte botanique de l'Yonne dressée par M. Moreau :

A la suite d'un vœu émis par quelques-uns de nous dans la séance de décembre dernier, vous nous avez chargés, MM. Dorlhac, Rouillé et moi, d'examiner une carte botanique du département que notre confrère M. Moreau avait rédigée pour répondre à un appel adressé aux savants de province par feu M. Delaunay, directeur de l'Observatoire. Les renseignements inédits et intéressants que cette carte contient sur la Flore de l'Yonne font désirer qu'elle soit mise à la portée des naturalistes du département, en dehors de la publication de M. Delaunay, qui peut être fort retardée par la mort regrettable de son promoteur, et sera dans tous les cas un ouvrage beaucoup plus général et moins à la portée du grand nombre. La question que nous avons à examiner était complexe; il s'agissait, non-seulement de la dépense et des moyens d'y faire face, mais encore de réviser quelques indications douteuses, ou même, en ce qui concerne les époques géologiques des terrains, inexactes, ainsi que l'a fait remarquer M. Cotteau. Nous avons cru pouvoir ajourner ce dernier examen, qui comporte peu de travail, et n'aura d'opportunité que si la Société veut faire publier la carte de M. Moreau; car la dépense ne serait pas modifiée par ces changements. Quant à la dépense, M. Rouillé nous en a fourni les bases; les voici :

Nous supposerons un tirage à mille exemplaires, savoir :
500 pour le Bulletin, et 500 pour les communes.

Gravure sur pierre.....	300 fr.
1,000 feuilles papier grand-aigle à 0 30..	300
1,000 tirages à 15 fr. le cent.....	150
Etoffes d'imprimeur et faux-frais.....	350

Total 1100 fr.

Soit un total de onze cents francs ou mille francs au minimum. Pour laver géologiquement la carte à teintes plates, il

faudrait compter sur 1 fr. 75 à 2 fr. par exemplaire, ce qui triplerait presque la dépense. Nous proposons d'y renoncer, car ces chiffres dépassent les ressources dont la Société peut disposer. Néanmoins, comme la publication de ce travail nous paraît utile, nous pensons qu'on pourrait obtenir le concours du département, et qu'il y aurait lieu de demander au Conseil général de donner aux écoles communales du département 500 exemplaires de cette carte, en se chargeant de moitié de la dépense, soit 300 francs. On renonce au lavis dans cette hypothèse, et la Société des sciences de l'Yonne ferait les 500 ou 600 fr. de surplus pour son Bulletin.

Si notre proposition est écartée par le Conseil général, la Société devra renoncer à la publication dont il s'agit; car la réduction du nombre des exemplaires ne réduirait pas proportionnellement la dépense, qui serait encore de 700 francs au minimum.

Après cette lecture, M. Challe rappelle que la Société est dans l'impossibilité de se charger de la dépense, vu les charges du budget de cette année; il pense que peut-être le Conseil général sera-t-il disposé favorablement à contribuer à l'impression de cette carte; il est déjà, du reste, entré dans cette voie en décidant la publication des cartes de M. Brodier sur l'état de l'instruction dans l'Yonne. Il propose donc à la Société d'approuver le rapport de M. de Marsilly et de demander au Conseil général de bien vouloir faire les frais de cette publication. La Société accepte la proposition de M. le président et il est décidé que la demande de la Société sera adressée immédiatement à la Commission départementale.

— M. Javal expose ensuite que la statistique géologique de l'Yonne publiée par MM. Raulin et Leymerie a bien signalé les fossiles caractéristiques des terrains du département, mais aucune publication n'a été entreprise jusqu'ici pour

les représenter iconographiquement. Il serait désirable que cette lacune fût comblée, et il n'est pas douteux que le Conseil général ne vint en aide à la Société en cette circonstance, si elle voulait mettre la question à l'étude et en faire l'objet d'un rapport spécial.

M. Cotteau répond que cette publication n'a pu être entreprise jusqu'ici à cause de ses difficultés d'exécution presque insurmontables. Il s'agirait, en effet, de décrire et de dessiner plus de 3,000 espèces de fossiles, ce qui entraînerait la Société dans des dépenses incalculables dès maintenant. Toutefois il reconnaît qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire en publiant seulement les espèces caractéristiques des terrains et les espèces nouvelles; et sur l'invitation de M. le président, il promet d'examiner cette question et d'en rendre compte à la Société avant la session du Conseil général.

L'heure avancée ne permettant pas la lecture du travail de M. Dondenne, cette lecture est renvoyée à la réunion prochaine et la séance est levée.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1873.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal, lequel est adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Flandin, président de la Commission départementale, annonçant à la Société qu'il soumettra au Conseil général la demande faite par la Société d'une subvention pour la publication de la

carte botanique du département, dressée par M. Moreau, et communiquée à l'une des dernières séances.

M. Challe énoncé ensuite les différentes publications parvenues pendant le mois pour la bibliothèque de la compagnie.

Il est donné également communication de la lettre suivante de M. Ragon, professeur de droit à Poitiers, et notre compatriote. Cette lettre est relative à l'interprétation à donner au mot *Ararii* de l'inscription découverte dans le département de la Nièvre et dont il a été déjà question dans le Bulletin :

« Poitiers, le 2 Avril 1873.

« Monsieur le Président,

« J'ai été bien contrarié qu'une indisposition qui s'en était prise à ma vue m'ait empêché de répondre, comme il convenait, à la lettre si flatteuse que vous avez bien voulu m'adresser. Tout ce qui vient d'Auxerre, ma vieille patrie intellectuelle, me touche particulièrement. Comment n'aurais-je pas été profondément ému à la pensée d'être associé à cette savante Société des Sciences de l'Yonne, dont j'ai appris depuis longtemps à goûter les travaux si variés et si consciencieux? Si je ne suis pas déçu du bénéfice des ouvertures contenues dans votre lettre, veuillez, Monsieur le Président, me présenter aux suffrages de la Société comme membre titulaire; j'espère que mon excellent et cher ancien condisciple, le docteur Duché, voudra bien appuyer, s'il est nécessaire, cette présentation. Je dois dire, ne voulant pas tromper la Société, qu'elle ne trouverait en moi qu'un simple curieux ès-choses archéologiques, attiré vers ces études en ses dernières années par l'amour du pays natal.

« Quoique je ne doute pas que vous n'ayez déjà une bonne copie de l'*ex-voto* du dieu Borvon, je vous en envoie une qui vous donnera la dimension de la plaque de cuivre et la hauteur des lettres. L'inscription semble faite à la pointe. Lors-

que j'adressai à M. Léon Renier la copie très-fidèle que j'avais reçue de ma sœur, Madame Gudin du Pavillon, je n'avais pas vu l'original, et, involontairement, j'ai induit en erreur le savant épigraphiste en lui disant que cette plaque aurait été fixé aux parois d'un temple ou d'un autel. J'ai reconnu aux dernières vacances que les quatre trous dont elle est percée étaient destinés à maintenir les deux bandes métalliques sous lesquelles elle était ficelée à peu près comme ces livres qu'on envoie par la poste sous deux bandes de papier. Les deux trous en noir sur la copie ont encore leurs clous ou fiches. Les enveloppes métalliques existent, mais toutes faussées et rigides. J'avais lu ainsi : *Augusto sacrum Deo Borroni et Candido, Erarii. Sub cura Leonis et Marciani ex voto rite orarii donaverunt.*

« Et traduit : « Consacré au dieu Borvon, Auguste et Candide, par les ouvriers en airain. Sous l'administration de Léon et de Marcien, les ouvriers en airain pour acquitter un « vœu, ont fait cette dédicace suivant le rite accoutumé. »

« Le *Journal officiel* du 8 octobre 1872 donne la traduction un peu différente et sans doute meilleure de M. Léon Renier. Les *Erarii* m'étaient connus par la loi 6, Dig. *de Jure immunitatis*, L. 6, qui les cite à côté des *plumbarii*, des *ferrarii*, des *lapidarii* et de bien d'autres, comme exemptés des charges publiques.

« Dans mon enfance, j'ai encore vu une habitation rurale à Miniers, qui dépendait de Saint-Cyr-lez-Entrains, paroisse détruite dans son église et dans son curé, l'abbé Touillon, pendant la Révolution. Il n'y a plus aujourd'hui à Miniers que des champs ou l'on voit une sorte de dolmen, et un bois tout rempli d'excavations très-dangereuses pour les chasseurs et pour leurs chiens. On cite entre autres, un chien qui s'était perdu et qui est resté deux jours dans un de ces puits, sans d'ailleurs en être moins vif aujourd'hui. »

M. le Président, s'appuyant sur ce fait qu'on ne connaît pas dans la Nièvre de mines de cuivre, croit qu'il faut per-

sister à interpréter le mot *Ararii* par *préposés du Trésor public*.

— M. Challe émet ensuite le vœu que le curieux cadran solaire, provenant de l'ancienne propriété du collège, à Saint-Georges, et qu'il avait fait transporter dans le jardin du collège, en 1870, soit restauré et installé dans le jardin botanique. La Société décide que des démarches seront faites en ce sens auprès de l'administration municipale; MM. Dondenne et Foucart sont désignés pour veiller à ce que l'installation matérielle corresponde avec les données scientifiques.

Au sujet des tableaux placés dans la chapelle du collège, et dont il avait été question dans une précédente séance, M. le Président dit qu'il a eu occasion de les voir, notamment celui qu'on a considéré comme le portrait de Jacques Amyet. Rien n'autorise pour l'instant à considérer ce portrait comme celui de l'illustre fondateur du collège d'Auxerre, et la mauvaise conservation du tableau n'est point faite pour guider dans la recherche de son origine.

Dons. — Il est offert à la Société, pour le musée, 1^o par M. l'abbé Ricordeau, un petit poids moyen-âge.

2^o Par M. Mignot-Pradier, un méreau des Bénédictins de Saint-Maur; un autre méreau datant du xv^e siècle; une agrafe de manteau avec légende à déchiffrer; un cachet de la ville de Seignelay du xviii^e siècle.

Présentations. — M. Moreau, conducteur des ponts et chaussées à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Monceaux. M. Paul Puissant est également présenté comme membre titulaire par MM. Lorie et Rouillé. M. Delerue, ingénieur du canal du Nivernais et de la Haute-Yonne, à Clamecy, est présenté par MM. Challe et Rouillé.

Enfin M. Ragon, professeur de droit à la faculté de Poitiers, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Duché.

Il sera statué sur ces différentes nominations à la séance de mai.

Lecture. — M. Dondenne a la parole ensuite pour la lecture de son travail sur Darwin, son système et l'origine des espèces. La lecture de ce travail assez étendu termine la séance et les autres communications sont renvoyées à la prochaine réunion.

SÉANCE DU 11 MAI 1873.

PRÉSIDENTIE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. Challe annonce, avec une douloureuse émotion, la mort de M. de Caumont, membre correspondant de la Société, fondateur de la Société française d'archéologie et des congrès scientifiques annuels qui ont rendu aux sciences historiques tant et de si importants services.

Correspondance. — M. le Président énumère successivement les différents ouvrages parvenus au bureau pendant le mois qui vient de s'écouler et donne connaissance à la Société des mémoires qui intéressent plus spécialement le département.

Il donne connaissance en même temps de la lettre par laquelle Madame la marquise de Blocqueville, outre différents dons qui seront mentionnés à leur ordre, annonce l'en-

voi de la copie manuscrite du mémoire que son père, le maréchal Davoust, à son retour de la glorieuse défense de Hambourg, a rédigé et présenté au roi Louis XVIII. Ce mémoire, imprimé à cette époque et tiré seulement à vingt exemplaires, est fort rare, et, dans l'impossibilité de faire parvenir à la Société un exemplaire imprimé, M^{me} de Blocqueville nous en a adressé un exemplaire manuscrit magnifiquement relié pour la Bibliothèque de la Société.

— M. Cotteau, au nom de l'auteur, offre un mémoire de M. Hébert sur la géologie de la craie dans le Midi.

Il offre également en son nom personnel la 25^e livraison de la Paléontologie française qu'il a été chargé de rédiger. Enfin il présente à la Société le 11^e article de la publication intéressante qu'il poursuit depuis longtemps déjà sous le titre de *Echinides nouveaux ou peu connus*.

Dons. Madame la marquise de Blocqueville a envoyé pour le Musée :

1^o Une pince à hostie en argent sur laquelle ont été ciselés différents sujets emblématiques se rattachant aux origines du christianisme ;

2^o Un bronze gravé sur une seule face et représentant la prise de la Bastille ;

3^o Trois amulettes (panier et figurines) trouvées dans des tombes égyptiennes ;

4^o Plusieurs exemplaires d'un magnifique scarabée originaire du Gabon.

— M. Brun offre au nom de M. Foussadier, marbrier à Auxerre, une tête de Christ en pierre adossée à une surface nimbée et provenant de Saint-Bris.

Il offre également en son nom personnel six carreaux

émaillés, fonnant rosace, appartenant à la période du XIII^e siècle, et provenant d'une trouvaille faite à Augy en 1869.

— M. Cordier, de Leugny, a envoyé pour la collection paléontologique de la Société un exemplaire du *Nautilus pseudo-elegans*, espèce du terrain néocomien.

— M. Barat présente, au nom de M. Machavoine Frédéric, un grattoir en silex et une hache polie trouvés à Saint-Georges, près Auxerre.

Enfin M. Quantin offre à la Société, au nom de M. Jacob, commissionnaire en vins à Auxerre, différents objets trouvés dans un four à potier, découvert en creusant les fondations d'un bâtiment qu'il fait construire rue Chantepinot. Ces objets consistent en débris de gazettes, chandeliers en terre cuite, appuis, fragments d'émail blanc, goulots de vase en terre rouge et débris d'anses à torsades.

Nominations. — Il est procédé à la nomination des membres présentés à la réunion d'avril.

Sont élus membres titulaires :

M. Moreau, conducteur des ponts et chaussées à Auxerre ;

M. Paul Puissant, à Auxerre.

M. Delcrue, ingénieur à Clamecy ;

M. Ragon, professeur de droit à la faculté de Poitiers.

Présentation. — M. Dejust, notaire à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Tonnelier ; il sera statué sur cette nomination à la séance de juin.

Comptes de 1872. — M. Dondenne père, rapporteur de la Commission nommée pour examiner les comptes de l'exercice 1872 présentés par M. le Trésorier, fait le rapport suivant :

MESSIEURS,

La Commission chargée de l'examen des Comptes de la

Société, relatifs à l'exercice 1872, a fait ce travail et vient vous faire connaître quel en a été le résultat.

M. le Trésorier a fourni un état des recettes et dépenses établie cette façon simple et claire qui, déjà, depuis qu'il remplit la mission dont il est chargé, a été remarquée, et qui permet d'apprécier, en quelques instants, quelle est la situation financière de la Société.

La Commission, au moyen de toutes les pièces produites à l'appui des dépenses, et qui sont régularisées par la signature de M. le Président, a pu constater l'exactitude de leur récapitulation fournie par notre Trésorier.

Il résulte donc, de la vérification que nous avons faite, que les Comptes de la Société peuvent être résumés de la manière suivante :

1° Le chiffre des recettes s'est élevé	
à la somme de.....	7473 60
2° Celui des dépenses à celle de....	5478 14
	<hr/>

Qu'ainsi l'excédant des recettes sur
les dépenses a été de..... 1995 46

Mais il y a lieu de remarquer qu'il n'a pas été produit, par notre imprimeur, un mémoire faisant connaître la situation de la Société envers lui; seulement se trouvent aux pièces deux quittances de lui, établissant qu'il a reçu, en 1872, la somme de 2,500 fr.

La Commission des Comptes croit devoir, avant de terminer son rapport, signaler le peu d'exactitude que mettent certains des membres de la Société à payer leurs cotisations, et dont se plaint M. le Trésorier. Ainsi, il est dû encore, par des membres titulaires, une somme de 192 fr., et il s'en trouve qui doivent trois années.

Quant aux membres correspondants, le nombre de ceux qui ne répondent pas à l'invitation qui leur est faite est, en ce moment, de vingt-neuf.

La Société jugera, peut-être, qu'il convient de ne plus envoyer de Bulletins à ceux qui les reçoivent et ne répondent pas quand on leur en réclame le prix.

D'après l'exposé que la Commission vient de faire à la Société, elle a l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'approuver les Comptes présentés par votre Trésorier, et de le remercier pour le zèle qu'il met à remplir la mission qu'il a eu l'obligeance d'accepter.

Les conclusions de la Commission sont, à la suite de cette lecture, mises aux voix et adoptées. La Société décide en outre que les membres de la Société ne recevront plus le Bulletin, lorsque leur cotisation annuelle n'aura pu être recouvrée.

Lecture. — M. Monceaux, au nom de M. Loriferne, notre collègue, qui n'a pu venir à la séance, donne lecture d'une notice sur les Lépidoptères de l'Yonne. M. Loriferne a entrepris de continuer le catalogue commencé par M. Mabile et interrompu par le départ d'Auxerre de ce savant naturaliste. La liste donnée aujourd'hui se compose de 424 espèces, lesquelles, ajoutées aux 351 des deux listes précédentes, donnent déjà un total de 474 espèces prises dans l'Yonne. C'est peu comparativement au nombre de papillons que l'on doit trouver dans notre pays, mais notre collègue espère, avec le temps, compléter les listes déjà données, et il fait appel en même temps, pour arriver à un résultat plus prompt, à la bonne volonté de ceux des membres de la Société qui habitent les différentes parties du département et portent intérêt à l'étude de l'histoire naturelle de la région.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 8 JUIN 1873.

PRÉSIDENTE DE M. CHALLE.

Correspondance. — A l'ouverture de la séance, M. le Président dépouille la correspondance manuscrite, laquelle

contient : 1° Une lettre de M. le docteur de Smyttère, remerciant la Société du titre de membre correspondant qui lui a été conféré en échange de son titre de membre titulaire qu'il ne pouvait plus conserver par suite de son départ d'Auxerre, et envoyant en même temps un specimen imprimé du monument qui doit être érigé à Cassel au mois d'août et rappellera les principaux faits historiques de l'histoire de cette ville.

2° La correspondance contient encore une lettre de notre collègue, M. Salomon, de Saint-Florentin, annonçant à la Société qu'un habitant de Venizy a depuis peu trouvé dans son champ un pot rempli de médailles romaines très oxydées, agglomérées et adhérentes les unes aux autres. Ces pièces, au nombre de 1,000 environ, sont toutes de Gallien, Claude, Aurélien, Posthumus, Tetricus et Victorinus, et la plupart paraissent extrêmement frustes. M. Salomon demande s'il faut acheter tout ou partie de ces pièces pour la collection de la Société. M. le Président fait observer que les types de ces pièces sont très communs et que la collection de la Société est assez complète dans cette série. Mais il pense que le pot qui contenait ces pièces pourrait avoir de l'intérêt, il a en conséquence écrit à M. Salomon d'en faire l'acquisition, s'il a quelque valeur.

M. Challe communique encore à la Société une lettre de notre collègue, M. Duché, annonçant qu'il est dans l'intention de faire des recherches biographiques et bibliographiques sur Chastelain (Jean-Claude), qui fut député de l'Yonne à la Convention nationale et publia en 1793 un volume in-4° sous le titre de *Pacte social combiné sur l'intérêt physique, politique et moral de la nation française et autres nations, peuples et puissances de l'Europe*. M. le Président invite ceux des membres de la Société qui auraient des renseigne-

ments sur la vie de cet ancien député de l'Yonne à les adresser à M. Duché. M. Quantin s'est chargé de répondre à cette lettre.

M. Péron, notre collègue, sous-intendant militaire à Montauban, écrit à la Société pour demander qu'elle veuille bien accorder l'échange de son Bulletin avec celui de la Société de Montauban. Cette demande est accueillie favorablement et cette Société sera inscrite sur la liste des Sociétés correspondantes.

M. le Président rend compte ensuite des différents ouvrages et Bulletins parvenus au bureau pendant le mois qui vient de s'écouler. La Société archéologique de Rambouillet nous a fait, pour la première fois, l'envoi de son Bulletin ; cette Société sera également inscrite sur la liste des Sociétés correspondantes.

Dons. — M. Brun fait hommage de divers fragments de vases en terre rouge trouvés près de Jonches.

M. Dufour, armurier à Auxerre, fait don pour le Musée d'une paire de pistolets anciens.

Nomination. — M. Dejust, notaire à Auxerre, présenté à la dernière séance, est admis comme membre titulaire.

Présentations. — M. Karr, professeur de philosophie au collège d'Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Monceaux et Richard.

M. Ibled, bibliothécaire de la ville de Joigny, est présenté comme membre titulaire par MM. Jossier et Demay.

M. le docteur Emile Rivière, de Menton, est présenté par MM. Edmond Challe et Cotteau.

Il sera statué sur ces différentes nominations conformément au règlement.

Lectures. — Il est donné connaissance de la note suivante de M. Gallot, inspecteur des eaux et forêts, sur la production des truffes dans l'arrondissement de Tonnerre :

Les Truffes communes, blanches, qui se trouvent dans certaines forêts de l'arrondissement de Tonnerre, et aussi dans quelques-unes limitrophes de la Côte-d'Or, n'apparaissent que sur des terrains calcaires, et argilo-calcaires.

On ne les trouve pas sous les vieux chênes ; elles sont rares aussi sous les cépées de taillis de chêne rouvre ou pédonculé.

Mais on les rencontre fréquemment dans les jeunes semis et plantations de chênes, à partir de l'âge de 4 ans ; elles deviennent rares à partir du premier recépage ou de la première coupe ; après la deuxième coupe, il n'y en a plus.

Il n'y en a jamais dans les bois très fourrés ; on les trouve dans les bois clairs à proximité des clairières, surtout sous le charme et le noisetier, et même au pied des bouleaux ; les diamètres des cercles dont un tronc ou une cépée de ces essences serait le centre, et où on les trouve, varient de 8 à 15 mètres.

Les profondeurs auxquelles elles sont enfouies varient en général entre 20 et 25 centimètres.

Ces renseignements, étudiés avec soin, ont été donnés d'une manière à peu près concordante, par MM. les gardes-généraux à Tonnerre et à Ancy-le-Franc.

Ils méritent d'être consignés, et l'inspecteur des forêts à Auxerre croit devoir les communiquer à M. le Président de la Société des Sciences naturelles, qui a bien voulu, dans une précédente séance, donner quelques détails sur la production des truffes dans la région sud-ouest de la France, en particulier dans le Périgord.

Lors de cette communication, il a été dit que les truffes noires, dites truffes du Périgord, se trouvent dans cette région sous les vieux chênes, rouvre, pédonculé et pubescent ; la truffe blanche de la Bourgogne croîtrait donc dans des conditions toutes différentes. La seule analogie à établir serait dans la conformité des terrains qui, dans l'un et l'autre cas, sont essentiellement calcaires.

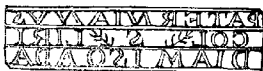
Le soussigné croit aussi pouvoir faire remarquer que le chêne kermès, qui a été indiqué comme l'un de ceux sous lesquels la truffe noire se trouverait dans le Périgord et aux environs, est un arbre de petite dimension, qui ne croit qu'en broussailles, dans la région méditerranéenne (Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault). Il est à présumer que dans le Périgord on trouve plutôt la truffe, (en même temps que sous les vieux chênes rouvre et pubescent), sous le chêne Taurin, arbre qui atteint, comme les précédents, de fortes dimensions, et qui est plus spécial à la région du littoral occidental de notre territoire, depuis Bayonne jusqu'à Nantes et Angers.

M. Poncelet communique à la Société un petit monument lapidaire gallo-romain trouvé à Sens.

C'est, dit M. Poncelet, un cachet d'empirique, avec son nom et son adresse, et les noms qu'il inventait pour nommer les drogues qu'il vendait pour guérir ses malades ; tous ces noms sont gravés en creux sur le cachet qui lui servait à obtenir les inscriptions pour étiqueter ses vases.

Voici les dessins du petit monument, grandeur naturelle, les inscriptions telles qu'elles étaient gravées sur l'épaisseur du cachet et celles que l'on obtient avec ce même cachet.

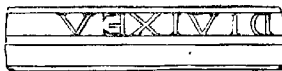
N° 1



N° 2



N° 3



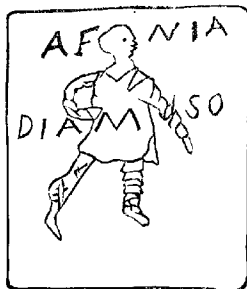
N° 4



N° 5



N° 6



EXPLICATION DES INSCRIPTIONS.

N° 1. — Son nom, son adresse Paternianus, la lettre S, entre deux palmettes, pour Sens; *col* pour *collutio*, potion; *liri* pour *lirium*, huile de lys; *diamisoada*, nom inventé par l'empirique pour désigner l'eau qui servait à faire ses Potions. Pour la guérison de ses malades, les potions devaient jouer un grand rôle; à cette époque, ce devait être la panacée universelle; les empiriques de tous les temps ont toujours eu beaucoup de charlatanisme, les Gallo-Romains surtout; pour accroître l'importance de leurs médicaments, ils leur donnaient des noms de leur invention, qui n'étaient connus que d'eux; les N°s 2, 3, 4 sont encore des noms qui désignent des drogues, excepté sur le N° 4, le nom *Severianus*.

Ainsi s'explique, Messieurs, l'impossibilité, pour des personnes très instruites, de traduire des mots qui ne se trouvent dans aucune langue.

Sur le plat des deux côtés du monument, N°s 5 et 6, il y a, gravés à la pointe, des inscriptions cursives, et des personnages, probablement des malades ayant les bras, les jambes, la tête enflés, et entourés de bandelettes.

La séance est terminée par la lecture faite par M. Quantin de son introduction au troisième volume du Cartulaire historique de l'Yonne, édité par la Société, sous la direction de l'honorable archiviste.

Après cette lecture, la séance est levée.

Année 1873.

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

Juillet, Août, Novembre et Décembre.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1873

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance de juin ; ce procès-verbal est approuvé sans observations. M. le Président annonce que le Bulletin du 4^{er} semestre est en distribution et qu'il va être délivré à chaque membre présent.

Correspondance. — La correspondance imprimée est ensuite dépouillée. L'association smithsonienne, établie à Washington, accuse réception des tomes xxv et xxvi du Bulletin de la Société.

L'Académie de Christiana, dans deux circulaires spéciales adressées à toutes les Sociétés savantes avec lesquelles elle est en relations, annonce la mort de deux de ses membres ;

l'un, le professeur Christophe Haustens, mathématicien et savant bien connu ; l'autre, le docteur Ax. Boeck, professeur de zoologie à l'université de Christiana. Une courte notice biographique accompagne la communication de la savante compagnie, qui a voulu honorer une dernière fois les deux savants qu'elle a perdus en rappelant au monde scientifique le souvenir de leurs travaux.

— Parmi les ouvrages envoyés à la Société pendant le courant du mois et dont M. le Président donne l'énumération, il faut signaler l'ouvrage de notre collègue, M. Sonnié-Moret, qui, sous le nom d'*Ephémérides clamecycoises*, a entrepris une histoire de la ville de Clamecy.

— M. le Président attire également l'attention de la compagnie sur l'ouvrage important que M. G. Boussard, architecte à Paris, vient de publier et qu'il a adressé à la Société. Cet ouvrage ne contient pas moins de 52 planches in-f° consacrées à une étude artistique sur *les Tombeaux les plus remarquables exécutés de nos jours*. M. Boussard, qui a dessiné et gravé lui-même presque toutes ces planches, est originaire de Saint-Florentin et par conséquent notre compatriote. Des remerciements lui seront adressés, ainsi qu'à M. Sonnié-Moret.

Dons. — M. Mignot offre à la Société pour le Musée :

Une obole tournois de Philippe III ;

Un sceau ancien avec la légende : *Scel aux contrats d'Argent*. (Argent est une commune du département du Cher) ;

Une pièce de 6 sols de Louis XIV ;

Une plaque de la poste aux chevaux d'Auxerre sous la Restauration.

Une médaille de ramoneur d'Auxerre sous la Restauration.

— M. Challe offre un gaufrier ancien portant en creux l'empreinte d'armoiries à déchiffrer.

Acquisitions. — M. Desmaisons, conservateur des médailles du Musée, propose ensuite à la Société l'acquisition d'une pièce en or d'Antonin le Pieux, trouvée près de Leugny.

Ce type ne se trouvant point dans les collections, l'acquisition en est autorisée.

Nominations. — M. Karr, professeur de philosophie au collège d'Auxerre, et M. Ibled, bibliothécaire de la ville de Joigny, sont admis parmi les membres titulaires.

M. le docteur Rivierre, de Menton, est nommé membre correspondant.

Présentations. — M. J. Boussard, architecte à Paris, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Tonnelier.

M. Bertin fils, agent d'assurances à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Demay et Martin.

Lectures. — M. Quantin présente à la compagnie le troisième volume du *Cartulaire général de l'Yonne*, publié par la Société sous sa direction. Il donne en même temps lecture de la préface explicative qui précède ce recueil de pièces intéressant spécialement l'histoire de notre territoire au xiii^e siècle.

— Après cette lecture, M. Quantin donne connaissance à la Société du texte d'une charte de Louis le Débonnaire pour l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, à propos de la conduite des eaux de la montagne Saint-Siméon au monastère. Ce document a été découvert tout dernièrement par notre collè-

gue M. Demay, dans un recueil de pièces publié par D. Carpentier, au milieu desquelles il avait passé inaperçu. Le sujet du privilège accordé par Louis le Débonnaire est relatif à l'établissement d'un aqueduc destiné à amener les eaux de la fontaine située près de la montagne Saint-Siméon au monastère de Saint-Germain.

Voici la note de M. Quantin et le texte de cette charte :

M. Demay, notre collègue, en feuilletant ces jours derniers un curieux volume intitulé *Alphabetum tironianum*, publié par D. Carpentier, et qui contient une collection de chartes carlovingiennes en notes tyronniennes avec traduction en regard, a découvert le texte d'un diplôme de Louis-le-Débonnaire pour l'abbaye de Saint-Germain, dont je veux vous entretenir. Ce document était resté à peu près inconnu jusqu'ici, sinon que Lebeuf l'avait signalé au milieu d'un *errata* du deuxième volume de ses *Mémoires sur l'Histoire d'Auxerre*, au moment même où D. Carpentier venait de le publier, en 1743; mais cette note occupait une place si peu apparente que je n'ai pas eu la bonne fortune de la découvrir et de donner le texte de la pièce dans un des volumes du *Cartulaire*.

J'ai pensé qu'à raison de son intérêt cette pièce pourrait prendre place dans notre Bulletin.

Le sujet de ce privilège de l'empereur Louis-le-Débonnaire est relatif à l'établissement d'un aqueduc destiné à amener les eaux de la fontaine de la montagne de Saint-Siméon au monastère de Saint-Germain. L'abbé Deusdedit, voyant la pénurie d'eau de sa maison, avait donc fait établir, dès le ix^e siècle, un aqueduc qui devait utiliser les eaux de cette fontaine, comme on le fit de nos jours pour l'asile des aliénés et d'autres établissements départementaux élevés sur l'emplacement même de l'abbaye de Saint-Germain, ce qui prouve une fois de plus qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

L'aqueduc étant construit, l'abbé voulut le mettre à l'abri de toute atteinte de ruine dans l'avenir, et il obtint de l'empereur

pour un diplôme de confirmation de son établissement et de son maintien à perpétuité. Mais comme rien n'est éternel ici-bas, il y a longtemps que l'œuvre de l'abbé Deusdedit a disparu, et la publication de D. Carpentier nous en a seule conservé le souvenir.

(Texte extrait de l'*Alphabetum tironianum*, par D. Carpentier, Paris, 1743, grand in-f°, pages 39 et 94).

Præceptum de aquæ ductu.

Notum sit omnibus fidelibus nostris, præsentibus scilicet et futuris, quod Deusdedit, venerabilis abbas, innotuit celsitudini nostræ qualiter aquæ ductum fecisset in Autissiodoro ad utilitatem monasterii Sancti-Germani, aliorumque inhabitantium; petiitque nos ut ei nostræ auctoritatis præceptum fieri juberemus ut perpetuis temporibus a quavis prava ministracione immunis permanere potuisset. Cujus petitioni adsensum præbuimus, et hoc nostræ auctoritatis præceptum ei fieri jussimus, per quod præcipimus aquæ ductus inchoatus fuit usquedum incipit ingredi monasterium Sancti-Germani nullus eum prohibere, aut aliquo modo morari, vel quidquam quod ei, ad id quod factus est, impedimento esse possit; facere præsumat; sed sicut memoratus abbas eundem aquæ ductum facere disposuit, ita sine alicujus impedimento inviolabilis nostris, futurisque temporibus permaneat; et si in aliquo loco emendatione opus habuerit, liceat ei absque ullius contradictione eum emendare. Et ut hæc jussio nostra firmitus habeatur..... (1).

(1) Multum in monachos suos beneficiis exstitit abbas Deusdedit: iis liberam abbates suos eligendi facultatem ab imperatore obtinuit, ut discimus ex chartâ anni 835, a Mabillonio edita, sæc. 8^o Bened. part. 2, pag. 576; ex quâ etiam manifestum sit prioribus imperii Ludovici Pii annis alligandum esse hoc diploma. Aquæductum, præterea, monasterii sui, aliorumque in eo habitantium commode fecit, atque sollicitè curavit,

— M. Demay donne lecture d'un travail à propos de la *Relation d'une attaque de Joigny en 1651*, relation manuscrite et inconnue jusqu'ici, qu'il a découverte dans des papiers de famille. C'est le récit de la résistance énergique qu'opposa, au temps de la Fronde, la ville de Joigny à un régiment de passage qui voulait forcer les portes et se livrer au pillage.

M. Challe remercie M. Demay de sa très intéressante communication dont le texte paraîtra au Bulletin. Il rappelle que les faits signalés par le manuscrit, et intéressant la ville de Joigny, ne sont pas rares à cette époque tourmentée. Il cite plusieurs épisodes du même genre intéressant Auxerre, et relatés dans la chronique manuscrite du curé de Saint-Loup, en 1649 et 1650. Voici quelques faits relevés par M. le Président dans ces Ephémérides :

En cette même année 1649, le régiment d'infanterie du cardinal Mazarin vient avec bon ordre en garnison à Auxerre et Cravant, y fut depuis le 20 avril jusqu'au 30 mai suivant, qu'ils sortirent un dimanche, jour de la Pentecôte, par la porte Saint-Siméon, les habitants de Saint-Loup étant de garde. Ces gens de guerre, italiens de nation, firent une émotion grande en la ville, qui fit que l'on cria aux armes partout, même tous ceux de la ville qui étaient à Saint-Etienne entendant le sermon quittèrent, vinrent en armes pour seconder ceux de Saint-Loup qui soutenaient tout le régiment qui voulait mettre main-basse, mais ils furent repoussés courageusement par les bourgeois, et se trouva dans la mêlée un capi-

ut imperiali præcepto illius usus perpetuò iis assereretur. Quod factum nemo nos hactenus docuerat. Illic aquæductus, a monte Sancti-Simeonis dicto, qui abbatie supereminet, et ubi etiamnum fontes scaturiunt ad monasterium Sancti-Germani naturali declivitate decurrebat.

taine nommé Octavio de Molsa, italien tué et quatre à cinq soldats, et plusieurs de blessés. Le capitaine eut encore le temps et assez de vie pour être confessé et recevoir le saint viatique, qui lui fut porté par M. le curé de Saint-Loup au logis où pend pour enseigne l'image de Saint-Siméon, où on l'avait mis et mourut peu de temps après.

(*Éphémérides Auxerroises*, de 1608 à à 1662, p. 10.)

Un grand malheur arriva dans Auxerre le 16 novembre 1650, c'est que le régiment d'infanterie de Saint-Géran, entrant dans la ville par la porte du Temple, fit une émotion et sédition très grande et dont les bourgeois ne s'étaient point précautionnés, car les soldats étant passés la commanderie mirent tous l'épée à la main, tuèrent quatre habitants d'Auxerre, blessèrent quatre autres, ce qui fit que les bourgeois prirent les armes et repoussèrent ces fripons qui avaient fait cette insulte.

(*Ibid.*, p. 13.)

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 3 AOUT 1873.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet est lu et adopté.

Correspondance. — M. le Président dépouille ensuite la correspondance, laquelle contient :

1° Une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant qu'une somme de 500 francs est allouée à la Société pour l'exercice 1873 sur le budget de son ministère.

2° Une lettre de M. le Préfet de l'Yonne demandant l'envoi, à la Préfecture, d'un exemplaire des Mémoires publiés

par la Société pendant l'année, et un résumé des travaux qui doivent être soumis au Conseil général. M. le Président est chargé d'adresser à M. le Préfet le rapport demandé.

3° Une lettre de M. Rivierre de Menton, remerciant la Société du titre de membre correspondant qui lui a été conféré.

4° Une circulaire émanant de M. le Président de l'Académie de Saint-Quentin et demandant le programme des prix qui seront distribués par cette Société en 1874.

M. le Président énumère ensuite les publications parvenues au bureau pendant le mois. Il signale spécialement une brochure de notre collègue M. Grasset, sur divers objets gallo-romains trouvés dans la Nièvre et appartenant au musée de Varzy.

M. Fauchereau, d'Auxerre, a envoyé un opuscule intitulé : *Etude sur les pronostics* (du temps).

M. de Bogard, membre de la Société, a déposé, également pour la bibliothèque de la Société, deux pièces de poésie dont il est l'auteur et qu'il vient de faire imprimer tout récemment.

M. Challe annonce la présence à la séance de M. du Châtelier, beau-père de M. le Préfet de l'Yonne, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et l'auteur de plusieurs ouvrages estimés ; il a publié tout dernièrement une biographie de M. de Caumont, l'illustre savant qui a tant contribué au progrès de l'histoire et de l'archéologie françaises. M. du Châtelier a exprimé le vœu de la formation d'un comité à l'effet d'aviser aux moyens d'élever un monument à la mémoire de M. de Caumont. M. Challe rappelle que nulle part le nom de M. de Caumont

n'est plus populaire qu'à Auxerre, et c'est avec un grand bonheur que la Société s'associerait à l'œuvre du comité.

M. le Président signale encore parmi les Bulletins envoyés à titre d'échange le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, société nouvelle qui correspond pour la première fois avec la nôtre.

Nomination. — M. J. Boussard, architecte à Paris, et M. Bertin fils, agent d'assurances à Auxerre, présentés tous deux à la dernière séance, sont admis parmi les membres titulaires.

Présentation. — M. Jules Denis, avocat-avoué à Tonnerre; M. Richard Bloch, élève de l'école polytechnique, et M. Gaspard de Morillon, propriétaire à l'Isle-sur-Serein, sont présentés comme membres titulaires par MM. Challe et Chérest.

Il sera statué sur ces différentes nominations conformément au règlement.

Dons. — M. Corne, instituteur à Chailley, a adressé à la Société un lot de monnaies romaines.

M. Mignot, d'Auxerre, offre un gaufrier ancien avec la marque C. B., 1785.

M. Peltier fait don également d'un sceau privé trouvé dans le département, et dont l'empreinte représente un aigle à deux têtes avec la légende *Ave Maria gratia*.

Lecture. — M. Michou, de Saint-Florentin, a adressé à la Société un mémoire dont M. le Président donne lecture à l'assemblée, et qui est intitulé : *Essai de Philologie locale* C'est un Dictionnaire des divers patois du département, spécialement dans diverses communes habitées successivement

par M. Michou, telles que Bléneau, Tannerre, Charny, Joigny et Saint-Florentin, communes qui appartenait autrefois à la Champagne, à la Bourgogne, au Gâtinais, au Comté d'Auxerre, ou bien encore à l'Isle-de-France. Le travail intéressant de M. Michou est renvoyé à l'examen d'une commission composée, sur la désignation de l'assemblée, de MM. Quantin, Chérest, l'abbé Ricordeau, Jossier et Lorin.

La séance est terminée par la lecture, faite par M. Challe, d'un mémoire intitulé : *Le Gîte de Cruzy*.

Après cette lecture la séance est levée.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1873.

PRÉSIDENTE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance d'août est lu et adopté.

Correspondance. — M. le Président donne communication de la lettre de remerciements qu'il a reçue de M. le président de la Société d'archéologie du Finistère, à l'occasion de l'envoi fait, par l'entremise de M. du Châtellier, des trois volumes du *Cartulaire de l'Yonne*, édités par notre Société.

— M. Quantin a également adressé à M. le Président une lettre à propos de renseignements nouveaux qu'il a pu recueillir sur la famille Lacurne de Sainte-Pallaye. Il a trouvé, dans un registre manuscrit contenant la biographie des Visitandines d'Auxerre, qu'en 1728 est morte Jeanne-Françoise de Lacurne, religieuse âgée de 25 ans, et en 1731, le

11 juillet, est morte aussi Edmée-Gertrude de La Curne, religieuse, d'une très honorable famille de la ville de Beaune.

— Notre collègue, M. Salmon, a fait l'envoi d'un manuscrit intitulé *Dictionnaire celtique pour le département de l'Yonne*. Ce travail est renvoyé à M. Quantin pour en faire un rapport spécial.

La correspondance imprimée contient nombre de Bulletins des Sociétés en rapport avec la nôtre. M. le président signale en outre le compte-rendu de la cérémonie qui a eu lieu à Cassel pour l'inauguration du monument élevé dans cette ville, grâce à l'initiative de notre collègue M. de Smyttère.

— M. Hébert, notre compatriote, a envoyé un travail géologique sur la craie du nord de la France, dont M. Cotteau donne une analyse succincte.

— M. Quantin présente à la Société le tome II de l'*Inventaire général des Archives du Département*, édité sous sa direction. Ce volume comprend les Archives ecclésiastiques et intéresse toutes les communes du département.

Nominations. — MM. Denis, Bloch et de Morillon, présentés à la dernière séance, sont nommés membres titulaires.

— M. le Président annonce le départ d'Auxerre de M. Moreau, professeur à l'Ecole normale et classificateur du Musée pour la section de botanique. M. Moreau est nommé professeur à l'Ecole normale de Melun, et devient membre correspondant de la Société, qui exprime ses regrets d'être privée de la coopération d'un collègue si laborieux et si zélé.

Présentation. — M. Antonin, pasteur de l'Eglise réformée à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. A. Savatier-Laroche et Vincent.

Dons. — M. Mignot offre à la Société, pour le Musée, différentes pièces de l'époque gallo-romaine et qui comprennent :

- 1 javelot en bronze ;
- 1 hache en bronze ;
- 2 couteaux recourbés en bronze ;
- 1 fibule à large tête également en bronze.

Tous ces objets accompagnaient, ainsi que beaucoup d'autres, une statue de grand dimension en bronze, qui malheureusement a été brisée par les ouvriers, et qui avait été découverte dans les champs, entre Prégilbert et Sainte-Pallaye. Les débris de cette statue, dispersés par les auteurs de la découverte, n'ont pas été retrouvés, malgré les recherches actives de la Société.

— Les héritiers de M. le docteur Morin, membre du Conseil général, mort récemment, ont envoyé une hache en silex trouvée sur la commune de Treigny, dans le parc de la Bussière.

— M. Brun offre également une pièce chinoise et un liard du cardinal de Bourbon.

— M. Boucher aîné, peintre, a envoyé pour le Musée un tableau représentant un militaire, sans doute auxerrois, et sur lequel il sera demandé des renseignements au donateur. 4

— Enfin, notre collègue M. Salomon, de Saint-Florentin, étant sur le point de quitter le département pour aller habiter Saint-Etienne, a envoyé à la Société, pour le Musée, une très belle collection de géologie, comprenant environ 400 échantillons, dont plusieurs d'un grand prix.

M. Cotteau, qui avait été chargé de recevoir cette collection, fait à son sujet le rapport suivant ;

M. Salomon, notre collègue, a offert dernièrement à la Société une collection de fossiles d'une certaine importance, et sur laquelle je désire appeler un instant votre attention. Les échantillons offerts par M. Salomon sont au nombre de près de 400; 300 environ ont trouvé leur place dans notre collection. Permettez-moi de signaler les plus intéressants placés sur le bureau. Quelques-uns, collés sur des cartons bleus, appartiennent au terrain jurassique; le plus grand nombre provient du terrain crétacé des environs de Saint-Florentin. Parmi les fossiles jurassiques, je vous indiquerai un très bel exemplaire du *Pecten æquivalvis* de l'étage liasien d'Avallon, remarquable par sa grande taille et sa magnifique conservation; des huitres et une cardinie de l'étage sinémurien, également d'Avallon, à l'état de moule intérieur, recueillis dans les roches d'arkose, et recouverts d'une légère cristallisation quartzreuse; des ammonites ferrugineuses de Sennevoy ou de Gigny, quelques gastéropodes, et un bel exemplaire de *Myoconeha Rathieriana*, d'Orb., dont le test intact et changé en fer hydraté laisse voir les détails de la charnière. Parmi les fossiles jurassiques, je vous signalerai encore une jolie série du coral-rag supérieur de Thury fort intéressante, notamment la *Nerinea Salomoniana*, Cot., que j'ai décrite pour la première fois dans mon prodrome des mollusques fossiles de l'Yonne, en la dédiant à M. Salomon, frère aîné de notre confrère, la *Lima Rathieriana*, Cot., la *Terebratula cineta*, Cot., le *Pleurotomaria Rathieriana*, d'Orb., et le *Pseudodiadema Orbignyana*, Cot., espèce très rare encore dans les collections, et que distinguent ses tubercules petits, abondants et serrés. Les fossiles crétacés sont plus nombreux. Nous possédions très peu d'exemplaires recueillis dans les grès de Frécambault, près Saint-Florentin, dont la faune diffère un peu de celle des Drillons et des Beugnons. M. Salomon nous a donné plusieurs espèces précieuses, et que nous n'avions pas encore, provenant de cette localité: le *Nautilus Clementinus*, d'Orb., les *Ammonites monile* et *Beudanti*, le *Rostellaria Parkinsoni*, d'Orb., le *Janira Albensis*, d'Orb., le *Gerrilia difficilis*, espèce excessivement rare, que je ne connaissais pas encore, du département, et de beaux

exemplaires de l'*Inoceramus Salomonianus*, d'Orb., que caractérise un sillon profond et transversal, et que M. d'Orbigny a dédiés au frère de M. Salomon. Les fossiles des Beugnons et des Drillons sont très largement représentés dans notre collection par le don que nous a fait, il y a quelques années, M^{me} veuve Descourtives; cependant plusieurs des échantillons de M. Salomon méritent d'être signalés, même après la collection de M. Descourtives. Je vous citerai deux exemplaires du *Belemontes minimus*, espèce rare dans notre département, et dont nous ne possédions qu'un seul échantillon en mauvais état. L'*Avellana incrassata*, d'Orb., d'une admirable conservation, des Cardites (*Cardita Dupiniana*, d'Orb.), montrant tous les détails de la charnière, de belles Natices, et enfin ce qui, suivant moi, est la perle de la collection Salomon, un exemplaire intact de l'*Echinobrissus Cerceleti*, espèce très rare qui n'avait pas encore été rencontrée à Saint-Florentin. Notons encore des Ammonites et de grandes turritites de la craie énéomanienne de Saint-Florentin.

Le don que M. Salomon vient de nous faire ajoutera plusieurs types intéressants à notre collection de paléontologie, déjà si nombreuse et si importante, et vous voudrez bien vous joindre à moi pour lui adresser nos très sincères remerciements.

Ainsi que le demande le rapport, des remerciements seront adressés à M. Salomon pour sa libéralité et la marque de bon souvenir qu'il a voulu donner à ses collègues et à son pays natal.

Concours Crochot. — M. le Président dépose ensuite les Mémoires renvoyés à l'examen de la Société à l'occasion du Concours ouvert pour le prix Crochot. Ces Mémoires, au nombre de douze pour la première question, ont été examinés par les membres du bureau, dont la majorité a décidé que le Mémoire n° 12 devait être placé en première ligne. En ce qui concerne la seconde question, un seul Mémoire, celui de M. Brodier, a été présenté, et ce Mémoire est de tous points

digne d'être couronné. Du reste, un rapport spécial, dont M. A. Savatier-Laroche est chargé, résumera l'opinion de la Société et sera envoyé à M. le Préfet de l'Yonne, président de la Commission du Concours.

Catalogue de la Bibliothèque de la ville. — M. Quantin a la parole ensuite pour exposer à la Société un projet de publication du Catalogue de la Bibliothèque de la ville, dont le bureau a été saisi. L'honorable vice-président explique qu'il a déjà rédigé le catalogue des manuscrits et celui de la nombreuse collection offerte à la ville par M^{me} la baronne de Bastard. Il rappelle que le Conseil municipal a décidé, dès l'année dernière, l'établissement d'un nouveau catalogue de la Bibliothèque. Il s'agirait d'aviser aux moyens de publier ce catalogue au fur et à mesure de la terminaison de ses différentes parties, afin d'en faire profiter le public et de le mettre à même de se servir avec fruit des richesses renfermées dans la Bibliothèque de la ville, grand dépôt qui a été formé avec les débris des anciennes bibliothèques des établissements ecclésiastiques et celles des émigrés, pendant la Révolution, et dont l'installation ne laisse rien à désirer, grâce aux sacrifices de la ville.

Abordant les voies d'exécution, M. Quantin propose à la Société de publier ce catalogue dans son Bulletin. Il en serait fait un tirage à part dont la ville pourrait faire les frais, qui seraient, par cette combinaison, peu considérables.

La Société, après avoir entendu les observations de plusieurs membres, accueille la proposition de M. Quantin. Elle décide que la publication du catalogue sera entreprise et que l'impression sera commencée par la section des manuscrits

et celle de l'histoire. Elle décide, en outre, que la municipalité, qui a paru désireuse de voir exécuter la publication du catalogue de la Bibliothèque, sera informée de la décision de la Société, avec prière de la sanctionner.

Après cette délibération, l'heure avancée fait renvoyer les autres matières à l'ordre du jour de la prochaine séance.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1873.

PRÉSIDENTENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Au sujet de ce procès-verbal, M. le Président donne quelques explications concernant la famille Lacurne de Sainte-Pallaye. M. le Président dit qu'il a fait des recherches, non-seulement sur les registres de l'ancienne paroisse de Notre-Dame-la-Dehors, qui contiennent l'acte de naissance de l'historien Lacurne de Sainte-Pallaye, mais sur ceux de l'ancienne paroisse Saint-Regnobert, de laquelle dépendait la maison sise à l'angle des rues Dampierre et de Paris, appartenant à M^{me} veuve Lesseré, et que M. Dondenne avait indiquée comme ayant été la propriété de la famille Lacurne. Les recherches, en ce qui concerne cette dernière paroisse, ont eu un résultat absolument négatif, et en ce qui concerne Notre-Dame-la-Dehors, on ne retrouve en plus, sur ses registres, en 1744, qu'un acte de naissance d'une fille, et en 1717, le décès d'un enfant portant l'un et l'autre ce nom. Il paraît donc acquis que, vers 1718, la famille Lacurne aurait quitté Auxerre pour acheter, quelques années après, en 1727,

la terre de Sainte-Pallaye, dont le nom a été associé à son nom patronymique.

M. Dondenne croit utile, à ce sujet, de rappeler la proposition qu'il a faite de donner le nom de Lacurne de Sainte-Pallaye à l'une des rues d'Auxerre; il demande à la Société d'appuyer le vœu qu'il fait à cet égard auprès de la municipalité auxerroise. La Société s'associe au vœu de M. Dondenne, à la condition toutefois qu'aucun autre nom rappelant un souvenir historique ne doive faire place à la nouvelle dénomination de rue sollicitée par M. Dondenne.

Nomination d'un membre titulaire. — M. Antonin, pasteur de l'Eglise réformée à Auxerre, est élu membre titulaire.

Présentations de membres titulaires. — M. Paul Hérold, avocat à Auxerre, et M. Wladimir Konarski, étudiant en droit, 42, rue Gay-Lussac, à Paris, sont présentés, le premier par MM. G. Perriquet et A. Savatier-Laroche, le second par MM. Lorin et Monceaux.

Correspondance. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Moreau, professeur à l'Ecole normale de Melun, qui remercie la Société des témoignages sympathiques exprimés en sa faveur à la dernière séance, et annonce qu'il est chargé, à Melun, de l'organisation d'un jardin botanique; et d'une autre lettre de notre collègue M. Boussard, architecte de l'administration des postes, qui remercie de sa nomination en qualité de membre titulaire, et offre pour notre Bulletin une série de planches gravées, notamment celles du cloître de Bethléem, que M. Mauss vient de découvrir et qui est d'un style sans analogue en Occident. Acte est donné à M. le Président de cette dernière communication par la So-

ciété, qui joint ses remerciements à ceux que M. le Président a déjà adressés à M. Boussard.

Dons. — Il est fait don de douze pièces de monnaie remises au Président par M. Chaumier, garde-champêtre à Auxerre. Ces monnaies sont les suivantes : 1° Pièces de six sols, argent, Louis XIV ; 2° Un demi batz, monnaie du canton de Vaud ; 3° Un jeton de cuivre de la ville de Paris ; 4° Un denier tournois d'Henri III ; 5° Une monnaie suisse, cuivre ; 6° Augustus imp., bronze, à l'autel de Lyon ; 7° Petite pièce, argent, monnaie du Palatinat ; 8° Double tournois, 1636, Henri-Maximilien de Béthune ; 9° Tetricus imp. petit bronze ; 10° Constantinus imp., petit bronze ; 11° Severus imp., petit bronze ; 12° Victorinus imp., petit bronze.

— M. Brun offre également les échantillons de toutes les roches trouvées à une profondeur de 500 à 600 pieds en forant, il y a quarante ans environ, à Saint-Fargeau, un puits artésien qui ne donna point d'eau jaillissante. Ces échantillons appartiennent à l'étage albien, et il semble fort regrettable que toute la série se rapprochant de la surface du sol et appartenant à la craie n'ait pas été alors recueillie pour compléter le don intéressant fait aujourd'hui par M. Brun.

— M. Mignot rappelle, qu'il y a deux ans, il a mis à la disposition de la Société 83 oiseaux du Mexique, appartenant à 82 espèces, parmi lesquels quelques-uns fort intéressants, comme l'aigle du Mexique, la spatule rose, etc. Ils n'ont pas été montés depuis ce temps par le naturaliste d'Auxerre, à qui on les a confiés. M. Mignot propose de les adresser, pour les préparer, à un naturaliste parisien qu'il indique. La Société renvoie toute décision à ce sujet au moment où un aperçu de la dépense à faire pourra être fourni par M. Mignot.

Divers ouvrages ont été adressés à la Société soit par les auteurs, soit par les Sociétés correspondantes. M. le Président analyse les suivantes :

1° Une notice que notre collègue, M. Duché, d'Ouaine, a consacrée à la mémoire du docteur Roché, Edme Hubert, vice-président honoraire de la Société médicale de l'Yonne.

2° Le dictionnaire topographique de la Dordogne par M. le vicomte de Gourgues.

3° Le tome IX des mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Ce volume contient notamment l'historique de la discussion, rédaction et publication de la *Coutume de Troyes* et mentionne la part que prit à cette œuvre l'un des habitants de Troyes, Michel Angenoust, qui en 1587 et 1509 fut député à Paris pour faire accepter la coutume par le roi. M. le président constate dans ce travail que la noblesse, en Champagne, se transmettait par les femmes et relève les deux règles suivantes :

« Ceux-là sont nobles qui sont issus en mariage de père ou de mère noble et suffit que le père ou la mère soit noble, posé que l'autre des conjoints soit non-noble ou de servitude. »

« Le ventre anoblit et affranchit pour jouir du bénéfice de la coutume et non en ce qui concerne les droits du roi. »

Vient, dit M. le Président, l'explication de cette anomalie féodale dans la pauvreté et l'infertilité du sol champenois « où, selon le texte du commentateur, l'on aurait facilement dix mille arpents à vendre à deux sols l'arpent, fond et treffond, et où l'on trouve bien encore dix mille arpents dont le roy n'aurait pas un sou, » et comme conséquence

dans la nécessité où se trouvait la noblesse de faire des alliances dans le commerce qui seul la pouvait enrichir.

4° Un bulletin de la Société nivernaise.

Ce volume contient un curieux et savant travail épigraphique de M. Roubet, sur le canton de la Guerche, dont il retrace l'histoire au moyen d'inscriptions prises dans les cimetières, sur les murs dans les villages, sur les cloches des églises. M. le Président donne lecture d'un intéressant épisode de ce travail ayant pour titre : *Un ami des cloches*.

M. Cotteau offre à la Société la 24^e livraison de son ouvrage sur les Échinides du terrain jurassique et une notice sur le *Retrocidaris*.

M. le Président donne lecture du travail de M. Populus, docteur-médecin à Coulanges-la-Vineuse, et servant d'introduction à son catalogue des Hémiptères de l'Yonne.

A trois heures et demie, la séance est levée.

II

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1873.

§ I. — *Dons en argent.*

1° Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes.	400 fr.
2° Le Département de l'Yonne	1000
La ville d'Auxerre, pour acquisition et entretien du Musée.	300

§ II. *Dons au Musée départemental placé sous le patronage de la Société.*

481 (*). M. MIGNOT. Chapeau en jonc et bambou, provenant de Chine.

482. M. BOITELLE, ancien préfet de l'Yonne. Un objet en bronze ayant la forme d'un Umbo, trouvé entre Sens et Saint-Clément, dans les fouilles du chemin de fer de Châlons à Orléans. Il y avait dans cet Umbo un crâne dont les débris ont été recueillis.

483. M. DESMAISONS, sous-ingénieur à Auxerre. Divers objets en terre cuite, époque gallo-romaine, provenant du chemin de ceinture dans le voisinage de la carrière Saint-Amatre.

(*) Ce numéro est celui du registre d'entrée du Musée.

485. M. MOREAU, professeur à l'école normale d'Auxerre. *Stipa pennata* recueillie au camp de Cora près Saint-Moré.

486. M. PONCELET, propriétaire à Auxerre. Fragment postérieur d'un moule de statuette (Vénus Anadyomène), trouvé au faubourg Saint-Julien près Auxerre.

487. Olla en terre noire, trouvée à Vincelles.

488. Vase en terre rouge à large goulot, trouvé à Vincelles.

489. Vase en terre rouge avec dépression symétrique sur la panse, trouvé à Vincelles.

490. Vase en terre rouge, analogue au n° 488, mais plus grand, trouvé à Vincelles.

491. Deux bracelets en bronze, trouvés à Vincelles.

492. Deux fibules en bronze, une intacte et une cassée, trouvées à Vincelles.

493. Une médaille en bronze de Néron, trouvée à Vincelles.

Une médaille en bronze d'Auguste (autel de Lyon), trouvée à Vincelles.

494. Trois médailles gauloises en bronze, frustes, trouvées au faubourg Saint-Julien.

495. M. Martin BRUAND, à Auxerre. Médaille de bronze à l'effigie d'Auguste (autel de Lyon), trouvée dans la carrière Saint-Amatre, près le chemin de ronde.

496. M. Georges TONNELIER. Fragment de poterie dite Samienne avec la marque *Mainacni*, trouvée dans la fouille du chemin de ceinture à Auxerre.

497. M. MIGNOT. Cachet de la ville de Seignelay xv^e siècle. Une agrafe de manteau xv^e siècle.

498. M. l'abbé RICORDEAU. Un poids en cuivre du xvi^e siècle.

499. M. BRUN. Une rosace en carreaux peints figurant des fleurs de lys.

Une rosace lys et griffon du xiii^e siècle, trouvée à Seignelay.

500. M. JACOB, négociant à Auxerre. Cinq supports en terre et divers débris, provenant d'une fabrique de poterie, anses à torsades émaillée, etc.

501. M. FOUSSADIER, marbrier à Auxerre. Tête de Christ en pierre, buste de grande dimension. recueilli dans une maison de la rue Bezan, XVII^e siècle, par Prunet, maçon.

502. M. MACHAVOINE, à Auxerre. Une hachette en serpentine.

502 bis. Une hâche en même matière, longue de 10 à 11 centimètres et grosse de 2 centimètres seulement, terminée en pointe, mais cassée par les ouvriers. Trouvée à Saint-Georges.

503. Madame la marquise de BLOCQUEVILLE. Une pince à hostie en argent représentant un Ibis, travail en argent oriental.

Un médaillon en bronze grande dimension, figurant la prise de la Bastille, et trois petites amulettes en matière bleuâtre, trois scarabées du Gabon, etc., etc.

Copie du mémoire du maréchal Davout rédigé à son retour de Hambourg et tiré à 20 exemplaires seulement, relié en maroquin rouge.

504. M. BRUN. Fragments de poterie romaine rouge, trouvé à Jonches.

504 bis. M. DUFOUR, armurier à Auxerre. Une paire de pistolets garnis d'ornements de cuivre.

505. M. MIGNOT. Sceau de la prévosté d'Argent (Cher).

Médaille de la société des ramoneurs d'Auxerre vers 1820 (cuivre).

Plaque de postillon aux armes de France vers 1825 (cuivre).

Médaille de Philippe II (obole en billon).

509. Un gaufrier de l'an 1785, armorié et marqué C. B.

506. M. CHALLE, président de la Société. Une pièce de 6 sous en argent, Louis XIV.

507. Un gaufrier en fer armorié (XVIII^e siècle).

508. M. CORNU. instituteur à Chailley. Quatre médailles en bronze (grande dimension) Antonin et autres frustes.

Une Salonine et autres petits bronzes.

510. M. PELTIER, iustituteur à Auxerre. Un sceau de bronze du xv^e siècle, portant deux aigles adossés avec la légende : *Ave Maria gratia*.

511. M. SALOMON, ancien avoué à Saint-Florentin. Collection géologique rassemblée dans le département de l'Yonne par M. Salomon et composant environ 500 échantillons dont 300 au moins sont dignes de figurer dans la collection géologique de l'Yonne. (V. rapport de M. Cotteau, séance du 2 novembre.).

512. M. MIGNOT. Collection d'objets de bronze trouvés entre Prégilbert et Sainte-Pallays, comprenant :

- 1^o Une hache ayant un caractère spécial ;
- 2^o Deux couteaux en bronze ;
- 3^o Une fibule en bronze ;
- 4^o Un fragment de fer de lame en bronze.

513. M. MORIN, membre du Conseil général. Une hache en silex poli, trouvée à Treigny dans le parc de la Bussière.

514. M. BRUN, professeur de musique à Auxerre. Une monnaie chinoise en bronze percée au centre et un denier en bronze de Charles X, connétable de Bourbon.

LA SOCIÉTÉ. Une pièce d'or d'Antonin le Pieux, trouvée à Leugny.

III

Liste des Sociétés correspondantes

Au 31 décembre 1873.

§ I. — Sociétés françaises.

- AISNE. . . . CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864.
- LAON. Société académique de Laon, fondée en 1830.
- SOISSONS. Société archéologique et historique de Soissons, fondée en 1847.
- SAINT-QUENTIN. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres; Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, fondée en 1828.
- SAINT-QUENTIN. Comice agricole de Saint-Quentin.
- SAINT-QUENTIN. Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, fondée en 1869.
- ALGÉRIE. . . Société de Climatologie algérienne, rue Bruce, 7, à Alger.
- CONSTANTINE. Société archéologique de la province de Constantine.
- ALLIER. . . MOULINS. Société d'Emulation du département de l'Allier, fondée en 1843.
- ALPES-MARITIMES. NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
- CANNES. Société des Sciences naturelles, des

- Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.
- ARDÈCHE. . . PRIVAS. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche.
- AUBE. . . . TROYES. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, fondée en 1818.
- BAS-RHIN. . STRASBOURG. Société des Sciences naturelles de Strasbourg, fondée en 1829.
- STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.
- BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Société de Statistique de Marseille, fondée en 1827.
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.
- CALVADOS. CAEN. Société Linnéenne de Normandie, fondée en 1823.
- CAEN. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, fondée en 1682.
- CAEN. Annuaire de l'Institut des Provinces, à Caen.
- CAEN. Académie de Caen.
- — Association normande, annuaire des cinq départements de la Normandie.
- — Société des Antiquaires de Normandie.
- CHARENTE. ANGOULÊME. Société archéologique et historique d'Angoulême.
- CHARENTE-INFÉRIEURE. SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, fondée en 1863.
- LA ROCHELLE. Académie de la Rochelle.
- — Société des Sciences naturelles.
- CHER. . . . BOURGES. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher. (Ancienne commission historique.)

- COTE-D'OR. DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Dijon, fondée en 1725.
- DIJON. Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, fondée en 1831.
- DIJON. Société d'agric. de la Côte-d'Or, à Dijon.
- SEMUR. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
- DOUBS . . . BESANÇON. Société d'émulation du Doubs, à Besançon, fondée en 1840.
- MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
- EURE-ET-LOIR. CHATEAUDUN. Société Dunoise d'Archéologie, d'Histoire, des Sciences et des Arts, à Chateaudun.
- FINISTÈRE . BREST. Société académique de Brest, fondée en 1858.
- GARD. . . . NIMES. Académie du Gard, fondée en 1682.
- GIRONDE . . BORDEAUX. Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1662.
- BORDEAUX. Société linnéenne, fondée en 1818.
- — Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
- HAUTE-GARONNE. TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France, fondée en 1831.
- TOULOUSE. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, fondée en 1746.
- Société d'histoire naturelle de Toulouse, fondée en 1866.
- HAUTE-LOIRE. LE PUY. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, fondée en l'an xi.
- HAUT-RHIN. COLMAR. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1859.
- HAUTE-SAONE. VESOUL. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.
- Commission d'Archéologie et des Sciences historiques de la Haute-Saône, à Vesoul.

- HAUTE-SAVOIE. ANNECY.** Société Florimontane d'Annecy, fondée en 1851.
- HAUTE-VIENNE. LIMOGES.** Société archéologique et historique du Limousin.
- HÉRAULT. . MONTPELLIER.** Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.
- ILLE-ET-VILAINE. RENNES.** Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1846.
- **RENNES.** Société des Sciences physiques et naturelles d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1861.
- INDRE-ET-LOIRE. TOURS.** Société française d'Archéologie.
- ISÈRE . . . GRENOBLE.** Académie delphinale.
- JURA . . . Poligny.** Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, fondée en 1859.
- **LONS-LE-SAULNIER.** Société des Sciences et Arts de Lons-le-Saulnier.
- LOIR-ET-CHER. VENDOME.** Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
- **BLOIS.** Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.
- LOIRE. . . SAINT-ETIENNE.** Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, reconstituée en 1856.
- LOIRE-INFÉRIEURE. NANTES.** Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, fondée en 1798.
- **Nantes.** Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inf., fondée en 1845.
- LOIRET. . . ORLÉANS.** Société archéologique de l'Orléanais, fondée en 1848.
- LOZÈRE. . . MENDE.** Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et arts, de la Lozère, fondée en 1819.
- MAINE-ET-LOIRE. ANGERS.** Société académique de Maine-et-Loire, fondée en 1837.
- **ANGERS.** Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée en 1818.

- ANGERS. Société linnéenne de Maine-et-Loire, fondée en 1832.
- ANGERS. Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, fondée en 1840.
- MANCHE . . CHERBOURG. Société des Sciences naturelles, fondée en 1852.
- CHERBOURG. Société académique de Cherbourg, fondée en 1733.
- SAINT-LÔ. Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche.
- MARNE. . . CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, fondée en 1798.
- — VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François.
- MEURTHE ET MOSELLE. NANCY. Société d'Archéologie lorraine, fondée en 1848.
- — Académie de Stanislas, fondée en 1730.
- MORBIHAN. VANNES. Société polymathique du Morbihan, fondée en 1862.
- MOSELLE. . METZ. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1835.
- Metz. Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle.
- NIÈVRE . . NEVERS. Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, fondée en 1852.
- NORD. . . . DOUAI. Société d'Agriculture, Sciences et Arts fondée en 1799.
- DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, fondée en 1831.
- LILLE. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, fondée en 1801.
- LILLE. Commission historique du département du Nord.

- OISE BEAUVAIS. Société académique de l'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
- PAS-DE-CALAIS. ARRAS. Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, fondée en 1817.
- BOULOGNE-SUR-MER. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1864.
- SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie, fondée en 1831.
- PUY-DE-DOME. CLERMONT-FERRAND. Académie des Sciences et Lettres de Clermont-Ferrand.
- PYRÉNÉES-ORIENTALES. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
- RHONE . . . LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.
- LYON. Société d'Agriculture de Lyon.
- — Société littéraire de Lyon.
- SAONE-ET-LOIRE. AUTUN. Société éduenne, fondée en 1836.
- CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, fondée en 1844.
- MACON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, fondée en 1805.
- SARTHE . . LE MANS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1761.
- SAVOIE . . . CHAMBÉRY. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, constituée en 1820.
- CHAMBÉRY. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
- SEINE PARIS. Société d'Anthropologie de Paris.
- — Société botanique de France.
- — Société entomologique de France.
- — Société géologique de France.
- — Société des Antiquaires de France.
- — Société française de Numismatique et d'Archéologie, fondée en 1866.

- Association scientifique de France.
 - Société philotechnique de Paris.
 - Société parisienne d'Archéologie et d'His-
toire, fondée en 1865.
- SEINE-INFÉRIEURE. ROUEN. Société d'émulation, du Com-
merce et de l'Industrie, fondée en 1790.
- ROUEN. Société des amis des Sciences naturel-
les de Rouen, fondée en 1863.
 - LE HAVRE. Société havraise d'études diverses.
- SEINE-ET-MARNE. MELUN. Société d'Agriculture, Sciences,
Lettres et Arts du département de Seine-
et-Marne, fondée en 1864.
- MEAUX. Société d'Agriculture, Sciences et Arts
de Meaux, fondée en 1761.
- SEINE-ET-OISE. VERSAILLES. Société d'Agriculture et des
Arts de Seine-et-Oise.
- RAMBOUILLET. Société archéologique.
- SOMME . . . ABBEVILLE. Société d'émulation d'Abbeville,
fondée en 1797.
- AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie,
fondée en 1836.
 - AMIENS. Académie des Sciences, Belles-Lettres
et Arts de la Somme, fondée en 1750.
 - AMIENS. Société linnéenne du Nord de la
France, fondée en 1866.
- TARN . . . CASTRES. Société littéraire et scientifique de
Castres.
- TARN-ET-GARONNE. MONTAUBAN. Société archéologique de
Tarn-et-Garonne.
- VAR . . . DRAGUIGNAN. Société des Sciences, Belles-Let-
tres et Arts du département du Var, établie
en 1811.
- DRAGUIGNAN. Société d'Etudes scientifiques et
archéologiques de la ville de Draguignan.
 - TOULON. Société académique du Var.

- VAUCLUSE. APT. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863.
- VIENNE. . . POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834.
- POITIERS. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, fondée en 1789.
- VOSGES. . . ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges, établie en 1824.
- YONNE. . . AUXERRE. Société médicale de l'Yonne, fondée en 1844.
- AUXERRE. Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, établie en 1837.
- AUXERRE. Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre.
- AVALLON. Société d'Etudes d'Avallon, établie en 1860.
- JOIGNY. Société d'Agriculture de Joigny, établie en 1846.
- SENS. Société archéologique de Sens, établie en 1844.

§ II. — Sociétés étrangères.

- ANGLETERRE. MANCHESTER. Litterary and philosophical Society of Manchester.
- AUTRICHE . BRUNN. (Moravie). Société des naturalistes de Brünn.
- VIENNE. Société impériale de géographie.
- — Institut géologique impérial et royal d'Autriche.

Les ouvrages à l'adresse de ces trois sociétés sont placés sous le couvert de M. le Consul-général d'Autriche à Paris, 21, rue Laffite.

- BELGIQUE . LIÈGE. Institut archéologique liégeois.
 — MONS. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.
 — MONS. Cercle archéologique de Mons.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. ALBANY N. Y. — N. Y. State Cabinet of Natural History,
 — BOSTON, Mass. — Boston Society of Natural History.
 — CAMBRIDGE, MASS. — American Association for Advence of Science.
 — CHICAGO, ILL. — Academy of Sciences.
 — MONTREAL, CAN. — Natural History Society.
 — NEW-ORLÉANS, LA. — New-Orleans Academy of Sciences.
 — NEW-YORK. — New-York Lyceum of Natural History.
 — PHILADELPHIE, PH. — Academy of Natural Sciences.
 — PORTLAND, ME. — Natural History Society.
 — SAN FRANCISCO, CAL. — Cal. Academy of Natural Sciences.
 — SAINT-LOUIS, MO. — Academy of Sciences.
 — WASHINGTON, D. C. — National Academy of Sciences.
 — WASHINGTON, Smithsonian Institution.

L'Association Smithsonianne se charge de la distribution des ouvrages adressés aux Sociétés des Etats-Unis. Nos publications lui sont adressées sous son couvert et remises à Paris, à l'adresse de M. G. Bossange, libraire, quai Voltaire, 25.

NORWÈGE . CHRISTIANIA. Académie de Christiania.

SUÈDE . . . STOCKHOLM. Académie royale des Sciences de Stockholm.

Les ouvrages à l'adresse de ces Académies sont placés sous le couvert de MM. Samson et Wallin, de Stockholm, qui les reçoivent eux-mêmes par l'intermédiaire de M. Otto Lorenz, libraire, 3 bis, rue des Beaux-Arts, à Paris.

- SUISSE . . . GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
- LAUSANNE. Société vaudoise des Sciences naturelles.
- NEUCHÂTEL. Société des Sciences naturelles de Neuchâtel.

§ III. — *Journaux et revues périodiques échangeant leurs publications avec celles de la Société.*

- COTE-D'OR. DIJON. La Bourgogne (Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Yonne). Revue provinciale mensuelle sous la direction de M. Alb. Albrier, fondée en 1868.
- SEINE-ET-OISE. SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. L'Indicateur de l'Archéologue et du Collectionneur. Journal mensuel.
- SEINE. . . . PARIS. L'année géographique par M. Vivien de Saint-Martin.
- PARIS. Revue des sociétés savantes des départements publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique.
- PARIS. Polybiblion, Revue hebdomadaire, 76, rue du Bac.

IV.

Établissements publics recevant le Bulletin.

- PARIS. . . . Bibliothèque nationale.
 — Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.
 — Bibliothèque de l'Institut.
 — Ministère de l'Instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain, 10.
 — Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, au ministère de l'Instruction publique.
- AUXERRE . Bibliothèque populaire.
 — Bibliothèque de la Ville.
 — Bibliothèque du Collège.
 — Bibliothèque de l'École Normale.
 — Bibliothèque du Petit-Séminaire.
 — Bibliothèque des Frères des Écoles chrétiennes.
- AVALLON. . Bibliothèque de la Ville.
- DIJON. . . . Bibliothèque de la Faculté.
 — Rectorat de l'Académie de Dijon.
 — Archives de la Côte-d'Or.
- JOIGNY. . . Bibliothèque de la Ville.
- PONTIGNY . Bibliothèque des Prêtres de Pontigny.
- SAINT-LÉGER DU FOUCHERET. — Bibliothèque du monastère de la Pierre-qui-Vire.
- SENS Bibliothèque de la Ville.
- TONNERRE . Bibliothèque de la Ville.
-

V.

LISTE DES MEMBRES
DE
LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE
AU 31 DÉCEMBRE 1873.

Membres d'honneur.

Président : M. le Préfet de l'Yonne.

Membres : Monseigneur l'Archevêque de Sens.

M. le Maire d'Auxerre.

M. l'Inspecteur de l'Académie.

Membres titulaires (1).

MM.

1868. ANGENOUST Paul, vice-président du Conseil de préfecture, à Auxerre.

1863. ANSAUT Pascal, juge de paix à Chablis.

1873. ANTONIN, pasteur de l'Eglise réformée, à Auxerre.

1863. ARMANDOT, propriétaire, à Auxerre.

1867. BALLON, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Nîmes.

(1). Le signe * avant le nom indique les membres fondateurs ; les chiffres placés en regard rappellent l'année de réception de chaque membre.

1865. BARAT fils, à Auxerre.
1867. BARDIN, professeur au collège, à Avallon.
1870. BAUDIOT, notaire à Beauvoir (Yonne).
1868. BAZIN, propriétaire, à Fumerault, commune de Saint-Aubin-Châteauncuf (Yonne).
1862. BEAU, curé de Mailly-la-Ville.
1844. *BELGRAND, ingénieur en chef, à Paris, rue de l'Université, 29.
1847. BELIN, pharmacien à Auxerre.
1835. BERT Paul, professeur de physiologie à la Faculté des Sciences, député de l'Yonne à l'Assemblée nationale, à Paris, rue Guy La Brosse, 9.
1862. BERTIN, propriétaire à Joigny.
1873. BERTIN Charles-Auguste-Flavien, agent d'assurances, à Auxerre.
1868. BICHET, curé de Champigny.
1867. BIGAULT Amédée, négociant, à Auxerre.
1868. BILLAUT (l'abbé), curé-doyen de Saint-Julien-du-Sault.
1868. BIOCHE, secrétaire de la Société géologique de France, rue Taranne, 10, à Paris.
1847. BLIN, professeur d'histoire au Collège, à Auxerre.
1873. BLOCH Richard, élève de l'École polytechnique, à Auxerre.
1863. BOGARD (de), ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1837. BONDY (comte de), ancien préfet de l'Yonne, membre de l'Assemblée nationale, à Paris, 7, marché d'Agucseau, et au château de la Barre, arrondissement du Blanc (Indre).
1849. BONNEVILLE, ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1863. BONNEVILLE Marcel, à Auxerre.
1847. *BONTIN (de), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris, rue d'Assas, 8, et au château de Bontin.
1862. BOUCHER DE LA RUPELLE (comte Henri), trésorier payeur général, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
1835. BOUCHER DE LA RUPELLE (vicomte Paul), substitut du

- procureur de la République, à Paris, 7, rue de l'Université.
1839. BOUCHERON, agent-voyer central, à Auxerre.
1867. BOULLAY, juge à Alger.
1873. BOUSSARD Jean-Marie, architecte, 18, rue Jean de Beauvais, à Paris.
1863. BREUILLARD fils, docteur en médecine à Avallon.
1856. BRINCARD (baron), ancien membre du conseil général 4, rue Castellane, à Paris.
1865. CABASSON, avoué, à Auxerre.
1848. CAMPENON, docteur en médecine, à Tonnerre.
1852. CHAILLAN-BELVAL, percepteur, à Aisy.
1847. CHALLE, ancien membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.
1850. CHALLE Edmond, ancien sous-préfet, à Auxerre.
1866. CHALLE Jules, avoué à Auxerre.
1861. CHALLE Léon, sous-intendant militaire adjoint, à Grenoble.
1861. CHALLE Paul, à Charny.
1870. CHANVIN aîné, capitaine de la garde mobile, à Chablis.
1865. CHARLOT, juge d'instruction, à Auxerre.
1872. CHASTELLUX (comte Henri de) à Chastellux (Yonne.)
1872. CHAUDÉ, instituteur public, à Préhy (Yonne.)
1856. CHENET Eugène, sous-chef à l'administration centrale des domaines, 53, rue d'Assas, à Paris.
1848. CHÉREST, avocat, conservateur du Musée, à Auxerre.
1858. CLAUDE Victor, vérificateur des poids et mesures, à Auxerre.
1850. CLERMONT-TONNERRE (Duc de), membre du Conseil général de l'Eure, au château d'Ancy-le-Franc.
1762. COLLETTE, capitaine en retraite, percepteur à Saint-Sauvour.
1847. COLLIN, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
1870. COMMINS DE MARCILLY (le général de), à Auxerre.

1847. *COTTEAU Gustave, président de la Société géologique de France, ancien juge, à Auxerre.
1868. COTTEAU Edmond, ancien contrôleur des contributions, à Châtel-Censoir.
1863. COUROT, docteur en médecine, à Auxerre.
1873. COUROT, avocat, à Auxerre.
1868. COURTIAL, géomètre, à Champigny.
1873. DEJUST, notaire, à Auxerre.
1873. DELERUE, ingénieur du canal du Nivernais, à Clamecy.
1850. DÉLIGAND, avocat, membre du Conseil général, à Sens.
1862. DEMADIÈRE (baron), vice-président honoraire du tribunal civil à Auxerre.
1868. DEMAY Charles, licencié en droit à Auxerre.
1873. DENIS Jules, avoué à Tonnerre.
1869. DENORMANDIE Ernest, Député à l'Assemblée nationale, à Paris, 42, boulevard Malesherbes.
1868. DESMAISONS, sous-ingénieur, à Auxerre.
1872. DESDOUET, principal du Collège d'Auxerre.
1849. DEVILLE, docteur en médecine, à Villeneuve-s-Yonne.
1847. *DÉY, conservateur des hypothèques, à Laon (Aisne.)
1864. DILLON Charles-Auguste, capitaine de cavalerie en retraite, commissaire de surveillance administrative au chemin de fer, à Tonnerre.
1857. DIONIS DES CARRIÈRES, docteur en médecine, à Auxerre.
1847. *DONDENNE, ancien professeur, à Auxerre.
1862. DONDENNE fils, architecte, à Auxerre.
1867. DORLHAC, directeur de l'École normale, à Auxerre.
1848. DUCHÉ Emile, docteur en médecine, secrétaire général de la Société de médecine de l'Yonne, à Ouanne.
1861. ESTAMPES (comte Th. d'), au château de Montigny, près Charny (Yonne.)
1850. FLEUTELOT Henri, propriétaire, à Auxerre.
1870. FONTAINE (Louis de), propriétaire, membre du Conseil général de l'Yonne, à Fontaine, près Sens.
1861. *FORTIN, archiprêtre de la cathédrale, à Auxerre.
1847. FOUCARD, opticien, à Auxerre.

1860. FOSSEYEUX, notaire honoraire, à Cravant.
1849. *FRÉMY, gouverneur du Crédit foncier et du Crédit agricole, à Paris, rue Neuve-des-Capucines, 17.
1854. FRONTIER, ancien conducteur principal des ponts et chaussées, à Magny-sur-Yonne.
1847. *GALLOIS, ancien conseiller à la cour impériale, 11, rue de Verneuil, à Paris:
1847. GALLOT Charles, père, imprimeur à Auxerre.
1866. GALLOT Albert, imprimour, à Auxerre.
1868. GALLOT, inspecteur des Forêts, à Auxerre.
1872. GARLANDIER René, élève de l'École polytechnique, à Auxerre.
1866. GELEZ Marin, lieutenant-colonel d'infanterie en retraite, à Noyers.
1861. GIGOT Albert, préfet du Doubs, à Besançon.
1872. GIRAUT, médecin-adjoint, à l'Asile des Aliénés de Quatremares, près Rouen.
1862. GLAIZE Etienne, pharmacien, à Auxerre.
1860. GOUREAU, colonel du génie en retraite, à Santigny, par Guillon (Yonne).
1863. GRAND D'ESNON (baron William) au château d'Esnon (Yonne).
1866. GRASSET, conservateur du musée à Varzy (Nièvre).
1838. GRENET, docteur en médecine, à Joigny.
1864. GROMAS, pharmacien, à Toucy.
1849. GUICHARD Victor, membre de l'Assemblée nationale, à Soucy (Yonne.)
1872. GUILLON Adolphe-Irénée, artiste peintre, à Vézelay (Yonne.)
1863. GUINOT, médecin, à Lézignes.
1857. HAVELT (baron du), ancien membre du Conseil général, au château des Barres, commune de Sainpuits.
1870. HÉLIE, docteur en médecine, à Saint-Florentin.

1847. HERMELIN, docteur en droit, ancien juge de paix, à Saint-Florentin.
1848. HOTTOT, ancien sous-préfet, à Avallon.
1873. IBLED, bibliothécaire de la ville de Joigny.
1872. JAVAL, ingénieur civil des mines, membre du Conseil général de l'Yonne, à Paris, 25, rue Saint-Roch.
1862. JARRY, ancien conseiller de préfecture, à Paris, 34, rue Tronchet.
1865. JOBERT Eugène, maire d'Arces.
1865. JOLY Charles, receveur municipal à Auxerre.
1865. JOLY (l'abbé Florimond) rue de Varennes-Saint-Germain, 36, à Paris.
1850. JOSSIER, ancien secrétaire de la mairie de Joigny, à Auxerre.
1873. KARR Georges-Antoine, professeur de philosophie au collège d'Auxerre.
1867. KIRWAN (Charles de), sous-inspecteur des Forêts, à Auxerre.
1862. LABOSSE, docteur en médecine, à Nîtry.
1849. LAMBERT, avocat, à Auxerre.
1855. LAMBERT fils, à Tanlay.
1847. *LARABIT, ancien sénateur, rue de Rennes, 46, à Paris.
1867. LANIER, libraire, à Auxerre.
1847. *LAURENT-LESSERÉ, propriétaire à Auxerre.
1865. LAURENT, inspecteur primaire, à Joigny.
1849. LEBLANC Léon, propriétaire, à Paris-Montmartre, rue Girardon, 13.
1847. *LEBLANC D'AVAU, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Auxerre.
1872. LEBLANC-DUVERNOY Eugène, juge à Auxerre.
1872. LEBLANC-DUVERNOY Paul, à Auxerre.
1847. *LECHAT, chef de division à la préfecture de l'Yonne, à Auxerre.
1866. LEFÉBURE Eugène, employé des postes, à Chevillon près Charny.
1869. LECLÈRE, banquier à Auxerre.
1866. LEFÈVRE, docteur en médecine, à Auxerre.

1853. LEPÈRE, membre de l'Assemblée nationale, à Auxerre.
1862. LONCLAS, intendant militaire en retraite, à Auxerre.
1851. LORIÈRE (Gustave de), géologue, au château de Chevillé, par Brulon (Sarthe).
1862. LORIFERNE, pharmacien, à Sens.
1847. LORIN, architecte, à Auxerre.
1850. LOUVOIS (marquis de), à Ancy-le-Franc.
1871. LUCAS Charles, architecte, boulevard Denain, 8, à Paris.
1873. MARCHAND Henri, homme de lettres, à Auxerre.
1851. MARIE, ancien juge au tribunal civil, à Auxerre.
1861. MARQUOT (l'abbé), curé d'Aisy.
1868. MARTIN, secrétaire de l'inspection académique, à Auxerre.
1865. MASSOT, maire d'Auxerre.
1871. MENGEL, professeur au lycée d'Evreux.
1863. MERCIER, ancien négociant, à Auxerre.
1861. MÉTAIRIE, président du tribunal civil, à Auxerre.
1865. MILLIAUX, notaire honoraire, adjoint au maire, à Auxerre.
1861. MIGNOT-PRADIER, négociant à Auxerre.
1857. MONCEAUX Augustin, licencié ès-lettres, professeur au collège d'Auxerre.
1857. MONCEAUX Henri, pharmacien, secrétaire de la Société de médecine de l'Yonne, à Auxerre.
1868. MONTREUIL, ancien maire de Tonnerre.
1873. MOREAU, conducteur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1872. MOSSOT, docteur-médecin, à Cézzy (Yonne).
1860. MOUTHEAU, ancien juge de paix, à Auxerre.
1870. MOUSSU, juge suppléant à Auxerre.
1861. MUNIER, officier de l'instruction publique, ancien principal du collège, à Auxerre.
1851. PASSEPONT, artiste peintre, à Auxerre.
1852. PELTIER, instituteur communal, à Auxerre.
1865. PERDU, chef de section du chemin de fer d'Auxerre à Nevers, à Mailly-le-Château.

1866. PÉRILLEUX Louis-Jules, ancien membre du conseil municipal de Paris, 50, avenue de Saxe, et à Noyers (Yonne).
1855. PERRIQUET Eugène, avocat à la Cour de Cassation, 29, rue Bonaparte, à Paris.
1855. PERRIQUET Gustave, imprimeur, à Auxerre.
1864. PÉRON, sous-intendant militaire-adjoint, à Montauban.
1838. PETIT ERNEST, ancien élève de l'Ecole des Mines, à Vausse, commune de Châtel-Gérard.
1871. PETIT Eugène, docteur en médecine, à Pont-sur-Yonne.
1853. PIÉTRESSON, ancien notaire, à Auxerre.
1864. PIÉTRESSON SAINT-AUBIN, docteur en médecine à Saint-Sauveur.
1864. PTOCHARD DE LA BRULERIE, à Saint-Florentin, et à Paris, 237, boulevard Saint-Michel.
1869. POITOU (l'abbé), curé de Chassignelles, par Ancy-le-Franc.
1872. PONCELET, propriétaire, à Auxerre, 2, rue des Grands-Jardins.
1861. POPULUS, docteur en médecine, à Coulanges-la-Vincuse.
1864. POUGY, ancien conseiller de préfecture, à Seignelay.
1847. *POUBEAU, ancien pharmacien, à Auxerre.
1852. PROT, inspecteur des écoles primaires, à Avallon.
1861. PRÉCY aîné, ancien membre du Conseil général, à Chassy.
1873. PUISSANT Paul, à Auxerre.
1847. QUANTIN, archiviste du département et bibliothécaire de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique, etc., à Auxerre.
1857. QUIGNARD (l'abbé), vicaire de Saint-Pierre-du-Gros-Cailou, à Paris, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 179.
1869. RABÉ, docteur en médecine, à Maligny.
1869. RAGOBERT, juge suppléant, à Auxerre.
1873. RAGON, professeur de droit à la faculté de Poitiers.
1857. RAMPONT-LECHIN, membre de l'Assemblée nationale. ancien directeur général des postes, à Paris.

1869. RATHIER, membre de l'Assemblée nationale, à Chablis.
1857. RAUDOT, membre de l'Assemblée nationale, à Orbigny,
près Avallon.
1852. RAVIN Eugène, pharmacien à l'asile d'Auxerre.
1862. REMACLE, Lucien, avocat, à Auxerre.
1871. RÉTIF Frédéric, inspecteur des domaines, à Auxerre.
1866. RÉTIF, vice-président du Tribunal civil, à Auxerre.
1850. RIBIÈRE, ancien préfet de l'Yonne, à Auxerre.
1857. RICHARD, ancien libraire, à Auxerre
1847. *RICORDEAU, docteur en médecine, à Auxerre.
1847. *RICORDEAU (L'abbé), à Auxerre.
1861. ROCHÉ Louis, docteur en médecine, à Toucy.
1839. ROCHECHOUART (Comte de), propriétaire, au château
de Vallery.
1856. ROGUIER (L'abbé), curé de Saint-Eusèbe, à Auxerre.
1862. ROUSSEAU, ancien notaire, à Auxerre.
1862. ROUX Anatole, propriétaire, à Paris, 14, Avenue de la
reine Hortense.
1870. ROUX, architecte à Auxerre.
1847. *SALLÉ, ancien pharmacien, à Auxerre.
1855. SALMON, avocat, à Paris, 34, rue Sedaine.
1870. SAUZET, substitut du Procureur de la République, à
Lyon.
1862. SONNIÉ-MORET, propriétaire, à Clamecy.
1860. SAVATIER-LAROCHE fils, avocat, à Auxerre.
1867. SOUFLÔT Jules, ancien administrateur des messageries
nationales, à Paris, rue de Rivoli, 288.
1856. TAMBOUR Ernest, Secrétaire général de la préfecture
de la Seine, à Paris, rue Bonaparte, 12.
1869. TANLAY (marquis de), 13, rue de Lille, à Paris.
1850. TARTOIS, ancien directeur des mines, à Senan.
1861. TEXTORIS, ancien membre du Conseil général, au château
de Cheney.
1847. TONNELLIER, président honoraire du tribunal civil à
Auxerre.
1869. TONNELLIER, docteur en médecine, à Auxerre.

1866. VAUJOLY (Pierre de), propriétaire, à Neuvy-Sautour, et à Moulins (Allier), rue de la Comédie.
 1858. VIAULT (L'abbé), curé de Pailly.
 1863. VINCENT Emile, maire de Brion (Yonne).

Membres libres.

1871. BALACEY (l'abbé), curé de Vinneuf (Yonne).
 1850. BILLAUT, instituteur, à Moulins-sur-Ouanne.
 1868. BRUN, professeur, à Auxerre.
 1857. MEUNIER, sculpteur, à Vézelay.
 1857. GUÉRIN, instituteur, à Serrigny.
 1864. MICHOU, chef d'institution, à Saint-Florentin.
 1833. MOULLOT, instituteur, à Tanlay.
 1837. ROBIN, maître-adjoint à l'école normale, à Auxerre.

Membres correspondants. (1)

1839. ANGELON, docteur en médecine, à Dieuze (Meurthe).
 1863. *ARTIGUES, docteur en médecine, à Nice (Alpes-Maritimes).
 1863. ASPOL, chirurgien-major au 89^e de ligne.
 1870. ALBRIER, directeur du journal *la Bourgogne*, à Dijon.
 1861 *BARRANGER, (l'abbé), curé de Villeneuve-le-Roi-sur-Seine (Seine-et-Oise).
 1855. BAUDIOT (L'abbé), curé de Dun-les-Places.
 1869. *BAYLE, professeur de paléontologie à l'École des Mines.
 1866. *BELTRÉMIEUX Edouard, membre de la Société géologique de France, conservateur du Musée de la Rochelle.
 1855. *BÉNARD, directeur des contributions indirectes, à Coustances.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres correspondants qui reçoivent le Bulletin et paient une cotisation annuelle de six francs. Les membres qui desiront recevoir le Bulletin doivent adresser cette cotisation à M. le Trésorier avant le 1^{er} mars de chaque année.

1861. BERTHERAND, docteur en médecine, à Poligny (Jura).
1870. BERTHUEL Jean-Baptiste, pasteur, à Arbois (Jura).
1849. BLANCHÉ Isidore, vice-consul de France à Tripoli de Syrie.
1858. BOREAU, pharmacien, directeur du jardin botanique, président de la section des Sciences naturelles de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
1856. BULLIOT Gabriel, membre de la Société Eduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
1856. BURE (De), président de la Soc. d'Emulation, à Moulins.
1867. *CAILLETET, pharmacien, à Charleville (Ardennes).
1861. CAMBUZAT, ingénieur en chef de la navigation, à Paris.
1855. CARLET Joseph, ingénieur à Saulieu (Côte-d'Or).
1865. CHATEAU, conducteur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1861. COCHET (L'abbé), conservateur du musée, à Rouen.
1861. CONSTANT-REBECQUE (De), président de la Société des Sciences de Poligny (Jura).
1864. COQUAND, professeur de géologie, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
1849. COUTANT, membre de plusieurs Sociétés savantes, aux Riceys (Aube)
1857. CROSNIER, proto-notaire apostolique, vicaire-général de l'évêché de Nevers.
1857. DANTIN, chef d'escadron d'état-major, en Algérie.
1863. DAVOUT (Le général), duc d'Auerstaedt, à Paris.
1864. DELAPLACE (Monseigneur), évêque du Tche-Kiang (Chine).
1852. *DELENTE, docteur en médecine, cité d'Orléans, au Grand-Montrouge (Seine)
1863. DE SMYTTÈRE, docteur en médecine, officier de l'Instruction publique, à Lille.
1862. DESSIGNOLLES Gustave, chimiste, à Paris.
1863. *DESNOYERS, membre de l'Académie des inscriptions, bibliothécaire du Muséum, à Paris.
1866. DOUCET Camille, membre de l'Académie française, à Paris.

1852. DROUET, sous-préfet, à Joigny.
1865. DUBOIS, juge de paix à Haroué (Meurthe-et-Moselle).
1871. DUBOIS, Ernest, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
1847. DUPIN, docteur en médecine, à Ervy (Aube).
1857. DUPLÈS-AGIÉ, archiviste-paléographe, à Paris, rue Saint-Dominique, 28.
1864. *EBRAY, géologue, ingénieur du chemin de fer du Bourbonnais, à Tarare (Rhône).
1869. FALCONNIER, sculpteur, à Paris, rue Saint-Ferdinand, 22, aux Ternes-Paris.
1859. FLANDIN, procureur de la République, à Coulommiers (Seine-et-Marne).
1863. FRANCHET, naturaliste, au château de Cheverny (Eure-et-Loire).
1849. FRÉMY Charles, docteur en médecine, à Paris, rue de Berlin, 9.
1856. FROMENTEL (de), docteur en médecine à Gray (Haute-Saône).
1847. GARNIER, archiviste du département, à Dijon.
1852. GAUDRY Albert, membre de la Société géologique de France, à Paris, rue Taranne, 12.
1869. *GAUTHIER, professeur au lycée, à Marseille, 7 boulevard du Nord.
1854. GERMAIN-DE-SAINTE-PIERRE, docteur en médecine, à Paris.
1859. GIGOT Léon, docteur en médecine, à Levroux (Indre).
1871. GILLET, inspecteur des écoles primaires, à Clamecy.
1847. GIRARD DE CAILLEUX, ancien inspecteur du service des aliénés de la Seine, à Paris.
1851. GIRARDOT (Baron de), ancien secrétaire-général de la préfecture, à Nantes.
1854. GRENIER, professeur de botanique, à Besançon (Doubs).
1838. GUÉRANGER Edouard, chimiste au Mans.
1868. *GUÉRIN-DEVAUX Paul, substitut, à Corbeil (Seine-et-Oise).
1850. GUÉRIN-MENNEVILLE, directeur de la *Revue zoologique*, à Paris, rue des Beaux-Arts, 4.

1865. *GUINAULT, professeur de physique, au lycée de Niort.
1872. *HABERT, ancien notaire, à Troyes (Aube).
1848. *HÉBERT, professeur de géologie à la faculté des Sciences, à Paris, rue Bréa, 23.
1872. *JARRY, recteur de l'Académie, à Rennes.
1861. *JEANDET Abel, docteur en médecine, à Verdun-s-Saône.
1870. JOLY Henri, professeur à la faculté des lettres, à Dijon.
1862. JOUAN, sculpteur à Rouen.
1863. LANCIA DI BROLO (Le duc), à Palerme (Sicile).
1858. *LASNIER, inspecteur des écoles, à Gannat (Allier).
1867. *LENOIR François, archiviste du matériel du chemin de fer de Lyon, à Paris, 1, rue de Lyon.
1847. LEYMERIE, professeur de géologie à la faculté des Sciences, à Toulouse, rue des Arts, 13.
1848. LONGPERIER (De) conservateur au Musée du Louvre, rue de Londres, 50, à Paris.
1859. *LONGUEMAR (Letouzé de), ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
1867. *LORET-VILLETTE, pharmacien à Sedan (Ardennes).
1866. *LORIOI (Perceval de) Charles-Louis, membre de la Société géologique de France, à Genève (Suisse).
1863. *MABILE, licencié ès-lettres, professeur au Lycée de Bastia (Corse).
1863. MARCHAND (le docteur Léon), rédacteur de la *Revue médico-chirurgicale*, à Paris.
1863. MARCHANT Louis, docteur en médecine, conservateur du Musée d'histoire naturelle à Dijon.
1848. MICHELIN, membre de la Société géologique de France, à Paris.
1853. MISSERY (De), conservateur des Forêts, à Troyes.
1864. MOREAU, maître-adjoint à l'École normale, à Melun.
1861. OGIER DE BAULNY, membre de la Société entomologique de France, à Coulommiers (Seine-et-Marne).
1849. D'ORBIGNY Charles, aide-professeur au Muséum d'histoire naturelle, membre de la Société géologique de France, à Paris.
1872. *PAPAREL, percepteur à Mende (Lozère).

1858. PASSY Antoine, membre de la Société géologique de France, à Paris.
1862. RICHARD Claude, ancien maire d'Auxonne.
1864. *POULAIN, maître-adjoint, à l'École normale de Versailles.
1863. *POUY, commissaire-priseur, à Amiens.
1847. *PRISSET, numismate, à Dijon.
1866. PRIVÉ Clément, ancien employé des ponts-et-chaussées à Paris.
1866. *RAJAT Jean-Pascal, capitaine au 32^e de ligne.
- 1832, RAULIN Victor, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Bordeaux.
1852. RAY Jules, pharmacien, membre de la Société académique de l'Aube, à Troyes.
1873. RIVIÈRE Emile, médecin, à Menton.
1857. ROUSSEAU, docteur en médecine, directeur-médecin en chef de l'asile départemental d'Auxerre.
1869. *ROUSSEL, docteur en médecine, 26, rue des Fossés-Saint-Jacques, à Paris.
1860. ROUSSELOT, inspecteur des Forêts, à Mâcon.
1848. ROY, ingénieur des Mines, à Paris.
1866. SACY (Silvestre de), membre de l'Académie française, à Paris.
1865. *SALOMON, employé au chemin de fer, à Saint-Etienne (Loire).
1868. SAPORTA (comte de), géologue à Aix.
1861. SERVAIS, contrôleur des contributions indirectes, à Châtillon-sur-Seine.
1861. SIROT, professeur, rue de la Monnaie, à Dijon, (Côte-d'Or).
1860. SOLAND (Aimé de), président de la Société linnéenne de Maine-et-Loire, à Angers, 32, rue de l'Hôpital.
1848. SOULTRAIT (comte Georges de), percepteur-receveur, membre de l'Académie de Lyon.
1863. SPIERS père, à Oxford (Angleterre).

1871. TAILLEUX, docteur en médecine, adjoint au maire, au Mans (Sarthe).
1863. *VIBRAYE (marquis de), correspondant de l'Institut, au château de Cheverny (Eure-et-Loir); à Paris, rue de Varennes-Saint-Germain, 59.
1852. VIGNON, directeur du dépôt des Cartes au Ministère des travaux publics à Paris.
1870. *VILLETARD DE LA GUÉRIE, avocat-général, à Montpellier (Hérault).
1864. VIVIEN DE SAINT-MARTIN, géographe, quai Bourbon, 15, à Paris.

Membres décédés pendant l'année 1873.

- MORIN, docteur-médecin, membre du Conseil général, à Treigny.
- PICTET, professeur de géologie à Wasington (Etats-Unis).
- PRÉPLU, architecte du département, à Auxerre.
- ROUILLÉ, imprimeur, à Auxerre.
-

QUATRIÈME PARTIE.

—

I.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XXVII^e VOLUME, 7^{me} DE LA 2^{me} SÉRIE.

Allocation du Ministère de l'Instruction publique à la Société, III, XLV.

Antonin, pasteur protestant, élu membre titulaire, III, LV.

Bertin fils, élu membre titulaire, III, XLVII.

Bloch, élève de l'école polytechnique, élu membre titulaire, III, XLIX.

Blocqueville (Mémoire de Davout offert par Madame la marquise de), III, XXVIII.

Boussard, architecte à Paris, élu membre titulaire, III, XLVII.

Budget de 1873 (Prévisions du), III, XXI.

Cachet d'empirique trouvé à Sens, III, XXXVI.

Cadran solaire du collège, III, XXVII.

Carte botanique de l'Yonne, II, 18; III, XVII.

Cartulaire de l'Yonne, III, XLI.

Catalogue de la Bibliothèque de la ville, III, LII.

Chastellux (Le comte de), élu membre titulaire, III, VII.

Concours Crochet, III, LII.

Congrès scientifique de France, à Pau, III, XIV.

Conservateur-adjoint du Musée (Nomination d'un), III, XIX.

Correspondants (Cotisation des membres), III, XXXII.

- Dejust, notaire à Auxerre, admis comme membre titulaire, III, xxxiv.
- Delerue, ingénieur à Clamecy, élu membre titulaire, III, xxx.
- Deuis, avoué à Tonnerre, élu membre titulaire, III, xlix.
- De Smyttère (Le docteur) élu membre correspondant, III, v.
- Dictionnaire celtique pour le département de l'Yonne, par M. Salmon, III, xlix.
- Dons faits à la Société en 1873, III, lix.
- Ephémérides clamecycoises, III, xl.
- Etablissements publics recevant le Bulletin, III, lxxxiii.
- Garlandier, élève de l'Ecole polytechnique, élu membre titulaire, III, vii.
- Gens de guerre à Auxerre en 1649 et 1650, III, xlv.
- Géologie (Collection de), offerte par M. Salomon, III, l.
- Ibled, bibliothécaire de la ville de Joigny, élu membre titulaire, II, xli.
- Iconographie des fossiles du département, III, xxiii.
- Jehan Regnier (Notice sur), I, 377.
- Joigny (Attaque de Joigny en 1651), I, 333.
- Karr, professeur de philosophie au collège d'Auxerre, élu membre titulaire, III, xli.
- Lacurne de Sainte-Pallaye (Famille), III, xlviij.
- Leblanc-Duvernoy (Eugène), juge à Auxerre, élu membre titulaire, III, vii.
- Lépidoptères de l'Yonne, II, 3.
- Marchand (Henri), admis comme membre titulaire, III, xv.
- Marie (La Vie et les Œuvres de M.), I, 5.
- Membres décédés pendant l'année 1873, III, lxxxviii.
- Membres de la Société (Liste des), III, lxxiv.
- Moreau, conducteur des ponts et chaussées, élu membre titulaire, III, xxx.
- Morillon (de), élu membre titulaire, III, xlix.
- Observations météorologiques, II.
- Perle en terre cuite avec inscription latine, III, vii.
- Philologie locale, par M. Michou, III, xlviij.
- Puissant (Paul), élu membre titulaire, III, xxx.

- Ragon, professeur de droit à la faculté de Poitiers, élu membre titulaire, III, xxx.
- Rapport sur les comptes de l'exercice 1872, par M. Dondenne père, III, xxx
- Rivierre de Menton, nommé correspondant, III, xli.
- Saint-Florentin (Eglise souterraine à), I, 351.
- Saint-Germain d'Auxerre (Texte d'une charte pour l'abbaye), III, xli.
- Sociétés correspondantes (Liste des), III, lxiii.
- Sorbonne (Réunion annuelle des Sociétés savantes à la), III, iv.
- Sub Ascîâ*, notice par l'abbé Barranger, I, 404.
- Tableaux envoyés par le Ministère des Beaux-Arts, III, xix.
- Teilleux (Le docteur), nommé membre correspondant, III, xv.
- Truffes (Production des) dans l'arrondissement de Tonnerre, III, xxxv.
- Venizy (Médailles trouvées à), III, xxxiii.
- Vienne (Etude géologique et agronomique du département de la Vienne, par M. de Longuemar), rapport par M. Challe, III, viii.
- Vincelles (Objets gallo-romains provenant de), III, xv.

II.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE XXVII^e VOLUME,7^e DE LA 2^e SÉRIE.

- BARRANGER. — *Sub Ascîâ*, I, 404.
- CHALLE. — Jehan Regnier, poète auxerrois du xv^e siècle, I, 377.
- CHALLE. — Rapport sur l'Etude géologique et agronomique du département de la Vienne, par M. de Longuemar, III, viii.
- A. CHÉREST. — La Vie et les Œuvres de M. Marie, I, 5.

- COTTEAU. — Note sur la collection de fossiles offerte par M. Salomon, III, LI.
- DEMAY. — Relation de l'attaque de Joigny en 1631, I, 335.
- GALLOT. — Note sur la production des truffes dans l'arrondissement de Tonnerre, III, xxxv.
- HERMELIN. — Une église souterraine à Saint-Florentin, I, 351.
- LORIFERNE. — Lépidoptères de l'Yonne, 3^{me} liste, II, 3.
- MOREAU. — Notice sur la Carte botanique de l'Yonne, II, 18.
- PONCELET. — Note sur des objets gallo-romains provenant du cimetière de Vincelles, III, xv.
- PONCELET. — Note sur un cachet d'empirique trouvé à Sens, III, xxxvi.
- QUANTIN. — Cartulaire général de l'Yonne, 3^{me} volume, publié par la Société, III, xli.
- QUANTIN. — Texte d'une charte de Louis le Débonnaire pour l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, III, xli. -
- RAGON. — Note sur l'inscription d'Entrains, III, xxv.
- ROBIN. — Observations météorologiques, II.

 III.

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE XXVII^e VOLUME, 7^e DE LA 2^e SÉRIE.I. *Sciences historiques.*

- La Vie et les Œuvres de M. Marie, par M. Chérest, I, 5.
- Note sur des objets gallo-romains provenant du cimetière de Vincelles, par M. Poncelet, III, xv.
- Note sur l'inscription d'Entrains, par M. Ragon, III, xxx.
- Note sur un cachet d'empirique trouvé à Sens, par M. Poncelet, III, xxxvi.
- Relation de l'attaque de Joigny en 1631, par M. C. Demay, I, 335.

- Une église souterraine à Saint-Florentin, par M. Hermelin, I, 331.
- Jehan Regnier, poète auxerrois du xv^e siècle, par M. A. Challe, I, 377.
- Sub Ascîâ*, notice par M. l'abbé Barranger, I, 404.
- Cartulaire général de l'Yonne, 3^e volume, publié par la Société en 1873, III, xli.
- Note sur une charte de Louis le Débonnaire pour l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, III, xli.

II. *Sciences naturelles.*

- Rapport sur l'étude géologique et agronomique du département de la Vienne de M. Longuemar, par M. Challe, III, viii.
- Observations météorologiques, par M. Robin, II, .
- Note sur la production des truffes dans l'arrondissement de Tonnerre, par M. Gallot, III, xxxv.
- Lépidoptères de l'Yonne, 3^e liste, par M. Loriferne, II, 404.
- Carte botanique de l'Yonne, par M. Moreau, II, 18.
- Note sur la collection des fossiles offerte par M. Salomon, par M. Cotteau, III, li.
-